



Rapport de Présentation TOME 2 – Territoire vécu

Sommaire

A. SOCIODEMOGRAPHIE.....	11
1. Ce que nous disent le SCoT Sud 54 et le PLH en cours	13
2. Synthèse du projet de territoire.....	13
3. Une légère dynamique démographique	14
3.1. Un territoire avec plusieurs polarités	15
3.2. Depuis 2008, une reprise démographique fragile	16
3.3. Une attractivité auprès des familles avec enfants et des trentenaires	20
3.4. Un ralentissement du desserrement, qui reste cependant assez soutenu	23
3.5. Une progression du nombre des ménages causée principalement par le vieillissement de la population	24
4. Des disparités socio-économiques	29
4.1. Un territoire à vocation résidentielle, légèrement attractif pour l'emploi	29
4.2. Des revenus sensiblement supérieurs aux référents mais des disparités infracommunales	31
5. Synthèse et enjeux sur la socio-démographie	35
B. MOBILITE	37
1. Ce que nous dit le SCoT Sud 54.....	39
1.1. Le diagnostic	39
1.2. Le Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD)	41
1.3. Le Document d'Orientations et d'Objectifs	41
2. Ce que nous dit le Projet Territoire	43
3. Les caractéristiques de la mobilité	44
3.1. Une mobilité plus équilibrée et plus durable	44
3.2. Une progression de l'utilisation des transports en commun.....	44
3.3. La rationalisation des déplacements automobiles	45
3.4. Des déplacements principalement internes au bassin et en direction de la Métropole Nancéienne	47
3.5. Le développement de l'électro mobilité : un enjeu important dans les années à venir	49
4. Un territoire au cœur du Sillon Lorrain	52
5. Un système de déplacements plurimodal	53
5.1. Une bonne accessibilité routière	53
5.2. L'A31 : une autoroute urbaine saturée	55
5.3. Un réseau de desserte locale très sollicité	57

5.4. Un réseau qui présente quelques dysfonctionnements...	59
5.5. Des projets d'infrastructures afin de désengorger le réseau	60
5.6. La circulation des poids-lourds	64
5.7. Le stationnement.....	64
5.8. Une desserte ferroviaire qui présente un fort potentiel de développement	66
5.9. Les pôles gares : un enjeu pour l'évolution de la répartition modale.....	67
5.10.Des réseaux de transports en commun en évolution	71
5.11.L'accessibilité fluviale : un réel atout pour le territoire	76
5.12.L'accessibilité modes doux : un axe de rayonnement pour le territoire	77
5.13.Une accessibilité aux personnes en situation de handicap qui doit être améliorée.....	80
6. Synthèse sur la mobilité et les déplacements	82

C. EQUIPEMENTS 85

1. Ce que nous dit le SCoT Sud 54.....	88
2. Synthèse projet de territoire	90
3. Des structures multi scalaires à vocation sociale.....	92
3.1. L'accompagnement social.....	92
3.2. L'aide à l'insertion par l'emploi	92
3.3. Le maillage communal le l'action sociale : les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)	93
4. Les équipements de santé : une offre satisfaisante inscrite dans le grand territoire	94
4.1. Les médecins généralistes	94
4.2. Les médecins spécialistes	95
4.3. Les infirmiers.....	95
4.4. Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).....	95
4.5. L'offre hospitalière.....	95
4.6. Une offre de santé adaptée pour les personnes âgées	96
4.7. L'organisation de la politique de santé par la communauté de communes	98
5. Des structures « petite enfance » mises en réseau à l'échelle de l'intercommunalité.....	99
5.1. Les structures d'accueil.....	99
5.2. Le Relai Assistant(e) Maternelle Intercommunal	100
5.3. Le lieu d'Accueil Parents/Enfants (LAPE)	101

6. Des équipements scolaires répartis de façon équilibrée	102
7. Une offre d'enseignement professionnalisante	107
7.1. Les collèges	107
7.2. Un lycée professionnel innovant	108
7.3. L'absence de lycée d'enseignement général	108
7.4. Un enseignement supérieur pouvant être développé autour de trois secteurs	108
7.5. L'éducation populaire, bien implantée sur le territoire	109
8. Les équipements sportifs : une offre de proximité bien développée	111
8.1. Des équipements sportifs à rayonnement intercommunal	111
8.2. Une offre variée en équipements de proximité	112
8.3. Une offre d'équipements sportifs adaptée aux besoins scolaires	114
9. Une offre culturelle rayonnante concentrée sur les plus grandes communes	115
9.1. Un équipement polarisant à l'échelle de l'intercommunalité	115
9.2. Des évènements dynamisant la cohésion intercommunale	115
9.3. Des équipements culturels diversifiés	115
9.4. Des enseignements artistiques au-delà des murs	116
9.5. L'animation des activités culturelles	116
10. Une gestion avancée et maîtrisée des déchets	117
11. Synthèse et enjeux sur les équipements	119
D. ECONOMIE	121
1. Ce que nous dit le SCoT Sud 54	123
2. Synthèse du projet de territoire	126
3. Une dynamique nuancée de l'emploi	127
3.1. Des taux d'activité et d'emploi importants	127
3.2. Un taux de chômage moins important que la moyenne, mais en évolution	129
3.3. Une prépondérance des emplois du secteur tertiaire, un poids important du secteur secondaire	134
3.4. Une dynamique de l'emploi qui se maintient	137
3.5. Une faible augmentation de l'emploi salarié	138
3.6. Une augmentation de l'emploi non salarié	138
3.7. Une partie des emplois occupée par des actifs non résidents	139

3.8. Une répartition spatiale des emplois structurée au niveau intercommunal.....	141
3.9. Une diversité de sites d'activités, des possibilités d'implantation contraintes.....	143
4. Un développement de l'entrepreneuriat	152
4.1. Une dynamique de création d'entreprise plus marquée... ..	152
4.2. ... et portée par les petites entreprises.....	152
4.3. Des créations portées vers l'économie présenteielle et le secteur tertiaire.....	153
5. Le transport de marchandises : un potentiel	156
5.1. L'activité au niveau national	156
5.2. Les sites d'activités de transport de marchandises de la Communauté de communes du Bassin de Pompey.....	157
5.3. L'usage des équipements par les entreprises implantées sur la Communauté de communes du Bassin de Pompey et aire urbaine nancéenne.....	158
5.4. Le développement de l'activité de transport de marchandises	158
6. Le commerce et les services : une complémentarité entre proximité et grands équipements	160
6.1. Les commerces et services de proximité	161
6.2. Les perspectives de développement pour le commerce et les services.....	164
7. L'agriculture : une activité en recul	166
7.1. Le contexte de l'activité agricole	166
7.2. Le développement de la filière courte.....	167
8. La forêt : une ressource économique majeure	168
8.1. Le contexte de l'activité d'exploitation forestière.....	168
8.2. Les perspectives de développement de la filière bois énergie.....	168
9. Le tourisme : un potentiel autour du patrimoine et de la nature	169
9.1. Un patrimoine naturel remarquable	169
9.2. Un patrimoine historique attractif.....	171
9.3. De nombreux aménagements, leviers d'une accessibilité diversifiée	174
9.4. Des équipements touristiques hétérogènes.....	174
9.5. L'hôtellerie de plein air	176
9.6. Gîtes	176
9.7. Chambres d'hôtes	177
9.8. Restaurants	177
10. Synthèse et enjeux sur l'économie	180

E. L'HABITAT 183

1. Ce que nous disent le SCoT Sud 54 et le PLH en cours	185
2. Synthèse du projet de territoire.....	186
3. La structure et l'évolution du parc de logements.....	187
3.1. Une certaine progression de la vacance.....	187
3.2. Un parc de résidences principales de moins en moins en adéquation avec la structure des ménages.....	189
3.3. Une Prépondérance du parc en propriété occupante....	192
3.4. Un parc de logements majoritairement ancien construit avant les premières réglementations thermiques.....	194
3.5. Un habitat qui utilise principalement le gaz de ville.....	196
3.6. Un niveau de construction relativement dynamique mais en deçà des objectifs du PLH en cours.....	198
4. L'offre et la demande de logements sociaux.....	203
4.1. Une offre concentrée sur les principales polarités.....	203
4.2. Des financements de logements sociaux qui permettent d'envisager l'atteinte des objectifs du PLH.....	207
4.3. Un parc locatif social de moyens et grands logements aux loyers peu élevés.....	208
4.4. Un parc relativement détendu à l'exception de quelques segments très ciblés.....	215
4.5. Quelques secteurs se démarquent en terme d'occupation du parc.....	226
4.6. Les nouveaux outils et instances de suivi du parc social	228
5. Les quartiers en politique de la ville.....	230
5.1. Le quartier des Mouettes à Champigneulle.....	230
5.2. Le quartier de la Penotte à Frouard.....	231
5.3. Les éléments de diagnostic participatif sur le Cadre de Vie et le renouvellement urbain.....	231
5.4. Les objectifs et orientations stratégiques retenues dans le cadre du Cadre de vie et du Renouvellement urbain.....	232
6. Le parc privé.....	232
6.1. Une vacance dans le parc privé moins « dure » que dans le reste du département.....	232
6.2. Une segmentation par type de logement et par statut d'occupation.....	233
6.3. Un parc locatif privé un peu moins présent, majoritairement dans le locatif d'avant 1975.....	233
6.4. Des occupants qui paraissent moins fragiles que dans l'ensemble de la Meurthe et Moselle.....	233
6.5. Un parc privé potentiellement indigne en diminution...	234

6.6. Une prise de conscience des besoins en matière de péril et d'insalubrité.....	238
6.7. Des actions pour l'amélioration du parc privé reconduites et renforcées (Bilan PLH janvier 2017)	239
6.8. Quelques copropriétés potentiellement fragiles de petites tailles et anciennes.....	239
7. Des marchés de l'habitat actifs dans l'ancien	242
7.1. Des prix des logements existants relativement modestes à l'échelle départementale	242
7.2. Un marché de la promotion neuve quasiment inexistant sur la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.....	245
7.3. Un marché de la location privé qui se stabilise	248
8. Les besoins en logements des publics dits « spécifiques »	250
8.1. Le logement des jeunes	250
8.2. Les personnes âgées ou ayant un handicap	256
8.3. Les populations fragiles	263
8.4. Les gens du voyage	269
9. Synthèse et enjeux sur l'habitat	271
F. EVOLUTION DE LA CONSOMMATION FONCIERE ET PERSPECTIVES.....	273
1. Consommation foncière.....	275
1.1. Approche générale de l'occupation des sols	275
1.2. Analyse de la consommation foncière des 10 dernières années	276
1.3. Analyse de la tâche urbaine.....	278
2. Consommation foncière.....	282
3. Capacité de mutation et de densification.....	284
3.1. Méthodologie	284
3.2. Résultats	285
4. Synthèse et enjeux sur l'évolution de la consommation foncière et des perspectives.....	287
G. SYNTHESE DES ENJEUX TRANSVERSAUX....	289
H. GLOSSAIRE	293
I. SOMMAIRES DES FIGURES	297
J. SOMMAIRE DES CARTES.....	302
K. SOMMAIRE DES TABLEAUX.....	306
L. ANNEXES	310

1. Synthèse des entretiens communaux pour la thématique Habitat	312
2. Définitions des structures d’hébergement et logements accompagnés en Meurthe-et-Moselle	317
3. Entretiens conduits avec les élus	318



A. SOCIODEMOGRAPHIE

1. Ce que nous disent le SCoT Sud 54 et le PLH en cours

Le SCoT Sud 54 s'est inscrit dans une orientation relativement volontariste en matière de développement démographique et d'habitat.

L'objectif démographique retenu est une croissance de l'ordre de 0,4% sur la période 2013-2026, en s'appuyant principalement sur une amélioration du solde migratoire.

Les EPCI du territoire sont invités à s'inscrire dans cette perspective, soit en renforçant leur attractivité résidentielle, soit en réduisant l'offre nouvelle si la dynamique engagée est nettement supérieure à l'objectif global du SCOT. L'offre neuve sollicitée par le SCOT pour la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a été fixée à 6 420 logements sur la période 2013-2038 soit 257 logements par an.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a, au sein de ce SCOT, le statut de pôle urbain d'équilibre, en charge d'un développement équilibré de l'emploi et de l'habitat et des équipements et services de proximité. Il avait anticipé ces orientations à travers son 4^{ème} PLH (2011-2017) en retenant un objectif de croissance démographique de 0,42 % par an nécessitant la production annuelle de 245 logements.

2. Synthèse du projet de territoire

En matière de démographie, le projet de territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey confirme la volonté d'affirmer la position de pôle urbain d'équilibre au sein de la Multipole Sud Lorraine avec un double objectif :

- Démographique : par l'accroissement de la population de 3 000 habitants à travers les projections du PLH et à plus long terme du SCoT Sud54.
- Economique : par la création de plus de 1 200 emplois avec l'accueil d'entreprises nouvelles, grâce à la politique communautaire d'aménagement et de développement des Zones d'Activités Economiques et les emplois de services liés aux besoins de la population résidente, des salariés et des touristes.

Pour cela, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey va devoir renouer avec une croissance démographique qui passera par le rajeunissement de sa population en attirant de jeunes ménages sur son territoire. En parallèle, elle devra offrir un cadre de vie correspondant aux attentes de cette nouvelle population notamment en maintenant et adaptant les services et équipements publics, action d'autant plus importante dans un contexte de concurrentiel et de polarisation.

3. Une légère dynamique démographique

Encadré explicatif : le recensement de population de l'INSEE dans les communes de moins de 10 000 habitants

L'INSEE recense tous les 5 ans les communes de moins de 10 000 habitants. Afin d'établir des données pour chaque millésime de recensement, elle utilise les méthodes de l'extrapolation et de l'interpolation. Il est donc recommandé de ne pas comparer les millésimes entre eux mais de comparer les évolutions quinquennales.

GROUPE ⁽³⁾	2011	2012	2013	2014	2015
C	Recensement		Extrapolation		
D		Recensement	Extrapolation		
E			R (on garde le recensement)		
A			Interpolation	Recensement	
B			Interpolation		Recensement

(3) Les communes de moins de 10 000 habitants ont été réparties en cinq groupes homogènes A, B, C, D, E (cf. décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population).

Figure 1 : Le recensement dans les communes de moins de 10 000 habitants

Source : Comprendre la population légale – INSEE, 2010 (schéma mis à jour par GTC)

Le tableau ci-dessous fait l'état des lieux des recensements mobilisés pour les millésimes 2013 et 2014 sur la Communauté de Communes du Bassin de Pompey. Le diagnostic a principalement utilisé les éléments issus du millésime 2013, même si certaines données du recensement de 2014 peuvent être retenues. Elles sont alors signalées.

Communes	Année de recensement pris en compte pour le millésime 2013	Année de recensement pris en compte pour le millésime 2014
Bouxières-aux-Dames	2011	2016
Champigneulles	2014	2014
Custines	2012	2012
Faulx	2014	2014
Frouard	2011	2016
Lay-saint-Christophe	2015	2015
Liverdun	2015	2015
Malleloy	2014	2014
Marbache	2013	2013
Millery	2011	2016
Montenoy	2014	2014
Pompey	2011	2016
Saizerais	2012	2012

Figure 2 : Année de recensement mobilisés pour les millésimes 2013 et 2014

3.1. Un territoire avec plusieurs polarités

La Communautés de Communes du Bassin de Pompey compte au 1^{er} janvier 2014, 40 612 habitants (population municipale).

L'intercommunalité se caractérise par l'absence d'une ville-centre occupant un poids démographique significatif et concentrant une part importante des équipements et services de centralité.

Si la commune de Pompey, qui avec les aciéries aujourd'hui disparues, concentrait de nombreux emplois, a donné son nom à l'intercommunalité, il n'en reste pas moins qu'elle n'est pas la plus importante au plan démographique et qu'elle ne concentre pas l'essentiel des emplois, équipements et services. Cette fonction est partagée notamment avec Champigneulle et Frouard.

Tableau 1 : Population municipale au 1er janvier 2014

Nom de la commune	Population municipale
Bouxières-aux-Dames	4 154
Champigneulle	6 886
Custines	2 855
Faulx	1 313
Frouard	6 711
Lay-Saint-Christophe	2 506
Liverdun	5 997
Malleloy	975
Marbache	1 734
Millery	637
Montenoy	418
Pompey	4 855
Saizerais	1 571
Bassin de Pompey	40 612

Source : INSEE au 01/01/2014

3.2. Depuis 2008, une reprise démographique fragile

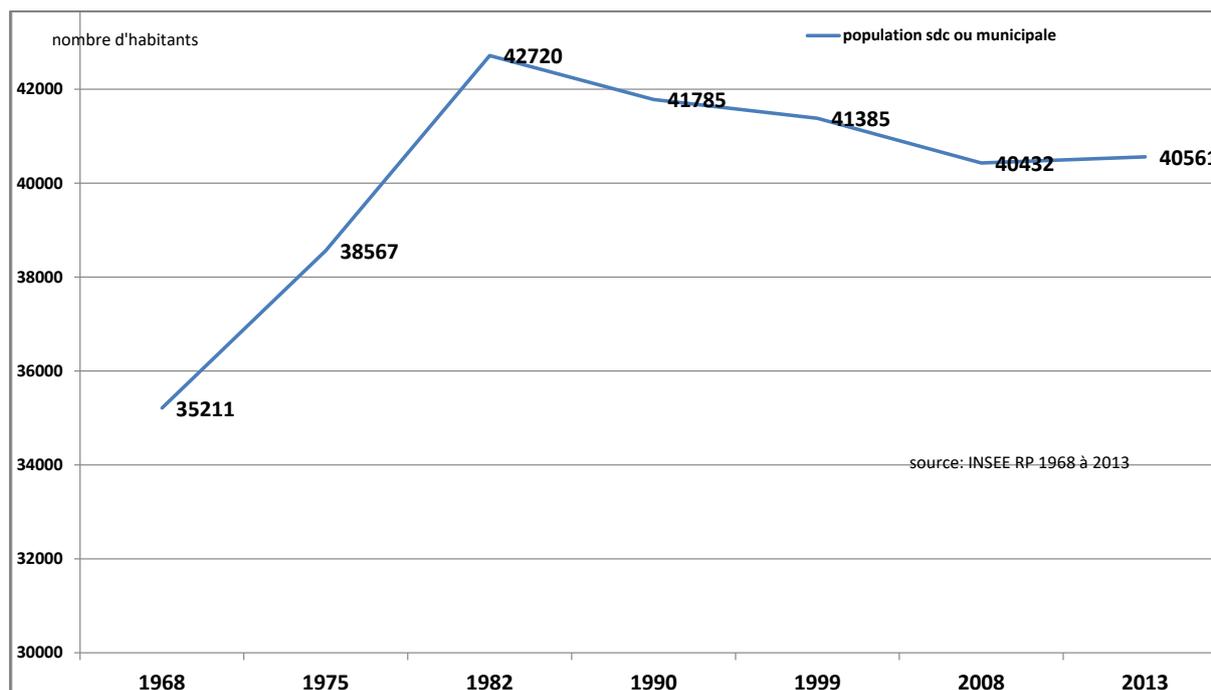
Un recul marqué de la population à partir de 1982

Jusqu'en 1982, le territoire connaît une forte croissance de sa population, portée à la fois par un solde naturel vigoureux et un solde migratoire nettement positif.

La période 1982-1990, marquée par les difficultés industrielles et notamment la fermeture des Aciéries de Pompey, connaît un renversement de tendance avec un solde migratoire devenu très nettement négatif.

De 1990 à 2008, le solde naturel faiblit suite au départ des jeunes dans la période précédente et le solde migratoire reste durablement négatif.

Au total, de 1982 à 2008, le territoire aura perdu plus de 2.000 habitants.



BASSIN DE POMPEY - DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

en % par an	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2008	2008-2013
taux évol.pop.	1,31%	1,47%	-0,28%	-0,11%	-0,26%	0,06%
dont lié au solde naturel	0,80%	0,44%	0,44%	0,26%	0,13%	0,15%
dont lié au solde migratoire	0,51%	1,03%	-0,72%	-0,36%	-0,39%	-0,09%

Figure 3 : Dynamiques démographiques depuis 1968 jusque 2013

Source : INSEE RP 1968 à 2013

Un retour à une petite croissance démographique à partir de 2008

A partir de 2008, une inversion de tendance est perceptible avec un retour à une croissance démographique liée à la fois à une légère amélioration du solde naturel et à un solde migratoire devenu faiblement négatif. La croissance démographique se situe à un niveau supérieur à celui de la plupart des référents locaux. Cette amélioration démographique est à mettre en relation avec une reprise de la construction dans les années 2000. Elle reste cependant modeste dans sa dimension et fragile dans ses fondements.

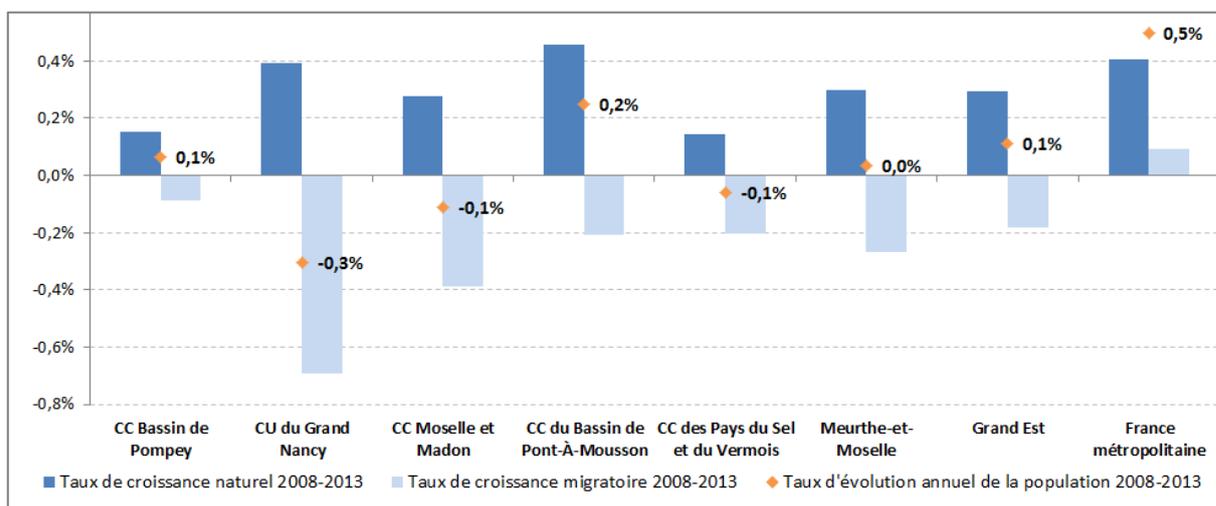


Figure 4 : Les moteurs de la croissance démographique entre 2008 et 2013

Source : INSEE, RP 2013

Une reprise démographique perceptible également à travers l'évolution des effectifs scolaires

La remontée des effectifs scolaires se manifeste à partir de 2014-2015 tant en maternelles qu'en élémentaires.

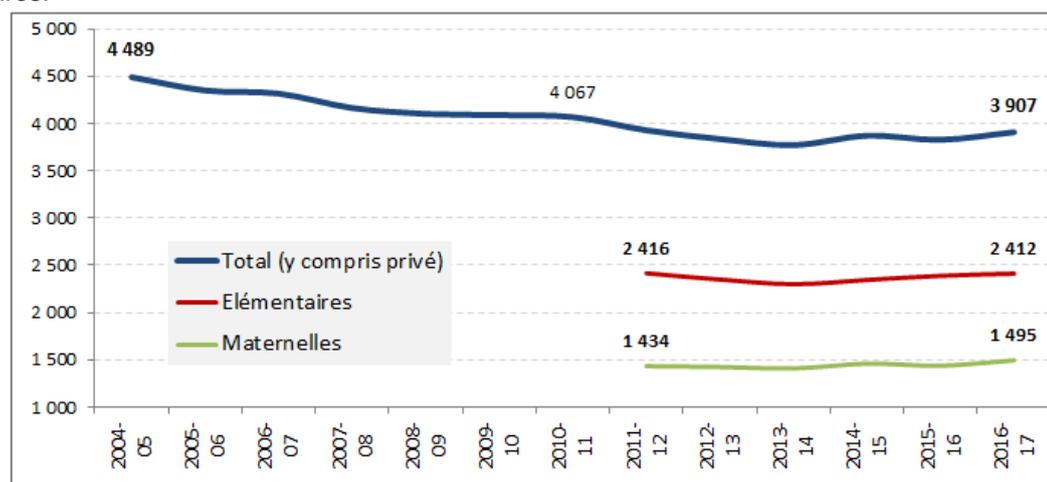


Figure 5 : Evolution des effectifs scolaires depuis 2004

Source : Observatoire de l'Habitat, Communes 2016. Traitements : Communauté de Communes du Bassin de Pompey

Une fragilité de la reprise démographique confirmée par les données de la Taxe d'Habitation (DGI).

Le recensement de population de 2013 donnant une information déjà datée, on peut utiliser le fichier de la Taxe d'Habitation pour apprécier la dynamique récente du nombre des ménages.

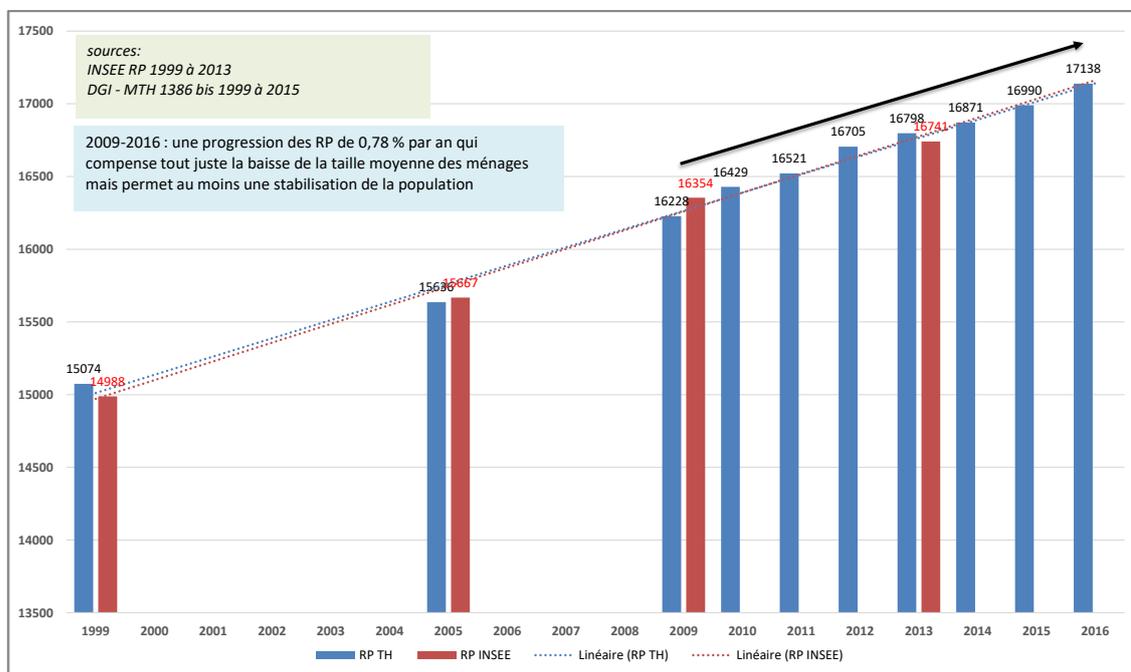


Figure 6 : Evolution du nombre de résidences principales de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey

Source : INSEE, RP et TH formulaire 1986 bis

Les années récentes (2013 à 2016) voient le nombre de ménages progresser un peu moins vite que dans la période 2009-2013 (113 contre 143 par an) et cette progression est toujours imputable principalement aux ménages avec 0 personne à charge mais la progression des ménages avec deux personnes à charge est notable sur la période la plus récente. Elle compense la baisse en parallèle des ménages ayant plus de 3 personnes à charge.

	0	1	2	3	4	5+	TOTAL	var.en % par an
2009-2013	136	22	-1	-15	0	1	143	0,87%
2013-2016	122	-11	28	-23	-1	-2	113	0,67%

Tableau 2 : Variation par an des ménages selon le nombre de personnes à charge sur la Communauté de Communes du Bassin de Pompey

Source : DGI Taxe d'habitation - traitement GTC

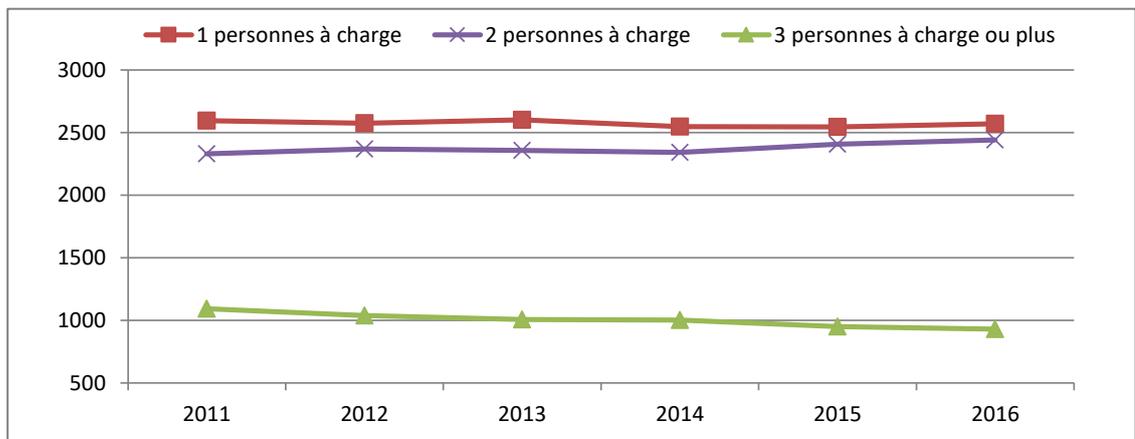
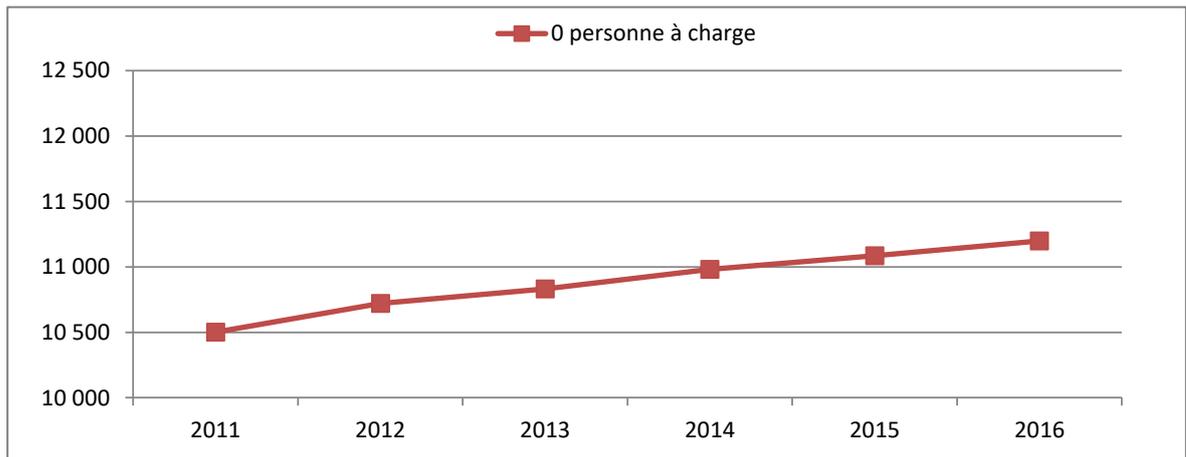


Figure 7 : Evolution du nombre de ménages selon le nombre de personnes à charge

Source : DGI Taxe d'habitation – traitement GTC (Attention les deux graphiques ne sont pas à la même échelle)

3.3. Une attractivité auprès des familles avec enfants et des trentenaires

L'amélioration du solde migratoire entre 2008 et 2013 (qui reste cependant négatif) est liée à une bonne attractivité auprès des familles avec enfants (30-39 ans et 0-9 ans) et des personnes de plus de 80 ans.

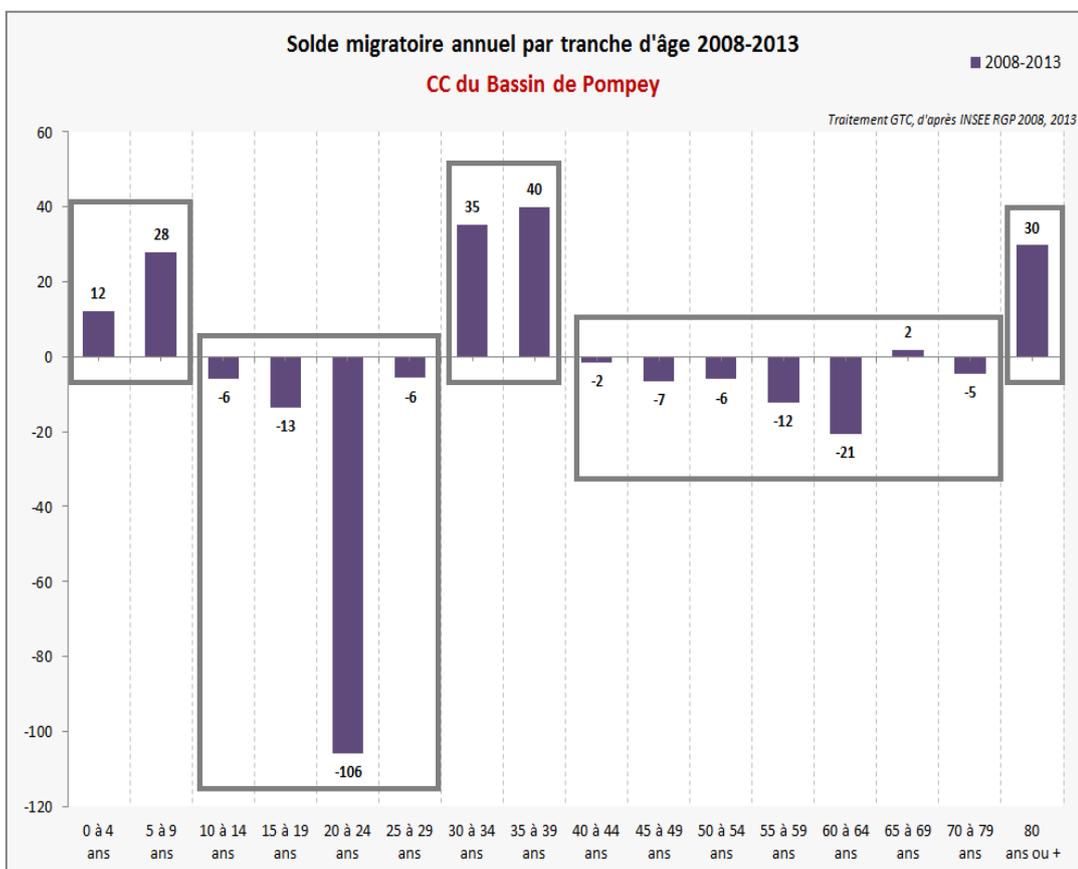


Figure 8 : Solde migratoire annuel par tranche d'âge 2008-2013

Le schéma ci-après montre une certaine variété de dynamiques démographiques au niveau des communes. On constate que les communes les plus urbaines, concentrant davantage les emplois, équipements, services et disposant notamment d'une gare SNCF, à savoir Custines, Pompey, Champigneulle, Frouard et Liverdun, ne sont pas très attractives. Marbache, moins urbaine mais possédant une gare est également concernée par ce manque d'attractivité. Les communes les plus rurales apparaissent globalement plus attractives.

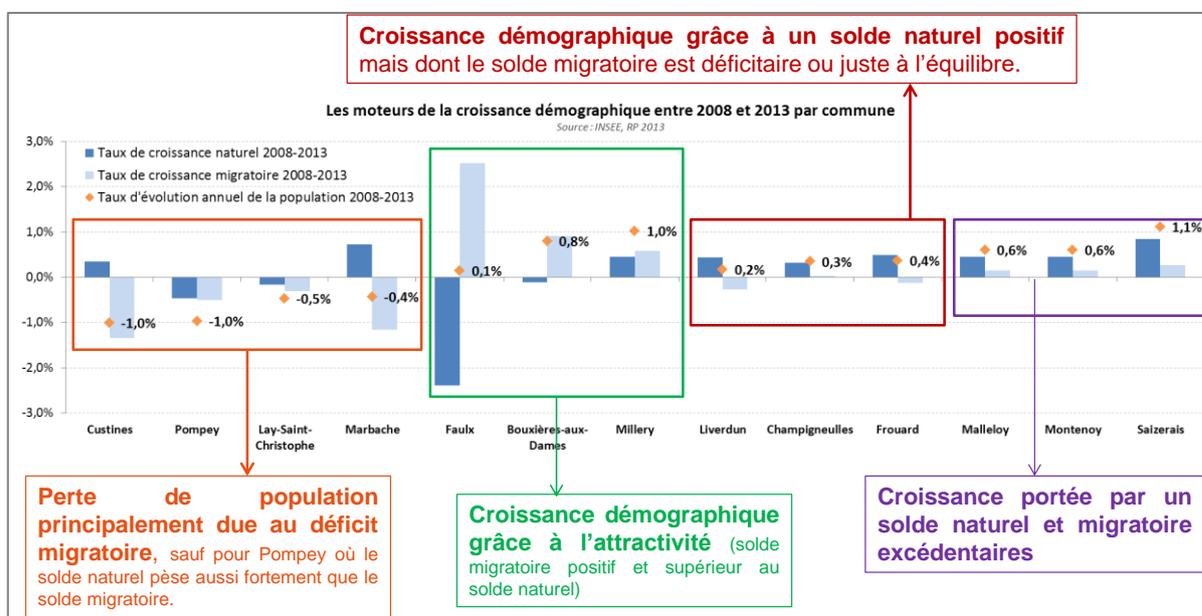


Figure 9 : Les moteurs de la croissance démographique entre 2008 et 2013 par commune

Les éléments issus des migrations résidentielles¹ de l'INSEE confirment l'attractivité pour ces segments de population. Il apparaît :

- Un déficit auprès des petits ménages (1 et 2 personnes) en grande partie dû au manque d'offre sur le territoire (8% du parc des RP sont des T1-T2) ;
- Un déficit auprès des plus jeunes (20-24 ans) qui partent, majoritairement pour être locataires dans le parc privé ;
- Une attractivité auprès des 25-39 ans qui s'installent très majoritairement pour un projet d'accession.

¹ Les migrations résidentielles de l'INSEE (RP 2013, données complémentaires) : portent sur le lieu de résidence 1 an auparavant et concernent la population totale âgée de 1 an ou plus au 1er janvier 2013.

On appelle : Stable = population habitant une commune de la Communauté de communes du Bassin de Pompey n'ayant pas changé de commune ; Migrations internes = population ayant changé de commune à l'intérieur de la Communauté de communes du Bassin de Pompey (ex : déménagement de Faulx vers Custines) ; Entrées = population venant d'une commune autre qu'une commune de la Communauté de communes du Bassin de Pompey (ex : déménagement de Nancy vers Frouard) ; Sorties = population ayant quitté une commune de la Communauté de communes du Bassin de Pompey pour une commune hors de la Communauté de communes (ex : déménagement de Pompey vers Pont-à-Mousson)

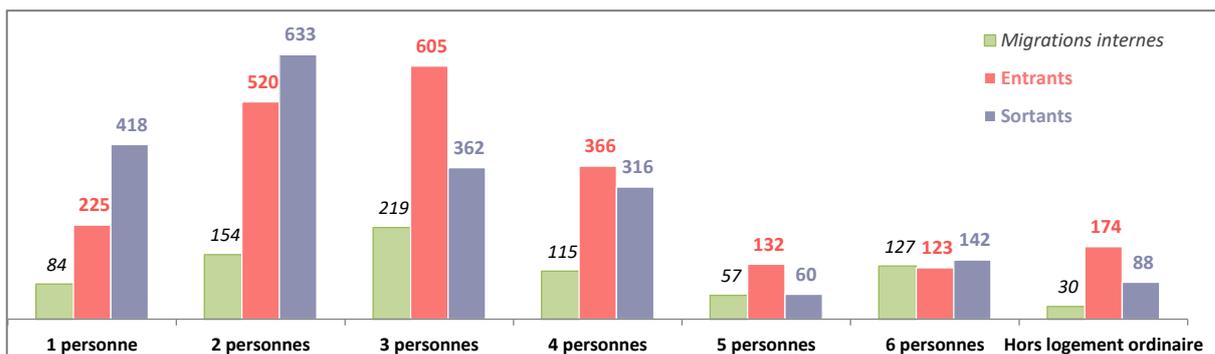


Figure 10 : Migrations résidentielles en 2013 selon la taille du ménage

Source : INSEE, RP 2013. Traitement : GTC, 2017

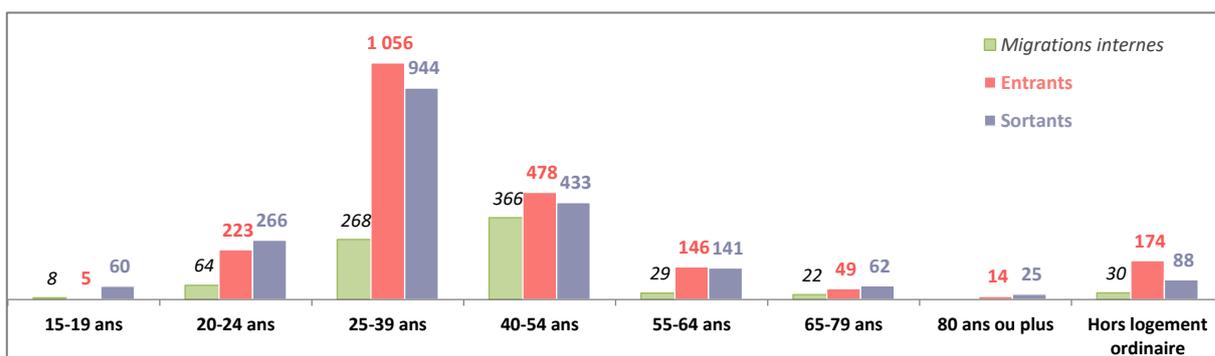


Figure 11 : Migrations résidentielles en 2013 par catégorie d'âge du chef de ménage

Source : INSEE, RP 2013. Traitement : GTC, 2017

3.4. Un ralentissement du desserrement, qui reste cependant assez soutenu

Le desserrement (baisse de la taille moyenne des ménages) a sensiblement ralenti : de -0,98 % par an entre 1999 et 2008, il est tombé à -0,59 % entre 2008 et 2013. Il reste toutefois supérieur aux référents du département.

Cependant, la taille moyenne des ménages reste sur la Communauté de Communes du Bassin de Pompey à un niveau supérieur à celle de la Métropole du Grand Nancy et du département et témoigne du caractère encore assez familial de la population.

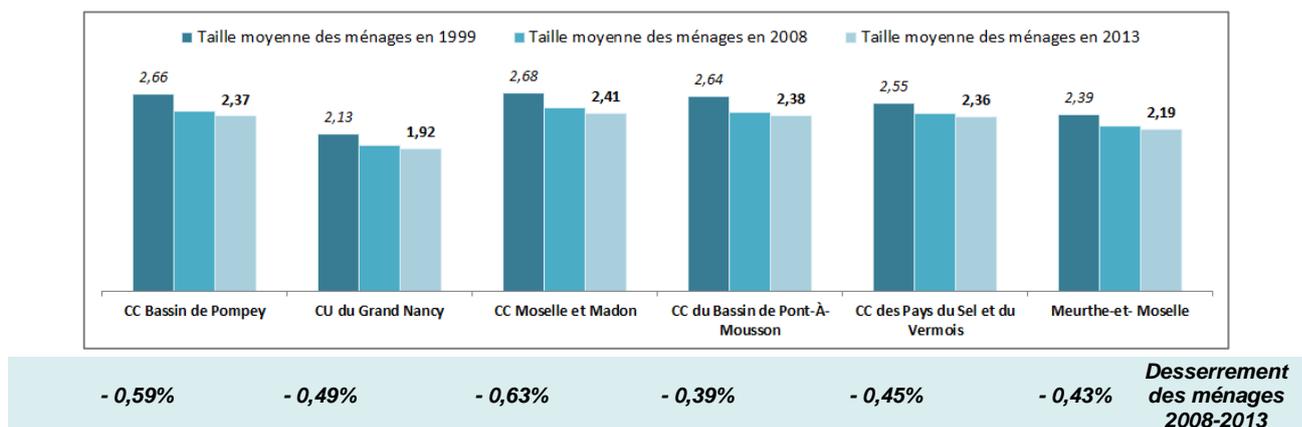


Figure 12 : Taille moyenne des ménages et desserrement

Source : INSEE, RP 2013

Les disparités sont sensibles au sein de la Communauté de communes, la typologie des parcs de logements communaux influant fortement la structure des ménages. Champigneulle et Pompey et à moindre niveau Frouard présentent une structure un peu moins familiale que les communes plus périurbaines comme Saizerais ou Malleloy.

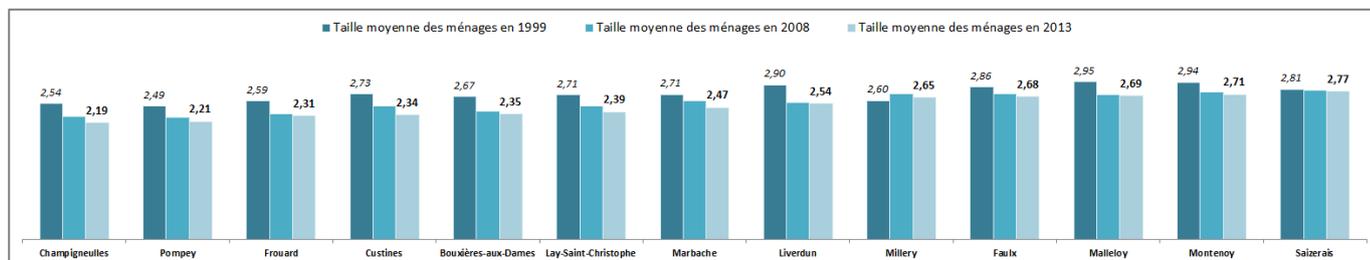


Figure 13 : Taille moyenne des ménages

Source : INSEE, RP 2013

Si la baisse de la taille moyenne des ménages se poursuivait au rythme de la période 2008-2013 (-0,59% par an) sur celle de 2013-2016, la progression du nombre des ménages selon la TH (cf. ci-après) étant de 0,67 % par an, la croissance démographique devrait rester légèrement positive.

3.5. Une progression du nombre des ménages causée principalement par le vieillissement de la population

La progression du nombre des ménages qui reste l'un des facteurs fondamentaux du besoin en logements peut avoir trois causes différentes, cumulables entre elles :

- Le vieillissement de la population, qui à population constante, se traduit par un accroissement des petits ménages.
- La modification des modes de vie (divorces, séparations, propension à vivre seul), qui à population constante, se traduit par un accroissement des petits ménages.
- La croissance démographique

Le tableau ci-dessous montre que les 2/3 de la croissance du nombre des ménages relève du vieillissement de la population et 1/3 de la modification des modes de cohabitation, la croissance démographique n'ayant qu'un impact marginal.

		effet décohabitation	effet vieillissement	effet augmentation de la population
variation / an du nombre de ménages 2008-2013	99	= 32	+ 65	+ 2
variation / an taille moyenne des ménages 2008-2013	-0,59%			

Figure 14 : Progression du nombre de ménage

Un processus de vieillissement assez rapide

Si la part des moins de 20 ans reste légèrement supérieure à celle du département, celle des personnes de 75 ans et plus y est un peu plus importante et surtout elle y augmente plus rapidement.

La question de l'adaptation des logements aux personnes en perte d'autonomie se posera donc avec d'autant plus d'acuité sur le territoire.

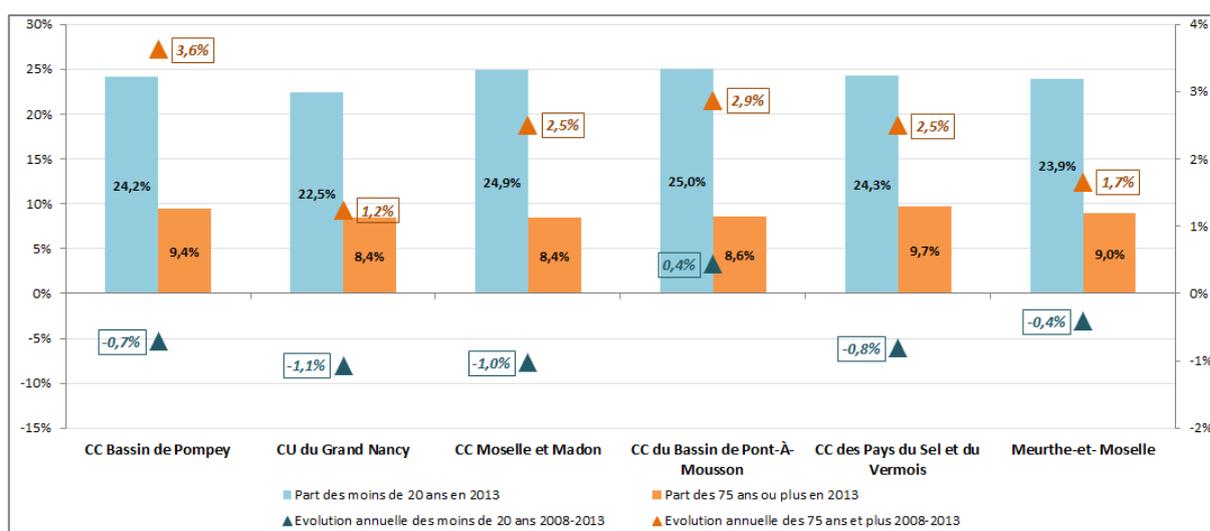


Figure 15 : Part et évolution des moins de 20 ans et des 75 ans et plus

Source : INSEE, RP 2013

Une augmentation des petits ménages et une modification du profil familial

L'INSEE confirme que comme dans la TH, la période 2008-2013 a été marquée par une **progression très nette des ménages d'une seule personne**, que celles-ci soient âgées de 80 ans ou plus mais aussi de 40-54 ans. Si les ménages composés d'un couple progressent en nombre, c'est uniquement pour des personnes de plus de 55 ans, ce qui signifie des ménages avec grands enfants ou sans enfant. Le profil des familles tend à se modifier. Les ménages composés d'une famille monoparentale sont en progression pour la classe d'âge des 40-54 ans. On peut y lire la conséquence des divorces et séparations. Les adultes d'un couple et leurs enfants sont en baisse significative. La progression du nombre d'enfants de familles monoparentales ne compense pas le recul beaucoup plus massif d'enfants des couples.

	Moins de 20 ans	20 à 24 ans	25 à 39 ans	40 à 54 ans	55 à 64 ans	65 à 79 ans	80 ans ou plus	Ensemble
Ménages d'une personne seule sans famille	17	33	99	148	28	-36	136	428
Ménages de plusieurs personnes sans famille	0	0	-13	-59	21	25	7	-19
Ménages avec famille principale monoparentale	0	-2	-67	220	12	-10	36	188
Ménages avec famille principale composée d'un couple	-4	4	-183	-310	114	117	163	-99
Ensemble	13	35	-165	0	176	96	342	497

Figure 16 : Variation des ménages selon le type de ménage et l'âge de la personne de référence 2008-2013 dans la Communauté de Communes du Bassin de Pompey

Source : INSEE, RP 2008 - 2013, exploitation complémentaire

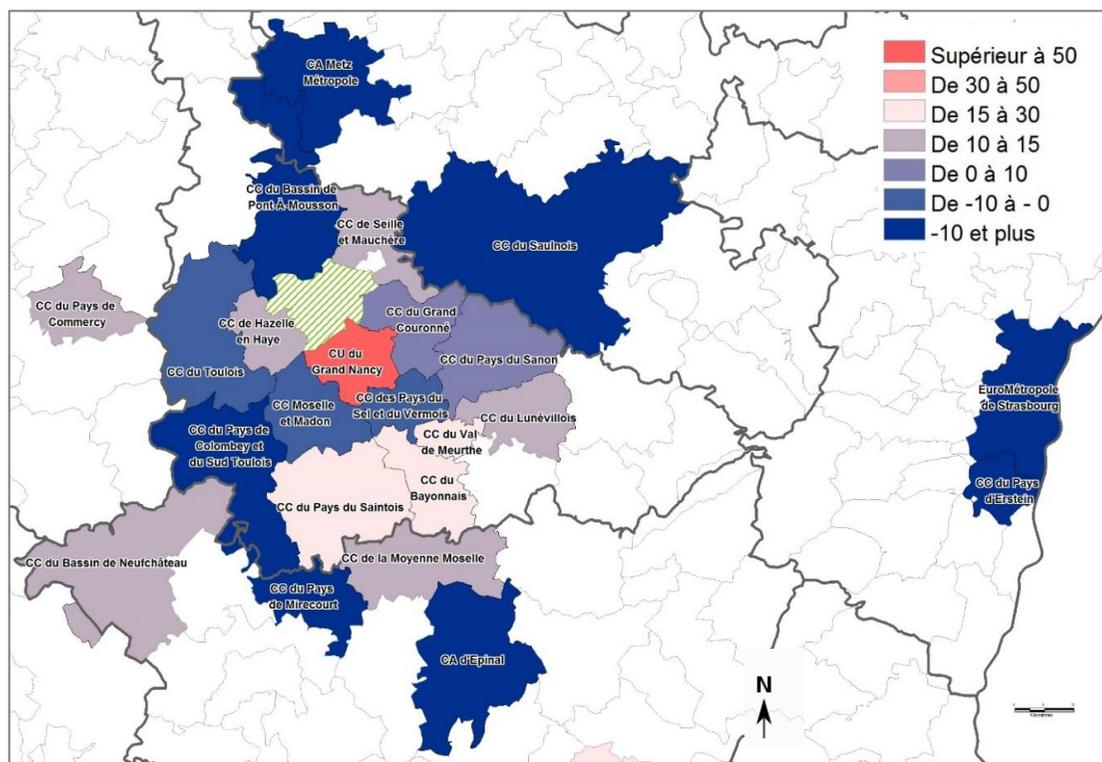
	Enfants d'un couple	Enfants d'une famille monoparentale	Adultes d'un couple sans enfant	Adultes d'un couple avec enfant(s)	Adultes d'une famille monoparentale	Hors famille dans ménage de plusieurs personnes	Personnes vivant seules	Ensemble
Moins de 15	-346	139	0	0	0	21	0	-186
15 à 19 ans	-243	190	9	1	4	24	17	3
20 à 24 ans	-39	-95	36	36	-2	-44	33	-75
25 à 39 ans	2	-36	-229	-184	-61	-74	99	-482
40 à 54 ans	3	29	-324	-371	216	-75	148	-373
55 à 64 ans	0	39	264	104	8	23	28	465
65 à 79 ans	0	8	251	-29	-10	0	-36	185
80 ans ou plus	0	0	306	-7	44	14	136	493
Ensemble	-625	275	313	-451	198	-112	428	28

Figure 17 : Variation de la population des ménages selon l'âge et le mode de cohabitation dans la Communauté de Communes du Bassin de Pompey

Source : INSEE, RP 2008 - 2013, exploitation complémentaire

Une attractivité auprès de l'Agglomération nancéenne et un phénomène de report de marché plus au Nord et au Sud².

Carte 1 : Solde entre les personnes venues s'installer et celles quittant le territoire un an auparavant – Flux d'échange supérieur à 10



Source : INSEE, RP 2013, fichiers détails, traitement GTC, 2017

² Les migrations résidentielles de l'INSEE (RP 2013, données complémentaires) portent sur le lieu de résidence 1 an auparavant et concernent la population totale âgée de 1 an ou plus au 1er janvier 2013.

On appelle : Stable =: population habitant une commune de la Communauté de communes du Bassin de Pompey n'ayant pas changé de commune ; Migrations internes = population ayant changé de commune à l'intérieur de la Communauté de communes du Bassin de Pompey (ex : déménagement de Faulx vers Custines) ; Entrées = population venant d'une commune autre qu'une commune de la Communauté de communes du Bassin de Pompey (ex : déménagement de Nancy vers Frouard) ; Sorties = population ayant quitté une commune de la Communauté de communes du Bassin de Pompey pour une commune hors de la Communauté de communes (ex : déménagement de Pompey vers Pont-à-Mousson)

Il apparaît au regard des migrations résidentielles que :

- La Communauté de Communes est essentiellement attractive auprès des habitants de Meurthe et Moselle (54% des entrants) et plus particulièrement de ceux de la Métropole du Grand Nancy. Elle bénéficie également d'un solde positif avec l'étranger, le Pas de Calais, les Vosges et le Vaucluse.
- Il existe un phénomène de report de marché en grande partie vers le Nord (principalement le Bassin de Pont-à-Mousson) et l'Ouest du département (en lien avec des phénomènes de périurbanisation ?). Au-delà du département, il y a un déficit avec les départements de la Moselle, du Bas-Rhin, de l'Isère et la ville de Paris.

Le profil des arrivants sur le territoire est le reflet de l'offre en logement du territoire :

- Une attractivité pour les ménages propriétaires occupants et vivant en maison individuelle.
- Un déficit auprès des locataires du parc privé en lien avec une offre peu présente sur le territoire (16% des RP en 2013).
- Un déficit auprès des appartements qui ne représentent qu'un peu plus d'1/4 des résidences principales.

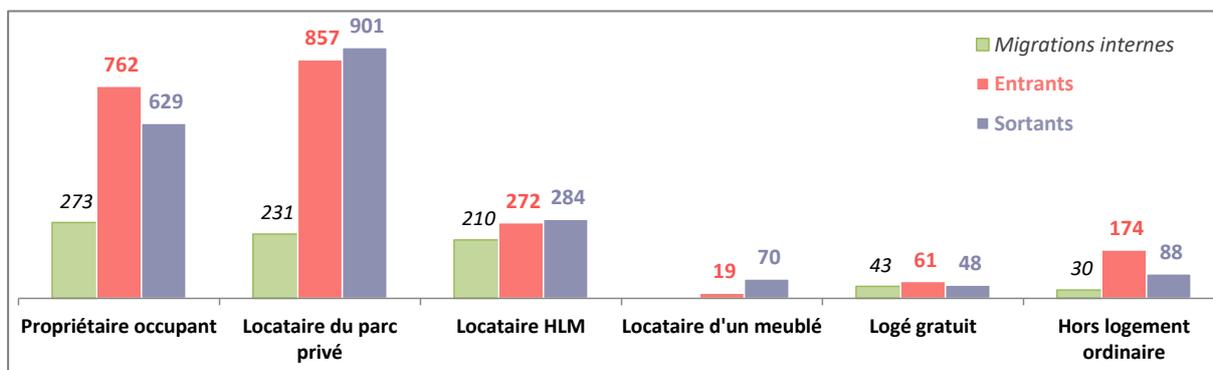


Figure 18 : Migrations résidentielles en 2013 par statut d'occupation du logement

Source : INSEE, RP 2013. Traitement : GTC, 2017

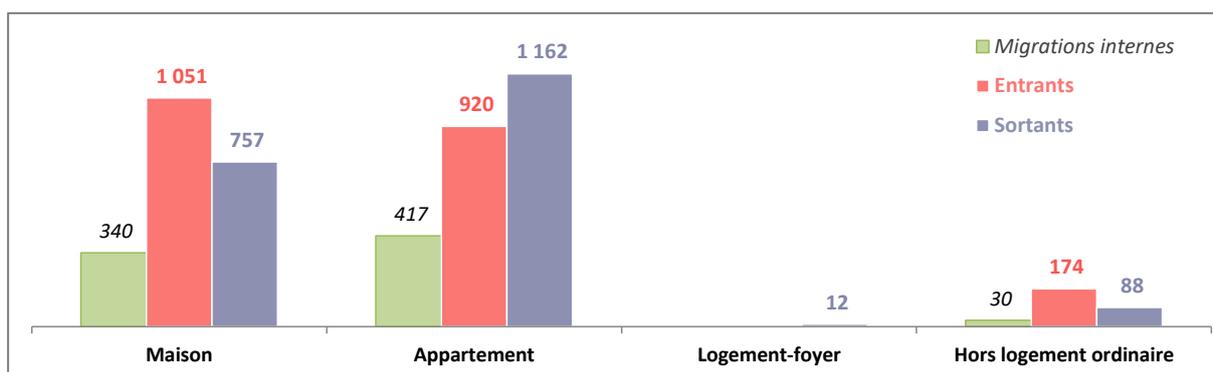


Figure 19 : Migrations résidentielles en 2013 par type de logement

Source : INSEE, RP 2013. Traitement : GTC, 2017

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey bénéficie d'une forte attractivité auprès des employés et dans une moindre mesure auprès des ouvriers.

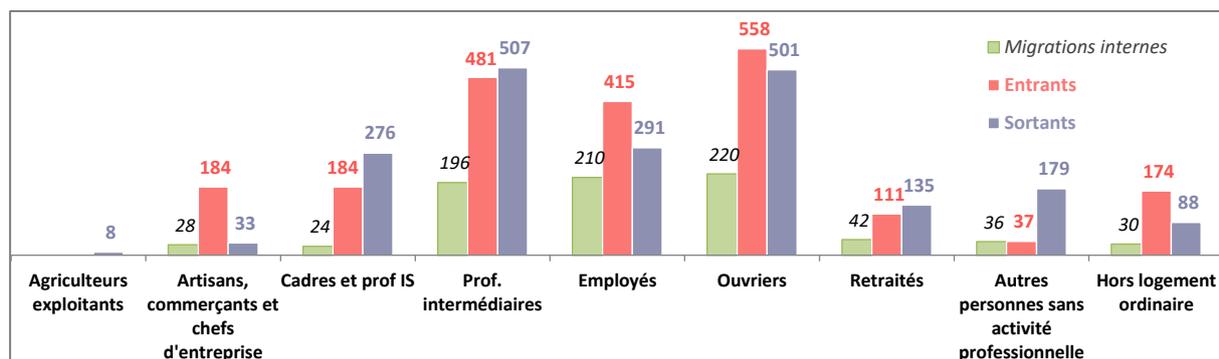


Figure 20 : Migrations résidentielles en 2013 par catégorie socio-professionnelle du chef de ménage

Source : INSEE, RP 2013. Traitement : GTC, 2017

Ce qu'il faut retenir :

- Un territoire comprenant plusieurs polarités de taille comparables.
- Une légère reprise de la croissance démographique depuis 2008, après une longue période de diminution de la population, confirmée par les données de la taxe d'habitation et la stabilisation des effectifs scolaires. Cette amélioration de la croissance démographique est liée à la fois à une légère amélioration du solde naturel (0,15 selon l'INSEE en 2013) et à un solde migratoire devenu faiblement négatif (-0,1% selon l'INSEE en 2013).
- Le desserrement (baisse de la taille moyenne des ménages) a sensiblement ralenti : de -0,98 % par an entre 1999 et 2008, il est tombé à -0,59 % entre 2008 et 2013. Il reste toutefois supérieur aux référents du département.
- Une augmentation du nombre de ménages liés au vieillissement de la population et à la modification du profil des familles (désormais plus petites).
- Une attractivité auprès des ménages de l'agglomération nancéenne et un phénomène de report des ménages locaux vers le Nord et le Sud du Bassin.

4. Des disparités socio-économiques

4.1. Un territoire à vocation résidentielle, légèrement attractif pour l'emploi

Le rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs occupés est inférieur à 1, ce qui signifie que le territoire a plutôt une vocation résidentielle.

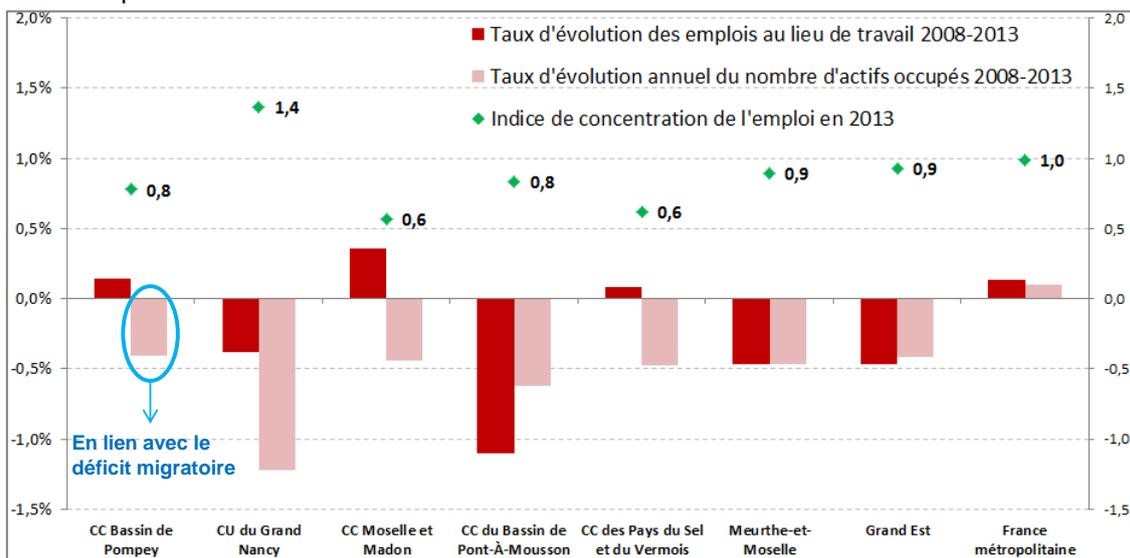


Figure 21 : Le développement économique, nombre d'emploi et actifs occupés

Source : INSEE, RP 2013

Depuis 2008, le nombre d'emplois a eu tendance à progresser selon l'INSEE. Les données de l'ACOSS, plus récentes, exprimées ci-dessous en base 100, montre effectivement que la Communauté de Communes du Bassin de Pompey est le territoire le moins touché par la baisse de l'emploi salarié privé. Il est donc plus dynamique en termes d'évolution de l'emploi.

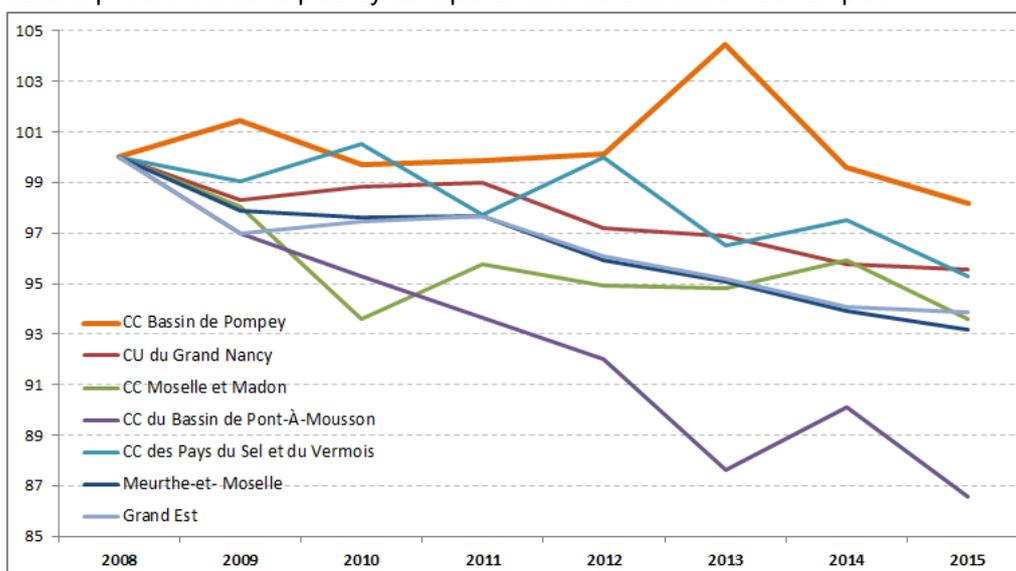


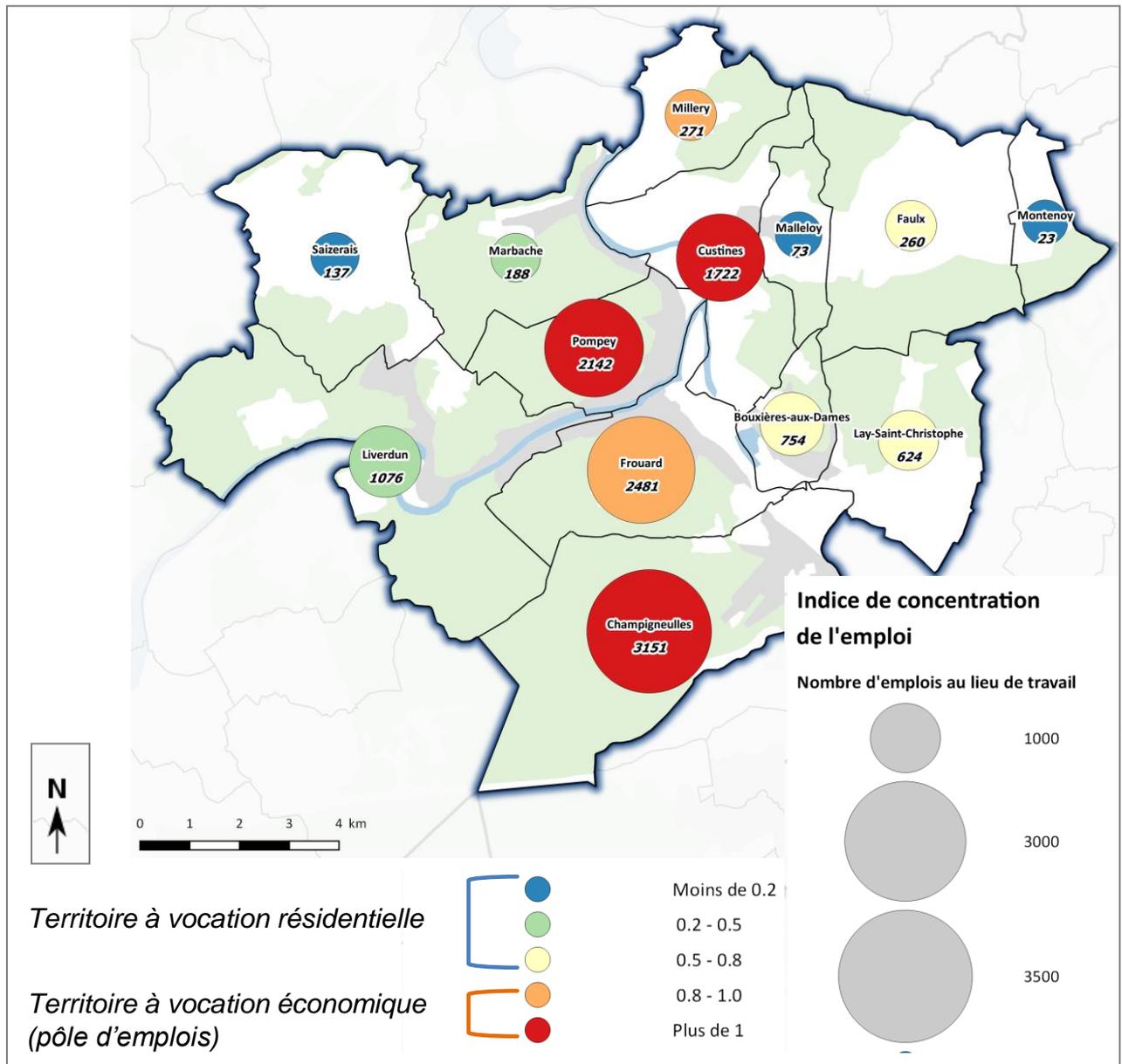
Figure 22 : Evolution de l'emploi salarié privé entre 2008 et 2015

Source : ACOSS, 2015

Localement, au regard de l'indice de concentration de l'emploi, on distingue :

- 3 pôles d'emplois majeurs sur le Bassin : Champigneulles, Pompey et Custines ;
- 2 pôles d'emplois secondaires : Frouard et Millery (la zone des Sablons se situe sur cette commune) ;
- Au regard du nombre d'emplois au lieu de travail : Champigneulles, Frouard, Pompey et Custines représentent près des ¾ des emplois du Bassin.

Carte 2 : Indice de concentration de l'emploi



4.2. Des revenus sensiblement supérieurs aux référents mais des disparités infracommunales

Le revenu médian déclaré des ménages de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey est très sensiblement supérieurs aux référents tant locaux que régionaux, ceci s'expliquant notamment par le taux de chômage plus limité sur le territoire. Les écarts de revenus mesurés par le rapport inter-décile sont aussi plus limités qu'ailleurs.

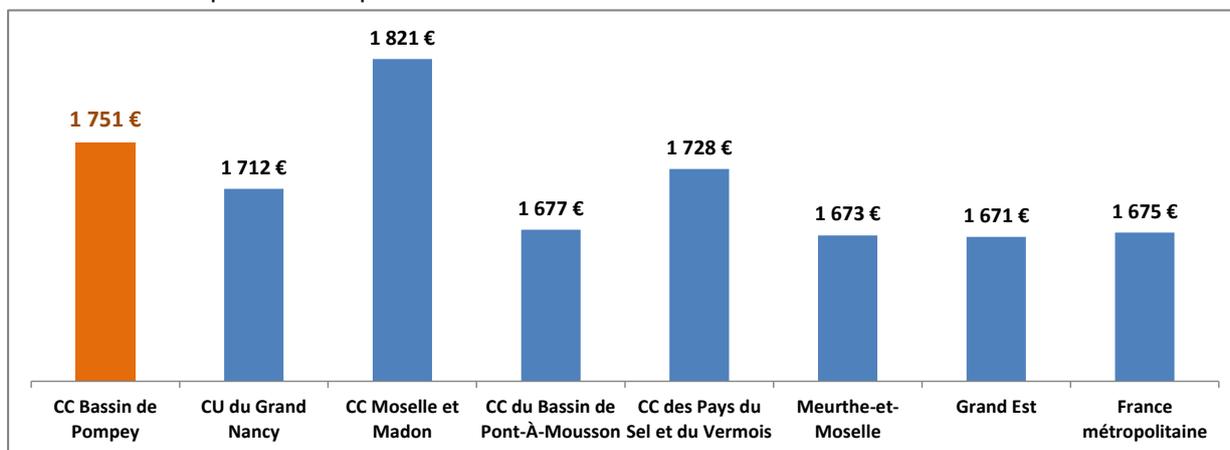


Figure 23 : Revenu déclaré médian par mois et par unité de consommation en 2013

Source : INSEE, Filosofi 2013

La part des pensions et retraites dans le revenu des ménages y est aussi plus importante que dans les territoires référents, ce qui peut s'expliquer par le vieillissement relatif de la population.

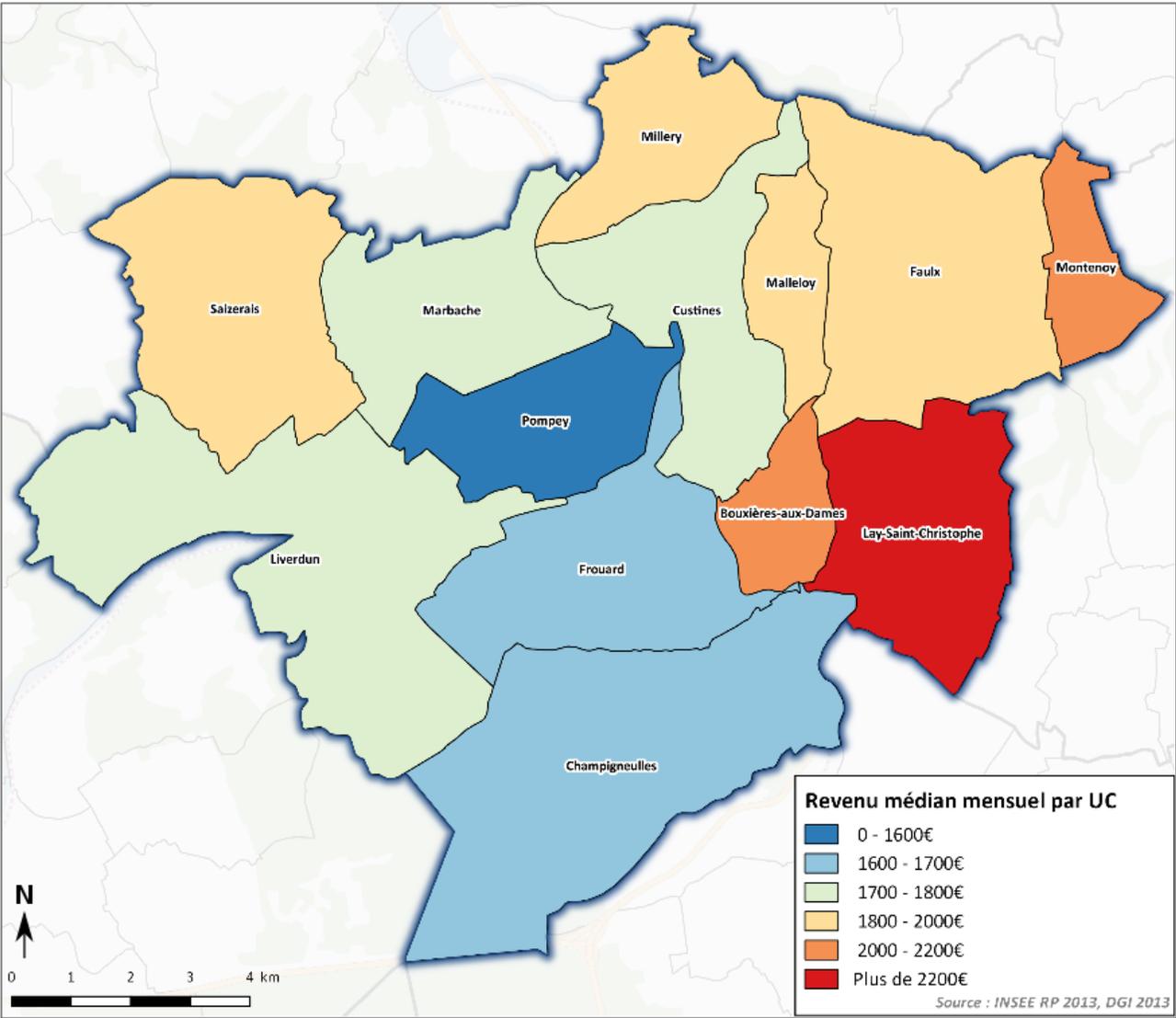
Cependant, les situations de précarité sociale sont bien présentes sur le territoire, notamment sur Pompey, Champigneulle et Frouard où les revenus médians sont inférieurs aux référents régionaux et nationaux de même que les revenus du 1^{er} décile des ménages (les 10% les plus bas).

Tableau 3 : Revenus disponibles des ménages en 2013

		Médiane du niveau vie	Part des ménages fiscaux imposés	Taux de pauvreté-Ensemble	Part des pensions, retraites et rentes	Part des revenus du patrimoine et autres revenus	Part de l'ensemble des prestations sociales	Part des impôts	Rapport inter-décile 9e décile/1er décile	1er décile du niveau de vie	9e décile du niveau de vie
		MED13	PIMP13	TP6013	PPEN13	PPAT13	PPSOC13	PIMPOT13	RD13	D113	D913
54430	Pompey	18465	51	16	32,9	8	6,1	-14,2	2,9	10299	29472
54115	Champigneulle	19503	56	15	33,1	8,3	6,3	-15,1	3,1	10521	32881
54215	Frouard	19553	55	13	30,9	7,9	6	-14,9	2,8	11107	31271
54318	Liverdun	21298	62	9	31,2	9,8	4,4	-16,4	2,7	12705	34699
245400601	CC du Bassin de Pompey	20965	60	11	30,8	9,1	4,7	-16	2,9	11862	34482
4103	Nancy	20531	59	13	28,4	10,5	5,4	-17,2	3,3	10913	36175
54	Meurthe-et-Moselle	20206	54	14	28,1	15,3	5,3	-15,6	3,3	10714	35584
41	Lorraine	19853	52	14	28,3	16,5	5,2	-14,5	3,3	10685	35082
	France métropolitaine	20185	58	14	28	11	5	-18	3,5	10640	37290

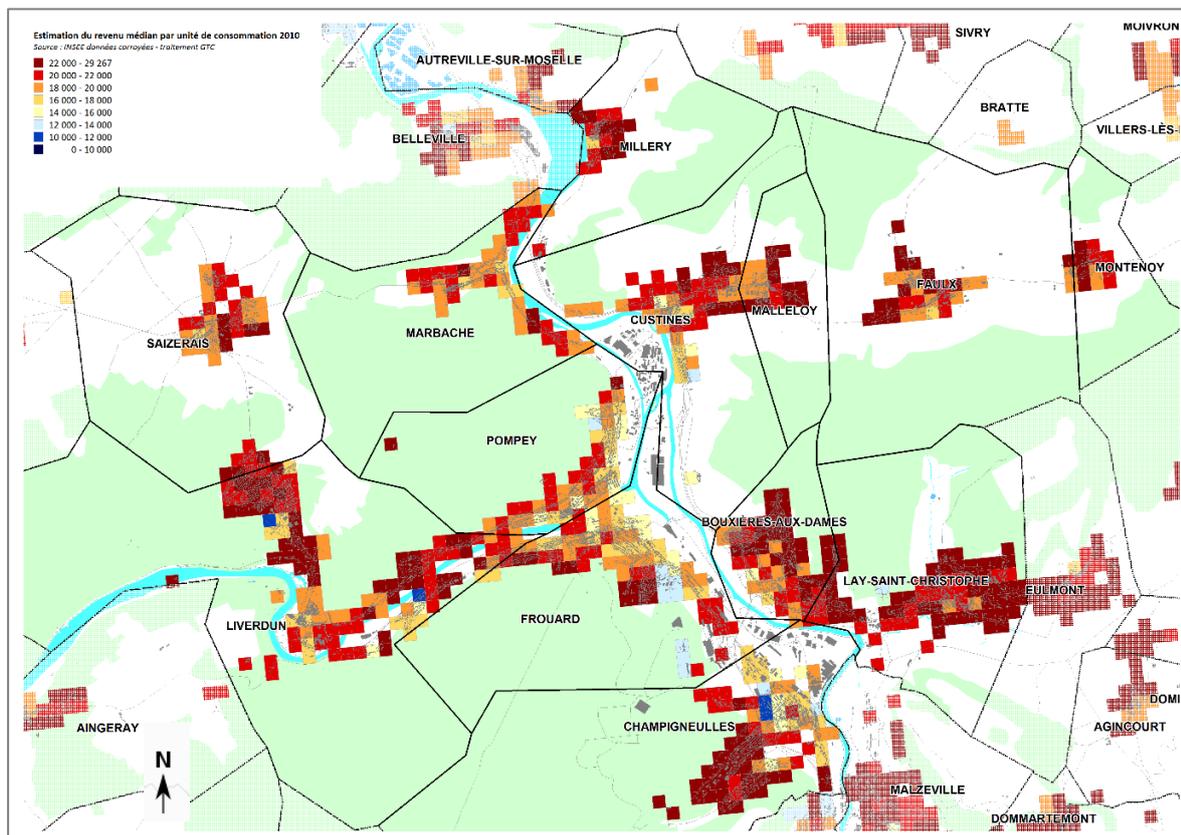
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Année 2013

Carte 3 : Revenus médian mensuel par unité de consommation



Les données carroyées qui datent de 2010 permettent d'aborder la question des disparités infra communales. Cette géographie, établie sur les revenus déclarés de 2010 par l'INSEE, a en effet permis aux services de l'état de redéfinir sa géographie prioritaire. Elle fait apparaître clairement les quartiers des Mouettes à Champigneulle et de la Penotte à Frouard. Elle permet également d'observer certaines fragilités dans les centres anciens ou l'homogénéité relative de certaines zones pavillonnaires.

Carte 4 : Estimation du revenu médian par unité de consommation en 2010 à partir des données carroyées



Ce qu'il faut retenir :

- La Communauté de communes du Bassin de Pompey a plutôt **une vocation résidentielle** au sein de l'agglomération nancéenne élargie avec un nombre d'emploi inférieur au nombre d'actifs occupés.
 - o 3 pôles d'emplois majeurs sur le Bassin : Champigneulle, Pompey et Custines.
 - o 2 pôles d'emplois secondaires : Frouard et Millery (la zone des Sablons se situe sur cette commune).
- La Communauté de communes du Bassin de Pompey **est plus dynamique en termes d'évolution de l'emploi** (progression selon l'INSEE et moindre baisse de l'emploi salariés privés).
- Des niveaux de revenus des ménages (20 965€) sensiblement supérieurs aux référents (inférieurs à 20 200€) mais **des disparités infracommunales marquées** (quartiers des Mouettes, de la Penotte, centres anciens...)

5. Synthèse et enjeux sur la socio-démographie

Les points importants :

- Une absence de ville-centre dominante identifiant le territoire.
- Un territoire qui a connu une reprise et une diversification de l'emploi mais qui reste plutôt à vocation résidentielle au sein de l'agglomération nancéenne. Il s'appuie sur 3 pôles d'emplois majeurs (Champigneulles, Pompey et Custines) et 2 secondaires (Frouard et Millery- zone des sablons)
- Des évolutions structurelles (vieillessement, familles monoparentales...) induisant des modes d'habiter différents,
- Un vieillissement de la population, facteur d'offre nouvelle et d'adaptation de l'habitat existant.

Les points forts :

- Un retour à une petite croissance démographique qui reste cependant assez fragile.
- Un déficit migratoire qui s'amenuise régulièrement, signe d'une attractivité résidentielle limitée mais croissante.
- Un développement des plus petites communes liées au solde migratoire (Malleloy, Montenoy, Saizerais)
- Une attractivité auprès des familles, des trentenaires et des Nancéens.
- Des revenus des ménages supérieurs aux référents.

Les points faibles :

- Une perte d'attractivité des communes les plus urbaines (+ Marbache).
- Un vieillissement sensible de la population et un solde naturel qui s'amenuise.
- Des effectifs scolaires, qui malgré un redressement récent, font peser des incertitudes sur l'avenir de certaines classes et écoles.
- Des fragilités infracommunales globalement circonscrites aux quartiers en politique de la ville et quelques zones des cœurs de bourg.

Les enjeux :

L'objectif démographique inscrit dans le Scot, le PLH et le Projet de territoire paraît difficile à atteindre si les tendances passées se poursuivent.

Le maintien des équilibres démographiques de la Communautés de communes du Bassin de Pompey (maintien voire amélioration d'une croissance démographique positive, capacité à préserver le solde naturel en maintenant l'attractivité par rapport aux familles avec enfants) passe aujourd'hui par **une plus grande diversification de l'habitat** avec un développement de l'accession sociale et à prix maîtrisés, du locatif intermédiaire de qualité, d'une offre plus ciblée vers les personnes âgées.

La territorialisation des enjeux :

Il s'agit d'essayer d'influer les dynamiques démographiques dans les principales communes et de favoriser une attractivité plus importante notamment envers les familles avec enfants.



B. MOBILITE

NOTE :

Dans le cadre de la révision du Plan de Déplacements Urbains en 2015, un diagnostic a été réalisé. Des parties de ce document sont citées. Afin de pouvoir les identifier, la police de caractère est différenciée :

- Diagnostic PLUI-HD
- *Révision PDU 2015*

1. Ce que nous dit le SCoT Sud 54

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT Sud54) a été approuvé le 14 Décembre 2013. Ce document réglementaire se décompose en trois parties : le diagnostic, le Projet d'Aménagement et Développement Durable et le Document d'Orientations et d'Objectifs.

1.1. Le diagnostic

Le territoire du SCoT Sud 54 se trouve entre la France et l'Allemagne à la croisée du Sillon Lorrain (axes Nord-Sud) et permet de relier Strasbourg et Paris (axe Est-Ouest).

Il s'agit donc d'un territoire facilement accessible depuis l'extérieur, qui doit permettre l'articulation entre des espaces dynamiques. Il a aujourd'hui du mal à affirmer son rôle d'influence dans le Grand Est. Il doit faire preuve d'innovation afin de valoriser ses atouts et d'affirmer son rôle de commandement.

Ce territoire d'échanges et de passages présente des infrastructures importantes pour tous les modes :

- Le ferroviaire : des lignes de trains à grande vitesses qui permettent de relier le reste de la France et un axe majeur de fret ferroviaire (1/4 du fret national).
- Le routier : l'A31 qui constitue la colonne vertébrale des échanges routiers à l'échelle nationale.
- Le fluviale : la Moselle, qui permet la circulation à grand gabarit, est un axe navigable majeur européen. En moyenne, 3,4 millions de tonnes par an sont transportées, via le port de Frouard et le port de Metz, par an.

Bien qu'il soit traversé par un nombre de flux important, le territoire présente des difficultés à capter les flux économiques et de personnes. On note également une absence pénalisante de débouchés vers le Sud des actuelles infrastructures ainsi qu'une nécessité de modernisation et de désengorgement de celles-ci.

Dans le cadre de ce diagnostic, quatre constats ont été réalisés. Le constat 1 (Positionnement européen et régional), le constat 3 (Structuration et développement des territoires) et le constat 4 (Modes de vie et perspectives sociodémographiques) abordent le thème de la mobilité et des déplacements.

Ces constats permettent d'arriver à la définition de besoin en terme de transports en déplacements à l'échelle du territoire du SCoT Sud 54.

À RETENIR | besoins en matière de transports et de déplacements

Accessibilités externes	<p>Améliorer l'accessibilité du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Connexions plus efficaces et rapides du territoire aux métropoles régionales et européennes (notamment au Luxembourg pour accompagner le projet d'Esch-Belval) ↳ Amélioration des débouchés ferrés sur le Sud ↳ Adaptation et modernisation des infrastructures
Mobilités internes	<p>Répondre aux besoins de déplacements des habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Diminution des distances parcourues : amélioration du ratio habitants/emplois, localisation des pôles générateurs de flux et des services ↳ Amélioration de l'efficacité et de l'articulation des réseaux des transports en commun : valorisation de l'étoile ferroviaire nancéenne (offre TER), hiérarchisation des pôles d'échanges, optimisation des raccordements entre les différents niveaux de polarités (notamment Toul-Nancy) ↳ Accessibilité des pôles urbains possédant des équipements et services et développement de l'intermodalité ↳ Accessibilité aux personnes à mobilité réduite
	<p>Répondre aux besoins de déplacements des entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Développement du fret ferroviaire ↳ Mise en accessibilité des zones d'activités et prise en compte des modes actifs ↳ Amélioration des liaisons transversales ↳ Renforcement de la couverture numérique du territoire ↳ Plans Déplacements d'Entreprises (PDE) <p>Limiter l'usage de la voiture individuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Développement et promotion des modes de transports alternatifs pour les courtes distances ↳ Aménagement des gares et de leur quartier en faveur de la multimodalité et des rabattements train / voiture personnelle / transports en commun (TC) ↳ Aménagements des espaces publics en faveur de la multimodalité (notamment modes actifs) ↳ Prise en compte les déplacements dans l'urbanisme

Source : SCoT Sud 54

Le tableau de synthèse ci-dessous regroupe les idées fortes de ces constats ⁽³⁾

DES ATOUTS A VALORISER	DES FAIBLESSES A PALLIER
<ul style="list-style-type: none">- Une densité remarquable d'infrastructures de transports, en particulier le fret.- Une armature ferroviaire pouvant servir de support au développement territorial.	<ul style="list-style-type: none">- Des infrastructures nombreuses mais sous-dimensionnées et à moderniser.- La saturation de l'A31 qui est gratuite.- Un développement inégal des bourgs selon leur niveau de desserte.- Une explosion des flux « domicile-travail » et une dépendance accrue à la voiture.- Une forte dépendance à la voiture, notamment dans les territoires ruraux peu aisés.- Des offres de transport en commun interurbaines ou urbaines en concurrence sur certains secteurs du Sud54.
DES OPPORTUNITES A SAISIR	DES RISQUES A RENVERSER
<ul style="list-style-type: none">- La future liaison fluviale à grand gabarit Saône-Moselle.- Les développements de plateformes multimodales comme celles de Frouard.- La fluidification du trafic automobile avec la mise à 2x3 voies de l'A31, de Fey à Bouxières-aux-Dames- Une mutation des pratiques de mobilité	<ul style="list-style-type: none">- L'évitement du Sud54, soit par la vallée du Rhin à l'Est, soit par l'axe Luxembourg-Dijon à l'Ouest (cf. le projet EuroCap-Rail d'interconnexion).- Une offre d'infrastructures saturées et/ou inadaptées aux nouvelles demandes.- Une « auto-mobilité » peu durable et l'allongement des déplacements du fait de la périurbanisation

³

Code couleur :

Constat 1 : Positionnement européen et régional

Constat 3 : Structuration et développement du territoire

Constat 4 : Modes de vie et perspectives sociodémographiques

1.2. Le Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD)

L'objectif du PADD du SCoT Sud54 est de construire la « multipôle Sud Lorraine », appellation choisie par les élus pour désigner le projet de développement innovant et durable pour le territoire du Sud Meurthe-et-Moselle.

Ce document s'articule autour de trois axes stratégiques développés en sous-axes :

- **Structurer le territoire Sud 54 autour de ses villes et de ses bourgs**
 - Améliorer l'accessibilité du territoire et construire un droit à la mobilité durable
 - construire une offre multimodale performante ;
 - coordonner urbanisation et transport ;
 - proposer une alternative à l'usage solo de la voiture par le développement des communications électroniques.
- **Garantir les grands équilibres spatiaux par la Multipôle verte**
- **Un urbanisme de proximité au service des habitants du Sud 54**
 - Préserver les ressources naturelles, la santé et le bien-être des habitants
 - Réduire les consommations d'énergie et s'adapter au changement climatique (développer les transports en commun, encourager l'utilisation des modes doux, etc.).

1.3. Le Document d'Orientations et d'Objectifs

Ce document reprend les trois axes développés dans le PADD, et précise des objectifs ainsi que des orientations pour chacun des sous-axes.

Le sous-axe stratégique est de **créer une mobilité durable pour tous sur l'ensemble du territoire.**

Pour cela, il faut organiser le système de déplacements pour mieux répondre aux besoins de citoyens en développant **une offre de transport plurielle et performante.**

Un accent particulier doit être porté sur le ferroviaire en facilitant l'accès aux gares, en développant l'urbanisation des quartiers gares et en améliorant, si possible, le cadencement des trains.

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, la gare de Pompey-Frouard a été identifiée comme un pôle d'échange multimodal du bassin et la gare de Liverdun comme un pôle d'échanges multimodal local. Elles devront donc être aménagées en conséquence. Les autres gares du territoire (haltes-gares de desserte locale) devront également être aménagées afin d'améliorer leur accessibilité.

Les politiques mises en place doivent permettre de diminuer l'impact des déplacements sur l'environnement en proposant des moyens de transports moins polluants. Plusieurs actions doivent alors être favorisées :

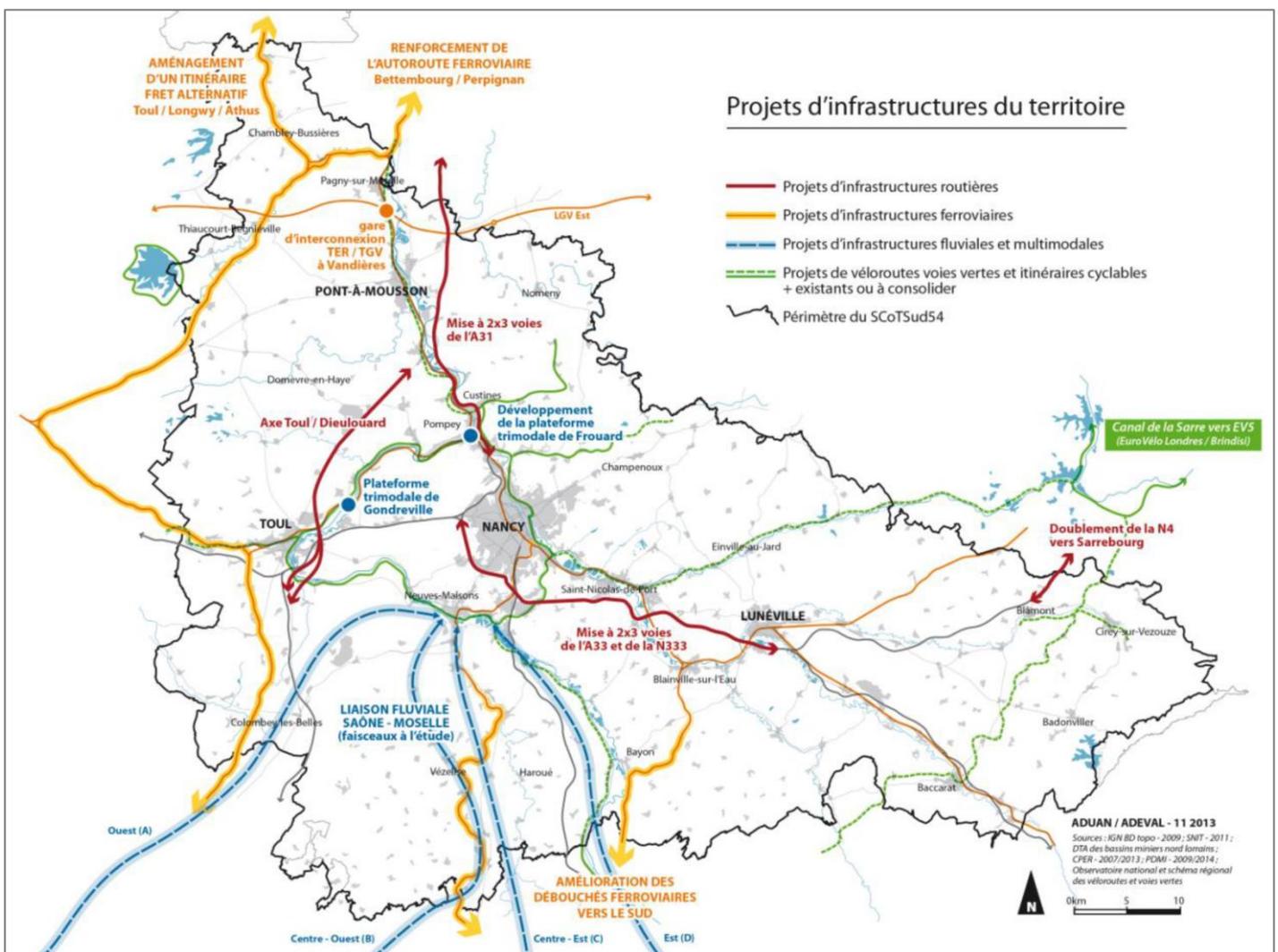
- L'articulation entre développement urbain et desserte en transports collectifs.
- Les déplacements durables (modes doux, auto-partage, etc.).
- Une gestion raisonnée du stationnement.

Plusieurs projets de développement d'infrastructures sont identifiés dans le SCoT. Leurs réalisations doivent être optimisées afin de maintenir l'attractivité du territoire.

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, les infrastructures suivantes sont citées :

Routier	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de l'A31bis qui se décompose en trois familles d'aménagement : les aménagements de l'autoroute actuelle pour la passer à 3x2 voies où cela est techniquement possible, la construction des nouveaux tronçons autoroutiers et la remise à niveau environnementale → <i>Objectifs : réduire la congestion sur l'A31 en améliorant les conditions de circulation, améliorer la sécurité des usagers et accompagner le développement économique et fluidifier les échanges.</i> - Mise en œuvre du Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes et l'aménagement des grands itinéraires nationaux Véloroute « Charles le Téméraire » → <i>Objectifs : favoriser les déplacements doux et permettre la continuité des itinéraires cyclables et l'échelle nationale européenne</i>
Fluvial Multimodal	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de la plateforme tri-modale de Frouard → <i>Objectifs : optimiser le nœud fluvial et ferroviaire du port de Frouard et de la plateforme de Champigneulle et permettre la création d'une plateforme conteneurs tri modale (réalisée en 2015)</i>

Carte 5 : Cartographie Projets d'infrastructures du territoire SCoT Sud 54–



Sources : SCoT Sud54. DOO.

2. Ce que nous dit le Projet Territoire

Suite à un diagnostic du territoire, six orientations territoriales ont émergé afin de créer une nouvelle dynamique d'aménagement et de développement plus équilibrée et durable.

Sur ces enjeux, trois concernent la mobilité et les déplacements. Ils sont représentés dans le tableau ci-dessous :

Enjeux (orientations)	Axes stratégiques en réflexion	Stratégies territoriales de rattachement
Enjeu n°2 : Créer une nouvelle urbanité territoriale à travers les programmes d'aménagement et développement et la mobilité	Axe 2-1 Elaborer un plan d'aménagement urbain durable à l'échelle du bassin. Fixer des principes d'urbanisation et de mobilité (en conformité avec les objectifs de l'agenda 21 (Actions 1 à 3))	Aménagement & Urbanisme (volets Habitat/Mobilité)
Enjeu n°3 : Encourager le désenclavement Est/Ouest et le désengorgement du sillon Lorrain pour créer de nouvelles synergies de développement et de déplacement	^w Axe 3-1 Arrêter une position commune et concertée sur les grandes infrastructures ferroviaires, fluviales et routières.	Mobilité/PDU/Voies
	^w Axe 3-3 Reconsidérer la politique de transport et déplacements dans son environnement	Mobilité /Transport/PDU
Enjeu n°4 : Déployer la démarche d'excellence territoriale au service du cadre de vie et d'une offre de services équitable et de qualité	^w Axe 4-2 Lutter contre le changement climatique (Actions 3 à 10-Agenda 21)	Environnement (Mobilité/Energies renouvelables/Patrimoine)
	Axe 4-4 Faciliter l'accès aux NTIC des populations. (services en ligne)	Services de proximité (Mobilité & accessibilité)

Figure 24 : Tableau de présentation enjeux et axes stratégiques du Projet Territoire

Source : Projet Territoire 2030 - DOS

4 NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

3. Les caractéristiques de la mobilité

Les caractéristiques de la mobilité des habitants de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey sont étudiées à partir des données obtenues lors de l'enquête Ménage Déplacements réalisées en 2013 par l'ensemble des collectivités du SCOT Sud 54. Cette enquête a permis d'obtenir un premier bilan des actions préconisées dans le cadre du PDU 2006-2016.

3.1. Une mobilité plus équilibrée et plus durable

L'Enquête Ménage Déplacements (EMD) réalisée en partenariat avec l'ensemble des collectivités du SCOT SUD54 a permis à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, qui avait déjà réalisée une EMD en 2004, d'évaluer la progression des différents modes de déplacements sur son territoire : transports en commun, automobiles, modes actifs mais aussi d'observer l'évolution des habitudes de déplacement des habitants.

Favorisée par le PDU, une mobilité plus durable et plus équilibrée a commencé à se développer sur le territoire.

Phénomène observable dans les stratégies de domiciliation, l'accès aux transports collectifs est devenu un critère souvent déterminant au même titre que la qualité de l'espace public ou la proximité des services de la vie quotidienne. La volonté des particuliers de « pouvoir se passer » de leur voiture est devenue forte et se mesure dans les résultats de l'EMD.

Cette évolution des comportements favorise une amélioration de la qualité du cadre de vie et notamment de la qualité de l'air.

3.2. Une progression de l'utilisation des transports en commun

La part des déplacements réalisés par les différents réseaux de transport est passée de 7,3% de l'ensemble des déplacements à 8,2% soit une progression d'environ 1 point avec une nette progression de la part des transports urbains : de 4,1% à 5,7%.

Cette augmentation globale de la part des transports collectifs représentent environ 450 000 déplacements supplémentaires par an pour ce mode.

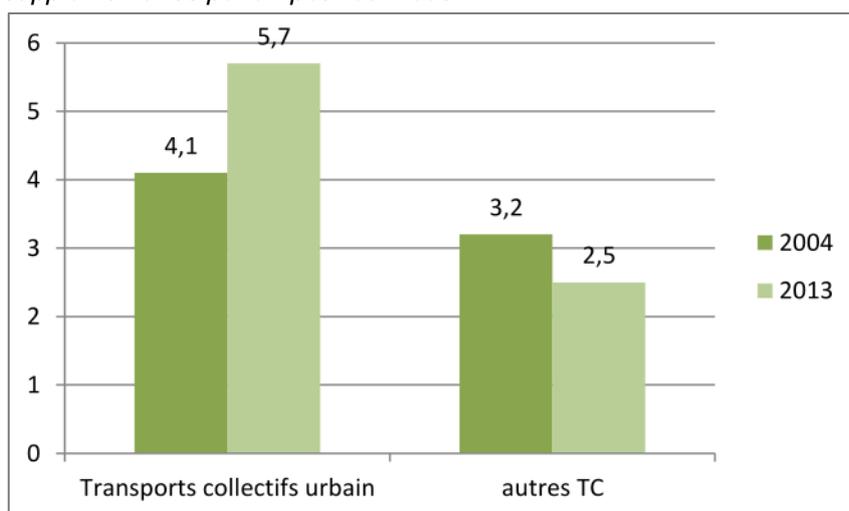


Figure 25 : Evolution Part Modale transport en commun

Source : PDU Révisé 2015

Cette progression des transports collectifs est également observable par l'étude de la fréquentation des réseaux qui desservent la Communauté de Communes du Bassin de Pompey : **le réseau LeSIT en particulier a vu sa fréquentation progresser de 21% sur la même période.**

Enfin, au-delà de la progression globale des TC on observe sur la Communauté de Communes du Bassin de Pompey une évolution significative de la manière dont ils sont utilisés avec notamment l'augmentation d'un usage occasionnel :

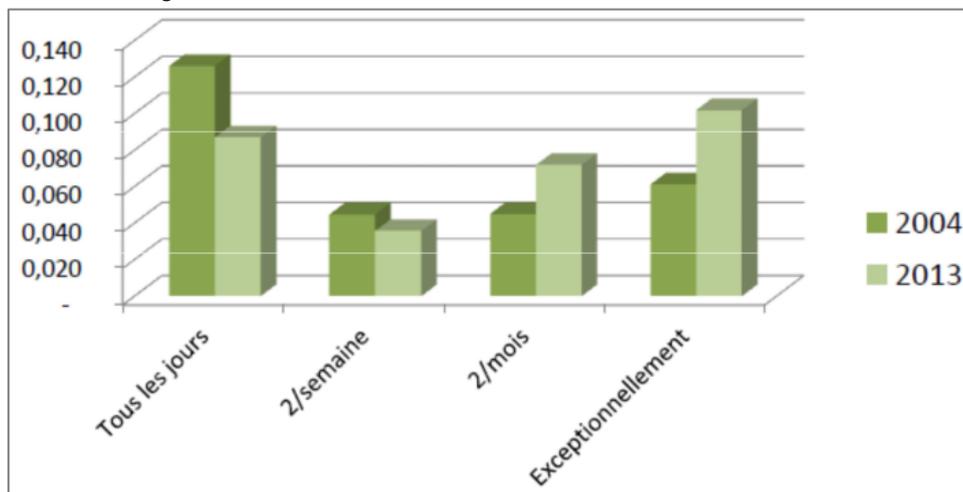


Figure 26 : Fréquence d'utilisation des transports en commun

Source : PDU révisé 2015

Les transports collectifs ont évolué vers un mode de déplacement non plus seulement des populations captives (scolaires, sans permis) mais aussi comme **le mode complémentaire** pour bon nombre d'automobilistes.

3.3. La rationalisation des déplacements automobiles

La répartition des modes de déplacements sur le territoire a vu baisser la part des déplacements automobiles :

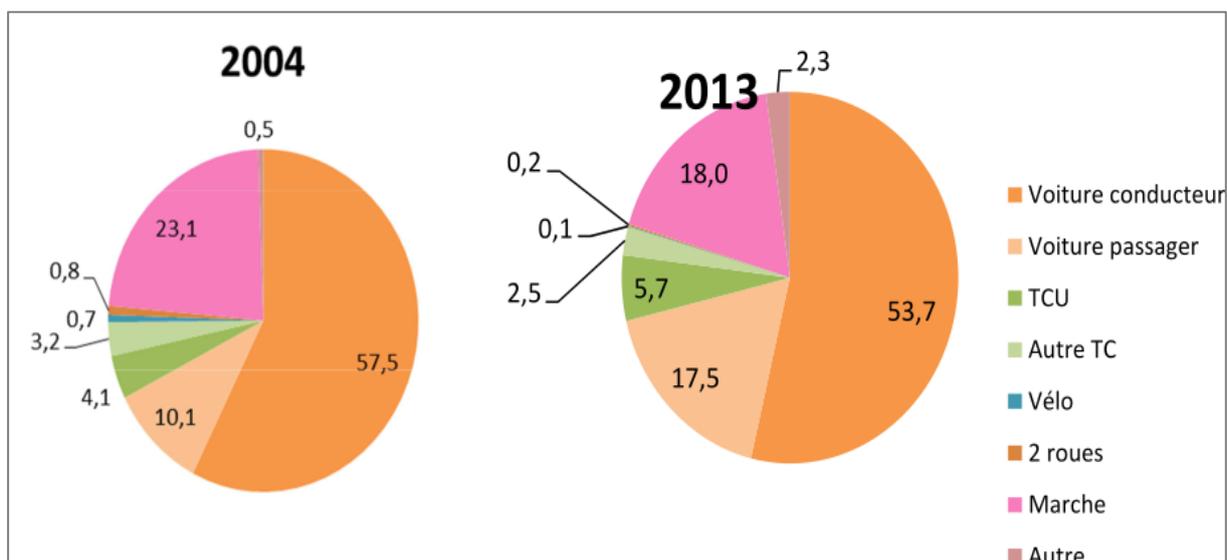


Figure 27 : Evolution des parts modales entre 2004 et 2013

Source : PDU Révisé 2015

Le rapport à la voiture a beaucoup changé en 10 ans :

- la part des déplacements réalisés en voiture « seul » a fortement baissé (- 3,8 points) ;
- la part des déplacements réalisés en voiture « accompagné » (covoiturage) a fortement augmenté (+ 7,4 points).
- le nombre moyen d'occupants dans une voiture est passé de 1.17 à 1.43.

La répartition des parts modales témoigne de l'amélioration du système de transport public mais également d'une **rationalisation des déplacements individuels** dans un contexte économique difficile. La pratique du covoiturage en particulier s'est fortement développée.

La part de la voiture reste cependant beaucoup plus importante que sur le reste du territoire de la Meurthe-et-Moselle qui est de 56,9% (+15% pour la CCBP).

Sur l'ensemble du territoire de la Meurthe-et-Moselle, les habitants marchent beaucoup (-13,2% pour le Bassin de Pompey) et ils utilisent un peu plus les transports collectifs (-1,3%).

L'analyse de la motorisation des ménages confirme ce changement dans le « rapport à la Voiture » avec notamment la baisse de la part des ménages multi-motorisés (-1,2pt), à mettre également en relation avec le desserrement des ménages (2,66 personnes/ménage en 2004 à 2,41 en 2013).

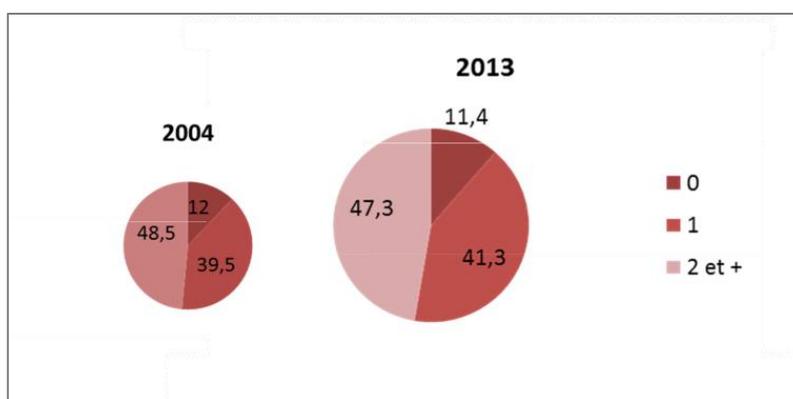


Figure 28 : Evolution du taux de motorisation des ménages entre 2004 et 2013

Source : PDU Révisé 2015

Avec moins d'1,5 véhicules par ménage environ, **la Communauté de Communes du Bassin de Pompey évolue vers une « automobilité » plus urbaine que rurale**, inférieure aux taux de motorisation rencontrés sur les agglomérations mussipontaine, du toulinois ou du secteur du Moselle et Madon.

Enfin, au-delà des taux d'équipement des ménages, c'est l'utilisation des véhicules disponibles qui a fortement évolué. En lien avec l'augmentation de l'usage occasionnel des transports collectifs, on observe la **baisse de l'utilisation quotidienne de la voiture** et l'augmentation d'une utilisation circonstanciée et de la non-utilisation de la voiture :

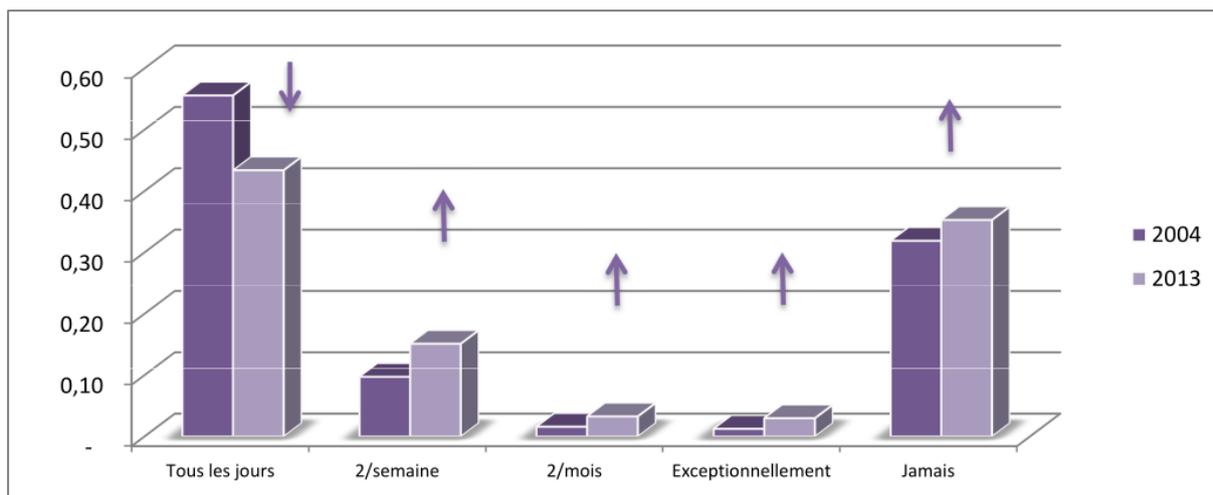


Figure 29 : Evolution de la fréquence d'utilisation de la voiture entre 2004 et 2013

Source : PDU Révisé 2015

Ainsi on observe **le développement à la fois des pratiques multimodales et de « panachage » des modes de déplacement en fonction : des besoins**, des circonstances, du motif et des contraintes. L'habitant de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey est de moins en moins ou un automobiliste ou un utilisateur des transports en commun mais davantage **un voyageur multimodal**.

3.4. Des déplacements principalement internes au bassin et en direction de la Métropole Nancéienne

Les flux de déplacements domicile-travail sur la Communauté de Communes du Bassin de Pompey s'organisent sur deux échelles : les déplacements intra-bassin pour un peu plus d'un tiers des flux et les échanges avec les territoires voisins.

Pour les déplacements intra-bassins, environs 15% des actifs travaillent dans leur commune de résidence.

Les liens étroits avec l'agglomération nancéienne sont importants : 45% des personnes actives vivant sur la Communauté de Communes du Bassin de Pompey travaillent sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy.

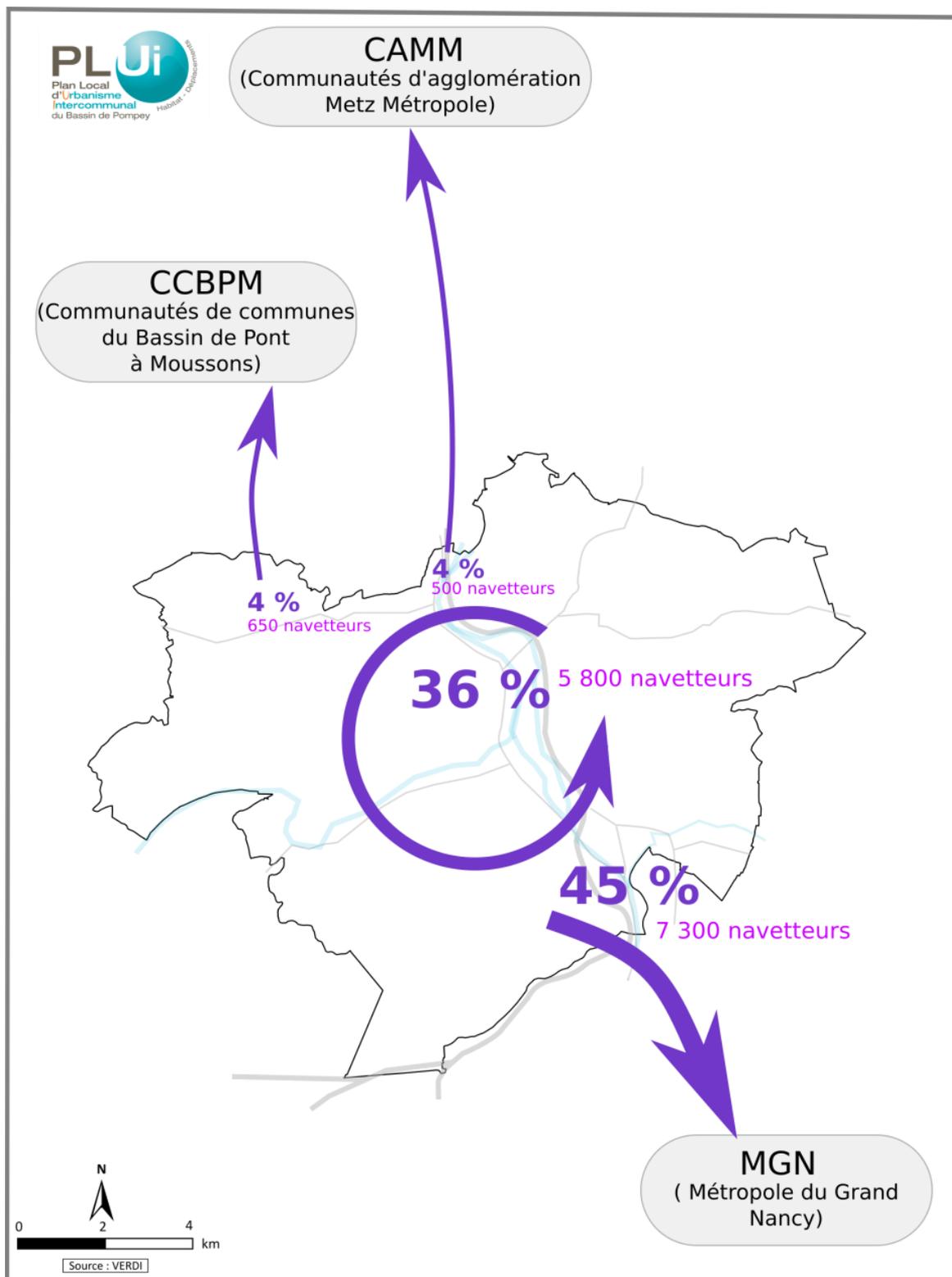
De plus, le bassin n'ayant pas d'établissement du second degré sur son territoire, les déplacements scolaires vers Nancy sont relativement importants.

Il existe des liens étroits avec la Métropole du Grand Nancy en terme « d'espace vécu », intégrant les loisirs, le travail ou encore les études.

Il est cependant important de noter que ces échanges ne sont pas unilatéraux. La zone commerciale Frouard-Champigneulles ou encore les employeurs du bassin attirent des habitants des communes voisines.

Cette réciprocité doit être prise en compte et valorisée dans le cadre du PLUI-HD.

Carte 6 : Les lieux de travail des habitants de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey



3.5. Le développement de l'électro mobilité : un enjeu important dans les années à venir

Bien que beaucoup moins dense qu'une grande agglomération, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey connaît les mêmes enjeux généraux de mobilité :

- Préserver et améliorer l'accessibilité de son territoire par l'ensemble des modes de déplacement ;
- Favoriser une mobilité plus durable par le développement des transports collectifs, des modes actifs de déplacement et transport non polluants ;
- Prévenir les publics les plus fragiles d'une précarisation énergétique de la mobilité (augmentation des prix des carburants et des coûts d'utilisation de la voiture, baisse de la mobilité individuelle).

Si les habitants de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey ne sont pas moins concernés que les citoyens de grandes villes par l'électro mobilité, ils le sont peut-être même davantage. En effet, les ménages du Bassin de Pompey sont plus « dépendants » de leur automobile au quotidien que ceux du SCoT Sud 54 de manière générale ou du Grand Nancy en particulier (à titre d'exemple) (données issues de l'Enquête Ménages Déplacements 2013) :

Tableau 4 : Les indicateurs de Mobilité sur la Communauté de Communes du Bassin de Pompey

Indicateur de mobilité	Bassin de Pompey	SCOTSUD54	Grand Nancy
Part des déplacements automobiles (hors covoiturage)	71.3%	56.9%	49.8%
Taux de motorisation des ménages	1.46	1.25	0.97

Proportionnellement plus motorisés, les ménages de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey sont donc davantage « touchés » par l'augmentation des coûts d'utilisation de la voiture, cette dernière étant souvent le mode de déplacement principal de l'ensemble des actifs du ménage. Aussi, les avantages économiques pour les ménages et environnementaux pour le territoire de l'électro mobilité sont réels sur le Bassin de Pompey.

L'ONPE (Observatoire Nationale de la Précarité Energétique) souligne dans son premier rapport publié fin 2014 que la précarité liée à la mobilité et en particulier à l'automobile touche davantage les territoires périurbains que les secteurs urbains denses du fait d'une offre de transport moins performante et d'une dépendance accrue des ménages à l'automobile pour leurs déplacements quotidiens.

L'INSEE précise en janvier 2015 (INSEE Analyse n°10 Lorraine) qu'environ 13.8% des ménages lorrains sont en situation de précarité en ce qui concernent leurs déplacements (10,2% en moyenne en France). Les ménages jeunes, qui comptent souvent plusieurs actifs sont particulièrement vulnérables : ainsi 27% des ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans serait concernes.

Les besoins

Les déplacements des habitants de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey sont-ils « captables » par l'électromobilité ? Autrement dit, la voiture électrique peut-elle couvrir les besoins des habitants de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey notamment en autonomie ?

Les résultats de l'EMD révèle que :

- 77% des déplacements quotidiens ont pour point de départ ou d'arrivée le domicile ;
- 96% des déplacements se réalisent au sein du périmètre du SCoTSUD54 et 58% au sein même de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey ;
- la distance moyenne d'un déplacement est de 8.4 km ;
- chaque habitant réalise en moyenne entre 3 et 4 déplacements par jour.

Cette première approche laisse à penser qu'une part des déplacements automobiles quotidiens des habitants de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey pourrait trouver par l'électromobilité une solution performante sur les plans de la mobilité et sur le plan économique.

Cependant, la voiture électrique ne fonctionne pas sans infrastructure de recharge. Le développement des bornes de recharge est donc fondamental pour celui du véhicule électrique. Les constructeurs automobiles semblent favoriser l'installation de borne chez l'« acheteur » du véhicule mais cette stratégie se limite aux particuliers propriétaires de maisons individuelles avec garage. Or sur la Communauté de Communes du Bassin de Pompey :

- 32.1% des habitants ne sont pas propriétaires de leur logement ;
- 28.8% des logements sont des appartements ;
- 34% des logements ne dispose pas d'emplacement de stationnement privé.

Ainsi, et alors que 80% des ménages du Bassin de Pompey ont au moins 1 voiture et que 40% en possède au moins 2, la collectivité pourrait accompagner et favoriser le développement de l'électromobilité sur son territoire et la rendre accessible au plus grand nombre en développant un réseau de points de recharge sur l'ensemble du territoire.

Définir des objectifs

Si les immatriculations de véhicules neufs électriques représentent aujourd'hui 13% du marché en Norvège, ce taux n'est que de 0.6% en France en 2014, malgré une dynamique réelle mais très récente.

Selon les résultats de l'EMD 2013 on dénombre 319 052 voitures possédées par les habitants du SCoT Sud 54 dont 24 001 sur la Communauté de Communes du Bassin de Pompey. A l'échelle du SCoT, seuls 340 véhicules électriques ont été dénombrés, effectif trop faible statistiquement pour en décrire une localisation par secteur géographique. On retiendra à ce niveau que ces véhicules ne sont pas particulièrement identifiés sur Nancy (Moselle et Madon, Toulous, etc.).

Les mesures de soutien au développement de l'électromobilité sur la Communauté de Communes du Bassin de Pompey doivent permettre à celui-ci de s'accélérer afin de constituer une part grandissante du parc automobile.

Construire des partenariats locaux pour mailler le territoire

Le développement du réseau de point de charge doit être défini et réalisé via des partenariats locaux avec les acteurs de l'habitat et les acteurs économiques, soit :

- les bailleurs pour l'installation de bornes de recharge dans les parkings de résidence (y compris en logement social) ;
- les promoteurs pour les inciter à prévoir les équipements dans leurs opérations futurs ;
- les syndicats de copropriété pour les aider à installer des bornes ;
- les enseignes commerciales, les entreprises et leurs associations pour équiper les pôles commerciaux et d'emplois ;
- les collectivités et établissements publics pour développer les points de recharge sur l'espace public et au sein des établissements ;
- tout acteur intéressé par la mise en œuvre de cette politique dans l'intérêt collectif.

Ainsi deux types de point de charge seront à développer : les bornes privées et les bornes publiques :

Tableau 5 : Les points de charge à développer sur le territoire

Bornes privées	Bornes publiques
<ul style="list-style-type: none">• Résidences de logements collectifs• Entreprises	<ul style="list-style-type: none">• Stations de mobilité• Pôles d'échanges• Equipements publics• Grandes enseignes commerciales ?

Ce qu'il faut retenir :

Une évolution de la mobilité depuis une dizaine d'année :

- Une progression de l'utilisation des transports en commun notamment pour les usages occasionnels. La restructuration des réseaux de transports en commun a permis d'augmenter leur part modale.
- Une augmentation importante du covoiturage.
- La part modale de la voiture reste cependant plus importante pour les habitants du Bassin de Pompey que sur le reste du territoire du SCoT Sud 54.

Les habitants du Bassin de Pompey travaillent principalement au sein du territoire de la Communauté de Communes et sur la Métropole Nancéienne.

4. Un territoire au cœur du Sillon Lorrain

Carte 7 : La position géographique de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey se trouve au sud du Pays du Val de Lorraine et est traversé par le Sillon Lorrain.

Il fait le lien entre les agglomérations de Nancy et de Metz.

Un nombre important d'axes de communication le traverse :

- Ligne de train à grande vitesse ;
- Réseau routier national structurant ;
- La Moselle canalisée.

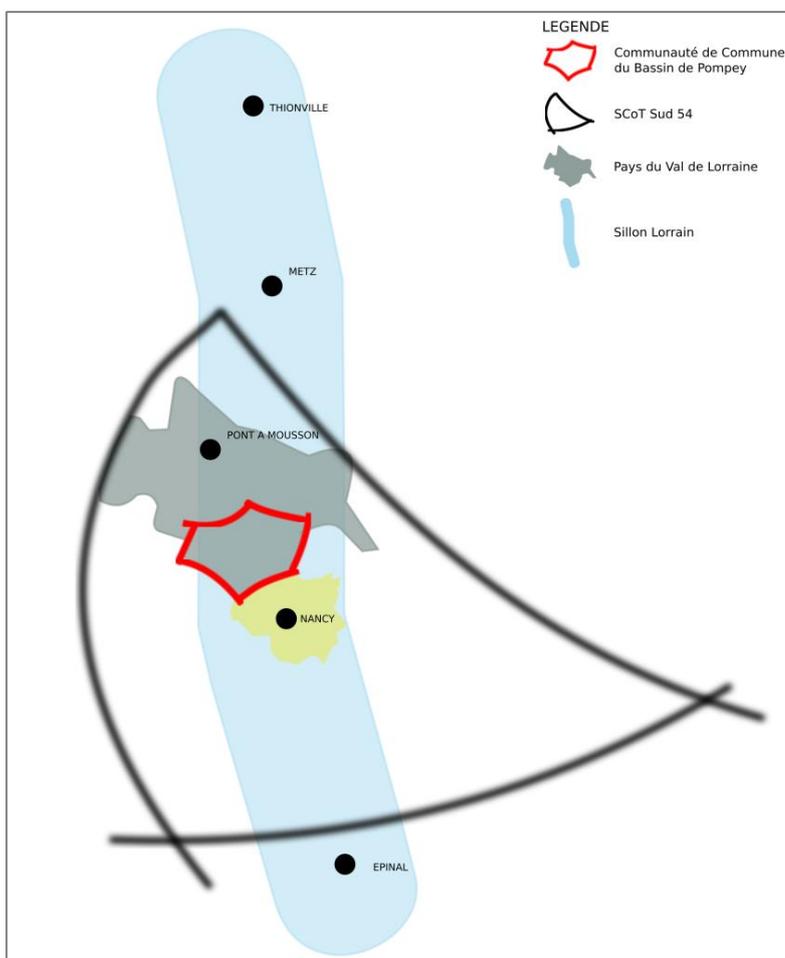
La Communauté de Communes du Bassin de Pompey est donc un territoire qui accueille des flux de transit européens importants : c'est un carrefour régional des flux d'hommes et de marchandises.

Ce positionnement stratégique et central amène le territoire à se trouver à la croisée de différentes stratégies d'aménagement et de développement.

Le sillon Lorrain et le Pays du Val de Lorraine présentent deux perceptions distinctes de la métropolisation.

Le sillon Lorrain est le premier pôle métropolitain européen créée en France. Il regroupe les quatre intercommunalités de Thionville, Metz, Nancy et Epinal. Son rôle est, entre autres, de mener des actions d'intérêt métropolitain en matière de développement d'infrastructures et des services de transports. Depuis février 2017, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a signé une convention de territoire associé avec ce nouveau pôle métropolitain. L'objectif étant de construire des relations partenariales interterritoriales afin de permettre un développement harmonieux et cohérent. Le Pays du Val de Lorraine, souhaite mettre en œuvre une politique de système urbain polycentrique de « ville territoire ». Il souhaite permettre le développement en réseau des fonctions métropolitaines supérieures de façon équilibrée.

Le PLUI-HD doit prendre en considération ces perceptions et l'adhésion du bassin à ces deux entités.



5. Un système de déplacements plurimodal

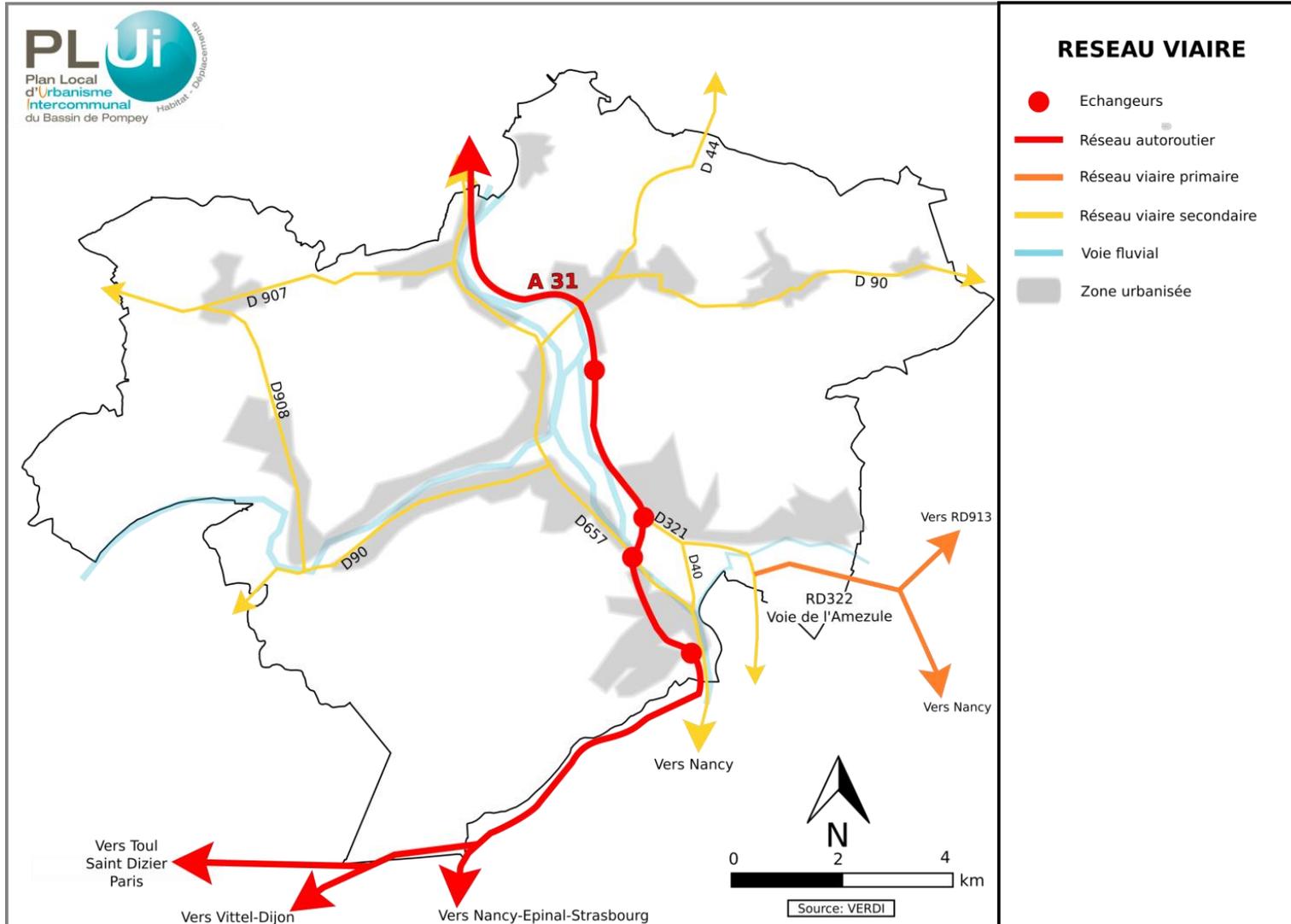
5.1. Une bonne accessibilité routière

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey présente une topographie très variée. Le territoire est façonné par l'encaissement de la Meurthe et de la Moselle : le bâti est inscrit en fond de vallée et les plateaux sont couverts par la forêt.

Le relief a structuré le réseau viaire en favorisant les liaisons Nord-Sud et en limitant les liaisons Est-Ouest.

L'A31 est l'épine dorsale du réseau, elle traverse le territoire du Nord au Sud et est utilisée pour tous types de déplacements internes et externes à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey. Les routes départementales qui traversent le bassin, permettent de relier les centre-bourgs à cet axe structurant et aux territoires limitrophes. La RD657 et la RD321 sont les entrées principales de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey. Ces deux axes permettent de relier la Métropole du Grand Nancy au Sud

Carte 8 : Le réseau viaire



5.2. L'A31 : une autoroute urbaine saturée

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey est traversée par un axe routier majeur Nord-Sud, qui accueille un trafic de transit important : l'autoroute A31 qui permet de desservir le Sillon Lorrain.

Le territoire bénéficie de quatre échangeurs avec l'A31 :

- Deux qui sont reliés à la RD657 au Sud du territoire sur les communes de Frouard, échangeur complet, et de Champigneulle, demi-échangeur.
- Un échangeur complet qui est accessible par la RD321 sur la commune de Bouxières-aux-Dames.
- Un échangeur complet relié à la RD40 sur la commune de Custines. Grâce au pont reliant la commune de Pompey, cet échangeur permet de desservir le parc Eiffel Energie.

L'A31 permet de relier la Communauté de Communes du Bassin de Pompey au reste du territoire national (Metz au Nord et Nancy au Sud) et européen (Rotterdam au Nord et Milan au Sud).

Cet axe structurant est aujourd'hui saturé : en 2013, 86 000 véhicules/jour pour les deux sens avec 13%⁵ de poids-lourd circulaient entre l'échangeur de Bouxières-aux-Dames et Nancy. Ce qui en fait un des secteurs les plus chargés de l'A31.

Le niveau de trafic diminue légèrement sur le reste du territoire mais reste néanmoins important : 54 000 véhicules par jour pour les deux sens confondus avec 17% de poids-lourds.

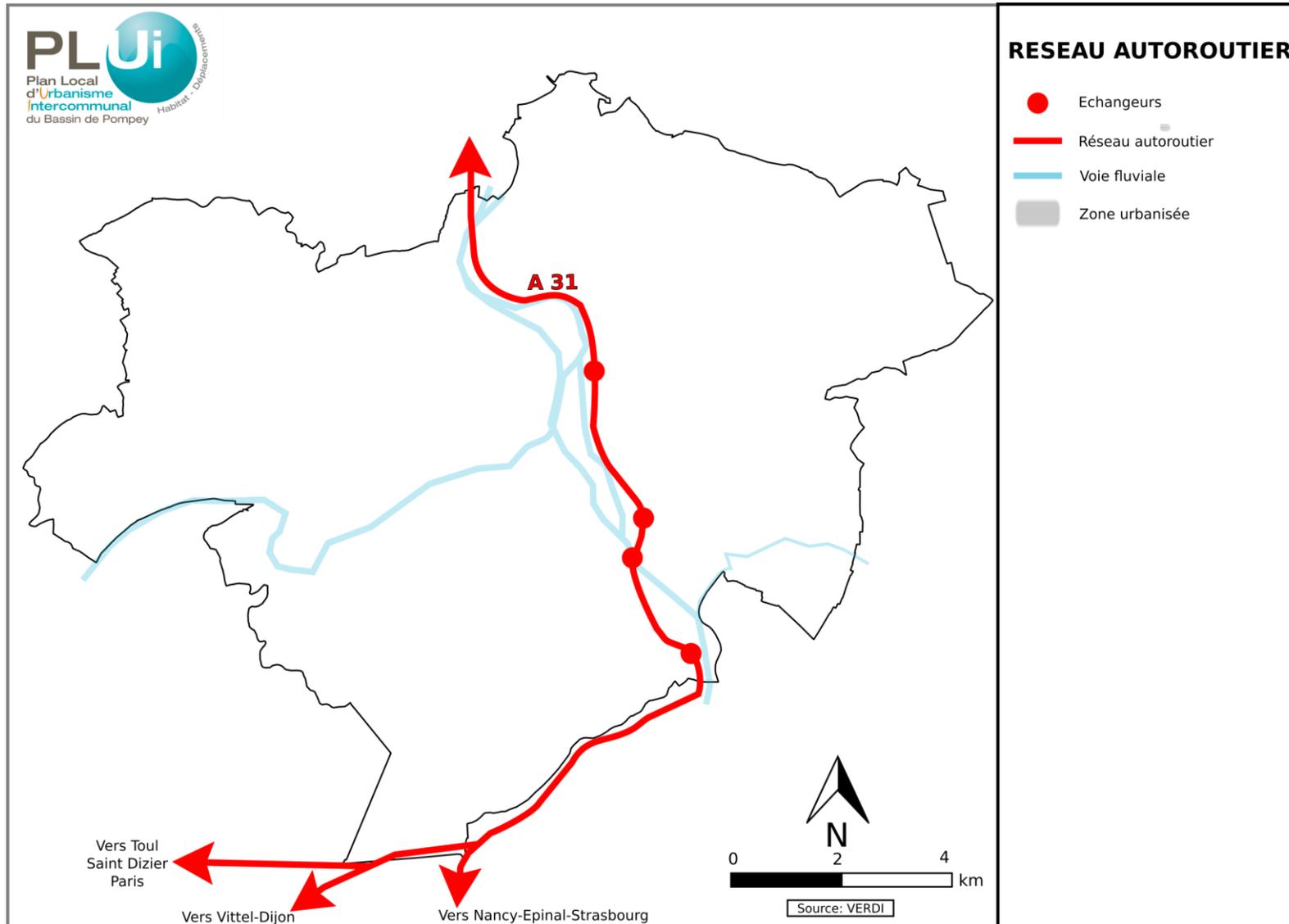
Le trafic de transit international se double avec des déplacements interurbains intenses : un peu plus de 50%⁴ des poids-lourds circulant sur l'A31 traversent le sillon lorrain sans s'y arrêter (trafic de transit). A l'inverse, pour les véhicules légers, un peu plus de 50% des voitures empruntent l'A31 pour des déplacements au sein du bassin d'emploi de la ville de Nancy (trafic local). Il devient nécessaire de séparer les flux de transit et de desserte.

Cette autoroute présente un taux de gravité des accidents supérieur à celui observé en moyenne sur les autoroutes en France. En 2013, près de deux accidents sur trois étaient qualifiés de graves sur le sillon lorrain (accident faisant au moins un mort). Cette gravité s'explique en partie par un fort taux de poids lourds impliqués dans les accidents, du fait d'un trafic poids lourds particulièrement élevé sur l'A31.

En plus de la gravité importante des accidents, le niveau de trafic important de cette autoroute entraîne un sentiment fort d'insécurité chez les usagers. La présence de nombreux poids-lourd, souvent regroupés en convois, rend les dépassements fastidieux.

5 Source : Dossier du Maître d'Ouvrage – A31 bis au Cœur du Sillon Lorrain – DREAL Avril 2015

Carte 9 : Le réseau autoroutier sur le Bassin de Pompey



5.3. Un réseau de desserte locale très sollicité

Tous les centre-bourgs du territoire sont traversés par une route départementale, il s'agit du réseau secondaire représenté en jaune sur la carte ci-dessous. Cette répartition du réseau viaire présente des atouts, car elle permet de rendre l'ensemble du territoire accessible.

Trois routes départementales ont accompagné le développement du territoire et permettent aujourd'hui de relier la Communauté de Communes du Bassin de Pompey au reste du réseau national et international :

- La RD657 relie Nancy à Marbache en passant par Champigneulles, Frouard et Pompey.
- La RD90 relie Liverdun au reste du territoire en passant par Pompey. Elle irrigue le réseau de fond de vallée ainsi que les communes de la rive droite de la Meurthe et de la Moselle. C'est l'unique route qui permet de relier les communes au Sud du territoire au réseau autoroutier.
- La RD321 est une route de délestage pour l'A31 qui permet de rejoindre Nancy sans emprunter l'autoroute via la voie de l'Amezule.

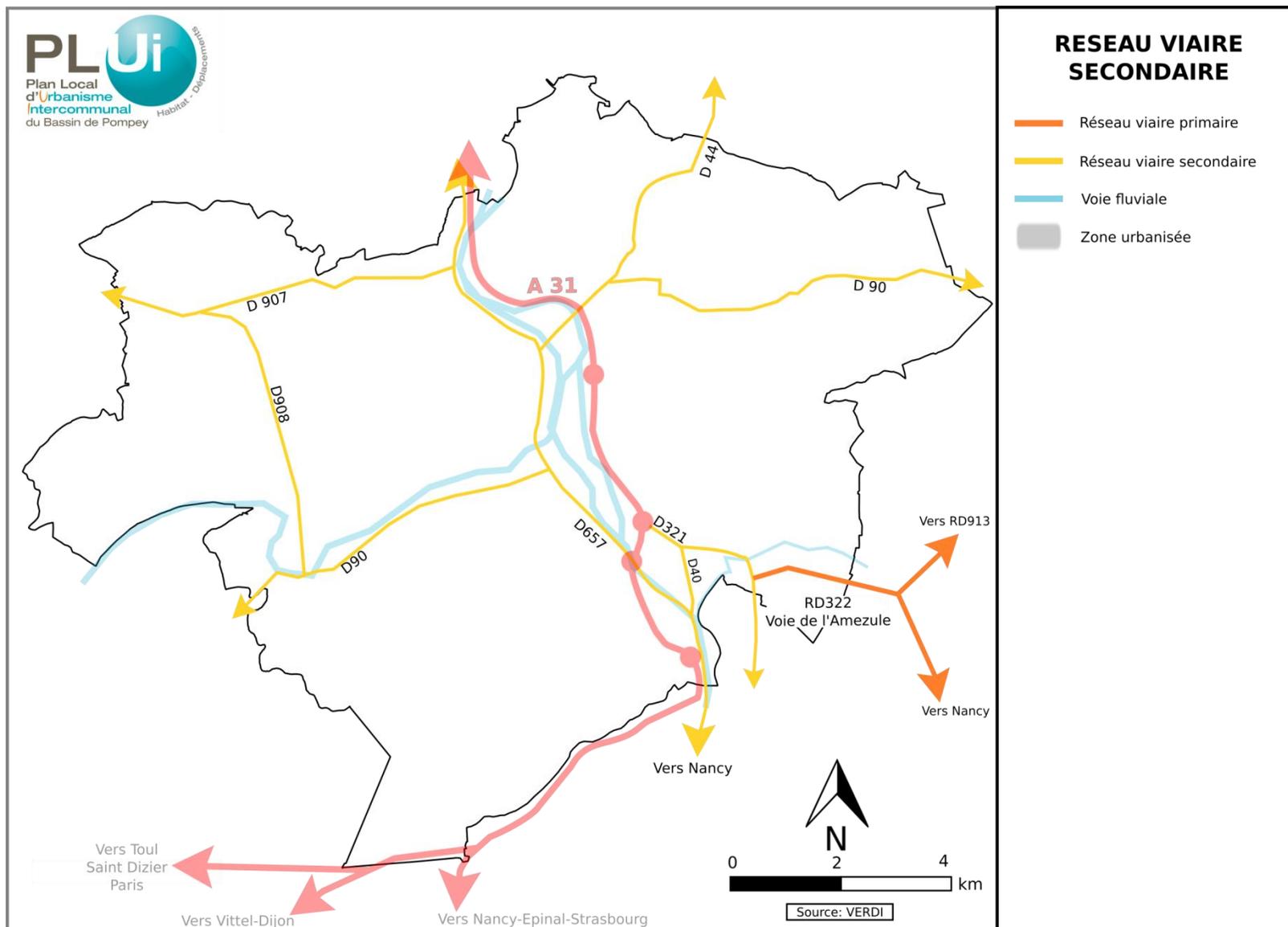
Ces routes présentent des niveaux de trafic important, particulièrement aux heures de pointes, notamment dans les traversées des bourgs.

Tableau 6 : Niveau de trafic dans les traversées des bourgs

Communes	Routes	Heure de Pointe du Matin (nb de véhicules)	Heure de Pointe du Soir (nb de véhicules)
Pompey	RD90	370	471
Pompey-Nord	RD657	420	563
Pompey-Traversée Bourg	RD657	603	800
Pompey - Face gare	Pont	345	465
Frouard - Traversée Bourg	RD657	990	1212
Frouard - Ouest	RD90	567	734
Frouard - Nord de l'échangeur	RD657	1092	1411
Frouard - Sud de l'échangeur	RD657	804	1160
Champigneulles - Traversée Bourg	RD657	608	876

Source : Campagne de comptages réalisée en Janvier 2014

Carte 10 : Le réseau viaire secondaire



5.4. Un réseau qui présente quelques dysfonctionnements

Des aménagements sous-dimensionnés sont présents sur le territoire.

Le niveau de trafic sur le réseau viaire du territoire est relativement important sur certaines zones. Les axes ne sont pas toujours dimensionnés pour l'accueillir. Les points durs se trouvent principalement aux carrefours :

- Carrefour de Bouxières-aux-Dames entre la RD321 et la RD40. Au Sud ce carrefour permet de rejoindre la RD657 et l'A31 à l'Ouest.
- Giratoire qui permet l'accès à la ZA Saule Gaillard sur la commune de Frouard.
- Giratoire entre la RD322 (voie de l'Amezule) et la RD321.

En plus de ces aménagements saturés, le gabarit comme le revêtement des routes n'est pas toujours adapté, notamment pour le trafic poids-lourd.

Une partie du territoire enclavée

Les relations Est-Ouest au sein du territoire sont difficiles, le territoire présente des barrières urbaines et naturelles : l'autoroute, les cours d'eau et la voie ferrée. Pour certaines communes, une seule route permet leurs accès. Les communes du Nord du territoire sont traversées soit par la RD90 soit par la RD907. Ces routes sont très sollicitées, notamment lors des heures de pointe du matin et du soir. Traversant des centre-bourgs, ces routes sont peu adaptées à un trafic de transit.

La commune de Liverdun est, par exemple, relativement éloignée des infrastructures routières structurantes. Les habitants de cette commune se doivent d'emprunter le réseau viaire secondaire et tertiaire pour rejoindre l'autoroute et les différents pôles urbains structurants. Ces voies de dessertes traversent des centre-bourgs, ce trafic entraîne une double gêne : pour les riverains des communes traversées ainsi que pour les habitants de Liverdun qui doivent emprunter des routes saturées.

Une vitesse de circulation trop élevée

Des vitesses de circulation excessives sont relevées sur la quasi-totalité des routes du réseau secondaire.

Les routes principales du réseau traversent les centre-bourgs et forment des villages-rues, avec des chaussées souvent surdimensionnées. Ce type d'aménagement favorise les excès de vitesses.

Bien que des aménagements urbains (mise en place de zone 30, marquages d'entrée de ville, ralentisseurs, etc.) ont été réalisés, les vitesses de circulation restent encore au dessus des vitesses réglementaires en vigueur.

Ces vitesses de circulation excessives entraînent notamment des conflits importants entre les différents modes de déplacements : piétons/ deux roues et flux automobiles.

5.5. Des projets d'infrastructures afin de désengorger le réseau

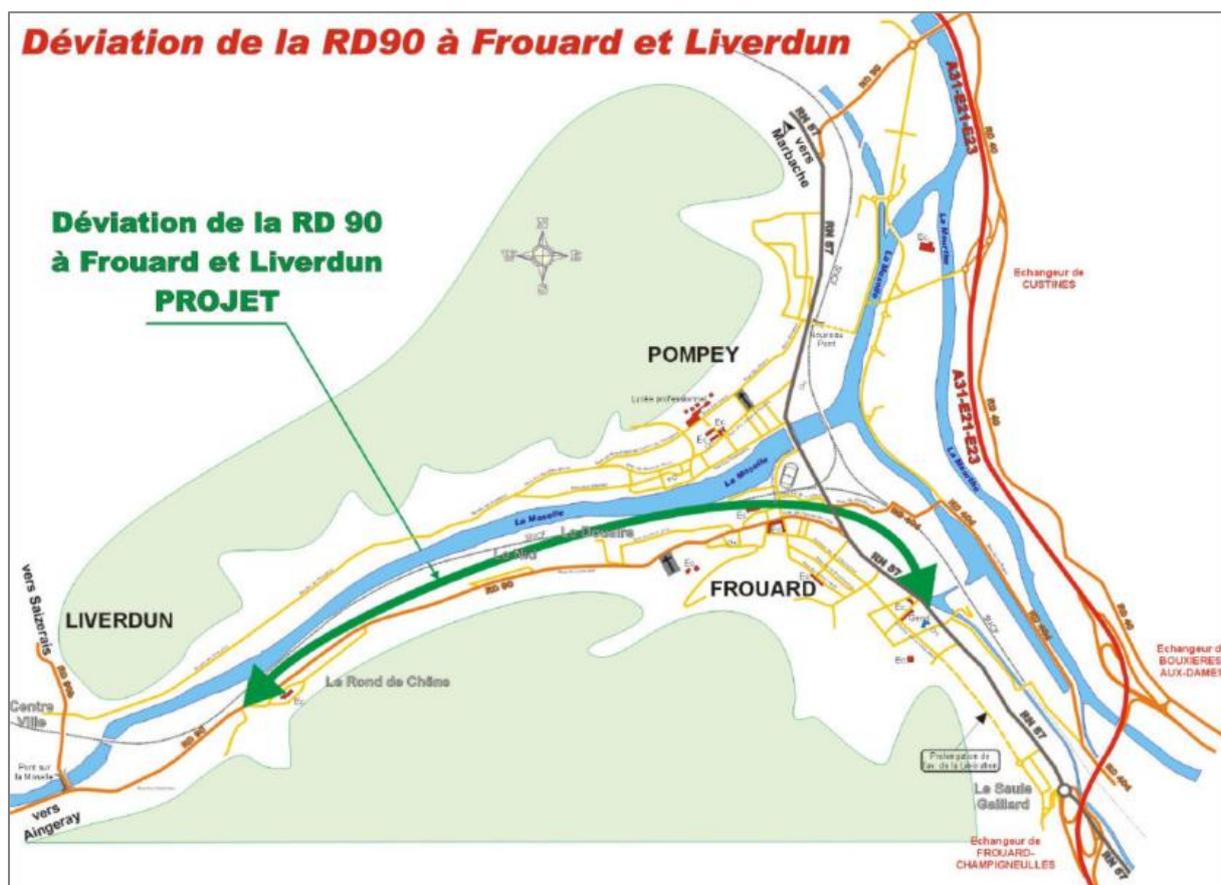
Trois grands projets d'infrastructures sont identifiés sur le territoire afin de désengorger le réseau viaire.

Liaison de Frouard-Liverdun

Mené par le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, le projet d'aménagement de la liaison Frouard-Liverdun a abouti le 15 Mai 2009 à une Déclaration d'Utilité Publique.

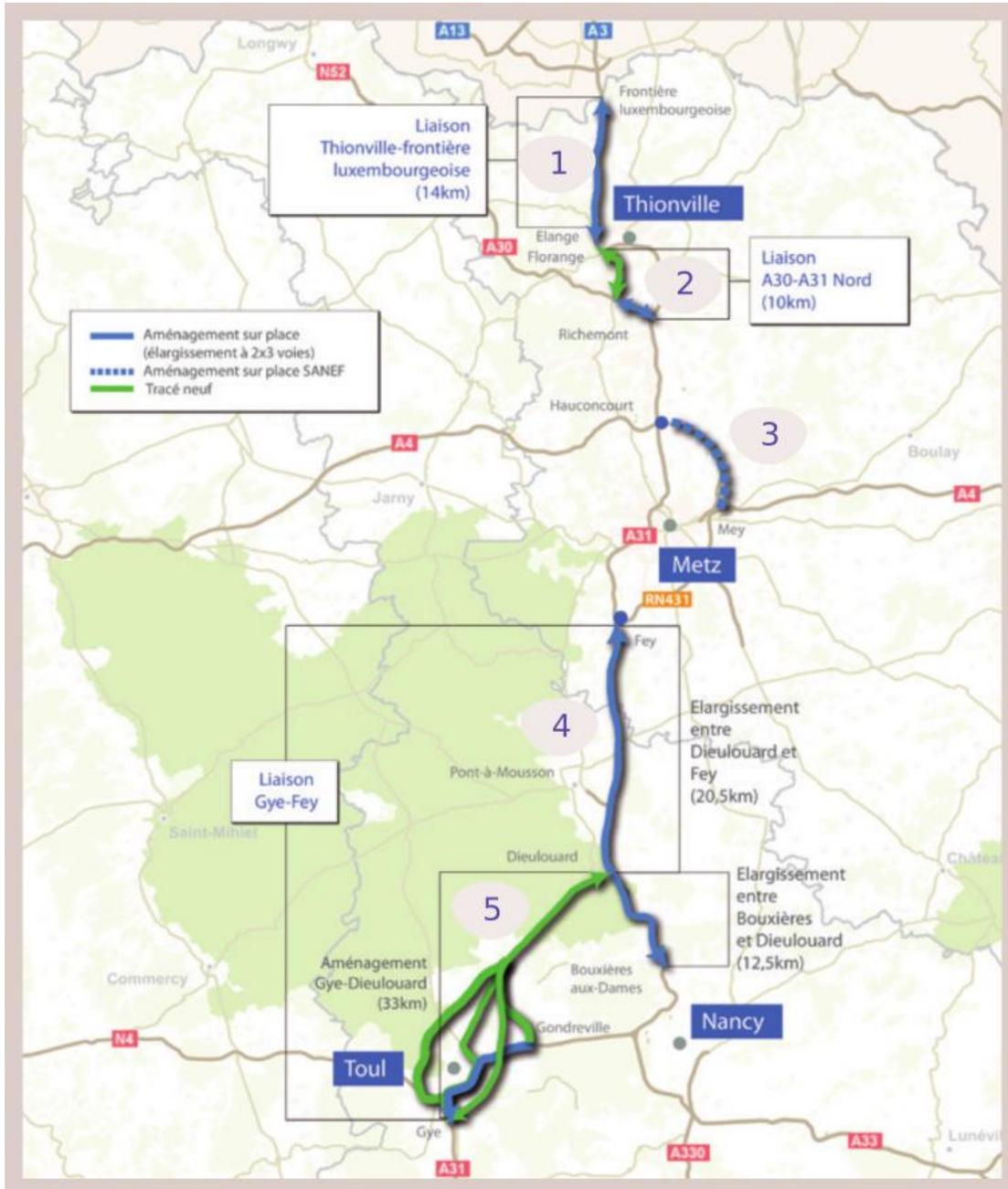
La Communauté de communes du Bassin de Pompey a participé activement aux démarches d'étude et a soutenu ce projet notamment par délibération du Conseil de Communauté (18 06 2009 pour le financement des études d'aménagement de la piste cyclable liée au projet et des aménagements paysagers et routiers d'accompagnement).

Carte 11 : La liaison Frouard-Liverdun



La mise à 2x3 voies de l'A31

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey intègre cette perspective dans son schéma directeur des grandes infrastructures : des aménagements des infrastructures existantes avec la mise à deux fois trois voies, où cela est techniquement possible.



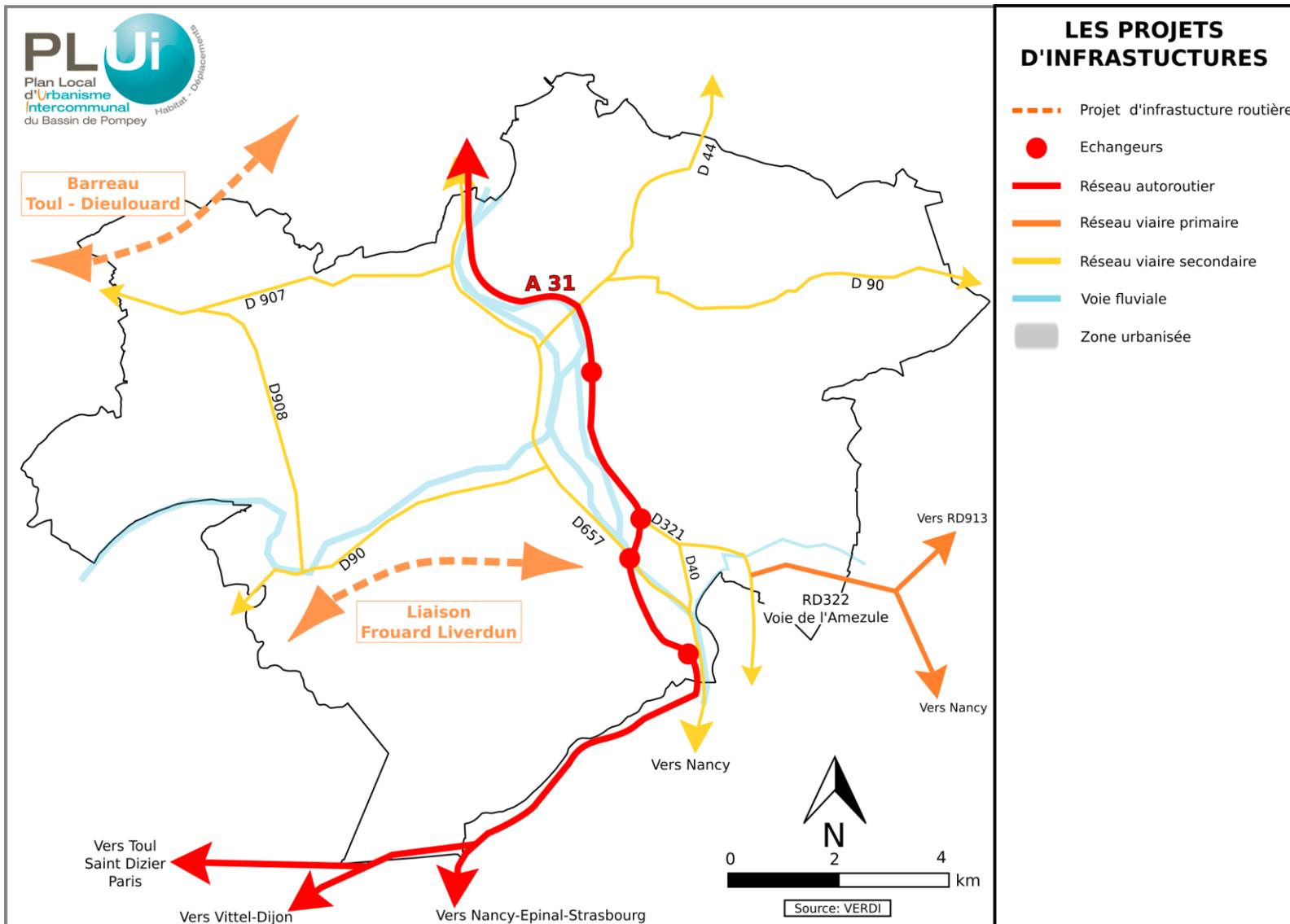
- | | |
|---|---|
| <p>1 Aménagement de l'A31 entre Thionville et le Luxembourg. Étude sur la possibilité d'une exploitation multimodale favorisant les bus et le covoiturage.</p> <p>2 Réalisation de la liaison A30 A31 Nord qui soulagera la traversée de Thionville, notamment du trafic de transit.</p> <p>3 Mise à 2x3 voies de l'autoroute A4 au nord-est de Metz (hors projet A31Bis, réalisation par la SANEF), avec orientation du trafic de transit vers la rocade.</p> | <p>4 Élargissement à 2x3 voies de l'A31 entre Bouxières et Fey.</p> <p>5 Création du Barreau Gye-Dieulouard, qui permettra de limiter la congestion dont souffre l'agglomération nancéenne.
Au niveau de Toul, plusieurs options de passage sont étudiées en tracés neufs ou réutilisation partielle de l'A31, cette orientation étant privilégiée par le maître d'ouvrage.</p> |
|---|---|

La création du barreau Toul-Dieulouard (A31 bis)

La création d'un nouveau barreau de l'A31, projet appelé A31 bis, permettra de relier Toul à Dieulouard en évitant l'agglomération Nancéenne afin de limiter la congestion dans ce secteur aujourd'hui saturé.

Suite à des débats publics organisés fin 2015, le projet de l'A31 bis a été validé par une décision ministérielle en Février 2016. Le projet de l'A31 bis est devenu un aménagement prioritaire suite aux travaux de la commission « Mobilité 21 ».

Carte 12 : Les projets d'infrastructures



5.6. La circulation des poids-lourds

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey accueille plusieurs grandes entreprises, notamment au sein du parc d'activités Eiffel Energie, ainsi que de grandes infrastructures de transports : le port de Frouard et la plateforme multimodale de Champigneulle. Leurs fonctionnements entraînent du trafic poids-lourds.

Avec la proximité directe de l'A31 et la montée de l'activité logistique en ville, le trafic de poids-lourd en milieu urbain devient de plus en plus important sur le bassin. Diminuer les impacts du transport de marchandises devient alors un véritable enjeu.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a renouvelé entièrement la signalétique et le jalonnement sur le parc Eiffel Energie afin de faciliter le cheminement des poids lourds sur le secteur et d'éviter les véhicules « perdus ». Des aires de stationnement et d'information ont été aménagées à différents points stratégiques d'entrée sur le parc. Ce type d'aménagement doit être généralisé à l'échelle du bassin, afin de diminuer l'impact du trafic poids-lourd sur l'ensemble des communes.

Dans le cadre du développement du port de Frouard et de la plateforme tri-modale, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey sera attentif au maintien d'une fluidité de circulation pour les poids lourds et à la bonne accessibilité des équipements et infrastructures de logistique.

Ce développement important du transport de marchandises appelle à une concertation de l'ensemble des acteurs, publics et privés afin :

- *D'accompagner ce développement et d'assurer la cohérence des aménagements en cours et à venir :*
 - *Aménagement des infrastructures routières ;*
 - *Enjeux de circulation et d'accessibilité.*
- *D'identifier et de saisir de nouvelles opportunités de développement économique :*
 - *Opportunité et faisabilité d'un Centre de Distribution Urbaine (CDU), sur le Parc Eiffel Energie partie Sud (Champigneulle Bouxieres-aux-Dames) ou de nombreux opérateurs logistiques sont déjà présents autour des grandes infrastructures de transport, stratégiquement localisées sur l'A31 en entrée Nord de l'agglomération nancéenne, base logistique du « dernier kilomètre ». L'essor du e-commerce accentue les flux et le « dernier kilomètre » représente 37% du coût total du transport.*

Les réflexions sur les flux de marchandises et de la logistique urbaine ont été intégrées dans le cadre du plan de déplacements inter-établissement du Parc Eiffel Energie.

5.7. Le stationnement

Sur la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, les ménages disposent de 1,46 voiture en moyenne. Cette présence importante de la voiture engendre des problèmes de stationnement au niveau des quartiers résidentiels ainsi que des pôles générateurs de déplacements. Les centres-bourgs sont particulièrement touchés par ces problèmes de stationnement illicite qui bien souvent encombrer les espaces dédiés aux modes doux.

On note un fort taux de stationnement sauvage sur le territoire. Or, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey propose une offre variée et suffisante sur l'ensemble du territoire notamment grâce à la présence de nombreux parkings. Ces places disponibles ne sont donc pas toujours mises à profit.

Les habitants ont pris l'habitude de stationner au plus près de leurs destinations, particulièrement pour les arrêts de moins de quinze minutes (commerces de proximité, écoles...).

Concernant le stationnement sur voirie, les différentes communes présentent des points durs:

- aux abords des gares où tous les parkings sont saturés et sous dimensionnés ;
- aux abords des commerces (par exemple : la rue des Jardins Fleuries à Pompey, la rue de Général Leclerc à Custines...);
- les écoles et les collèges principalement à l'heure des entrées et des sorties ;
- les espaces résidentiels qui ne présentent pas de places de stationnement matérialisées.

La saturation des parkings publics dépend de leurs positions par rapport aux pôles d'attraction et leurs sécurisations. En effet, les parkings proches des commerces et des écoles présentent un bon taux d'occupation.

Les problèmes de sécurisation de ces espaces sont principalement présents sur les communes de Lay Saint Christophe, Marbache et Liverdun. Les usagers ne se sentent pas toujours en sécurité et les risques de vols sont parfois considérés comme importants.

On note un manque d'espaces de stationnement spécifiques pour les poids-lourd sur le territoire. Avec le développement des zones économiques ainsi que du Port Nancy-Frouard, il devient important de trouver des solutions pour ce type de stationnement.

Les espaces de stationnements présentent une congestion plus importante à l'heure du déjeuner et en fin d'après-midi aux alentours de pôles d'attractions. Malgré une demande importante sur ces zones, on note la présence de stationnement ventouse (stationnement d'un véhicule pendant plus de 7 jours).

Ce qu'il faut retenir :

Une bonne accessibilité routière pour la majorité du territoire bien que quelques communes restent enclavées. Les communes qui se trouvent à l'Est et à l'Ouest du territoire sont uniquement accessibles par une route départementale.

Un réseau routier très sollicité qui présente des problèmes de congestion ponctuelle principalement pour les routes départementales traversant les centre-bourgs aux heures de pointes.

Un réseau autoroutier saturé qui accueille du trafic de transit et du trafic local.

Un niveau de trafic des poids-lourd de plus en plus important.

Des problèmes de congestion ponctuels sur l'ensemble des centre-bourgs du territoire qui entraînent des problèmes de sécurités pour les autres modes de déplacement.

5.8. Une desserte ferroviaire qui présente un fort potentiel de développement

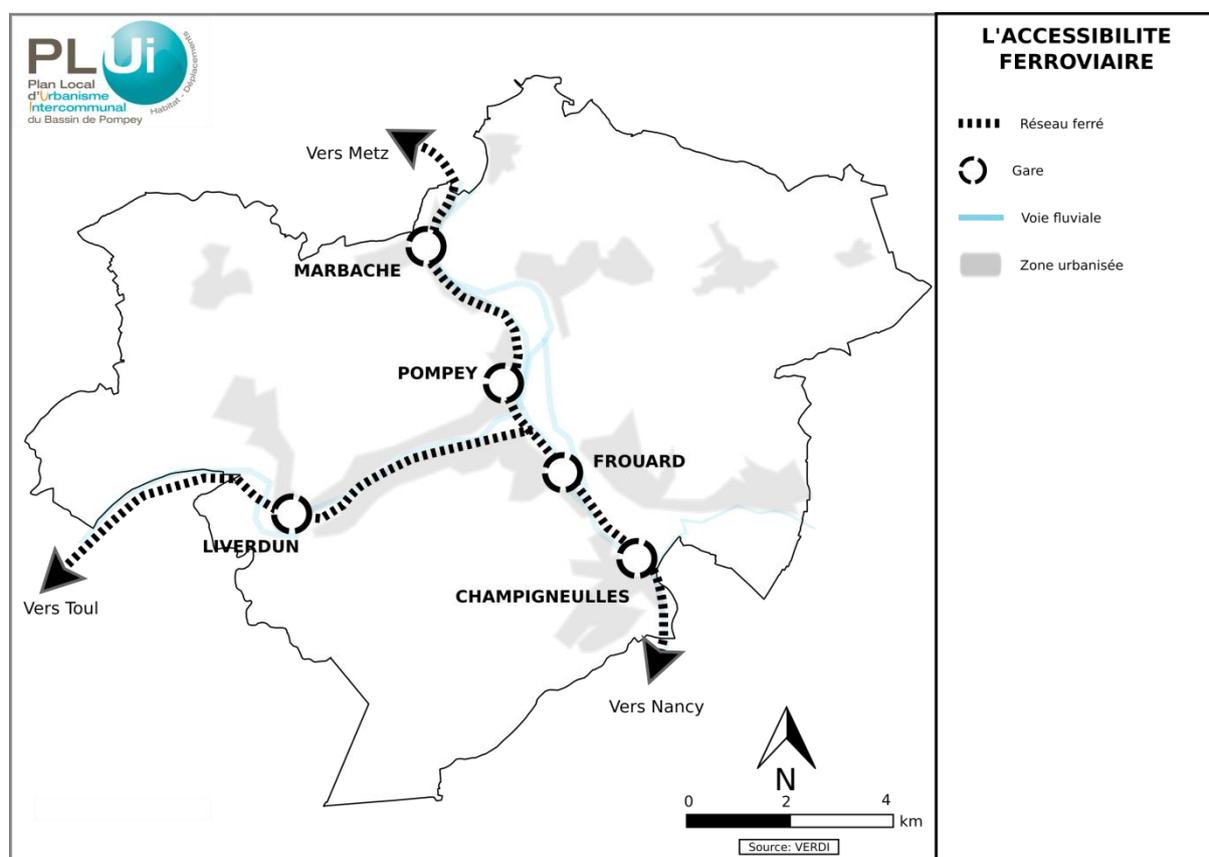
Le réseau Métrolor

Cinq haltes ferroviaires sont réparties sur le territoire : Champigneulles, Frouard, Liverdun, Marbache et Pompey.

Ces haltes sont desservies par trois lignes qui permettent d'irriguer le territoire :

- Nancy-Metz qui dessert les haltes de Champigneulles, de Frouard, de Pompey et de Marbache – Amplitude de 6h00 à 00h30 ;
- Nancy-Toul-Neufchâteau et Nancy-Toul-Bar-le-Duc qui desservent les haltes de Frouard et de Liverdun – Amplitude 6h30 à 19h30.

Carte 13 : L'accessibilité ferroviaire



Ces lignes ne desservent pas toujours toutes les haltes du bassin : il existe 21 types de dessertes par jour ouvrable.

Tableau 7 : Description de la desserte de cinq haltes

Commune	Nombre de trains par jours			Nombre de train en heure de pointe
	Total	Ligne Nancy/Metz	Ligne Nancy/Toul	
CHAMPIGNEULLES	21	21	-	2
FROUARD	73	43	30	8
LIVERDUN	43	-	43	4
MARBACHE	26	26	-	3
POMPEY	38	38	-	4

Source : Site SNCF Septembre 2017

Nancy est la 1ère destination depuis les haltes du bassin⁶: 84% des destinations, contre 5% pour Metz. Les échanges internes au bassin sont négligeables.

Ces deux lignes permettent de proposer un temps de parcours faible. Le trajet Pompey-Nancy varie entre 10 à 12 minutes et Liverdun-Nancy entre 11 à 13 minutes.

L'étude lancée en 2011, sur l'opportunité et la faisabilité de PEM, a montré que la halte la plus utilisée du réseau est Liverdun avec 47% des montées-descentes en JOB⁷ sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey. Frouard arrive derrière avec 25%, puis Pompey 10%. Les haltes de Champigneulle et de Marbache sont faiblement fréquentées.

Enfin, les motifs sont essentiellement d'ordre domicile-travail et domicile-études, avec une part domicile-études supérieure à 50 % pour toutes les haltes sauf Champigneulle tout en conservant une part domicile-travail toujours supérieure à 30 %.

Le train pourrait donc être une réelle alternative à l'utilisation de la voiture individuelle : les temps de parcours sont très courts, fiables et réguliers (principalement pour la ligne Nancy-Metz).

5.9. Les pôles gares : un enjeu pour l'évolution de la répartition modale

Des infrastructures à moderniser et à développer

Chacune des 5 haltes partagent la nécessité de travaux de modernisation, sur les différentes composantes : Accueil de voyageurs, stationnement, intermodalité, franchissement des voies, information.

Un certain nombre de travaux a été réalisé par le Conseil Régional de Lorraine dont principalement la rénovation de la halte de Frouard (Parking, accès routier, quai de bus, ravalement de façade, parking vélo sécurisé). Cette halte est aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

La halte de Liverdun a également bénéficié de l'installation d'abris voyageurs sur quai, en « compensation » de la fermeture de l'espace d'accueil dans le bâtiment voyageur.

Afin de permettre d'améliorer le niveau de fréquentation des gares ainsi que leurs performances, il est indispensable que ce soit des lieux facilement accessibles à tous et pour tous les modes transports.

Les conditions d'accueil des voyageurs doivent être améliorées :

Pour les personnes en situation de handicap	Mise à part la gare de Frouard, aucune des haltes ne respecte les normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
Pour les modes doux	Mise en place d'espace de stationnement
	Création de cheminements adaptés et sécurisés depuis les cœurs de villes
Pour les véhicules particuliers	Création d'espaces de stationnement adaptés à la demande afin d'éviter les stationnements sauvages sur l'espace public
Pour les transports en commun	Mise en place d'espaces d'attente sécurisés et protégés
	L'intermodalité doit être facilitée par le jalonnement : informations dynamiques, jalonnement, etc...
Pour tous les voyageurs	Création de lieux d'attentes sécurisés et abrités au niveau des quais
	Permettre l'achat de titre de transport en gare

⁶ Données issues du système de vente Aristote - 2008

⁷ JOB : Jour Ouvrable Banalisé

Aménagement des pôles d'échanges multimodaux (PEM)

Suite à l'étude lancée en 2011, sur l'opportunité et la faisabilité de Pôle d'Echanges Multimodaux (PEM), la nécessité d'aménager deux haltes a été mise en avant :

Pompey-Frouard (Nancy 9 min):

- Création d'un point central à l'échelle du territoire d'organisation de l'intermodalité (SUB, LeSIT, TED, TER).
- Desserte du parc d'activités Eiffel Energie (5 000 salariés)
- Desserte du projet d'écoquartier Eiffel (300 logements), du pôle tertiaire, du futur campus formation
- Desserte du projet d'implantation du nouveau pôle nautique de Pompey
- Création d'un parking-relais TER en entrée d'agglomération nancéienne

Liverdun (Nancy 12 min):

- Mise à niveau de l'équipement au regard de sa fréquentation actuelle
- Renforcement de l'axe Nancy-Liverdun-Toul
- Articulation de l'intermodalité TER-leSiT dans le bas-Liverdun

L'aménagement de ces PEM ne remet pas en question l'existence des autres haltes TER (Marbache, Champigneulle, Frouard) qui captent des flux à une échelle communale et dont la rénovation des conditions d'accueil des voyageurs est également un objectif. L'organisation future de l'intermodalité et de l'offre de mobilité sur la Communauté de Communes du Bassin de Pompey repose **sur un schéma multi-haltes hiérarchisé**:

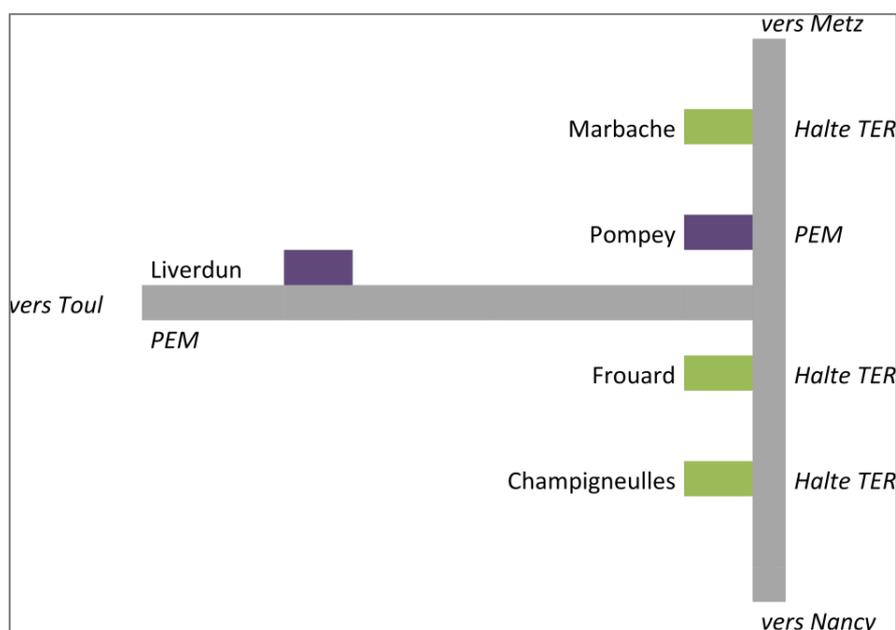


Figure 30: L'aménagement des haltes ferroviaires

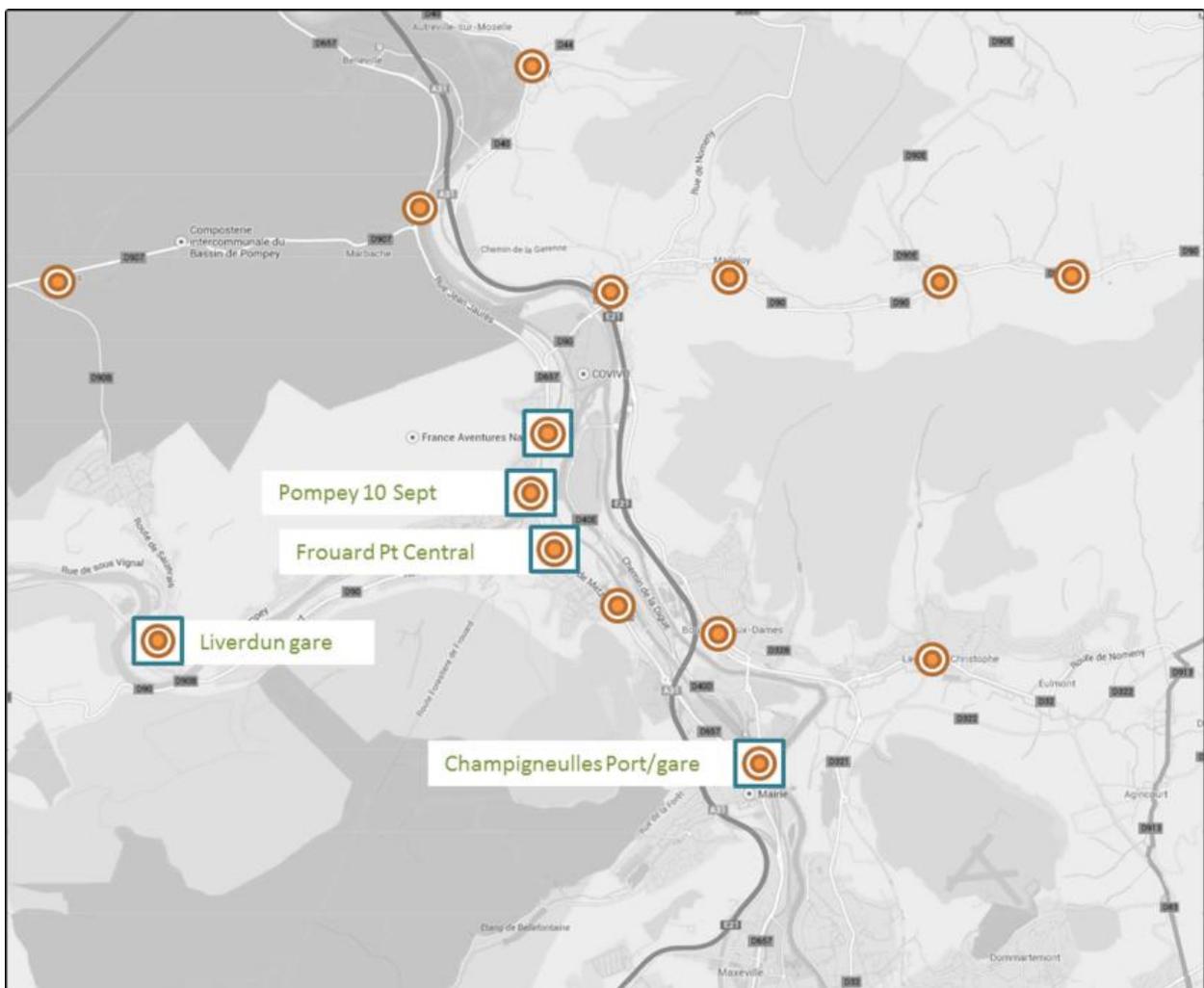
Stations de Mobilités Urbaines

Au service d'un meilleur service de transport urbain, les stations de mobilité imaginées par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey constituent des mini-pôles d'échanges localisés stratégiquement et qui rassemblent l'ensemble de l'offre de mobilité : bus /car /vélo /électromobilité/ covoiturage etc.

Partant de la nécessité d'améliorer les arrêts de bus principaux du territoire, les stations de mobilité connectent les utilisateurs aux différents modes de déplacement dans les meilleures conditions : accessibilité PMR, information dynamique, abri protégé et éclairé, nouveau mobilier.



Carte 14: Localisation des haltes ferroviaires



Ce qu'il faut retenir :

Une bonne desserte ferroviaire qui présente un fort potentiel.

Les zones d'emplois les plus importantes et les établissements scolaires de second cycle bénéficient d'un accès ferré rapide.

Une augmentation de la fréquence des TER.

Des haltes ferroviaires qui représentent une réelle opportunité pour l'évolution de la répartition modale. Ces pôles gares peuvent devenir un atout majeur du territoire.

5.10. Des réseaux de transports en commun en évolution

La desserte du territoire

Quatre Autorités Organisatrices de Transport (AOT) sont présentes sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey : SIT (Service Intercommunal de Transport), Sub, Ted et TER. Le diagnostic du PDU (2006-2016) mettait en évidence une complexité du réseau de transport en commun avec une superposition des dessertes à certains endroits du bassin.

L'étude menée en 2010 en concertation avec les 4 AOT concernées a permis de fonder un nouveau schéma d'organisation intermodale des transports à moyen et long terme prévoyant principalement :

- *La suppression progressive des superpositions de réseaux (doublons) par une répartition efficace des zones de desserte en cohérence avec la vocation de chacune des AOT.*
- *L'amélioration de la complémentarité des réseaux routiers entre eux et avec le TER par l'amélioration des correspondances horaires et la création de pôles d'échanges multimodaux.*

Un nouveau schéma intermodal de transport en commun plus cohérent a été mis en place en 2014, avec plusieurs changements majeurs :

- Mise en place de 3 lignes régulières, SIT, numérotées de 1 à 3 qui permettent de circuler à l'intérieur du bassin, qui dessert les haltes ferroviaires et de rejoindre le réseau Sub (réseau suburbain de l'agglomération nancéienne).
- Trois lignes de transport à la demande, avec des lignes virtuelles, sont mises en place par le SIT : 4 « Flexo Entreprises », 5 « Flexo Mauchère » et 6 « Flexo Marbache / Millery ».
- Le réseau Sub assure la desserte du pôle « Au Grand Air » sur la commune de Frouard.
- Des nouveaux horaires ont été mis en place afin de permettre une meilleure complémentarité des réseaux de transports.
- Création de stations de mobilité aux points de correspondance (informations dynamiques en temps réel sur les prochains passages de bus et mise en place d'un mobilier plus confortable).
- Les services Ted, réseau interurbain géré par la région, qui permet le transport scolaire maintient ses services en période scolaire. Des lignes desservent notamment les collèges de Liverdun, Custines et Champigneulles.

En plus de cette réorganisation des réseaux, la création d'une plateforme d'information des voyageurs en Lorraine en 2008, SIMPLICIM, a permis la modernisation du système des transports collectifs de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey par :

- *le premier déploiement de la **carte SIMPLICITES** en Lorraine sur les réseaux duSIT, Sub, STAN et TER.*
- *la création de la gamme **tarifaire intermodale MIXCITES** valable sur tous ces réseaux.*

Bien que cette réorganisation des différents réseaux ait permis d'améliorer l'accès et la performance aux transports au commun, la présence de quatre AOT sur le territoire peut contrarier la communication sur l'organisation des réseaux (organisation horaire, spatiale et tarifaire) et donc diminuer la performance des différents réseaux. De plus, l'évolution de ces réseaux devra se faire de manière concertée.

Afin de simplifier l'organisation ainsi que l'utilisation de ces réseaux, une réflexion sur la mise en place d'accords permettant la gestion des différents réseaux par une seule autorité pourrait être menée.

Carte 15: Plan des réseaux de transports en commun de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey



Présentation des réseaux présents sur le territoire

Offre sur le réseau SIT

Les 3 lignes régulières du réseau SIT présentent une bonne amplitude horaire. Les horaires ont été coordonnés avec les autres réseaux de transport en commun et les TER.

Ces lignes permettent également de desservir les établissements scolaires secondaires : le collège de Grandville à Liverdun (ligne 1 et 2) et le collège de Julien Franck à Champigneulle (ligne 3).

Tableau 8 : Description de l'offre sur le réseau SIT sur la Communauté de Communes du Bassin de Pompey

SIT				
Lignes	Communes desservies	Amplitude	Nb de services SIT / jours ⁸	Dont Nb de services SIT aux heures de pointe ⁹
Ligne 1	Pompey - Liverdun (Gare) - Saizerais	De 6h à 20h30	35	9
Ligne 2	Frouard (Gare) - Liverdun (Gare)	De 6h30 à 20h30	32	7
Ligne 3	Lay-Saint-Christophe - Bouxières-aux-Dames - Champigneulle (Gare)	De 6h à 20h30	29	5
Flexo ¹⁰ - Ligne 4	Pompey (Parc Eiffel et gare) - Custines - Zone des Sablons	De 6h30 à 20h30	17	3
Flexo* - Ligne 5	Pompey (Gare) - Custines - Malleloy - Faulx - Montenoy	De 9h30 à 20h00	10	-
Flexo - Ligne 6	Pompey - Marbache (Gare) - Millery	De 7h00 à 20h00	6	2
Flexo - Ligne 7	Marbache - Saizerais	De 7h à 18h30	2	1

Le service de transport à la demande n'étant pas très rentable, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey en collaboration avec Kéolis (exploitant du service) a décidé de le restructurer.

Le service propose maintenant des itinéraires souples avec départ garanti, plus rationnel pour la collectivité tout en préservant sa flexibilité pour les voyageurs.

Mis en place depuis Septembre 2014 en connexion avec la place du 10 Septembre et la Gare de Pompey, les lignes Flexo 4,5, 6 et 7 sont un complément au système de transport régulier (Lignes TED, SUB et LeSIT).

Ce sont des « lignes virtuelles » : les horaires et les points d'arrêt sont prédéfinis. La réservation peut se réaliser jusqu'à deux heures avant le départ. Le fonctionnement de ces quatre lignes est bien expliqué sur les fiches horaires. Malgré ces explications, il peut être relativement complexe à intégrer, particulièrement pour des personnes âgées.

8 Jours Ouvrable Moyen (mardi hors vacances scolaires)

9 Heures de pointes du matin (8h00 à 9h00) et du soir (17h30 à 18h30) – Nombre de passage dans les deux sens

10 Ligne Flexo : Transport à la Demande avec des « lignes virtuelles »

Le réseau Sub Nord : un lien fort avec l'Agglomération Nancéienne

Le **Syndicat Mixte des Transports Suburbains de Nancy** (SMTSN) est l'Autorité Organisatrice du réseau Suburbain assurant la desserte entre Nancy et les Communautés de Communes du bassin de vie de la Métropole nancéienne. Dans ce syndicat siègent des représentants de la Région **Grand Est**, de la Métropole du Grand Nancy, de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, de la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois et de la Communauté de Communes Moselle et Madon.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey finance ainsi depuis 2002 à hauteur d'un tiers le réseau SUB Nord qui relie les Périmètre de Transport Urbain (PTU) de la Métropole du Grand Nancy et de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

La concentration des moyens du Sub sur l'axe central Pompey-Frouard-Champigneulles-Nancy a permis de mettre en place un cadencement toute la journée à 20 min.

En termes d'investissements, le Sub a poursuivi le renouvellement de sa flotte de véhicules et a fait l'acquisition d'un Système d'Information des Voyageurs délivrant les informations utiles aux voyageurs à bord des véhicules sur écran et par message sonore.

Sur l'ensemble du réseau Sub, les lignes du réseau Sub Nord représentent environ 50% de l'offre totale et sont les plus dynamiques.

Malgré la concurrence du TER, sa bonne articulation avec le réseau SIT favorise un rendement bien supérieur aux autres lignes du Sub et bien que la part des déplacements internes au PTU de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey augmente, les voyages inter PTU sont encore largement majoritaires.

En 2013, le Sub Nord comptabilise 838 548 voyages (60% du total SUB) pour 427 042 km (46% du total Sub). De 2010 à 2013, le SubNord a enregistré une hausse de fréquentation de 8.5%, tant sur les voyages scolaires que commerciaux (contre une baisse globale de respectivement 20.1% et 13.3% sur les réseaux Sub Ouest et Sub Est).

La part des déplacements internes sur le réseau Sub Nord est de 27.6%, repartis à 20% sur la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et 80% sur la Métropole du Grand Nancy et sont donc globalement minoritaires.

Enfin, les scolaires (collégiens et lycéens) représentent environ 30% de la fréquentation globale du réseau Sub Nord ce qui ne fait pas du Sub Nord un réseau principalement « scolaire ».

Tableau 9 : Description de l'offre sur le réseau Sub Nord sur la Communautés de communes du Bassin de Pompey

SUB Nord				
Lignes	Communes desservies	Amplitude	Nb de services SIT / jours ¹¹	Dont Nb de services SIT à l'heure de pointe ¹²
Ligne 321	Nancy - Maxéville - Champigneulles	De 7h à 18h00	8	-
Ligne 322	Nancy - Maxéville - Bouxières-aux-Dames (Gare)	7h05 : Départ de Bouxières-aux-Dames 18h20 : Départ de Nancy	2	-

11 Jours Ouvrable Moyen (mardi hors vacances scolaires)

12 Heures de pointes du matin (8h00 à 9h00) et du soir (17h30 à 18h30) – Nombre de passage dans les deux sens.

SUB Nord				
Lignes	Communes desservies	Amplitude	Nb de services SIT / jours ¹¹	Dont Nb de services SIT à l'heure de pointe ¹²
Ligne 323	Nancy - Maxéville - Champigneulles Frouard	6h50 et 7h21 : Départ de Frouard	2	-
Ligne 324	Nancy - Maxéville - Champigneulles - Frouard Pompey (Gare)	7h12 : Départ de Pompey	1	-
Ligne 325	Nancy - Maxéville - Champigneulles - Frouard - Pompey (Gare)	De 6h à 20h30	100	16

La RD657 est le tronc commun des lignes 321, 322, 324 et 325. Ces quatre bus permettent d'assurer une desserte régulière vers Nancy. La ligne 325, qui permet de relier Nancy à Champigneulles, Frouard et Pompey présente une fréquence importante.

Le « tram-train » : un projet en collaboration avec la Métropole du Grand Nancy et la Région Grand Est

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey s'est pleinement investit dans les travaux de réflexion sur la perspective du tram-train sur le secteur de l'aire urbaine de Nancy. Ce groupe de travail, rapidement devenu « Groupe partenarial de coordination des mobilités » a dépassé la dimension technologique du tram-train pour aborder la problématique du transport et de la mobilité au sens large.

Les conclusions sur la réflexion dite « tram-train » ont amené la Communauté de Communes du Bassin de Pompey à confirmer son attachement au développement de l'axe de transport Pompey-Nancy avec l'aménagement notamment de sites propres pour améliorer la performance des services de transport. Quant au projet de « tram-train », la Communauté de Communes du Bassin de Pompey s'est déclarée favorable à sa réalisation à condition que celui-ci assure une connexion de Nancy jusqu'au cœur du Bassin de Pompey (Pompey-Frouard) et non pas seulement au Sud du territoire.

Ce qu'il faut retenir :

Quatre autorités organisatrices de transport sont présentes sur le territoire.

Une bonne desserte du territoire.

Un nouveau schéma d'organisation des transports en communs qui permet d'améliorer la desserte et l'utilisation des différents réseaux a été mis en place en 2014.

Un réseau de transport à la demande qui reste sous-utilisé.

5.11. L'accessibilité fluviale : un réel atout pour le territoire

Nancy-port à Frouard

En constante évolution tout au long de ses 40 années d'exploitation : il connaît une profonde mutation depuis 10 ans et depuis 2003, le nombre de ses clients a doublé.

Le port industriel de Frouard présente un trafic global de 2,6 millions de tonnes par an, soit 80% de l'activité pour les céréales et les matières carbonées.

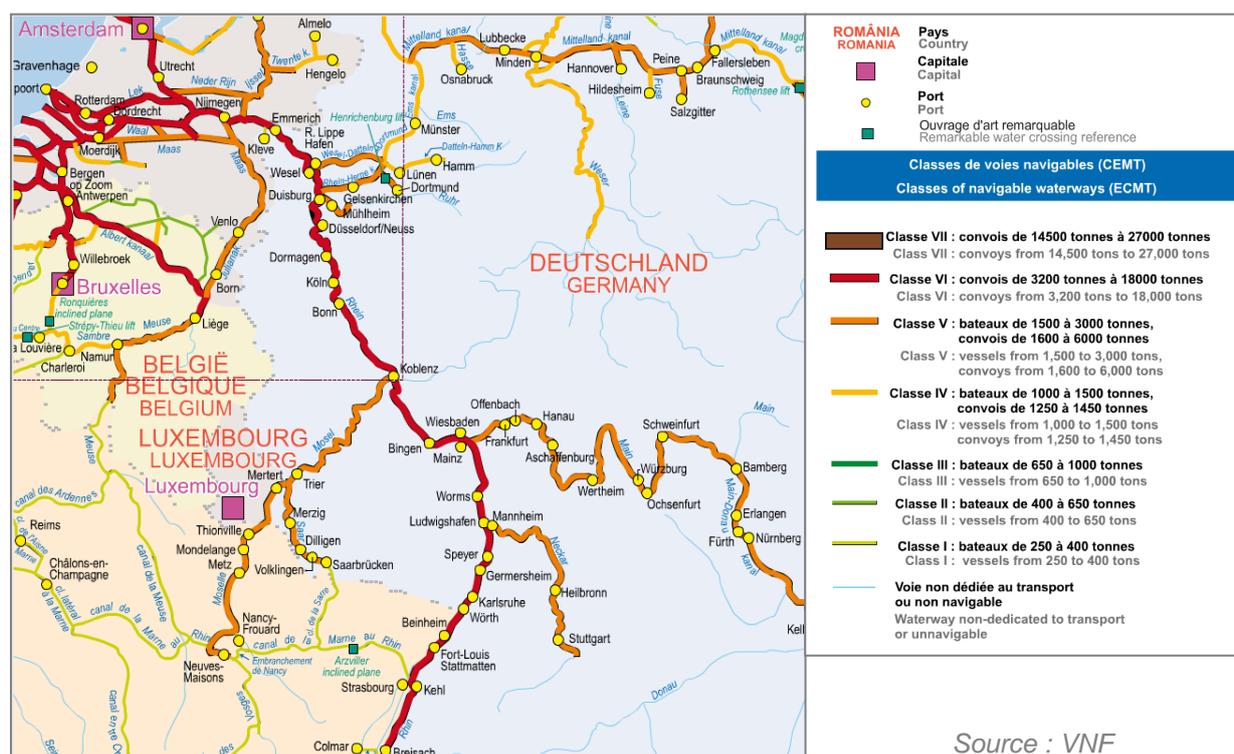
La Moselle est canalisée à grand gabarit. Elle permet de relier tous les grands ports de l'Europe du Nord (Rotterdam, Anvers...) ainsi que la mer Noire via le Danube.

Nancy-port se trouve dans le prolongement de la plateforme multimodale de Champigneulle. Cette proximité lui permet de disposer d'une installation tri-modale fer-route-fluviale.

Dans un contexte de transition énergétique, la voie d'eau est au cœur du dispositif : projets industriels, chantiers de construction, grande exportation. Avec un investissement de 3.5 M€ dont 600 K€ financés par la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Meurthe-et-Moselle dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région, une plate-forme conteneurs multimodale de 10 000 m² a été créée en 2015.

Nancy-port s'appuie sur le réseau commercial et de terminaux du groupe RHENUS CONTARGO.

Carte 16 : Réseau navigable et principaux ports fluviaux



Ce qu'il faut retenir :

La présence d'une plateforme tri-modale.

La Moselle est canalisée à grand gabarit.

Nancy-port est un atout majeur du territoire pour le développement économique.

5.12. L'accessibilité modes doux : un axe de rayonnement pour le territoire

Les aménagements dédiés des cycles

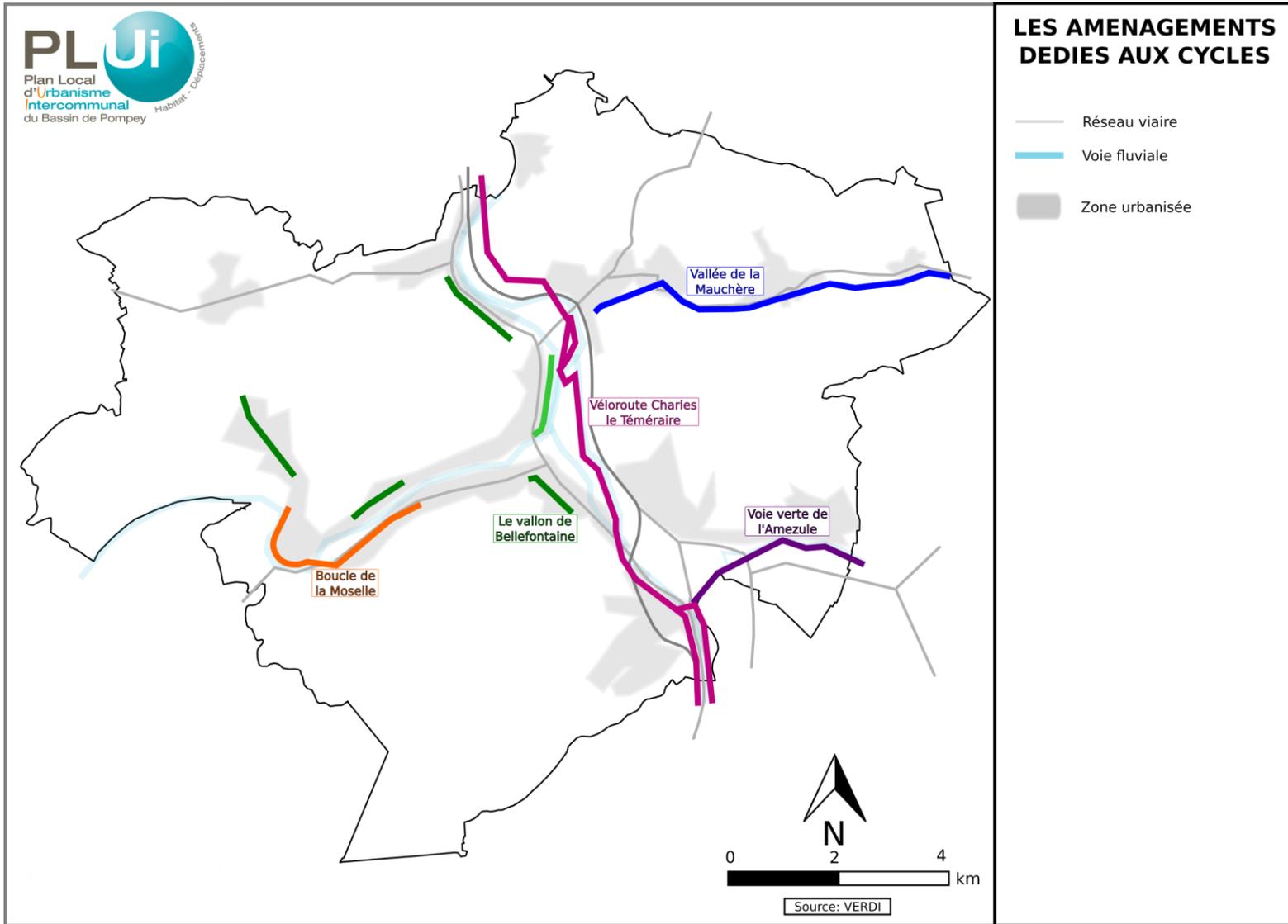
En agissant en réduction du trafic routier, la pratique du vélo est facteur d'amélioration de la qualité de l'air et du cadre de vie. C'est également un facteur d'amélioration de la santé des personnes en tant que pratique sportive ponctuelle ou régulière. Pour favoriser ce développement, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey aménage des itinéraires cyclables, destinés aux loisirs et au sport mais également à un usage quotidien. Le Bassin de Pompey a également défini un Contrat Local de Santé (CLS) qui intègre ces enjeux.

Le bassin dispose aujourd'hui de 40 kilomètres de cheminements spécifiquement aménagés pour les modes doux. A long terme, 100 kilomètres devraient être aménagés à l'échelle du bassin.

Différents aménagements sont présents : des pistes, des bandes cyclables, des voies vertes et la véloroute Charles le Téméraire (axe européen fort).

En complément de cet axe, les liaisons avec les territoires voisins sont assurées par les voies vertes de l'Amezule et de la Mauchère ainsi que les boucles de la Moselle.

Carte 17 : Les aménagements dédiés aux cycles



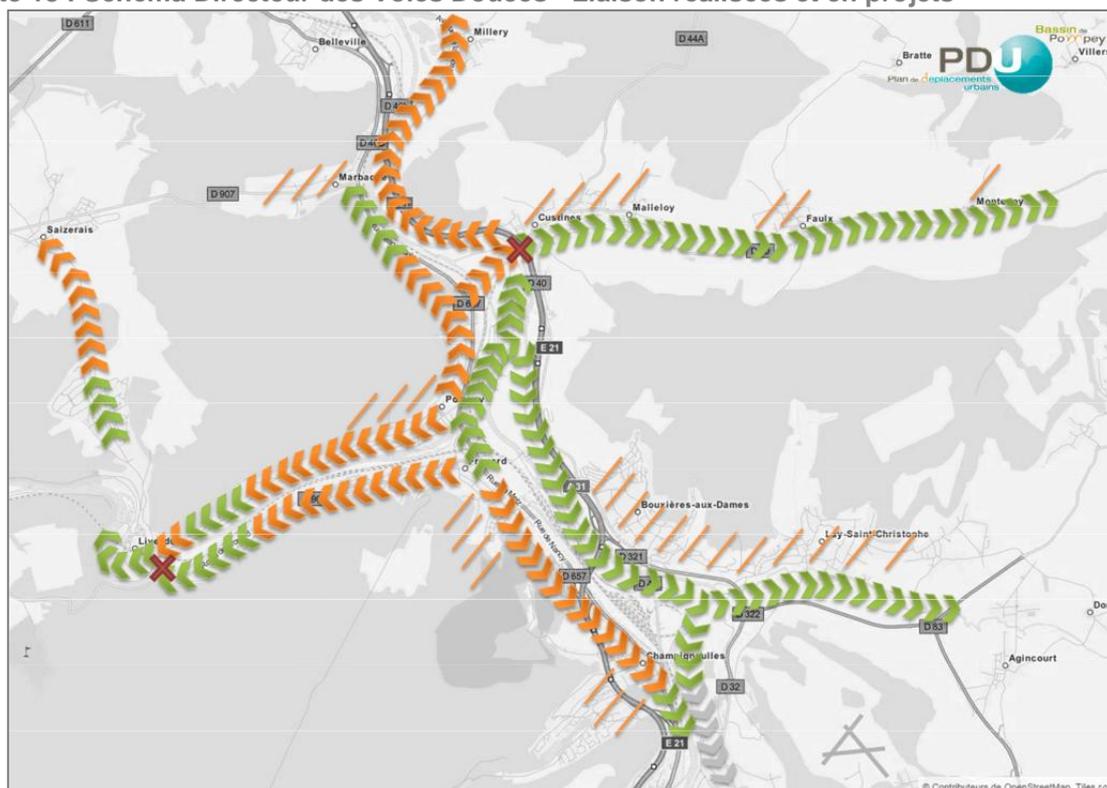
Le Schéma directeur des voies douces

Dans le cadre de la Loi sur l'Air et de son Plan de Déplacement Urbain, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a élaboré en 2008 un schéma directeur des voies douces. Ce schéma définit des grands principes auxquels devront se référer les futurs projets de réalisation de voies douces :

- Prioriser la desserte des pôles générateurs de trafic à l'échelle de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.
- Rechercher les continuités intérieures et extérieures afin de créer à terme un réseau continu.
- Créer en priorité des liaisons douces à vocation urbaine pour assurer les déplacements de courte et moyenne distance.
- Constituer une armature de voies douces structurantes à l'échelle de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.
- Mettre en place des objectifs qui identifient des itinéraires possibles.

Le schéma directeur des voies douces a identifié 12 liaisons sur la Communauté de Communes du Bassin de Pompey afin de développer une pratique urbaine et quotidienne du vélo. L'aménagement de deux liaisons du schéma directeur est actuellement en projet : Pompey-Liverdun et Frouard-Liverdun.

Carte 18 : Schéma Directeur des Voies Douces - Liaison réalisées et en projets



Source : PDU Révisé 2015

Deux points de franchissement posent encore des difficultés :

- Le franchissement de la Meurthe, du Parc d'activités Eiffel Energie à Custin, qui permettrait une connexion de la Voie Verte de la Mauchère avec la véloroute Charles Le Téméraire.
- Le franchissement de la Moselle, de la RD90 à la Maladrerie à Liverdun, qui permettrait une connexion avec l'itinéraire des Boucles de la Moselle.

Le stationnement des cycles

La Communauté de Communes s'assure de la bonne mise en œuvre des prescriptions en matière de politique cyclable. En effet, la construction de logements neufs doit prévoir du stationnement pour les 2 roues et le PLUI-HD doit fixer des normes minimales pour le stationnement des vélos applicables aux différents types de construction, tenant compte de la situation géographique et de la morphologie urbaine du secteur concerné. Ces normes doivent se référer aux principes suivants :

- Logements individuels : pas de norme ;
- Logements collectifs : un emplacement pour 70 m² de SHON (Surface Hors Œuvre Nette) avec un minimum d'un emplacement par logement ;
- Lieu de travail : un emplacement pour 10 salariés ;
- Etablissement scolaire : un emplacement pour 10 élèves ;
- Etablissement recevant du public : un emplacement pour 10 personnes comptées dans l'effectif admissible.

Pour une approche complète, le stationnement dédié aux cycles doit être développé et notamment en milieu urbain, sur l'espace public, mais également sur les pôles d'emplois et dans les entreprises. Ainsi, l'aménagement des stations de mobilités intégrera des stationnements cycles sécurisés, facilitant également la combinaison du vélo avec les transports en commun.

Ce qu'il faut retenir :

Des aménagements dédiés aux modes doux de plus en plus présents sur le territoire.

Des espaces de stationnement des cycles trop peu présents.

5.13. Une accessibilité aux personnes en situation de handicap qui doit être améliorée

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a adoptée en 2010 son Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports et son Plan de Mise en Accessibilité des Voiries et Espaces Publics. Ces documents ont permis de définir :

- Les orientations quant à la mise en accessibilité du transport public et de l'espace public
- Les modalités techniques de la mise en accessibilité de l'espace public, des arrêts de bus et des véhicules

La poursuite de la mise en accessibilité en particulier de l'espace public est nécessaire et s'inscrit dans une politique publique au long terme et systémique (en lien avec le transport, l'habitat, la gestion du patrimoine et des équipements, la communication).

L'accessibilité des transports publics

En 2014, tous les véhicules de transport du réseau du SIT sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (plancher bas, abaissement hydraulique, palette, signalétique etc.). Il en est de même pour le parc du réseau Sub Nord et la très grande majorité des TER.

Depuis 2010, 46 arrêts soit 19% des points d'arrêts et 28,3% de la fréquentation des réseaux de transport ont été mis aux normes, majoritairement du fait d'un programme conséquent d'aménagement urbain.

Le programme « stations de mobilité » permettra la mise aux normes de 20% supplémentaires de la fréquentation des réseaux de transport pour atteindre environ 50% de la fréquentation globale.

Mise à part pour la halte de Frouard, les quais des haltes ferroviaires ne sont pas accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite.

Le partage de l'espace public et la mise en accessibilité

La mise en accessibilité de l'espace public (mobilier, trottoirs, largeurs, devers, signalisation etc.) est systématique à l'occasion de chaque opération d'aménagement et de voirie.

Ainsi, sont désormais systématiquement intégrés dès la phase de conception :

- L'élargissement des trottoirs.
- La sécurisation des traversées.
- L'apaisement de la circulation automobile.
- L'insertion d'itinéraires cyclables.
- Et la mise en accessibilité pour les PMR ;

Le diagnostic préalable au Plan de Mise en Accessibilité des Voiries et Espaces Publics présentait les résultats suivants (sur 427 voiries analysées) :

- 46% des trottoirs disposaient d'un revêtement adapté.
- 83% d'éclairage adapté des rues rencontrent des difficultés liées au stationnement sur trottoir.
- 15% des trottoirs sont encombrés par la présence de mobilier (poteaux, potelets, bacs à fleurs).
- 12% des traversées piétonnes aux normes accessibilité.

Une évaluation de la mise en œuvre du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) a proposé en 2015, dans le cadre de la définition d'un nouveau programme pluriannuel d'aménagement des voiries, une nouvelle programmation travaux à réaliser en matière de mise en accessibilité des voiries et espaces publics.

Depuis 2010, la reprise de l'ensemble de ces éléments a été systématisée lors des travaux d'aménagement.

6. Synthèse sur la mobilité et les déplacements

Les points forts :

- Le bassin de Pompey est un carrefour d'échange qui présente des infrastructures importantes (A31, Port de Frouard et plate-forme multimodale de Champigneulle).
- Une armature ferroviaire pouvant servir de support au développement territorial avec notamment l'amélioration du cadencement des lignes ainsi que l'aménagement des haltes :
- Création de pôles d'échanges pour Pompey-Frouard et Liverdun et l'aménagement des autres haltes en station de mobilité.
- Un réseau d'aménagement dédié aux modes actifs existant important.

Les points faibles :

- La saturation de plus en plus importante de l'A31 entraînant des problèmes de sécurité pour les usagers et générant des nuisances environnementales (bruit et qualité de l'air).
- Des espaces publics à rendre accessibles aux personnes en situation de handicap
- Des problèmes de liaisons entre les tronçons dédiés aux modes actifs.
- Des stationnements illicites qui encombrent l'espace public.

Les enjeux :

- Valorisation des haltes fluviales et des espaces de loisir en lien avec l'eau.
- Le développement de la plateforme trimodale de Nancy Port à Frouard.
- La fluidification du trafic automobile avec la mise à 2x3 voies de l'A31 et la création du barreau Toul-Dieulouard.
- Une mutation des pratiques de mobilité avec l'augmentation de l'utilisation des transports en commun grâce à l'amélioration du système de transports publics.
- Un réseau de transport à la demande existant qui doit être valorisé.

Les risques à prévenir :

- Une présence de plus en plus importante de la voiture sur l'espace public, notamment en stationnement.
- Une augmentation de la circulation des poids-lourd avec une nuisance de plus en plus forte en milieu urbain.
- Bien qu'une mobilité plus durable et plus équilibrée a commencé à se développer sur le territoire, les aménagements pour éviter le « tout-voiture » et favoriser le report modal doivent continuer. La part modale de la voiture est encore d'environ 70% en 2013.

Territorialisation des enjeux :

- La voiture garde une place importante dans la répartition modale. Afin de minimiser les nuisances liées à sa forte utilisation, les espaces à urbaniser doivent être reliés au réseau viaire structurant. La capacité du réseau qui permet de relier les futures zones urbanisées doit être étudiée et des aménagements doivent être réalisés si celle-ci est considérée comme insuffisante. Le nombre de places de stationnements nécessaires aux projets doit également être déterminé afin de minimiser le stationnement sur l'espace public.
- Les zones à urbaniser doivent permettre aux usagers une bonne accessibilité. Il est primordial que les habitants du Bassin de Pompey puissent se déplacer facilement et en toute sécurité.
Pour encourager l'utilisation des transports en commun, les zones à urbaniser en priorité seront :
 - Dans un rayon de 500 mètres autour des futurs PEM (Pompey-Frouard et Liverdun) ;
 - Dans un rayon de 300 mètres autour des stations de mobilité urbaine (stations de transports en commun) ;
 - A proximité du centre-ville, des équipements, des commerces et des services.

Ces zones devront également être reliées aux zones urbanisées par un réseau modes doux sécurisé et continu.



C. EQUIPEMENTS

La Communauté de communes du Bassin de Pompey affiche une **couverture diversifiée et conséquente** en matière d'équipements. Cette couverture combine à la fois des **équipements de proximité** nécessaires au fonctionnement quotidien du territoire, mais aussi des **infrastructures de rayonnement intercommunal** pour catégorie d'équipements (santé, sport, culture notamment) qui contribuent à attirer des usagers extérieurs au territoire.

Carte 19 : Cartographie des équipements de gestion intercommunale de la Communauté de communes du Bassin de Pompey



Source : *Projet de Territoire 2030, Communauté de communes du Bassin de Pompey - Diagnostic*

1. Ce que nous dit le SCoT Sud 54

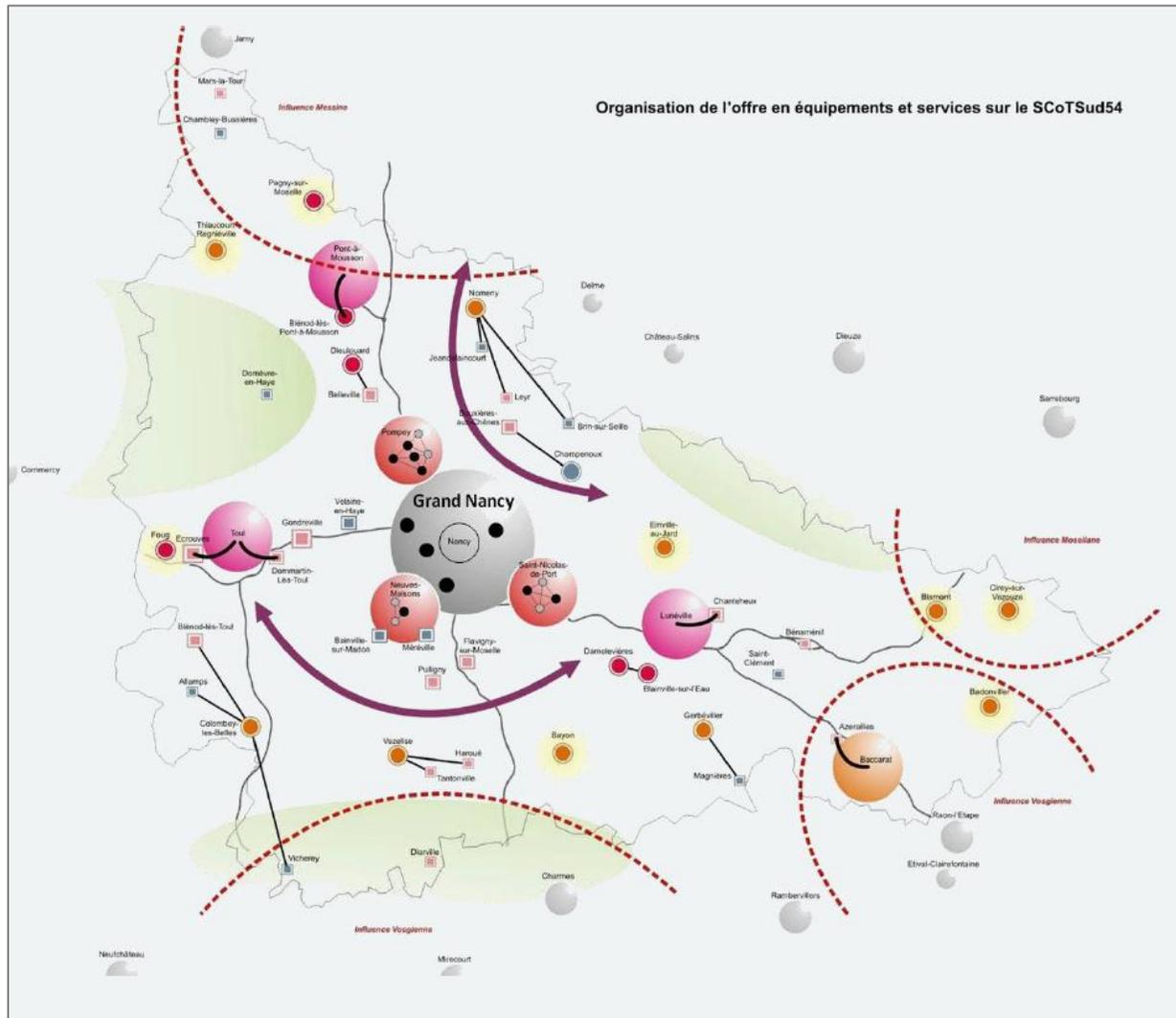
Le SCoT Sud 54 identifie la Communauté de communes du Bassin de Pompey, un pôle urbain d'équilibre : à ce titre le territoire doit pouvoir accueillir des nouveaux habitants, de nouvelles activités et maintenir son offre de services et d'équipements. Il est le lieu d'implantation préférentielle pour des équipements structurant répondant aux besoins de chaque grand territoire (lycée, salle de spectacle, hôpital, piscine, stade d'athlétisme).

Le développement de l'offre en services et équipements doit renforcer l'attractivité des bourgs-centres ruraux et la mise en réseaux des villages. Les équipements et services existants et à venir doivent être facilement accessibles, en tout point du territoire par des moyens alternatifs à la voiture individuelle. A ce titre, Pompey est identifié comme un bassin d'appui à l'organisation multipolaire.

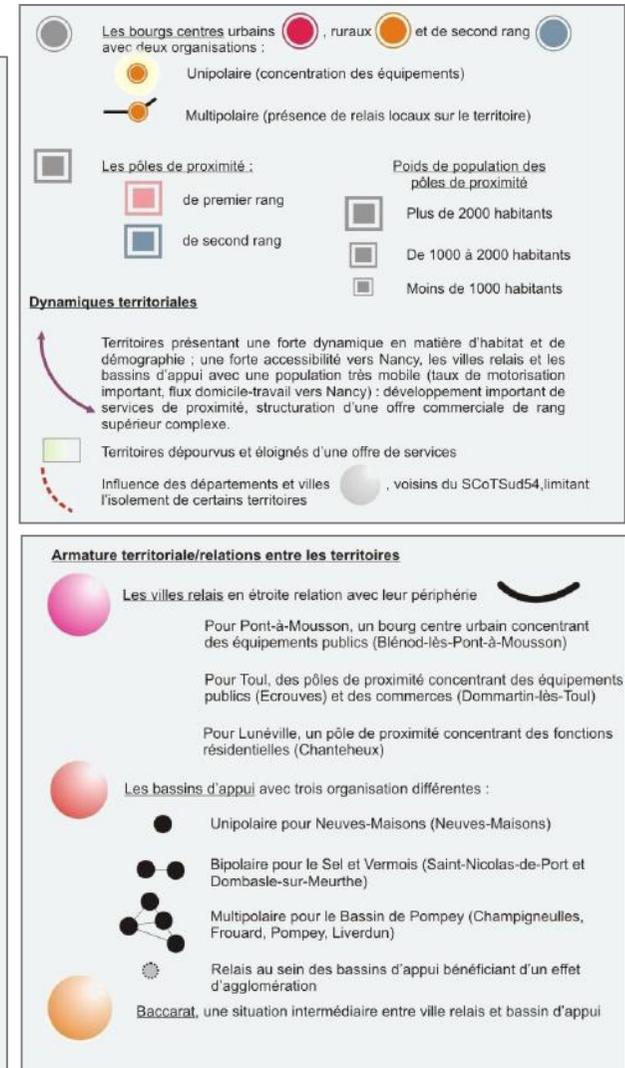
Si la Communauté de communes du Bassin de Pompey n'apparaît pas dans la catégorie des territoires du SCoT qui ont vocation à accueillir des grands équipements, le Bassin doit développer une offre en services et en équipements complète et accessible à tous.

Toutefois, la Communauté de communes du Bassin de Pompey possède des équipements supra-communaux tels que la piscine intercommunale de Frouard. L'offre peut tout de même être renforcée par la création de nouvelles piscines, qui permettrait un étalement de l'offre plus équilibré sur le territoire et une capacité d'accueil des usagers plus importante.

Carte 20 : Cartographie de l'offre en équipements.



Source : Diagnostic stratégique du SCoT – 14/12/2013



2. Synthèse projet de territoire

En lien avec l'objectif d'accueillir 3 000 habitants et 1 200 emplois supplémentaires en 2030, le projet de territoire de la Communauté de communes du Bassin de Pompey fixe pour orientation de structurer de nouvelles stratégies d'aménagement urbain et paysager coordonnées sur l'ensemble des communes et de créer des centralités avec un schéma d'équipements polarisants, source d'attractivité. **Le renforcement et le développement de l'offre en équipements apparaît ainsi comme une variable importante pour l'attractivité résidentielle et économique de la Communauté de communes du Bassin de Pompey.**

Afin d'assurer un bon accès aux équipements le projet de territoire 2030 de la Communauté de communes du Bassin de Pompey fixe plusieurs principes :

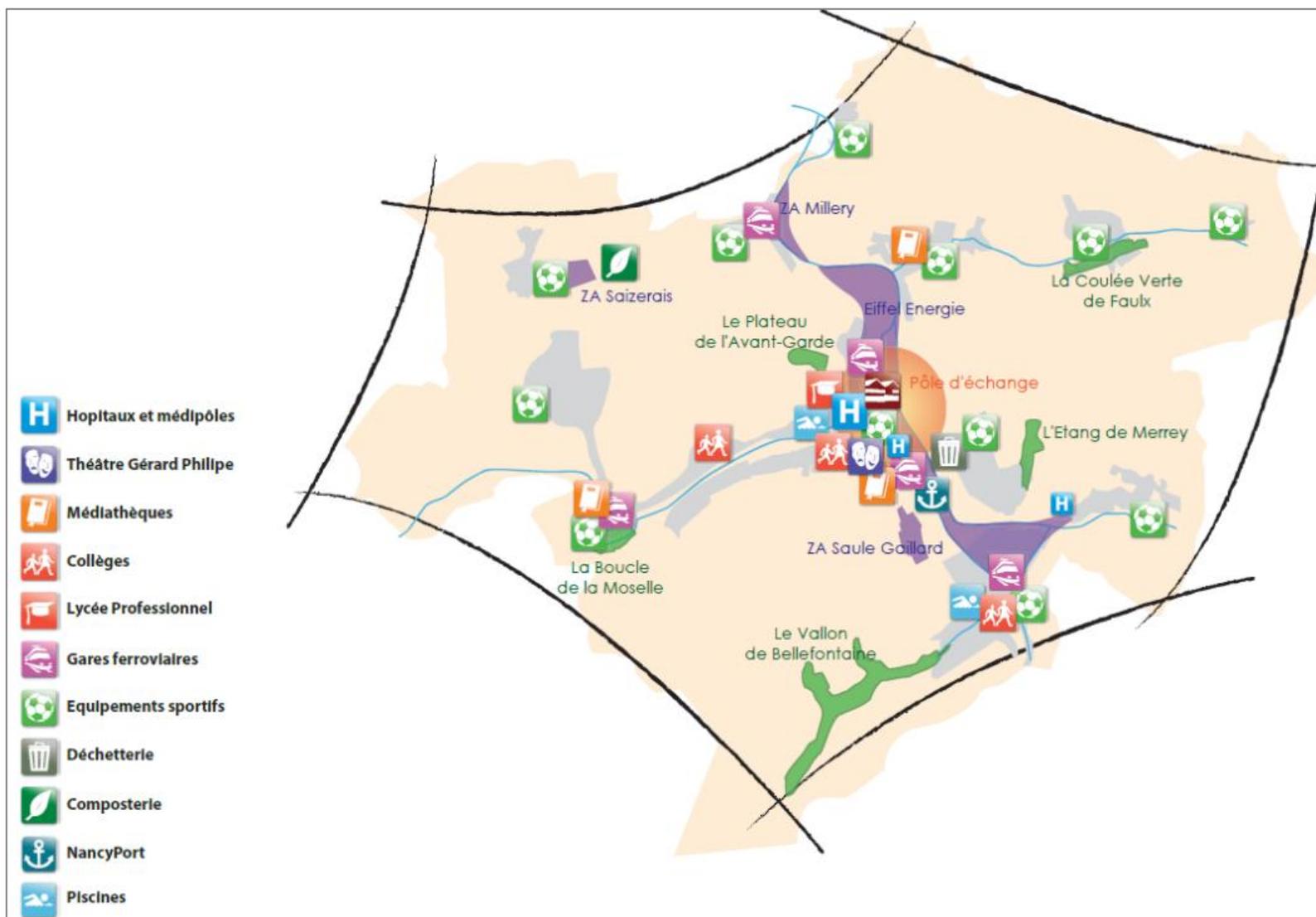
- La répartition démographique, tout d'abord, conduit à optimiser l'offre de services au plus près des populations concernées. Cela explique la concentration d'équipements dans les centres urbains et à proximité des quartiers d'habitat les plus denses.
- La politique de déplacements mise en œuvre découle ensuite en grande partie de la répartition spatiale d'un territoire, et notamment des équipements publics, afin de garantir une égalité d'accès à ces équipements, y compris pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de précarité.
- La construction de certains équipements implique une consommation d'espace non négligeable et des coûts parfois importants, et l'opportunité d'intégrer ces derniers dans l'aménagement plus général d'un quartier peut être une option intéressante.
- Les opportunités de recyclage d'espaces fonciers ou de bâtiments disponibles ne sont pas non plus à négliger.

En outre, afin d'assurer un bon accès aux équipements le projet de territoire détermine plusieurs principes :

- La répartition démographique, tout d'abord, conduit à optimiser l'offre de services au plus près des populations concernées.
- La politique de déplacements mise en œuvre découle ensuite en grande partie de la répartition spatiale d'un territoire, et notamment des équipements publics.

Les effets d'opportunité sont également un paramètre à prendre en compte.

Carte 21 : Cartographie des équipements et services structurants



Source : *Projet de Territoire 2030. Communauté de communes du Bassin de Pompey - Diagnostic*

3. Des structures multi scalaires à vocation sociale¹³

3.1. L'accompagnement social

Les habitants de la Communauté de communes du Bassin de Pompey bénéficient d'un accompagnement social grâce à plusieurs structures dont par exemple :

- La maison des solidarités
- L'appui d'associations caritatives

La Maison départementale des Solidarités de la Communauté de communes du Bassin de Pompey est située dans le bâtiment Delta Services, ainsi qu'au sein de l'ancien CMS de Champigneulle, avec point d'accueil de proximité à Liverdun. Toutes les missions des solidarités y sont présentes ou représentées : Protection Maternelle et Infantile (consultation petite enfance...), Protection de l'Enfance, développement social (service social départemental et économie sociale et familiale), et aussi insertion (dont Journée d'Accueil et d'Orientation), logement, Personnes âgées et personnes handicapées (permanence).

3.2. L'aide à l'insertion par l'emploi

Plusieurs structures accompagnent les personnes vers l'emploi ou les appuient pour la création d'entreprises : la Mission Locale Val de Lorraine et Laxou, les relais emploi communaux (portés par les CCAS de Frouard, Pompey, Champigneulle, Liverdun), Pôle Emploi, l'association Jeunes et Cités, Cap Emploi, Cap Entreprise, l'Association Lorraine d'accompagnement à la Création et au développement d'activité (ALACA), le CREPI Lorraine, Envie 2E (entreprise d'insertion), Culture et Partage (atelier et chantier d'insertion), FRS (association intermédiaire).

Plusieurs actions sont mises en place pour aider l'accès à l'emploi, telles que :

- Les actions de la communauté de communes : l'organisation des rencontres intercommunales du travail et de l'emploi et le financement d'ateliers de lutte contre l'illettrisme,
- Les actions de l'association Cap entreprises qui met en œuvre un accompagnement individualisé vers l'emploi des demandeurs d'emploi du territoire
- Les actions menées par la Maison Territoriale pour l'Emploi et la Formation.

La MTEF se concentre autour de 4 axes¹⁴ :

- Développer une stratégie territoriale partagée ;
- Participer à l'anticipation des mutations économiques ;
- Contribuer au développement de l'emploi local ;
- Réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi.

¹³ Sauf mention contraire les données présentées sont issues de l'analyse des besoins sociaux établie par la communauté de communes en 2015.

¹⁴ Sources : <https://www.valdelorraine-emploi.fr/nos-4-axes-menu.html>

Un Comité de Coordination Territorial Emploi Formation Professionnelle (CCTEFP) est relancé sur le territoire pour :

- Construire un partenariat territorial autour des problématiques emploi/formation en réunissant acteurs de l'emploi et de la formation, acteurs du développement économique et territorial.
- Construire avec ces acteurs une vision commune des enjeux pour le développement du territoire et la sécurisation des parcours des habitants.
- Elaborer une stratégie commune en réponse aux enjeux du territoire mais également aux défis de notre époque.

Il réunit différents acteurs impliqués dans les politiques de l'emploi et de la formation, et plus largement dans le développement de l'activité économique et du territoire : La région, Pôle emploi, Conseil Départemental, Intercommunalité, Mission Locale, CAP Emploi, DIRECCTE, Maison de l'emploi. Les publics prioritairement ciblés sont les demandeurs d'emploi faiblement qualifiés.



Figure 31 : Maison territoriale pour l'Emploi et la Formation à Frouard

3.3. Le maillage communal de l'action sociale : les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)

Si les 13 communes du territoire disposent d'un CCAS, les moyens humains et financiers alloués à celui-ci peuvent varier fortement d'une commune à l'autre. Seules 5 communes ont au moins un salarié de leur CCAS. Tous les CCAS du territoire mettent en œuvre leurs missions obligatoires : participer à l'instruction des dossiers de demande d'aide sociale et domicilier les demandeurs qui n'ont pas de domicile stable. Pour la plupart des communes du territoire, l'activité des CCAS est principalement tournée vers l'aide d'urgence (financière et administrative). Toutes les communes mettent également en place des actions en direction des seniors (repas de fin d'année, colis..) et là encore, l'échelle de proximité semble être la plus adaptée. Concernant l'emploi, seules 4 communes disposent de bureaux emplois, dont 3 ont une convention avec le conseil départemental pour le suivi des bénéficiaires du RSA.

Ce qu'il faut retenir :

- Une pluralité d'acteurs intervenant dans le domaine de l'action sociale,
- La présence d'un accompagnement de proximité.

4. Les équipements de santé : une offre satisfaisante inscrite dans le grand territoire¹⁵

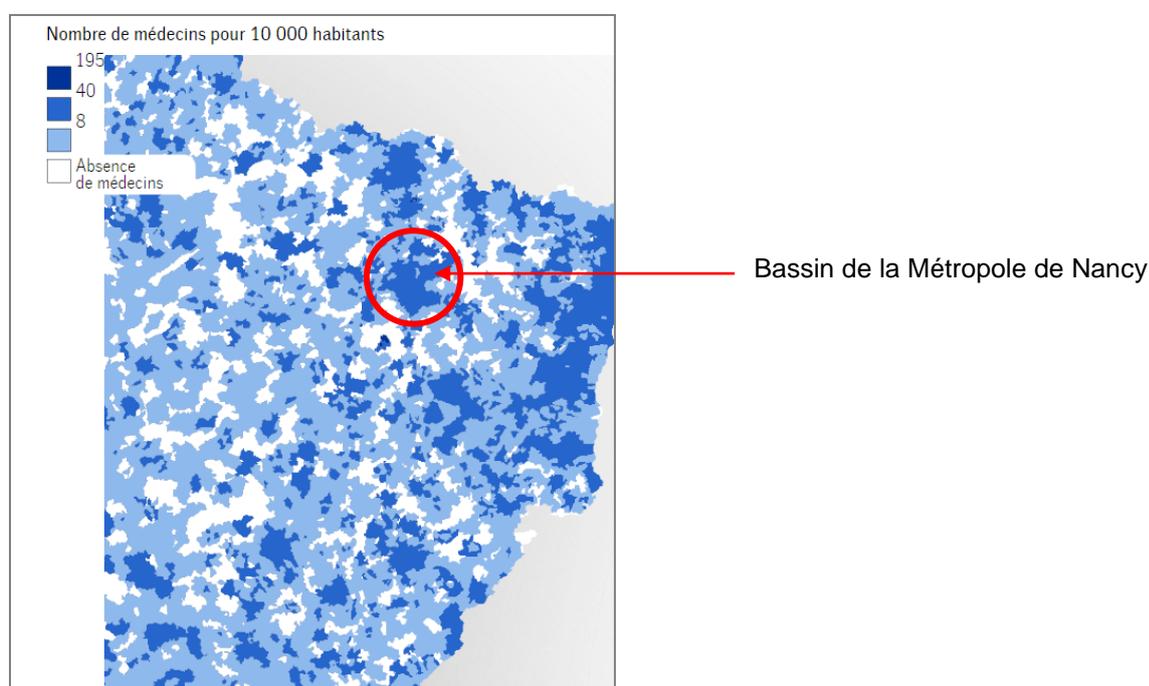
4.1. Les médecins généralistes

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey compte 50 médecins généralistes (44 libéraux et 6 salariés) dont la densité est inférieure celle du département (108,5 médecins pour 100 000 habitants contre 118,4), mais supérieure aux densités régionale et nationale (respectivement 102,2 et 106).

Sur les 13 communes de la Communauté de communes du Bassin de Pompey, 3 ne comptent pas de médecins généralistes (Millery, Malleloy et Montenois). Près de 40% des médecins généralistes sont âgés de 55 ans et plus, et ce constat est de nature à modifier sensiblement l'offre médicale dans la décennie à venir.

La Communauté de communes du Bassin de Pompey dispose ainsi d'une bonne couverture en professionnels de santé liée notamment à sa proximité avec le bassin de la Métropole du Grand Nancy qui, comme le montre la carte ci-dessous, est épargné par la problématique des déserts médicaux. Cette proximité permet aussi l'ouverture d'antennes médicales ou hospitalières pourvoyeuses d'emplois.

Carte 22 : Carte du nombre de médecins pour 10 000 habitants



Source : INSEE, Conseil National de l'Ordre des Médecins

15 Sauf mention contraire les données présentées sont issues de l'analyse des besoins sociaux établie par la communauté de communes en 2015.

4.2. Les médecins spécialistes

Par ailleurs, le bassin compte **34 médecins spécialistes** et sa proximité avec Nancy est incontestablement un atout pour accéder à l'offre spécialisée. Sa couverture en chirurgiens-dentistes (30), pharmacies (17), infirmiers libéraux (49), et masseurs kinésithérapeutes libéraux (29), semble assurée.

4.3. Les infirmiers

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey compte 158 infirmiers (47 libéraux ou mixtes et 111 salariés, hospitaliers ou non).

4.4. Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Les SSIAD sont des services sociaux et médico-sociaux qui assurent des prestations de soins infirmiers de base ou techniques aux :

- personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes,
- personnes adultes handicapées,
- personnes de moins de 60 ans atteintes de maladies.

Une place de SSIAD correspond à la prise en charge d'une personne, à son domicile, pendant un an.

Le territoire compte 95 places en SSIAD, dont 85 pour les personnes âgées et 10 pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Le taux d'équipement (Nombre de places «personnes âgées» des SSIAD pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus) est de 23 sur le territoire. C'est plus que sur le département et la région qui offrent respectivement des taux de 18,8 et 19,2.

4.5. L'offre hospitalière

Deux établissements sont recensés à l'échelle de l'intercommunalité. Il s'agit de:

- **l'Institut de Rééducation et Réadaptation de Lay-Saint-Christophe**. Il dispose d'une capacité de 60 lits et de 12 lits dédiés à hospitalisation de jour. Il s'agit d'un « *établissement de référence régionale dans le suivi des polyhandicapés adultes d'origine neurologique*¹⁶ » qui prend en charge les patients souffrant de déficiences ou incapacités suite à divers traumatismes ou acquis durant leur phase de développement et permet leur réinsertion dans le monde extérieur.



Figure 32 : IRR Saint Christophe

Source : irr-nancy.fr

16 Sources : IRR de Nancy. <http://irr-nancy.fr/spip.php?rubrique19>

L'établissement accueille une équipe pluridisciplinaire composée de kinésithérapeutes, ergothérapeutes, infirmières, orthoptistes etc. Établissement associé au Centre Hospitalier et Universitaire de Nancy, l'IRR assure l'enseignement de la médecine physique et de la réadaptation à la faculté de médecine, est engagé dans la formation des ergothérapeutes et des masseurs-kinésithérapeutes et dans la recherche.

- **le Centre hospitalier de Pompey-Lay Saint Christophe** : l'équipement dispose d'une capacité de 372 places réparties entre le moyen séjour, l'hébergement et le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)¹⁷. Il propose des activités de soins de suite et/ou de réadaptation dans le cadre d'un traitement ou d'une surveillance médicale continue, soins palliatifs et évaluation gériatrique. A noter que le reste de la Communauté de communes du Bassin de Pompey dépend du SSIAD de Nancy et de Faulx.



Figure 33 : Hôpital de Pompey

Source : oncolor.org

4.6. Une offre de santé adaptée pour les personnes âgées

Le territoire, avec 583 places, offre un bon taux d'équipement (147 places d'hébergement permanent pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus). Ce taux est très supérieur au taux départemental (87) et au taux régional (96).

Le territoire de la Communauté de communes du Bassin de Pompey est concerné par un vieillissement de la population qui tend à s'accroître. Ainsi, la mise en œuvre de politiques nationales et locales visant à mieux prendre en compte le « cinquième risque » lié à la perte d'autonomie est une nécessité.¹⁸

C'est pourquoi, outre les SSIAD évoqués précédemment, la Communauté de communes du Bassin de Pompey compte **7 résidences/ maison de retraite**¹⁹ sur son territoire destinées à l'accueil des populations âgées de la Communauté de communes du Bassin de Pompey.

L'EPHAD de Faulx détient au total 168 places d'hébergement permanent et 2 places d'hébergement temporaire répartis sur 2 pavillons distants d'environ 300m, dotés d'un jardin thérapeutique.²⁰

17 Source : Fédération Hospitalière de France : http://etablisements.fhf.fr/annuaire/hopital-fiche.php?id_struct=1393

18 Source : Plan Local de Santé, 2013-2017

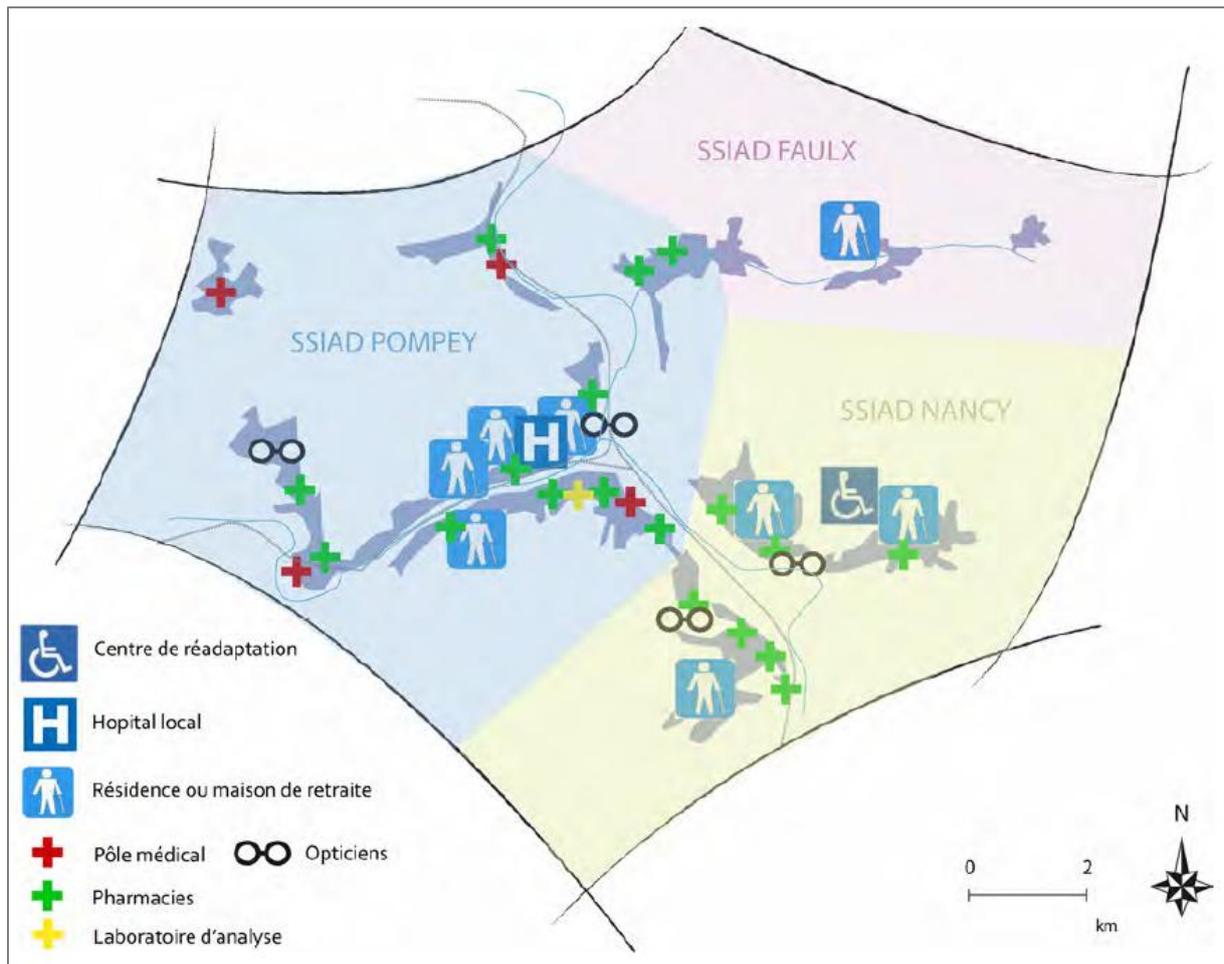
19 Source : Projet de Territoire 2030. Bassin de Pompey. Diagnostic.

20 Source : <http://www.maisonderetraitefaulx-leshetres.fr/EHPAD.C.htm#Presentation.Q>

L'évolution de l'offre de santé prévoit :

- une extension de 20 places d'hébergement permanent à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de Bouxières-aux-Dames,
- une restructuration de l'EHPAD de Faulx comprenant la création de deux unités Alzheimer d'hébergement permanent, d'une unité d'Hébergement Renforcé (UHR) médico-sociale, et d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA),
- la création d'une équipe SSIAD spécialisée Alzheimer (appel à projet en cours).

Carte 23 : Cartographie des équipements de santé de la Communautés de communes du Bassin de Pompey



Source : *Projet de territoire 2030. Communauté de communes du Bassin de Pompey - Diagnostic*

4.7. L'organisation de la politique de santé par la communauté de communes²¹

L'EPCI a en charge la définition d'une politique de santé en partenariat avec l'ensemble des acteurs afin de mettre en cohérence les actions de prévention et promotion de la santé sur le territoire.

A ce titre, la structure intercommunale a en charge l'élaboration et le suivi du Contrat Local de Santé. Ce contrat a été signé pour la période 2013-2017 entre l'Agence Régionale de Santé de Lorraine et la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

Le Contrat Local de Santé 2013-2017 met en évidence que l'offre de santé (équipements et praticiens) doit tenir compte d'une potentielle baisse du service sur le territoire (faible renouvellement des professionnels de santé dont 40% des médecins généralistes ont 55 ans et plus) et de la tendance au vieillissement que pourrait connaître l'intercommunalité dans les années à venir.

En outre la communauté de commune mène de nombreuses politiques entre autre dans les domaines des déplacements, de l'habitat, de l'alimentation, et le domaine social qui concourent à favoriser la bonne santé des habitants.

Ce qu'il faut retenir :

Malgré une bonne couverture de l'offre en service de santé, l'égal accès aux soins reste un enjeu notamment dans les communes les plus rurales. Le non remplacement des médecins partant à la retraite pourrait accentuer cet enjeu.

Le renforcement de l'accueil en EHPAD à Faulx est un complément aux 7 établissements déjà présents (EHPAD de Faulx, de Bouxières-aux-Dames, de Pompey, de Lay-Saint-Christophe,...). L'accès aux soins constitue aussi un enjeu en termes d'animation des centres bourg et ainsi de qualité du cadre de vie.

La proximité du centre hospitalier universitaire de Nancy est un atout pour développer une offre de soins spécialisés.

La santé constitue une filière d'avenir pour le développement économique du territoire du Bassin de Pompey. Pourvoyeuse d'emplois et nécessaire aux mutations sociales et démographiques, elle constitue un double enjeu de rayonnement économique et de qualité des services publics.

21 Source : Plan Local de Santé, 2013-2017

5. Des structures « petite enfance » mises en réseau à l'échelle de l'intercommunalité

Par l'arrêté préfectoral du 18 février 2002, la compétence « Petite enfance » a été confiée à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

5.1. Les structures d'accueil

Des crèches multi-accueils : accueil occasionnel ou en crèche collective intercommunale

La Communauté de communes du Bassin de Pompey compte 3 crèches collectives et structures multi-accueils. La structure multi-accueil de Pompey créée en 2008 offre 60 places tandis que celles de Champigneulle et Bouxières-aux-Dames offrent 18 places chacune. Une crèche en restructuration lourde de 25 places à Liverdun, complètera l'offre en équipements pour la petite enfance.

Une crèche familiale intercommunale

En complément de la crèche collective intercommunale, la crèche familiale intercommunale propose 45 places et regroupe 18 assistantes maternelles réparties sur l'ensemble de la Communauté de communes du Bassin de Pompey. La Communauté de Communes assure auprès des parents toutes les démarches administratives et fournit aux assistantes maternelles le matériel de puériculture et les jeux nécessaires.

Une halte-garderie intercommunale

La halte-garderie gérée par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, est mise au service des habitants des 13 communes. Implanté à Custines, Liverdun et Marbache, le réseau halte-garderie accueille les enfants de la Communauté de communes de 2 mois à 6 ans. Elle a une capacité de 12 places.

Tableau 10 : Capacité des établissements par type d'accueil en 2014

	Capacité des établissements par type d'accueil en 2014					Taux d'équipement pour 1000 enfants de moins de 3
	Accueil Occasionnel Halte Garderie	Accueil régulier (crèches)	Accueil Polyvalent (multi accueil)	Accueil Familial (crèches familiales)	Ensemble	
Territoire du Val de Lorraine	39	43	148	68	298	85,5
CC Bassin de PAM	12	43	45	0	100	67
CC Chardon Lorrain	0	0	25	0	25	75,1
CC Seille et Mauchère	15	0	0	0	15	53
Meurthe et Moselle	298	980	2089	506	3873	156,7

*Le taux d'équipement correspond à la capacité totale (accueil familial inclus) pour 1000 naissances vivantes sur la période 2012-2014

Source : Atlas départemental 2015

A titre de comparaison, en observant les taux d'équipement des Communautés de Communes voisines, on constate qu'ils sont inférieurs à celui de la Communauté de communes du Bassin de Pompey, qui est de 114,7 places disponibles pour 1000 enfants de moins de 3 ans. Ce taux reste cependant inférieur à celui du département.

5.2. Le Relai Assistant(e) Maternelle Intercommunal

On compte plusieurs antennes Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s à Pompey, Lay-Saint-Christophe, Faulx et Liverdun.

Le Relai d'Assistantes Maternelles s'adresse aux assistantes maternelles agréées, nombreuses sur le territoire de la Communauté de communes du Bassin de Pompey (358 pour 955 places agréées au 31/12/14, dont 18 travaillent à la crèche familiale), ainsi qu'aux parents employeurs ou futurs employeurs pour faciliter leur démarche de recherche ou de contractualisation.

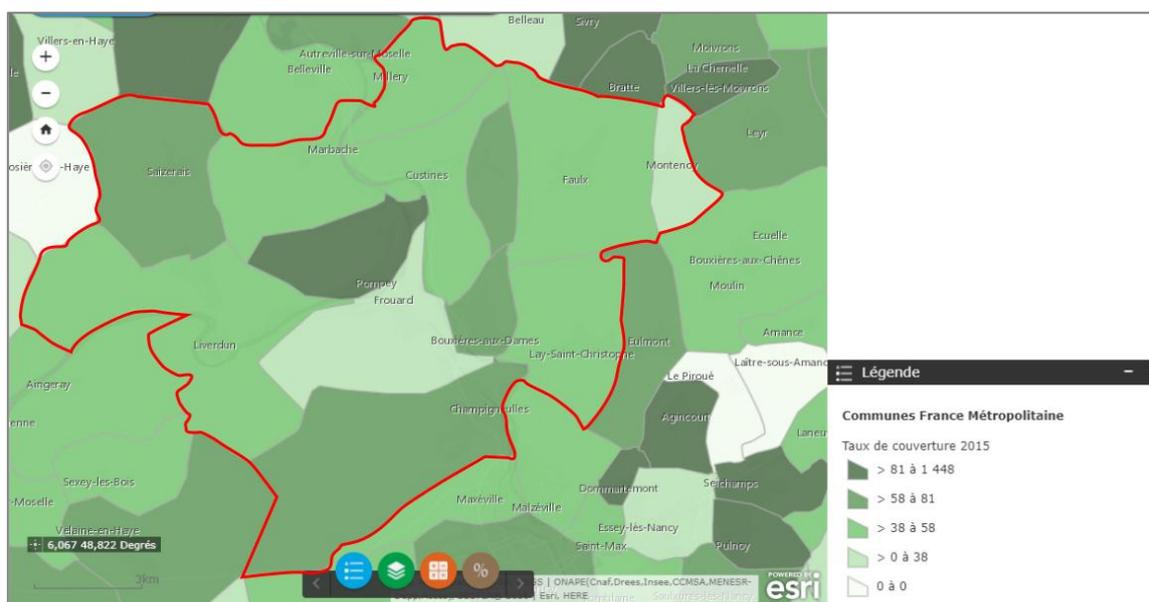
Les places proposées sont pour 6% en places jours/nuits, pour 80% en places de jours, et pour 14% en places périscolaires.

Le nombre d'enfants accueillis au domicile des assistants maternels indépendants de la Communauté de communes du Bassin de Pompey est estimé à 700. Ainsi, toutes les places ne seraient pas forcément occupées. En effet, certaines professionnelles font le choix d'accueillir moins d'enfant sans demander de modification de leur agrément. Les besoins de familles évoluent avec des contrats d'accueil plus courts. Cela reflète également une demande importante sur le secteur.

Le nombre d'assistants maternels est constant depuis plusieurs années. Les départs sont équilibrés par les arrivées²².

Les assistantes maternelles accueillent une grande partie des enfants gardés et le remplacement des assistantes cessant leur activité est un enjeu important.

Carte 24 : Répartition géographique du taux de couverture global - Accueil jeune enfant



Source : Cafdata - Historique sur 2 ans selon le découpage géographique au 01 janvier 2016

22 Source : analyse des besoins sociaux établie par la communauté de communes en 2015

Le taux de couverture global concernant l'accueil jeune enfant sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes du Bassin de Pompey est en 2015 de 55,4% ce qui est légèrement en dessous de la moyenne départementale (57.3%). Des disparités communales sont à prendre en compte avec des communes ayant un taux de couverture globale aux alentours des 37 % comme pour Frouard et Montenois et des communes ayant plus de 80% de couverture globale comme Pompey.

Il est à noter qu'entre 2013 et 2015 le taux de couverture global de la Communauté de communes du Bassin de Pompey est passé de 59,6% en 2013 au 57 % de 2015. Cette légère diminution du taux de couverture globale peut éventuellement être corrélée avec la baisse du nombre d'enfant sur le territoire.

De plus, la garde d'enfant s'adresse pour beaucoup aux parents actifs, qui sont de plus en plus mobiles pour se rendre sur leur lieu de travail. Aussi, la meilleure localisation du site d'accueil des enfants n'est pas nécessairement sur la commune de résidence mais peut être sur le trajet vers le lieu de travail et en dehors du territoire.

5.3. Le lieu d'Accueil Parents/Enfants (LAPE)

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey en complément des modes d'accueil de la petite enfance a souhaité mettre l'accent sur l'accompagnement parental en créant un Lieu d'accueil Parents enfants (LAPE "l'Aquarelle"). Ce lieu d'écoute, d'échange et de convivialité se situe à Pompey avec des permanences à Bouxières-aux-Dames et Champigneulle.

Ce qu'il faut retenir :

- Le Bassin de Pompey recense une offre diversifiée de structures de garde des enfants de 0 à 6 ans.
- Les assistantes maternelles accueillent une grande partie des enfants gardés. Pour cette raison le remplacement des assistantes cessant leur activité est un enjeu important. L'offre d'assistantes maternelles sur le territoire répond à la demande actuelle mais une baisse des agréments des assistantes maternelles posera problème dans les années à venir
- L'accueil des enfants doit être adapté aux déplacements domicile-travail des parents (localisation, horaire) et à leurs moyens financiers

6. Des équipements scolaires répartis de façon équilibrée

Les communes de la Communauté de communes du Bassin de Pompey sont gérées par la circonscription académique de Pompey, à l'exception de Marbache, Millery et Saizerais qui relèvent de la circonscription académique de Pont-à-Mousson.

Pour évaluer le besoin de maintenir ou fermer une classe ou une école, les services de l'éducation nationale s'appuient entre autre sur l'observation des constructions réalisées sur la commune. A cet égard on peut observer que les logements locatifs amènent des enfants dans les écoles primaires. Pour les logements en accès à la propriété les enfants sont plus souvent scolarisés au collège. Avec de l'habitat aidé et locatif on observe plus de turn-over (dans l'année et d'une année sur l'autre) : il est alors plus facile d'avoir des flux, le stock d'élèves est plus facile à gérer.

En 2017, la Communauté de communes du Bassin de Pompey comporte en totalité 23 écoles maternelles et 21 écoles élémentaires réparties sur les 13 communes.

Les écoles de Bouxières-aux-Dames et Frouard accueillent 19 élèves en classes d'inclusion scolaire (CLIS).

Le périscolaire est bien développé sur le territoire, toutes les communes disposant de restauration scolaire et, pour la plupart, d'accueil de loisirs pour les vacances scolaires.²³

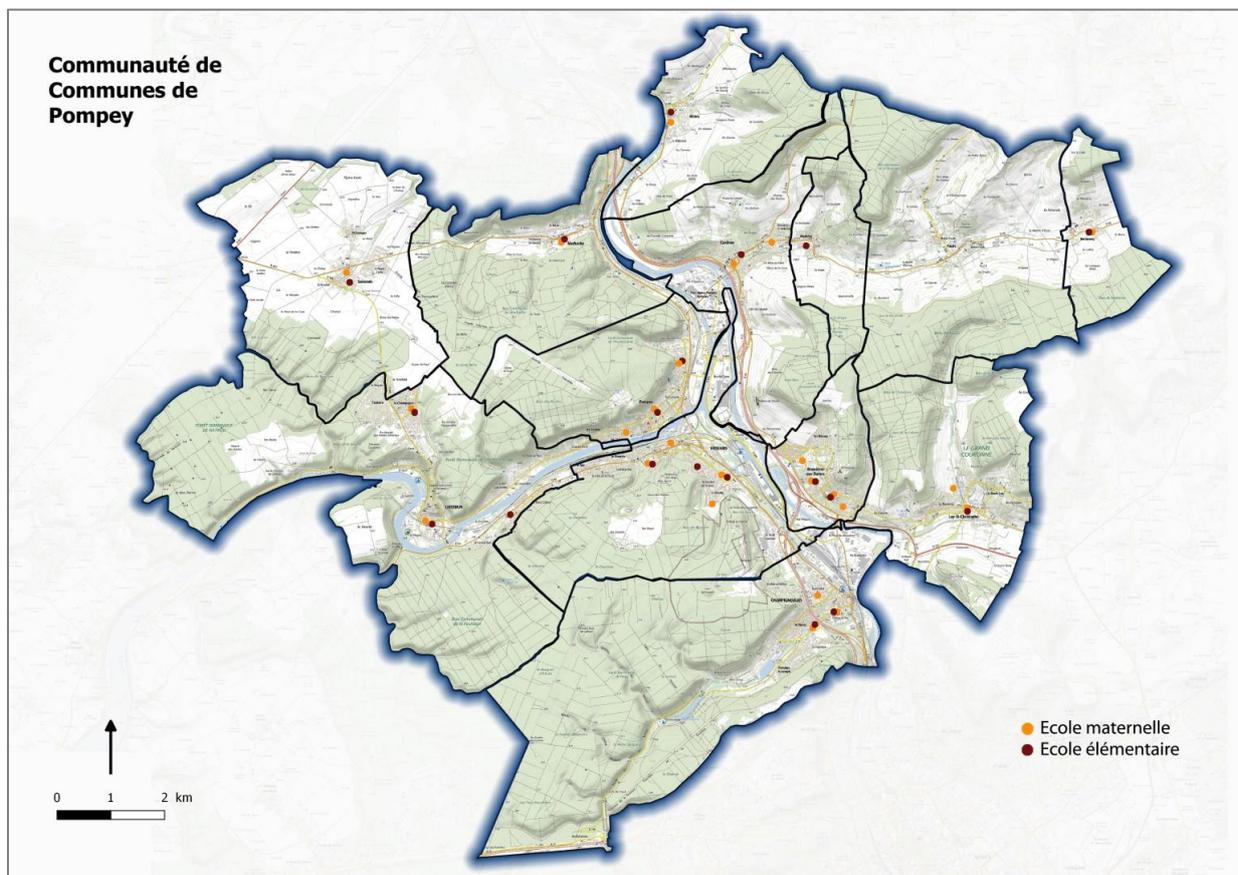
Tableau 11 : Les écoles sur le Bassin de Pompey

Communes	Ecoles	Détails
Pompey	3 écoles maternelles	Ecole Gilberte Monne (91 élèves)
		Ecole Jean Moulin (39 élèves)
		Ecole Jacques-Yves Cousteau (57 élèves)
	2 écoles élémentaires	Ecole Gustave Eiffel (167 élèves)
		Ecole Jeuyeté (140 élèves)
Frouard	2 écoles maternelles	Ecole maternelle Jean Zay (51 élèves)
		Ecole maternelle Jacques Prévert (47 élèves)
	3 écoles élémentaires	Ecole élémentaire (groupe scolaire) Colvis-Vallès (163 élèves)
		Ecole élémentaire Elsa Triolet (96 élèves) Ecole élémentaire Raymonde-Piecuch (103 élèves),
Lay-Saint-Christophe	1 école maternelle	Ecole maternelle Charlemagne
	1 école primaire	Ecole primaire Antony Henry : Depuis la rentrée 2017, les élèves de CP de l'école suivent 40% de leur enseignement en langue allemande (principalement les maths et l'EPS)
Malleloy	1 école (109 élèves)	
Marbache	1 école maternelle	Ecole maternelle de Marbache (57 élèves)
	1 école élémentaire	Ecole élémentaire Pierre MIQUEL (105 élèves)
Millery	1 école maternelle	Ecole maternelle du sentier
	1 école élémentaire	Ecole élémentaire publique : Millery est en regroupement pédagogique intercommunal avec la commune d'Autreville-sur-Moselle

23 Source : analyse des besoins sociaux établie par la communauté de communes en 2015

Communes	Ecoles	Détails
Bouxières-aux-dames	2 écoles maternelles	Ecole Kierren (3 classes - 75 élèves)
		Ecole Guerquin (2 classes - 45 élèves)
	1 école primaire	Ecole primaire René Thibault (212 élèves) : En juillet 2015 l'école primaire privée de Notre-Dame a fermée définitivement.
Custines et Saizerais	2 écoles maternelles	Ecole du Centre (71 élèves), Ecole du Val des Faulx (40 élèves),
	1 école élémentaire	Ecole élémentaire Louis Guingot (200 élèves). En 2015, une fermeture de classe a été évitée en élémentaire grâce aux nouvelles constructions accueillant un certain nombre d'enfants qui ont permis d'augmenter les effectifs des écoles.
Liverdun	2 écoles maternelles	Ecole Françoise Dolto (65 élèves)
		Ecole La Champagne (100 élèves)
	3 écoles élémentaires	Ecole publique Provence (179 élèves)
		Ecole publique Rond-Chêne (81 élèves) Ecole publique Georges Brassens (124 élèves)
Montenoy	1 école primaire	Ecole primaire publique (42 élèves) qui a été rénovée en 2001
Champigneulles	2 écoles maternelles	Ecole Charles Perrault (96 élèves), qui a subit une hausse significative entre la rentrée 2015/2016 et 2016/2017 Ecole maternelle publique Les Mouettes (77 élèves)
	1 école élémentaire	Ecole élémentaire Jean Moulin (293 élèves)
Faulx	1 école maternelle	Ecole maternelle du Val des Faulx (120 élèves). La cuisine centrale, réalisée récemment, a vocation à alimenter les cantines des écoles

Carte 25 : Carte des équipements scolaires



Source : VERDI

L'évolution des effectifs scolaires par commune au cours des dix dernières années est la suivante :

Tableau 12 : Les effectifs scolaires

Communes	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18
Bouxières	443	426	418	403	397	386	401	418	359	361	375
Champigneulles	707	708	699	677	636	612	572	610	599	601	594
Custines	307	312	313	299	292	291	279	306	303	322	347
Faulx	115	121	122	123	124	125	141	143	150	150	144
Frouard	622	613	587	601	610	605	618	599	624	666	675
Lay-St-Christophe	207	210	195	199	184	182	167	173	185	189	188
Liverdun	585	585	608	619	589	572	557	545	570	592	558
Malleloy	115	102	102	111	111	113	99	112	105	110	112
Marbache	207	195	207	194	175	171	177	188	161	161	164
Montenoy	43	44	43,5	43	40	41	42	38	38	33	34
Pompey	515	492	509	502	478	456	444	456	464	468	481
Saizerais	196	203	196	194	194	197	188	198	188	184	198
Millery-Autreville	101	90	88	102	97	84	86	84	81	70	66
Millery	53	47	41	57	52	43	45	42	44	36	41
Autreville	48	43	47	45	45	41	41	42	37	34	25
Total	4163	4101	4087,5	4067	3927	3835	3771	3870	3827	3907	3936

Source : Communauté de Communes du Bassin de Pompey

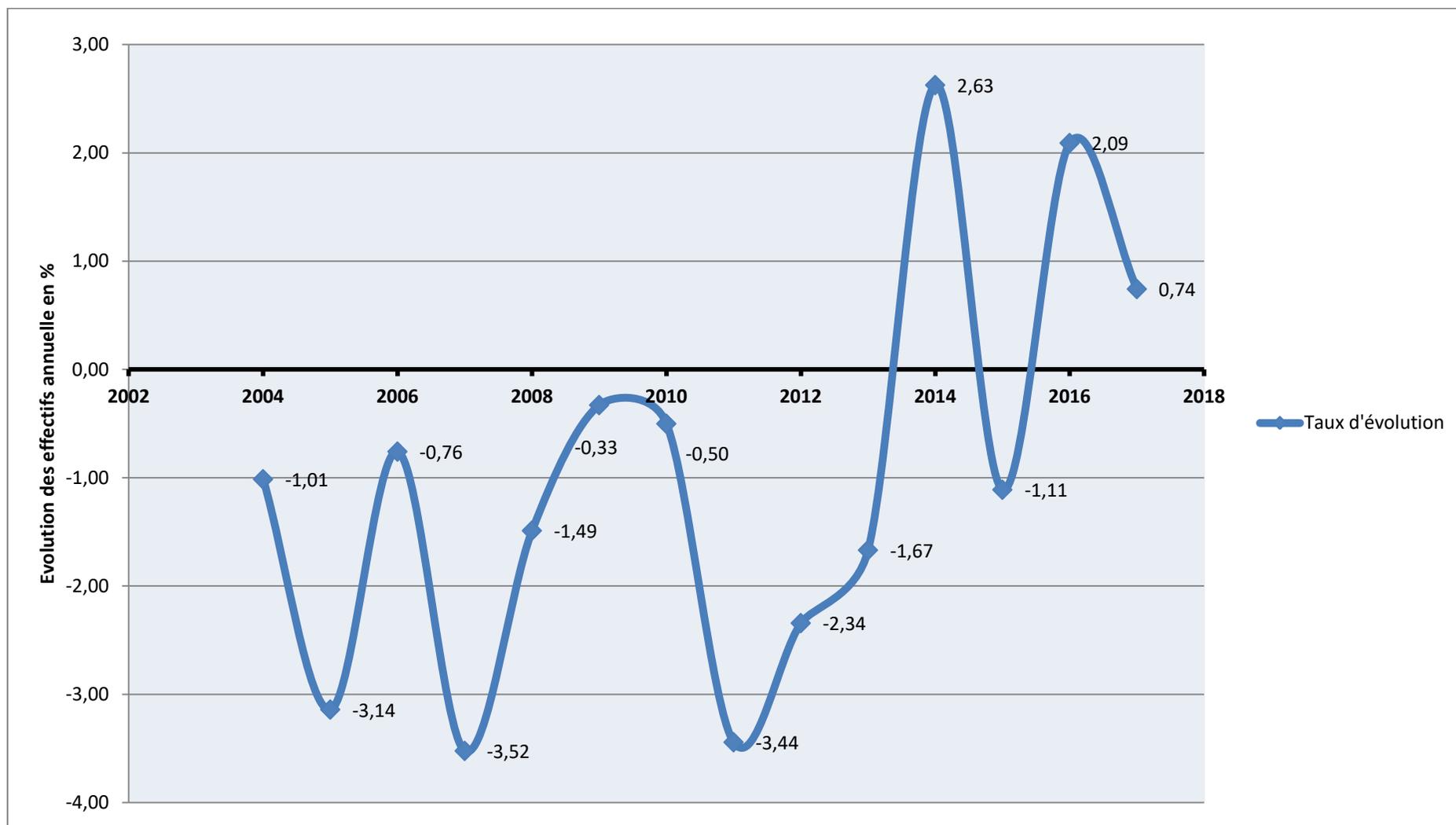


Figure 34 : Variation annuelle des effectifs scolaires sur la Communauté de communes du Bassin de Pompey de 2004 à 2016

Source : Communauté de Communes du Bassin de Pompey

De façon globale, la variation des effectifs scolaires sur la Communauté de communes du Bassin de Pompey entre 2004 et 2016 indique qu'une baisse des effectifs sur le territoire est engagée depuis une dizaine d'années. Durant cette période, la Communauté de communes du Bassin de Pompey a perdu plus de 13% de ses effectifs scolaires (4 535 élèves en 2003 contre 3 907 aujourd'hui). Cependant, depuis l'année scolaire 2014, les effectifs semblent se stabiliser et ont même augmenté de 66 élèves.

Ces évolutions d'effectifs varient en fonction des communes. Certaines communes comme Faulx et Millery connaissent une croissance importante de leurs effectifs entre 2003 et 2014 (respectivement 17% et 63%). Contrairement aux communes de Lay-Saint-Christophe et Montenois qui ont perdu respectivement 30,8% et 26,7% de leurs élèves.

Ce qu'il faut retenir :

- Des évolutions d'effectifs scolaires différenciées selon les communes : plusieurs communes, par exemple Montenois et Liverdun, accueillent de moins en moins d'élèves. D'autres communes, comme Champigneulle, doivent redimensionner leurs locaux en fonction des nouveaux inscrits.
- Chaque commune dispose de son école.

7. Une offre d'enseignement professionnalisante

7.1. Les collèges

Concernant les équipements de l'enseignement secondaire, la Communauté de communes du Bassin de Pompey dispose de quatre collèges :

- Le collège Grandville à Liverdun, qui accueille 440 élèves répartis dans 18 classes en 2016²⁴. En termes d'état du bâti, celui-ci datant des années 70, le sous-sol de la demi-pension du collège a été réaménagé en 2016 dans le cadre du Plan Collèges Nouvelles Générations (PCNG). Jusqu'à l'été 2016, Liverdun était la seule commune à assurer un transport gratuit des collégiens habitant entre 0 et 2 kms du collège. Toutefois, n'ayant plus les moyens de se substituer au département, à partir de la rentrée de 2016, les élèves concernés ont dû utiliser le Sit.
- Le collège Jean Lurçat à Frouard, qui accueille 294 élèves
- Le collège Julien Franck à Champigneulle, avec 159 élèves en moyenne (classes de Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté compris) qui a obtenu une palme au palmarès des collèges²⁵ 2017 avec 91,67% de réussite au brevet des collèges. Il fait partie des 28 collèges publics à avoir reçu une palme.
- Le collège Louis Marin à Custines ; qui accueille en moyenne 280 élèves répartis en 12 classes. Cet établissement a fait peau neuve suite à une reconstruction-extension en 2016 qui a, entre autre, permet d'apporter au bâti un confort thermique et l'utilisation de la géothermie.

Le collège de secteur des communes de Marbache, Millery et Saizerais est le collège de Dieulouard. Concernant la restauration scolaire, c'est pour l'instant la cuisine centrale de Liverdun qui livre les collèges. A partir de la rentrée 2016, c'est la cuisine centrale de la Communauté de communes du Bassin de Pompey qui livrera ces établissements²⁶.

En 2015, l'analyse des besoins sociaux établie par la communauté de communes pose le constat qu'en raison d'une démographie déclinante des 11-14 ans, les collèges du territoire sont en perte d'effectifs. 110 élèves en moins entre 2011 et 2015, soit l'équivalent de 3,5 classes. Cette diminution concerne principalement les établissements de Champigneulle et Liverdun.

24 Sources : <http://www4.ac-nancy-metz.fr/clg-grandville-liverdun/>

25 Une distinction attribuée aux établissements ayant plus de 50 présents au Diplôme National du Brevet et dont le taux de mention est compris entre 60 % et 70 %. Seuls 23,52 % des collèges en France ont obtenu des résultats au moins équivalents.

26 Source : analyse des besoins sociaux établie par la communauté de communes en 2015.

7.2. Un lycée professionnel innovant

L'intercommunalité accueille un lycée professionnel basé à Pompey. Il s'agit du lycée professionnel Bertrand Schwartz, qui propose des formations type Bac professionnel (électricien, commerce, logistique) et CAP (Employé de Vente Spécialisé, Agent d'Entreposage et de messagerie)²⁷. Créé en 1965, il ne se limite pas à la dispense de formations, mais constitue un lieu d'activités culturelles et pédagogiques variées (ateliers d'écriture, rencontres avec des artistes, animations radio etc...). Cet établissement a accueilli 235 élèves lors de l'année scolaire 2013-2014 (soit +10,3% par rapport à 2012-2013)²⁸.

7.3. L'absence de lycée d'enseignement général

Le Bassin ne dispose d'aucun lycée d'enseignement général ni de filière de formation supérieure (hors AFPA). On assiste donc au départ vers les lycées de l'agglomération nancéienne des collégiens du Bassin qui choisissent après leur brevet de continuer leur parcours dans l'enseignement général. Seules les communes de Saizerais et Marbache sont rattachées aux lycées de Pont à Mousson. Le reste du territoire bénéficie cependant d'une carte scolaire favorable, les collégiens du territoire étant orientés vers les lycées Poincaré ou Jeanne d'Arc de Nancy. Ces établissements sont proches de la gare de Nancy et il est relativement aisé pour les jeunes du territoire de s'y rendre grâce aux transports en commun²⁹.

7.4. Un enseignement supérieur pouvant être développé autour de trois secteurs

Concernant l'offre de formation supérieure, une Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences a été menée en 2011. Trois secteurs ont été désignés comme porteurs d'emplois pour renforcer la dynamique du territoire et ce au regard de l'économie présente³⁰.

- **Le transport et la logistique** en lien avec la proximité avec la Métropole du Grand Nancy, la bonne accessibilité de la Communauté de communes du Bassin de Pompey, la présence de la Moselle et des entreprises implantées sur le territoire ;
- **Le handicap et la dépendance** en lien avec la tendance nationale et locale au vieillissement de la population ;
- **Le secteur technologique** ; en lien avec la diversification enclenchée de l'économie de la Communauté de communes du Bassin de Pompey vers les hautes technologies (chimie, biomatériaux, électronique etc...).

27 Sources : <http://www4.ac-nancy-metz.fr/lyc-schwartz-pompey/>

28 Source : analyse des besoins sociaux établie par la communauté de communes en 2015.

29 Source : analyse des besoins sociaux établie par la communauté de communes en 2015.

30 Sources : GTEC – BASSIN DE POMPEY/CNAM COPIL phase 3. Décembre 2011.

Comme le souligne le document d'orientations stratégique du projet de territoire 2030 de la Communauté de communes du Bassin de Pompey, ces trois domaines constituent un ensemble cohérent de filières susceptibles de conforter les équipements de formation et les débouchés existants (notamment les formations du lycée professionnel Bertrand Schwartz) tout en étant susceptibles de renforcer l'attractivité du territoire³¹. La proximité avec Nancy permet d'envisager l'accueil d'antennes universitaires sur le Bassin.

L'éducation populaire vient compléter cette offre d'accompagnement des jeunes.



Figure 35 : Lycée Bertrand Schwartz et Collège Grandville.

Source : www.ac-nancy-metz.fr

7.5. L'éducation populaire, bien implantée sur le territoire³²

Le principe de l'éducation populaire, c'est de promouvoir, en dehors du système d'enseignement traditionnel, une éducation visant le progrès social.

L'éducation populaire est présente et organisée sur le territoire grâce à l'appui de plusieurs fédérations :

- La fédération des œuvres laïque (FOL), avec le FJEP de Champigneulle ;
- L'union locale des MJC – des MJC à Pompey et à Marbache ;
- Famille Rurale – présent à Marbache et à Millery (prise en charge du périscolaire, de la cantine, des loisirs...) ;
- Foyers ruraux – avec deux associations très dynamiques à Bouxières-aux-Dames et Faulx.

En plus de leurs activités régulières, ces structures organisent des temps forts sur le territoire, comme le festival du conte « les colporteurs d'histoires » (coordonné par la FOL et organisé à l'échelle du Val de Lorraine) ou des formations territorialisées (des formations de BAFA et BAFD ont pu être mises en place par les FRANCA sur le territoire).

31 Source : Projet de Territoire 2030. BASSIN DE POMPEY. Document d'orientation stratégique.

32 Source : analyse des besoins sociaux établie par la communauté de communes en 2015.

Ce qu'il faut retenir :

- Entre 2011 et 2015, on observe une baisse des effectifs scolaires pour les collèges
- En termes de formations professionnalisantes, le Bassin de Pompey est doté d'un lycée professionnel et de formations professionnelles.
- Le Bassin ne dispose d'aucun lycée d'enseignement général ni de filière de formation supérieure (hors AFPA). On assiste donc au départ vers les lycées de l'agglomération nancéienne des collégiens du Bassin qui choisissent après leur brevet de continuer leur parcours dans l'enseignement général.

8. Les équipements sportifs : une offre de proximité bien développée

8.1. Des équipements sportifs à rayonnement intercommunal

La Communauté de communes du Bassin de Pompey compte cinq équipements sportifs à vocation intercommunale. Il s'agit de deux piscines, l'une localisée à Champigneulle, l'autre à Pompey, ainsi que trois gymnases (à Liverdun, Custines et Frouard).

Les deux piscines comptabilisent plus de 200 000 entrées annuelles³³ avec des usagers en provenance de communes extérieures et notamment de Nancy du fait de leur proximité avec la Métropole et de leur tarification attractive.

Les piscines proposent des activités diversifiées et nombreuses, à destination de toutes les catégories d'âges (jardin aquatique, gymnastique aquatique, aquabike, natation etc...). Les deux piscines sont certifiées ISO 14001-9001 : leur gestion et leur exploitation rentrent ainsi dans une logique de management environnemental³⁴.

La piscine Charles Kaufman de Champigneulle dispose de deux bassins intérieurs dont l'un de 25 mètres. Elle a fait l'objet de travaux visant à améliorer la qualité de ses installations (centrale de traitement de l'air, mise en accessibilité, restructuration des locaux annexes et techniques...) en 2014³⁵ et nécessaires à son maintien en exploitation à l'horizon 10 à 15 ans.

La piscine Nautic Plus de Pompey comporte deux bassins sportifs de 25 mètres dont 1 en extérieur ainsi qu'un bassin ludique de 110 m². Un SPA et deux saunas complètent l'offre de l'équipement et contribuent à la diversification des activités proposées.

La diversité des installations et des équipements des deux piscines leur permet d'accueillir des petites compétitions telles que les championnats départementaux en juin 2015. L'offre reste davantage adaptée aux loisirs et à un public familial³⁶. L'attractivité et la fréquentation conséquentes des deux piscines font que leurs capacités d'accueil et de stationnement pour les visiteurs sont particulièrement chargées.



Figure 36 : Piscine de Champigneulle et piscine extérieure du Nautic Plus

Source : Communauté de communes du Bassin de Pompey

33 Sources : www.bassinpompey.fr

34 Sources : « Ma Lettre », BASSIN DE POMPEY, Juillet-aout-septembre 2014 – n°11

35 Sources : « Ma Lettre », BASSIN DE POMPEY, Octobre-novembre-décembre 2014 N°12

36 Sources : « Ma Lettre », BASSIN DE POMPEY, Juillet-aout-septembre 2015 – n°13

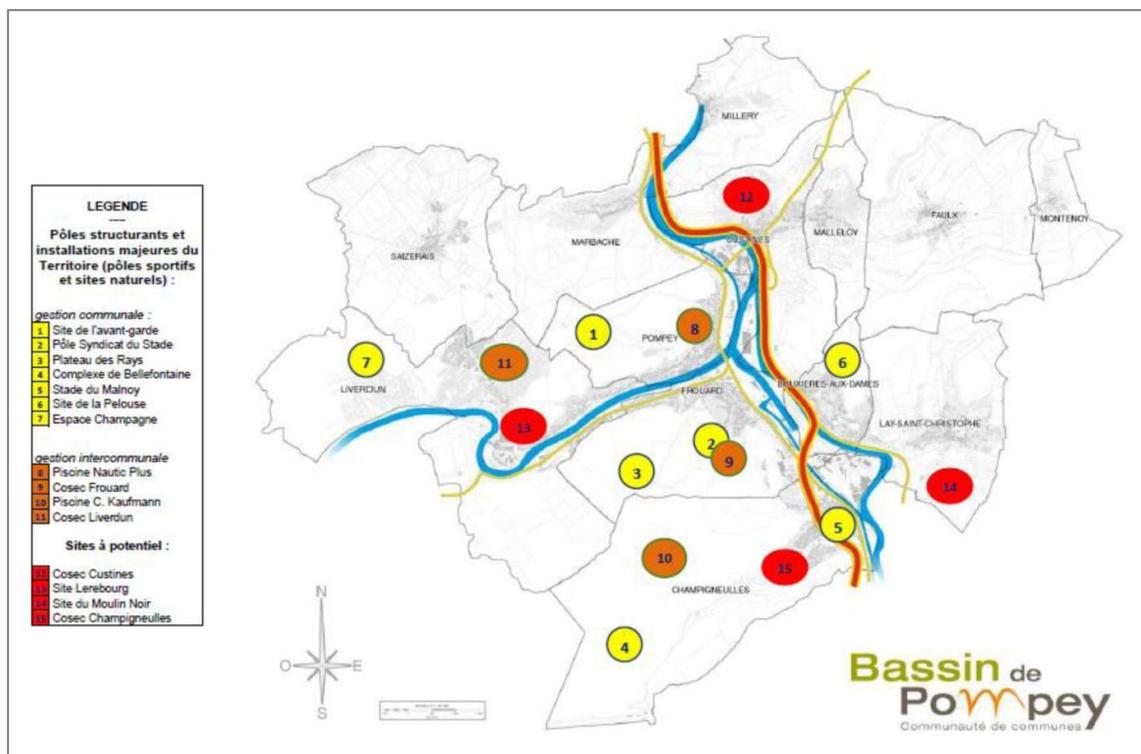
L'offre intercommunale en matière d'équipements sportifs est complétée par trois Complexes Sportifs Evolutifs Ouverts (COSEC) localisés à Frouard, Liverdun et Custines. Une offre d'équipements sportifs est aussi assurée par le syndicat intercommunal du grand Nancy.

8.2. Une offre variée en équipements de proximité

L'offre comporte enfin plusieurs équipements de proximité tels que des stades, citystades, skate-parks qui contribuent à répondre à la demande sportive importante sur le territoire : on recense en effet plus de 185 associations sportives au sein de la Communauté de communes du Bassin de Pompey³⁷.

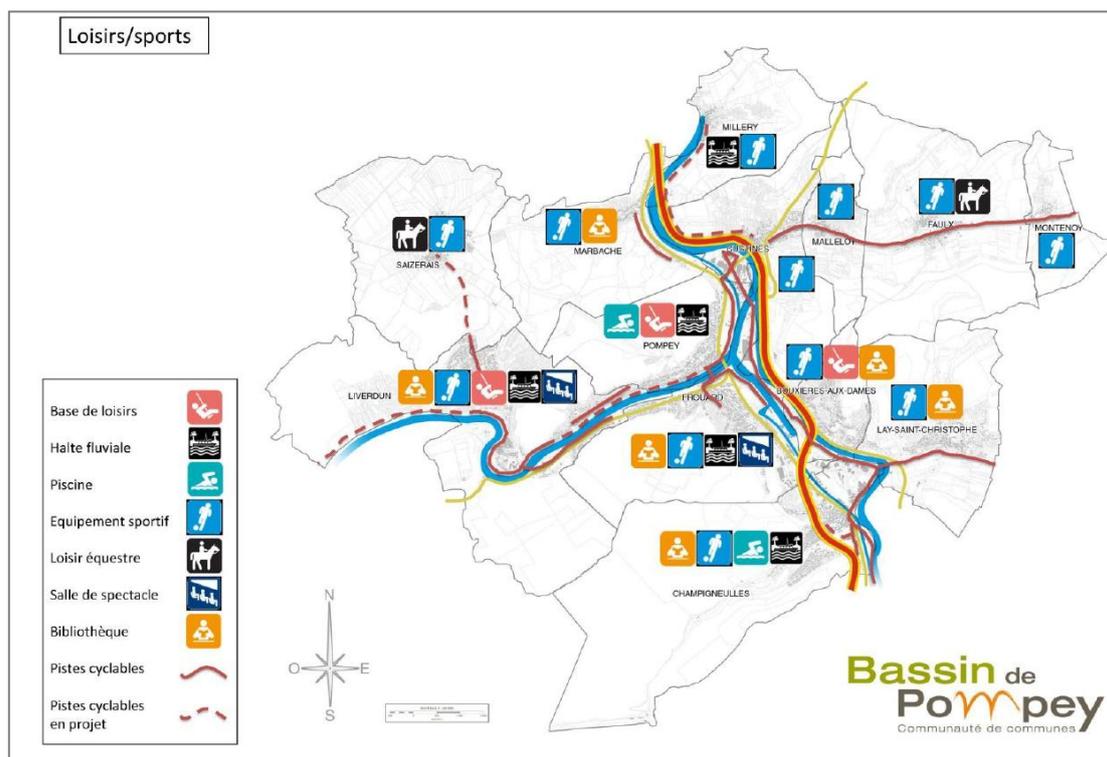
Un centre équestre situé à Faulx (Les Ecuries du Diapason) propose des cours, des promenades et des boxes à louer pour les chevaux. Un second centre équestre (La Neyette) est situé entre Saizerais et Liverdun et propose également de nombreuses activités ainsi que des événements comme le championnat de France.

Carte 26 : Pôles structurants des équipements sportifs



37 Sources : Projet de Territoire 2030. Bassin de Pompey. Diagnostic.

Carte 27 : Cartographie des équipements sportifs et culturels de la Communautés de communes du Bassin de Pompey



Source : Diagnostic touristique. Communautés de communes du Bassin de Pompey Février 2013

Tableau 13 : Tableau de comparaison du taux d'équipements sportifs

Types d'équipements	Taux nationaux pour 10 000 habitants	Taux régionaux pour 10 000 habitants	Taux CCBP pour 10 000 habitants
Terrains de grands jeux (football)	6,39	9,28	7,82
<i>dont gazon synthétique</i>	0,28	0,27	1,22
Courts de tennis	6,37	6,72	6,84
<i>dont couverts</i>	0,88	1,27	1,71
Dojos, salles d'arts martiaux et sports de combat	0,95	1,22	1,71
Salles de danse	0,58	0,60	1,22
Salles multisports (h >= 7m pour sports collectifs + badminton + tennis)	1,71	2,03	2,44
Terrains de pétanque et de boules	4,14	5,65	2,44
<i>dont couverts</i>	0,39	0,44	0,00
City-stades	1,71	2,03	1,96

 Taux CCBP supérieur aux taux national et régional
 Taux CCBP supérieur au taux national mais inférieur au taux régional
 Taux CCBP inférieur aux taux national et régional

Source : Schéma Directeur développement d'une politique sportive - Communauté de communes du Bassin de Pompey, Octobre 2016

8.3. Une offre d'équipements sportifs adaptée aux besoins scolaires

Selon l'analyse des besoins sociaux, établie par la communauté de commune en 2015, les équipements sportifs nécessaires à la pratique du sport en milieu scolaire (piscines, COSEC...) sont en nombre suffisant sur le territoire.

Ce qu'il faut retenir :

- Des équipements attractifs pour les habitants du bassin, pour un usage familial et de loisirs principalement, dont se démarque la piscine de Champigneulle
- La nécessité de rénover plusieurs équipements
- Un taux d'équipements sportifs satisfaisant au vu des moyennes régionales et nationales
- Une offre d'équipements sportifs adaptée aux besoins scolaires

9. Une offre culturelle rayonnante concentrée sur les plus grandes communes

9.1. Un équipement polarisant à l'échelle de l'intercommunalité

La Communauté de communes du Bassin de Pompey comporte également un **équipement culturel de rayonnement intercommunal** : le théâtre Gérard Philippe localisé sur la commune de Frouard qui accueille chaque année 20 000 spectateurs environ ³⁸ .

Ouvert en 1971, il est reconnu pour sa spécialisation dans le théâtre d'objets et de marionnettes. Il possède aussi une vocation diversifiée car il propose une multitude d'activités qui s'articulent autour d'un programme saisonnier qui propose du théâtre, de la danse, des spectacles variés, du chant mais aussi des expositions, des festivals et des stages ou ateliers thématiques. Il organise des activités « *décentralisées* » dans divers équipements du territoire comme les structures d'accueil à la petite-enfance ainsi que des représentations dédiées aux écoliers de la Communauté de communes du Bassin de Pompey ³⁹ .

9.2. Des évènements dynamisant la cohésion intercommunale

Toujours en termes de culture, la Communauté de communes du Bassin de Pompey accueille une **multitude d'évènements et animations** culturelles qui contribuent à son rayonnement. Il s'agit notamment de la Fête de la Courge à Marbache, de la Fête de la Bière à Champigneulle, ou encore de la Fête Médiévale à Liverdun. Plusieurs de ces manifestations sont organisées par le théâtre Gérard Philippe comme le « *Celt'in Lor* » (festival de musique celtique) ou le « *Géo Condé* » dédié au théâtre de marionnettes.



Figure 37 : Théâtre Gérard Philippe et La Penotte en fête

Source : Communauté de communes du Bassin de Pompey et tgprouard.fr

9.3. Des équipements culturels diversifiés

La Communauté de communes du Bassin de Pompey dispose par ailleurs de trois médiathèques (Custines, Liverdun et Frouard) qui contribuent au rayonnement du bassin, notamment grâce à l'organisation d'activités variées (comités de lecture, accès Internet etc....) à destination de tous les habitants. Celles-ci sont complétées par des relais sous la forme de bibliothèques associatives.

38 Sources : Projet de Territoire 2030. BASSIN DE POMPEY. Document d'Orientation Stratégique.

39 Sources : www.tgprouard.fr/action-culturelle

Des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) comme celle de Pompey qui propose divers activités comme l'initiation à l'informatique, de la danse ou encore du sport⁴⁰ ainsi que des écoles de musique (à Pompey, Champigneulle, Frouard) complètent l'offre en équipements culturels.

On peut noter l'absence de grande salle de spectacle.



Figure 38 : Médiathèque de Frouard

Source : www.frouard.fr

9.4. Des enseignements artistiques au-delà des murs

Etendre les enseignements artistiques au-delà des murs a été un des objectifs de la Communauté de Communes. Optimiser l'accès à la culture des scolaires par l'enseignement artistique permet non seulement de créer du lien entre les acteurs culturels, éducatifs et territoriaux et aussi de conforter une mise en réseau des offres culturelle et artistique à travers tout le territoire. Pour exemple, les écoles de musique de Bouxières-aux-Dames, Champigneulle, Frouard et Pompey, ainsi que la Maison Pour Tous de Liverdun ont établi un projet commun d'orchestre intercommunal afin de mettre en réseau leurs écoles et ainsi d'enrichir leur potentiel.

L'absence de centralité géographique en faveur d'une offre d'équipements ancrée de manière diffuse sur le territoire engendre la prise d'indépendance de certaines communes vis-à-vis des équipements intercommunaux.

9.5. L'animation des activités culturelles

Enfin, on dénombre plus de 130 associations à vocation culturelle, sociale ou de loisirs qui contribuent à entretenir la demande importante en matière de culture⁴¹. Cependant, ce sont celles en rapport avec l'enseignement artistique qui sont les plus présentes. Les associations créant de l'évènementiel sont moins pérennes. Le tissu associatif est donc vivant mais fragile au regard de la raréfaction des financements publics et du facteur humain très sensible dans le secteur associatif.

Ce qu'il faut retenir :

Une offre culturelle diversifiée mais inégalement répartie sur le territoire intercommunal.

40 Source : www.mjcpompey.fr

41 Source : Projet de Territoire 2030 - Bassin de Pompey, Diagnostic

10. Une gestion avancée et maîtrisée des déchets

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a la compétence de protection et mise en valeur de l'environnement, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés⁴².

Un site unique rassemble la déchetterie, la composterie et une activité d'insertion par maraichage.

Suite à des travaux en 2012, la déchetterie compte 14 bennes dans lesquelles métaux, encombrants, gravats ou encore déchets dangereux sont collectés. Elle fait l'objet d'un projet d'extension pour permettre l'augmentation du flux, la diversification tri et l'accueil d'un public plus large.

La composterie, située entre Marbache et Saizerais, fait 10 000m² et permet de traiter près de 5 500 tonnes de déchets biodégradables par an, récupérés gratuitement par les habitants de la Communauté de communes du Bassin de Pompey.

En 1999, le tri s'est implanté sur la Communauté de communes du Bassin de Pompey avec la mise en place de la collecte en porte à porte des ordures ménagères et de la composterie intercommunale. Tout comme la collecte des recyclables secs en porte à porte, le principe du compostage a depuis perduré dans le territoire. L'intercommunalité est le précurseur de la plateforme de compostage filière bois et la Communauté de communes du Bassin de Pompey reste la seule collectivité de Meurthe et Moselle à l'avoir mis en place⁴³.

En complément de la collecte en porte à porte, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a également mis en place un système de collecte par des points d'apports volontaires pour les déchets textiles, verres et les emballages biodégradables.

L'Etat Initial de l'Environnement traite du sujet de la gestion des déchets et référence d'autres sites de traitements des déchets qui existent sur la Communauté de communes du Bassin de Pompey et qui sont gérés par des sociétés privées :

- TTM Environnement à Custines. Elle se charge des déchets industriels et urbains et gère également une plateforme de Maturation de Mâchefers ;
- Centre de tri de Custines, situé à proximité de TTM Environnement, est spécialisé dans le recyclage des papiers et cartons ;
- Le groupe Envie 2e Lorraine. Ce site HQE de Pompey est support d'un projet social favorisant l'emploi de personnes en difficulté.

Il y a une forte sensibilisation au tri de déchet dans la Communauté de communes du Bassin de Pompey et une valorisation des bio-déchets.

Figure 39 : Composterie Intercommunale

Source : Google street view



42 Source : Etat Initial de l'Environnement

43 Source : <http://www.bassinpompey.fr/publicmedia/original/477/23/fr/composterie.pdf>

Ce qu'il faut retenir :

- La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a deux modes de collectes (la collecte au porte à porte et la collecte par des points d'apports volontaires)
- Un site unique rassemble la déchetterie, la composterie et une activité d'insertion par maraichage
- Le système de traitement, recyclage et stockage des déchets s'est beaucoup développé depuis une vingtaine d'années et s'avère être aujourd'hui efficace au sein du Bassin de Pompey.

11. Synthèse et enjeux sur les équipements

Les points importants :

- Une offre d'équipement bien développée mais inégalement répartie.
- Des équipements scolaires inégalement utilisés.
- Une offre d'équipements culturelle et sportive développée, principalement destinée aux publics de famille et aux loisirs.

Les points forts :

- Un accès aux soins adaptés aux besoins des habitants.
- Une offre de formation professionnalisante et accompagnant le développement économique sur le bassin, mais l'absence de lycée général.

Les points faibles :

- La nécessité de rénover certains équipements.

Les enjeux :

- Offrir un accès aux services et équipements le plus égal possible pour l'ensemble des habitants.
- Maintenir une offre d'équipements de proximité, notamment scolaire, malgré la baisse des effectifs scolaires observée sur certains établissements.
- Accompagner une adaptation de l'offre de services aux pratiques du public pour l'offre de service, la localisation, le coût.

Territorialisation des enjeux :

Il n'est pas possible de doter chaque commune de l'ensemble des équipements nécessaire à la population mais à l'échelle intercommunale, la répartition des équipements doit permettre un accès pour les habitants de l'ensemble des communes. La mutipolarité sera à organiser pour éviter la dispersion et favoriser l'attractivité de certains équipements.

Les déplacements des usagers vers les équipements doivent être les plus réduits possibles. Les trajets domicile-travail et les stations de desserte de transport en commun peuvent ainsi faire partie des localisations préférentielles pour les équipements partagés par les habitants de plusieurs communes.



D. Economie

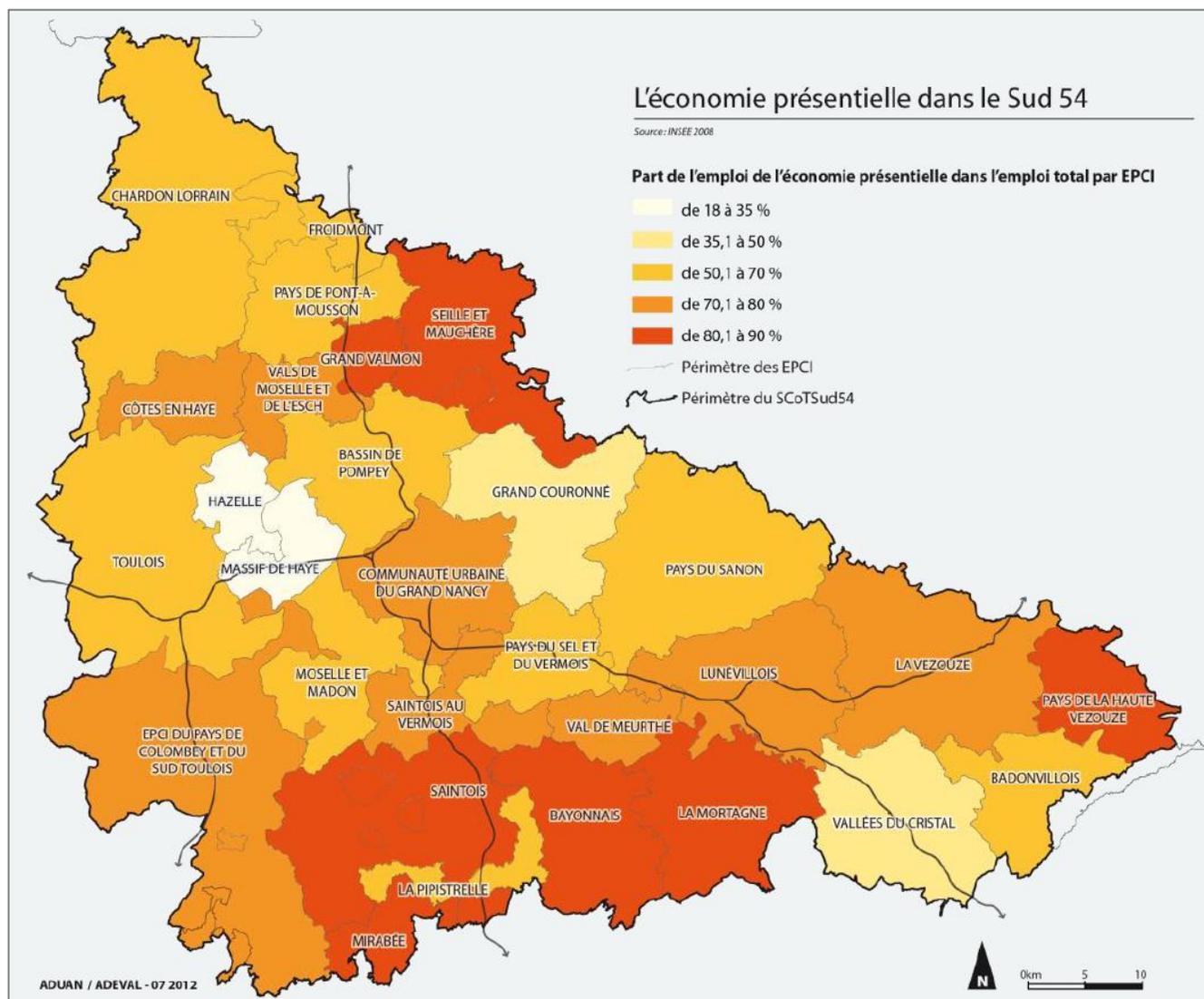
1. Ce que nous dit le SCoT Sud 54

Le SCoT Sud 54 préconise que l'accueil des nouveaux emplois soit en priorité dans l'enveloppe urbaine des villes et villages, soit 2/3 des 25 000 nouveaux emplois projetés.

D'une part, le SCoT insiste sur l'importance de l'économie présentielle dans le développement économique local. On remarque notamment que la Communauté de communes du Bassin de Pompey constitue un territoire qui maintient un certain équilibre entre les sphères présentielle et productive de l'économie.

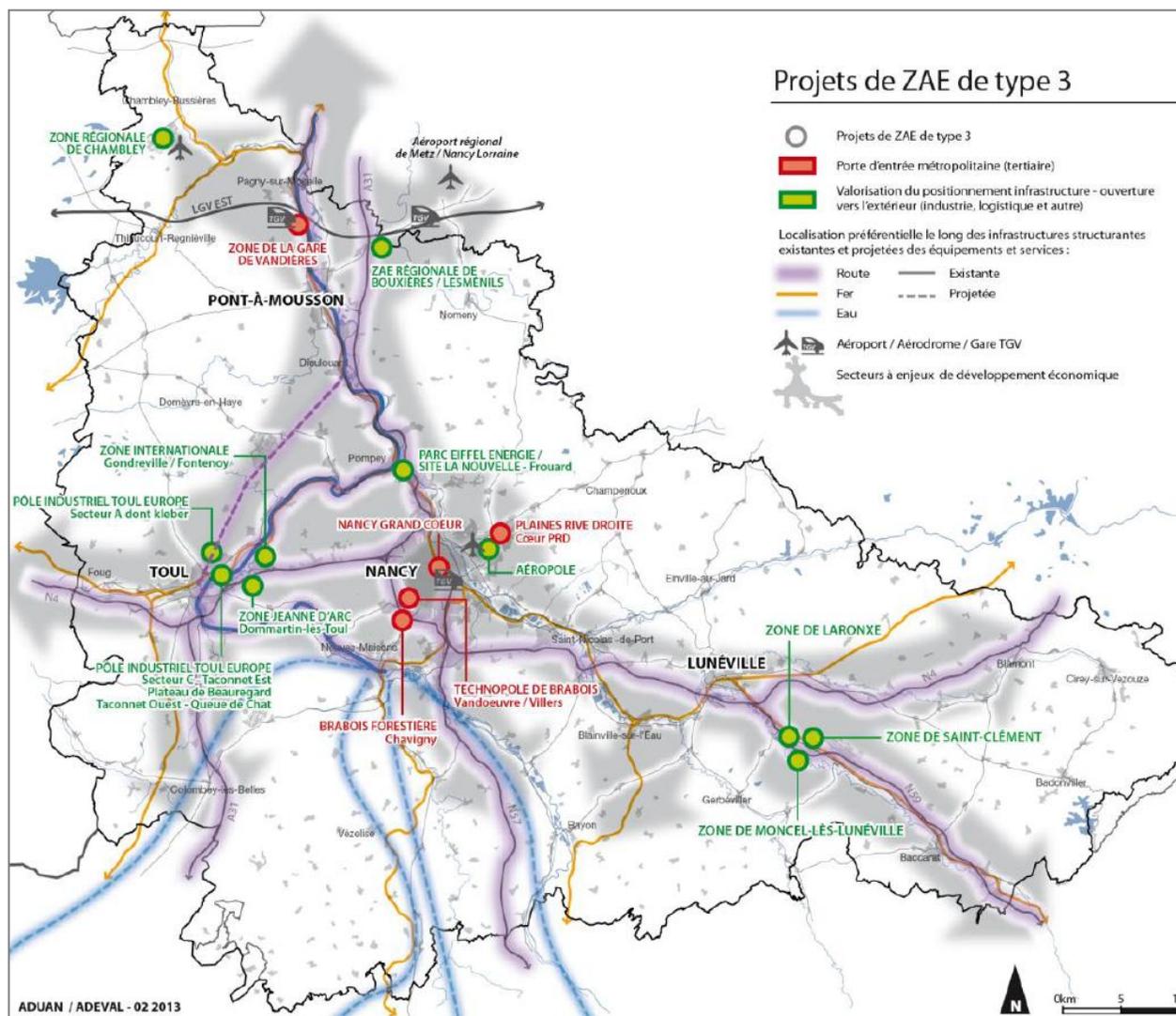
D'autre part, le Parc Eiffel Energie apparait comme un lieu essentiel, à conforter et à renforcer, pour le développement économique à l'échelle du SCoT. Le Parc Eiffel, les équipements portuaires et ferroviaires de Frouard et Champigneulle, les sites de la Nouvelle et Grand Air à Frouard sont identifiés pour la valorisation du positionnement économique vis-à-vis des territoires environnants.

Carte 28 : Cartographie de l'économie présentielle dans le SCoT Sud 54



Source : Diagnostic stratégique du SCoT – 14/12/2013

Carte 29 : Cartographie du rôle et de la vocation des ZAE



Source : DOO du SCoT – 14/12/2013

2. Synthèse du projet de territoire

Pour structurer le développement de l'espace, le projet de territoire 2030 de la Communauté de communes du Bassin de Pompey fixe des objectifs de développement des territoires actifs :

- **La fonction économique industrielle**

Pour l'activité industrielle, l'enjeu est de concilier ce qui est indispensable pour le développement à venir (accessibilité régionale, grandes infrastructures, politique foncière) et une cohérence locale (mixité avec les espaces urbains, intégration des fonctions urbaines et économiques). Le territoire doit pouvoir offrir à l'industrie des capacités de développement tout en assurant leur insertion urbaine et l'accès aux services ; car les sites industriels sont à la fois le lieu de transformation et celui du travail. Le projet de territoire fixe comme objectif de maintenir et développer les emplois dans le secteur industriel.

- **La fonction économique commerciale**

La Communauté de communes du Bassin de Pompey compte avec l'espace commercial Grand Air à Frouard parmi les pôles majeurs d'attractivité et d'activité commerciale à l'échelle du SCOT. Ce pôle commercial poursuit son développement et projette de nouvelles extensions (secteur des vergers à Champigneulles). Avec un chiffre d'affaire estimé de 190 millions d'euros Grand Air détient le quatrième chiffre d'affaires le plus élevé parmi les principaux pôles commerciaux de l'agglomération de Nancy⁴⁴. Pour en garantir l'efficacité tant du point de vue commercial qu'urbain, ce développement doit être accompagné par l'aménagement des infrastructures de déplacement et notamment de l'A31. Celle-ci progresse dans son statut d'autoroute urbaine (limitation à 90 km/h) mais doit dépasser le simple respect du contexte urbain en assurant une véritable fonction de desserte des pôles d'attractivité du territoire dont l'espace commercial Grand Air.

- **La fonction économique tertiaire**

La Communauté de communes du Bassin de Pompey affiche ses ambitions en matière de structuration et de diversification du secteur tertiaire avec notamment la création du pôle tertiaire du Parc Eiffel Energie et une offre de locaux diversifiée. En effet, la Communauté de communes est propriétaire de locaux à usage de bureaux. Si les besoins en matière de grandes infrastructures sont plus légers pour le tertiaire que pour l'industrie, l'accessibilité multimodale pour les voyageurs-travailleurs doit néanmoins être de haut niveau de service. De plus, et dans l'objectif de renforcer la dynamique d'excellence territoriale, la Communauté de communes du Bassin de Pompey doit offrir les meilleurs services tant en terme d'aménagement de l'espace que de nouvelles technologies, avec la desserte haut débit par exemple.

En outre, le projet de territoire 2030 de la Communauté de communes du Bassin de Pompey fixe un objectif de création de plus de 1 200 emplois et oriente la stratégie sur un équilibre entre l'économie productive et l'économie présentielle. Il pose pour orientation une diversification de son offre d'implantation, suivant deux optiques principales :

- Le déploiement territorial des espaces économiques,
- La valorisation de l'offre foncière par le développement de la mixité fonctionnelle des espaces.

⁴⁴ Source : CCI de Lorraine : les autres pôles commerciaux examinés sont : Nancy / Centre Ville, Heillecourt / Porte Sud, Essey-Lès-Nancy / La Porte Verte, Laxou / La Grande Sapinière, Vandœuvre-lès-Nancy / Roberval-Revilleux.

Le développement du parc Eiffel énergie, de l'espace commercial Grand Air, la création du pôle d'échange multi modal et le développement du port de Frouard, en lien avec la plateforme de Champigneulle constituent des éléments importants du développement territorial. La création d'un pôle d'échanges multimodal au cœur de la Communauté de communes du Bassin de Pompey est en cela un enjeu. Plusieurs domaines devant faire l'objet d'une politique volontariste sont ciblés :

- le commerce et les services de proximité,
- l'éducation et la formation,
- la santé,
- les filières courtes (bois-énergie et agroalimentaire),
- le tourisme et les loisirs,
- l'action culturelle.

3. Une dynamique nuancée de l'emploi⁴⁵

3.1. Des taux d'activité et d'emploi importants

Au regard des valeurs observées aux échelles supra-communales, la Communauté de communes du Bassin de Pompey affiche en 2014 un taux d'activité⁴⁶ (74,2%) et un taux d'emploi⁴⁷ (64,6%) plus élevés qui laissent supposer un relatif dynamisme sur le plan économique.

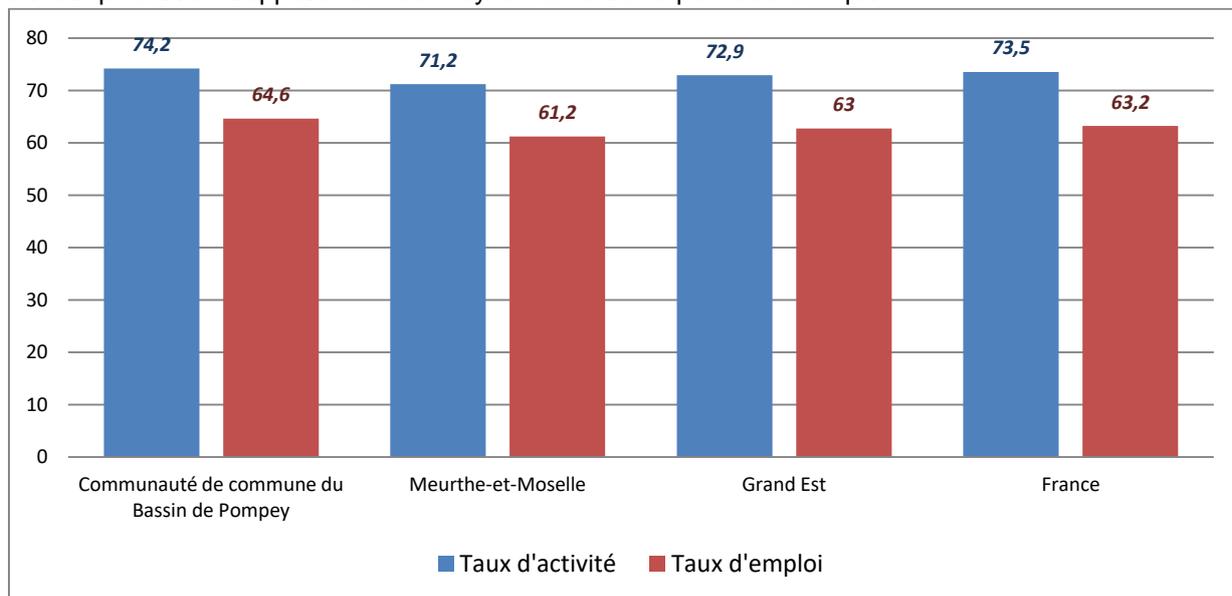


Figure 40 : Comparaison des taux d'activités et d'emploi en 2014 (en %)

Source : INSEE

45 Sauf indication contraire, l'ensemble des données présentées est issu du recensement INSEE daté de 2014. Les données sont disponibles en ligne sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques>.

46 Selon l'INSEE, il s'agit du rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

47 Selon l'INSEE, il est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe

Entre 2006 et 2014, ces deux taux sont restés sensiblement identiques. Néanmoins, on remarque une diminution de trois points du taux d'emploi des hommes (69,1% en 2006, 66,1% en 2014). Cette baisse est compensée par l'augmentation du taux d'emploi des femmes (60,4% en 2006, 63,2% en 2014).

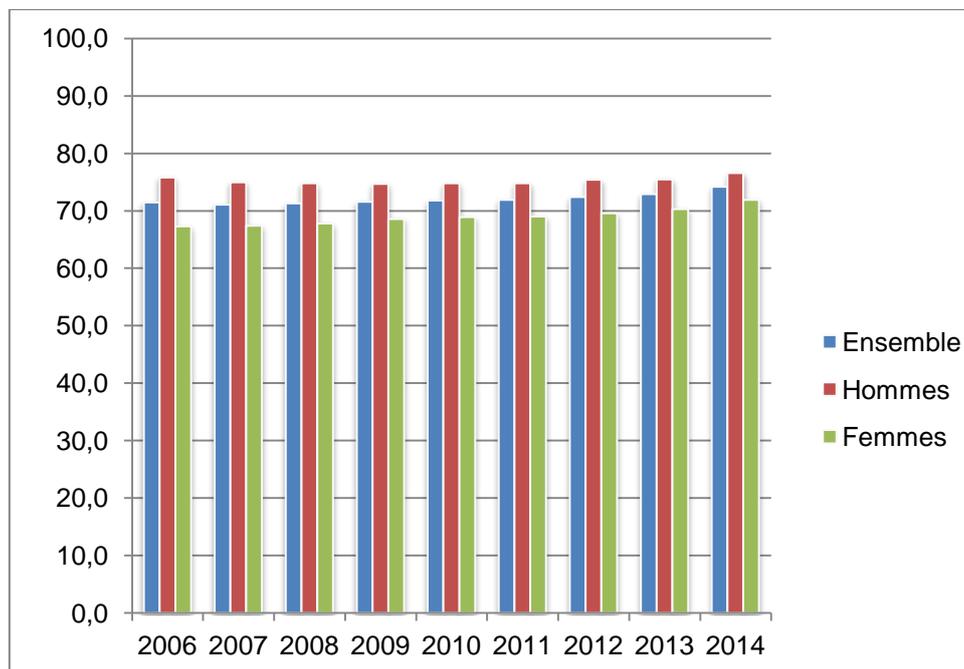


Figure 41 : Evaluation du taux d'activités entre 2006 et 2014

Source : INSEE, enquête, emploi et estimation d'emploi

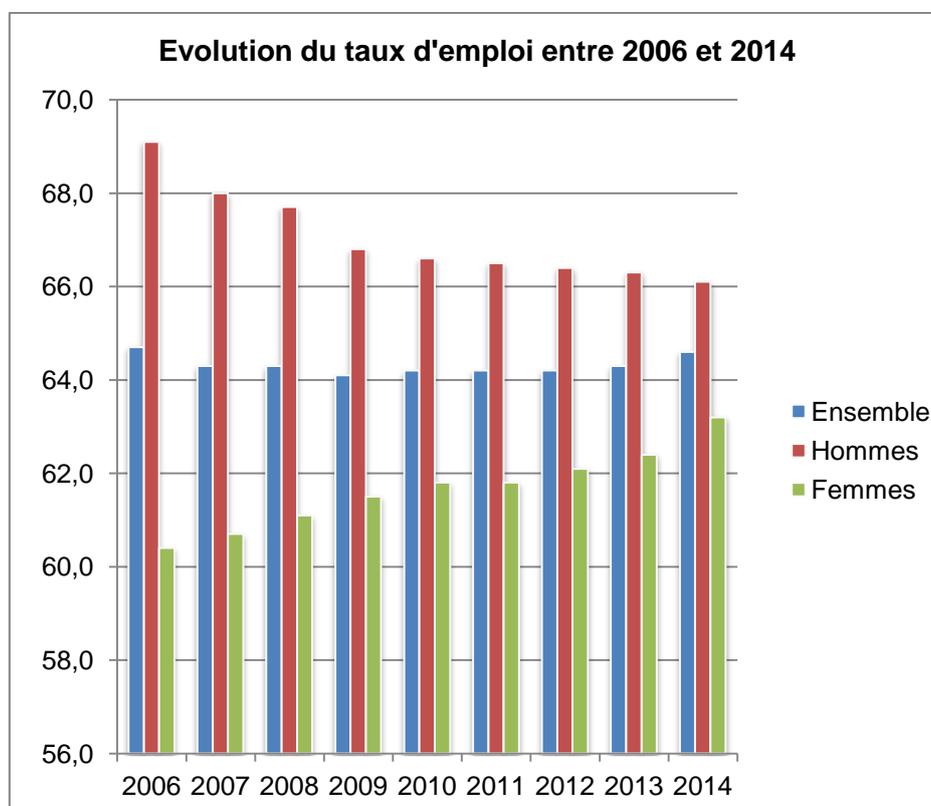


Figure 42 : Evolution du taux d'emploi entre 2006 et 2014

Source : INSEE, enquête, emploi et estimation d'emploi

3.2. Un taux de chômage moins important que la moyenne, mais en évolution

Le taux de chômage, au sens du recensement de population, bien qu'en augmentation entre 2006 (9,5%) et 2014 (12,9%), est inférieur de plus de un point par rapport aux entités de plus petite échelle (France, Région, département, Aire Urbaine du Grand Nancy) qui se situe entre 13,8% et 14,1% en 2014.

Cependant on peut remarquer que le taux de chômage de la Communauté de communes du Bassin de Pompey est supérieur à des territoires voisins comme la Communauté de Communes Moselle et Madon (9,5%).

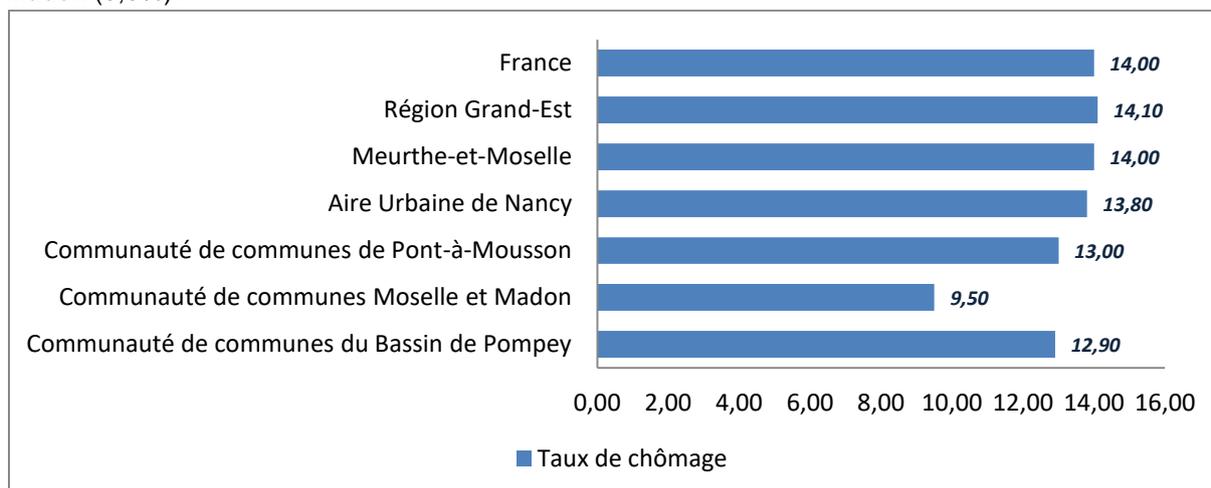


Figure 43 : Taux de chômage en 2014

Source : INSEE, RP 2014

Comme pour les taux d'activité et d'emploi, le taux de chômage des hommes a sensiblement augmenté (8,8% en 2006, 13,6% en 2014) alors que celui des femmes a augmenté de façon moins importante (10,3% en 2006 contre 12,1% en 2014). L'analyse confirme qu'à l'échelle locale, la crise de 2008 a touché des emplois principalement masculins.

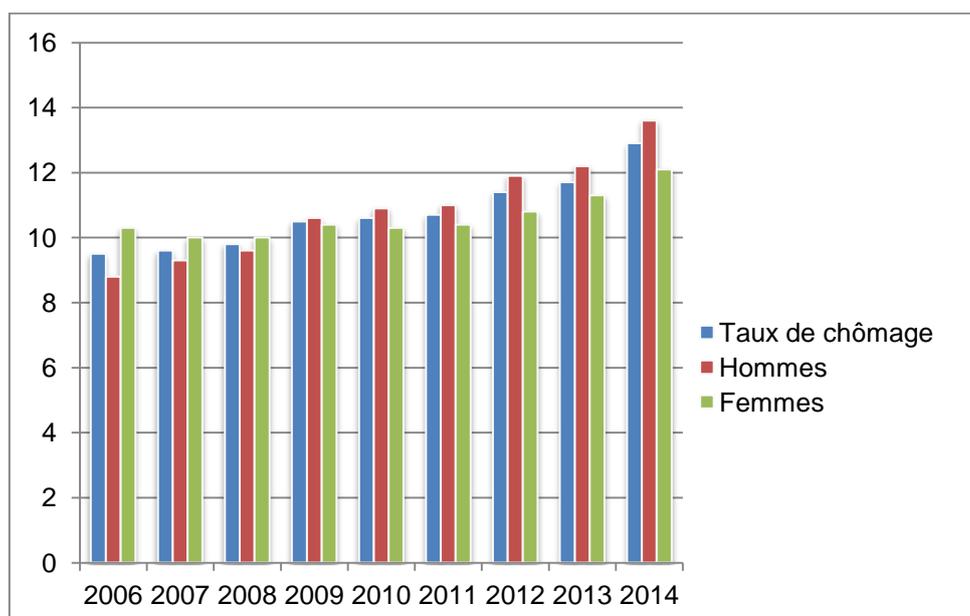


Figure 44 : Evolution du taux de chômage selon les sexes entre 2006 et 2014

Source : INSEE, RP 2014

Une rapide augmentation du nombre de demandeurs d'emploi de 2014 à 2016

L'examen des demandes d'emplois en fin de mois pour les catégories A, B et C⁴⁸ fait apparaître une augmentation du taux de chômage de 2014 à 2016 nettement supérieure pour la Communauté de communes du Bassin de Pompey en comparaison des autres territoires observés.

Sur cette période le nombre de demandeurs d'emplois augmente de 300 pour la Communauté de communes du Bassin de Pompey.

● Demande d'Emploi Fin de Mois en Catégorie ABC					
	décembre-14	décembre-15	décembre-16	Var 1 an	Var 2 an
EPCI 54 _ CC de Seille et Mauchère	458	496	474	-4.4%	+3.5%
EPCI 54 _ CC du Bassin de Pompey	2 793	3 112	3 093	-0.6%	+10.7%
EPCI 54 _ CC du Bassin de Pont-à-Mousson	3 068	3 276	3 220	-1.7%	+5.0%
EPCI 54 _ CC du Chardon Lorrain	595	638	670	+5.0%	+12.6%
Val de Lorraine	6 914	7 522	7 457	-0.9%	7.9%
Arrondissement 54 _ NANCY	31 891	33 420	33 497	+0.2%	+5.0%
Département 54 _ MEURTHE-ET-MOSELLE	55 985	58 303	58 381	+0.1%	+4.3%
GRAND EST	448 100	464 873	464 495	-0.1%	+3.7%

Tableau 14 : Evolution des demandeurs en fin de mois

Source : <http://www.pole-emploi.org>

Une augmentation du nombre de demandeurs d'emplois plus visible chez les seniors

La tranche d'âge des personnes de plus de 49 ans enregistre une augmentation de 27.4% des demandeurs d'emplois sur cette période. Les moins de 25 ans voient le taux de demandeurs d'emplois diminuer de 8.3%.

● Demande d'Emploi Fin de Mois en Catégorie ABC pour les jeunes					
	décembre-14	décembre-15	décembre-16	Var 1 an	Var 2 an
EPCI 54 _ CC de Seille et Mauchère	81	80	81	+1.3%	+0.0%
EPCI 54 _ CC du Bassin de Pompey	506	527	464	-12.0%	-8.3%
EPCI 54 _ CC du Bassin de Pont-à-Mousson	577	603	527	-12.6%	-8.7%
EPCI 54 _ CC du Chardon Lorrain	111	115	106	-7.8%	-4.5%
Val de Lorraine	1 275	1 325	1 178	-11.1%	-7.6%
Arrondissement 54 _ NANCY	5 438	5 202	4 810	-7.5%	-11.5%
Département 54 _ MEURTHE-ET-MOSELLE	9 499	9 070	8 486	-6.4%	-10.7%
GRAND EST	74 185	72 049	66 851	-7.2%	-9.9%

● Demande d'Emploi Fin de Mois en Catégorie ABC pour les seniors					
	décembre-14	décembre-15	décembre-16	Var 1 an	Var 2 an
EPCI 54 _ CC de Seille et Mauchère	108	126	115	-8.7%	+6.5%
EPCI 54 _ CC du Bassin de Pompey	570	661	726	+9.8%	+27.4%
EPCI 54 _ CC du Bassin de Pont-à-Mousson	576	656	674	+2.7%	+17.0%
EPCI 54 _ CC du Chardon Lorrain	152	162	171	+5.6%	+12.5%
Val de Lorraine	1 406	1 605	1 686	5.0%	19.9%
Arrondissement 54 _ NANCY	6 135	6 793	7 214	+6.2%	+17.6%
Département 54 _ MEURTHE-ET-MOSELLE	11 601	12 722	13 443	+5.7%	+15.9%
GRAND EST	101 108	109 857	114 632	+4.3%	+13.4%

Tableau 15 : Evolution des demandeurs en fin de mois par classe d'âge

Source : <http://www.pole-emploi.org>

48 Une personne entrant dans les catégories A, B et C est une personne ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi. Source : service-public.fr

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %	En proportion dans la population active
Ensemble	25222	18 707	74,2	16 300	64,6	100%
15 à 24 ans	4628	1 986	42,9	1 379	29,8	18%
25 à 54 ans	15228	14 122	92,7	12 570	82,5	60%
55 à 64 ans	5366	2 599	48,4	2 350	43,8	21%

Tableau 16 : Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2014

Source : <http://www.pole-emploi.org>

Un chômage différencié selon les activités et les qualifications

Les actifs exerçant dans « le service à la personne et à la collectivité » et ceux exerçant dans le commerce comptent le plus de demandeurs d'emplois en 2016.

Demande d'Emploi Fin de Mois en Catégorie ABC les publics spécifiques													
décembre-16	54 _ CC de Seille et Mauchère	Poids dans la zone	54 _ CC du Bassin de Pompey	Poids dans la zone	54 _ CC du Bassin de Pont-à-Mousson	Poids dans la zone	54 _ CC du Chardon Lorrain	Poids dans la zone	VDL	Poids dans la zone	GRAND EST	Poids en Grand Est	
A - Agriculture et pêche, espaces	23	4.9%	97	3.1%	102	3.2%	39	5.8%	261	3.5%	18 686	4.0%	
B - Art et façonnage d'ouvrages	4	0.8%	9	0.3%	8	0.2%	2	0.3%	23	0.3%	2 172	0.5%	
C - Banque, assurances et	3	0.6%	26	0.8%	26	0.8%	6	0.9%	61	0.8%	4 115	0.9%	
D - Commerce, vente et grande	77	16.2%	509	16.5%	491	15.2%	113	16.9%	1 190	16.0%	71 728	15.4%	
E - Communication, média et	5	1.1%	36	1.2%	26	0.8%	8	1.2%	75	1.0%	5 758	1.2%	
F - Construction, bâtiment et travaux	54	11.4%	337	10.9%	378	11.7%	62	9.3%	831	11.1%	45 163	9.7%	
G - Hôtellerie-restauration, tourisme,	28	5.9%	175	5.7%	178	5.5%	27	4.0%	408	5.5%	33 757	7.3%	
H - Industrie	37	7.8%	276	8.9%	352	10.9%	62	9.3%	727	9.7%	54 485	11.7%	
I - Installation et maintenance	27	5.7%	150	4.8%	156	4.8%	37	5.5%	370	5.0%	19 795	4.3%	
J - Santé	18	3.8%	125	4.0%	99	3.1%	26	3.9%	268	3.6%	14 673	3.2%	
K - Services à la personne et à la	81	17.1%	622	20.1%	636	19.8%	127	19.0%	1 466	19.7%	93 224	20.1%	
L - Spectacle	8	1.7%	54	1.7%	24	0.7%	13	1.9%	99	1.3%	5 644	1.2%	
M - Support à l'entreprise	53	11.2%	307	9.9%	322	10.0%	79	11.8%	761	10.2%	46 800	10.1%	
N - Transport et logistique	53	11.2%	365	11.8%	411	12.8%	67	10.0%	896	12.0%	47 004	10.1%	
Inconnu	3	0.6%	5	0.2%	11	0.3%	2	0.3%	21	0.3%	1 501	0.3%	

Tableau 17 : Demande d'emploi en fin de mois en 2016 par activité

Source : <http://www.pole-emploi.org>

Les catégories des titulaires d'un BEP CAP comptent le nombre le plus élevé de demandeurs d'emplois en 2016, alors que selon l'INSEE, ils ne représentent que 29% de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2014.

Demande d'Emploi Fin de Mois en Catégorie ABC les publics spécifiques													
décembre-16	54 _ CC de Seille et Mauchère	Poids dans la zone	54 _ CC du Bassin de Pompey	Poids dans la zone	54 _ CC du Bassin de Pont-à-Mousson	Poids dans la zone	54 _ CC du Chardon Lorrain	Poids dans la zone	VDL	Poids dans la zone	GRAND EST	Poids en Grand Est	
Bac + 3 et plus	48	10.1%	249	8.1%	244	7.6%	45	6.7%	596	7.9%	42 251	9.1%	
Bac + 2	64	13.5%	283	9.1%	329	10.2%	80	11.9%	756	10.1%	45 410	9.8%	
Bac	94	19.8%	683	22.1%	765	23.8%	163	24.3%	1 705	22.9%	94 094	20.3%	
BEP CAP	223	47.0%	1 389	44.9%	1 404	43.6%	312	46.6%	3 328	44.6%	198 385	42.7%	
BEPC et sans diplôme	42	8.9%	484	15.6%	467	14.5%	68	10.1%	1 061	14.2%	82 859	17.8%	
Inconnu	3	0.6%	5	0.2%	11	0.3%	2	0.3%	21	0.3%	1 496	0.3%	

Tableau 18 : Les demandeurs d'emploi en fin de mois en 2016 selon la qualification

Source : <http://www.pole-emploi.org>

Les catégories des employés qualifiés comptent les nombres les plus élevés de demandeurs d'emplois en 2016.

Demande d'Emploi Fin de Mois en Catégorie ABC les publics spécifiques												
décembre-16	54_CC de Seille et Mauchère	Poids dans la zone	54_CC du Bassin de Pompey	Poids dans la zone	54_CC du Bassin de Pont-à-Mousson	Poids dans la zone	54_CC du Chardon Lorrain	Poids dans la zone	VDL	Poids dans la zone	GRAND EST	Poids en Grand Est
Cadre	27	5.7%	124	4.0%	123	3.8%	32	4.8%	306	4.1%	18 005	3.9%
Agent de Maîtrise	36	7.6%	212	6.9%	237	7.4%	46	6.9%	531	7.1%	29 064	6.3%
Employé qualifié	227	47.9%	1 486	48.0%	1 338	41.6%	334	49.9%	3 385	45.4%	183 360	39.5%
Employé non qualifié	69	14.6%	465	15.0%	577	17.9%	82	12.2%	1 193	16.0%	99 915	21.5%
Ouvrier qualifié	78	16.5%	461	14.9%	570	17.7%	120	17.9%	1 229	16.5%	73 093	15.7%
Ouvrier non qualifié	33	7.0%	338	10.9%	363	11.3%	54	8.1%	788	10.6%	59 176	12.7%
Inconnu	4	0.8%	7	0.2%	12	0.4%	2	0.3%	25	0.3%	1 882	0.4%

Tableau 19 : Les demandeurs d'emploi en fin de mois en 2016 selon la catégorie socioprofessionnelle

Source : <http://www.pole-emploi.org>

Tableau 20 : Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle

	2014	Dont actif ayant un emploi	Actif avec ou sans emploi en proportion dans la population active
Ensemble	18724	16 488	100%
<i>dont :</i>			
Agriculteurs exploitants	37	37	0,20%
Artisans, commerçants, chefs entreprise	944	904	5,04%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2337	2 273	12,48%
Professions intermédiaires	5246	4 916	28,02%
Employés	5607	4 913	29,95%
Ouvriers	4332	3 444	23,14%

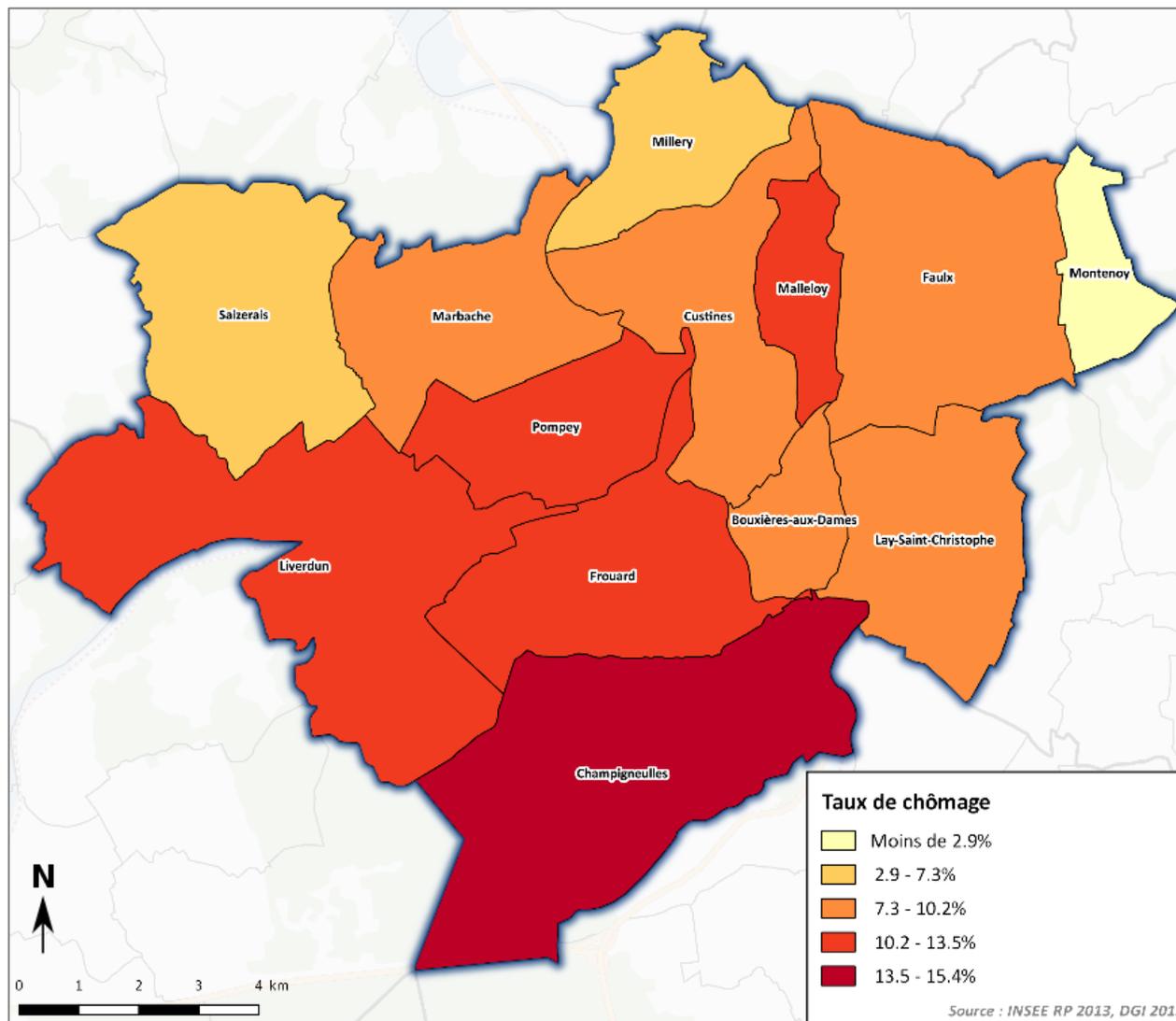
Source : INSEE

Un taux de chômage différencié selon les communes

Ce taux de chômage est différencié au sein du territoire. Les principales villes, Champigneulle, Frouard, Pompey et Liverdun, sont les plus touchées.

Une cause de cet écart peut être liée à la vétusté de certains logements dans les centres-villes qui conduit à une concentration de personnes en état de précarité. A l'inverse, l'importante proportion des espaces d'habitat pavillonnaire pourrait être une explication du taux inférieur du chômage par rapport aux échelles de comparaison.

Carte 30 : Répartition du taux de chômage



Source : INSEE, RP 2013, DGI 2013

Tableau 21 : Demandeurs d'emploi en fin de mois par catégorie ABC⁴⁹ par communes - Situation à fin décembre 2016 - Données brutes

COMMUNES	TOTAL GENERAL
BOUXIERES AUX DAMES	216
CHAMPIGNEULLES	647
CUSTINES	256
FAULX	75
FROUARD	617
LAY-ST-CHRISTOPHE	133
LIVERDUN	404
MALLELOY	57
MARBACHE	112
MILLERY	23
MONTENOY	21
POMPEY	433
SAIZERAIS	99
TOTAL GENERAL	3 093

Source : Pôle emploi, Dares, calcul SESE Directe Grand Est-STMT

3.3. Une prépondérance des emplois du secteur tertiaire, un poids important du secteur secondaire

Les emplois de la Communauté de communes du Bassin de Pompey (12 936 en 2013) sont principalement issus du secteur tertiaire (commerces, transports et services divers) et ce depuis 2006. La part du secteur tertiaire dans le tissu économique local est en légère augmentation (38,4% en 2006, 39,6% en 2013, soit 5 121 emplois en 2013 et une augmentation de 70 emplois environ). Le poids de ce secteur se situe dans les moyennes départementale (40,6%), régionale (39,1%) mais demeure inférieure à la moyenne nationale (46,1%).

Une des caractéristiques de l'économie de la Communauté de communes du Bassin de Pompey réside dans le poids important du secteur secondaire (industrie). Avec 24,4% des emplois en 2013 (3 156 emplois), la Communauté de communes du Bassin de Pompey affiche un taux deux fois supérieure aux moyennes du département et de la France. On remarque néanmoins un recul assez net des emplois industriels depuis 2006 : - 3 points soit environ 430 emplois. Outre l'augmentation du secteur tertiaire, ce recul est compensé par l'augmentation du secteur de la construction (+2,1, points, soit 236 emplois). Toutefois le recul observé dans les données de l'INSEE pour le secteur industriel peut tenir pour partie aux externalisations d'activités importantes opérées ces dernières années. Selon le type d'activité externalisée, elle ne sera dès lors plus comptabilisée comme appartenant au secteur industriel.

La part des emplois « publics », de l'enseignement et de la santé notamment, est constante depuis 2006. Si elle compte pour 28% des emplois environ (3 640 emplois), elle demeure inférieure à toutes les échelles de comparaison.

49 Une personne entrant dans les catégories A, B et C est une personne ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi. Source : service-public.fr

Dans cette catégorie, on note l'importance du secteur de la santé qui rassemble 700 emplois directs et indirects (dont 590 salariés dans l'hôpital de Pompey, l'IRR de Lay-Saint-Christophe et les différentes maisons de retraites).

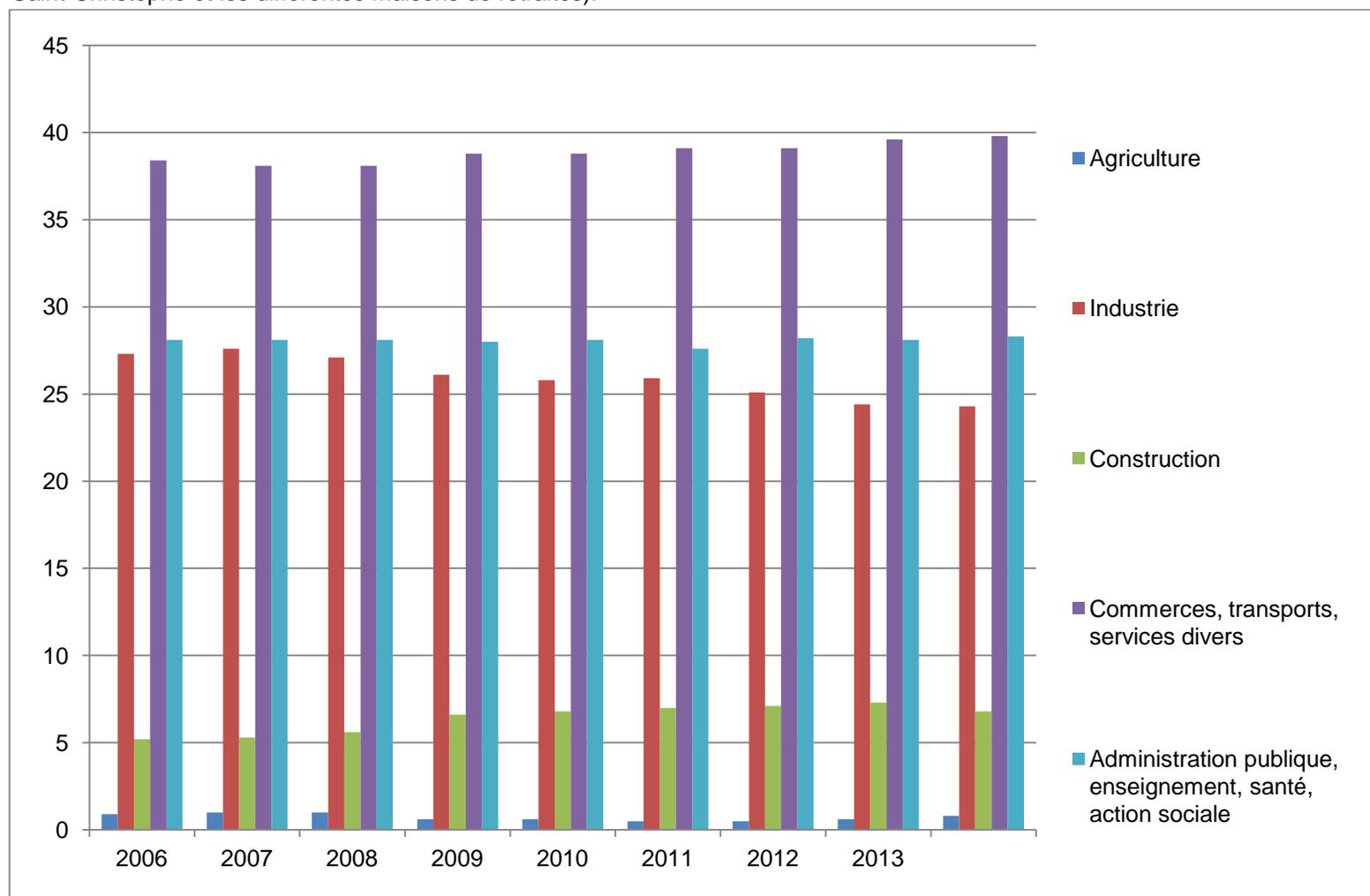


Figure 45 : Evolution des emplois selon le secteur d'activité entre 2006 et 2013

Source : INSEE

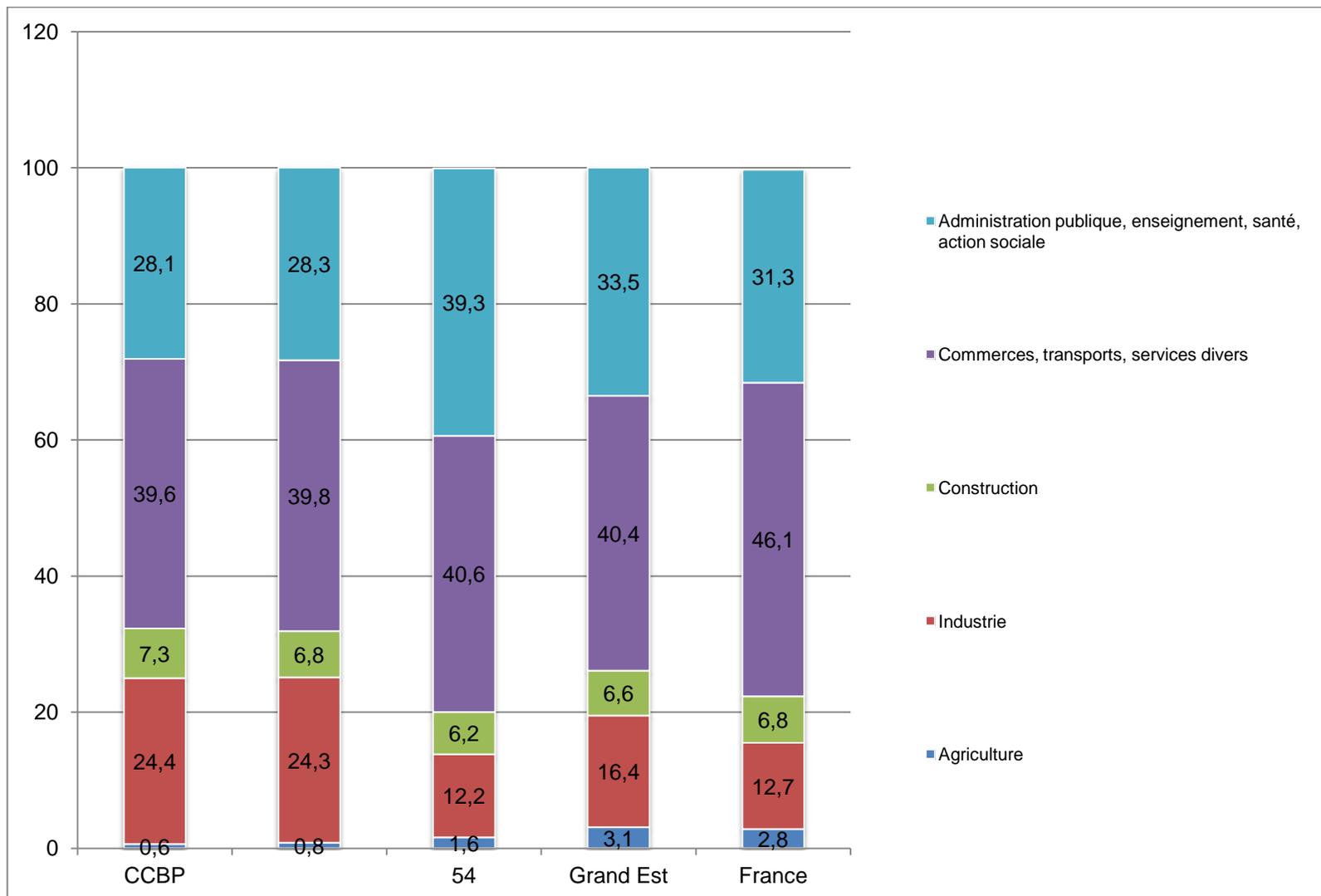


Figure 46 : Comparaison des emplois selon le secteur d'activité en 2014

Source : INSEE

3.4. Une dynamique de l'emploi qui se maintient

Emploi - Chômage	Communauté de Communes du Bassin de Pompey (245400601)	Département de la Meurthe-et-Moselle (54)	Région Grand Est (44)
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2009 et 2014, en %	- 0,2	- 0,6	- 0,6

Le taux de variation de l'emploi au lieu de travail est négatif pour l'ensemble des territoires étudiés. La perte d'emplois est cependant beaucoup moins marquée pour la Communauté de communes du Bassin de Pompey que pour le département et la région.

Depuis 2006, la Communauté de communes du Bassin de Pompey a perdu 215 emplois et 215 actifs occupés⁵⁰. Le nombre de chômeurs a augmenté de 432 personnes tandis que le nombre d'actifs a augmenté de 217 personnes.

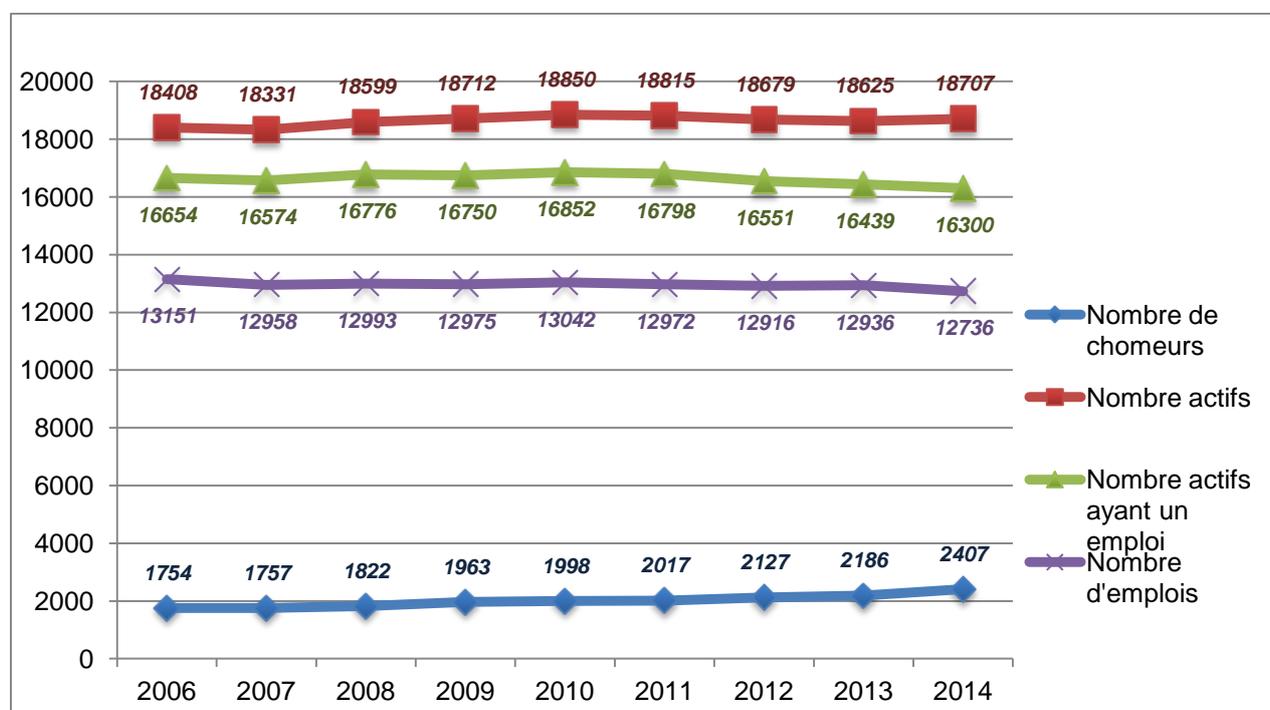


Figure 47 : Comparaison du nombre de chômeurs, du nombre d'actifs; du nombre d'actifs occupés et du nombre d'emplois entre 2006 et 2014

Source : INSEE

50 Selon l'INSEE, la population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs. La population active occupée « au sens du BIT » comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine donnée (appelée semaine de référence), qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie

3.5. Une faible augmentation de l'emploi salarié

Tableau 22 : Nombre d'emplois salariés de l'intercommunalité par grands secteurs

Secteurs d'activité	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	2014/2015	2015/2016	2014/2016
industrie	3 180	3 030	2 960	-4,7%	-2,3%	-6,9%
construction	700	660	630	-5,7%	-4,5%	-10,0%
commerce	1 990	2 030	2 030	2,0%	0,0%	2,0%
services	5 090	5 130	6 080	0,8%	18,5%	19,4%
administration	790	780	820	-1,3%	5,1%	3,8%
Total	11 750	11 630	12 520	-1,0%	7,7%	6,6%

Source : URSSAF Lorraine Avril 2017

Selon les données URSSAF, pour les emplois salariés sur la période 2014-2016, le nombre de personnes salariées diminue dans les secteurs de l'industrie et construction, et augmente dans ceux du commerce de l'administration et des services.

Aussi sur les dernières années le nombre d'emplois salariés a augmenté sur la Communauté de communes du Bassin de Pompey, la création d'emplois salariés dans le commerce et les services permettant de compenser les pertes dans les autres secteurs d'activités.

3.6. Une augmentation de l'emploi non salarié⁵¹

Entre 2006 et 2014, l'emploi non salarié a gagné deux points, soit 276 emplois supplémentaires. Le rapport entre emploi salarié et emploi non salarié est sensiblement le même qu'aux échelles départementale et régionale, mais inférieur à la moyenne nationale où l'emploi non salarié compte pour 13% des emplois du pays.

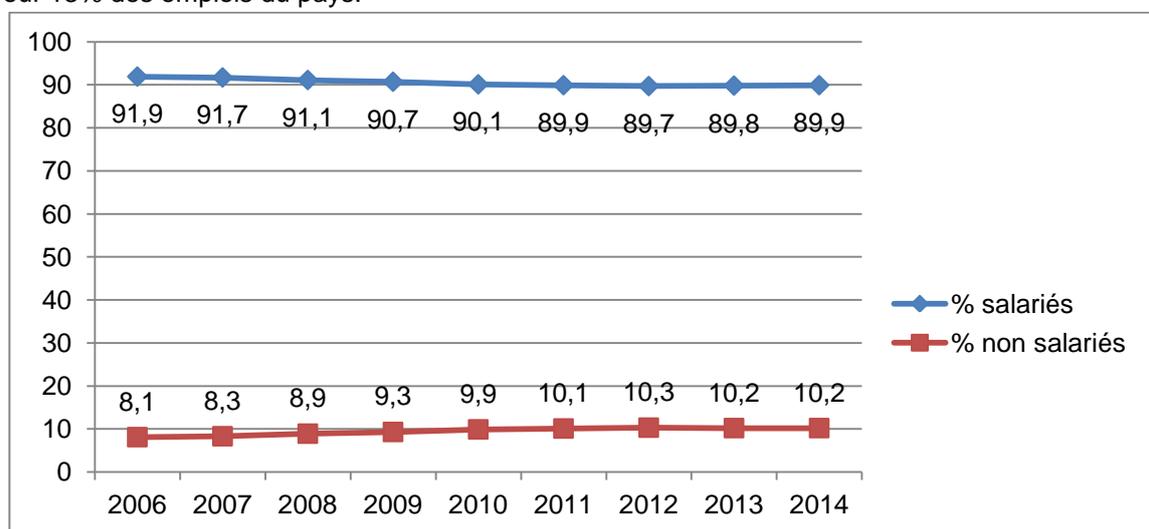


Figure 48 : Evolution du % de salariés et de non salariés entre 2006 et 2013

Source : INSEE

⁵¹ Au sens de l'INSEE, les non salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

Sur la période 2009 – 2014 l'évolution du nombre d'emplois salarié se distingue de l'évolution de la création d'entreprises individuelles.

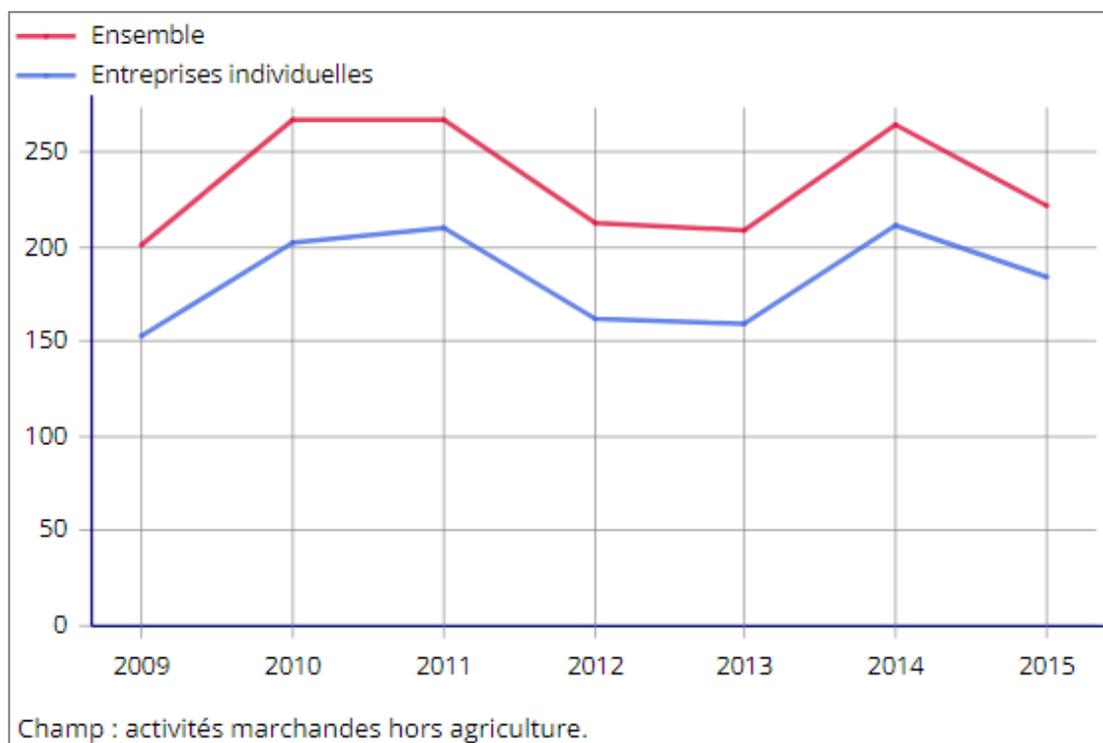


Figure 49 : Evolution des créations d'entreprises

Source : INSEE, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

3.7. Une partie des emplois occupée par des actifs non résidents

Une des caractéristiques de l'économie locale réside dans une inadéquation entre l'offre d'emploi disponible sur le territoire, et le profil socioprofessionnel (la demande) des habitants ayant un emploi dans la Communauté de communes du Bassin de Pompey. Si aux échelles supra-communales, on distingue une quasi-harmonie entre le nombre d'emplois disponibles et le profil socioprofessionnel des habitants, cela est plus nuancé sur la Communauté de communes du Bassin de Pompey.

Cette inadéquation est particulièrement visible pour les emplois « peu qualifiés » et notamment les ouvriers (31,5% des emplois disponibles sur le territoire contre 21,9% d'actifs occupés ouvriers). On recense en 2014 4 032 emplois ouvriers et 4 371 habitants de 15 ans ou plus ouvriers (ayant ou non un emploi), mais seulement 3 581 ouvriers résidant sur le bassin et ayant un emploi. Cette donnée peut aussi être analysée comme la preuve de l'importance du secteur industriel sur la Communauté de communes du Bassin de Pompey qui rayonne au-delà de ses limites et attire des actifs occupés ouvriers sur son territoire.

Tableau 23 : Comparaison entre le nombre d'actifs ayant un emploi et le nombre d'emplois

2013	Emplois	Nombre d'actifs ayant un emploi	Différence actif ayant un emploi - emplois
Agriculteurs exploitants	36	47	8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	810	883	78
CPIS	1433	2141	704
Professions intermédiaires	3207	4872	1677
Employés	3300	4828	1396
Ouvriers	4032	3581	-448

Source : INSEE

36% des personnes résident sur la Communauté de communes du Bassin de Pompey et ayant un emploi y travaillent également. Les échanges entre la Communauté de communes du Bassin de Pompey et les territoires voisins sont donc importants, et ce dans l'ensemble des secteurs d'activités.

L'indicateur de concentration de l'emploi⁵² s'élève à 77,8 en 2013. S'il est légèrement en augmentation depuis 2006 (76,6), il demeure inférieur à toutes les échelles de comparaison et suppose également un déficit d'emploi et des migrations pendulaires.

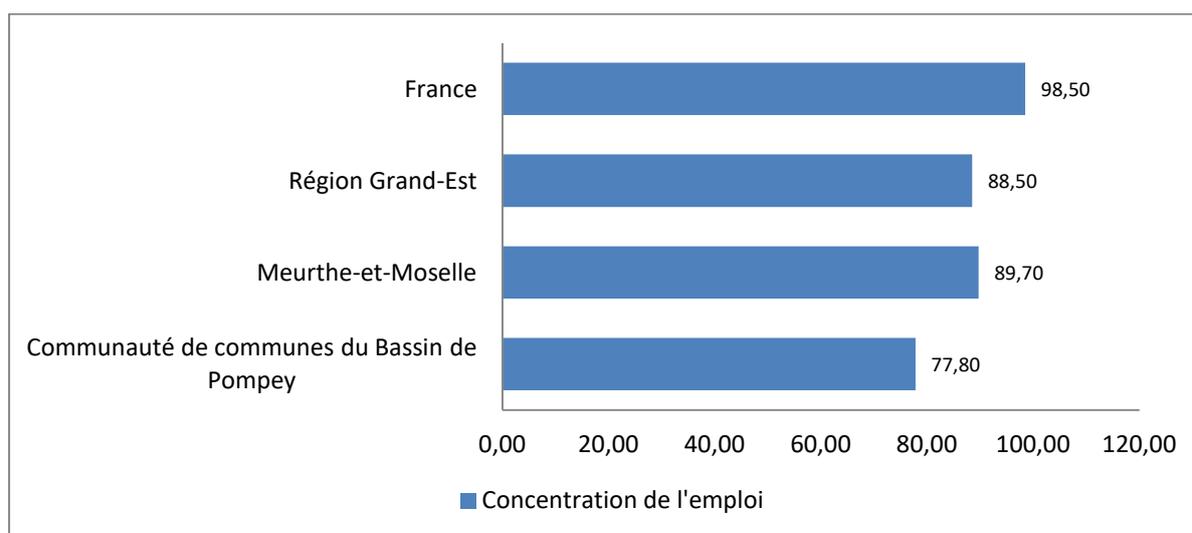


Figure 50 : Indicateur de concentration de l'emploi

Source : INSEE

52 Nombre d'emplois disponibles pour 100 actifs occupés sur un territoire.

3.8. Une répartition spatiale des emplois structurée au niveau intercommunal

La répartition spatiale des emplois, des entreprises, des chômeurs avec le poids démographique des communes indique plusieurs choses :

- Des **polarités urbaines bien nettes**, avec 4 communes pilotes qui représentent environ 60% de la population, 70% des emplois, 60% des entreprises et 71% des chômeurs. Il s'agit de Champigneulle, Liverdun, Frouard et Pompey. Champigneulle, Frouard et Pompey bénéficient d'une bonne accessibilité et d'une bonne visibilité pour certains de leurs terrains depuis l'autoroute et d'une desserte par les équipements nécessaires au transport de marchandises (voie ferrée et port fluvial). Les quatre communes bénéficient d'une desserte par la voie ferrée pour le transport de passagers, ce qui les rend attractives pour les habitants.
- **Les cas particuliers de Liverdun et de Custines**. Liverdun compte près de 21% de la population, 21% des entreprises alors qu'elle rassemble 19,1% des chômeurs et qu'elle ne compte que 8,4% des emplois de la Communauté de communes du Bassin de Pompey. A l'inverse Custines compte pour seulement 7% de la population et 5,5% des chômeurs mais rassemble 12,6% des emplois du territoire.
- Enfin, on remarque que le **nombre d'emplois n'est pas toujours corrélé au nombre d'entreprises**. Les communes de Lay-Saint-Christophe et Marbache affichent une part d'emploi plus de deux fois inférieure à leur part d'entreprises dans le total des entreprises de la Communauté de communes du Bassin de Pompey.
- Millery, Malleloy et Montenoy et Saizerais regroupent moins de 4,8% de l'emploi et 8,9% de la population.

Les fonctions économiques de la Communauté de communes du Bassin de Pompey sont concentrées le long de l'autoroute et dans les communes les mieux desservies par la voie ferrée. Les grands équipements de transport induisent une différenciation spatiale des fonctions du territoire.

Il est donc nécessaire d'accompagner les déplacements domicile-travail à l'intérieur de la Communauté de communes du Bassin de Pompey et de poursuivre l'objectif de rééquilibrage de la localisation des entreprises inscrite dans le projet de territoire.

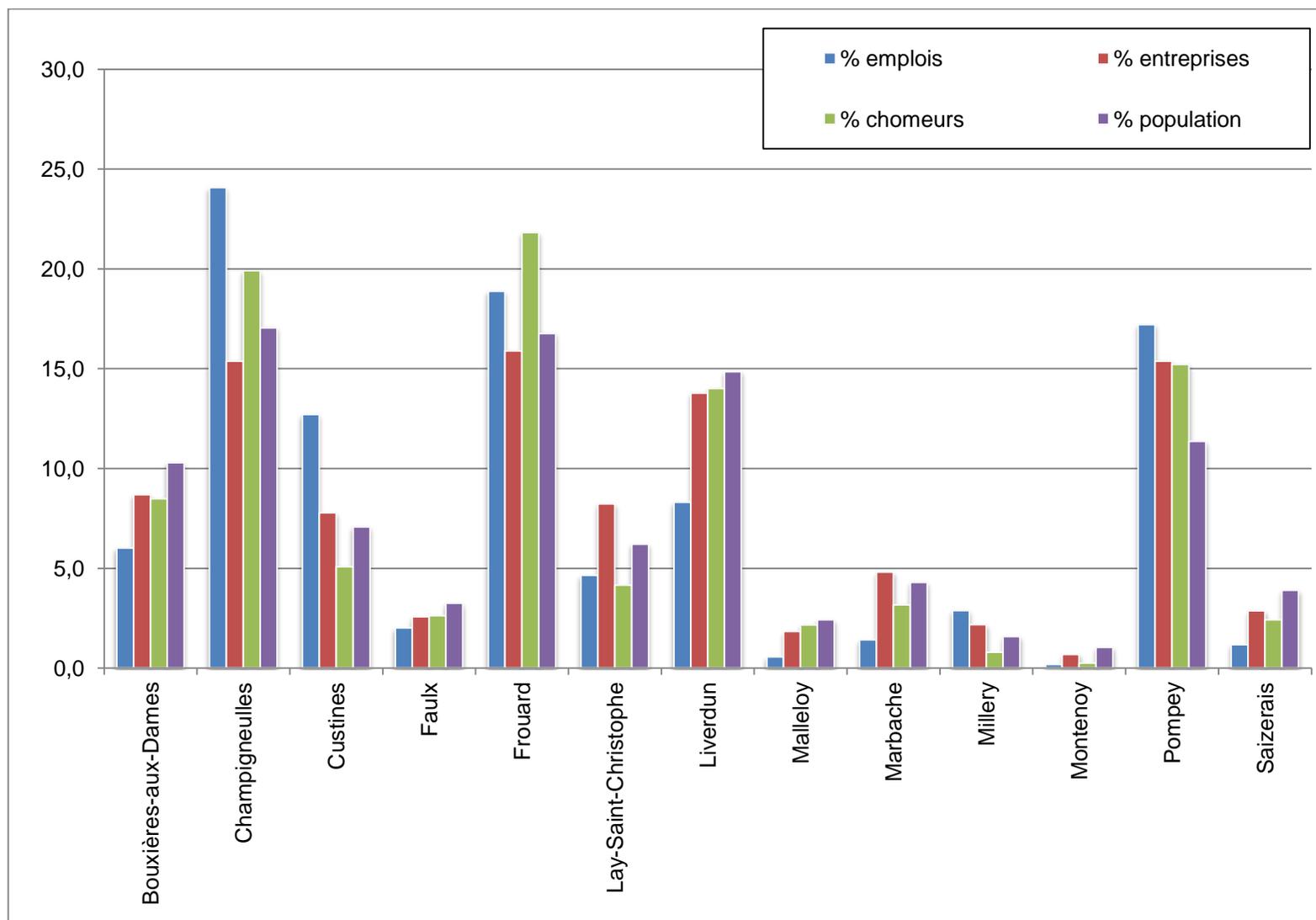


Figure 51 : Comparaison de répartition de l'emploi, des chômeurs, des entreprises et de la population par commune en 2013

Source : INSEE

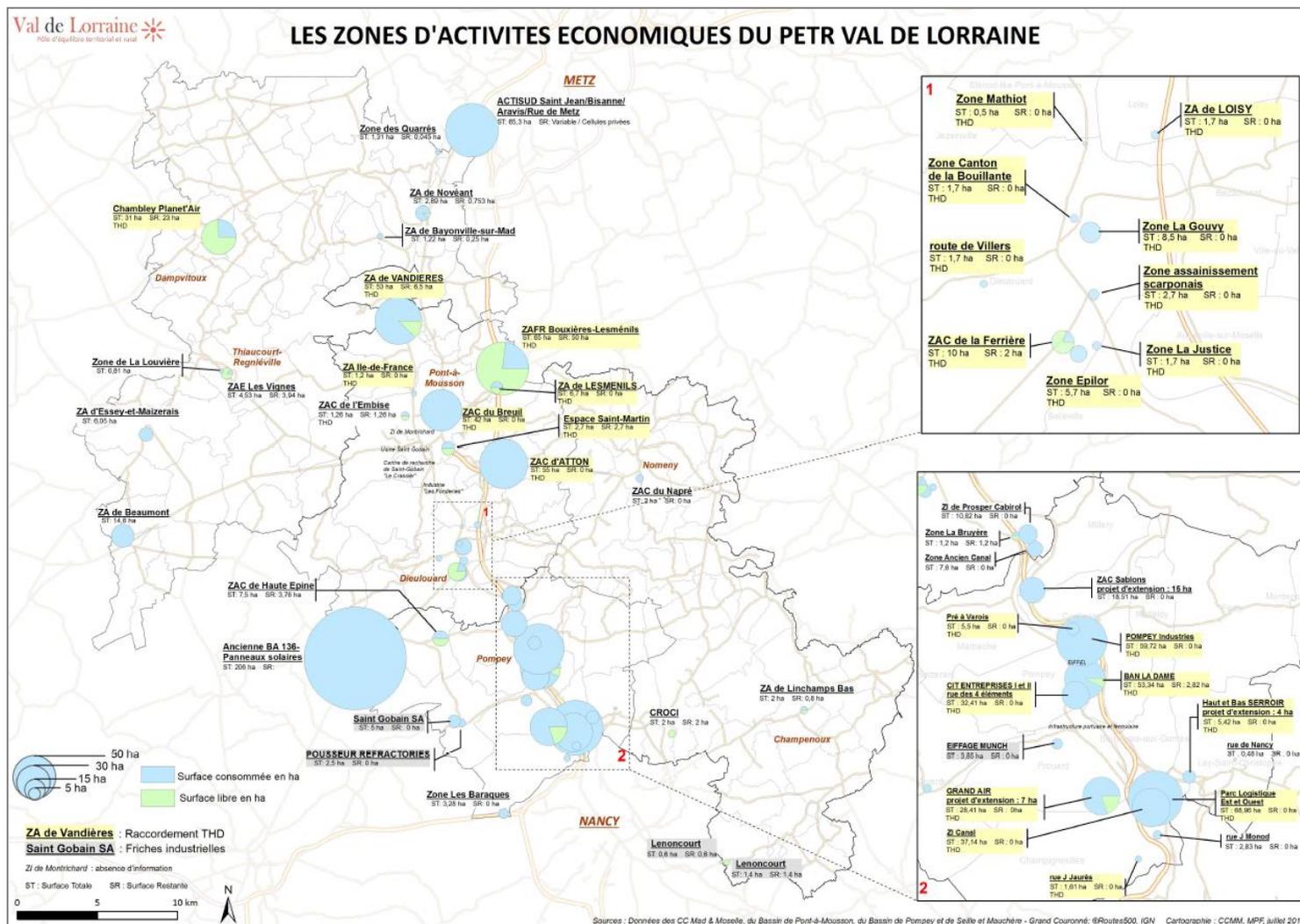
3.9. Une diversité de sites d'activités, des possibilités d'implantation contraintes

Le projet de territoire prévoit d'accompagner le développement économique en s'appuyant sur une diversité de site d'implantation capable de répondre à la diversité des besoins liés au développement économique.

Cette diversité s'observe principalement au regard de plusieurs indicateurs, qui sont déterminants pour les possibilités à venir concernant l'implantation de nouvelles activités.

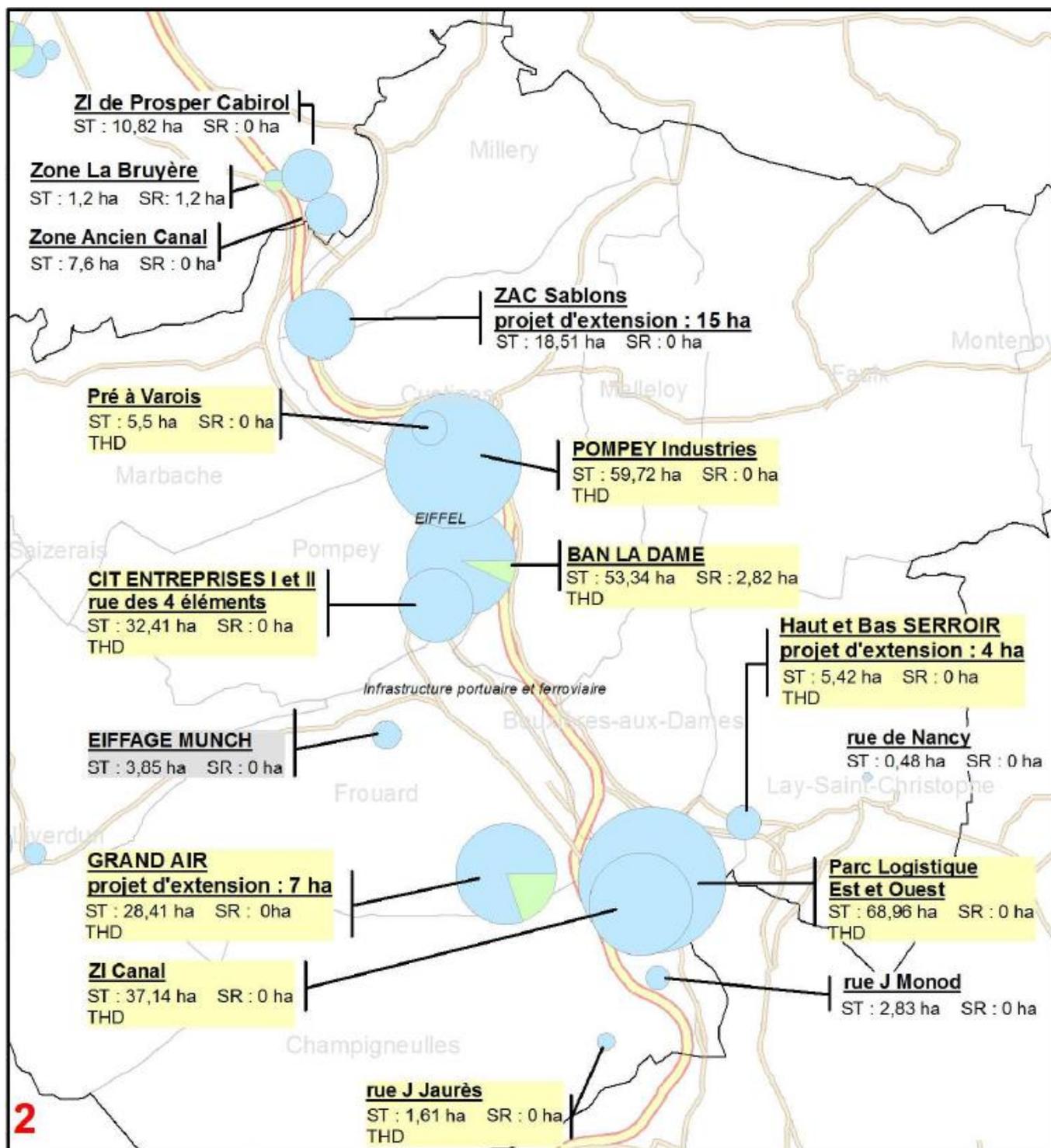
La carte ci-après présente les principaux sites d'activités avec leur surface consommée et leur surface libre. Il apparaît que les zones d'activités existantes comptent très peu d'espace libre.

Carte 31 : Les zones d'activités économiques du PETR Val de Lorraine



Source : PETR Val de Lorraine

Carte 32 : Les zones d'activités économiques de la Communauté de communes du Bassin de Pompey



Source : PETR Val de Lorraine

Tableau 24 : Caractéristiques des principales zones d'activités existantes

Secteur	Type d'activités	Desserte et stationnement	Proximité des espaces urbanisés	Enjeux et perspectives de développement
Espace de la Haute Epine à Saizerais	Artisanat	RD 907, proximité de l'échangeur de l'A 31 Possibilité de stationnement sur les parcelles	Accessible en déplacements doux, bien qu'excentrée	Surface libre, en cours de commercialisation. En zone AU non urbanisée en totalité. Possibilité d'implanter des habitations, limite la possibilité d'implanter des activités nuisantes ou dangereuses.
Les Sablons à Millery et Custines	Industrie TPE	RD 40, proximité de l'échangeur de l'A 31 Possibilité de stationnement sur les parcelles	Isolée des espaces urbanisés à vocation mixte	Aucune surface libre sur l'espace actuellement urbanisé Possibilité d'extension inscrite au PLU en vigueur, zones A, N et AUx Partiellement exposée au risque d'inondation
Pompey Eiffel - CIT Entreprise I et II, rue des 4 éléments	Mixte dont une partie en tertiaire	Gare de Pompey Proximité de l'A31 Projet de pôle d'échange Possibilité de stationnement sur les parcelles	Accessible en déplacements doux	Surface libre sur la pointe Eiffel Sud mais non dédiée à l'activité
Ban la Dame	Projet d'implantation d'un campus Renouveau de l'espace			Surface libre de 2,8 ha ?
Pré à Varois - Pompey Industrie		Proximité de l'A31	Isolée des espaces urbanisés à vocation mixte par les voies routières, ferroviaires et d'eau	Aucune surface libre
Parc logistique Est et Ouest et La Nouvelle	Logistique principalement	Voie d'eau Proximité de l'A31 Plateformes tri modales (port conteneur/terminal ferroviaire) Possibilité de stationnement sur les parcelles	Isolée des espaces urbanisés à vocation mixte	Aucune surface libre, projet de création d'un nouveau site d'activité à la Nouvelle en lien avec le développement du port Contraintes fortes en termes de gestion des risques et de dépollution. Induit un trafic de véhicules poids lourd producteur de nuisance

Secteur	Type d'activités	Desserte et stationnement	Proximité des espaces urbanisés	Enjeux et perspectives de développement
ZI du canal à Champigneulle		Gare de Champigneulle RD 40	Proche du centre-ville	Contraintes de renouvellement urbain Exposée aux nuisances du fait de sa localisation dans la zone d'activités logistiques et industrielles
Site « Grand Air » à Frouard et le projet d'extension Grand Air à Champigneulle	Commerce	Autoroute A 31	Isolées des espaces urbanisés à vocation mixte	Grand Air : urbanisé avec locaux disponibles de différentes surfaces Projet d'extension sur la zone des Vergers : secteur de développement
Haut Serroir (Lay-St-Christophe)	Artisanat	RD 321 Possibilité de stationnement sur les parcelles	Isolée de l'espace urbanisé à vocation mixte	Possibilité d'extension inscrite au POS en vigueur sur la partie haute
Rue J. Monod à Champigneulle		Proximité de l'autoroute	Proximité des espaces à vocation résidentielle	Aucune surface disponible
Rue J. Jaurès à Champigneulle		Proximité de l'autoroute et de la gare de Champigneulle	Proximité du centre-ville, intégré dans les espaces à vocation principalement résidentielle	Aucune surface disponible
Les baraques à Champigneulle	Commerce	Le long de l'autoroute A33 vers Toul : accessible par Laxou		Le site est occupé
Liverdun Plateau	Industrie Artisanat	RD 90b Possibilité de stationnement sur les parcelles	Intégrée à l'espace urbanisé	Complètement urbanisée, extension non prévue au PLU

Plusieurs sites d'activités ou d'équipements sont en friche ou inutilisés aujourd'hui. Une étude réalisée récemment par l'EPFL recense les sites de renouvellement urbain possible. Sur cette base, a été établi l'inventaire ci-après.

Tableau 25 : Caractéristiques des principaux sites en friche ou inutilisés

Site, commune	Vocation de l'environnement, Equipements, commerces et services	Desserte	Projet connu
<p>1 Rue Louis Pasteur, Faulx</p> 	<p>Vocation principalement résidentielle</p>	<p>RD 90</p>	<p>Equipements d'accueil des personnes âgées</p>
<p>14 Rue Du Canal, Champigneulle</p> 	<p>Activités au Nord, Centre-ville au Sud</p>	<p>Gare Autoroute RD 40</p>	<p>Renouvellement vocation mixte</p>
<p>1 Av Eugene Lerebourg, Liverdun</p> 	<p>Centre-ville, Equipements, Espaces naturels</p>	<p>Gare</p>	<p>Reconversion pour une vocation principalement d'équipement touristique et de loisirs</p>
<p>Ancien Lycée, POMPEY</p> 	<p>Vocation principalement résidentielle Centre-ville Equipements</p>	<p>Rue des jardins fleuris</p>	<p>Renouvellement</p>

Site, commune	Vocation de l'environnement, Equipements, commerces et services	Desserte	Projet connu
<p>Le Sanatorium, Lay-Saint-Christophe</p> 	Espaces naturels	Proximité D321	Habitat
<p>Av Du Général De Gaulle, Pompey</p> 	Centre-ville	Gare D657	Renouvellement
<p>Rue Jean Jaures, Marbache</p> 	Centre-ville	Gare D657	-
<p>Site Eiffage/Munch, Frouard</p> 	Zone commerciale Habitat	A 31	Développement économique sur une petite partie seulement
<p>Site Eiffel, Pompey</p> 	Activités Habitat	Gare de Pompey Proximité de l'A31 Projet de pôle d'échange Possibilité de stationnement sur les parcelles	Développement économique sur une petite partie

Site, commune	Vocation de l'environnement, Equipements, commerces et services	Desserte	Projet connu
Site Pousseur, Liverdun 	Espace naturel habitation	D90 Voie ferrée	Développement économique
Usine Saint-Gobain, Liverdun 	Centre-ville Habitations Activités	Gare D90	Renouvellement pour un site de mixité fonctionnelle avec une fonction résidentielle et des équipements, des services, des commerces, et des activités tertiaires

Selon leur localisation ces sites peuvent constituer après reconversion des sites de développement économique uniquement ou des sites à vocation mixte activités/équipement/habitat.

Certains d'entre eux pourront ainsi assurer une transition entre espace à vocation principalement résidentielle et site d'activités existant ou permettre la création d'espaces urbains mixtes. Ce sont par exemple :

- Le site de l'usine Saint-Gobain à Liverdun
- Le site Rue du canal à Champigneulle

Le site Eiffel à Pompey.

Les sites d'activités existants et en développement offrent une diversité de possibilités d'implantations au regard des activités qui y sont déjà implantées, de leur desserte et de leur proximité aux espaces urbanisés à vocation mixte. Cette diversité de sites d'implantation permet aussi de déconcentrer les sites potentiels de développement économique, équilibrant leur répartition géographique.

Les zones les mieux desservies par les équipements de transport et le plus capables d'accueillir des activités participant à des échanges internationaux ou supra locaux voient leur potentiel d'accueil contraint. En effet, leur extension est difficile du fait des coupures urbaines induites par les grandes voies de déplacements et du fait de la proximité des zones urbaines à vocation mixte. Leur renouvellement et le comblement d'interstices urbains sur ces zones est contraint par le risque d'inondation et les impératifs de dépollution des sites.

Les principaux sites pouvant permettre un développement de l'activité économique adaptée aux grands commerces, aux activités industrielles et portuaires, sont les sites de la Nouvelle et des Vergers.

Dans l'objectif inscrit au projet de territoire et au regard de la diversification de l'activité économique observée à ce jour sur la Communauté de communes du Bassin de Pompey, les sites d'activités en renouvellement pourraient devenir des sites présentant une mixité d'activités, voire une mixité de fonctions activités/équipements/habitat.

Cette mixité de fonction permettrait de limiter les besoins en consommation d'espace, de mutualiser certains équipements, d'offrir des débouchés supplémentaires aux commerces et de créer des sites

d'activités plus accueillants pour les employés et usagers de ces sites. Cela peut favoriser la consommation sur place de ce public.

Pour trouver leur place dans des sites à vocation mixte, les activités ne doivent pas créer de risque ni de nuisance. Une bonne répartition des activités, équipements et habitations sur ces sites peut leur permettre de faire une transition entre des sites accueillant des activités créatrices de nuisances avec des espaces à vocation principalement résidentielle.

Ces nouveaux sites d'activités peuvent venir conforter les centres villes existants.

Cinq sites semblent particulièrement bien adaptés pour répondre à ces objectifs :

- Le site de l'usine Saint-Gobain à Liverdun ;
- Le site Rue du canal à Champigneulles ;
- Le site Eiffel à Pompey ;
- L'extension inscrite au PLU sur le site « Les Sablons » située à Millery et Custines ;
- L'extension possible du secteur « Serroir » située à Lay-Saint-Christophe.

Ce qu'il faut retenir :

Concernant la dynamique de l'emploi, on observe :

- Un taux de chômage relativement bas en général, mais élevé dans les communes les plus urbaines,
- Une transition économique vers l'économie présentielle (destinée à la consommation locale), mais qui s'accompagne d'une diminution du nombre d'emplois liés à l'industrie,
- Des emplois liés à la santé bien présents,
- Des emplois concentrés sur les communes les plus urbaines, liés aux grandes zones d'activités, la nécessité d'équilibrer au mieux la répartition spatiale des sites d'activités,
- Une importante proportion d'emplois occupés par des personnes résidant à l'extérieur du Bassin de Pompey,
- Une surface disponible pour l'implantation de nouvelles activités très réduite dans l'immédiat. De nouveaux sites d'implantation nécessaires pour développer les activités commerciales, industrielles et portuaires,
- Une opportunité d'accompagner la diversification observée des activités économiques, de conforter la consommation sur place des actifs et conforter les centres villes offerte par la reconversion de certains sites d'activités.

4. Un développement de l'entrepreneuriat

4.1. Une dynamique de création d'entreprise plus marquée...

La Communauté de communes du Bassin de Pompey se caractérise par une dynamique de création d'entreprise plus marquée que les échelles de comparaison. Avec 13,1% en 2015 et plus de 17% en 2014, le territoire affiche ainsi un taux de création⁵³ supérieur à celui du département (12,5%), de la région (11,5%) et de la France (12,4%).

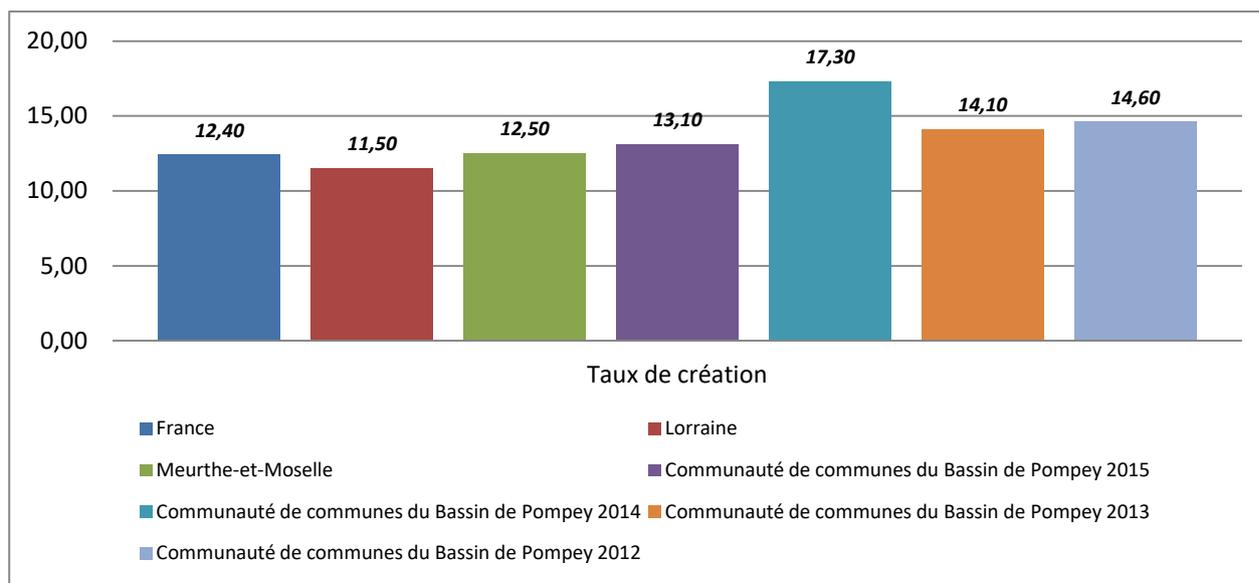


Figure 52 : Comparaison des créations d'entreprises (en %)

Source : INSEE

4.2. ... et portée par les petites entreprises

La création d'entreprises (227 en moyenne par an entre 2012 et 2015) est principalement constituée d'entreprises individuelles⁵⁴ ce qui renforce l'importance des petites entreprises dans le tissu économique local.

Depuis 2012, les entreprises individuelles constituent entre 76,4% et 82,9% des entreprises créées chaque année. Leur poids est en augmentation ces dernières années : leur développement constitue ainsi l'un des socles du développement économique local.

53 Le taux de création d'entreprises est le rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année n au stock d'entreprises au 31 décembre de l'année n-1.

54 Une entreprise individuelle est une entreprise qui est la propriété exclusive d'une personne physique. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte. Les différentes formes d'entreprises individuelles sont : commerçant, artisan, profession libérale, agriculteur. Chaque entreprise individuelle (comme chaque société) est répertoriée dans le répertoire SIRENE.

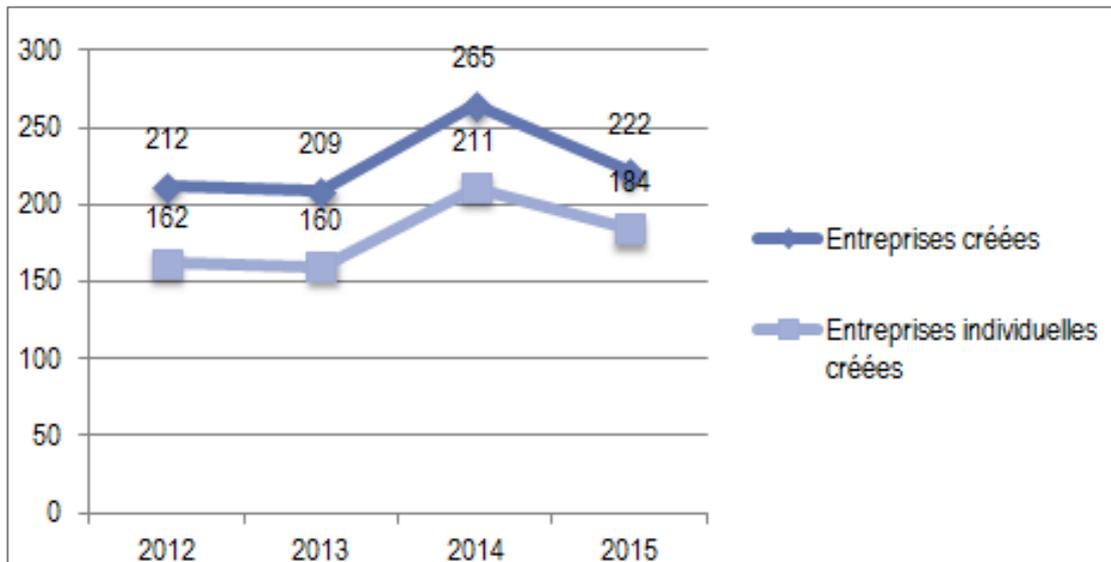


Figure 53 : Evolution des créations d'entreprises entre 2012 et 2015

Source : INSEE

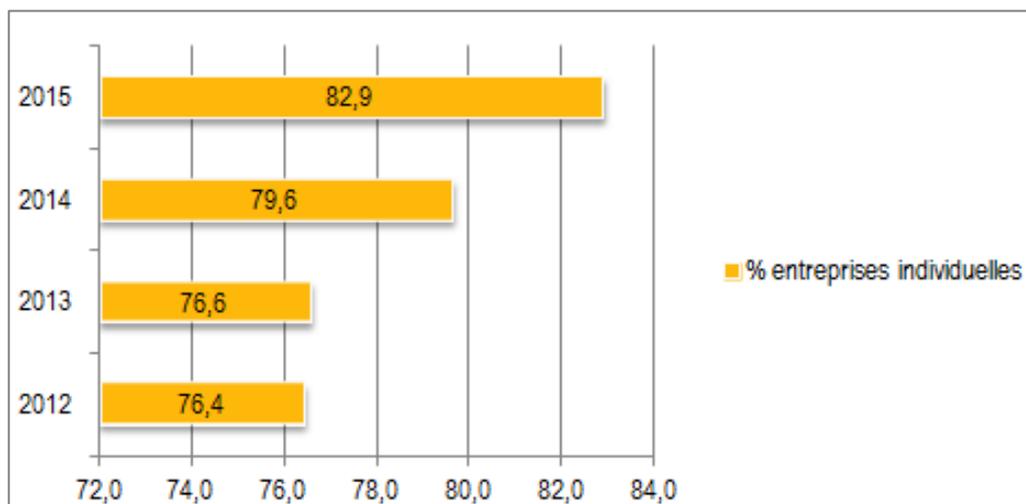


Figure 54 : Part des entreprises individuelles sur le total d'entreprises créées par an

Source : INSEE

4.3. Des créations portées vers l'économie présentielle et le secteur tertiaire

Les créations d'entreprises sont principalement orientées vers les secteurs du commerce, transport, hébergement et restauration (25,6%), des services aux particuliers dans le domaine de l'hôtellerie, de la restauration, des activités culturelles, de loisirs, sportives (24,6%) et des services aux entreprises comme les postes et télécommunications, le conseil et l'assistance ou encore la recherche et développement (23%). Les créations d'entreprises dans ces trois secteurs sont en revanche moins importantes que celles à l'œuvre aux échelles supra communales.

On remarque également que les créations d'entreprises sont aussi portées vers le secteur de la construction (presque 1 entreprise sur cinq en 2015) ce qui démarque la Communauté de communes du Bassin de Pompey des échelles de comparaison.

La création d'entreprises est ainsi plutôt orientée vers le secteur tertiaire en lien avec le commerce, le tourisme ou les services, mais aussi vers le secteur secondaire (construction) et vers l'économie présenteielle c'est-à-dire « mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes ».

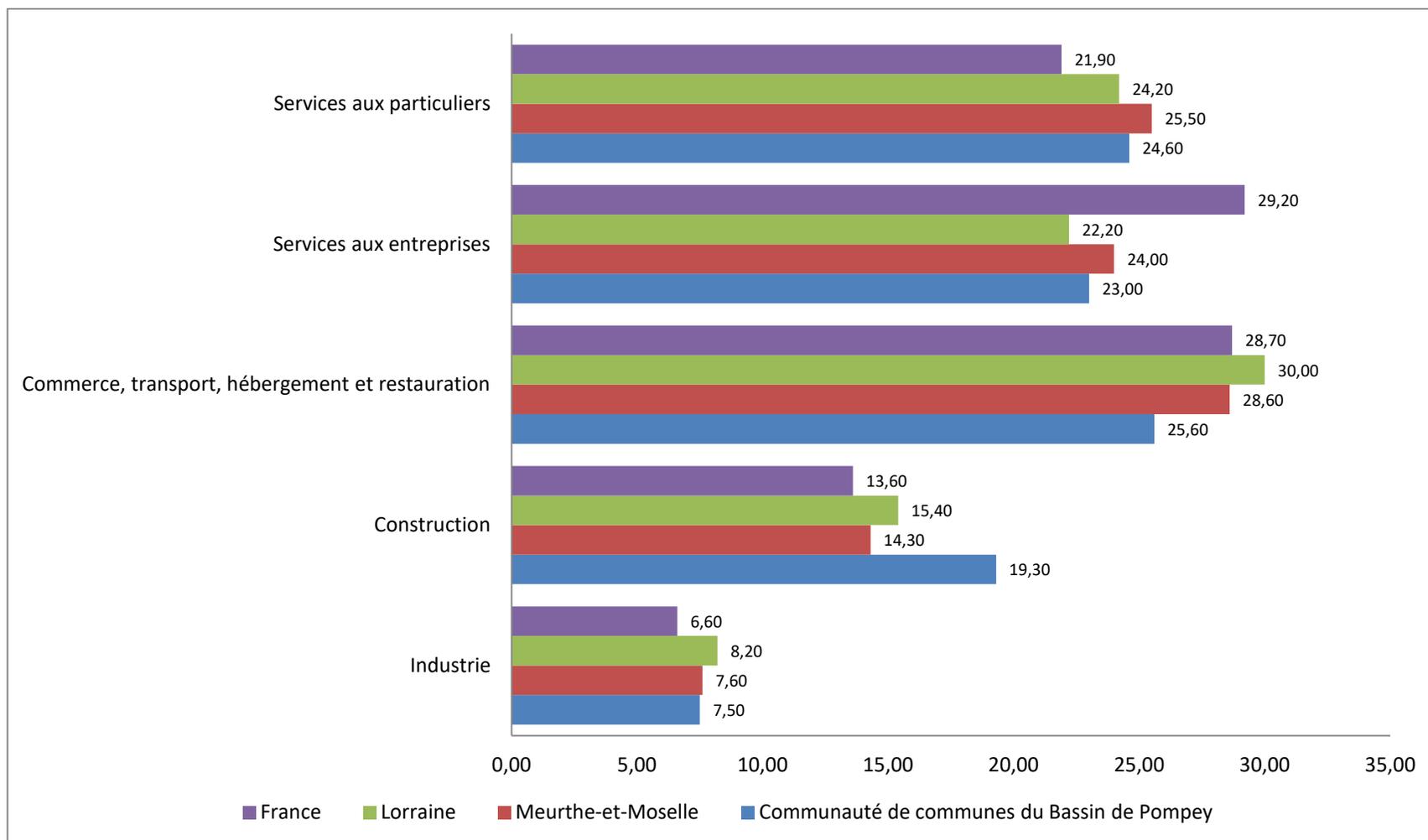


Figure 55 : Comparaison des entreprises selon le secteur d'activité en 2015

Source : INSEE

En 2014, plus de 66% des établissements relevaient de la sphère présentielle. Cette valeur est similaire à celles observées en Meurthe-et-Moselle et dans la Lorraine. Elle est en revanche supérieure de 7 points à la moyenne nationale ce qui confirme le caractère local de l'économie de la Communauté de communes du Bassin de Pompey et dans une moindre mesure, celui du département et de la région où les créations d'entreprises liées à l'économie présentielle (commerce, transport, hébergement, services aux particuliers...) sont plus importantes que la moyenne nationale.

Etablissements selon les sphères de l'économie au 31/12/2014		Meurthe-et-Moselle	Lorraine	France
	CCBP			
Sphère productive	34,1	35	35,2	41,2
Sphère présentielle	65,9	65	64,8	58,8

Ce qu'il faut retenir

- Une création d'entreprise portée par les petites entreprises,
- Des créations d'entreprises portées vers l'économie présentielle et le secteur tertiaire qui peuvent nécessiter une adaptation de la qualification des actifs résidant sur le bassin.

5. Le transport de marchandises : un potentiel

Le territoire de la Communauté de communes du Bassin de Pompey a la particularité de comporter des installations portuaires (Nancy-Port à Frouard) et des installations ferroviaires (gare de Champigneulle) permettant des activités de transport de marchandises alliant les trois modes de transport (voies routières, ferrées et fluviales).

Cette activité offre une possibilité de débouchés pour les productions locales et permet aussi d'augmenter le nombre d'emplois offerts sur le territoire.

5.1. L'activité au niveau national

A l'échelle de la France, le trafic intérieur de transport de marchandises est très largement dominé par le transport routier.

Entre 1990 et 2014 l'écart entre ce mode de transport et les transports fluvial et ferroviaire s'est accru.

Entre 1998 et 2014 le nombre d'emplois offerts pour le transport de marchandises par voie routière et fluviale a augmenté.

Tableau 26 : Transport intérieur terrestre de marchandises par mode

Source : SOeS

en milliards de tonnes-kilomètres

	1990	2000	2014	14/13 en %
Transport routier	197,0	277,4	288,5	-1,2
Pavillon français	159,0	203,6	182,6	-2,9
National	137,7	181,8	174,1	-2,5
International	20,0	21,2	8,4	-10,2
Transit	1,3	0,5	0,1	1,3
Pavillon étranger	38,0	73,8	105,9	1,9
Cabotage	0,0	2,2	7,5	2,7
International	17,2	33,1	55,0	1,8
Transit	20,8	38,4	43,4	1,8
Transport ferroviaire	52,2	57,7	32,2	0,6
National	31,5	29,9	20,1	-0,7
International	15,0	18,5	9,0	7,2
Transit	5,7	9,3	3,1	-7,4
Transport fluvial¹	7,2	7,3	7,8	-2,0
National	4,3	4,1	5,0	-4,1
International	2,9	3,1	2,8	2,0
Oléoducs	19,6	21,7	11,1	-3,5
Total	276,0	364,0	339,6	-1,1
National	173,5	218,1	206,7	-2,2
International	74,7	97,6	86,4	0,3
Transit	27,8	48,3	46,5	1,2

1. Hors trafic rhénan et mosellan.

effectifs en milliers

Au 31 décembre	1998	2010	2014	14/13 en %
Transport de marchandises (hors ferroviaire et aérien)	300,9	359,0	359,4	0,1
Routier et services de déménagement	292,2	345,6	344,6	0,0
Par conduites	4,0	4,2	6,1	-0,5
Maritime	3,8	7,9	7,3	6,0
Fluvial	0,9	1,3	1,3	-3,0

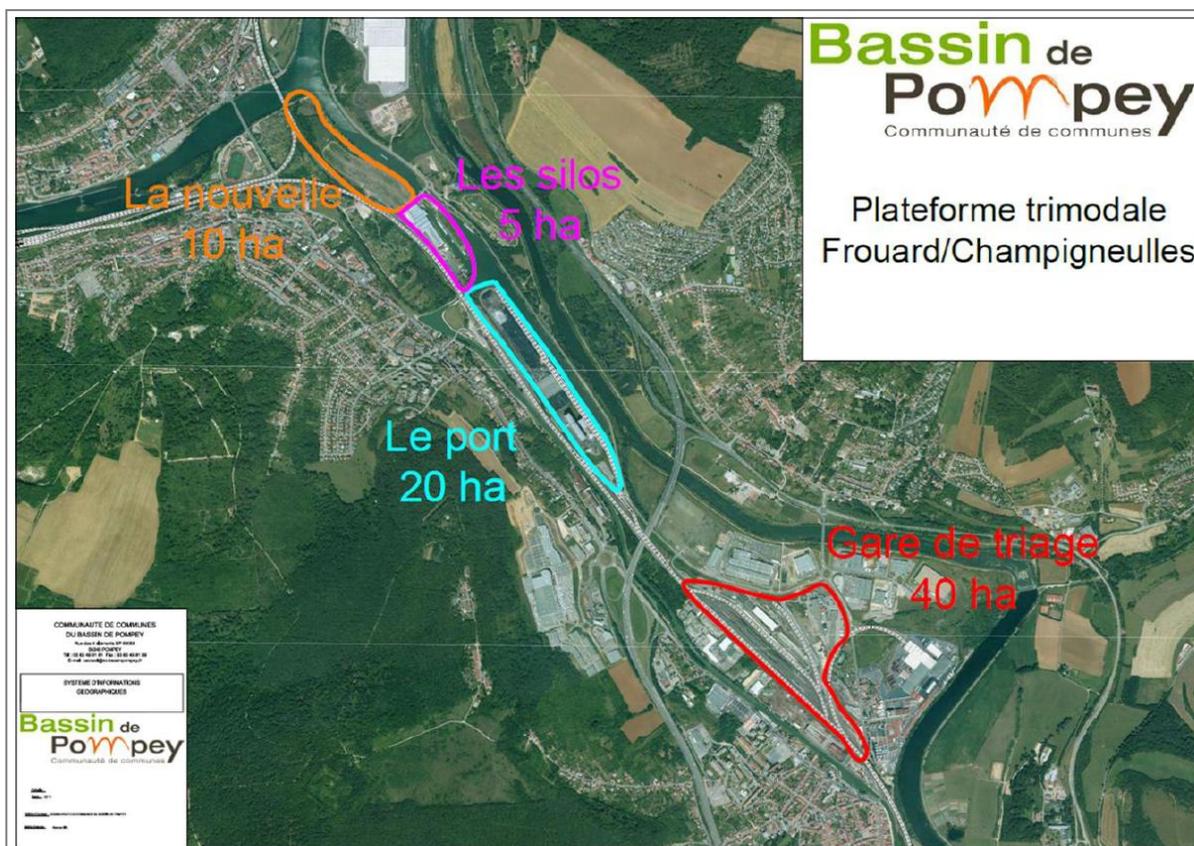
Selon l'INSEE, « le transport de marchandises comprend tout mouvement de marchandises à bord d'un mode de transport quel qu'il soit : ferroviaire, routier, fluvial, maritime, aérien ... Il se mesure en tonnes-kilomètres ou, sur un trajet donné en tonnes ».

Tableau 27 : Effectifs salariés dans le transport de marchandises

Source : SOeS

5.2. Les sites d'activités de transport de marchandises de la Communauté de communes du Bassin de Pompey

Carte 33 : Plateforme trimodale Frouard/Champigneulles



La plateforme tri modale est desservie par la voie routière, la voie ferrée et la voie d'eau.

La plateforme se compose de trois sites :

- Le port de Frouard Nancy ;
- Le terminal de Champigneulles ;
- Le secteur des silos.

Le port de Frouard-Nancy

Une plate-forme conteneurs multimodale a été créée en 2015.

Selon VNF, pour sa première année complète d'activité en 2015, la nouvelle ligne de conteneurs mosellane, ouverte en mars 2014 par l'opérateur Multi Modal Shuttle (MMS), a traité 6 900 EVP. Cette activité est principalement portée par les clients issus de la distribution spécialisée et de l'agroalimentaire. La Moselle constitue un axe stratégique pour permettre aux entreprises de Lorraine et de Champagne-Ardenne d'accéder aux ports allemands du Rhin ainsi qu'à ceux de la mer du Nord. Deux départs et arrivées sont ainsi assurés chaque semaine entre le nouveau port de Metz et les ports de la mer du Nord (Zeebruges, Anvers et Rotterdam) via le terminal de Bonn en Allemagne, qui sert de hub. Le lancement de cette ligne s'est accompagné d'aménagements importants dans les ports publics de Metz, Nancy-Frouard, Thionville-Illange.

Le terminal de Champigneulles :

A ce jour on recense :

- 5 rotations hebdomadaires vers le Sud reliant Champigneulles à Fos-sur-Mer ;
- 1 liaison vers Paris a été ouverte récemment ;
- 5 rotations annoncées vers le Nord et les Ports d'Anvers et Zeebrugges ;
- 2 rotations annoncées vers l'ouest (Paris) ;

L'objectif est de 10 000 Unité de Transport Intermodal (8 000 UTI actuellement).

Les secteurs des silos :

Les silos existant sont :

- UCA Silo Frouard : 183 000 tonnes de stockage vertical ;
- UCA silo à plat : 35 000 tonnes de stockage ;
- UCA silo à Belleville : port privé, 110 000 tonnes de stockage.

5.3. L'usage des équipements par les entreprises implantées sur la Communauté de communes du Bassin de Pompey et aire urbaine nancéenne

Parmi les entreprises implantées sur la Communauté de communes du Bassin de Pompey, on peut relever les utilisations des équipements suivantes :

- Utilisation de la plateforme ferroviaire par les Brasseries de Champigneulles pour l'expédition de ses produits ;
- Utilisation du port par Sofidel France (Delipapier) pour l'approvisionnement de la matière première (ouate de cellulose) ;
- Utilisation du port et portique colis lourd par General Electric Power Conversion ;
- Utilisation du port par Novacarb, Solvay.

5.4. Le développement de l'activité de transport de marchandises

En 2017, les enjeux de développement identifiés par la communauté de communes sont :

- Développement des alternatives modales pour le transport de marchandises ;
- Enjeu d'aménagement du site portuaire à l'échelle de la métropole et de la Région Grand Est ;
- Maintien de la vocation du site et de son unité : nécessité à mettre en œuvre un mode de gestion et de fonctionnement garantissant la cohérence d'aménagement de la totalité des espaces portuaires potentiels ;
- Nécessité de développer un partenariat multipartite basé autour d'intérêts complémentaires et convergents (VNF, Région Grand Est, Nancy Métropole, Département, Communauté de communes du Bassin de Pompey, CCI 54, UCA, Nancy Port, etc.).

L'évolution de l'activité de transport de marchandises, comme par exemple la diversification des produits transportés peut nécessiter une augmentation de la superficie de terrain nécessaire au stockage des marchandises. L'augmentation des flux de marchandises transportées pourra nécessiter également une augmentation de la superficie du site d'activités.

Le développement spatial des activités est très contraint. Il doit obligatoirement se localiser à proximité des équipements de transport de marchandise, or les espaces concernés sont déjà largement urbanisés.

L'aménagement du site de la Nouvelle constitue donc un enjeu important pour le développement des activités de transport de marchandises.

D'après le diagnostic établi par la communauté de communes, ce site est le seul à pouvoir être aménagé entre Dieulouard et Liverdun. Les contraintes administratives et les coûts d'aménagement du site étant acceptables.

Ce qu'il faut retenir :

- Des perspectives de développement de l'activité ouvertes par la création de la plateforme conteneurs multimodale
- L'aménagement du site de la Nouvelle, un enjeu pour le développement des activités de transport de marchandises

6. Le commerce et les services : une complémentarité entre proximité et grands équipements

La Communauté de communes du Bassin de Pompey dispose d'une offre commerciale bien développée grâce au pôle commercial Au Grand Air situé à Frouard. Cette offre complète les commerces et services de proximité.

Une étude établie par la CCI Lorraine en 2016 évalue les principales destinations d'achat des ménages de la zone de Pompey. Pour cette étude, les communes incluses dans la zone de Pompey sont Pompey, Frouard, Liverdun, Custines, Marbache et Malleloy.

Selon cette étude près de 70% des achats des ménages se font sur la zone. Entre 2008 et 2015 on peut observer une augmentation de 10% des achats fait dans les communes de la Communauté de communes du Bassin de Pompey, hors pôle commercial Au Grand Air.

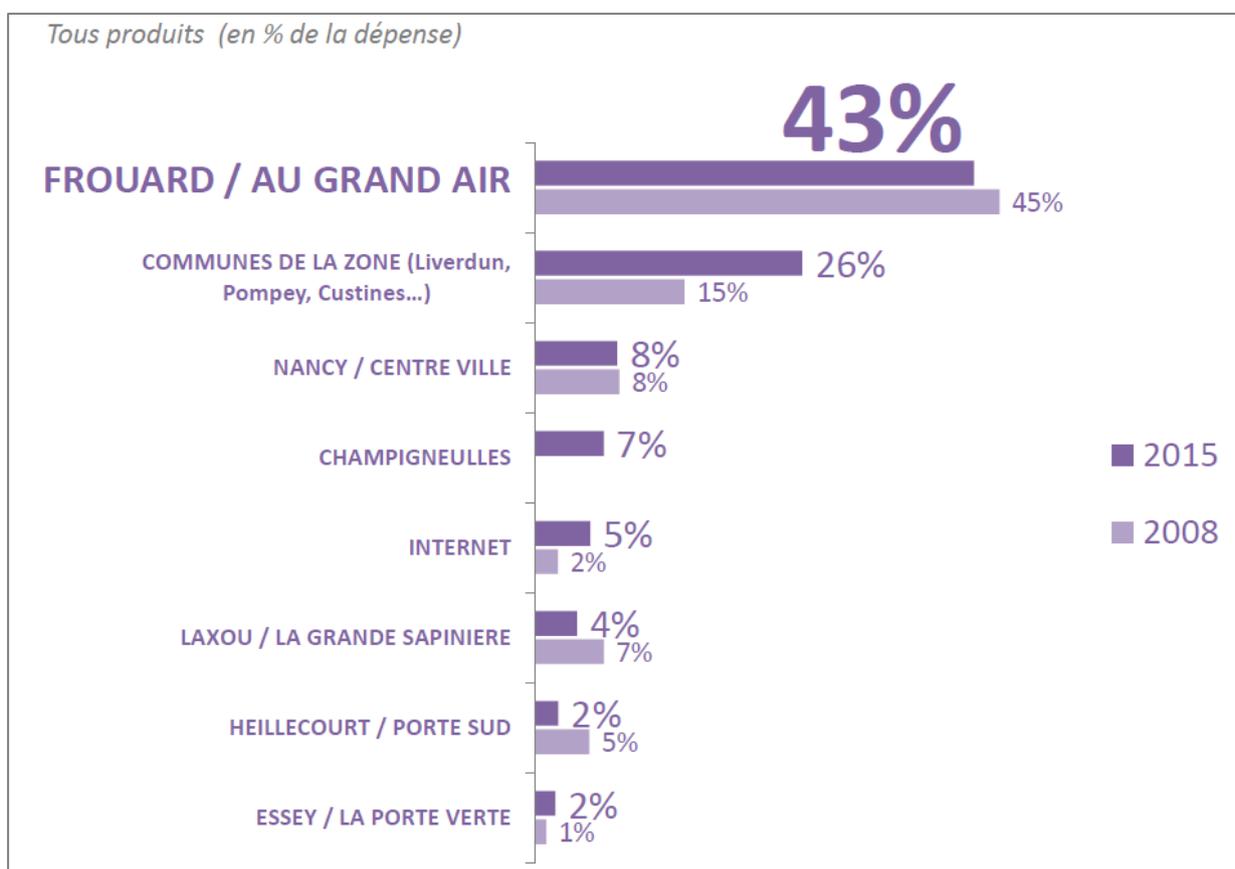


Figure 56 : Les principales destinations d'achats des ménages de la zone de Pompey

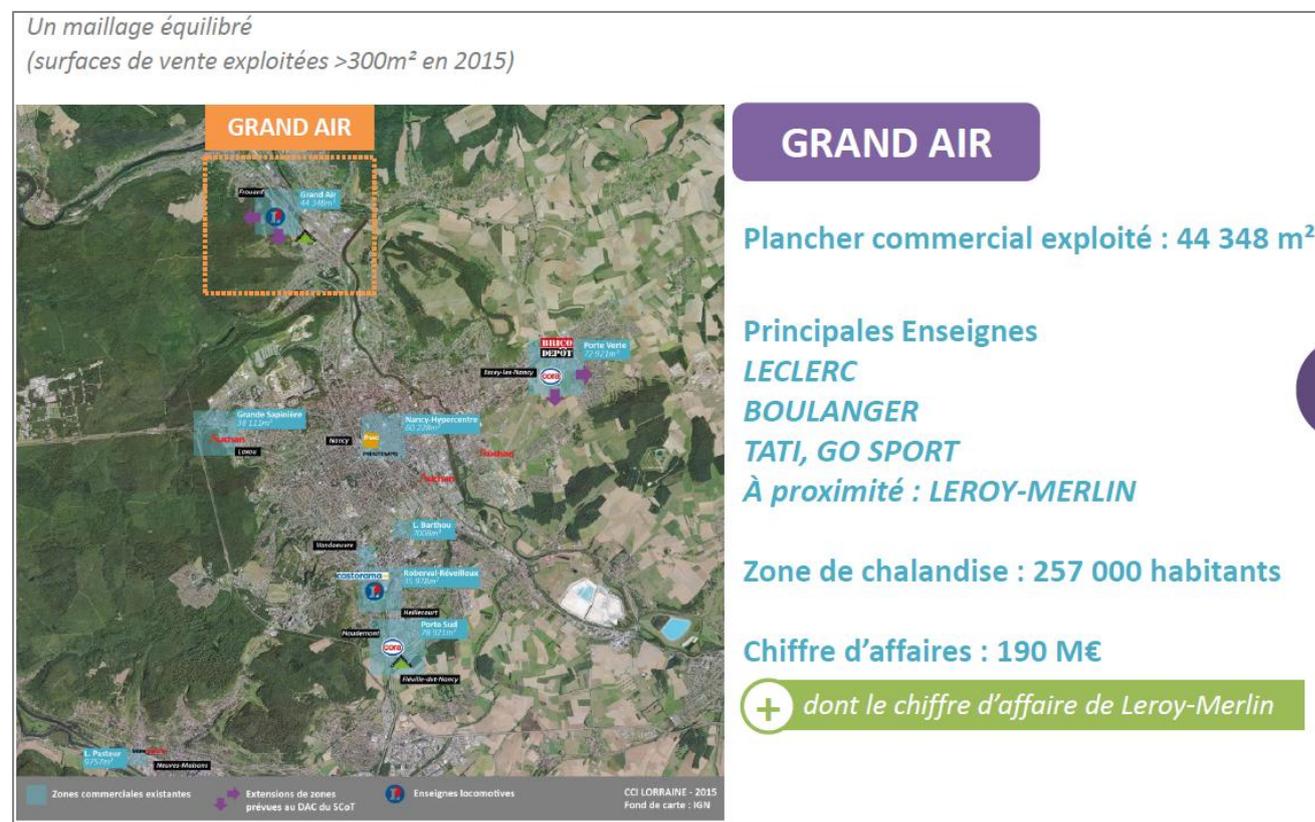
Source : CCI Lorraine – AID Observatoire 2015

Selon la CCI Lorraine, le chiffre d'affaires estimé du commerce du secteur de Pompey en 2015 (tous produits) est de 241 millions d'euros dont 190 millions d'euros pour le pôle commercial Au Grand Air avec l'enseigne Leroy-Merlin.

Le pôle commercial Grand Air

L'étude établie par la CCI en 2016 montre une répartition équilibrée des zones commerciales autour de Nancy.

Carte 34 : L'agglomération commerciale de Nancy



Source : CCI Lorraine - AID Observatoire 2015

La zone de chalandise de Grand Air s'est réduite entre 2008 et 2015 au profit des zones de chalandise de Dieulouard et de la Porte Verte à Essey-Lès-Nancy.

En 2015 la vente à distance et les commerces de l'agglomération de Nancy constituent la plus forte concurrence à Grand Air.

6.1. Les commerces et services de proximité

La Communauté de communes a établi un recensement des commerces et services de proximité en 2008 et 2017. Ce recensement porte sur les communes rassemblant le plus de commerces et services : Pompey, Frouard, Champigneulle, Liverdun, Custines, Bouxières-aux-Dames et Lay-Saint-Christophe. Ces données ont été complétées avec des données transmises par la communauté de Communes sur le reste des communes : Faulx, Malleloy, Marbache et Saizerais.

Les établissements examinés pour cette partie sont : les agences immobilières, les auto-écoles, les bar-tabac-presse, les banques (et/ou agence postale)/ courtage / assurances, les boucheries, les charcuteries, les boulangeries, les salons de coiffure, les centres de soins esthétiques, les professionnels de santé, les activités paramédicales, les pharmacies, les épicerie, les supérettes/ supermarchés, les restaurations et autres services.

Les commerces et services sont un élément structurant du territoire de la Communauté de communes du Bassin de Pompey : ils sont la cause et la conséquence des flux de déplacements et sont corrélés au poids démographique des communes.

Selon les données fournies par la Communauté de Communes, quatre communes rassemblent chacune plus de 11 % on compte six communes rassemblant chacune plus de 7,6% des commerces et services de proximité de la Communauté de communes du Bassin de Pompey. Ces quatre communes qui sont aussi les plus peuplées totalisent 73% des services et commerces de l'ensemble du territoire.

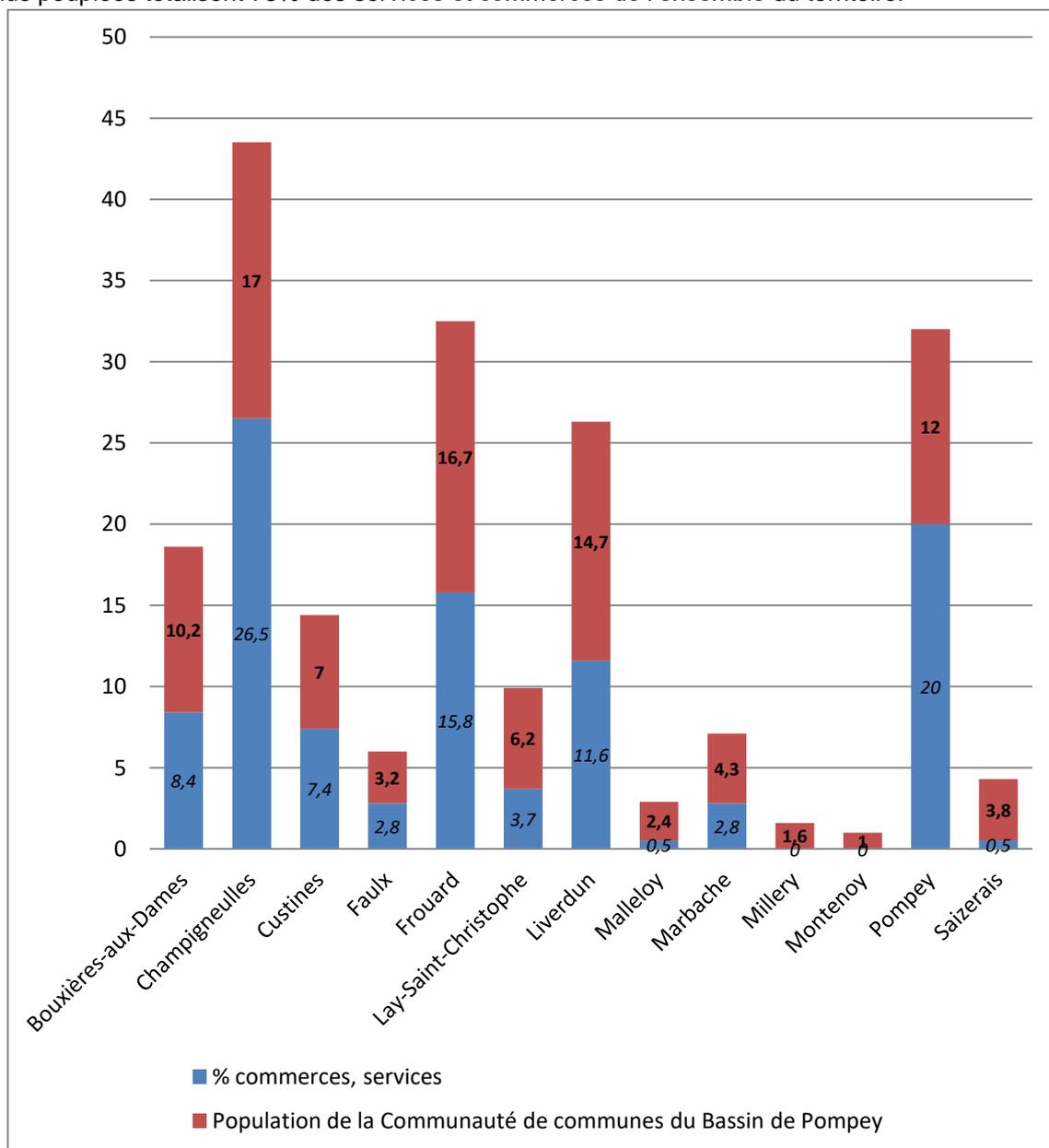


Figure 57 : Comparaison des taux de population et de commerces, services, par commune en 2017

Source : Communauté de communes du Bassin de Pompey

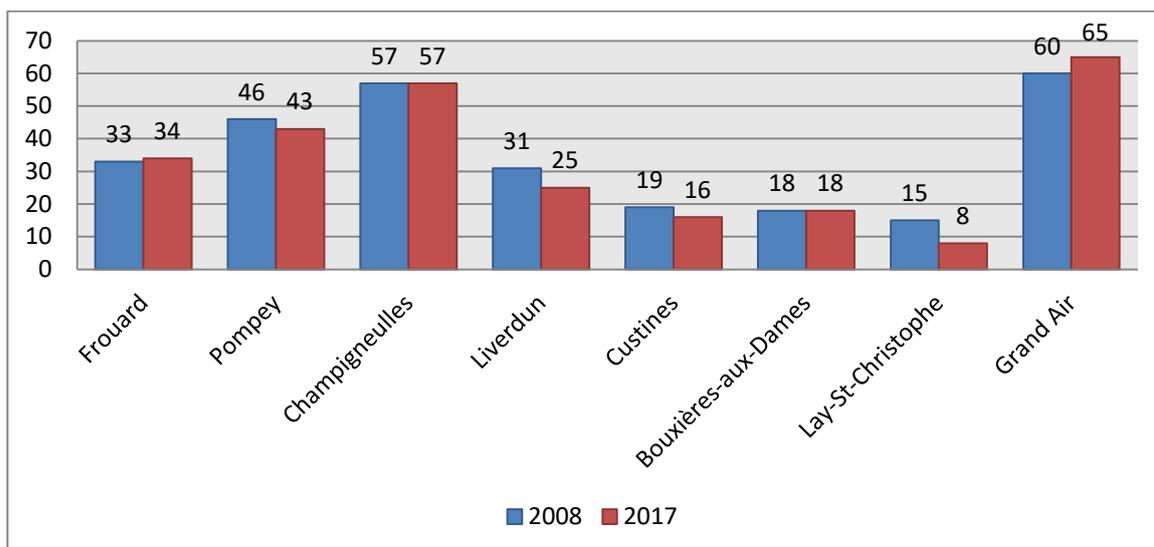


Figure 58 : Evolution 2008-2017 du nombre de commerces et de services en centres-bourgs et du pôle Au Grand Air

Source : Communauté de Communes du Bassin de Pompey

Les services et commerces en centres bourgs ont tendance à légèrement diminuer depuis 2008. En effet, 23 établissements ont fermé sur le territoire avec des disparités en fonction des communes. Ont disparu : 7 établissements sur Lay-Saint-Christophe, 6 sur Liverdun et 3 sur Custines et Pompey. L'évolution reste stable sur Frouard, Champigneulle et Bouxières-aux-Dames et en croissance sur la zone commerciale Grand Air (plus 5 établissements).

Le recensement établi par la communauté de communes montre une diversité de l'offre en commerces et services :

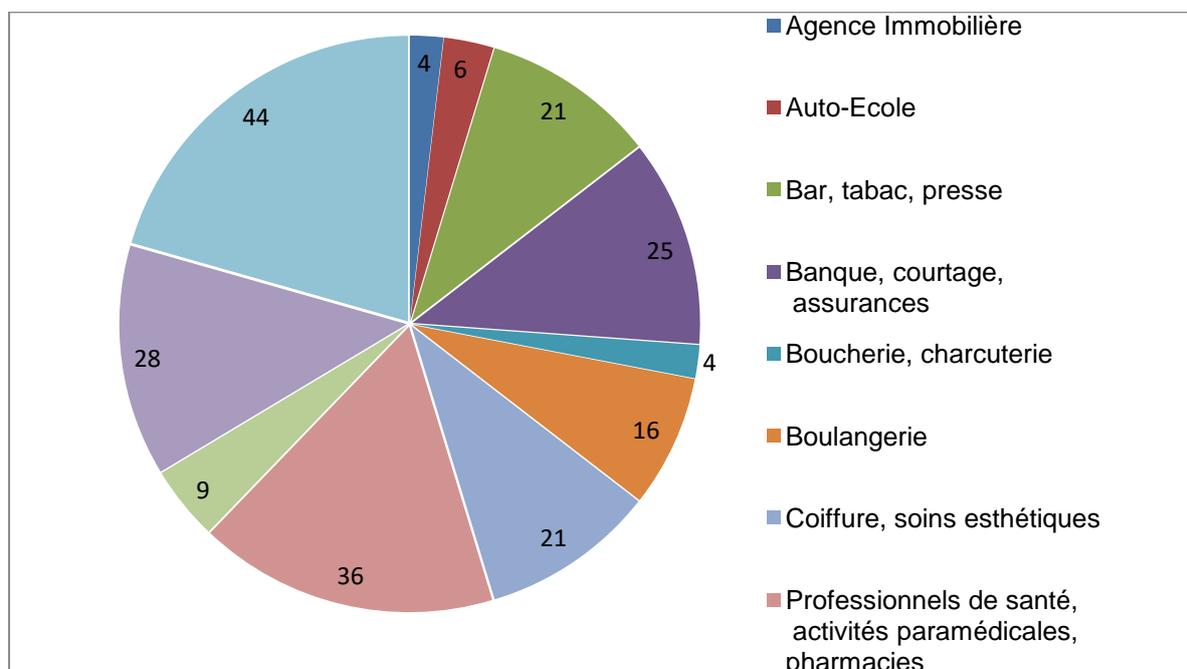


Figure 59 : Commerces et services de proximité en 2017 sur le territoire de la Communauté de communes du Bassin de Pompey

Source : Communauté de Communes du Bassin de Pompey

La Communauté de communes du Bassin de Pompey est donc constituée d'une offre commerciale de trois natures :

- Grand Air, centre commercial structurant et attractif, complété de Leroy-Merlin ;
- les centres-bourgs de Frouard, Pompey, Champigneulles, Liverdun, Custines, Bouxières aux Dames et Lay Saint Christophe, qui regroupent la majorité des offres de commerces et de services du territoire ;
- quelques services et commerces de proximité répartis dans les autres communes, complétant l'offre des centres-bourgs.

6.2. Les perspectives de développement pour le commerce et les services

Dans le cadre du PLUi on peut retenir plusieurs des préconisations formulées dans l'étude établie par la CCI Lorraine en 2015 pour maintenir la commercialité et l'attractivité du territoire :

- Dynamiser le marché local de consommation : accueil nouveaux ménages sur le secteur de Pompey ;
- Maintenir un maillage de proximité : renforcement et recomposition des centralités commerciales existantes (notamment Pompey, Frouard, Custines et Liverdun) et veiller à maintenir les conditions d'un service de proximité ailleurs ;
- Insertion urbaine du pôle commercial Au Grand Air : accessibilité, circulation modes doux, traitement architectural et paysager, connexion avec la ville ;
- Un traitement de la vacance commerciale et/ou une requalification immobilière prioritaire, donner un caractère à la fois plus urbain et plus « vert » au site Grand Air ;
- Une extension phasée du site Grand Air dans une hypothèse volontariste à moyen terme pour positionner l'offre Grand Air par rapport à la concurrence.

Plus particulièrement pour les commerces services de proximité l'étude stratégique pour la redynamisation des commerces et des services de proximité en centre-ville de la Communauté de communes du Bassin de Pompey réalisée pour la communauté de communes en 2009 propose les axes de développement prioritaires suivants :

- Améliorer le fonctionnement de l'espace commercial : l'objectif est d'améliorer le fonctionnement des espaces commerciaux et permettre le côtoiement des différents modes de déplacements tout en accentuant la fréquentation des commerces des centres-villes ;
- Accompagner la dynamique commerciale : l'objectif est de fédérer l'ensemble des acteurs, dont les commerçants ;
- Conforter l'attractivité commerciale : l'objectif est de concilier l'offre déjà présente et le renforcement de l'attractivité dans l'optique d'un développement de la dynamique commerciale. La complémentarité et la cohérence entre les différents formats de distribution, entre les différents secteurs d'activités est une des clés de la redynamisation des commerces et services de centre-ville.

Ce qu'il faut retenir :

Le Bassin de Pompey est rythmé par un potentiel de consommation en croissance du à la composante des ménages du territoire et grâce aux grands espaces commerciaux (Grand Air, Leroy-Merlin) qui verrouille le nord de l'agglomération Nancéenne. La zone de chalandise du territoire est importante (257 000 habitants) mais en baisse du fait d'une décroissance démographique en son cœur et d'une concurrence de plus en plus importante sur le secteur avec des zones commerciales plus jeunes et plus accessibles.

Les commerces et services dans le Bassin de Pompey présentent une complémentarité entre les grands espaces commerciaux comme la zone Grand Air et les commerces et services de proximités

7. L'agriculture : une activité en recul

7.1. Le contexte de l'activité agricole

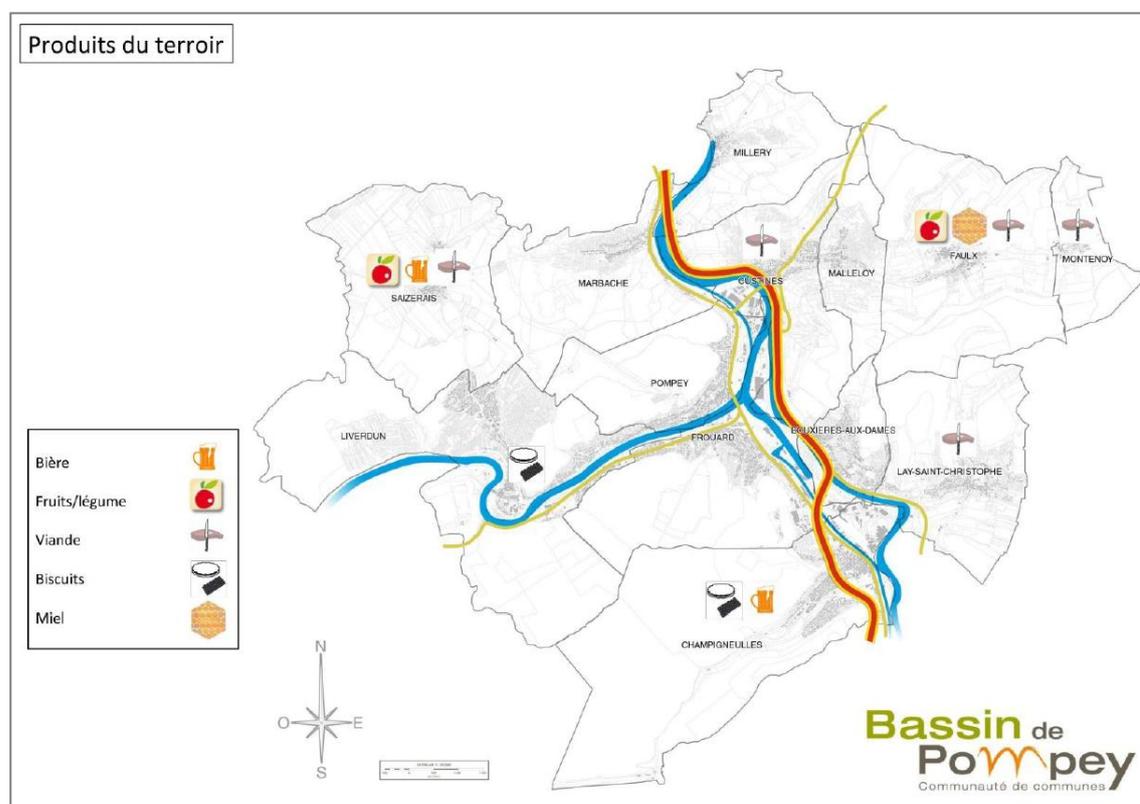
On observe le déclin du poids économique depuis les années 1980. En 2013, l'agriculture représente 0,6% des emplois (74 emplois) ce qui est inférieur à 2006 (123 emplois). À une échelle plus fine, l'analyse des données AGRESTE pour les cantons de Pompey et de Dieulouard confirme cette tendance à la baisse de l'activité agricole. En effet, sur le canton de Pompey, on dénombrait 10 exploitations agricoles sur le canton de Pompey en 2010 contre 37 en 1988 tandis que la Surface Agricole Utile (SAU) s'élevait à 887 hectares en 2010 contre 1068 en 1988. Sur le canton de Dieulouard, la diminution concerne principalement les exploitations agricoles et le nombre de bêtes et de troupeaux.

Malgré cette tendance, de nos jours, ce sont environ 2 700 hectares qui sont consacrés à l'agriculture soit 18% du territoire de la Communauté de communes du Bassin de Pompey. Localisée principalement à Saizerais, Faulx ou Millery, l'agriculture conserve une importance également sur le plan paysager en maintenant des coupures entre les espaces urbanisés.

		Exploitations agricoles ayant leur siège dans le canton			Travail dans les exploitations agricoles en unité de travail annuel			Superficie agricole utilisée en hectare			Cheptel en unité de gros bétail, tous aliments		
Code géographique	Libellé du canton	2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000	1988
5434	Pompey	11	17	37	17	17	35	887	776	1068	430	286	456
5441	Dieulouard	38	37	69	37	39	55	3 197	3052	3032	809	991	1366

Source : Recensement agricole pour les cantons de Pompey et Dieulouard (Base de données AGRESTE)

Carte 35 : Cartographie des lieux de production locale de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey



Source : Diagnostic touristique - Communautés de communes du Bassin de Pompey, Février 2013

7.2. Le développement de la filière courte

Le rôle de l'agriculture pourrait être renforcé dans les années à venir. En effet, le développement des circuits courts et la volonté de relocaliser une partie de l'emploi sur le territoire pourra conduire à dynamiser l'agriculture de proximité dans le développement de la Communauté de communes du Bassin de Pompey en lien notamment avec le tourisme, la production de produits agricoles locaux et la valorisation de l'identité du territoire.

Dans le cadre d'une étude réalisée par la chambre d'agriculture de Meurthe et Moselle pour l'accompagnement sur la mise en œuvre d'un approvisionnement local pour la cuisine centrale de la Communauté de communes du Bassin de Pompey, il ressort qu'en 2015 la Communauté de communes restait tributaire des territoires environnants pour alimenter la cantine. L'alimentation d'une cantine nécessite une grande diversité de production agricole.

Ce qu'il faut retenir :

- Une activité en recul ;
- Le maintien de l'activité agricole nécessite sur le long terme que les espaces dédiés à cette activité soient le plus possible préservés et gardent cette vocation. De la même façon les possibilités de déplacements des véhicules agricoles doivent être préservées ;
- La création de débouchés locaux peut être un soutien à l'activité agricole et encourager une diversification des productions.

8. La forêt : une ressource économique majeure

8.1. Le contexte de l'activité d'exploitation forestière

60% de la Communauté de communes du Bassin de Pompey est occupée par la forêt et 20 % du territoire se trouvent en espace réglementaire protégé.

La forêt est dominée par le Hêtre mais le peuplement forestier reste riche et varié (chêne, charme, frêne, merisier, érables). La forêt couvre 9 300 ha.

95 entreprises sont référencées dans la catégorie Exploitation forestière, pour le département Meurthe-et-Moselle. La catégorie Exploitation forestière représente 8% des entreprises du secteur d'activité Agriculture dans ce département.

8.2. Les perspectives de développement de la filière bois énergie

Le 24 juin 2015, la plateforme bois énergie de la Communauté de communes du Bassin de Pompey, située à Marbache, a été inaugurée. Les plaquettes produites sur le site alimentent des chaufferies bois dont celles de l'Espace multiservice intercommunales et du pôle « Delta affaires et services ». Cela permet de diminuer l'émission gaz à effet de serre.

Ce projet a permis de créer quatre emplois.

Ce qu'il faut retenir :

- L'exploitation forestière offre plusieurs emplois sur le Bassin de Pompey.
- Si les surfaces boisées sont importantes, la protection et la gestion équilibrée des espaces forestiers viennent limiter la ressource disponible.

9. Le tourisme : un potentiel autour du patrimoine et de la nature

Le tourisme constitue un axe fort de la politique du territoire.

Cette activité a fait l'objet de plusieurs études conduites par la Communauté de communes du Bassin de Pompey.

Le diagnostic réalisé en 2013 réunit l'ensemble des atouts et caractéristiques du territoire ;

Le plan d'actions établi en 2016 définit une feuille de route très opérationnelle pour répondre aux 3 axes poursuivis :

- Renforcer l'identité du territoire ;
- Renforcer l'offre touristique ;
- Structurer et développer le potentiel touristique du territoire.

9.1. Un patrimoine naturel remarquable

La présence de nombreux espaces boisés, le paysage façonné par la Moselle et la présence du PNR de Lorraine au nord-est du territoire rendent l'environnement naturel de la Communauté de communes du Bassin de Pompey propice au développement des activités touristiques et de loisirs. Ce potentiel est largement soutenu par de nombreux sentiers de randonnées, les trames bleues avec la Moselle, la Mauchère, l'Amezule, les étangs de Merrey et de Champigneulles.



Figure 60 : Kayak sur la Moselle

Source : Document d'orientations stratégiques - Communauté de communes du Bassin de Pompey, 2013

Les espaces naturels recensés dans le diagnostic touristique sont les suivants :

Tableau 28 : Tableau des espaces naturels de la Communauté de communes du Bassin de Pompey

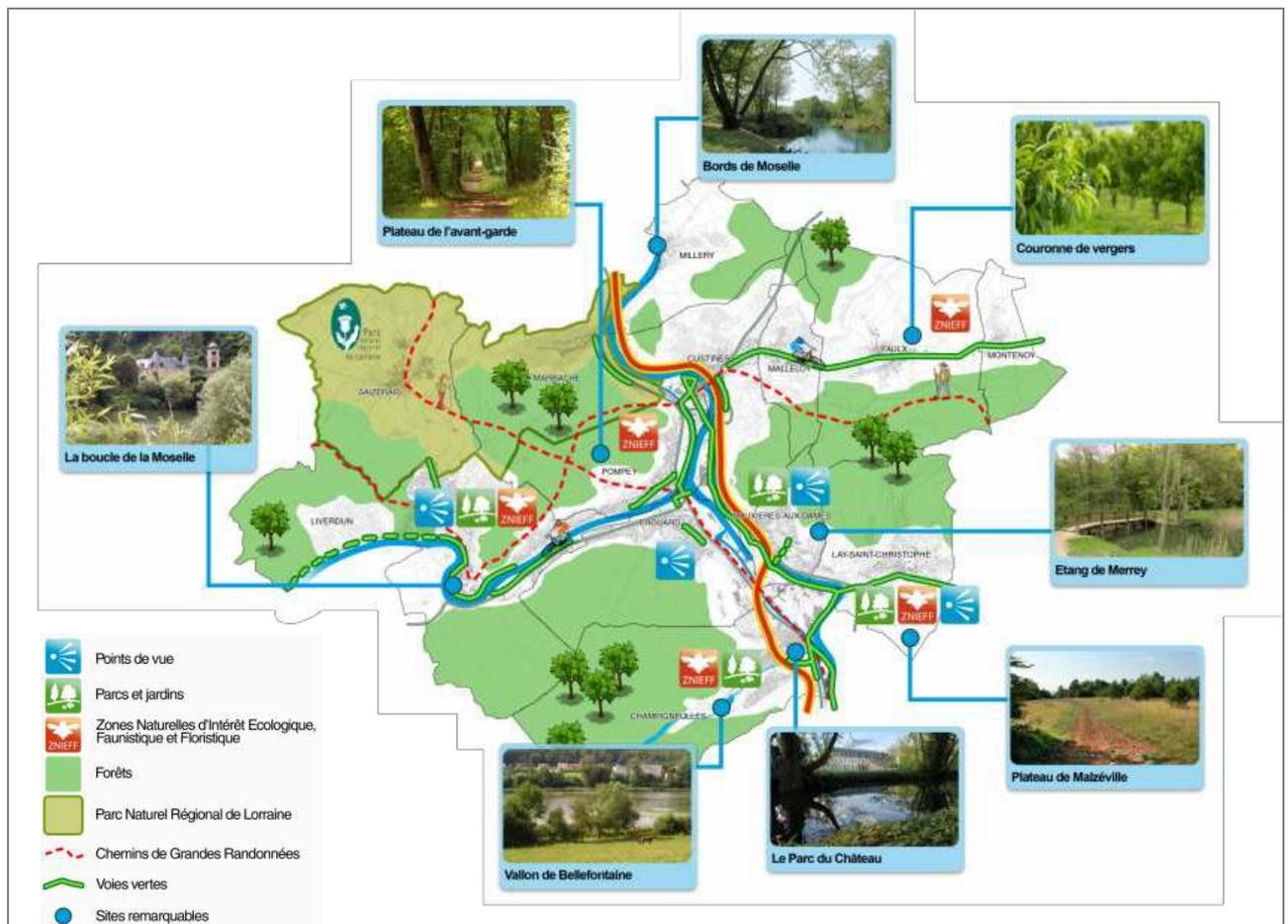
Bouxières aux Dames	La Pelouse : tilleuls plantés en croix par les Dames Chanoineses Etang de Merrey : arrêté de biotope (crapaud commun) Sentier de randonnée entre 7 et 10 km (à rebaliser)
Champigneulles	Trame verte qui part du parc municipal du château à la malpierre : Vallon Bellefontaine (ZNIEFF), étang de Bellefontaine, espace naturel sensible (CG 54), sentiers de randonnées accessibles handicapés, cabanes d'observatoire. Parc du château : site classé en gestion avec les services de l'état
Custines	Passage GR 5 Coulée verte dans la vallée de la Mauchère Parcours de santé Sous-bois : sortie rue de la garenne
Faulx	Coulée verte, espace de loisirs et départ de randonnées Nombreux chemins de randonnée dont le GR5, le balisage es à jours Importance du relief Rivière de la Mauchère : chute d'eau du moulin Présence d'un ENS : pelouse de la côte (pelouse calcaire)
Frouard	Sentiers de randonnée : projets de sentiers pédagogiques ballades le long de la Meurthe
Lay Saint Christophe	Chemins de randonnées : à réhabiliter Voie verte de l'Amezule Pistes cyclables Plateau de Malzéville ENS + natura 2000(accès par Lay) Forêt Jardin d'Adoué : visites, culture de plantes vivaces rares Jardin d'Anne Marie
Liverdun	Boucle de la Moselle GR5+ autres chemins de rando + Compostelle ZNIEFF : pelouse calcaire du saut du cerf Forêt de Liverdun (forêt de Haye) Arbres remarquables Marais des étroits prés : ZNIEFF
Malleloy	Voie verte du Bassin de Pompey (ancienne ligne de chemin de fer Nomeny-Nancy) GR 5 Vallée de la Mauchère
Marbache	Parc naturel de lorraine Senties pédestres
Millery	Restauration en cours des chemins ruraux, objectif est de créer des sentiers de randonnés Passage de la voie verte Charles le Téméraire
Montenoy	Sentiers de randonnée : vallée de la Mauchère : VTT, marche GR5 Village autonome au niveau de l'eau : deux sources, une sur chaque versant qui alimentent le village
Pompey	Plateau de l'avant-garde plante protégée Passage du GR 5 Foret de Chenot-Hazotte, ENS +ZNIEFF
Saizerais	GR 5 à proximité du chemin de Saint jacques, réseaux Compostelle Forets/plaines Porte de la petite suisse lorraine : zone vallonnée de Villers en Haye, Gézincourt Gr Metz-Nancy e autres chemins de randonnés

Source : Diagnostic touristique - Communauté de Communes du Bassin de Pompey, février 2013

On recense notamment trois sites zones naturelles de loisirs comme la Boucle de la Moselle (Liverdun), le Plateau de l'Avant-Garde (Pompey) ou encore la Coulée Verte de Faulx. Ces derniers comportent des activités de plein air dans un cadre naturel de qualité.

Le développement du tourisme se base également sur un certain nombre de sites (naturels ou patrimoniaux) remarquables comme les bords de la Moselle, le château de Liverdun ou encore l'Etang de Merrey.

Carte 36 : Cartographie des atouts touristiques de la Communauté de communes du Bassin de Pompey



Source : Communauté de Communes du Bassin de Pompey

9.2. Un patrimoine historique attractif

De nombreux bâtiments historiques jalonnent l'ensemble du territoire : forteresses à Pompey, Custines, Faulx, Liverdun, Frouard ... châteaux à Champigneulle, Frouard, Marbache, ... des églises à Champigneulle, Faulx, Lay Saint Christophe ... mais aussi des statues, des musées, des maisons remarquables ...

Lay Saint Christophe, Liverdun et Mallery se distinguent par la diversité de leur patrimoine militaire, religieux, renaissance et 1900.

Le patrimoine bâti identifié dans le diagnostic touristique de la Communauté de communes du Bassin de Pompey est le suivant :

Tableau 29 : Tableau du patrimoine bâti de la Communauté de communes du Bassin de Pompey

Communes	Eléments importants	Petit patrimoine	Industriel
Bouxières aux Dames	-Eglise (trois statues et deux tableaux classés) <i>-Domaine des tilles, édifices 15eme classé</i> -Maison des Dames chanoinesses	-Chapelle -Lavoir -Citerne	
Champigneulles	-Château du haut (hôtel de ville) -Château du bas, occupé par une école et des associations, expositions l'été -Eglise Saint Epvre : piéta (répertoriée), orgue	-Restes de bas fourneaux celtes fond de vallée	-Brasserie : halles classées, statues Cité beausoleil
Custines	-Château de Condé : douves, grand fossé, citerne -Eglise Saint Léger : cœur, chapelle, clocher classés, plusieurs statues + peinture <i>-La Capitainerie/maison des lombards)</i> -Maisons remarquables dans la ville (place de la libération)		
Faulx	-Tour et demeure fortifiée + chapelle (actuellement une maison de retraite) -Eglise Saint Pierre (1730) reliques de Saint Martial		-Entrées de mines
Frouard	-Batterie de l'éperon+ fort de Frouard -Château ferry III ou château des Rays (ruines) -Eglise Saint Jean Baptiste : 17eme puis 19eme monument historique -Gare de Frouard		-les mères de coulée
Lay Saint Christophe	<i>-Vestiges du prieuré de Saint Arnoû</i> <i>-Ancienne propriétés rue de l'armée Patton : la samaritaine fontaine du 17eme) :</i> <i>-Propriété Daum</i> <i>-Maison remarquable : typique renaissance (classé monument historique, visites possibles)</i> -Mairie -Eglise 19eme clocher du 12eme -Musée de l'histoire locale	-Fontaines -Chapelle -Statue de la vierge	-Entrées de mines -Site spillamn
Liverdun	Patrimoine médiéval : -Tours d'enceinte Porte haute -Hôtel Blouet de Camilly (OT) -Eglise (tombeau de st euchaire)	-Statues classées monuments historique -Chapelle bel amour (entrée de	-Site Lerebourg : fresques de Guingot -PAM : façade 1900

Communes	Éléments importants	Petit patrimoine	Industriel
	<ul style="list-style-type: none"> -Place de la fontaine Patrimoine art nouveau : -<i>Château de la Flie</i> -Château Corbin -Domaine des eaux bleues -Maisons renaissances (-La maison du gouverneur) -Val fleuri -Résidence des Vannes (ancien hôtel/restaurant) -La côte au Laye 	<ul style="list-style-type: none"> la cité -croix de Saint Euchaire 	<ul style="list-style-type: none"> -Tunnel (ancien canal) -Entrées de mines -Usines barbe
Malleloy	-Eglise du 18eme (1765 rénovée en 1789)		
Marbache	<ul style="list-style-type: none"> -<i>Ancien château</i> -Porche du Mesnil (vestige du prieuré) 1141 	-Chapelle	
Millery	<ul style="list-style-type: none"> -Eglise : clocher du 12^e, cœur 17^e, nef 19^e décorations murales du 19^e -Mairie (ancien château) + parc du château -Ilot renaissance -Projet de musée historique 	<ul style="list-style-type: none"> -Entré de portes -Croix de rémission -Tombes Commonwealth -Lavoir -Presbytère 	- <i>Usine électrique</i>
Montenoy	-Eglise : pas d'éléments classés	<ul style="list-style-type: none"> -Fontaine traditionnelle -Porte de granges, Gerbières 	
Pompey	<ul style="list-style-type: none"> -Château/maison forte de l'avant-garde : projet de transformation de théâtre de plein air -Ferme du Arras 		<ul style="list-style-type: none"> -Histoire, mémoire industrielle : projet de créer un espace sur l'histoire locale avec des pièces de collections : exposition, photos, maquette de l'usine, objets de collections. (Musée déjà existant) le lieu serait à côté de la chapelle
Saizerais	<ul style="list-style-type: none"> -Eglise qui réunit les deux villages (taille importante) -Pigeonnier en cours de réhabilitation 		

Source : Diagnostic touristique - Communauté de communes du Bassin de Pompey, février 2013

9.3. De nombreux aménagements, leviers d'une accessibilité diversifiée

En termes routier, ferré, fluvial, aérien, le territoire jouit d'une excellente accessibilité assurant à la fois une inscription dans le maillage international et une bonne irrigation du territoire. Ce maillage facilite l'attractivité touristique.

La combinaison de cette offre multimodale constitue un potentiel déterminant pour attirer un public diversifié.

Les haltes fluviales, favorisent l'accueil de plaisanciers, notamment à Champigneulle.

Les nombreuses gares offrent l'opportunité de développer des pôles intermodaux, étapes possibles de pistes cyclables par exemple.

Les voies de déplacement doux sont en adéquation avec le type de tourisme itinérant présent sur le territoire. Le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de Meurthe et Moselle compte environ 250 km de chemins de randonnées qui traversent ou parcourent le territoire de la Communauté de communes du Bassin de Pompey (Grand Tour de Marbache d'une longueur totale de 11,5 km ou encore du circuit des Quatre Vents qui mesure 13,5 km...). Cette dernière possède ainsi un potentiel important en matière de développement de la randonnée.

9.4. Des équipements touristiques hétérogènes

Un office de tourisme est situé à Liverdun dans l'hôtel de Camilly depuis 2006. Il est devenu intercommunal en 2015. Il accueille environ 6 000 usagers annuels depuis 2010 dont 80% en provenance de Lorraine⁵⁵.

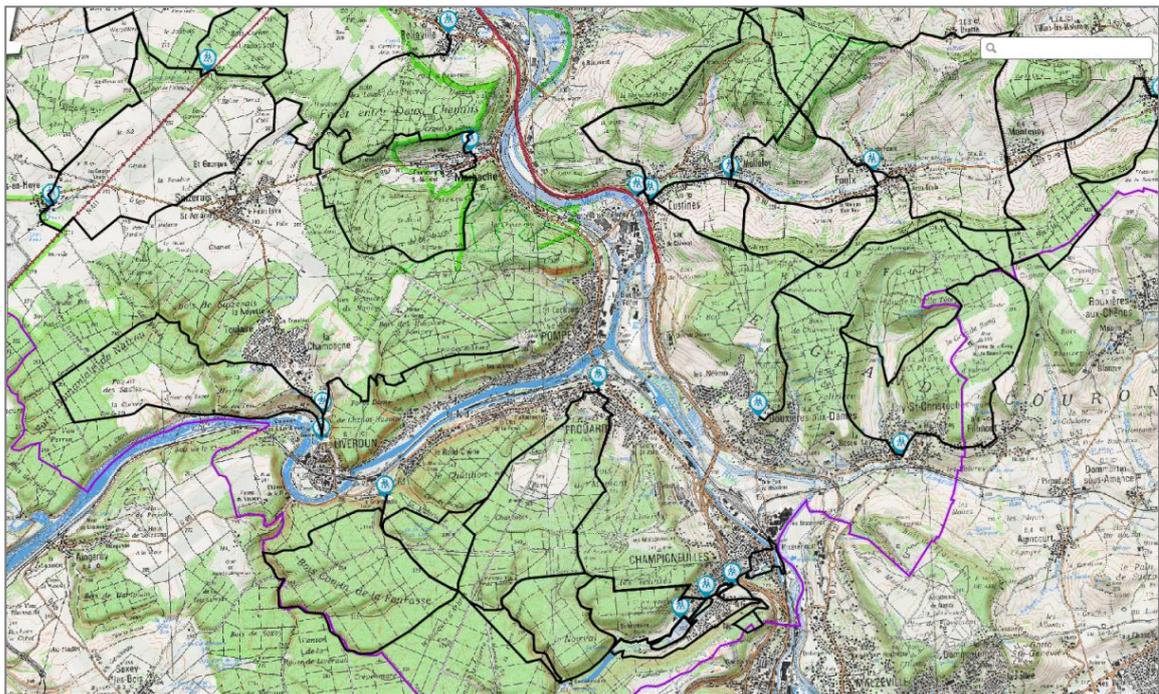


Figure 61 : Office de tourisme de Liverdun

Source : google street view

⁵⁵ Sources : *Diagnostic touristique*. BASSIN DE POMPEY. Février 2013

Carte 37 : PDIPR 54



Source : www.rando.meurthe-et-moselle.fr

Sur le plan des capacités d'hébergement, selon L'INSEE, le territoire dispose de 5 hôtels d'une capacité totale de 283 chambres dont un hôtel une étoile (47 chambres) et 3 hôtels 2 étoiles (203 chambres). Tous les hôtels sont localisés à proximité de l'autoroute A31.

La Communauté de communes du Bassin de Pompey dispose ainsi d'un ratio de 156 habitants par chambre d'hôtel, contre 172 habitants par chambre dans la région, 213 à l'échelle départementale et 100 à l'échelle nationale. Le territoire est ainsi mieux doté que certains EPCI de taille similaire du SCoT Sud 54 et que la moyenne nationale, mais moins bien que les échelles départementale et régionale.

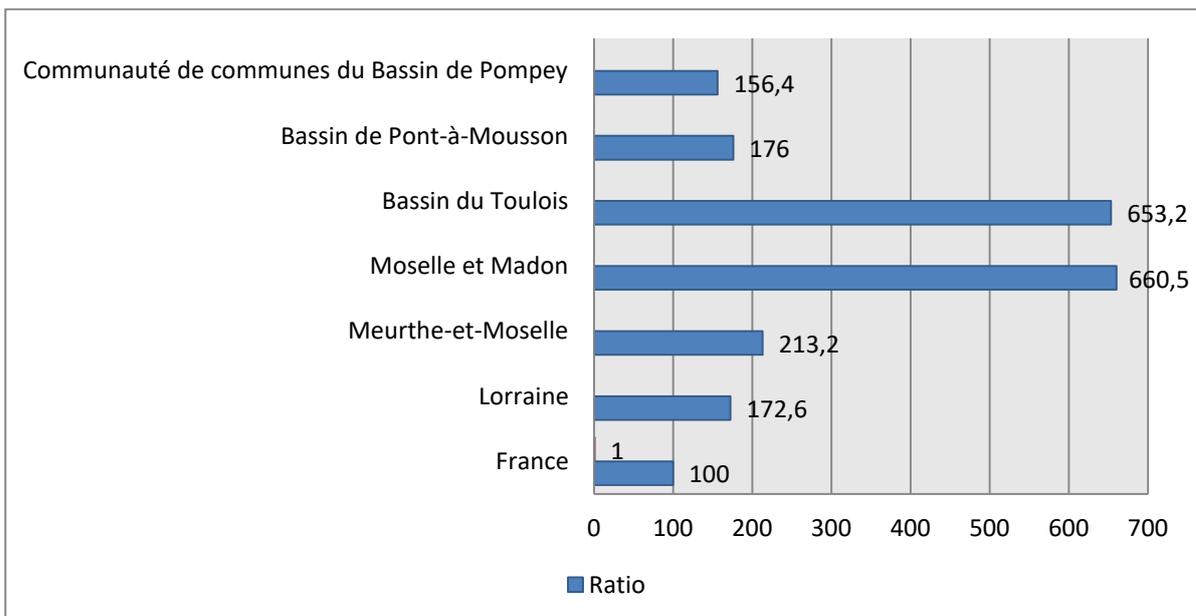


Figure 62 : Comparaison du nombre d'habitants par chambre d'hôtel en 2016

La liste ci-après recense l'offre d'hébergement sur le territoire, telle qu'elle est présentée sur le site des structures d'hébergement :

- Hôtel Formule 1 : à Nancy Nord Bouxières aux Dames (à 9 km du centre-ville de Nancy) – chaîne d'hôtels Accor Hôtels, 4 rue Charles Bourseul 54136 BOUXIERES-AUX-DAMES, > 50 Chambres
- InHotel à 10min de Nancy, 5 rue de Nerbevaux Espace commercial Grand Air 54390 FROUARD, > 59 chambres
- Hôtel B&B à Nancy Frouard (proche gare SNCF et autoroute A31) – chaîne d'hôtel / groupement, 1 rue de Nerbevaux Espace commercial Grand Air 54390 FROUARD, > 71 chambres
- Hôtel B&B à Nancy Frouard (proche gare SNCF et autoroute A31) – chaîne d'hôtel / groupement, 3 rue de Nerbevaux Espace commercial Grand Air 54390 FROUARD, > 73 chambres
- Hôtel de l'île, situé sur l'axe Nancy-Metz, à 15 min de la place Stanislas et 20minutes de l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine et de la gare TGV, 48-48 bis rue de Metz 54670 CUSTINES, > 30 chambres.

9.5. L'hôtellerie de plein air

Selon le diagnostic touristique de la Communauté de communes du Bassin de Pompey établi en 2013 l'offre confrontée serait insuffisante.

On recense le Camping les Boucles de la Moselle, camping** d'une capacité de 194 emplacements⁵⁶ sur 2.06 hectares.

L'aire de camping-car de Millery forte de 4000 places, est saturée l'été, un projet est envisagé à Liverdun. Ces équipements relèvent désormais de la compétence de la communauté de communes

La Communauté de communes du Bassin de Pompey compte par ailleurs trois gîtes ruraux et six chambres d'hôtes d'une capacité totale de 20 chambres pour 46 personnes maximum.

Tableau 30 : Nombre et capacité des hôtels au 1er janvier 2017

	Hôtels	Chambres
Ensemble	5	280
1 étoile	1	47
2 étoiles	3	203
3 étoiles	0	0
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	1	30

Source : INSEE en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux en géographie

9.6. Gîtes

Est présentée ci-après la liste des gîtes recensés sur le territoire de la Communautés de communes du Bassin de Pompey :

- Aux Bergistes : 2 rue de l'Hôpital 54460 LIVERDUN, > 7 lits / 8 personnes ;
- Les Glycines : Rue du Général Leclerc 54760 FAULX, > 3 lits / 4 personnes ;
- Au Sequoia : 38 rue des Roches 54820 MARBACHE, 3 lits / 4 personnes.

56 Sources : INSEE en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux en géographie

9.7. Chambres d'hôtes

Est présentée ci-après la liste des chambres d'hôtes recensés sur le territoire de la Communautés de communes du Bassin de Pompey :

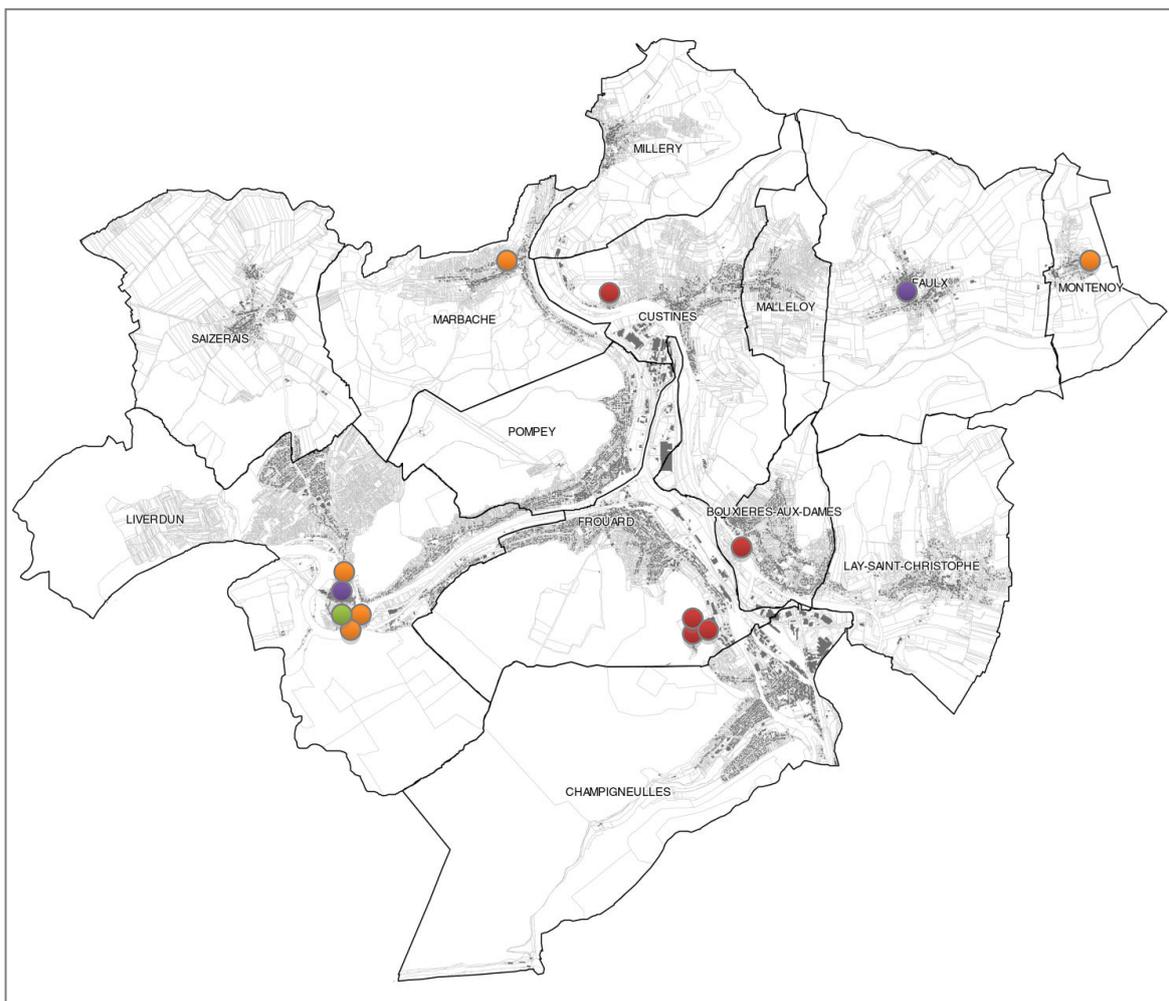
- Aux Deux Mirabelliers : 3 rue du Poteau 54760 MONTENOY, > 1 chambre / 2 personnes ;
- Chambre d'hôtes de Marie : 16 A Chemin de la Fontaine à Vie 54820 MARBACHE, > 6 personnes ;
- Château de la Flie : 54460 LIVERDUN, > 1 chambre / 2 personnes ;
- Les Chambres de Coco : 63 rue de la Gare 54460 LIVERDUN, > 2 chambres / 6 personnes ;
- Les Vannes : 15 route de Saizerais 54460 LIVERDUN, > 2 chambres / 4 personnes ;
- Le domaine de la printanière : 1 rue d'Alsace 54340 POMPEY, > 3 chambres dont une suite de 4 personnes.

Aucune résidence de tourisme et hébergement assimilés, de village vacances-maison familiale et d'auberge de jeunesse n'existe sur le territoire de la Communauté de communes du Bassin de Pompey.

9.8. Restaurants

Aucun restaurant gastronomique n'est recensé sur le territoire.

Carte 38 : Cartographie des lieux d'hébergement touristiques de la Communauté de communes du Bassin de Pompey de 2016



- 5 hôtels : 283 chambres, capacité d'environ 650 personnes
- 6 structures de chambres d'hôtes : 12 chambres, capacité de 30 personnes
- 3 meublés de tourisme (gîtes) : capacité de 16 personnes
- 1 camping : 193 emplacements

Source : Communauté de communes du Bassin de Pompey

Ce qu'il faut retenir :

Un potentiel touristique caractérisé par :

- un patrimoine historique et naturel diversifié, exceptionnel et réparti sur l'ensemble du territoire ;
- la présence de haltes fluviales, renforcée par de nombreux aménagements et équipements : sentiers de randonnées, voies douces, aires d'hébergement de plein air, ...
- un hébergement touristique insuffisant, l'absence de restaurant gastronomique.

10. Synthèse et enjeux sur l'économie

Les points importants :

- Un taux de chômage relativement bas en général, mais élevé dans les communes les plus urbaines,
- Une transition économique vers l'économie présentielle (destinée à la consommation locale), mais qui s'accompagne d'une diminution du nombre d'emplois liés à l'industrie,
- Des emplois concentrés sur les communes les plus urbaines,
- Des commerces et services complémentaires à l'échelle du Bassin.

Les points forts :

- Une économie plus diversifiée qu'avant ;
- Un taux d'emploi dans le secteur industriel en baisse mais encore bien présent comparé à d'autres territoires ;
- Une économie liée à la santé bien présente et pouvant se tourner vers les services à la population ;
- Des perspectives de développement dans le secteur du transport de marchandises qui peut créer de nouveaux débouchés pour les productions locales ;
- Un potentiel de développement de l'activité touristique.

Les points faibles :

- Des emplois créés par les petites entreprises devant pouvoir se maintenir dans la durée ;
- Des suppressions d'emplois industriels qui rendent plus difficile l'accès à l'emploi des personnes peu qualifiées. L'orientation du développement économique vers la sphère économique présentielle doit se faire en cohérence avec les qualifications des actifs résidents dans le bassin de Pompey.

Les enjeux :

- Promouvoir un rayonnement du bassin à travers les activités économiques. Des activités permettant le rayonnement du bassin :
 - o Le transport de marchandise, grâce aux équipements exceptionnels dont bénéficie le bassin ;
 - o Les activités industrielles, qui peuvent être vendues en dehors du bassin ;
 - o Les activités innovantes, qui permettent au bassin de se démarquer ;
 - o La santé, avec le centre de médecine physique et de réadaptation de Lay-St-Christophe ;
 - o Le commerce, avec la zone commerciale Au grand Air ;
 - o Le tourisme, qui amène des visiteurs sur le bassin.

- Accompagner la diversification de l'activité économique, tout en assurant une adéquation entre emploi et qualifications des habitants. La diversification de l'activité économique doit lui permettre de s'adapter plus facilement aux évolutions du contexte économique. Une offre de formation adaptée est nécessaire pour que la diversification des activités économiques se traduise par une offre d'emploi adaptée aux habitants.

La territorialisation des enjeux :

Promouvoir un rayonnement du bassin à travers les activités économiques

Les activités permettant le rayonnement du bassin peuvent être contraintes dans leur choix d'implantation :

- Le transport de marchandise : les établissements appartenant à cette activité doivent s'implanter à proximité des équipements de transport, qui sont déjà urbanisés. Le bon fonctionnement des équipements liés au transport et la possibilité de créer un nouveau site d'implantations sur le site de la Nouvelle est un enjeu important.
- Les activités industrielles et certaines activités artisanales : ces activités peuvent induire des nuisances (sonores, olfactives, liées au trafic routier). Leur implantation dans un espace urbain à vocation mixte est donc souvent impossible.
- Les activités innovantes : lorsqu'elles débutent, les activités innovantes nécessitent un environnement adapté avec du matériel performant à disposition des entrepreneurs et des lieux permettant un échange entre entrepreneurs. La création d'un campus dédié à l'Innovation et à la formation sur le site de Ban la Dame à Frouard sera un élément important dans le choix d'implantation de ces activités.
- La santé : la proximité du centre hospitalier et universitaire de Nancy permet d'accueillir des équipements de santé participant à la recherche et à la formation dans ce domaine. L'accessibilité du site depuis les antennes universitaires peut être déterminante pour le choix d'implantation des activités.
- Les activités tertiaires nécessitent la proximité des stations de desserte en transport en commun
- Le commerce : la desserte par l'autoroute est importante, de même que la proximité des espaces à vocation résidentielle.
- Le tourisme : la proximité des équipements que sont les ports de plaisance fluviaux, les haltes pour camping-car, les gares et les voies cyclables sont déterminantes de même que la proximité au patrimoine bâti et aux espaces naturels remarquables.

Promouvoir un développement économique, un accès à l'emploi et un accès aux commerces et services aussi équilibré que possible sur l'ensemble du bassin

En fonction des activités, l'implantation des établissements peut être conditionnée :

- Des possibilités d'implantation pour les nouvelles activités diversifiées au regard de la vocation actuelle des différentes zones d'activités, de leur localisation et de leur desserte, doivent être permises. Les services aux entreprises et la présence des réseaux de communication numérique peuvent être des éléments déterminant dans les choix d'implantation.

- Des centres bourgs pouvant assurer un accès aux commerces, aux services et aux soins le plus homogène possible à l'échelle du Bassin de Pompey sont nécessaires. Un bon fonctionnement du commerce nécessite une bonne accessibilité, par la route avec des places de stationnement, grâce à une proximité des gares d'équipements ou d'espaces d'habitat denses, et de manière générale par une bonne qualité de l'espace public, permettant des déplacements sécurisés pour tous les modes. Le regroupement de ces activités en pôles peut faciliter leur fréquentation. La complémentarité entre commerces et services d'appoint, de proximité et grand pôle commercial doit être maintenue et développée.
- Des activités pouvant se développer sur l'ensemble du territoire avec la mise en valeur du patrimoine du bassin peuvent être confortées :
 - o Le tourisme ;
 - o La sylviculture et l'agriculture. Le maintien de l'activité agricole nécessite sur le long terme que les espaces dédiés à cette activité soient le plus possible préservés et gardent cette vocation. De la même façon les possibilités de déplacements des véhicules agricoles doivent être préservées.

Accompagner la diversification de l'activité économique, tout en assurant une adéquation entre emploi et qualifications des habitants :

Le renouvellement d'anciens sites d'activités ou d'équipements offrent l'opportunité de créer des espaces à vocation mixte à proximité des centres villes et ainsi d'accompagner la diversification observée des activités économiques, de créer des sites d'activités agréables à vivre, de conforter la consommation sur place des actifs et conforter les centres villes. La proximité des gares sera un atout pour la mise en valeur de ces secteurs.

Le développement des activités touristiques et liées à la santé sont un moyen de diversification de l'activité économique.

La création de débouchés locaux pour l'agriculture peut être un soutien à cette activité et apporter ainsi une diversification de l'activité économique. Elle implique d'avoir une agriculture diversifiée. L'exploitation forestière peut aussi être créatrice d'emplois.

Le développement de l'offre de formation permettant l'évolution des qualifications professionnelles des habitants du bassin pourra se faire dans les équipements d'enseignement existant et les sites d'activités, ou à proximité. La bonne desserte des lieux de formation par les transports en commun est importante.



E. L'HABITAT

1. Ce que nous disent le SCoT Sud 54 et le PLH en cours

Les grandes orientations du SCOT dans le domaine de l'habitat sont les suivantes :

« Rééquilibrer le développement résidentiel et renforcer son attractivité

- *répondre aux besoins en logements de la population actuelle et à venir*
- *développer une offre diversifiée en logements favorisant les parcours résidentiels et la mixité sociale*
- *mieux répartir l'offre de logement aidé en fonction de la demande sociale et des équilibres territoriaux*
- *favoriser la reconquête urbaine et la requalification du parc de logements »*

La Communauté de communes du Bassin de Pompey a au sein de ce SCOT le statut de pôle urbain d'équilibre, en charge d'un développement équilibré de l'emploi et de l'habitat et des équipements et services de proximité.

Les grandes orientations du PLH étaient les suivantes :

« Relancer la croissance démographique pour un meilleur équilibre de la population

- *Améliorer la réponse aux besoins des différents ménages*
- *Promouvoir la valorisation du parc existant*
 - *Amélioration du parc privé et social*
 - *Valorisation du patrimoine architectural et paysager du territoire*
 - *Résorption de l'habitat indigne, mise en accessibilité du parc, lutte contre la précarité énergétique des ménages, lutter contre la fragilisation des copropriétés*
- *Améliorer la qualité urbaine et l'image du territoire*
 - *Valorisation de l'espace public*
 - *Promotion d'opérations exemplaires et durables sur le territoire*
- *Mettre en place une politique concertée de peuplement dans le parc social et les orientations communautaires d'attributions du logement social. »*

Le PLH 2011-2017 a été prorogé de trois années (délibération du 22 juin 2017) afin de permettre la mise en œuvre du PLUI HD, nouveau document de référence.

Le schéma ci-dessous résume les relations entre les objectifs de ces deux documents pour la Communauté de communes du Bassin de Pompey.

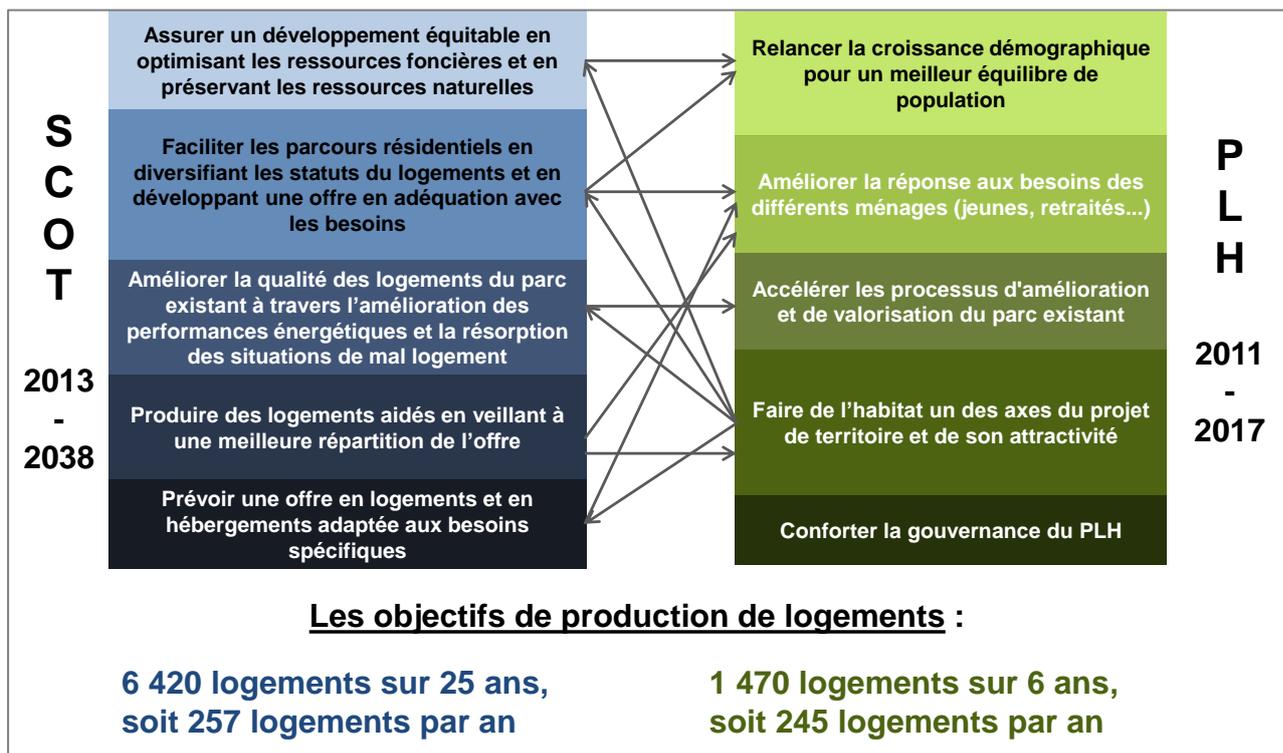


Figure 63 : Schéma comparatif des orientations du SCOT et du PLH

2. Synthèse du projet de territoire

Afin d'affirmer sa position de pôle urbain d'équilibre au sein de la Multipole Sud Lorraine, la Communauté de communes du Bassin de Pompey porte, depuis plusieurs années, et souhaite poursuivre une politique de l'habitat durable ambitieuse, garante de l'équilibre social et territorial.

La politique de l'habitat est au croisement des préoccupations économique, urbanistique et sociale des collectivités sur leur territoire, elle est jouée un rôle clé dans l'atteinte de l'objectif de croissance démographique fixé (+ 0,42% par an) et le souhait de rajeunir la population en captant mieux les jeunes ménages familiaux.

Pour cela, la Communauté de Communes s'attache à :

- Adapter la politique foncière aux nouvelles formes urbaines (recyclage de friches, renouvellement urbain, densification) qui permet d'optimiser les dernières grandes réserves foncières avec un aménagement raisonné prenant en compte l'ensemble des problématiques environnementales.
- Fonder une nouvelle urbanité qui permette des parcours résidentiels ascendant en s'appuyant sur la construction neuve mais également sur la mixité sociale et l'amélioration du parc de logement.

3. La structure et l'évolution du parc de logements

3.1. Une certaine progression de la vacance

Selon l'INSEE, en 2013 la Communauté de communes du Bassin de Pompey compte 17 937 logements dont 93% sont des résidences principales (soit 16 741 unités) et 6,2% de logements vacants (soit 1 107 logements). La part des logements vacants de la Communauté de communes est sensiblement inférieure à celle de la Meurthe-et-Moselle (9%) et de la région Grand-Est (8,7%).

Entre 2008 et 2013, le parc de logements communautaire a augmenté de 151 logements supplémentaires par an en moyenne, soit 0,86% par an. Cette augmentation est liée à différents phénomènes : la production de logements neufs, la division de logements existants, le changement d'usage d'un local commercial en logement par exemple. Ce flux d'augmentation a été particulièrement marqué sur Champigneulles (1,39% /an), Faulx (1,34% /an) et Saizerais (1,19% /an, augmentation liée en partie à quelques fermes divisées en plusieurs logements).

A l'échelle communautaire ces 151 logements supplémentaires par an, venant accroître le stock de logements, se décomposent ainsi :

- 105 logements sont des résidences principales issues de la construction neuve ou d'un changement d'usage,
- 2 logements sont des résidences secondaires,
- 43 sont des logements vacants.

Près de 30% de l'augmentation du nombre de logements sont des logements vacants dont la progression a été assez marquée (+4,47% /an) même si elle reste moins forte qu'à l'échelle départementale (+5,48% /an). Au sein de la Communauté de communes du Bassin de Pompey, les communes les plus touchées par un rythme élevé de la vacance sont : Pompey, Montenois, Liverdun, Custines et Faulx. Cette croissance du parc de logements s'est faite à un rythme plus soutenu que celle de la population (+0,06% /an) entre 2008 et 2013.

Selon Filocom, en 2013, la Communauté de Communes compte 1 143 logements vacants, soit 6,2% de son parc de résidences principales. Parmi ces 1 143 logements vacants, près de 46% sont vacants depuis moins d'un an soit de la vacance de rotation (cf. Partie 4 - Le parc privé, Quelques chiffres clés).

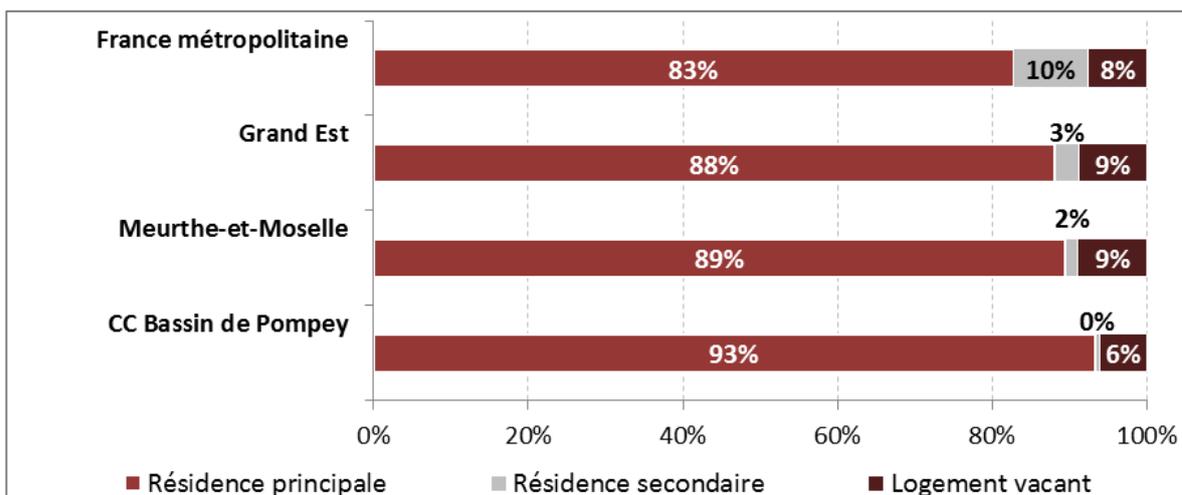


Figure 64 : Répartition du parc de logements en 2013

Source : INSEE, RP 2013

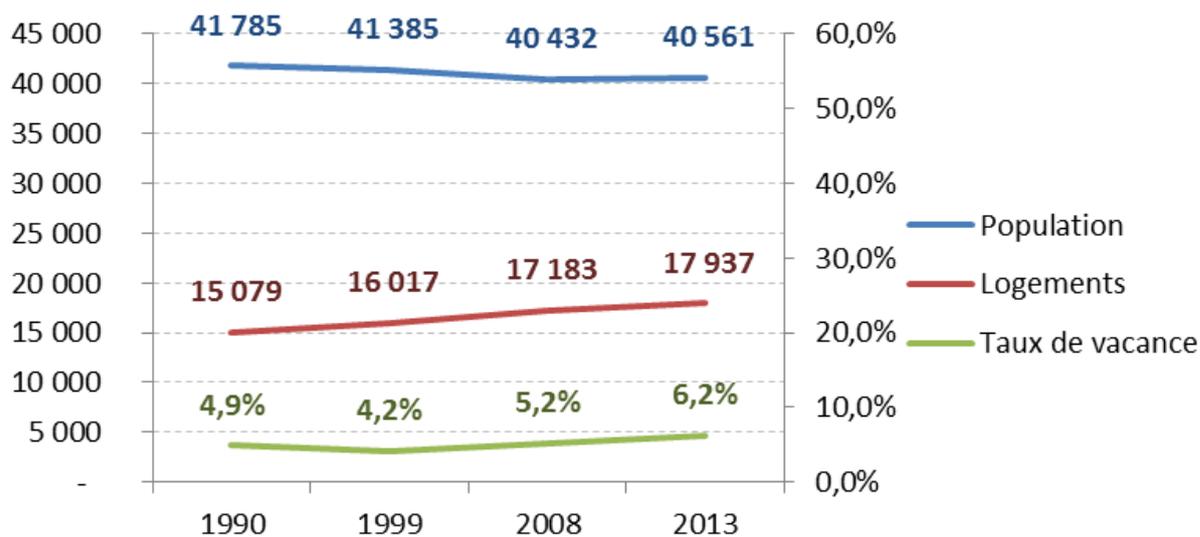


Figure 65 : Evolution de la population, du nombre de logement et du taux de vacance

Source : INSEE, RP 2013

Encadré explicatif : la vacance de logements (INSEE)

Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).

Attention : les données INSEE peuvent conduire à surestimer la vacance du fait du mode de recensement déclaratif (enquête auprès des ménages).

Le niveau de vacance traduit différentes situations qui renseignent à la fois sur l'état de tension d'un marché immobilier et l'état de vétusté du parc de logements :

- Inférieur à 5%, qui correspond au taux de vacance généralement admis pour garantir la fluidité d'un marché immobilier, il est le signe d'une forte tension sur le parc de logements (demande supérieure à l'offre de logements). Un tel déséquilibre se traduit généralement par une augmentation des prix de l'immobilier et une difficulté structurelle à pouvoir accéder au logement.
- Compris entre 5 et 7%, il permet de garantir la fluidité du marché du logement et la réalisation de parcours résidentiels sur un territoire (le fait de pouvoir accéder au logement ou d'en changer). Sur un marché à l'équilibre, il s'agit d'une vacance dite « frictionnelle » ou « conjoncturelle », qui correspond à la rotation des occupants du parc de logements, c'est-à-dire au temps nécessaire pour la relocation ou la revente d'un logement. Elle est de courte durée (inférieure à un an), et d'autant plus forte que le marché du logement est actif, c'est-à-dire que les rotations y sont fréquentes. Elle concerne ainsi davantage les marchés d'habitat en milieu urbain, caractérisés par une représentation plus forte du statut locatif, dont la durée d'occupation moyenne du logement est plus courte que celle des propriétaires occupants.
- Supérieur à 7%, il traduit une inadéquation entre l'offre et la demande de logements, liée le plus souvent à un manque de qualité dans le parc de logements proposés à la location ou à la vente (on parle alors de logements « hors marché de fait » : logements anciens, inconfortables, vétustes voire insalubres, dévalorisés, inadaptés à la composition familiale des ménages...). Il peut également s'agir de logements « hors marché », qui ne sont plus proposés à la location ou la vente car en travaux de rénovation ou dans une situation d'attente : réservation de logement pour soi ou un proche, bien en indivision, propriétaire en établissement d'hébergement pour personnes âgées, rétention spéculative, etc. Enfin, peut exister une vacance correspondant à un désintérêt économique : propriétaires à hauts revenus ou faible valeur économique du bien, désintérêt pour s'occuper du logement et pas de souhait de l'occuper soi-même (par exemple logements reçus en héritage). Cette vacance de longue durée (supérieure à un an) est dite « structurelle ».

3.2. Un parc de résidences principales de moins en moins en adéquation avec la structure des ménages

En 2013, plus des deux tiers du parc de logements communautaire sont des maisons individuelles (12 528 logements) contre 30% pour les appartements (5 385). Cette part est nettement supérieure à celles des référents, fortement influencés par le poids des principales agglomérations et notamment celle de Nancy. Sa structure est assez proche de celle du Pays du Sel et du Vermois.

De manière classique, les communes les plus petites ont quasiment la totalité de leur parc de logements composée de maisons individuelles (Millery, Malleloy, Faulx, Montenois). A l'extrémité, les communes les plus urbanisées ont une part plus faible de maisons individuelles et particulièrement Champigneulle où les appartements sont majoritaires. Il est à souligner l'exception de Liverdun (parmi les communes les plus peuplées de la Communauté de communes) où 84% des logements sont des maisons.

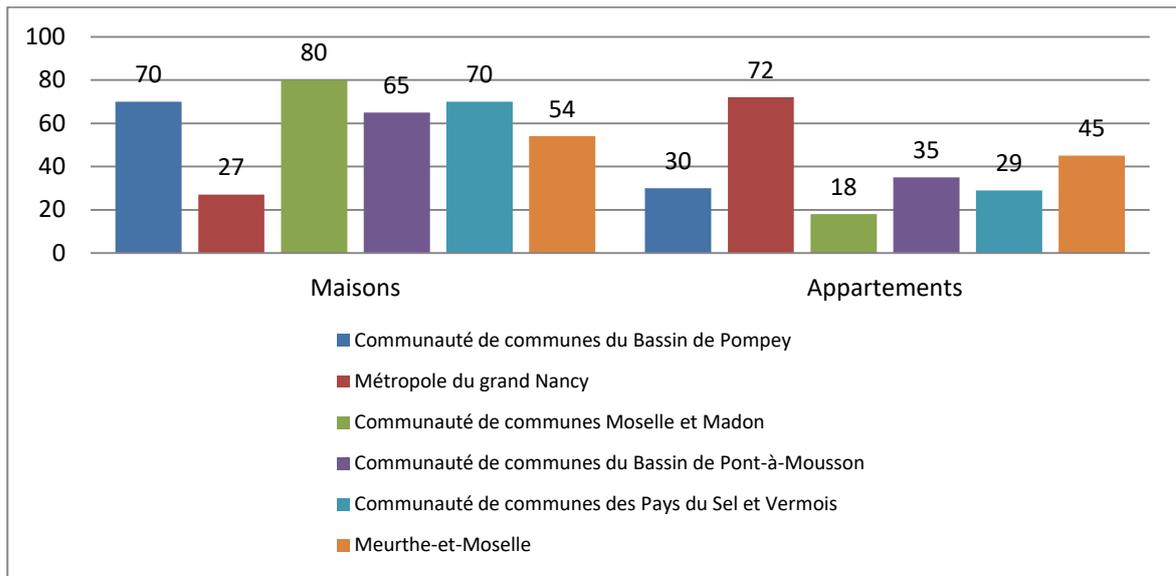
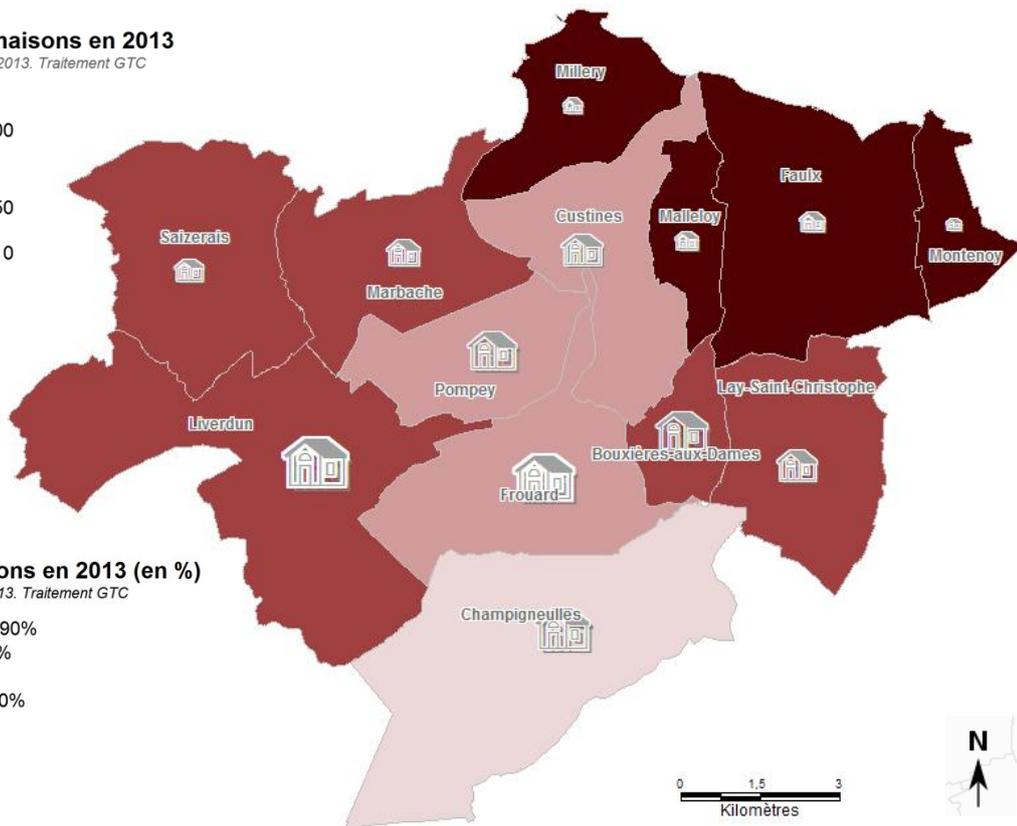


Figure 66 : Répartition du parc de logements par type de construction (en %)

Source : INSEE, RP 2013

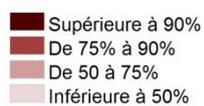
Nombre de maisons en 2013

Source : INSEE, RP 2013. Traitement GTC



Part des maisons en 2013 (en %)

Source : INSEE, RP 2013. Traitement GTC



Carte 39 : Part des maisons en 2013

L'orientation du parc vers les formes individuelles a un impact sur les typologies de logements. **Plus des ¾ des résidences principales sont de grands logements (T4 et plus) alors que les petites typologies (T1-T2) ne représentent que 8% d'entre elles.** Les T1-T2 ont connu une très légère baisse de 0,15% par an entre 2008 et 2013 (soit - 10 logements au total).

Les petits ménages d'une ou deux personnes représentent 63% des ménages de la Communauté de communes du Bassin de Pompey, même en cumulant les résidences en T3 (qui peuvent convenir à un jeune couple qui pourrait fonder une famille par la suite) avec les T1-T2, cela représente 24% des résidences principales. Il y a donc une sous-occupation d'une partie du parc de logements.

Cependant, cela ne signifie pas un besoin important de construction de petits logements. Il est à souligner que le territoire de la Communauté de communes du Bassin de Pompey est attractif pour les ménages car, compte-tenu des prix du marché immobilier, il permet d'obtenir un logement plus grand pour un coût moins élevé que sur l'Agglomération nancéenne.

De plus, plusieurs communes ont soulignées que les petits ménages (une ou deux personnes) :

- Pour les jeunes, ne sont pas en attente d'un studio mais plutôt d'un T2,
- Pour les personnes âgées, même s'ils sont prêts à quitter leur pavillon, ils ne le sont pas pour vivre dans un T2 mais plutôt pour un T3 minimum.

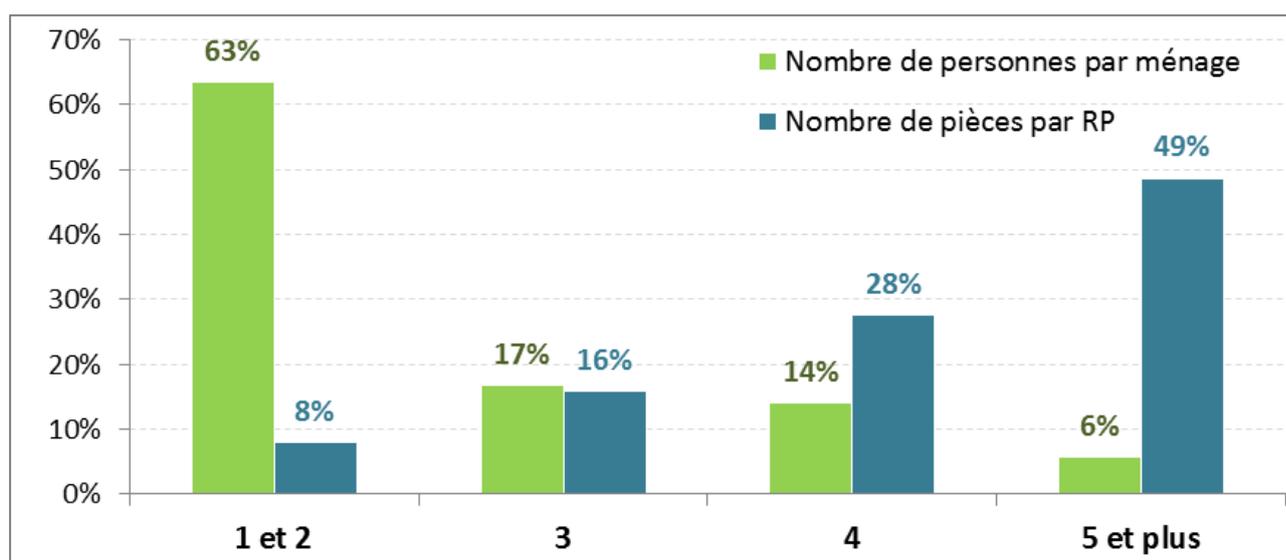


Figure 67 : Comparaison entre la taille des ménages et la taille des logements

Source : INSEE, RP 2013, Tableaux détaillés

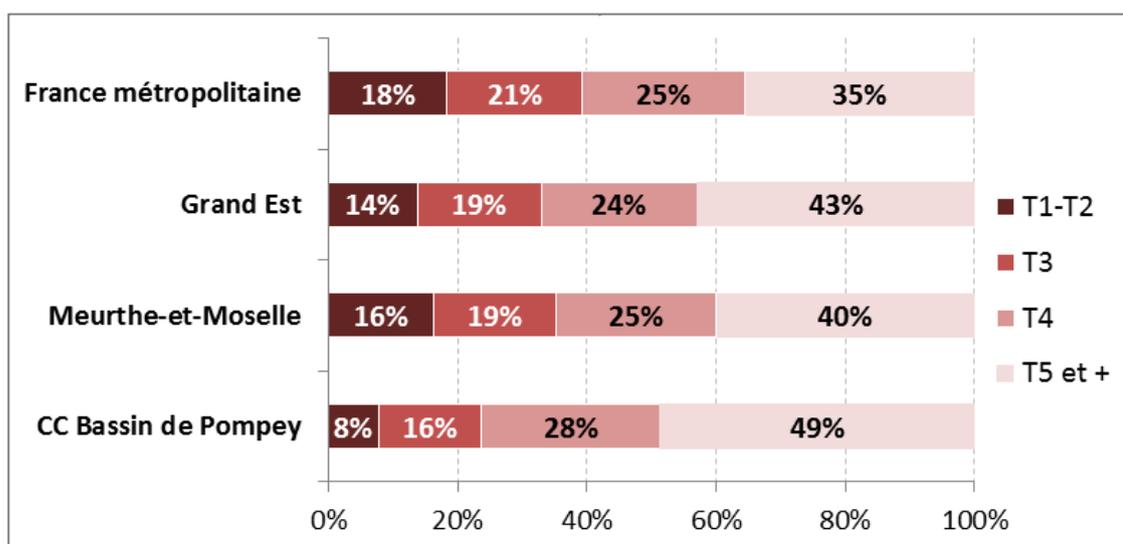


Figure 68 : Répartition des résidences principales par taille en 2013

Source : INSEE, RP 2013

3.3. Une Prépondérance du parc en propriété occupante

La Communauté de communes du Bassin de Pompey est un territoire de propriété occupante avec 70% des 16 741 ménages que compte le territoire. La fonction locative représente donc 30% soit une part moins importante que la Meurthe-et-Moselle (41%) et le Grand Est (39%). Selon l'INSEE, en 2013 la part du locatif privé (16%) est légèrement supérieure à celle du parc locatif social (14%⁵⁷). Si la part du locatif social est assez proche de celle des référents (14/15%), celle du locatif privé y est sensiblement inférieure.

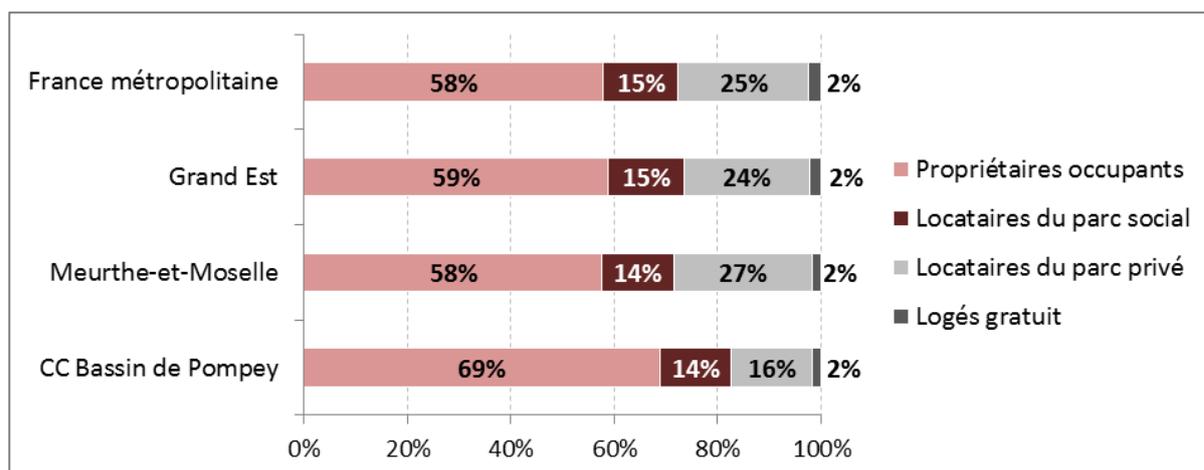


Figure 69 : Répartition des résidences principales par statuts d'occupation en 2013

Source : INSEE, RP 2013

57 Il est probable que le recensement de 2013 sous-estime sensiblement la part du parc locatif social, compte-tenu que l'inventaire SRU l'estime à 18,8%, le décalage temporel entre les deux sources ne pouvant pas tout expliquer.

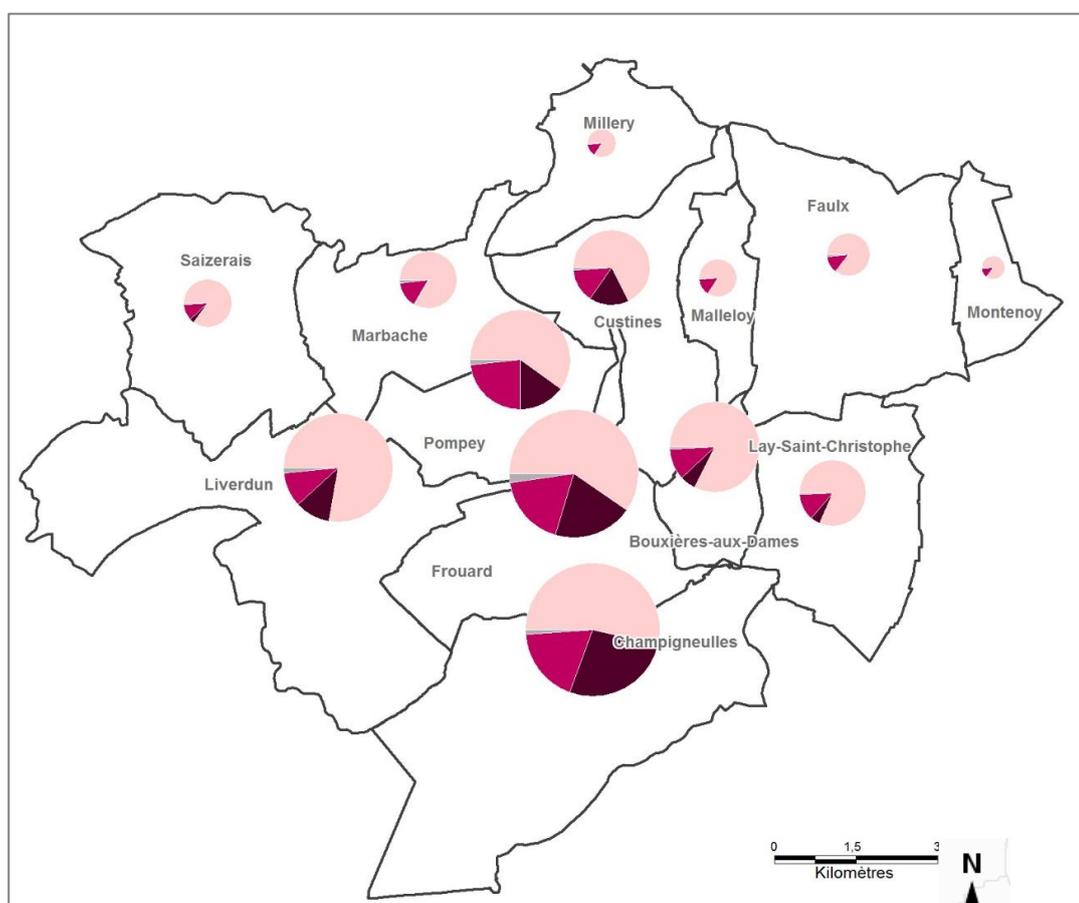
Toutes les communes de moins de 3 000 habitants ont une forte part de propriétaires occupants (entre 81% et 85%) sauf Custines où la fonction locative représente 31% des résidences principales.

Les communes avec une population supérieure à 3 000 habitants ont une situation plus contrastée :

- Bouxières-aux-Dames et Liverdun ont une part de locataires nettement inférieure à la moyenne communautaire (respectivement 17% et 21%).
- Pompey, Frouard et Champigneulle ont une part de locataires allant de 38% à 45%.

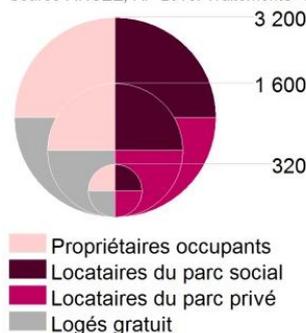
Ces différences tiennent à l'histoire d'urbanisation des communes : rôle de centralité / pôles d'équilibre sur lesquels la densité d'habitat s'est portée notamment au travers du développement de l'offre collective qui se tourne en partie vers la propriété occupante et vers le locatif.

Carte 40 : Répartition des statuts d'occupation en 2013 en pourcentage et par commune



Répartition des statuts d'occupation en 2013 (en %)

Source : INSEE, RP 2013. Traitements GTC



3.4. Un parc de logements majoritairement ancien construit avant les premières réglementations thermiques

En 2013, selon l'INSEE 51% du parc de résidences principales de la Communauté de communes du Bassin de Pompey ont été construits avant 1970, ce qui interroge la performance énergétique de ce parc. Cependant, cette part reste inférieure à celle du référent départemental (56%). Cette caractéristique est particulièrement marquée sur la commune de Pompey (78%) où plus des ¾ des résidences principales ont été construites avant 1970.

Les communes de Marbache, Millery et Faulx ont une part supérieure (supérieure à 30%) à la moyenne communautaire (23%) de résidences principales construites avant 1946. A l'échelle de la Communauté de communes du Bassin de Pompey, les résidences principales les plus anciennes sont très majoritairement des maisons (près de 70% des RP construites avant 1946).

Il est à souligner la part relativement faible de résidences principales construites récemment (15%) depuis 1991 en comparaison à la moyenne de la Meurthe-et-Moselle et du Grand Est. Proportionnellement, les petites communes ont un parc construit après 1991 plus important que les autres, c'est le cas de Montenois, Millery et Saizerais.

Tableau 31 : Epoque de construction des résidences principales

	Avant 1946	De 1946 à 1970	De 1971 à 1990	De 1991 à 2005	De 2006 à 2010
CC Bassin de Pompey	23%	28%	33%	10%	5%
<i>Meurthe-et-Moselle</i>	30%	26%	27%	12%	5%
<i>Grand Est</i>	27%	25%	28%	14%	6%
<i>France métropolitaine</i>	26%	23%	29%	15%	7%

Source : INSEE, RP 2013

Si l'on regarde plus dans le détail cette information, notamment par type de logements et statut d'occupation, il apparaît que les enjeux concernent essentiellement le parc en maisons dans le parc privé et le parc en logement collectif dans le parc social. Pour autant, la question du parc construit après 1970 ne doit pas être négligée.

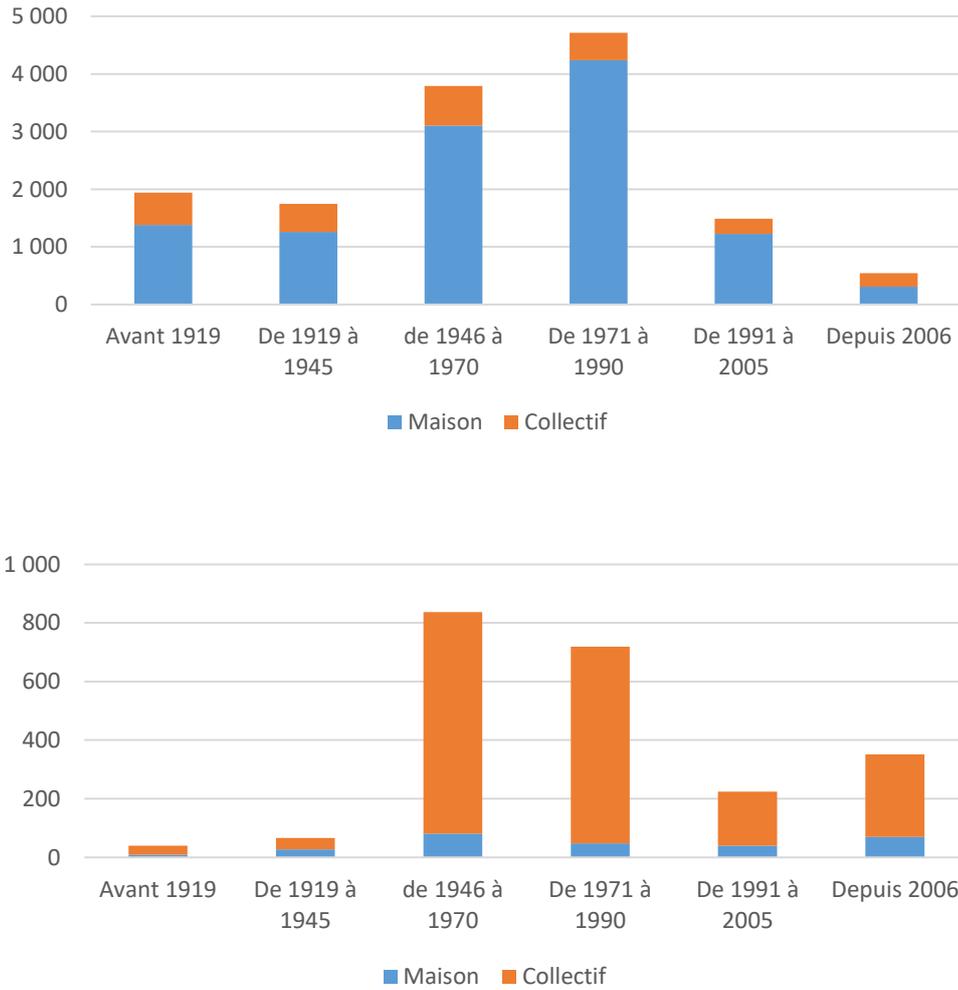


Figure 70 : Typologie et ancienneté des logements du parc privé et du parc social en 2013

Source : INSEE RP 2013 – tableaux détaillés – traitement GTC – Attention les deux graphiques ci-dessus ne sont pas présentés à la même échelle.

3.5. Un habitat qui utilise principalement le gaz de ville

L'analyse du parc de logement en fonction du combustible principal utilisé dans les résidences principales est le gaz de ville ou de réseau (66% contre 53% dans l'ensemble de la Meurthe et Moselle). La part de l'électricité est moindre de même que celle du fioul.

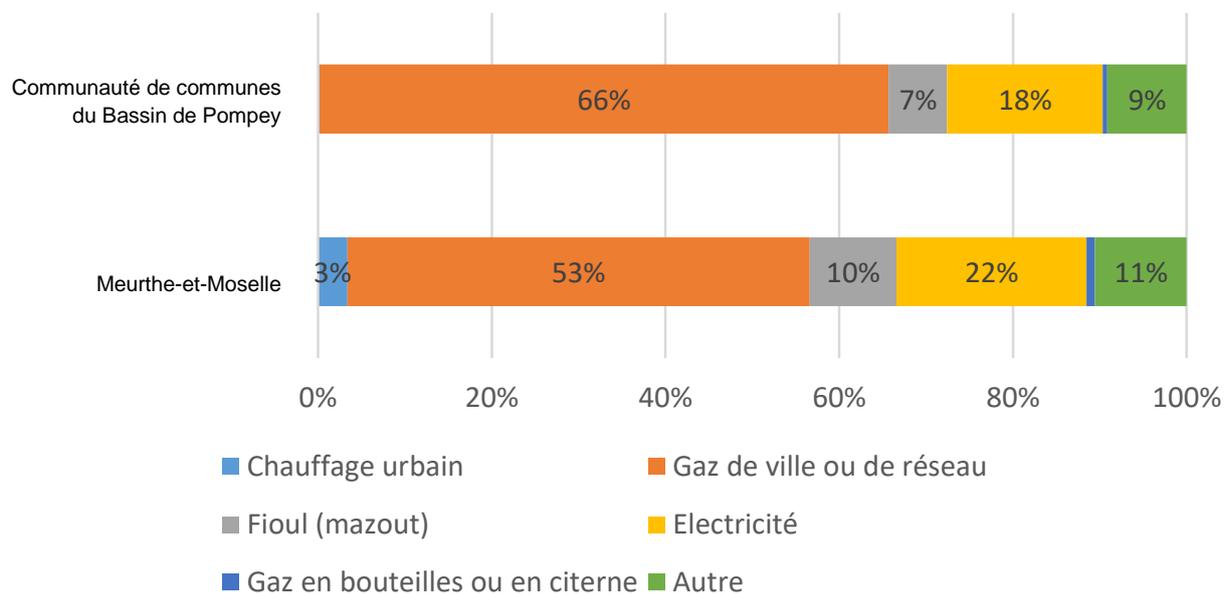


Figure 71 : Combustible principal des résidences principales en 2013

Source : INSEE RP 2013, tableaux détaillés, traitement GTC

Le parc social mobilise à près de 90% le gaz de ville ou de réseau, y compris dans le parc individuel. Cette proportion est moindre dans le parc privé, cet habitat mobilisant en proportion plus le mode électrique ou autre, dans lequel on retrouve probablement le bois de chauffage.

Tableau 32 : Combustible principal des résidences principales du parc privé et du parc social en 2013

	Parc privé			Parc social			Total		
	Maison	Collectif	%	Maison	Collectif	%	Maison	Collectif	%
Chauffage urbain	0	13	0%	0	11	0%	0	24	0%
Gaz de ville ou de réseau	7 129	1 767	62%	223	1 857	89%	7 353	3 624	66%
Fioul (mazout)	1 073	42	8%	7	3	0%	1 080	46	7%
Electricité	1 982	828	20%	20	165	8%	2 002	993	18%
Gaz en bouteilles ou en citerne	66	21	1%	1	4	0%	67	25	1%
Autre	1 405	85	10%	24	13	2%	1 429	98	9%
Total	11 655	2 757	100%	275	2 053	100%	11 930	4 810	100%

Source : INSEE RP 2013, tableaux détaillés, traitement GTC

3.6. Un niveau de construction relativement dynamique mais en deçà des objectifs du PLH en cours

Un niveau de construction relativement dynamique mais irrégulier

La courbe des logements construits ci-dessous met en évidence une évolution irrégulière dans le temps, comme dans la plupart des territoires mais dans le cadre d'une tendance de long terme plus à la hausse. Le pic des années 2008-2009 correspond à la conjonction d'un marché privé dynamique jusqu'à la crise de 2008 (les logements se terminant avec un certain décalage) et d'une offre locative sociale dynamique.

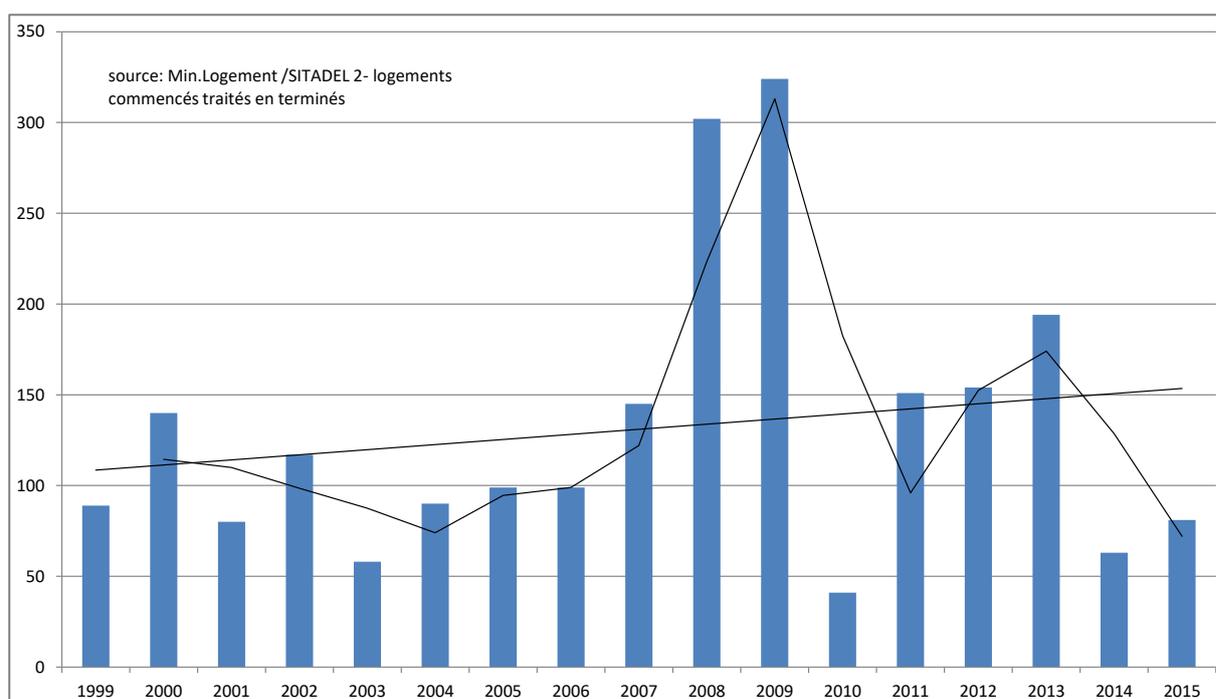


Figure 72 : Logements construits entre 1999 et 2015 selon les données Sitadel

Source : Communauté de communes du Bassin de Pompey

Dans la dernière période, la construction de logements a été sur la Communauté de communes du Bassin de Pompey, relativement plus dynamique que dans les territoires référents avec un indice de construction (nombre de logements construits pour 1000 habitants) un peu plus élevé.

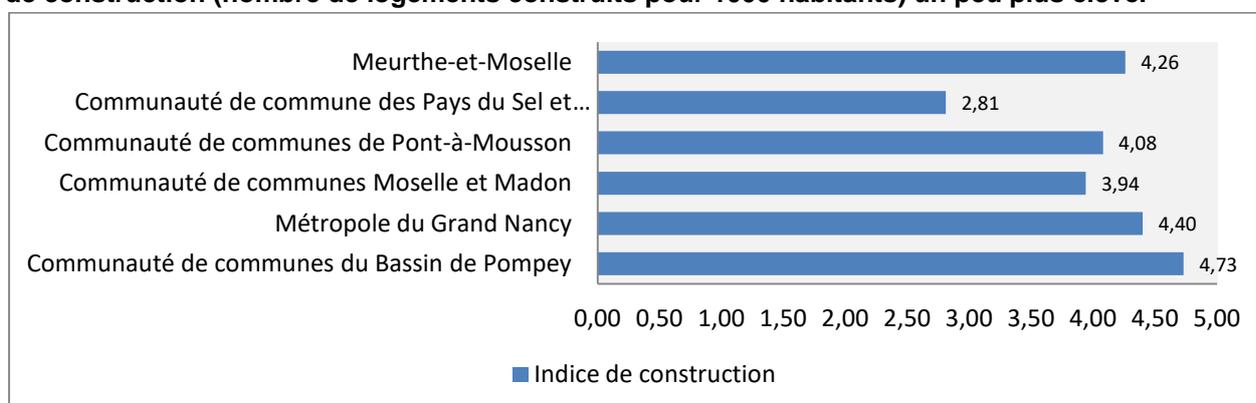


Figure 73 : Indice de construction par an pour 1000 habitants entre 2008 et 2016

Source : INSEE RP 2013, Sitadel 2015

Une production récente qui représente 67% de l'objectif du PLH 2011-2017

Les données mobilisées ci-dessous proviennent de l'instruction des permis de construire par la Communauté de communes du Bassin de Pompey et permettent donc une approche plus fine. Le rythme de production reste pour autant en deçà des objectifs inscrits dans le PLH.

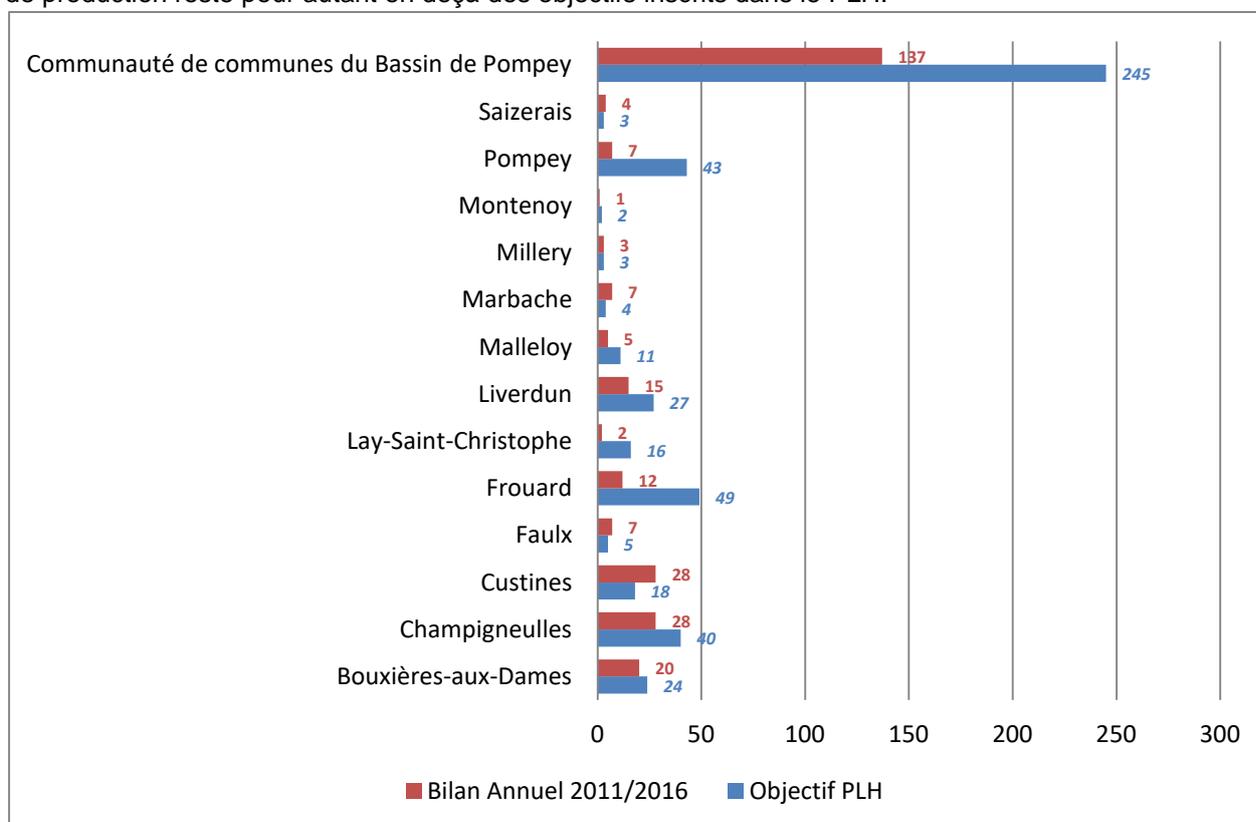


Figure 74 : Bilan de la production de logements – Copil PLH du 17 janvier 2017

Source : Communauté de Communes du Bassin de Pompey – Instruction du droit des sols, permis de construire instruits

Les plus petites communes ont eu en moyenne une production égale ou supérieure aux objectifs (à l'exception de Malleloy dont le lotissement commence seulement sa phase de commercialisation).

On constate un déficit de production sur les communes les plus importantes à l'exception de, Custines et Bouxières-aux-Dames et un ralentissement de la production de logements sur la commune de Champigneulles ces dernières années.

Un début de rééquilibrage vers le logement collectif sur la période récente

On observe ces dernières années une amorce de rééquilibrage vers le collectif dans les formes urbaines des logements commencés entre 2011 et 2014. Près de 64% des logements commencés sur cette période sont du collectif. Ce phénomène est très marqué sur les communes de moins de 1 000 habitants (76%, soit 13 logements sur les 17 commencés au total) où le faible volume concerné amplifie le phénomène. Les communes de plus de 6 000 habitants ont une part très élevée de logements collectifs (86%, soit 160 logements sur les 187 commencés au total) et renforcent donc la présence du logement collectif sur leur territoire.

Les communes avec une population entre 1 000 et 3 000 habitants et celles entre 3 000 et 6 000 habitants ont développé plus majoritairement le logement individuel :

- Les plus petites (1 000 et 3 000 habitants) sont à parts quasi-égales entre l'individuel pur et groupé. La commune de Custines est celle qui a construit le nombre le plus important d'individuels groupés (46 logements).
- Celles entre 3 000 et 6 000 habitants ont plus développé l'individuel pur.

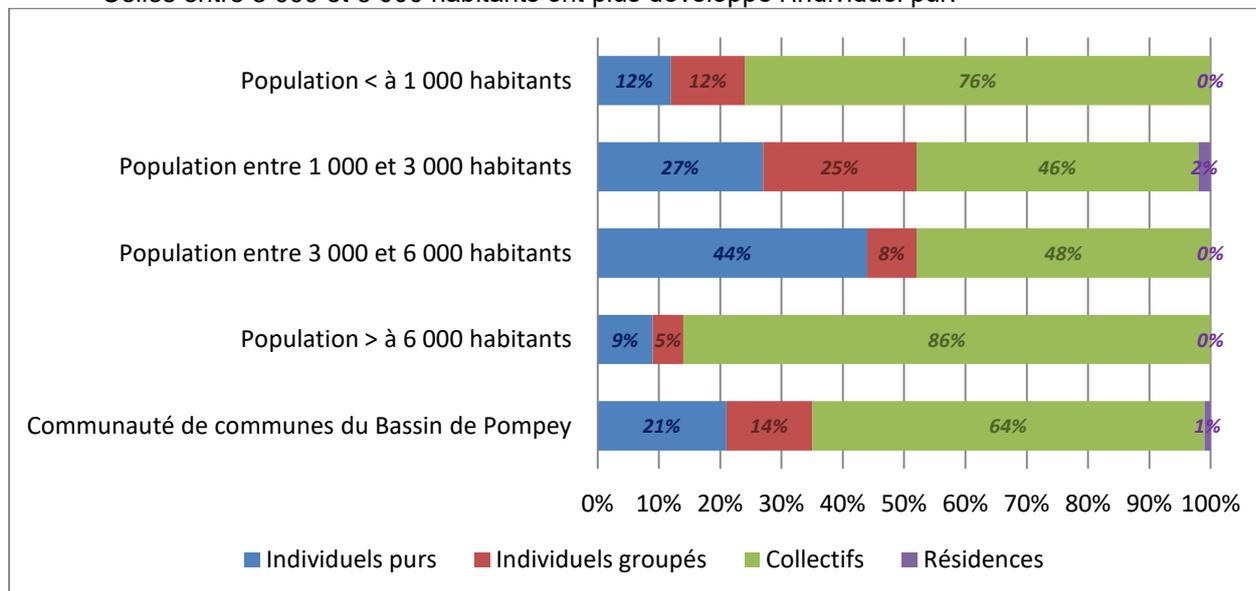


Figure 75 : Répartition de la production neuve entre 2011 et 2014 par forme urbaine

Source : Sitadel, 2015

Tableau 33 : Population au 01/01/2013

Population inférieure à 1 000 habitants	Malleloy
	Millery
	Montenoy
Population entre 1 000 et 3 000 habitants	Custines
	Faulx
	Lay-Saint-Christophe
	Marbache
	Saizerais
Population entre 3 000 et 6 000 habitants	Bouxières-aux-Dames
	Liverdun
	Pompey
Population supérieure à 6 000 habitants	Champigneulles
	Frouard

Source : INSEE

Encart explicatif : Définitions des formes urbaines

- Le logement individuel pur correspond à un bâtiment ne comportant qu'un seul logement et disposant d'une entrée particulière.
- Le logement individuel groupé se caractérise par une opération comportant plusieurs logements individuels dans un même permis de construire (maisons individuelles jumelées, accolées...). Chaque logement dispose d'un accès privatif, tout en étant moins consommateur de foncier que le logement individuel pur.
- Le logement collectif s'intègre dans un immeuble, qui comprend au moins deux logements et dont l'accès est commun à tous les logements.
- Les résidences sont des logements pouvant prendre différentes formes urbaines et dédiés à un public particulier selon la nature de la résidence (personnes âgées, étudiants, hôtelières à vocation sociale, personnes handicapées, tourisme, sociales), avec mise à disposition de services correspondants.

L'offre neuve tend donc vers une certaine densification progressive du parc de logements. **Cependant, cette offre en collectif a reposé principalement sur le secteur locatif social ; l'enjeu est aujourd'hui d'inciter le secteur privé à prendre en partie le relais.**

Ce qu'il faut retenir :

Le parc de logement du Bassin de Pompey se caractérise de la manière suivante :

- **Le niveau de la vacance est plutôt faible** (6,2%) au regard des référents (> à 8%), mais on note **une certaine progression ces dernières années** (+0,86% par an entre 2008 et 2013). Le Bassin de Pompey devra avoir une vigilance sur cette question si le mouvement se maintient.
- **L'évolution de la structure des ménages vers des ménages de plus en plus petits** (familles avec moins d'enfants et/ou monoparentales, augmentation des personnes seules par le vieillissement notamment...) **entraîne un déséquilibre avec l'offre de logements existante plutôt tournée vers les grands logements**. Une offre de petits logements peut être intéressante sur le territoire mais dans des proportions limitées et en ciblant certains types de ménages (accès au logement autonome par exemple et logement adapté au vieillissement). Les ménages cherchent bien souvent à se loger dans des biens avec au moins une pièce en plus par rapport à leurs besoins. **Cette possibilité de surface supplémentaire est un facteur d'attractivité notamment auprès des familles**.
- **70% des résidences principales sont occupées par des propriétaires**. Les **principaux pôles**, à l'exception de Liverdun, **offrent une fonction locative** (sociale et privée) plus large (entre 38 et 45%).
- **Le parc de logements est plutôt ancien et connaît de ce fait des besoins de rénovation notamment sur le plan énergétique qui dépendent notamment des périodes de construction**. Il est à 51% construit avant les premières réglementations thermiques des années 1970 aussi bien dans le parc privé que le parc social.
- **L'habitat utilise à 66% le gaz de ville comme combustible principal**, et un poids de l'électricité moindre par rapport au référent départemental.
- **Il existe une dynamique de production de logements** (4,7 logements construits par an pour 1000 habitants) ces dernières années un peu en deçà des objectifs du PLH (67%), mais supérieur en rythme aux EPCI voisins (inférieur à 4,5). Cette production a été inégalement répartie avec un déficit de production sur les communes les plus importantes à l'exception de, Custines, Bouxières-aux-Dames et Champigneulle.

4. L'offre et la demande de logements sociaux

4.1. Une offre concentrée sur les principales polarités

Une répartition encore inégale des logements locatifs sociaux

Au 1^{er} janvier 2016, l'inventaire SRU comptabilise **3 203 logements locatifs sociaux sur la Communauté de communes du Bassin de Pompey, soit 18,5% des résidences principales de la Communauté de communes**. Cette offre est relativement conséquente mais inégalement répartie sur le territoire puisque Champigneulles et Frouard concentrent 52% de cette offre locative sociale (et représente 34% de la population). Et 5 communes (Champigneulles, Frouard, Custines, Liverdun et Pompey) représentent 89% du parc locatif social (contre 67% de la population). A contrario, 7 communes comptent moins de 10% de logements locatifs sociaux.

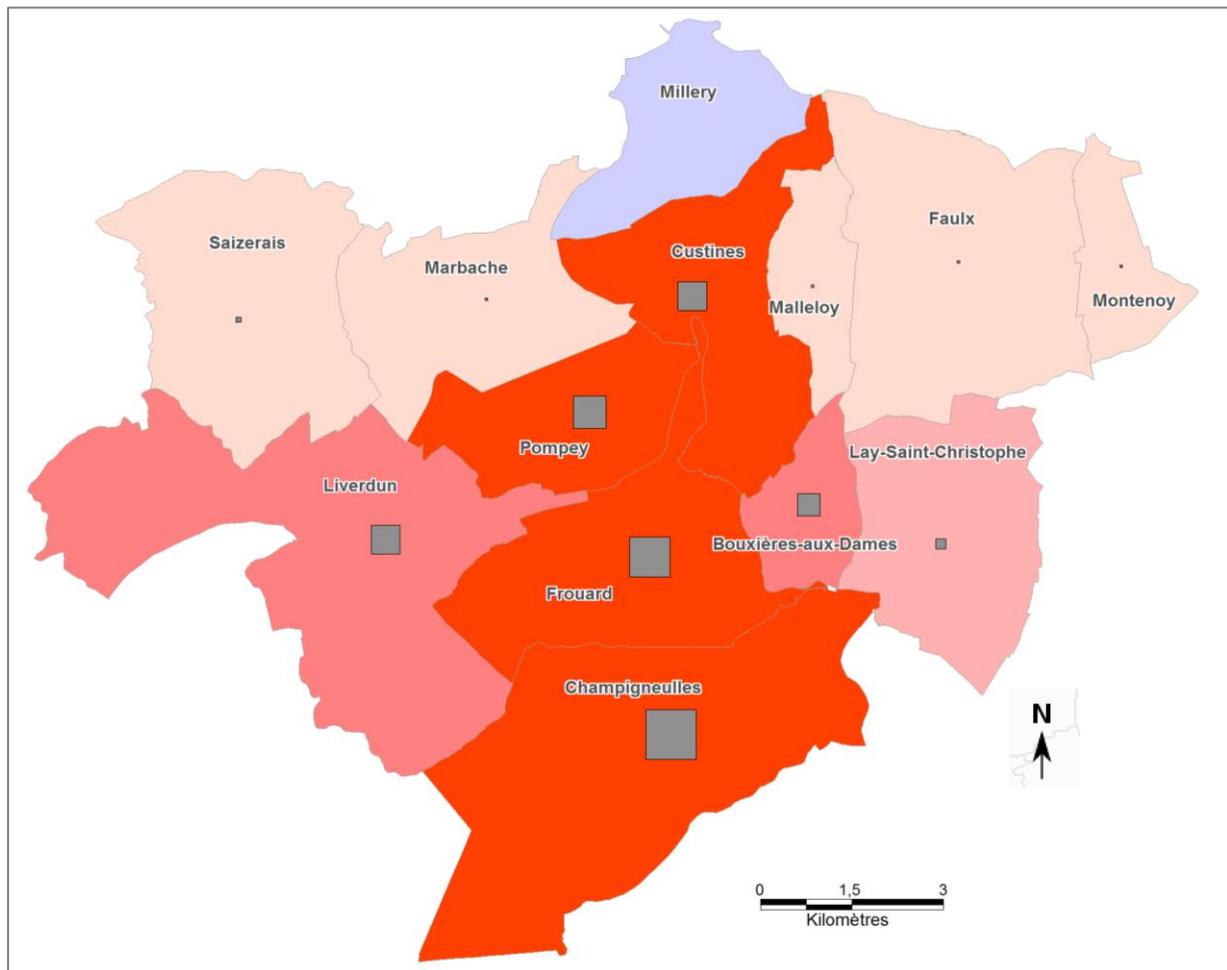
Les communes de Bouxières-aux-Dames (13,9%) et Liverdun (16,4%) sont soumises à des obligations de rattrapage liées à l'article 55 de la loi SRU.

Tableau 34 : Nombre et taux de logements sociaux selon les données SRU au 1er janvier 2016

Communes	Nombre de logements locatifs sociaux (SRU au 01/01/2016)	Nombre de résidences principales 2016	Taux SRU
Bouxières-aux-Dames	251	1 808	13,90%
Champigneulles	981	3 231	30,40%
Custines	370	1 337	27,70%
Faulx	4	448	0,90%
Frouard	669	3 004	22,30%
Lay-Saint-Christophe	56	1 008	5,60%
Liverdun	386	2 352	16,40%
Malleloy	3	267	1,10%
Marbache	4	730	0,50%
Millery	0	246	0,00%
Montenoy	4	158	2,50%
Pompey	458	2 130	21,50%
Saizerais	17	579	2,90%
Communauté de communes du Bassin de Pompey	3 203	17 298	18,50%

Source : Inventaire SRU au 01/01/2016 et DGFiP, TH 2016

Carte 41 : Part de logements sociaux au sein des résidences principales en 2016



Part de logements sociaux au sein des résidences principales en 2016

Source: SRU au 01/01/2016, Traitement GTC

- Supérieure à 20%
- 10% - 20%
- 5% - 10
- Inférieure à 5%
- Absence de logements sociaux

Nombre de logements sociaux au 01/01/2016

Source : Inventaire SRU au 01/01/2016, DDT54

- 990
- 495
- 99

Le parc a progressé de 230 logements sur le territoire depuis 2013, passant de 2950 unités à 3203. La progression a été notamment importante sur Bouxières-aux-Dames.

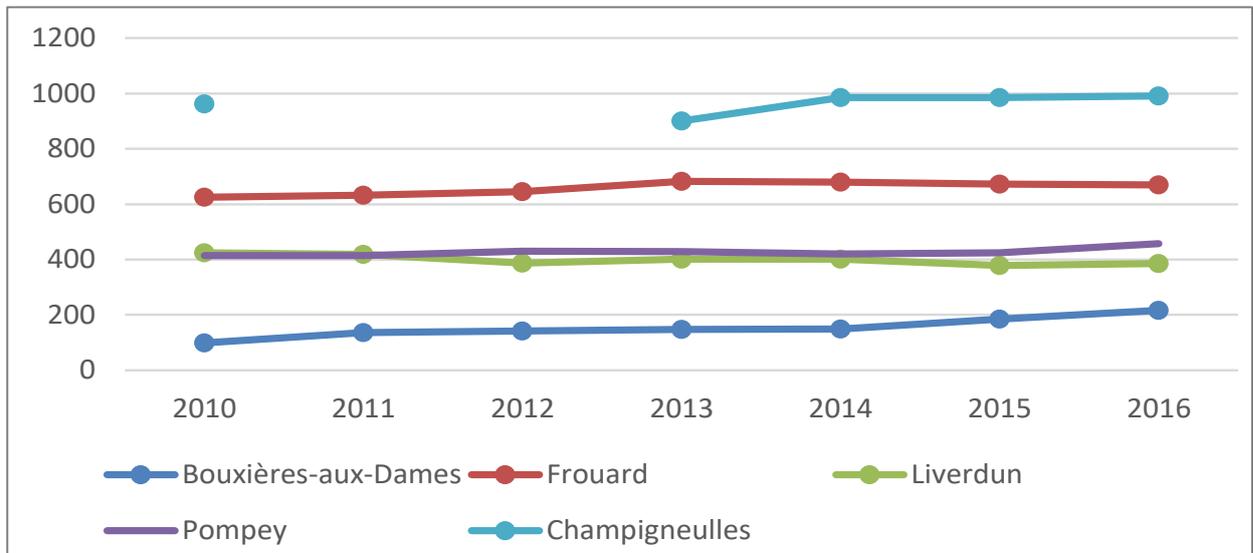


Figure 76 : Evolution du nombre de logements sociaux par commune dans les communes SRU dans les communes concernées

Cependant, certaines démolitions ou ventes peuvent ne pas avoir été prises en compte (ces dernières étant comptabilisées 5 ans plus tard).

On constate un mouvement de vente de logements sociaux sur le territoire. Ainsi, **91 logements ont été vendu sur le territoire intercommunal entre 2009 et 2016 soit un peu plus de 11 logements par an.**

Les ventes de ces dernières années concernent 4 bailleurs et se répartissent sur 5 communes, dont Liverdun qui est soumis à des obligations SRU. 70% des biens vendus sont des logements individuels mais du parc collectif est également vendu à la découpe (27 logements dont 22 sur Champigneulle). La ou les résidences concernées devront donc faire l'objet d'une attention spécifique dans le futur afin que leur mise en copropriété se passe bien.

Elles ont dans 59% des cas profité à des locataires du parc social (en place ou dans un autre logement).

Tableau 35 : Logements sociaux vendus de 2009 à 2016

Logements vendus de 2009 à 2016 (inclus)	Champigneulle	Custines	Frouard	Liverdun	Pompey	Communauté de communes du Bassin de Pompey
<i>Batigère Nord Est</i>	13					13
<i>Lorraine d'Habitat</i>		12	11	12	6	41
<i>MMH</i>	9		6	1		16
<i>Nouveau Logis de l'Est</i>				21		21
Total général	22	12	17	34	6	91

Source : DDT 54 et Communauté de Communes du Bassin de Pompey – traitement GTC

Les dernières démolitions de logements sociaux ont eu lieu sur la Communauté de communes du Bassin de Pompey dans le cadre de la rénovation du quartier des Mouettes entre 2009 et 2014 et ont donné lieu à une reconstruction.

Une opération de démolition de 56 logements à Liverdun est en programmation pour 2018 (relogement en cours de finalisation).

Encart explicatif :

Quelles sources de données pour comptabiliser les logements locatifs sociaux ?

1. L'inventaire de l'article 55 de la loi SRU :

C'est la base qui sert à définir officiellement le nombre de logements locatifs sociaux par commune et la part de ce parc au sein des résidences principales (les résidences principales retenues pour l'application du présent article sont celles qui figurent au rôle établi pour la perception de la taxe d'habitation).

Les logements locatifs sociaux retenus pour l'application du présent article sont (ne figurent ci-dessous que les cas concernant la Communauté de communes du Bassin de Pompey) :

- Les logements locatifs appartenant aux organismes d'habitation à loyer modéré, à l'exception, en métropole, de ceux construits, ou acquis et améliorés à compter du 5 janvier 1977 et ne faisant pas l'objet d'une convention définie à l'article L. 351-2 ;
- Les autres logements conventionnés dans les conditions définies à l'article L. 351-2 et dont l'accès est soumis à des conditions de ressources ;
- Les logements ou les lits des logements-foyers de personnes âgées, de personnes handicapées, de jeunes travailleurs, de travailleurs migrants et des logements-foyers dénommés résidences sociales, conventionnés dans les conditions définies au 5° de l'article L. 351-2 ainsi que les places des centres d'hébergement et de réinsertion sociale visées à l'article L. 345-1 du code de l'action sociale et des familles. Les lits des logements-foyers et les places des centres d'hébergement et de réinsertion sociale sont pris en compte dans des conditions fixées par décret. Dans les foyers d'hébergement et les foyers de vie destinés aux personnes handicapées mentales, les chambres occupées par ces personnes sont comptabilisées comme autant de logements locatifs sociaux dès lors qu'elles disposent d'un élément de vie indépendante défini par décret.
- Sont décomptés, pendant une période de cinq ans à l'expiration de la convention visée à l'article L. 351-2, les logements dont la convention est venue à échéance.
- Sont considérés comme logements locatifs sociaux au sens du troisième alinéa ceux financés par l'Etat ou les collectivités locales occupés à titre gratuit, à l'exception des logements de fonction, ou donnés à leur occupant ou acquis par d'anciens supplétifs de l'armée française en Algérie ou assimilés, grâce à une subvention accordée par l'Etat au titre des lois d'indemnisation les concernant.

L'article 97 de la Loi Egalité & Citoyenneté inclue désormais dans les logements sociaux au titre de l'article 55 de la loi SRU :

- Les terrains familiaux locatifs aménagés au profit des Gens du Voyage en demande d'ancrage territorial ;
- Les logements du parc privé faisant l'objet d'un dispositif d'intermédiation locative.

2. Le Répertoire sur le Parc Locatif Social (RPLS) :

Cette base de données, alimentée annuellement par les bailleurs sociaux (* détaillés ci-dessous) permet de qualifier la structure du parc locatif social (nombre de logements, localisation, type de financement, typologie, loyer...).

Son assiette de logements locatifs sociaux est différente de celle de l'inventaire de l'article 55 de la loi SRU, puisqu'elle se base sur les logements dits familiaux (par opposition aux logements / places relevant de l'hébergement, logement temporaire), elle comprend :

- les logements familiaux conventionnés (au titre de l'Aide Personnalisée au Logement - APL) y compris les logements étudiants,
- et les logements familiaux non conventionnés.

Cette base ne comprend donc pas tout ce qui relève des structures d'hébergement

** Ce répertoire envoie une enquête annuelle auprès des : Organismes propriétaires des logements appartenant aux ex sociétés minières ; l'association foncière logement ou les sociétés civiles immobilières qu'elle détient à au moins 99% ; les organismes bénéficiant de l'agrément prévu à l'article L.365-2 (aide aux personnes ayant des difficultés pour accéder au logement).*

4.2. Des financements de logements sociaux qui permettent d'envisager l'atteinte des objectifs du PLH

Encart explicatif :

Parmi les logements relevant du patrimoine des organismes HLM, plusieurs types de financement peuvent être mobilisés :

En France, il existe différents types de logements sociaux. Ceux-ci sont nommés d'après le prêt utilisé pour les financer :

- Le PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) : correspond aux logements destinés aux ménages les plus démunis. Les ressources nécessaires pour pouvoir intégrer ce type de logement doivent être inférieures à 922€ par mois pour une personne seule*.

- Le PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) est le logement social dans son acceptation la plus classique. Pour pouvoir intégrer ce type de logement, les ressources nécessaires doivent être inférieures à 1 677€ par mois pour une personne seule.

- Le PLS (Prêt Locatif Social) correspond à l'offre destinée à des ménages disposant de revenus intermédiaires. Les plafonds de ressources nécessaires pour intégrer ces logements doivent être inférieurs à 2 180€ par mois pour une personne seule. Comme le laisse supposer ce niveau de revenu, ce type d'offre n'est pas destiné à des personnes connaissant de réelles difficultés. Il s'adresse davantage à des actifs en mobilité, à des jeunes ménages en insertion professionnelle ou encore à des personnes retraitées dont les ressources sont nettement au-dessus du minimum vieillesse.

- Les PLI (Prêt Locatif Intermédiaire) sont des logements attribués aux ménages dont les revenus sont trop élevés pour pouvoir accéder aux locations HLM ordinaires, mais trop bas pour pouvoir se loger dans le secteur privé. Pour accéder à ce parc, les plafonds de ressources sont fixés à 2 269€ par mois pour une personne seule. Les logements financés en PLI n'intègrent pas le décompte de l'article 55 de la loi SRU.

* Les plafonds de ressources indiqués ci-dessus sont ceux au 01/01/2017 pour un HLM hors Paris et Ile-de-France.

Sur la période du précédent PLH de la Communauté de communes du Bassin de Pompey allant de 2011 à 2016, 443 logements locatifs sociaux ont été financés dont plus de la moitié en PLUS. Les perspectives de 2017 permettent d'envisager l'atteinte des objectifs du PLH.

Il est à noter que le PLS représente près ¼ des financements, ce qui s'inscrit dans un rééquilibrage de l'offre mais s'explique surtout par le financement de PLS structure (maison de retraite).

Tableau 36 : Les logements sociaux financés entre 2011 et 2016 – Copil PLH 17 janvier 2017

Les logements sociaux financés (en volume)	<i>PLA-I</i>	<i>PLUS</i>	<i>PLS</i>	<i>Total</i>	<i>PSLA</i>
Objectif annuel PLH	14	51	5	70	0
Agréments accordés 2011-2016	98	235	110	443	0
Moyenne annuelle constatée et écart/obj	16 (+2%)	39 (-20%)	18 (+ 17%)	73	0
prévision 2017	10	21	0	31	10

Source : Communauté de Communes du Bassin de Pompey, délégation des aides à la pierre.

La Communauté de communes du Bassin de Pompey a réorienté depuis 2016 ses aides propres au logement social dans l'optique d'un meilleur effet levier sur les communes en zone 3 de loyer (Faulx, Marbache, Millery, Montenois, Saizerais) et sur les opérations complexes en cœur de bourg.

4.3. Un parc locatif social de moyens et grands logements aux loyers peu élevés

La répartition des logements locatifs sociaux selon RPLS

Le parc social est principalement concentré sur les polarités en lien avec les transports, les équipements et services.

Tableau 37 : Nombre de logements sociaux et répartition au sein de la Communauté de communes du Bassin de Pompey

Communes	Nombre de logements locatifs sociaux conventionnés	En % au sein de la Communauté de communes du Bassin de Pompey
Bouxières-aux-Dames	190	7,00%
Champigneulles	900	33,20%
Custines	325	12,00%
Frouard	637	23,50%
Lay-Saint-Christophe	48	1,80%
Liverdun	301	11,10%
Marbache	1	0,00%
Pompey	298	11,00%
Saizerais	13	0,50%
Communauté de communes du Bassin de Pompey	2713	100%

Source : RPLS au 01/01/2016

Le parc social est réparti entre 8 bailleurs sociaux dont un majoritaire (53%) : l'OPH de Meurthe et Moselle.⁵⁸

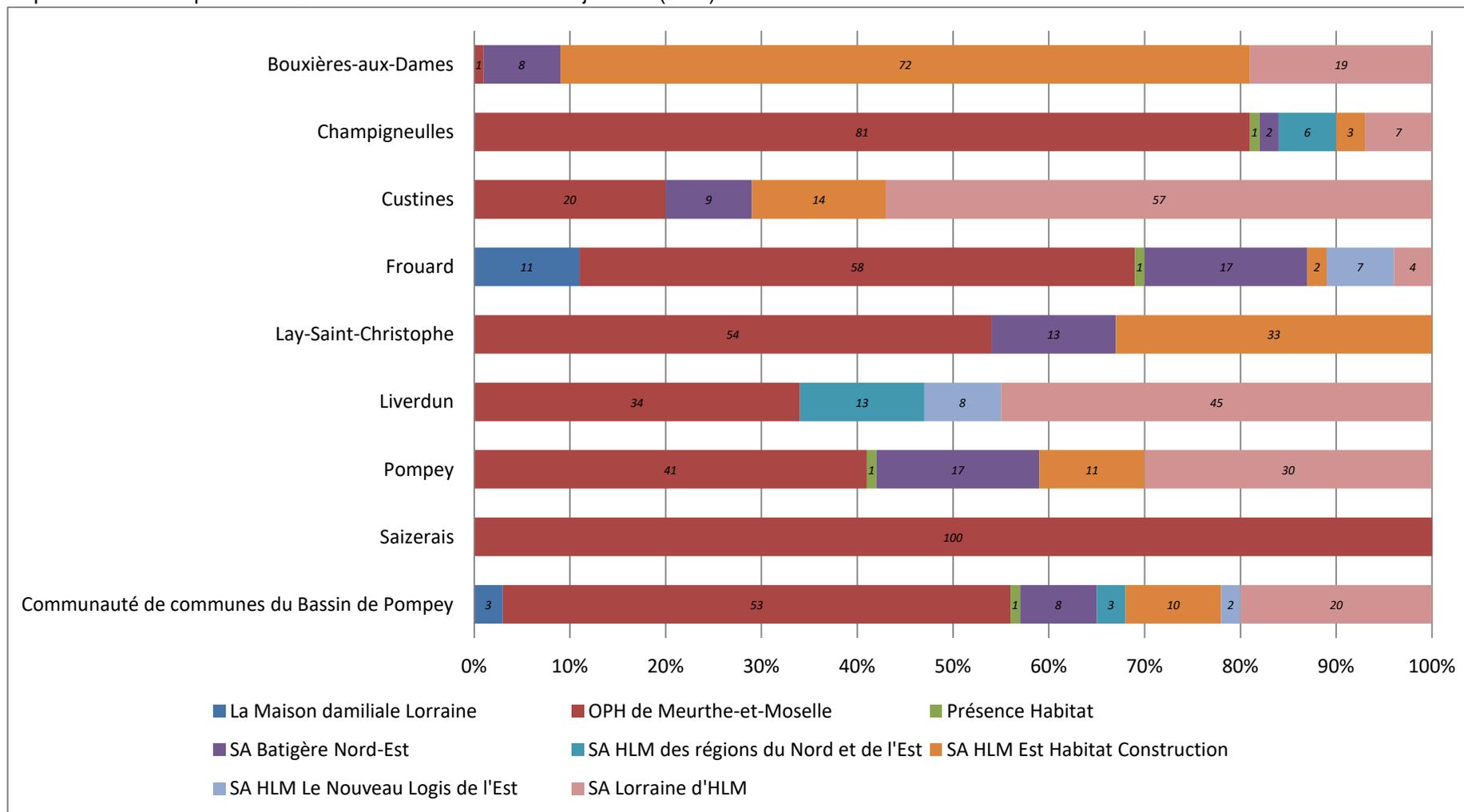


Figure 77 : Répartition du parc social par bailleur et par commune au 1^{er} janvier 2016

Source : RPLS au 01/01/2016

58 La commune de Marbache n'est pas présentée dans les analyses ci-dessous, compte-tenu de la présence d'un seul logement.

Les caractéristiques du parc locatif social

Sur la Communauté de communes du Bassin de Pompey, le parc de logements locatifs sociaux se compose de 87% de logements en collectif et 13% en individuel.

Les communes de Bouxières-aux-Dames (23%), Custines (23%) et Liverdun (36%) ont une part de logements individuels plus importante que la moyenne communautaire. Marbach ne possède qu'un seul logement en individuel.

Au sein du parc locatif social, la typologie dominante est celle du T3 avec 41% des logements, soit une part supérieure à la moyenne départementale. Les T4 constituent 28 % du patrimoine mais ce sont les T5+ qui constituent une part élevée (14%), supérieure à la moyenne départementale. Les petites typologies sont en retrait avec seulement 17% des logements, ce qui révèle une inadéquation entre l'offre et la demande (pour rappel 42% de la demande concerne les T1-T2).

La commune de Liverdun se distingue par sa proportion importante de grands logements (69%) en lien avec la part importante de logements en individuels. A contrario, Custines et Lay-Saint-Christophe compte plus d'¼ de logements en T1-T2.

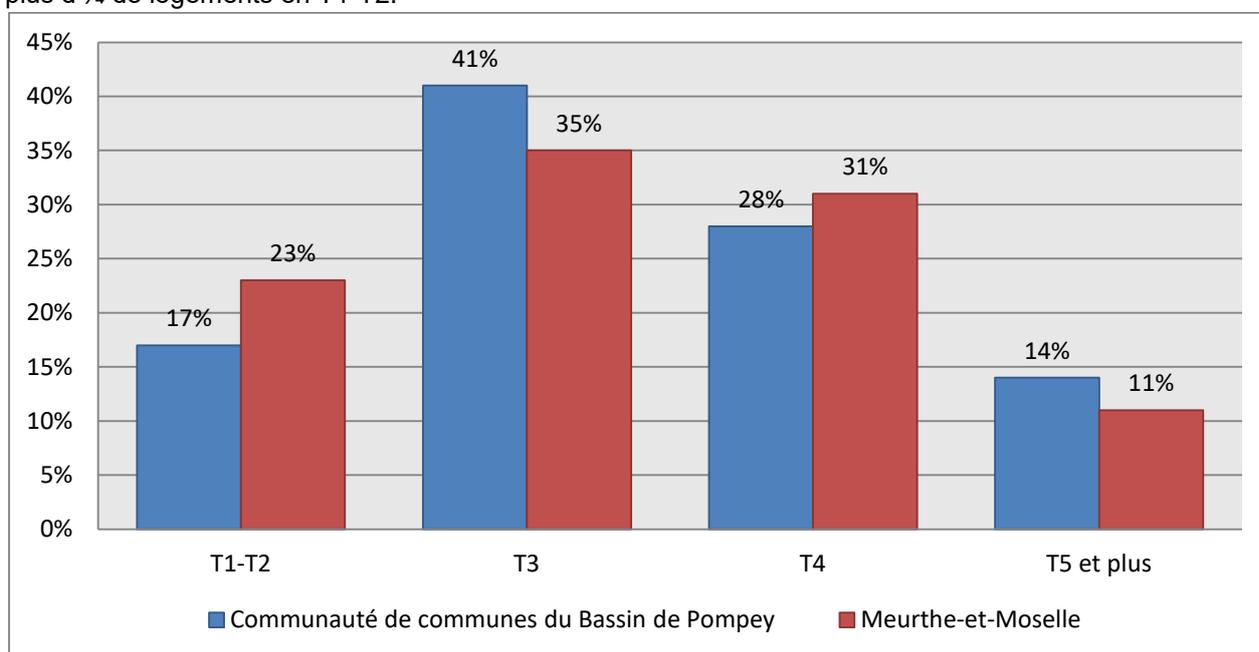


Figure 78 : Typologies de logements du parc locatif social

Source : RPLS au 01/01/2016

Le parc locatif social de la Communauté de communes du Bassin de Pompey a un loyer moyen de 5,4€ par m²⁵⁹ de surface habitable, comparable à celui constaté en Meurthe et Moselle et nettement inférieur au loyer du parc locatif privé estimé à 8,7€ en 2017 par CLAMEUR. La situation des communes s'étale de 5,3€ pour Liverdun à 6,2€ pour Bouxières-aux-Dames. Ces différences s'expliquent par les époques de construction du parc locatif social et les types de financements développés. **Le parc social développé depuis les années 2000 a des niveaux de loyers plus élevés avec plus de 6€ du m². La commune de Liverdun se démarque également, du fait notamment de nombreux grands logements.**

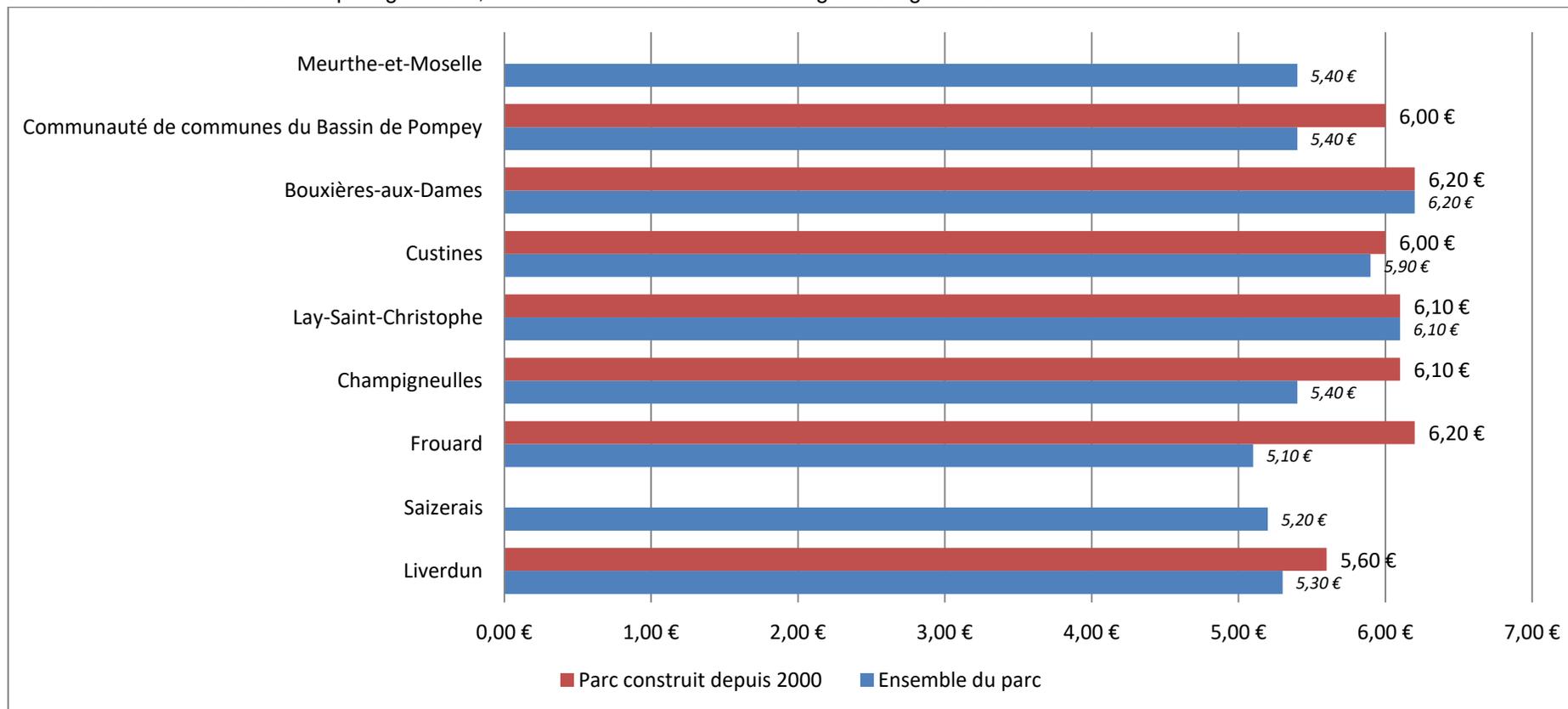


Figure 79 : Loyer moyen du parc locatif social au 01/01/2016 (en €/m² de surface habitable)

Source : RPLS au 01/01/2016

59 Ces niveaux de loyers ne tiennent pas compte des niveaux de loyers accessoires
 PLU-I HD de la Communautés de Communes du Bassin de Pompey – Rapport de présentation
 Tome 2 – Territoire vécu

La quasi-totalité du parc locatif social communautaire est en PLUS (94%), cependant, une partie de ces logements, les plus anciens, ont des niveaux de loyer équivalents ou proches de ceux du PLAI.

Les communes de Bouxières-aux-Dames, Custines, Lay-Saint-Christophe ont une part plus élevée de PLAI, allant de 11% à 17%.

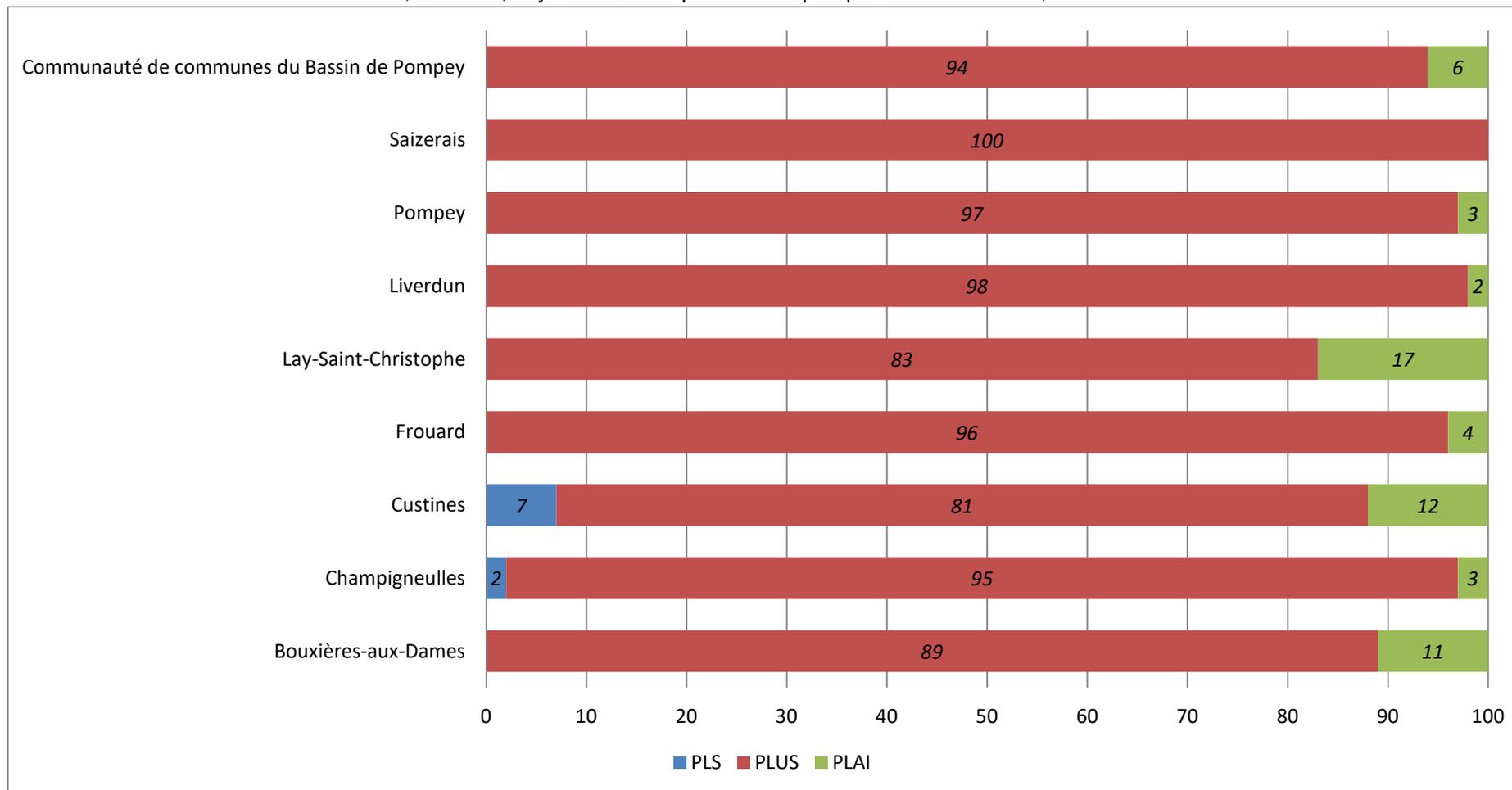


Figure 80 : Répartition du parc social par type de financements des logements du parc locatif social au 01/01/2016

Source : RPLS au 01/01/2016

Le parc locatif social de la Communautés de communes du Bassin de Pompey présente un potentiel de près de 650 logements (en étiquette énergétique de E à G) qui nécessite une rénovation thermique, soit près d'un quart du parc. Les communes ayant développé leur parc social le plus récemment disposent de logements de meilleure qualité en termes de consommation d'énergie : Lay-Saint-Christophe, Champigneulles, Custines et Bouxières-aux-Dames.

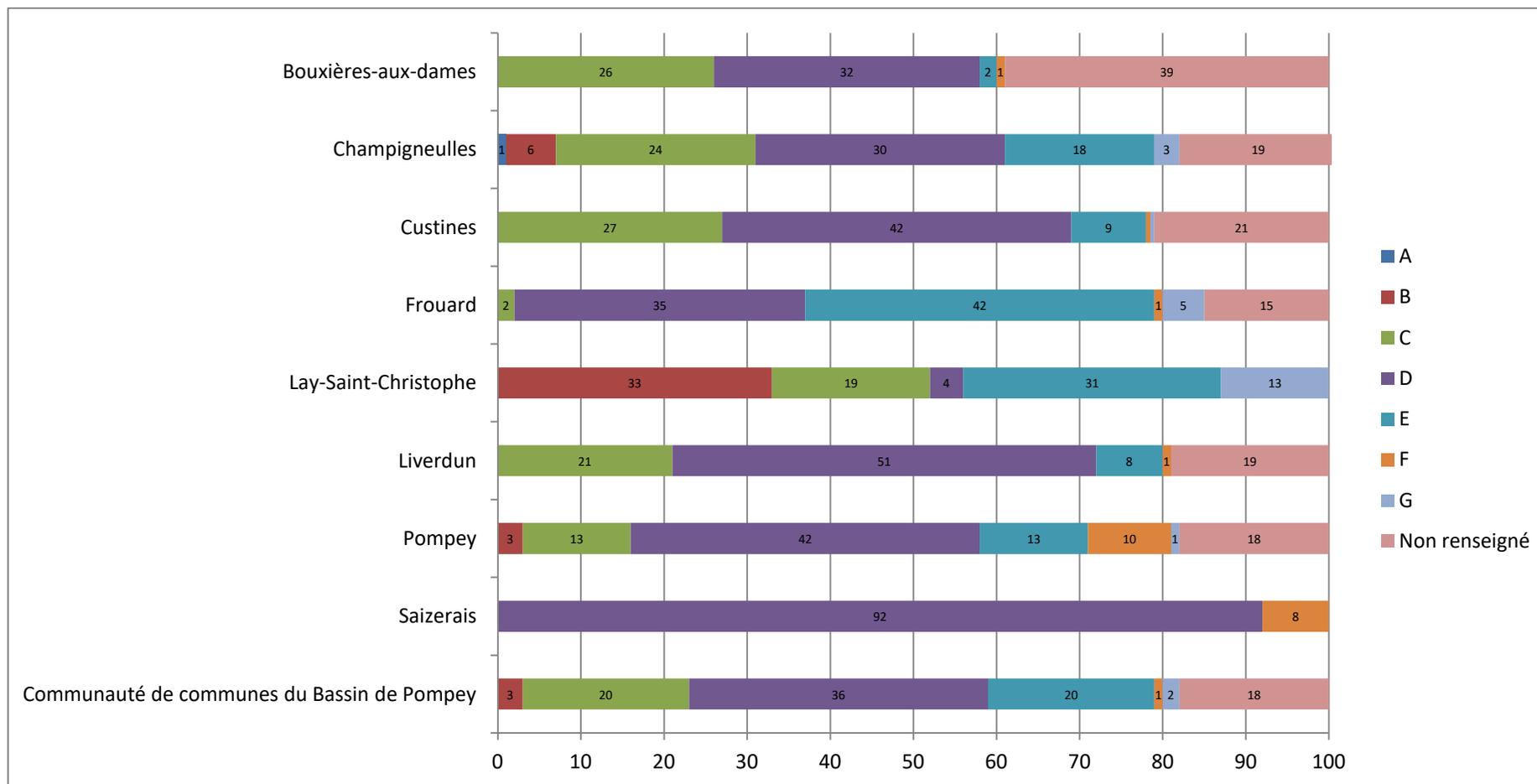


Figure 81 : Etiquette énergétique des logements du parc locatif social au 01/01/2016

Source : RPLS au 01/01/2016

Ce qu'il faut retenir :

- **Le parc social est principalement concentré sur les polarités** en lien avec les transports, les équipements et services.
Sur les 3 203 logements locatifs sociaux de l'Agglomération (**18,5% des résidences principales**), **89% d'entre eux se situent sur les 5 communes principales** (Champigneulle, Frouard, Custines, Liverdun et Pompey).
- **Liverdun et Bouxières-aux-Dames sont soumises au rattrapage de l'article 55 de la loi SRU.**
- En prenant en compte la programmation de l'année 2017, **les financements de logements sociaux permettent d'envisager une atteinte des objectifs du PLH** (474 agréments accordés entre 2011 et 2017).
- **Le parc social est réparti entre 8 bailleurs sociaux dont l'OPH Départemental de Meurthe-et-Moselle en détient 53%.**
- Le parc est très majoritairement tourné vers les **logements collectifs (87%)** et les logements de moyenne et grande surface (**41% de T3 et 42% de T4 et plus**) reflétant un **certain déséquilibre avec le profil des demandeurs** (pour rappel 42% de la demande concerne les T1-T2).
- **Un parc social aux loyers (hors accessoires et hors charges) peu élevés** (5,4€ par m² de surface habitable, comparable au département) **mais un parc récemment développé présentant un loyer moyen plus élevé** (plus de 6€ du m² pour les logements construits après 2000).
- **Un quart du parc social nécessite une rénovation thermique** (650 logements en étiquette énergétique de E à G).

4.4. Un parc relativement détendu à l'exception de quelques segments très ciblés

Un faible taux de vacance et une bonne mobilité au sein du parc locatif social

Au 1^{er} janvier 2016 selon RPLS, la Communauté de communes du Bassin de Pompey compte un taux de vacance du parc locatif social faible (2,6%), notamment dans le contexte de marché détendu qui caractérise le territoire. Ce taux est inférieur à celui du département.

Le taux de mobilité de 10,3% est plus en adéquation avec le profil de la Communauté de communes du Bassin de Pompey et explique en partie la faible tension d'accès à l'offre locative sociale.

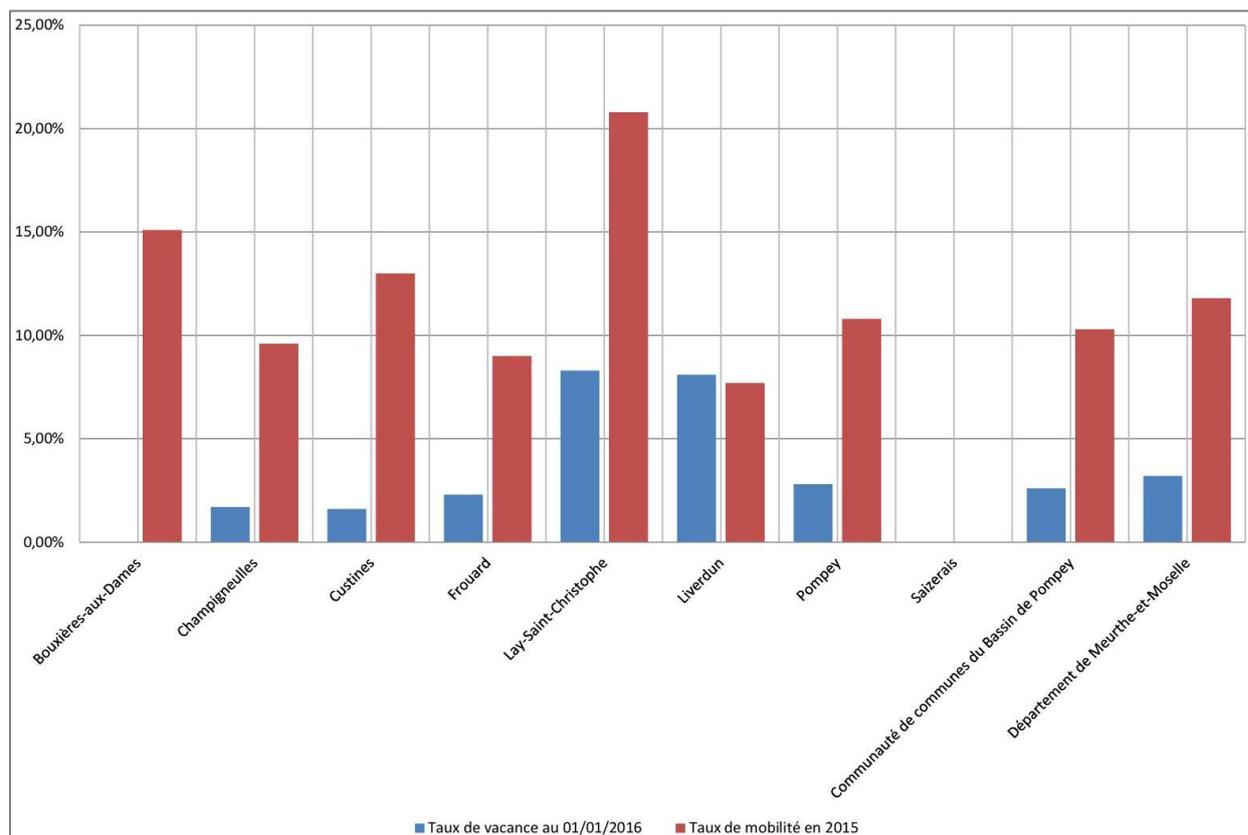


Figure 82 : Taux de vacance et de mobilité par commune dans le parc locatif social de la Communauté de communes du Bassin de Pompey

Source : RPLS au 01/01/2016

La tension est donc plutôt faible plutôt parce que la mobilité est assez bonne et non pas par faiblesse intrinsèque de la demande.

La demande de logement social orientée vers les petits logements aux loyers peu élevés (PLAI)

Au 31 décembre 2015, la Communauté de communes du Bassin de Pompey recense 534 demandes actives de logements locatifs sociaux, soit une évolution de +6,2% par an depuis 2013. La Communauté de communes représente 4,3% de la demande départementale (contre 5,3% du parc de logement social).

Près de 40% des demandeurs proviennent de Champigneulles qui a vu le nombre de demandes fortement augmenter entre 2014 et 2015 (de 147 à 210).

Tableau 38 : Evolution du nombre de demandeurs de logements sociaux par commune

Communes	2013	2014	2015	Taux d'évolution annuel entre 2013 et 2015
Bouxières-aux-Dames	36	46	34	-1,90%
Champigneulles	147	147	210	12,60%
Custines	73	117	95	9,20%
Frouard	97	97	95	-0,70%
Lay-Saint-Christophe	3	5	8	38,70%
Liverdun	44	33	34	-8,20%
Marbache	1	1	-	-100,00%
Pompey	41	59	53	8,90%
Saizerais	4	2	5	7,70%
Communauté de communes du Bassin de Pompey	446	507	534	6,20%
Meurthe-et-Moselle	11 236	1 1746	12 192	2,80%
Lorraine	33 558	34 598	35 056	1,50%
France	1 767 943	1 794 414	1 884 475	2,20%

Source : SNE au 31/12/2015

La comparaison entre le poids de l'offre et le poids de la demande au sein de la Communauté de communes du Bassin de Pompey montre que la demande est un peu plus forte que l'offre sur la commune de Champigneulles et celle de Custines et à l'inverse moins forte sur Frouard et Liverdun. La demande s'exprime donc là où l'offre de logements existe mais n'est pas forcément proportionnelle à son poids. D'autres facteurs liés probablement à l'attractivité du parc et/ou de la commune entrent en jeu. Par exemple, la proximité de Champigneulles et de sa gare avec l'agglomération de Nancy explique probablement le poids de la demande.

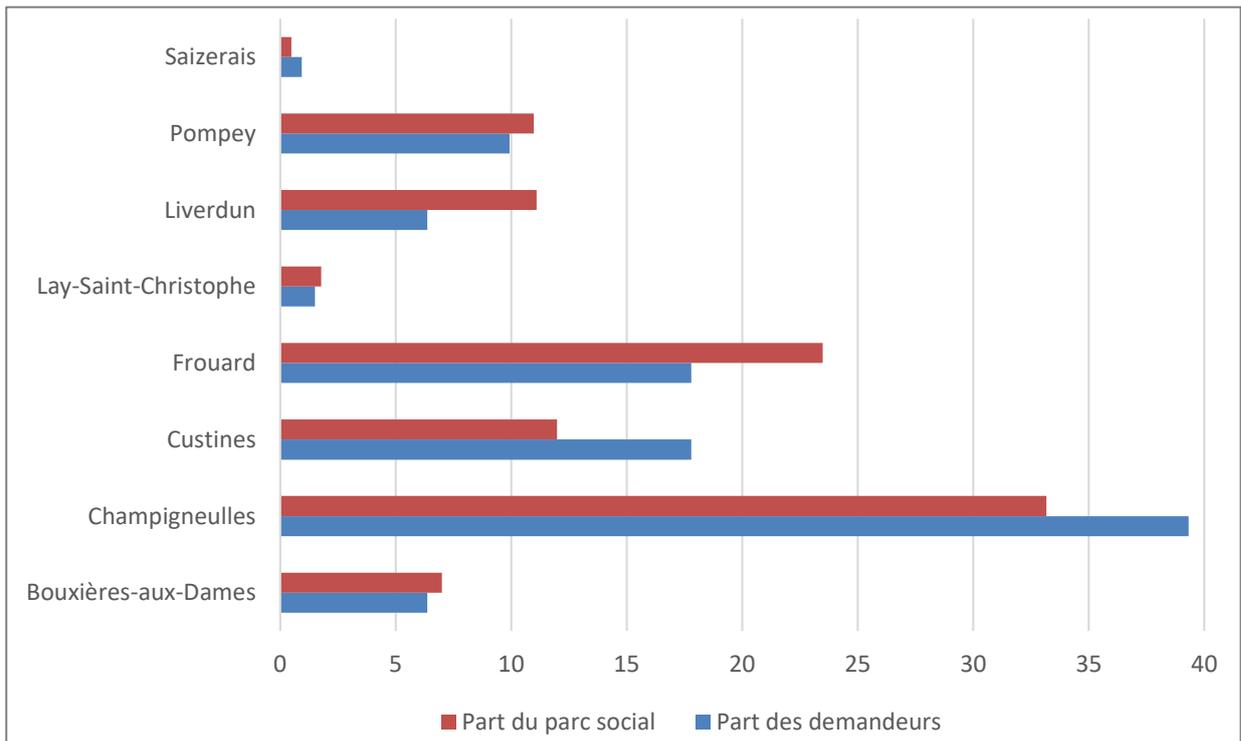


Figure 83 : Répartition au sein de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey des demandeurs et du parc social (en %)

Source : SRU au 01/01/2016 et SNE au 31/12/2015

Sur l'année 2015, 81% des demandes ont une ancienneté inférieure à 1 an, témoignant de la faible pression qui s'exerce sur le parc locatif social de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey (cf. ci-après). Donc un peu moins de 20% des demandes sur la Communauté de communes du Bassin de Pompey ont une ancienneté supérieure à un an. Une partie de ces demandes de plus d'un an ont potentiellement un délai anormalement long (fixé à 18 mois pour la Meurthe-et-Moselle).

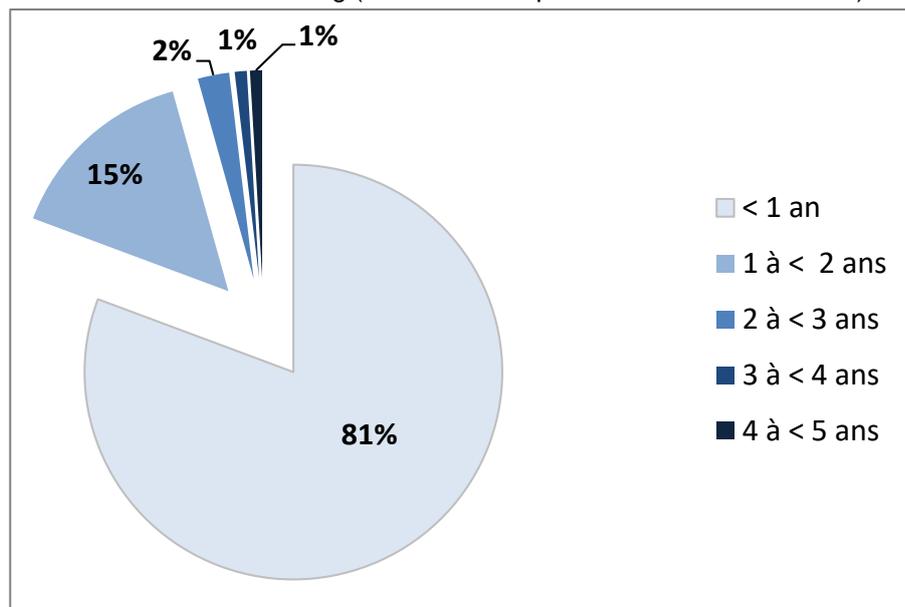


Figure 84 : Ancienneté de la demande locative sociale sur la Communauté de Communes du Bassin de Pompey en 2015

Source : SNE, données au 31/12/2015

La majorité des demandeurs ont entre 30 et 54 ans (54% des demandeurs), les moins de 30 ans représentent 29% des demandes actives en 2015 soit plus que la moyenne départementale et régionale. Les plus jeunes sont surreprésentés à Bouxières-aux-Dames (47%) et Liverdun (44%). Les plus âgés (70 ans et plus) représentent 7% des demandeurs de la Communauté de communes, avec une part plus importante sur les communes de Pompey, Lay-Saint-Christophe (13%) et Champigneulles (10%) dont la part des personnes âgées dans la population totale est plus élevée.

Les ménages demandeurs de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey sont économiquement moins précarisés que ceux du département et de la Lorraine. Une majorité des ménages demandeurs ont des ressources inférieures au plafond PLAI (68%) et cette caractéristique est plus marquée sur Pompey (78%), Frouard (78%) et Liverdun (76%).

La majorité de la demande se tourne vers des petits logements (42%) et des T3 (35%), ce phénomène est en corrélation avec la baisse de la taille moyenne des ménages qui se produit à l'échelle nationale (compte-tenu notamment de l'allongement de la durée de vie, des divorces / séparations, du recul de l'âge du 1^{er} enfant).

Enfin, 40% des demandes relèvent de demandes de mutation au sein du parc locatif social, cette part est similaire aux deux référents mais un peu supérieure à la moyenne nationale (35%), ce qui peut s'expliquer en partie par le contexte de marché détendu, y compris l'accès au parc locatif social. Les livraisons des dernières années peuvent également avoir créés une forme d'appel d'air qui a satisfait une partie des demandes.

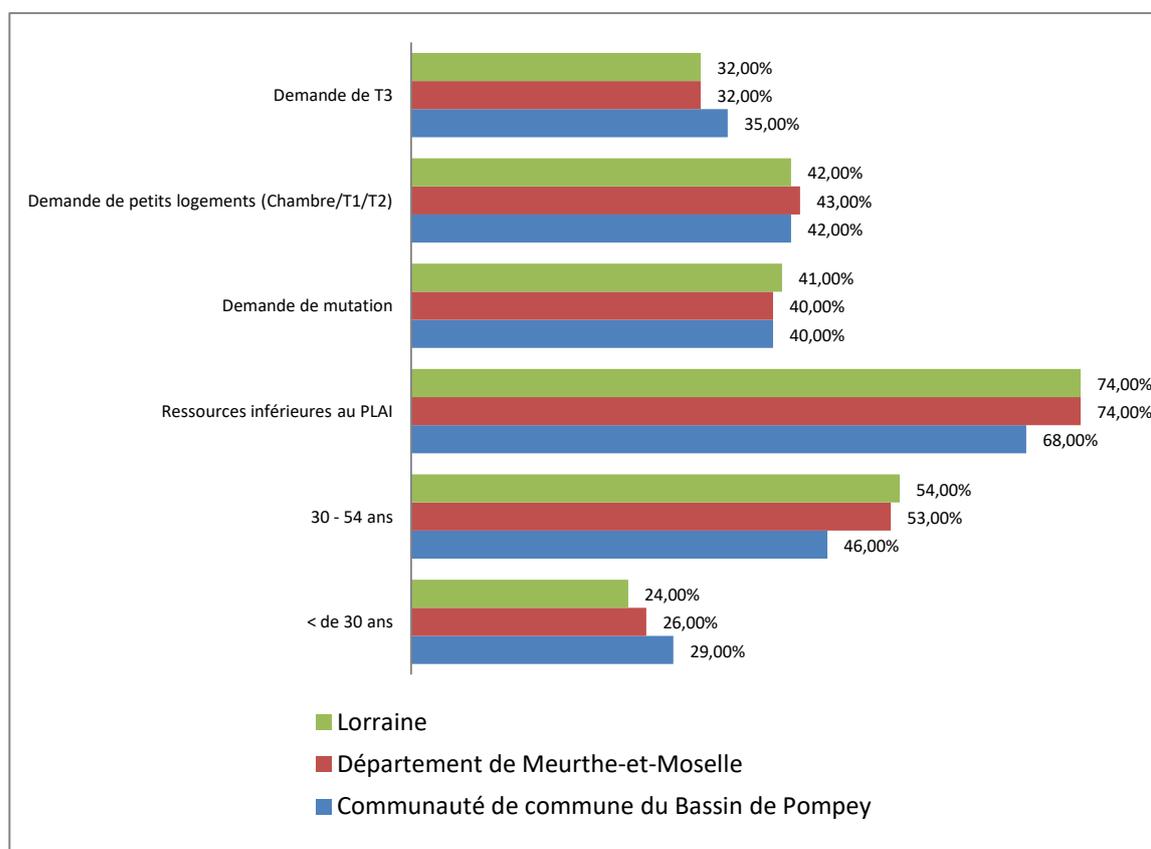


Figure 85 : Synthèse du portrait de la demande et des demandeurs en 2015

Source : SNE, données au 31/12/2015

Le motif le plus évoqué en premier motif de la demande⁶⁰ en 2015 est celui de l'évolution familiale avec 31% des demandes actives en 2015 soit une part légèrement inférieure à celle de la Meurthe-et-Moselle. La part des hébergés des moins élevée que celle du département.

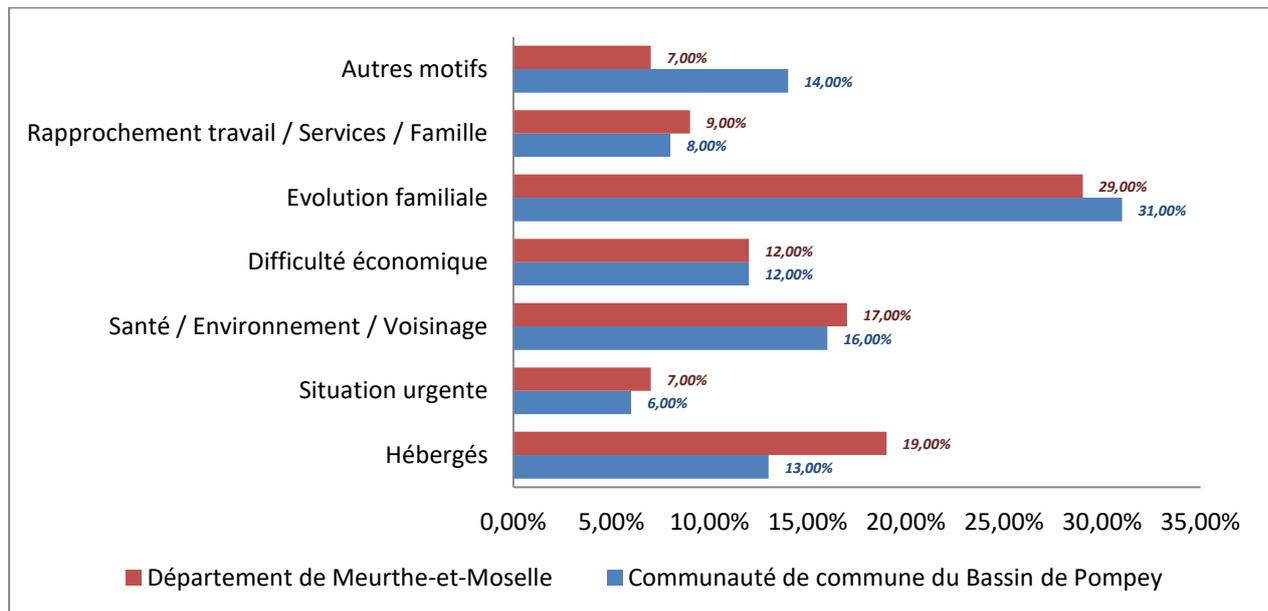


Figure 86 : Les premiers motifs de la demande locative sociale en 2015

Source : SNE au 31/12/2015

Un accès au parc social fluide, cependant quelques segments ciblés connaissent une certaine tension

Pour mesurer la tension d'accès au parc locatif social, on calcule le nombre de demandes qu'il y a en stock pour une attribution. **En 2015, sur la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, ce ratio est de 1,6 demande pour une attribution, soit une absence de tension sur l'accès au parc locatif social.**

Cependant, ce ratio communautaire cache quelques disparités communales : Champigneulle (2,3), Liverdun (2,8) et Saizerais (5) ont des niveaux de tension supérieurs aux référents du département et de la Lorraine. Le ratio de Saizerais est à relativiser compte-tenu des faibles volumes concernés (5 demandes et 1 attribution en 2015). Il est à souligner le faible ratio de Bouxières-aux-Dames (0,7) qui semble indiquer que la commune fait l'objet d'attribution pour des ménages qui ne l'avait pas mise en 1^{er} choix géographique.

60 Les 1ers motifs de la demande ont été regroupés pour plus de lisibilité :

- « Hébergés » regroupe : décohabitation, Sans logement propre
- « Situation urgente » regroupe : Démolition, Logement non habitable, Logement repris, Procédure d'expulsion, Violences familiales
- « Santé / Environnement / Voisinage » regroupe : Handicap, Raisons de santé, Problème d'environnement / voisinage
- « Difficulté économique » regroupe : Logement trop cher, Propriétaire en difficulté
- « Evolution familiale » regroupe : Logement trop grand, Divorce / séparation, Logement trop petit, Futur couple, Regroupement familial
- « Rapprochement travail / services / famille » regroupe : Rapprochement travail, Rapprochement services, Rapprochement famille
- « Autres motifs » regroupe : Assistante maternelle, Autres motifs.

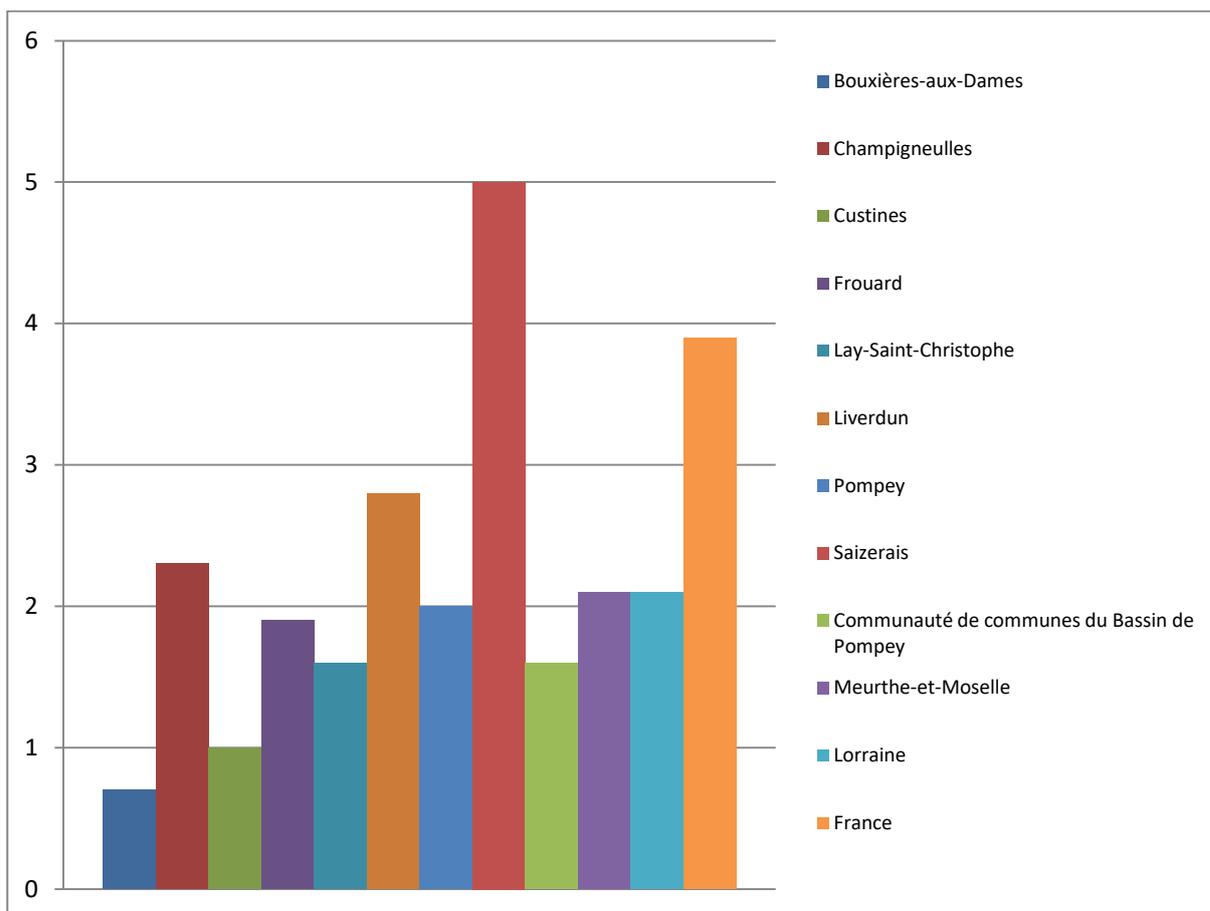


Figure 87 : Niveau de tension d'accès au parc locatif social en 2015

Source : SNE au 31/12/2015

Sur les 1^{er} motifs de la demande, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey connaît une tension plus marquée pour les demandes en raison d'un problème d'environnement / voisinage (2,8). Les situations peuvent être plus contrastées entre les communes selon les motifs :

- « Hébergés » : une tension plus marquée pour Liverdun (3),
- « Situation urgente » : une tension plus marquée pour Frouard (2,7),
- « Santé / Environnement / Voisinage » (à l'échelle de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, si l'on cumule le motif « Handicap » à celui de « Raisons de santé » cette problématique est majoritaire dans la demande, 55 demandes sur 88 au total pour cette catégorie de motif) : une tension plus marquée pour Pompey (7), Champigneulle (5,4), Liverdun (5), Frouard (4),
- « Difficulté économique » : une tension plus marquée sur Liverdun (3), Bouxières-aux-Dames (3,5),
- « Evolution familiale » : une tension plus marquée sur Liverdun (3) et Pompey (2),
- « Rapprochement travail / services / famille » : une tension plus marquée sur Pompey (2,5) et Champigneulle (2,1).

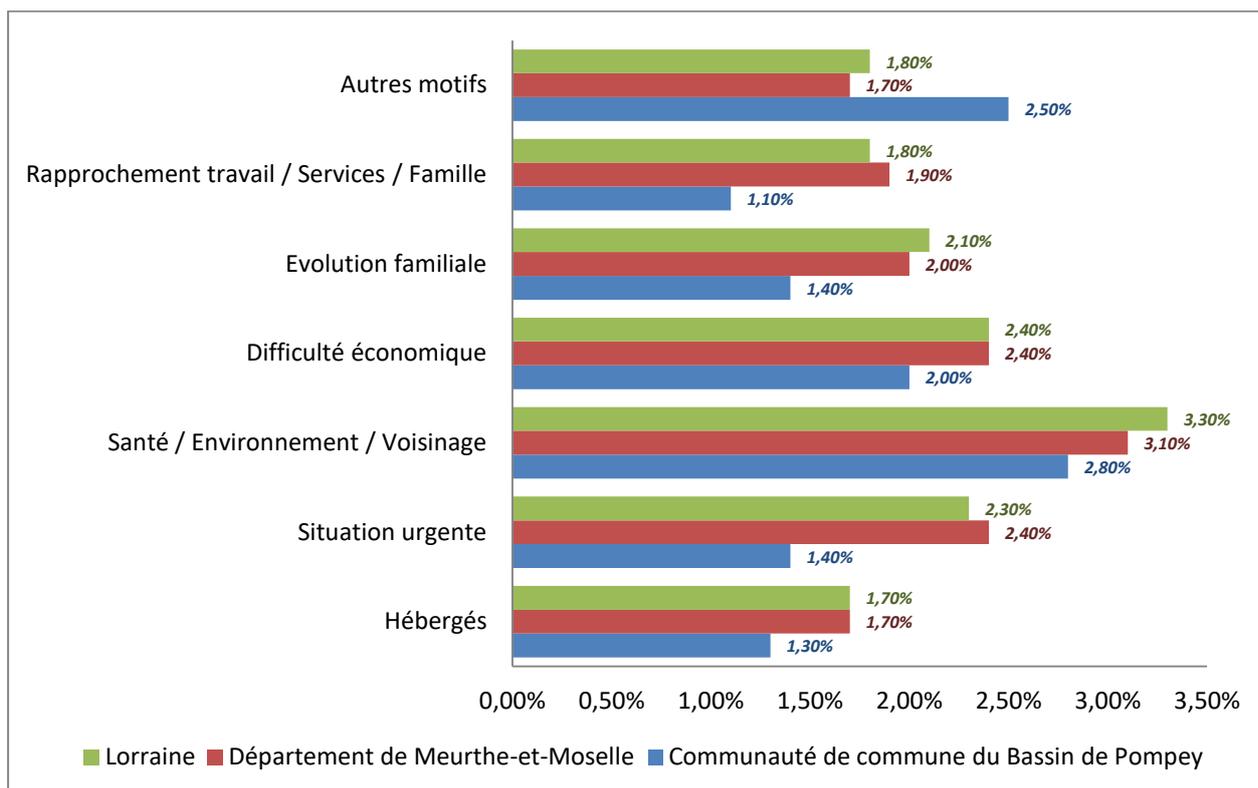


Figure 88 : Niveau de tension d'accès au parc social selon le 1^{er} motif de la demande en 2015

Source : SNE au 31/12/2015

La tension est plus marquée à l'échelle communautaire sur les demandeurs âgés de 55 à 69 ans (4 demandes pour une attribution) et un peu moins marquée sur les 70 ans et plus (2,5). Les tensions à l'échelle communale sont plus marquées pour :

- Les moins de 30 ans à Liverdun (5),
- Les 30 à 54 ans à Saizerais (5) et dans une moindre mesure Liverdun (2,7),
- Les 55 à 69 ans à Frouard (19) et moindre mesure Champigneulles (5,6),
- Les 70 ans et plus à Pompey (7) et Champigneulles (7,3).

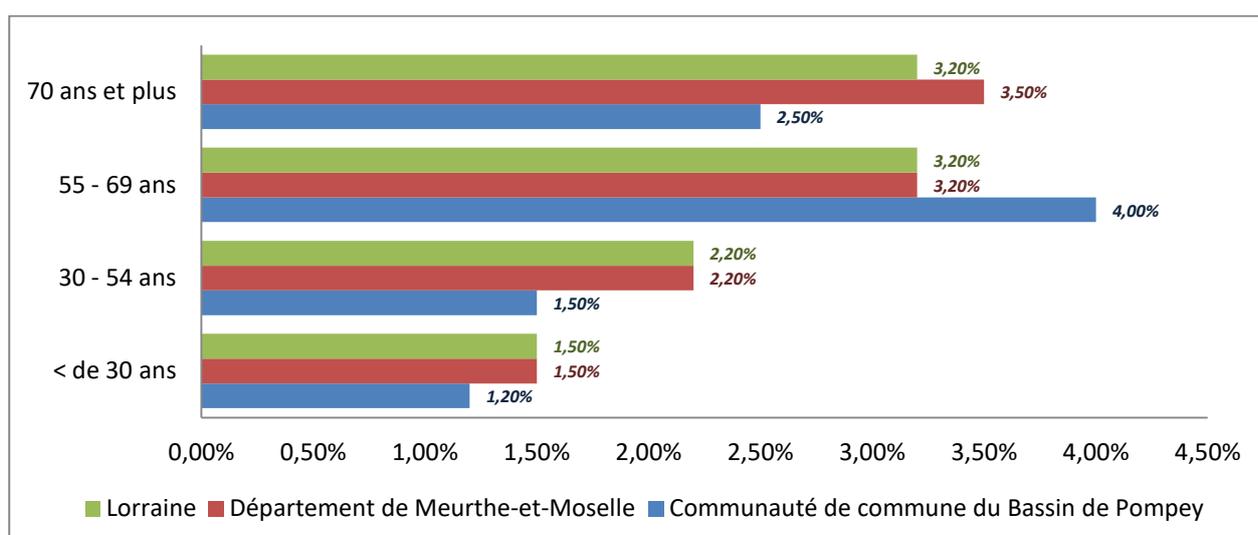


Figure 89 : Niveau de tension d'accès au parc social selon l'âge du demandeur en 2015

Source : SNE au 31/12/2015

Sur les typologies, la tension est sur les petites typologies notamment sur les T1 (48 demandes pour 6 attributions), toutes les communes sont concernées par cette tension sauf Lay-Saint-Christophe. Cette tension s'explique par la structure du parc locatif social existant qui dispose de peu de logements de petite typologie (cf. ci-après).

Cependant, une partie de ces demandes en petites typologies doivent trouver une réponse dans les attributions d'un T3 car ils représentent 35% de la demande et 43% des attributions.

A l'échelle communale, les tensions sont plus marquées sur :

- Les T3 à Frouard (4,9) et Liverdun (6), dans une moindre mesure à Pompey (3,3),
- Les T4 à Liverdun (2,6) et Saizerais (3).

Il n'y a pas de tension particulière sur les plus grands logements (T5 et plus).

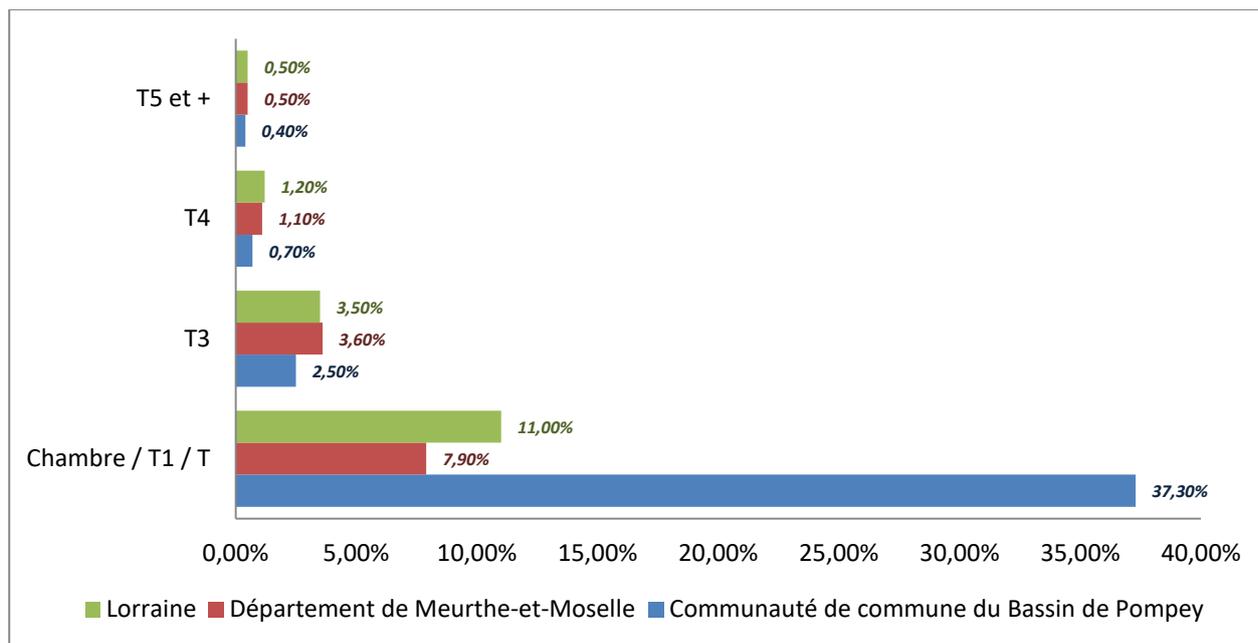


Figure 90 : Niveau de tension d'accès au parc social selon la typologie des logements en 2015

Source : SNE au 31/12/2015

Malgré la part relativement élevée de demandeurs ayant des ressources inférieures au plafond PLAI⁶¹, la tension se porte sur les ménages ayant des ressources comprises entre le PLUS et le PLS (3,2 demandes pour une attribution).

A l'échelle communale, les tensions sont plus marquées pour :

- Les ménages ayant des ressources inférieures au plafond PLAI à Frouard (2,8), Pompey (2,4) et dans une moindre mesure à Liverdun (2,0),
- Les ménages ayant des ressources comprises entre le plafond PLAI et PLUS à Champigneulle (2,6),
- Les ménages ayant des ressources comprises entre le plafond PLUS et PLS à Custines on constate une tension un peu plus élevée que la moyenne communautaire (3,5).

61 Pour la définition et les montants des plafonds des financements, se reporter à l'encart méthodologique de la partie « La production de logement locatif social » ci-après dans le document.

Pour les ménages pouvant prétendre à un logement PLS, en 2015, il y a eu 8 demandes et 4 attributions dont deux se sont faites sur des communes qui n'ont pas fait l'objet d'une demande en 1^{er} choix (Frouard et Bouxières-aux-Dames). Là encore, les caractéristiques du parc locatif social existant pèsent sur ces répartitions géographiques.

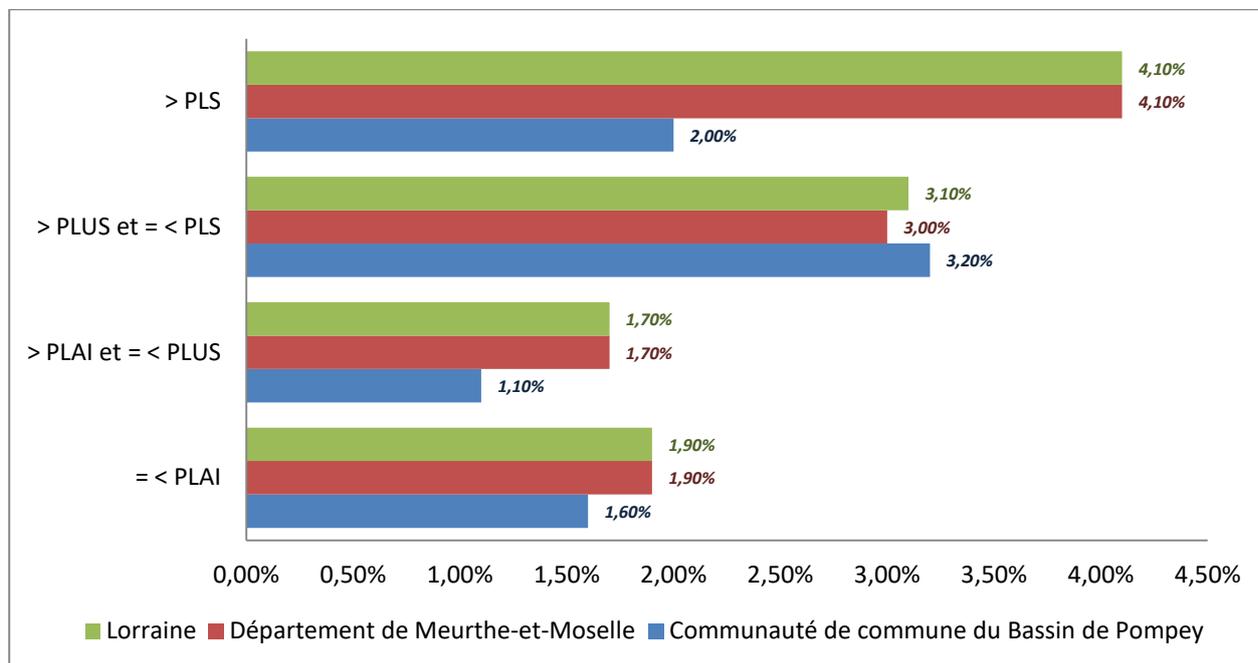


Figure 91 : Niveau de tension d'accès au parc social selon les ressources des demandeurs par rapport au plafond HLM PLUS en 2015

Source : SNE au 31/12/2015

Ce qu'il faut retenir :

Malgré un **faible taux de vacance (2,6% sur l'année 2015)** qui pourrait être un signe de tension, les autres indicateurs confirment que le **parc locatif social du Bassin de Pompey est détendu** :

- Une **bonne mobilité au sein du parc locatif social** avec un taux de rotation de 10,3% sur l'année 2015.
- Un **ratio demandes / attribution de 1,6**, inférieur au département (2,1) et nettement inférieur à la moyenne nationale (3,9).
- En 2015, **81% des demandes ont une ancienneté inférieure à 1 an**.

La demande de logement social se caractérise de la manière suivante :

- Au 31 décembre 2015, **534 demandes actives de logements locatifs sociaux** sont recensées sur la Communauté de Communes. Cette demande a connu une **forte progression depuis 2013 (+6,2% par an)**.
- **Une demande qui émane principalement de Champigneulle** (près de 40% des demandeurs) **mais qui s'exprime sur la quasi-totalité du territoire**.
- La **majorité des demandeurs ont entre 30 et 54 ans (54% des demandeurs)** et les moins de 30 ans représentent 29% des demandes actives en 2015 (surreprésentation à Bouxières-aux-Dames et Liverdun).
- Des **ménages demandeurs moins précarisés d'un point de vue économique qu'à l'échelle de la Meurthe-et-Moselle et de la Lorraine**. Une majorité des ménages demandeurs ont des ressources inférieures au plafond PLAI (68%) et cette caractéristique est plus marquée sur Pompey (78%), Frouard (78%) et Liverdun (76%).
- **Une demande orientée vers les petits logements (42% de T1-T2)** en corrélation avec la baisse de la taille moyenne des ménages.

Ce qu'il faut retenir :

L'accent est mis sur les segments qui font l'objet d'une tension plus marquée que la moyenne communautaire. Ces éléments pourront nourrir les éléments de programmation de l'offre locative sociale et les orientations en matière d'attributions et de publics prioritaires que l'EPCI définira dans le cadre de sa Conférence Intercommunale du Logement (CIL). Cependant, ils sont à relativiser car, d'une part ils ne reflètent que la demande exprimée et d'autre part, les volumes concernés selon les variables peuvent être relativement faibles.

Les jeunes ménages :

Liverdun connaît une tension plus marquée sur le motif des hébergés, dont une grande majorité doit être des décohabitants potentiels. Ce qui est confirmé par la tension des moins 30 ans à accéder au parc locatif social sur la commune. **Une réflexion axée sur les produits destinés au début de parcours résidentiel des jeunes ménages sera à avoir dans le cadre des orientations programmatiques pour la commune.**

Les personnes âgées :

Une difficulté à satisfaire les demandes des personnes âgées sur les communes de **Frouard, Champigneulle et Pompey.**

L'évolution de la cellule familiale :

Les communes de **Liverdun et Pompey ont une tension plus marquée sur le 1er motif de l'évolution familiale et particulièrement sur celle pour un logement actuel trop petit.** Ces demandes peuvent être issues de jeunes couples accueillant ou ayant un enfant en bas âge ou de familles recomposées.

Saizerais (5 demandes pour 1 attribution) connaît une « tension » sur la tranche d'âge des 30-54 ans demandant des logements de moyennes surfaces (T3 et T4). L'offre est peu développée sur la commune, 13 logements recensés dans RPLS 2015 avec aucune mobilité au sein du parc sur l'année 2014, ce qui explique la tension marquée de manière générale sur la commune.

Les ménages les plus modestes :

Frouard, Liverdun et Pompey rencontrent des difficultés à satisfaire les ménages dont les ressources sont inférieures au plafond PLAI. La tension est plus élevée que la moyenne communautaire malgré des loyers moyens en m² de surface habitable relativement peu élevés.

4.5. Quelques secteurs se démarquent en terme d'occupation du parc

L'indice de vigilance sociale⁶² qui regroupe des indicateurs de vigilance met en avant 3 territoires : la commune de Liverdun, les quartiers en QPV et enfin la commune de Frouard.

Signalons que la commune de Champigneulle se situe sur cet indice au-dessus de l'indice intercommunal.

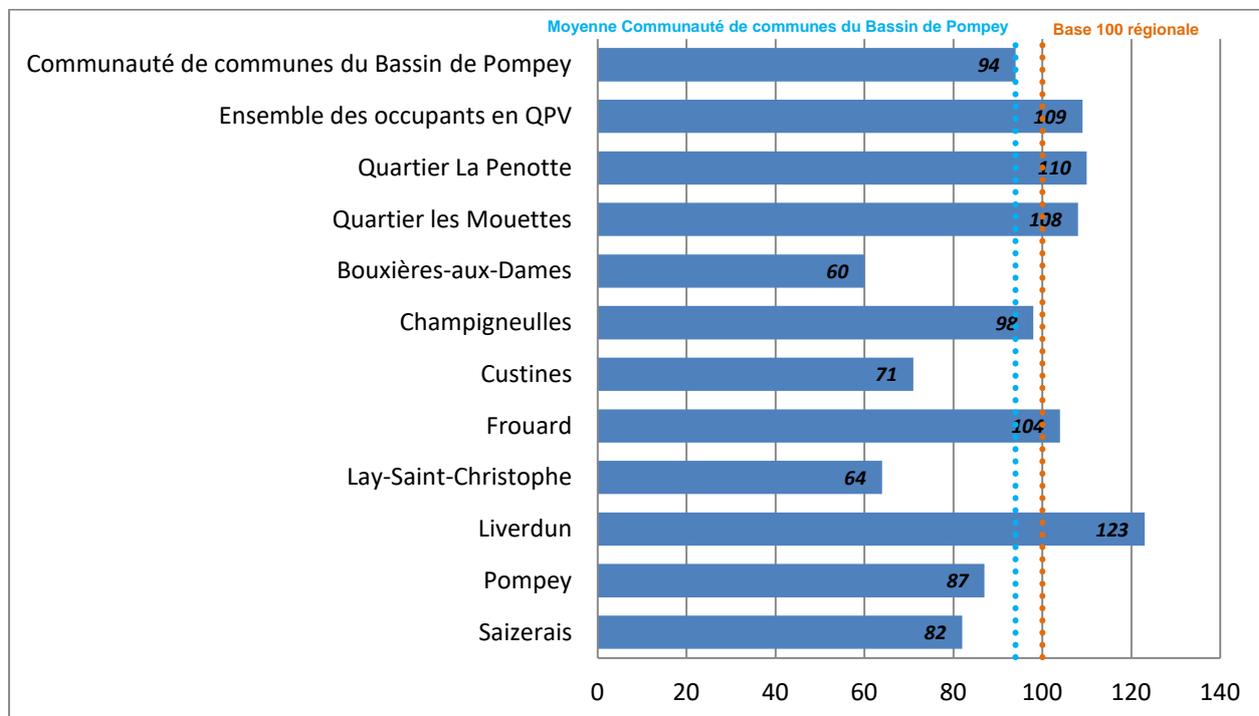


Figure 92 : Indice de vigilance social de l'occupation du parc social

Source : OPS 2016

Si l'on regarde dans le détail certains indicateurs composant cet indice, on peut distinguer certaines particularités.

La part des ménages ayant des revenus inférieurs à 40% des plafonds PLUS est particulièrement importante dans les quartiers en politique de la ville et leurs communes respectives mais également sur Liverdun (les données de Saizerais ne concernent que 11 ménages et sont donc à prendre avec précaution).

⁶²Composé de la part des ménages ayant des revenus inférieurs à 40% des plafonds PLUS (OPS), de la part des majeurs inactifs et chômeurs (OPS) et de la part des familles monoparentales avec 3 enfants ou plus (OPS)

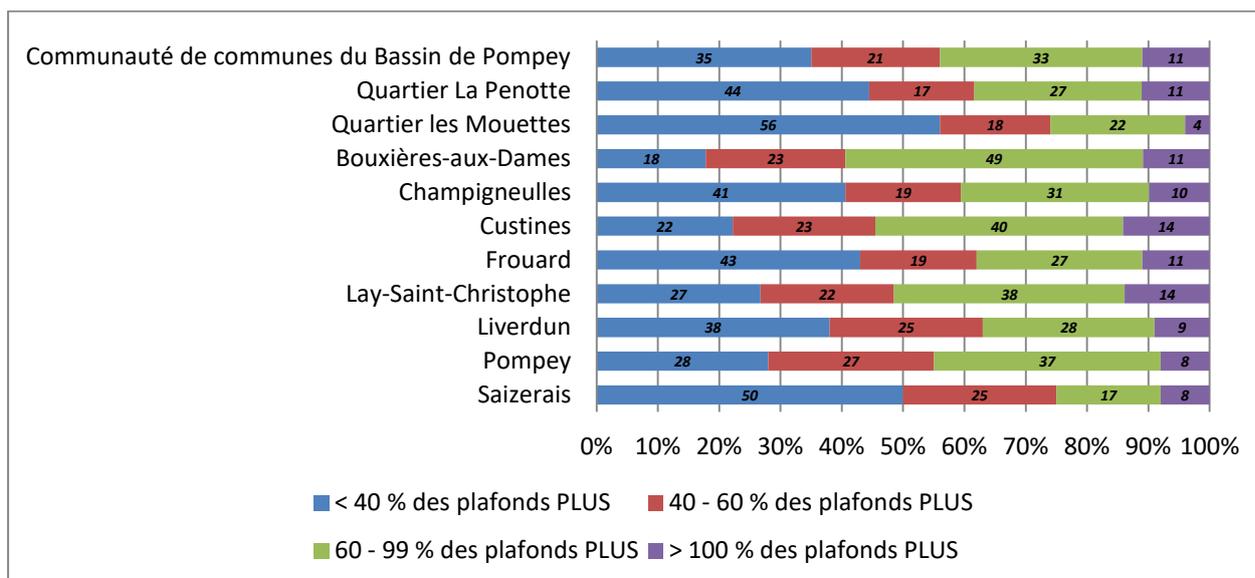


Figure 93 : Répartition des occupants du parc social en fonction des plafonds PLUS

Source : OPS 2016

Les emménagés récents représentent à l'échelle de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey 22% des occupants du parc social. Ils correspondent aux ménages occupant leur logement depuis moins de deux ans. Ce groupe inclut ce qui sont entrés dans le parc social et ceux qui ont quitté un logement social pour un autre.

Dans les secteurs identifiés ci-dessus, la part de ménages « emménagés récents » ayant des niveaux de revenus inférieurs à 40% des plafonds PLUS est encore plus importante. Cela signifie que dans les secteurs les plus précarisés du parc social, le niveau de revenu des occupants n'a pas tendance à s'améliorer lors d'une libération de logement. Cela s'explique bien souvent par les niveaux de loyers plus faibles pratiqués dans ces secteurs. Ces éléments devront être affinés dans le cadre des travaux de la CIL.

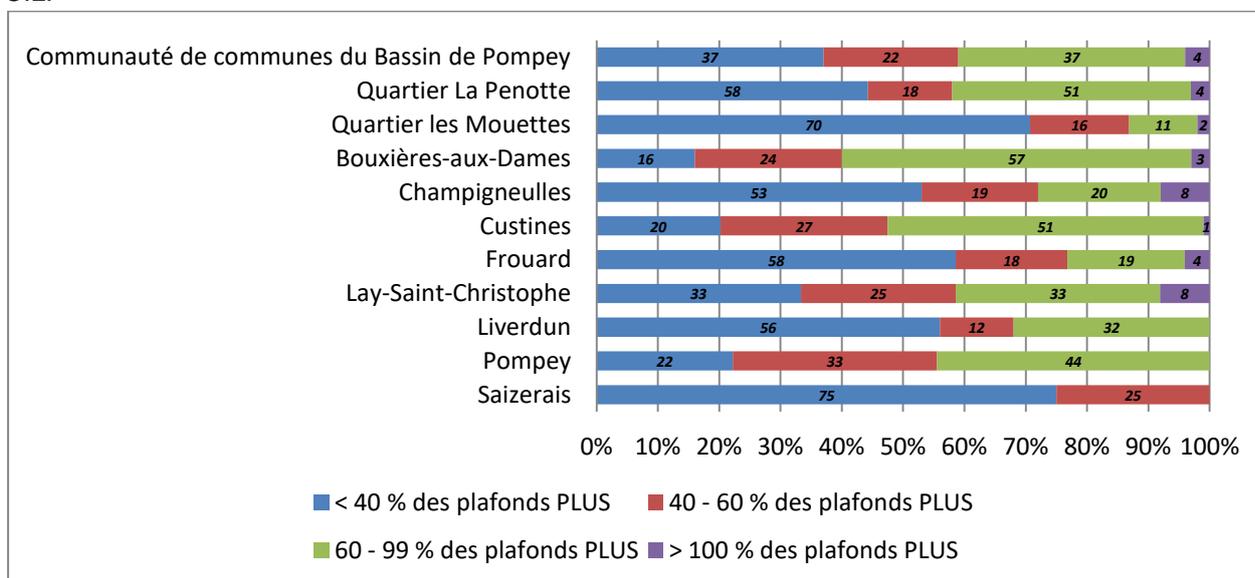


Figure 94 : Répartition des emménagés récents du parc social en fonction des plafonds PLUS

Source : OPS 2016

L'analyse de la composition familiale des occupants du parc social permet de mieux comprendre le positionnement de la commune de Liverdun. En effet, 5% des occupants du parc social de la commune sont des familles monoparentales avec 3 enfants ou +.

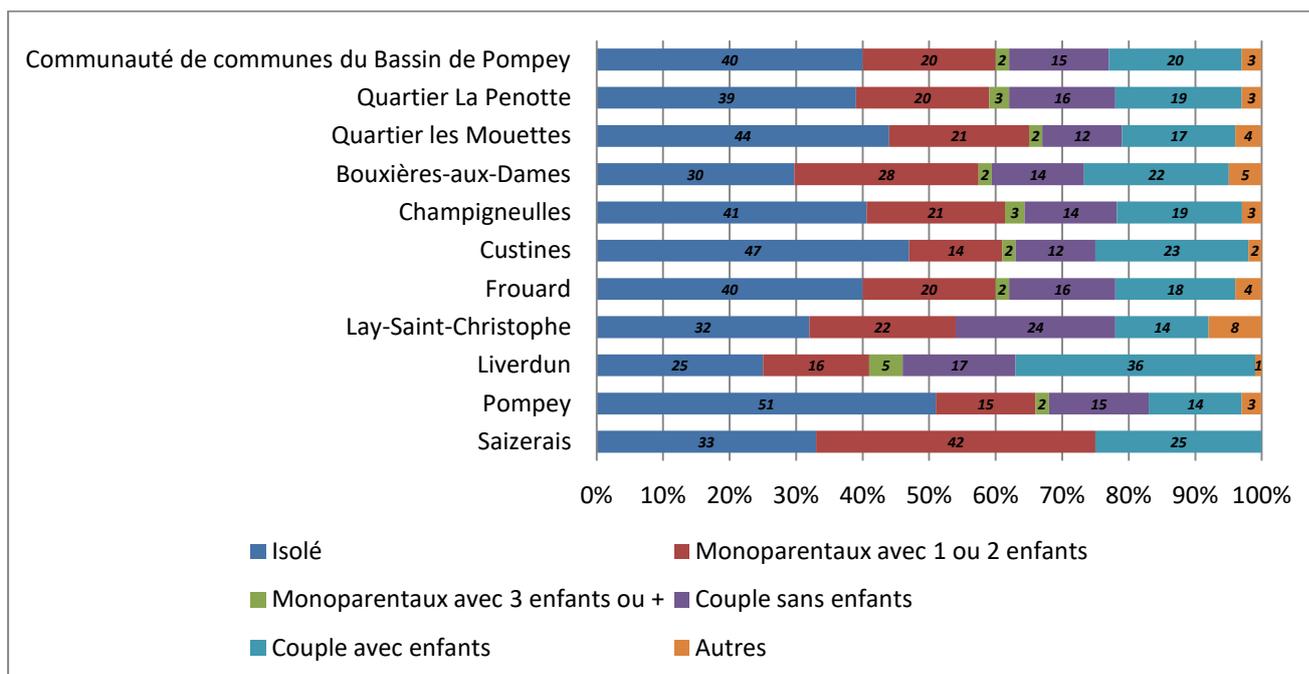


Figure 95 : Composition familiale des occupants du parc social

Source : OPS 2016

4.6. Les nouveaux outils et instances de suivi du parc social

La Commission Intercommunale du Logement

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey travaille depuis très longtemps avec les bailleurs sociaux. Ce partenariat avait pris la forme en 2013 de la signature d'une charte intercommunale entre les bailleurs sociaux et la communauté de communes. Elle prévoyait de mener des actions de réflexions sur les équilibres de peuplement.

La loi Alur, Lamy et Egalité et Citoyenneté ont désormais inscrits ces actions au cœur de la politique intercommunale en faisant des EPCI des chefs de file de la politique des attributions.

Une première Commission Intercommunale du Logement a été réunie le 1^{er} décembre 2016 en présence d'élus intercommunaux et communaux, des services de l'Etat, des bailleurs sociaux et d'un collège d'associations œuvrant dans le domaine du logement.

Cette instance est donc désormais en charge des travaux et des réflexions sur les équilibres de peuplement du parc social. Son premier travail sera de réaliser un diagnostic partagé des équilibres territoriaux. Elle donnera également un avis sur le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs.

Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a lancé son plan partenarial et a réalisé un premier état des lieux de la demande locative sociale.

Ce qu'il faut retenir :

- Une **occupation du parc plus fragile sur Liverdun, les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).**
- Cette fragilité s'explique principalement par **des revenus très modestes des occupants du parc** notamment pour les deux QPV, Frouard et Champigneulle. Pour Liverdun, le poids des familles monoparentales et nombreuses (5%) explique une grande partie de l'indice de vigilance.
- Cette **fragilité économique est d'autant plus marquée chez les emménagés récents.** La Communauté de Communes devra être **particulièrement attentive à cette question lors de l'élaboration de ses orientations stratégiques en matière d'attributions** afin de favoriser la mixité sociale et une meilleure répartition spatiale des ménages aux plus faibles ressources.
- Le Bassin de Pompey est devenu au regard des derniers textes de lois et des dispositifs s'y attachant un des chefs de file des réflexions sur les équilibres de peuplement.

5. Les quartiers en politique de la ville⁶³

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a défini les nouveaux objectifs de la politique de la ville et a proposé une refonte de ce qui est appelé communément la géographie prioritaire. La Communauté de Communes du Bassin de Pompey, qui n'en faisait pas partie pour le moment appartient désormais au dispositif.

En effet, le décret 2014-1750 du 30 décembre 2014 a retenu deux quartiers de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey comme quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces deux quartiers n'ont pas été retenus au titre de la rénovation urbaine de l'ANRU.

5.1. Le quartier des Mouettes à Champigneulles

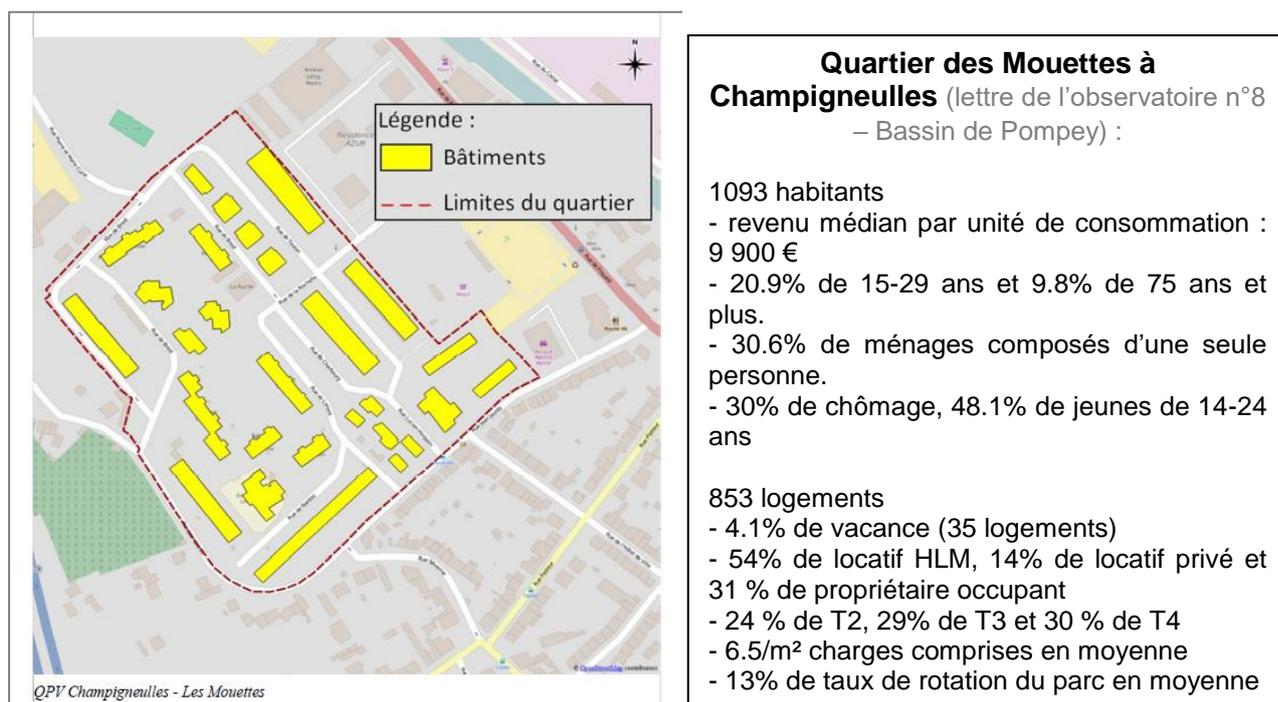
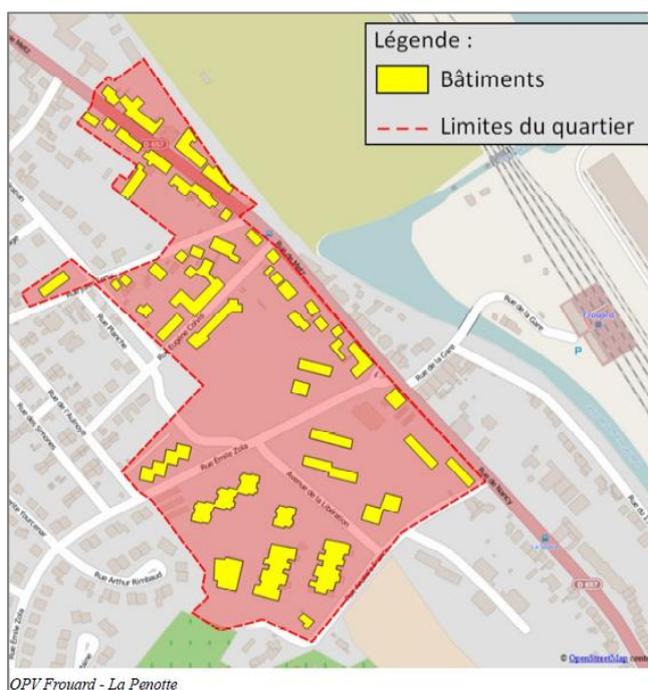


Figure 96 : QPV de Champigneulles - Les Mouettes

Ce quartier d'habitat mixte fait l'objet d'une importante rénovation urbaine (hors dispositif ANRU) qui a été engagée en 2006 par le biais d'une convention de renouvellement urbain tripartite mise en œuvre par la Commune, le Bailleur principal MMH et la Communauté de Communes dont la 3^{ème} phase est en cours de mise en œuvre.

63 Les éléments de cette partie sont issus du Contrat de Ville de la Communauté de communes du Bassin de Pompey – pour le volet habitat uniquement

5.2. Le quartier de la Penotte à Frouard



Quartier de la Penotte à Frouard (lettre de l'observatoire n°8 – Bassin de Pompey) :

1150 habitants
 - revenu médian par unité de consommation 11 600 €
 - 24.2% de 15-29 ans et 7.9% de 75 ans et plus.
 - 41.4% de ménages composés d'une seule personne.
 - 23% de chômage, 36.9% de jeunes de 14-24 ans

821 logements
 - 6.5% de vacance (53 logements)
 - 64.7% de locatif HLM, 9.4% de locatif privé et 24.5 % de propriétaire occupant
 - 8% de T2, 49% de T3 et 28.5% de T4
 - 5.7/m² charges comprises en moyenne
 - 12 % de taux de rotation en moyenne

Figure 97 : QPV de Frouard – La Penotte

5.3. Les éléments de diagnostic participatif sur le Cadre de Vie et le renouvellement urbain

Le diagnostic en marchant n'a pas fait apparaître de dysfonctionnements majeurs. Le positionnement de ces deux quartiers à proximité de futures zones de développement et sur lesquels les interconnexions seront à travailler.

Tableau 39 : Synthèse des éléments de diagnostic participatif sur le cadre de vie et le renouvellement urbain – Contrat de ville

<u>Atouts / Actions en place</u>	<u>Faiblesses / Points de vigilance</u>
Le diagnostic en marchant fait ressortir l'absence de dysfonctionnements majeurs sur les deux quartiers	Enjeux du DEM : <ul style="list-style-type: none"> o Développer et préserver la qualité des espaces publics o Développer la qualité de l'habitat o Aménager les circulations, déplacements et connexions o Maintenir la vie et les équipements dans le quartier o Mobiliser les forces vives pour les quartiers
Convention de gestion urbaine de proximité entre Champigneulles, le Bassin de Pompey et MMH, à préserver et à déployer le cas échéant	Réappropriation des espaces verts à étudier
Quartiers bien aménagés ou réaménagés globalement	Identification des zones problématiques à aménager
Présence de conteneurs enterrés sur les deux quartiers	Aménagement d'aires de jeux sur les deux quartiers nécessaires à l'amélioration globale du cadre de vie.
Proximité de deux zones en développement ouvrant des possibilités pour le maintien des services des quartiers, et pour un parcours résidentiel approprié	Prise en compte de l'intégralité du périmètre des quartiers dans l'analyse et les actions à proposer.

	Un bâtiment de logements sociaux non équipé en conteneur enterré (Nouveaux Logis de l'Est Frouard)
	Occupation du parc social problématique sur certains immeubles. Absence de mixité à l'échelle des bâtiments.

5.4. Les objectifs et orientations stratégiques retenues dans le cadre du Cadre de vie et du Renouveau urbain

- Assurer un fonctionnement de qualité sur les quartiers Les Mouettes et La Penotte,
- Rendre attractif les deux quartiers dans un objectif de mixité sociale,
- Mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL),
- Définir une convention intercommunale d'équilibre territoriale du logement (Convention de mixité sociale), aujourd'hui remplacée par la Convention Intercommunale d'Attribution suite à la promulgation de la loi relative à l'Égalité et la Citoyenneté,
- Travail au déploiement d'une convention de partenariat pour l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties,
- Viser la qualité paysagère et l'amélioration du cadre de vie des habitants.

6. Le parc privé

6.1. Une vacance dans le parc privé moins « dure » que dans le reste du département

Selon Filocom, 80% des logements vacants sont des logements du parc privé. L'étude de la répartition de ce parc selon la durée de vacance montre que ce parc est essentiellement composé de logements connaissant une vacance de rotation. Les logements vacants depuis plus de 5 ans représentent environ 150 logements sur l'ensemble du territoire.

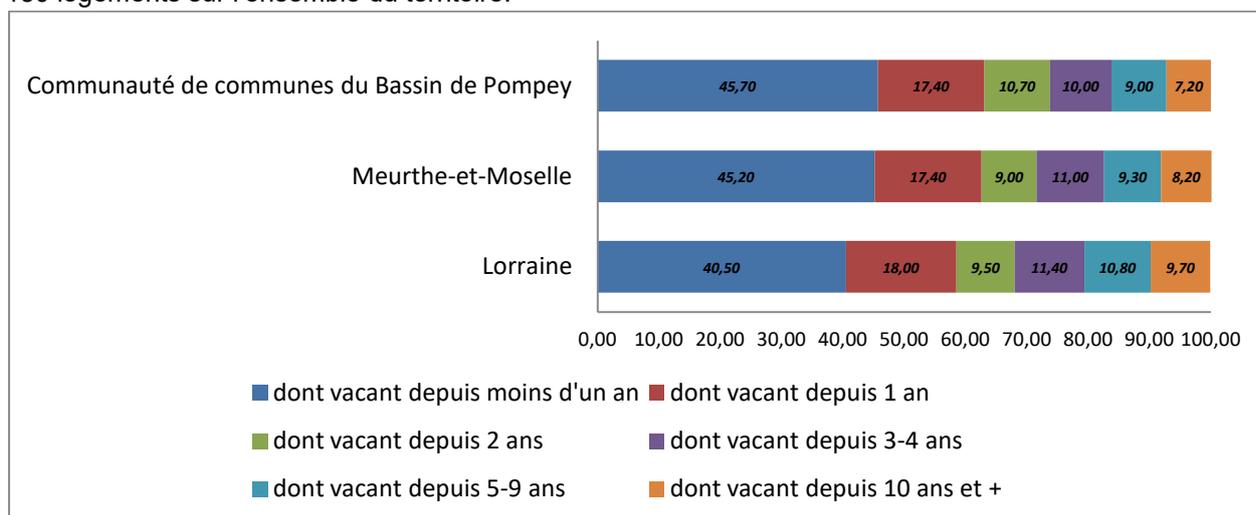


Figure 98 : Durée de la vacance dans le parc privé

Source : Filocom 2013, MEDDE d'après DGFIP, traitement CD ROM PPPI Anah

6.2. Une segmentation par type de logement et par statut d'occupation

70% des propriétaires occupants vivent majoritairement en logements individuels d'avant 1975

Les propriétaires occupants représentent près de 70% des occupants des résidences principales en 2013. Parmi ces derniers, 56% vivent dans un logement construit avant 1975 (52% en logements individuels).

Tableau 40 : Répartition des propriétaires occupants par type de logements

	Communauté de Communes du Bassin de Pompey		Département de la Meurthe-et-Moselle	
Propriétaire occupant (poids au sein du parc de logements)	11 622	69,0%	187 760	60,6%
En parc individuel d'avant 1975	6 078	52,3%	93 847	50,0%
En parc collectif d'avant 1975	507	4,4%	9 934	5,3%

Source : Filocom 2013, MEDDE d'après DGFIP, traitement CD ROM PPPI Anah

6.3. Un parc locatif privé un peu moins présent, majoritairement dans le locatif d'avant 1975

Le parc locatif privé est toujours sous représenté sur la Communauté de Communes du Bassin de Pompey au regard de la moyenne départementale mais qui, rappelons-le, est influencée par le poids de l'agglomération nancéenne.

Les locataires privés, à l'inverse des propriétaires occupants, occupent majoritairement le parc en logement collectif d'avant 1975. Pour autant, la part de logements individuels en locatif reste supérieure à la moyenne départementale.

Tableau 41 : Répartition des locataires privés par type de logements

	Communauté de Communes du Bassin de Pompey		Département de Meurthe-et-Moselle	
Locataires privés (poids au sein du parc de logement)	2 363	14,0%	68 588	22,1%
En parc individuel d'avant 1975	507	21,5%	9 934	14,5%
En parc collectif d'avant 1975	1 258	53,2%	39 314	57,3%

Source : Filocom 2013, MEDDE d'après DGFIP, traitement CD ROM PPPI Anah

6.4. Des occupants qui paraissent moins fragiles que dans l'ensemble de la Meurthe et Moselle

Le segment locatif privé accueille une population un peu plus fragile que celle des propriétaires occupants.

Selon Filocom 2013, il existe quelques situations de mal logement liées à la suroccupation⁶⁴ dans le parc privé :

- 1% des propriétaires occupants de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey sont concernés soit un peu moins de 120 ménages en 2013
- 2,8% des locataires privés contre 2,2% en Meurthe et Moselle soit 65 ménages en 2013.

⁶⁴ Situations de sur occupation (< 16m² 1ère personne + 11m²/ pers. supplémentaire)

Une partie des ménages du parc privé a des niveaux de revenus inférieur au seuil de pauvreté⁶⁵, toutefois leur poids relatif est plus faible que dans le reste du département.

Tableau 42 : Les ménages du parc privé sous le seuil de pauvreté

	Communauté de Communes du Bassin de Pompey		Département de Meurthe-et-Moselle	
Nombre de ménages PO sous le seuil de pauvreté et part dans le total ménages PO	670	5,8%	14 197	7,6%
Nombre de ménages LP sous le seuil de pauvreté et part dans le total ménages LP	556	23,5%	18 841	27,5%

Source : Filocom 2013, MEDDE d'après DGFIP, traitement CD ROM PPPI Anah

6.5. Un parc privé potentiellement indigne en diminution

Le nombre de résidences principales privées potentiellement indignes a diminué de près d'un tiers entre 2005 et 2013. Cette diminution peut être le reflet de l'amélioration des logements ou - compte-tenu du mode de recensement des logements qui tient compte de la catégorie cadastrale des logements - d'une mise à jour des fichiers fonciers des impôts.

En part relative toutefois, le parc privé potentiellement indigne reste supérieur à la moyenne de l'aire urbaine de Nancy et les taux constatés sur les communes de Pompey, de Marbache et de Frouard montrent la persistance de besoins d'amélioration.

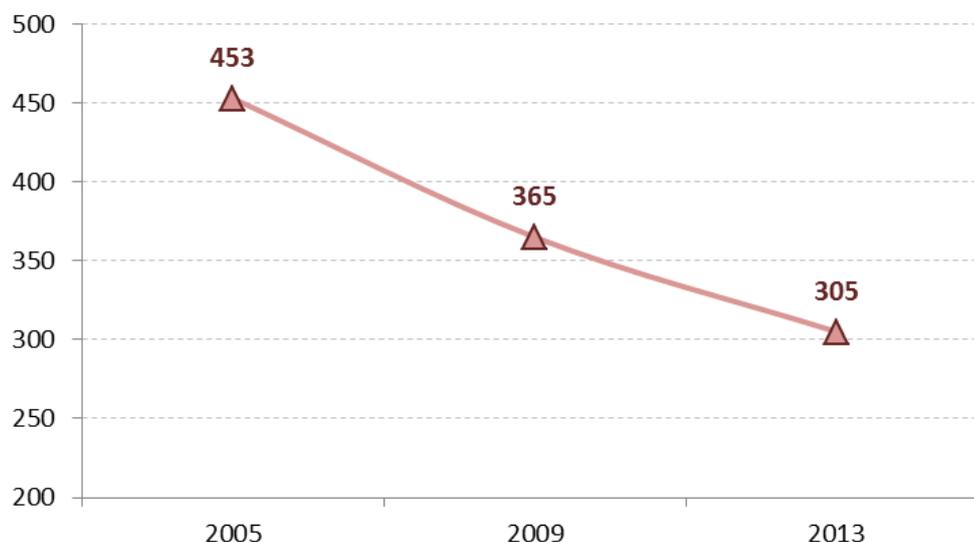


Figure 99 : Evolution du nombre de résidences principales privées en PPPI depuis 2005

Source : FILOCOM 2013 - MEDDE d'après DGFIP, traitement CD ROM PPPI Anah

65 Le seuil de pauvreté a été calculé selon la définition de la demi-médiane du revenu net par unité de consommation sur la France métropolitaine, soit 8489 €.

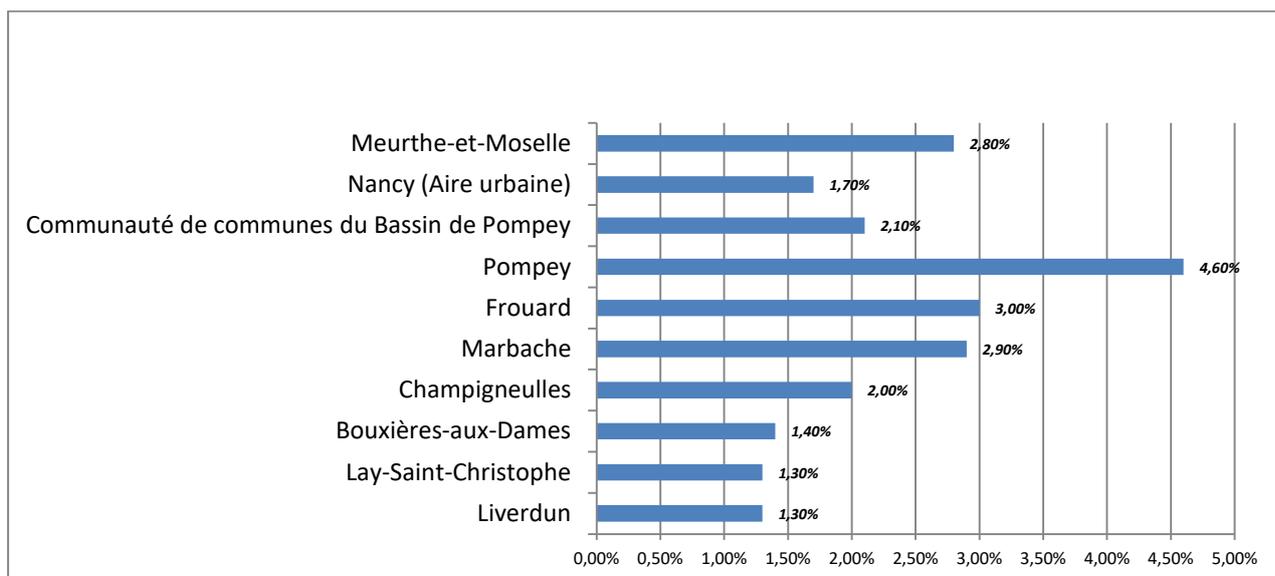


Figure 100 : Part du parc privé potentiellement indigne dans l'ensemble du parc privé en 2013

Source : FILOCOM 2013 - MEDDE d'après DGFIP, traitement CD ROM PPPI Anah

Les logements concernés sont très majoritairement du parc ancien, 90,2% des RPP concernées ont été construites avant 1949 (91,3% à l'échelle départementale). Ce sont également pour une part importante des logements individuels (56,1%).

La problématique du parc privé indigne concerne majoritairement des propriétaires occupants à 52,1% (soit 159 résidences principales) et à 43,9% des locataires du parc privé (soit 134 RP). A Frouard, la problématique du PPPI se retrouve légèrement plus dans le parc locatif privé alors que la situation est inverse à Pompey (légèrement majoritaire dans le parc en propriété occupante).

Les ménages concernés par le PPPI sont principalement des personnes âgées avec 43,3% des situations qui concernent des ménages de 60 ans et plus (34,4% à l'échelle de la Meurthe-et-Moselle).

Mais un taux de PPPI plus élevé dans le parc locatif privé (5,5% contre 1,4% pour les propriétaires occupants).

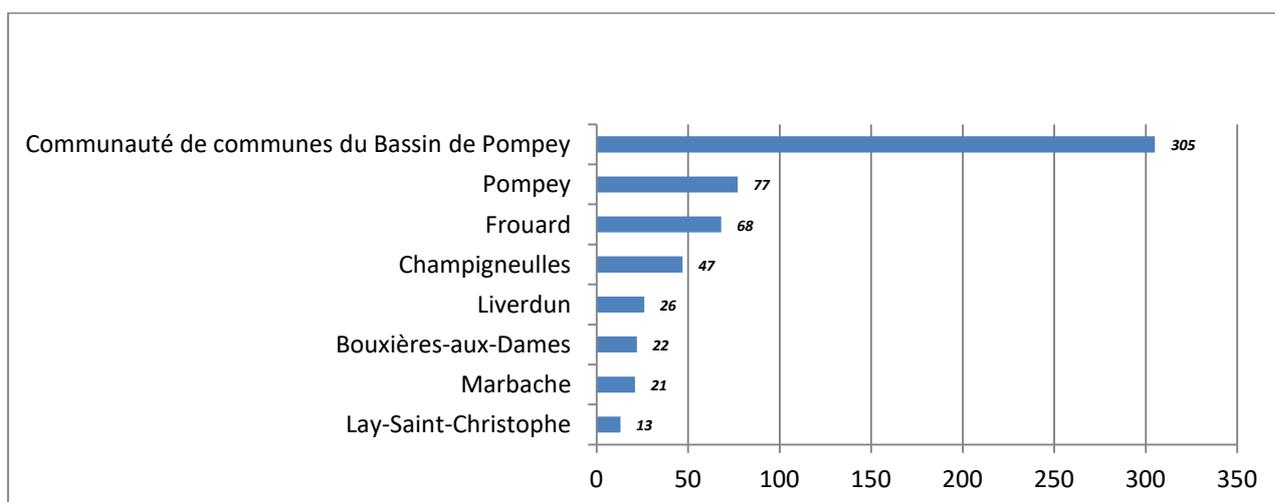


Figure 101 : Nombre de résidences principales classées en PPPI en 2013

Source : FILOCOM 2013 - MEDDE d'après DGFIP, traitement CD ROM PPPI Anah

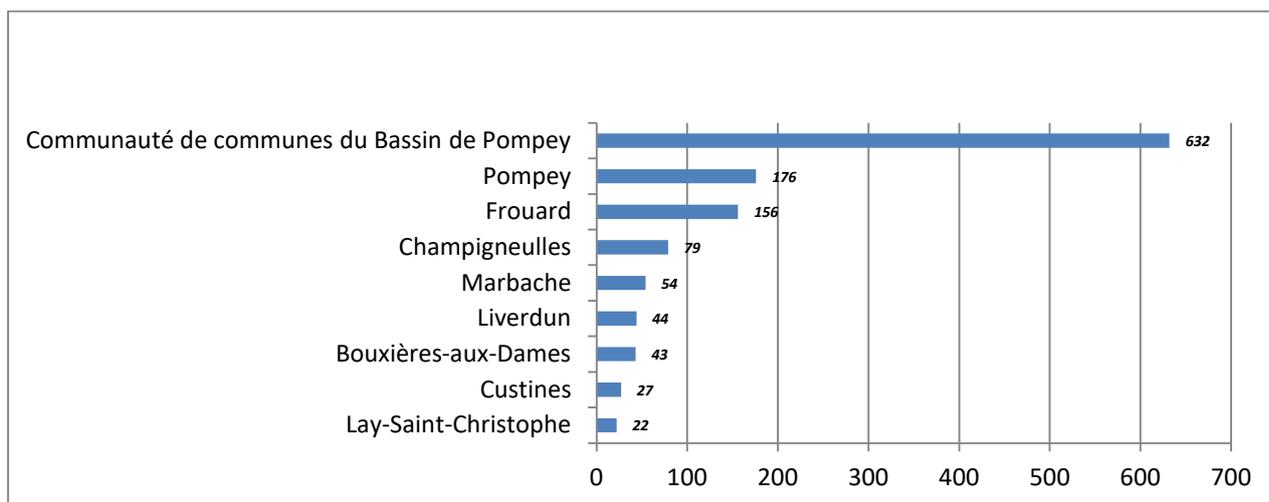


Figure 102 : Population (en nombre d'habitants) du PPPI en 2013

Source : FILOCOM 2013 - MEDDE d'après DGFIP, traitement CD ROM PPPI Anah

36% des propriétaires occupants éligibles⁶⁶ aux aides de l'Anah

Les propriétaires occupants modestes éligibles aux aides de l'Anah représentent en 2013 un peu plus de 16% de ce segment de parc. Les ménages sont un peu plus éligibles que dans l'ensemble du département de Meurthe et Moselle, mais un peu moins pour les plus modestes d'entre eux.

Tableau 43 : Propriétaires occupants modestes et très modestes en 2013

	Communauté de Communes du Bassin de Pompey		Département de Meurthe-et-Moselle	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
PO modestes et part dans le total ménages PO	1 867	16,1%	26 570	14,2%
PO très modestes et part dans le total ménages PO	2 350	20,2%	41 555	22,1%

Source : Filocom 2013, MEDDE d'après DGFIP, traitement CD ROM PPPI Anah

Du point de vue territorial, les ménages très modestes et modestes sont en part relative beaucoup plus nombreux sur la commune de Pompey, avec des niveaux très supérieurs à la moyenne départementale.

⁶⁶ C'est-à-dire habitant un logement de plus de 15 ans et sous plafonds de ressources

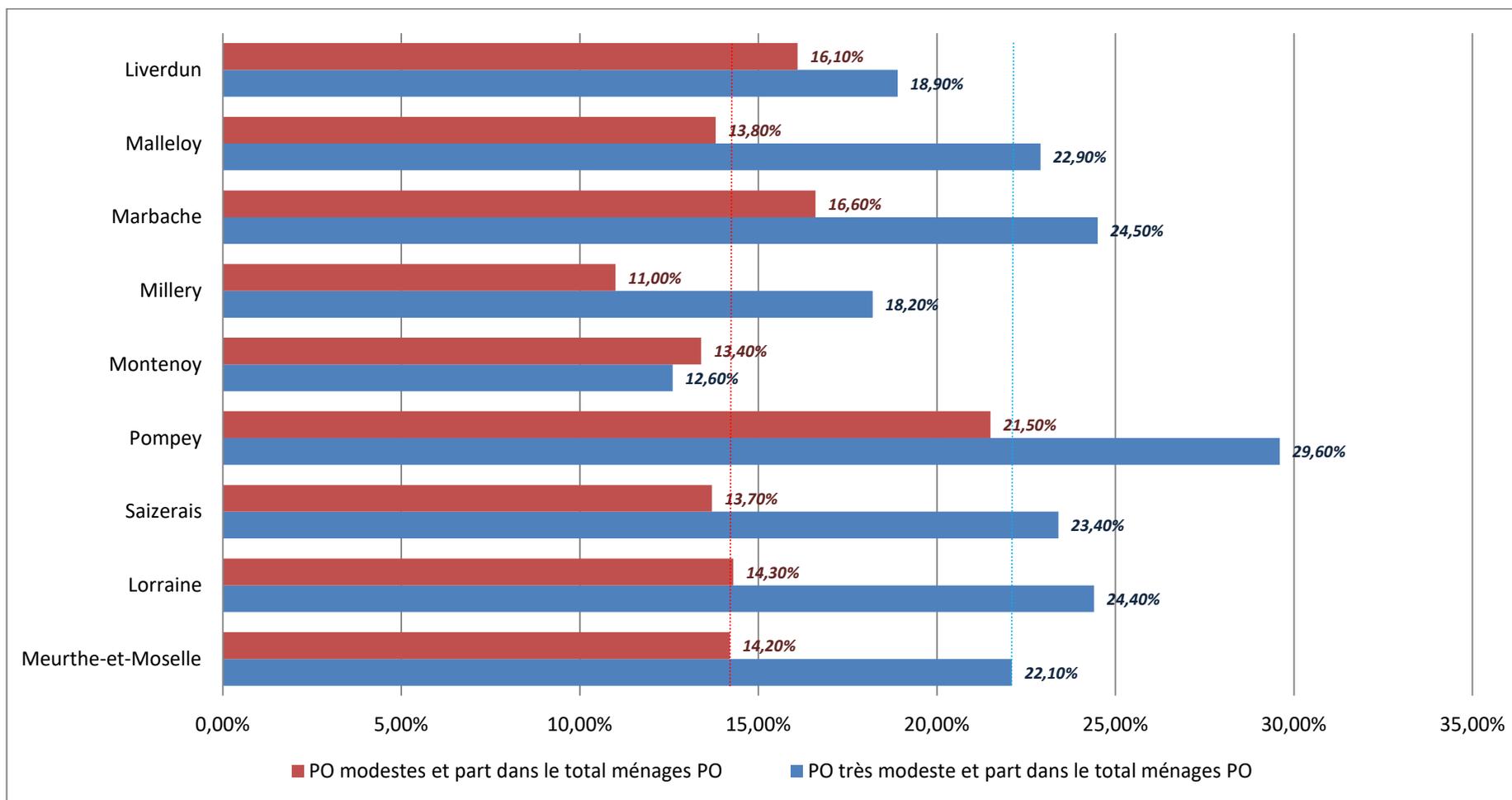


Figure 103 : Part des propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah en 2013

Source : Filocom 2013, MEDDE d'après DGFIP, traitement CD ROM PPPI Anah

6.6. Une prise de conscience des besoins en matière de péril et d'insalubrité

L'intercommunalité est délégataire des pouvoirs de police des maires en matière de péril.

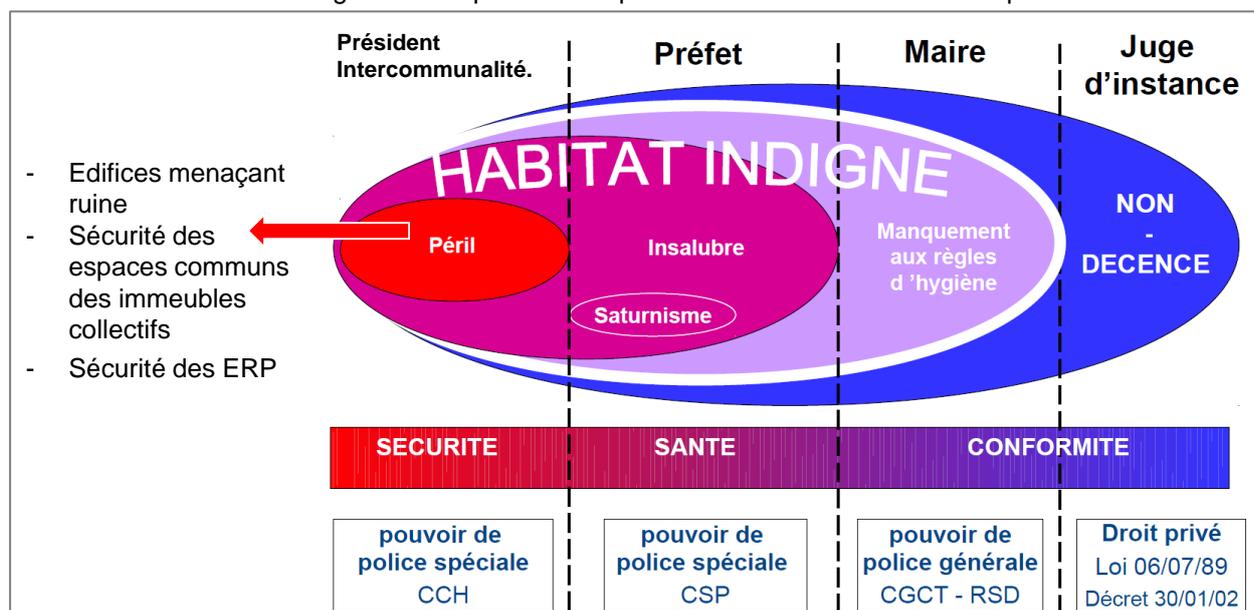


Figure 104 : Schéma des pouvoirs de police en matière de péril et d'insalubrité

Source : Communauté de Communes du Bassin de Pompey, Bilan du PLH, 17 janvier 2017

Sur l'année 2016, l'intercommunalité a enregistré 14 signalements relatifs à l'habitat dégradé qui relèvent des pouvoirs de polices du Président de la Communauté de Communes. Six ont fait l'objet du lancement d'une procédure de péril officielle, et 6 ont fait l'objet de travaux par les propriétaires sans aller jusqu'à l'arrêté officiel de péril.

La question de l'insalubrité et du manquement aux règles d'hygiènes relèvent des pouvoirs du Préfet ou des Maires. Toutefois, la centaine de signalements effectués a permis à la Communauté de Communes de mieux appréhender ces phénomènes globalement. Ainsi 29 signalements ont nécessité une intervention de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

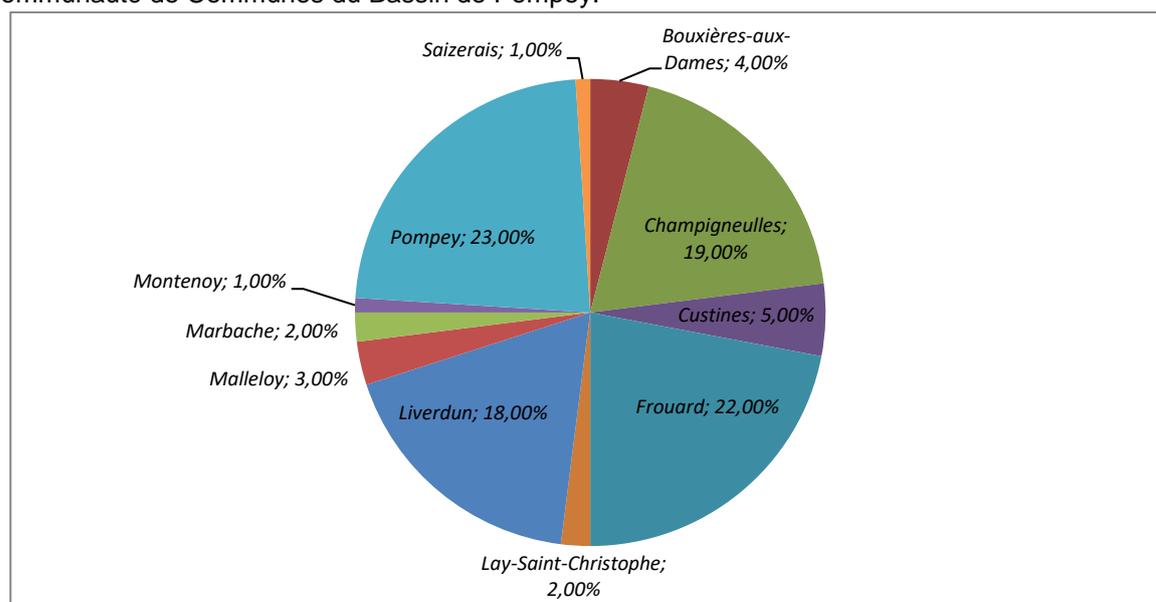


Figure 105 : Communes des signalements des problématiques de dégradation du bâti

Source : Communauté de Communes du Bassin de Pompey, Bilan du PLH, 17 janvier 2017

6.7. Des actions pour l'amélioration du parc privé reconduites et renforcées (Bilan PLH janvier 2017)

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) d'amélioration du parc privé de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a permis d'engager l'amélioration de 186 logements (dossiers déposés) entre 2014 et 2016. Les travaux s'élèvent en moyenne à 18 400€ par logement dont près de 3 000€ de subventions de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey. Le bilan est positif sur la thématique énergétique et le maintien à domicile.

Tableau 44 : Bilan du PIG présenté le 17 janvier 2017

NATURE AIDE	Nombre de dossiers déposés	Montant moyen des travaux subventionnés (HT)	Montant global des travaux subventionnés (HT)	Subvention moyenne / Dossier Bassin de Pompey	Total des engagements Subvention Bassin de Pompey
Autonomie	36	6 929,31 €	260 063,87 €	1 074,30 €	38 674,68 €
Energie	108	16 452,56 €	1 857 232,22 €	2 720,48 €	293 812,11 €
Ravalement	26	7 255,32 €	200 431,75 €	1 017,51 €	26 455,13 €
Matériaux	4	994,81 €	6 845,81 €	262,35 €	1 049,38 €
Rénovation	12	100 592,61 €	407 417,51 €	16 286,83 €	195 441,96 €
TOTAUX / MOYENNES	186	18 419,68 €	2 731 991,16 €	2 986,20 €	555 433,26 €

Source : Communauté de Communes du Bassin de Pompey, Bilan du PLH, 17 janvier 2017

Ce programme est reconduit jusqu'en 2018, ainsi que le programme Cœur habitat d'aides à l'amélioration de l'habitat privé.

Le guichet unique habitat, chargé de délivrer des conseils techniques et financiers aux habitants souhaitant réaliser des travaux de rénovation de leurs logements a été mis en place dans le cadre du programme Cœur Habitat le 1^{er} Janvier 2014. Il constitue un outil essentiel de sensibilisation et de communication sur le territoire.

Il est amené à évoluer prochainement avec le développement d'une plate-forme rénovation énergétique d'amélioration de l'habitat. Il s'agira de réactiver le partenariat avec les professionnels du bâtiment et leur fédération et de développer des actions avec le secteur bancaire mais également d'augmenter la capacité d'accueil et de conseil aux habitants.

6.8. Quelques copropriétés potentiellement fragiles de petites tailles et anciennes

On dénombre en 2013, 281 copropriétés dont 87% ont moins de 12 logements (Filocom 2013).

L'Anah dénombre 189 copropriétés potentiellement fragiles. Parmi celles-ci, 47 relèvent de la « famille D » et sont identifiées comme potentiellement très fragiles. Elles se situent notamment à Frouard, Liverdun et Pompey. Leur répartition sur le territoire indique que cela concerne essentiellement les centres-bourgs anciens qui accueillent plus d'immeubles anciens que les parties récemment urbanisées.

Les copropriétés potentiellement fragiles sont en très grandes majorité de petites copropriétés, seulement 18 sur les 189 comptent plus de 11 logements. De même, cette problématique concerne en très grande majorité des immeubles anciens, 64% ont été construits avant 1949 (118 copropriétés). Cette structure correspond à celle du parc en copropriété.

Ce repérage reste cependant théorique. Les études pré-opérationnelles réalisées dans le cadre du PIG n'ont pas mis en avant cet enjeu sur le territoire. Celles envisagées dans le cadre des opérations de cœur de bourg pourront amener la Communauté de Communes du Bassin de Pompey à se réinterroger sur cette problématique le cas échéant.

Encart explicatif :

L'aide au repérage des copropriétés de l'ANAH est un outil statistique qui croise plusieurs variables : revenus des occupants et des propriétaires, sur occupation, classement cadastral et présence d'équipements sanitaires, vacance de longue durée, etc. Il permet d'établir un classement allant de A (pas de difficulté notable) à D (potentiellement « très fragile ») pour qualifier la fragilité potentielle des copropriétés. Cet outil statistique est disponible à l'échelle des sections cadastrales.

Carte 42 : Copropriétés potentiellement fragiles selon l'Anah

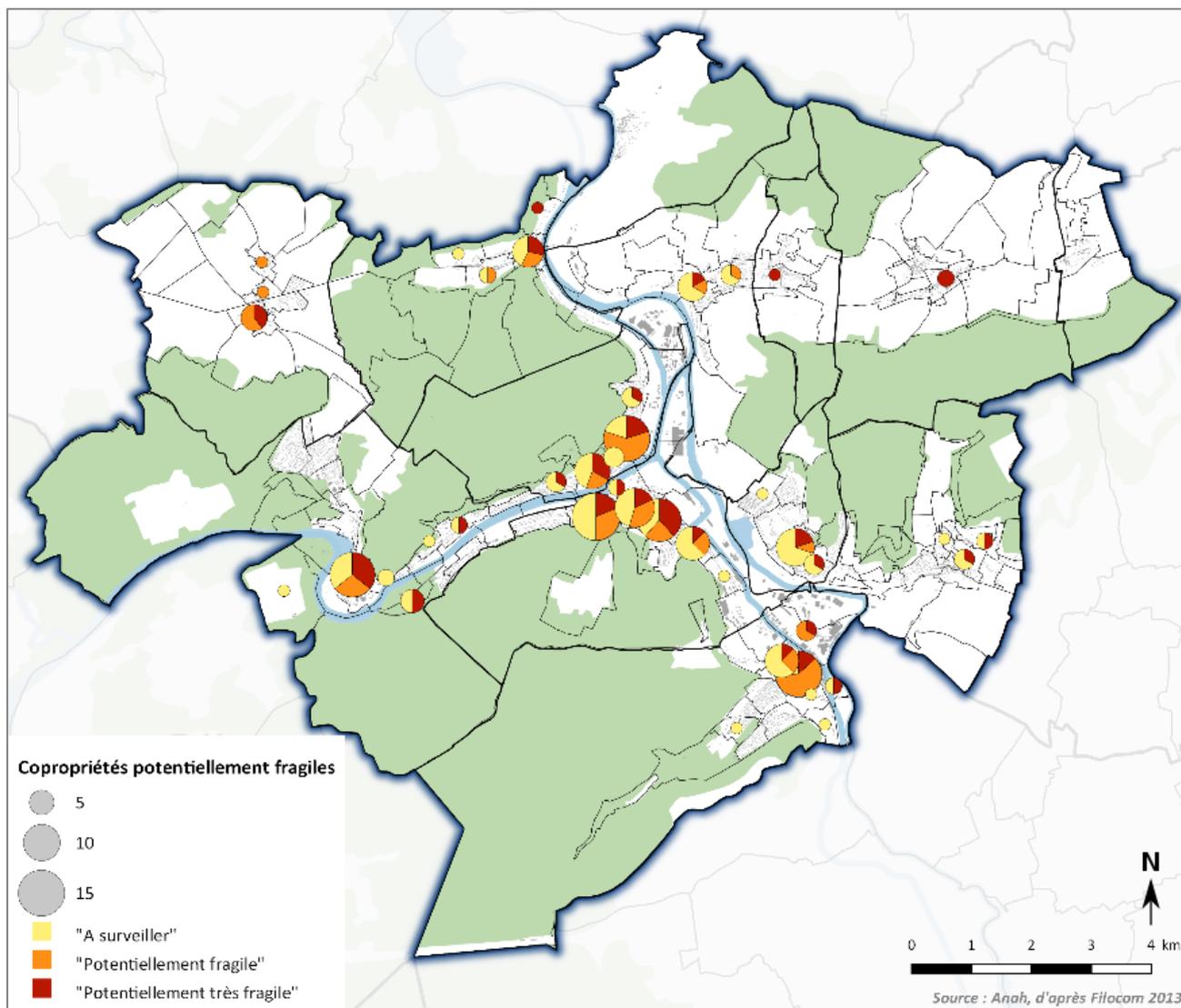


Tableau 45 : Copropriétés potentiellement fragile selon l'Anah

Communes	Copropriétés de Famille B "A surveiller"	Copropriétés de Famille C "Potentiellement fragile"	Copropriétés de Famille D "Potentiellement très fragile"	TOTAL
Bouxières-aux-Dames	10	1	3	14
Champigneulles	13	13	5	31
Custines	6	2	1	9
Faulx	0	0	2	2
Frouard	25	14	12	51
Lay-Saint-Christophe	4	0	2	6
Liverdun	12	4	8	24
Malleloy	0	0	1	1
Marbache	5	3	3	11
Pompey	14	11	8	33
Saizerais	0	5	2	7
Total général	89	53	47	189

Source : Anah, d'après Filocom 2013

Ce qu'il faut retenir

- La **vacance dans le parc privé apparaît moins « dure » que dans le reste du département**. Ainsi seuls 150 logements sont vacants depuis plus de 5 ans.
- Le parc privé potentiellement indigne semble diminuer.
- **L'occupation du parc privé apparaît moins fragile** que dans l'ensemble de la Meurthe et Moselle. Le segment locatif privé accueille une population un peu plus fragile que celle des propriétaires occupants.
- 36% des propriétaires occupants sont éligibles aux aides de l'Anah.
- Le Bassin de Pompey avec l'élargissement de ses compétences a pris conscience des besoins en matière de péril et d'insalubrité ; l'insalubrité restant la compétence des communes et du Préfet.
- **Les actions d'amélioration du parc privé fonctionnent plutôt bien sur les thématiques de l'énergie et du maintien à domicile**. Elles vont se renforcer avec la mise en place de la Plate-forme rénovation énergétique et amélioration de l'habitat.
- L'Anah recense théoriquement quelques copropriétés de petites tailles potentiellement fragiles mais les études pré opérationnelles n'ont pas confirmé cette information.

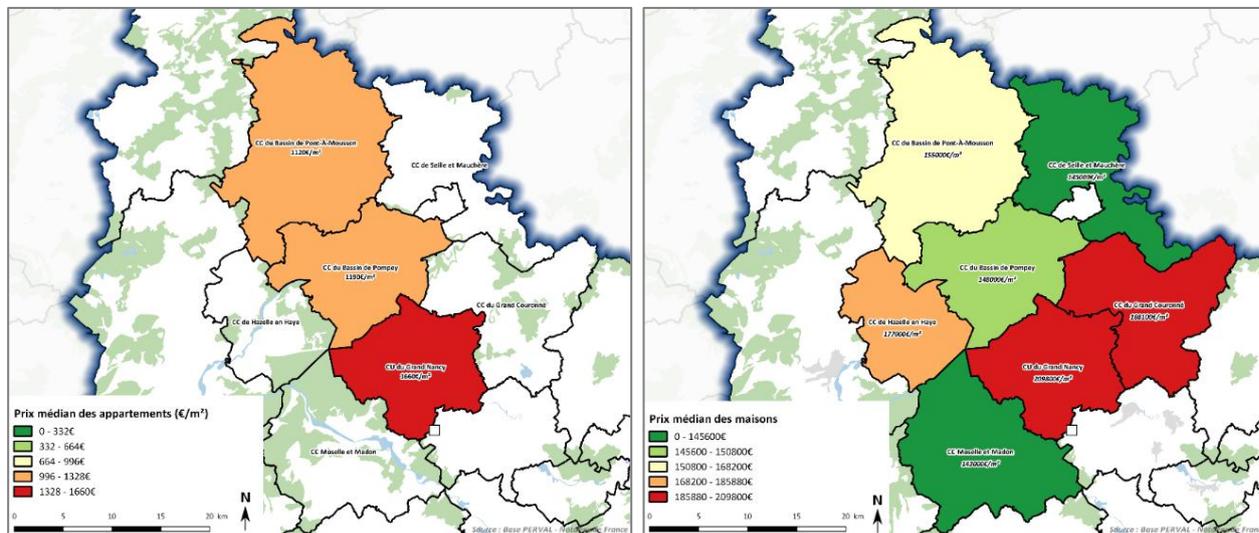
7. Des marchés de l'habitat actifs dans l'ancien

7.1. Des prix des logements existants relativement modestes à l'échelle départementale

Les prix de vente relatifs des maisons et des appartements doivent être différenciés⁶⁷ :

- **Pour les appartements, ils sont particulièrement bas**, avec un prix médian de 1 180 €/m² et une fourchette de prix de 1 000 € à 1 520 €.
Ce prix est très nettement inférieur à ceux observés sur la Métropole du Grand Nancy (1 690 €) et le département (1 570 €). Le type principal d'appartement vendu est le 3 pièces (38% des ventes) contre 23% de studios-T1-T2 alors que sur la Métropole du Grand Nancy les ventes portent davantage sur ces derniers (39% des transactions) que sur le 3 pièces (29%).
Ce niveau de prix reflète une qualité très modeste du parc de collectif privé, plutôt ancien, de médiocre performance au plan thermique.
- Le prix des maisons existantes est plus proche des moyennes de référence : le prix médian se situe à 145 000 € (dans une fourchette de 120 000 à 170 000 €) contre 145 500 € sur le département et 190 000 € sur la Métropole du Grand Nancy (fourchette 154 000 à 247 000 €). **Les maisons individuelles sont donc relativement plus valorisées sur le territoire que les appartements.**

Carte 43 : Prix médians des appartements et des maisons dans l'ancien



67 Les données de ce paragraphe sont issues du site IMMOPRIX/ PERVAL des notaires de France pour les transactions du 01/02/2016 au 31/01/2017.

Les données des valeurs foncières disponibles uniquement sur la Communauté de Communes du Bassin de Pompey permettent d'observer les prix sur plusieurs années et l'évolution des transactions.

En 2015 et 2016, il semble y avoir une reprise des transactions avec une augmentation du volume constaté sur le segment des maisons. Celui des appartements a connu une année exceptionnelle en 2015.

La médiane du prix des ventes des maisons est semblable pour l'année 2016 à celle des données notariées (ces dernières n'étant pas forcément exhaustives).

Celle des appartements est plus volatile et dépend fortement des biens proposés à la vente. Ainsi en 2015, un bien exceptionnel a été vendu plus de 500 000 euros.

Tableau 46 : Prix médians de vente des maisons et des appartements selon DVF

Vente de maisons anciennes	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Prix médians (en €)	165 000 €	153 646 €	159 000 €	160 000 €	155 000 €	162 000 €	156 800 €	155 000 €	145 750 €
Nombre de transactions	247	198	297	275	230	168	227	311	324

Vente d'appartements anciens	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Prix médians (en €)	110 000 €	91 600 €	105 050 €	98 000 €	99 500 €	89 000 €	97 000 €	116 000 €	87 300 €
Nombre de transactions	83	56	86	65	62	57	46	119	67

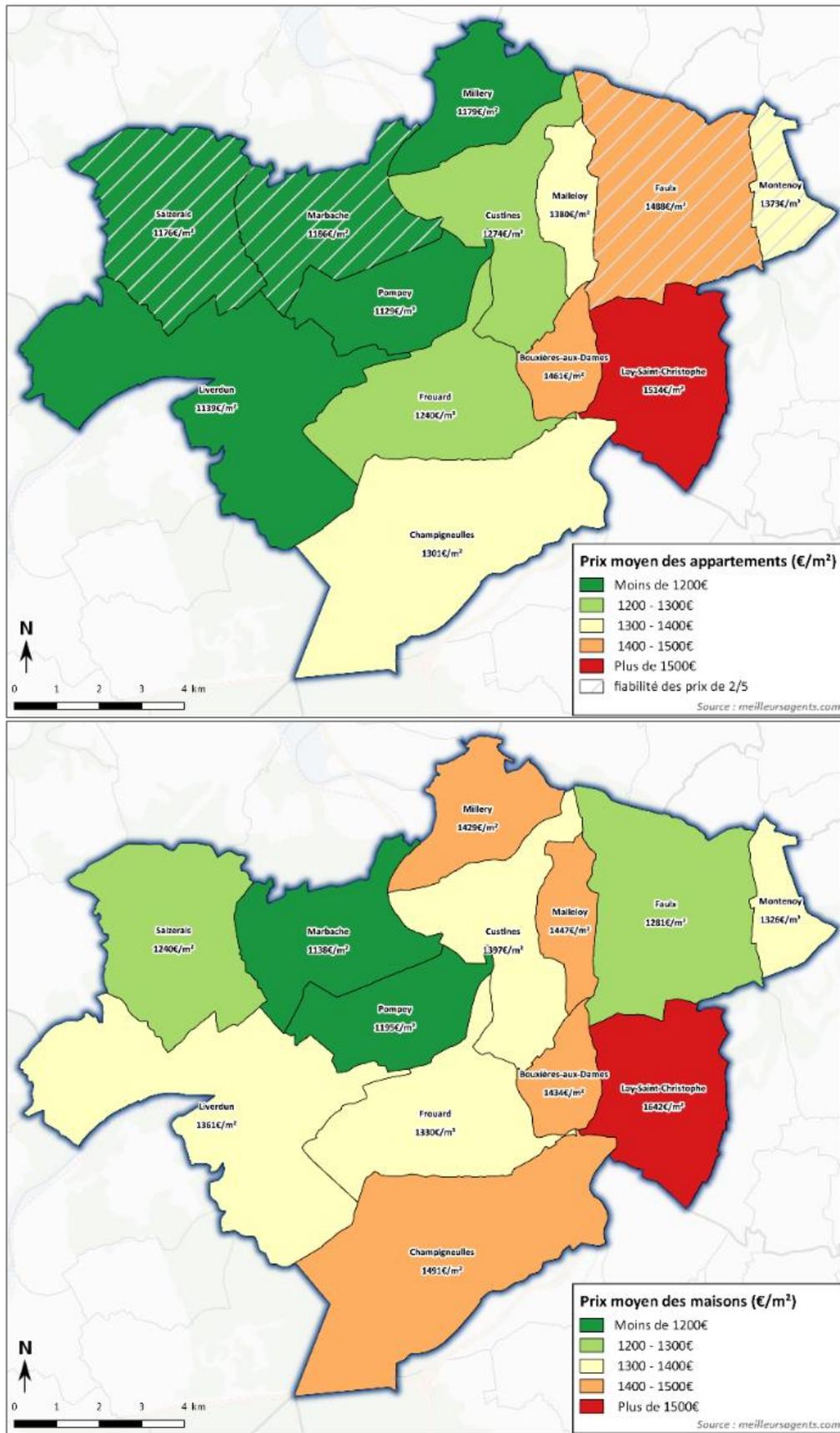
Source : Direction Générale des Finances Publiques - données 2007-2008-2010-2011-2012-2013-2014-2015-2016, mis à jour 2017-S2

Les différences de prix sont sensibles au sein de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey (cf. cartes ci-dessous⁶⁸). Quatre facteurs influent sur la cote immobilière :

- La proximité avec Nancy,
- La desserte autoroutière,
- Le marquage par l'histoire industrielle et le patrimoine urbain qui en a résulté,
- Le cadre de vie, certains secteurs plus ruraux pouvant ainsi être recherchés.

68 Ces données issues du site Meilleursagents.com sont basées sur les annonces et non pas sur les transactions réelles. Elles illustrent cependant bien l'état des marchés locaux.

Carte 44 : Prix moyens des appartements et des maisons par commune



7.2. Un marché de la promotion neuve quasiment inexistant sur la Communauté de Communes du Bassin de Pompey

Le marché du logement privé neuf produit par des promoteurs est quasiment inexistant sur la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

Ce marché ne se rencontre que sur la Métropole du Grand Nancy où il est d'ailleurs d'un dynamisme limité. Les données ci-dessous montrent des niveaux de prix sur l'agglomération nancéenne nettement inférieurs aux référents avec une moyenne inférieure à 3 000 € le m² en collectif.

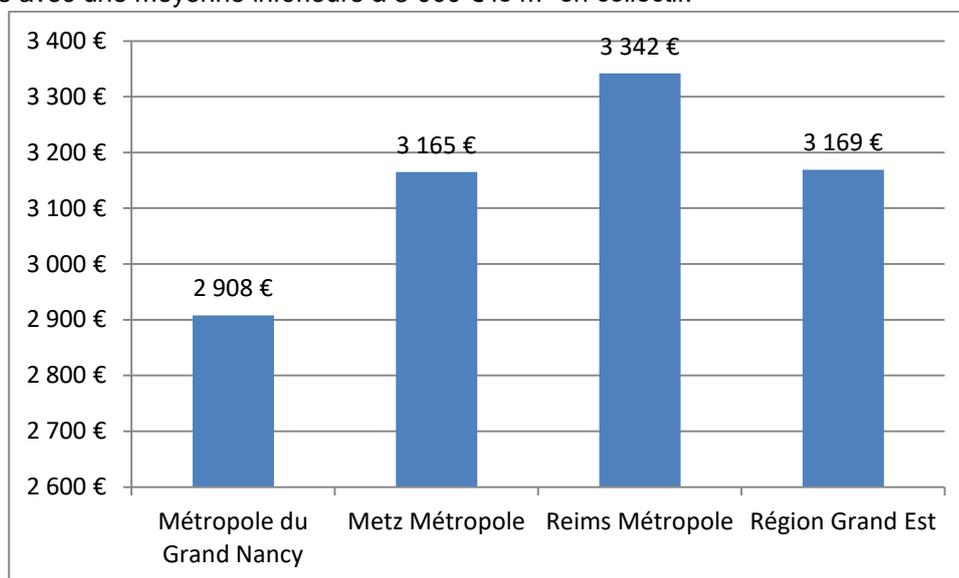


Figure 106 : Prix moyens (€/m²) des logements collectifs neufs sur l'année 2015

Source : ECLN 2^{ième} trimestre 2016

Le volume des ventes a été très faible jusqu'à la fin 2015 sur la Métropole du Grand Nancy, inférieur à 80 logements par trimestre. La reprise est assez sensible à fin 2015 - début 2016, atteignant les 100 logements réservés par trimestre, permettant ainsi de dégonfler les stocks qui se sont accumulés pendant la crise immobilière.

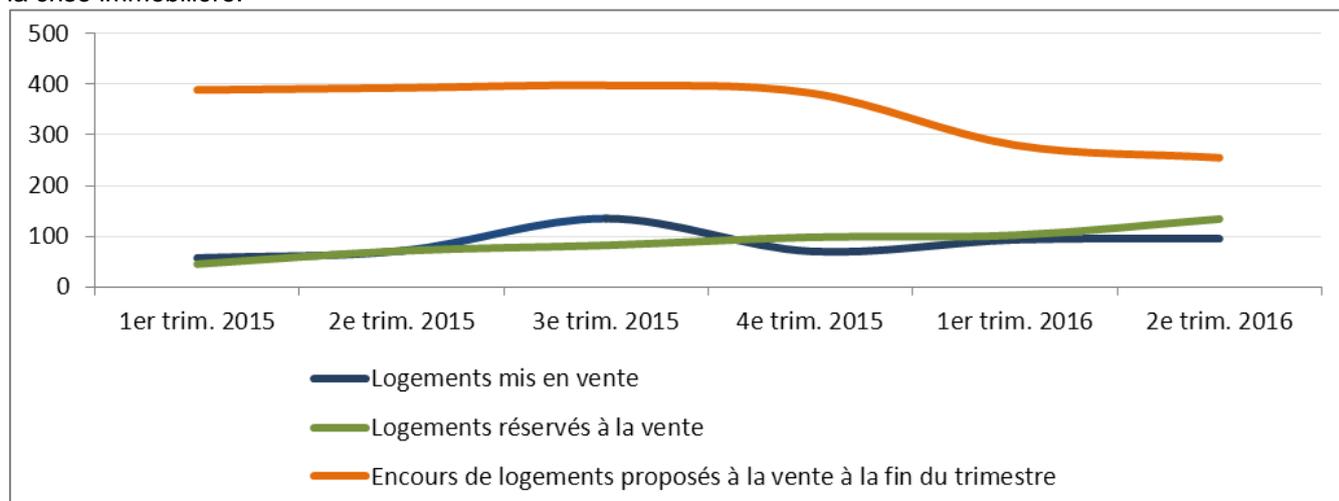


Figure 107 : Evolution des encours de logements collectifs neufs

Source : ECLN, DREAL 2016

L'état des projets immobiliers⁶⁹ réalisés à fin 2016 fait apparaître :

- La grande majorité des programmes immobiliers neufs en collectif est concentrée sur les communes les plus urbaines de la Métropole du Grand Nancy.
- Les programmes proposés en individuel sont peu nombreux et situés sur des communes plus périphériques.

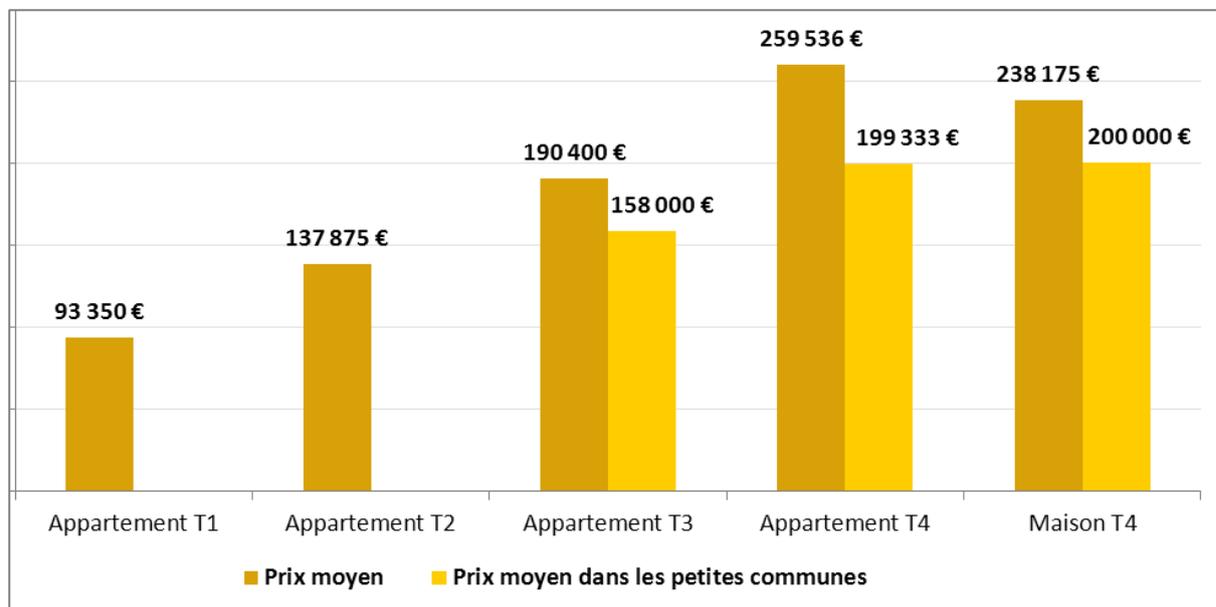


Figure 108 : Prix moyens constatés des logements collectifs neufs de la Métropole du Grand Nancy

Source : seloger.com - Octobre 2016

69 L'analyse des annonces immobilières de programmes neufs permet d'obtenir des informations sur l'état actuel du marché et la localisation précise des projets. Les données présentées ici sont issues du site seloger.com et ont été recueillies en octobre 2016. Elles portent sur 32 programmes neufs du département de Meurthe-et-Moselle qui représentent au minimum 1 031 logements, tous les programmes n'étant pas renseignés sur cette variable.

Carte 45 : Programmes neufs de la Métropole du Grand Nancy

En 2015 :

- 333 logements ont été nouvellement proposés à la vente sur la Métropole du Grand Nancy dont 105 T3 (32% de l'offre nouvelle).
- 296 logements ont été réservés à la vente dont 148 T1-T2 (50%).
- le prix moyen des logements réservés s'est établi à 2 900 € /m². Celui-ci est à comparer aux prix moyens des transactions dans l'existant mentionné plus haut, soit 1 690 €/m². Cet écart important rend difficile la commercialisation des logements neufs, concurrencés par l'offre dans l'existant.

L'analyse des offres de logements neufs n'a pas permis d'en déceler de significatives sur la Communauté de communes de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, **ce qui signifie qu'il n'y a pas de marché en promotion privée sur le Bassin**. Le marché du neuf se partage ainsi, actuellement, entre l'offre des bailleurs sociaux et la construction par les particuliers en maîtrise d'ouvrage directe via le recours à des marchands de maisons individuelles ou à des entreprises du Bâtiment.

L'objectif de diversification de l'habitat sur la Communauté de Communes du Bassin de Pompey nécessite d'y développer une offre neuve de qualité via la promotion privée, tant en appartements qu'en maisons. Le marché n'existant pas actuellement, il convient de favoriser son éclosion et son développement, ce qui passera par une maîtrise des prix du neuf, compte-tenu des prix relativement modestes voire bas dans l'existant. Cette maîtrise des prix dépendra du type de produit développé, de sa qualité (du point de vue énergétique) et de son environnement (cadre de vie)...

7.3. Un marché de la location privé qui se stabilise

Le niveau de loyer moyen à la relocation sur la Communauté de Communes du Bassin de Pompey évolue autour 8,5 et 9€ du m² depuis 2013 selon le recensement des petites annonces effectué annuellement par la Communauté de Communes.

Tableau 47 : Niveau de loyers médians à la relocation

Communauté de Communes du Bassin de Pompey	Juin Août 2013		Juin Août 2014		Juin Août 2015		Juin Août 2016	
	Nombre d'annonces	Loyers médians						
F1-F2	37	9,80 €	56	11,20 €	71	10,90 €	51	10,50 €
F3	26	8,10 €	57	8,70 €	71	8,40 €	46	8,50 €
F4-F5 et +	24	7,40 €	35	7,60 €	32	7,70 €	38	8,60 €
TOTAL	87	8,40 €	149	8,80 €	174	9,10 €	135	8,90 €

Source : Observatoire habitat de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey – petites annonces

L'écart entre les niveaux de loyers à la relocation pratiqués sur la Métropole du Grand Nancy (hors Nancy) et ceux de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey s'est creusé depuis 2012. Cela s'explique probablement par le développement d'opérations en investissement locatif sur certaines communes de la Métropole du Grand Nancy.

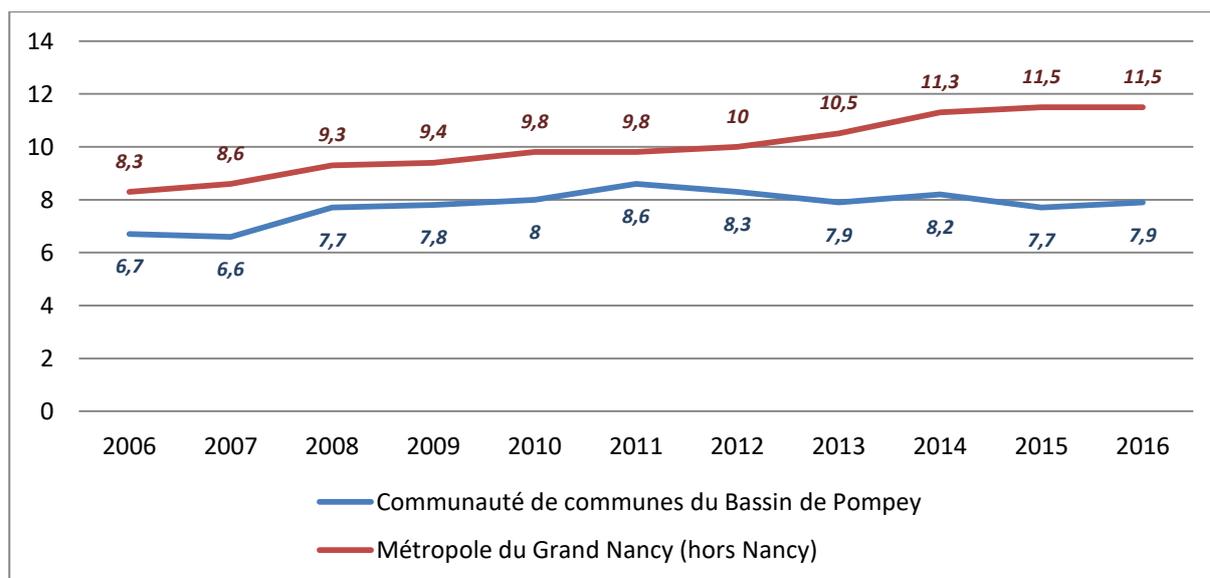


Figure 109 : Evolution du niveau de loyers (€/m²) de l'ensemble des logements selon Clameur

Ce qu'il faut retenir :

- **Les marchés de l'ancien sont actifs** sur le Bassin de Pompey tant dans le segment des maisons que des appartements. Les prix pratiqués apparaissent relativement modestes à l'échelle départementale (1 080€ du m² pour un appartement, 145 000€ pour une maison ancienne selon Immoprix).
- **Un marché de la promotion neuve quasiment inexistant sur le Bassin de Pompey** par rapport à celui de l'agglomération nancéenne. Localement, le marché du neuf se partage entre l'offre des bailleurs sociaux et la construction par les particuliers en maîtrise d'ouvrage directe.
- **Un marché de la location qui se stabilise** autour de 8,5 et 9€ du m² avec un accroissement de l'écart avec les loyers pratiqués dans l'agglomération nancéenne.

8. Les besoins en logements des publics dits « spécifiques »

8.1. Le logement des jeunes

Un territoire qui accueille 17% de jeunes de 15-29 ans

17% des habitants de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey ont entre 15 à 29 ans. Ce taux est inférieur aux référents. Il s'est cependant maintenu depuis 2008, comme leur nombre alors même que dans les autres territoires il a eu tendance à diminuer.

Tableau 48 : Les jeunes de 15 à 29 ans

	15-29 ans en 2008	% des 15-29 ans en 2008	15-29 ans en 2013	% des 15-29 ans en 2013	taux d'évolution des 15-29 ans
Communauté de Communes du Bassin de Pompey	6 805	17%	6 831	17%	0,1%
<i>Meurthe-et-Moselle</i>	<i>156 650</i>	<i>21%</i>	<i>148 536</i>	<i>20%</i>	<i>-1,1%</i>
<i>Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine</i>	<i>1 061 613</i>	<i>19%</i>	<i>1 012 206</i>	<i>18%</i>	<i>-0,9%</i>
<i>France métropolitaine</i>	<i>11 676 749</i>	<i>19%</i>	<i>11 451 444</i>	<i>18%</i>	<i>-0,4%</i>

Source : INSEE RP 2013

Localement, ce sont les plus grandes communes qui ont permis la stabilisation de cette population avec une évolution positive ou nulle de la population de cette tranche d'âge.

Tableau 49 : Les jeunes de 15 à 29 ans par commune

	15-29 ans en 2013	% des 15-29 ans en 2013	taux d'évolution des 15-29 ans
Bouxières-aux-Dames	664	16%	3,5%
Champigneulles	1195	17%	-0,2%
Custines	480	17%	-0,2%
Faulx	215	16%	1,7%
Frouard	1270	19%	0,3%
Lay-Saint-Christophe	387	15%	-1,4%
Liverdun	939	16%	0,2%
Malleloy	154	16%	-1,8%
Marbache	265	15%	-1,7%
Millery	87	14%	-2,9%
Montenoy	58	14%	-1,8%
Pompey	859	18%	-0,5%
Saizerais	257	16%	0,0%
Communauté de Communes du Bassin de Pompey	6 831	17%	0,1%

Source : INSEE RP 2013

La situation de cette population vis-à-vis du logement diffère en fonction de la tranche d'âge (les moins de 18 ans par exemple) mais également du statut des jeunes (en activité, étudiants, en recherche d'emploi...).

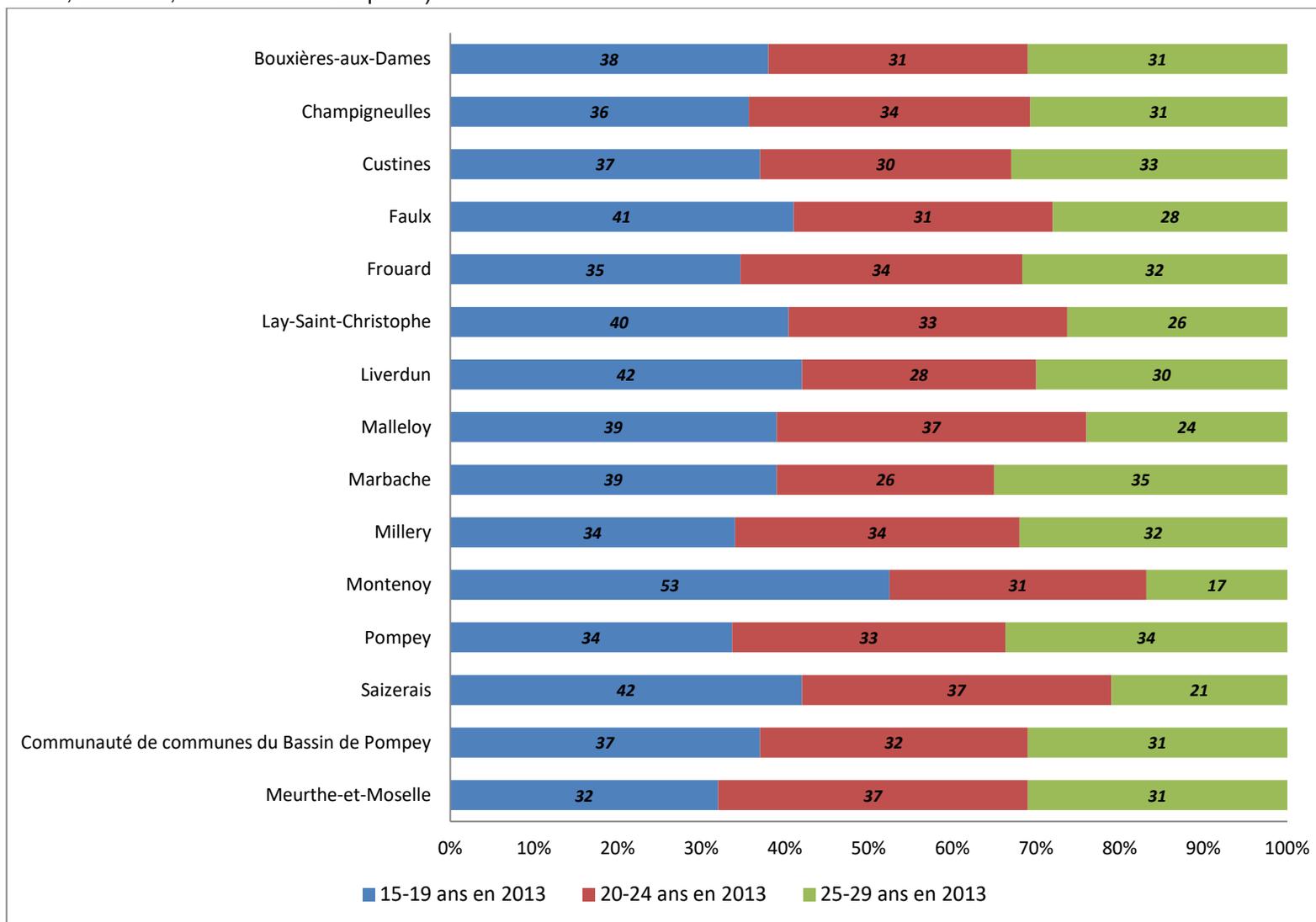


Figure 110 : Répartition des 15-29 ans par tranche d'âge en %

Source : INSEE RP 2013

Statut d'occupation des jeunes de moins de 30 ans

Les jeunes en logement autonome de moins de 20 ans sont peu nombreux et représentent un peu moins de 180 individus sur le territoire.

Le statut d'occupation des 20-24 ans est largement tourné vers le locatif privé et les 25-29 ans semblent accéder un peu plus à la propriété.

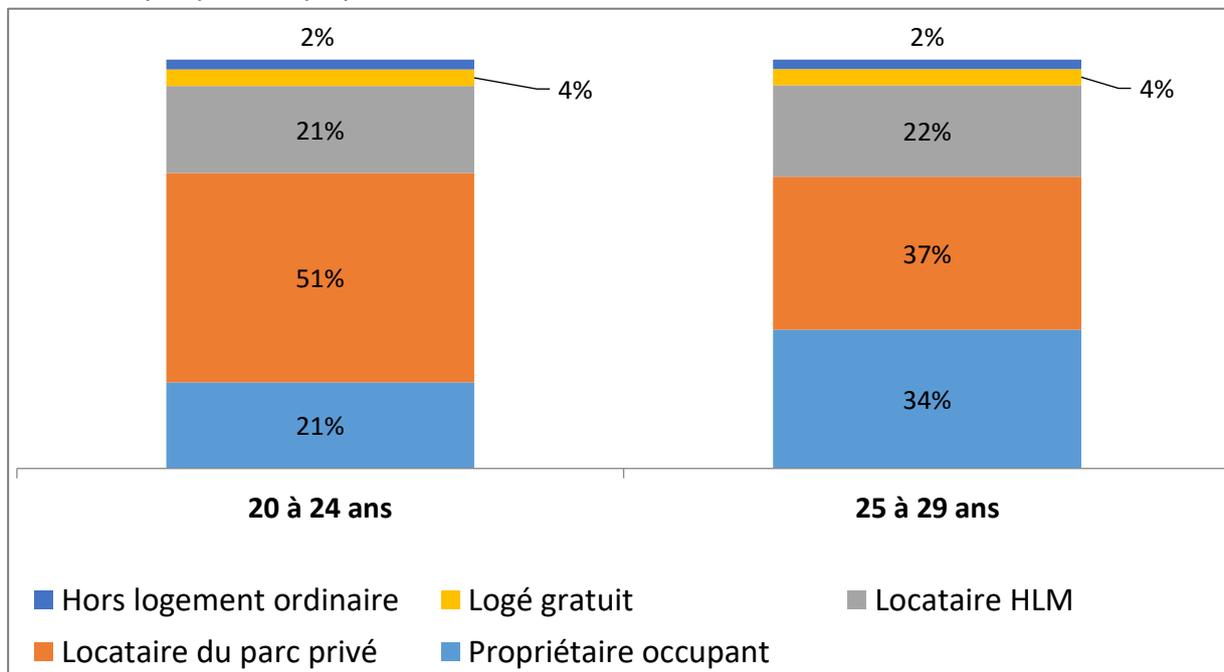


Figure 111 : Statut d'occupation des moins de 30 ans ne vivants plus chez leurs parents (hors enfants des familles)

Source : INSEE, RP 2013 - Tableaux détaillés

Une situation des jeunes par rapport au logement autonome qui interroge.

L'accès au logement autonome semble plus difficile pour les jeunes de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey que pour la majorité des référents.

- Pour les 25-29 ans, des situations plus tendues sur Lay-Saint-Christophe et Liverdun (respectivement 57% et 58% sont en logement autonome).
- Pour les 30-34 ans, des situations plus tendues sur Bouxières-aux-Dames (87%), Champigneulle (85%) et Malleloy (87%).

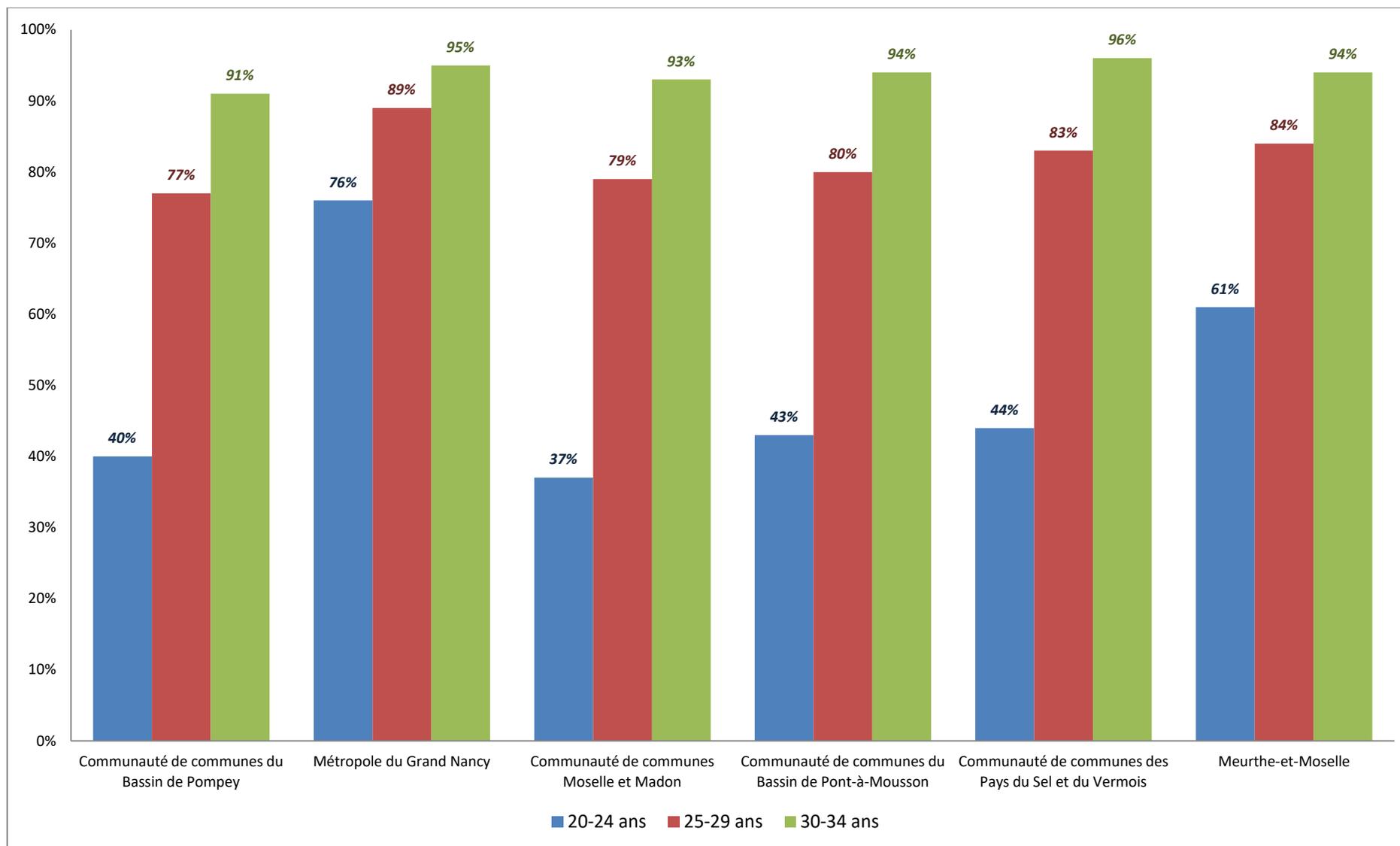


Figure 112 : Part des moins de 35 ans disposant de leur propre logement selon leur tranche d'âge

Source : INSEE, RP 2013

12% des locataires en titre du parc social ont moins de 30 ans

Le parc social accueille 12% de jeunes autonomes dans leur logement (locataires en titre). La part de jeunes est plus importante sur Bouxières et Lay-Saint-Christophe. Sur Bouxières, les livraisons récentes de résidences ont accueilli de nouveaux ménages et ont ainsi probablement permis des décohabitations. Il convient de noter que 30% des emménagés récents ont moins de 30 ans et qu'à ce titre le parc social joue un rôle essentiel dans l'accès au logement autonome des jeunes et ce dans toutes les communes.

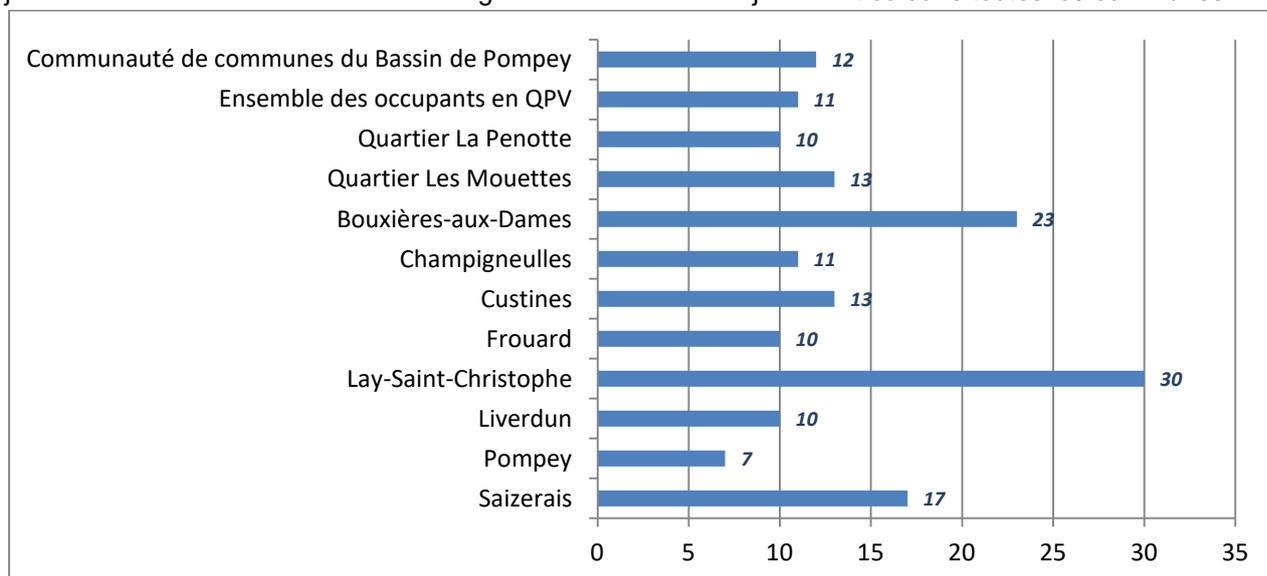


Figure 113 : Part des locataires en titre du parc social de moins de 30 ans (en %)

Source : OPS 2016 (Saizerais ne compte que 11 logements)

Une réflexion à venir sur le développement de quelques logements dédiés en lien avec le développement économique

Il n'existe aucune structure spécifique dédiée au logement des jeunes sur le territoire. Cependant, l'ouverture d'une formation sur les métiers de l'autonomie (domotic) ainsi que le développement de certaines activités économiques (stagiaires, intérimaires...) pose la question du logement temporaire pour les jeunes actifs.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a souhaité à ce titre réfléchir sur les besoins de son territoire. Il a rencontré les deux associations proposant une offre de logements dédiés : le CLLAJ de Metz et un Toit Partagé de Nancy. Une rencontre est également programmée avec l'URHAJ. Cet intérêt est partagé par la mission locale qui a répondu à un appel à projet pour proposer un service de CLLAJ.

Ce qu'il faut retenir :

- Un territoire qui accueille **17% de jeunes de 15-29 ans**.
- Le statut d'occupation des 20-24 ans est largement tourné vers le locatif privé et les 25-29 ans semblent accéder un peu plus à la propriété.
- **L'accès au logement autonome semble plus difficile pour les jeunes du Bassin de Pompey que pour la majorité des référents :**
 - o Pour les 25-29 ans, des situations plus tendues sur Lay-Saint-Christophe et Liverdun (respectivement 57% et 58% sont en logement autonome) ;
 - o Pour les 30-34 ans, des situations plus tendues sur Bouxières-aux-Dames (87%), Champigneulle (85%) et Malleloy (87%).
- **Le parc social joue un rôle d'accès au logement autonome.** 12% des locataires en titre du parc social ont moins de 30 ans et ces derniers représentent 30% des emménagés récents.
- **Il n'existe aucune structure spécifique dédiée au logement des jeunes.** Le Bassin de Pompey a commencé à réfléchir sur les besoins de son territoire.

8.2. Les personnes âgées ou ayant un handicap

La population de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey connaît un phénomène de vieillissement (cf. partie démographie) qui pose la question des logements et hébergements adaptés à la perte d'autonomie et à destination des personnes âgées. Cette question de la perte d'autonomie concerne également les personnes connaissant une mobilité réduite.

Des personnes âgées très largement propriétaires occupantes

Ainsi, sur un peu plus de 5 000 ménages composés d'au moins une personne de 65 ans ou plus, près de 80% sont propriétaires de leur logement et 10% vivent dans le parc locatif social. Les plus de 80 ans sont plus souvent locataires. Cela pose la question du vieillissement à domicile et de l'adaptation des logements.

Tableau 50 : Statut d'occupation des ménages composés d'au moins une personne de plus de 65 ans

	65-74 ans		80 ans ou +	
	Communauté de Communes du Bassin de Pompey	Département de Meurthe et Moselle	Communauté de Communes du Bassin de Pompey	Département de Meurthe et Moselle
Propriétaires	82%	75%	77%	73%
Locataires Privés ou meublés	8%	12%	10%	14%
Locataires HLM	10%	12%	11%	10%
Logés gratuitement	1%	1%	1%	2%
Total	100%	100%	100%	100%

Source : INSEE, RP 2013 – traitement des tableaux détaillés

L'Aide Personnalisée à l'Autonomie, mobilisée par des ménages moins autonomes

Encart explicatif :

La grille nationale Aggir permet d'évaluer le degré de dépendance du demandeur de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa), afin de déterminer d'une part l'éligibilité à l'allocation, et d'autre part le niveau d'aide dont il a besoin. En fonction de son degré de dépendance, la personne âgée est classée dans un groupe iso-ressources (Gir), la dépendance la plus forte concernant le groupe 1.

Gir 1 : Personne confinée au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales sont gravement altérées et qui nécessite une présence indispensable et continue d'intervenants, ou personne en fin de vie. Gir 2 : Personne confinée au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et dont l'état exige une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante, ou personne dont les fonctions mentales sont altérées, mais qui est capable de se déplacer et qui nécessite une surveillance permanente. Gir 3 : Personne ayant conservé son autonomie mentale, partiellement son autonomie locomotrice, mais qui a besoin quotidiennement et plusieurs fois par jour d'une aide pour les soins corporels. Gir 4 : Personne n'assumant pas seule ses transferts mais qui, une fois levée, peut se déplacer à l'intérieur de son logement, et qui a besoin d'aides pour la toilette et l'habillage, ou personne n'ayant pas de problèmes locomoteurs mais qui doit être aidée pour les soins corporels et les repas. Gir 5 : Personne ayant seulement besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage. Gir 6 : Personne encore autonome pour les actes essentiels de la vie courante.

Seuls les Gir 1 à 4 ouvrent droit à l'Apa.

En 2015, on dénombre 533 ménages bénéficiaires de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie. Ce nombre varie peu depuis quelques années. On constate cependant une baisse relative des ménages les plus autonomes (Gir 4) et une augmentation des ménages en Gir 3.

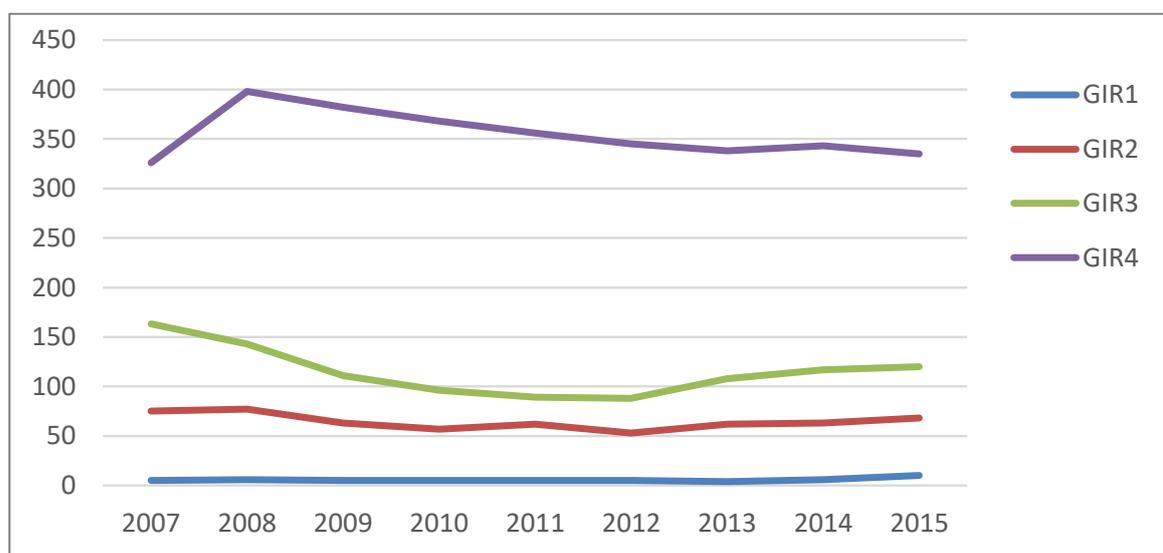


Figure 114 : Evolution du nombre de bénéficiaires de l'APA par GIR dans la Communauté de Communes du Bassin de Pompey

Source : Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle

7% d'adultes handicapés et un peu plus de 120 enfants allocataires de l'AEH

Le tableau ci-dessous recense les bénéficiaires des allocations de la CAF liées au handicap. Sont ici étudiées l'Allocation Adulte Handicapé⁷⁰ et l'Allocation Enfant Handicapé⁷¹. Le nombre d'allocataires adulte n'a pas évolué ces dernières années.

Tableau 51 : Nombre d'allocataires de l'AAH et de l'AEH

	Nombre d'allocataires de l'AAH en 2015	Part au sein de l'ensemble des allocataires en 2015	Nombre d'enfants allocataires de l'AEH en 2015
Communauté de Communes du Bassin de Pompey	458	7%	121
Département de Meurthe et Moselle	10 165	7%	1355

Source : CNAF – open data

70 Allocation sous condition de ressources

71 L'AEH s'adresse aux familles ayant à leur charge des enfants handicapés. Pour en bénéficier, l'enfant doit remplir plusieurs conditions :

- être âgé de moins de 20 ans ;
- avoir une incapacité permanente d'au moins 80 %. Celle-ci peut aussi être comprise entre 50 % et 80 % si l'enfant fréquente un établissement spécialisé ou si son état exige le recours à un service d'éducation spécialisée ou de soins à domicile ;
- ne pas résider en internat avec prise en charge intégrale des frais de séjours par l'Assurance maladie, l'État ou l'Aide sociale.

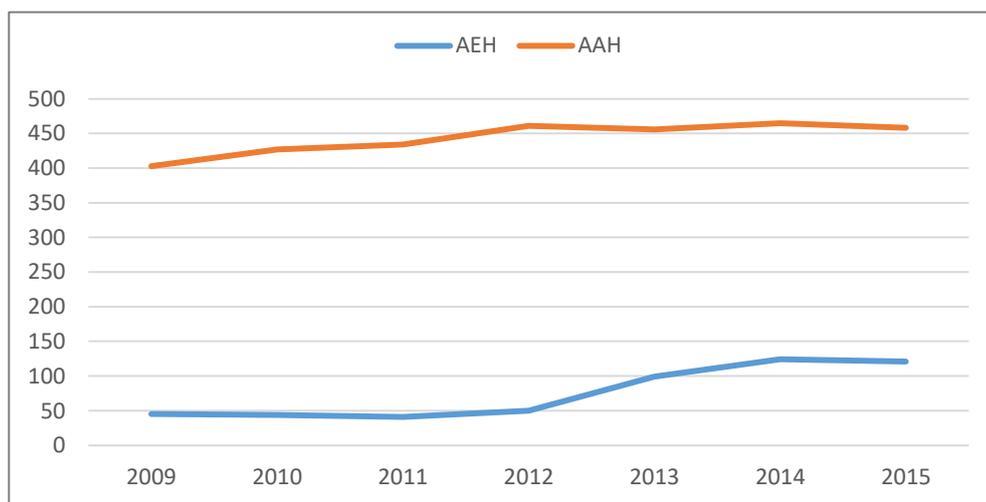


Figure 115 : Evolution du nombre d'allocataires de l'AAH et de l'AEH

Source : CNAF - opendata

Une augmentation normale des bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) a été créée par la loi en 2005 et mise en œuvre à compter du 1er janvier 2006. Elle avait vocation à se substituer à l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) qui aujourd'hui existe encore mais donc le nombre de ménages bénéficiaires a régulièrement baissé. En 2015, 30 ménages de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey en étaient bénéficiaires.

Parallèlement, le nombre de prestataires bénéficiaires de la PCH a logiquement augmenté sur la Communauté de Communes du Bassin de Pompey comme dans l'ensemble de la Meurthe et Moselle. 214 ménages en sont bénéficiaires en 2015. Ils un peu moins de 5% des bénéficiaires du département, leur poids restant relativement constant depuis 2007.

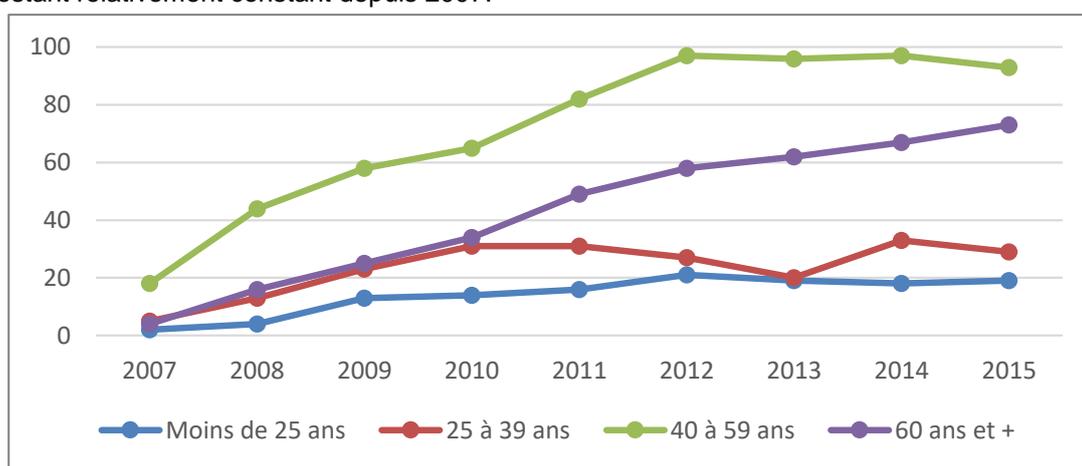


Figure 116 : Evolution du nombre de bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap

Source : Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle

L'ensemble de ces informations ne permettent cependant pas d'appréhender la réalité des besoins en logement des ménages concernés. En effet, les besoins diffèrent en fonction de la nature des handicaps. Il reste que le travail sur l'adaptation des logements fait partie des pistes de réponses pour une partie d'entre eux.

Un territoire plutôt bien équipé en structures d'accueil pour les personnes âgées

Les structures d'accueil du territoire concernent la population la plus âgée. Elles semblent jouer un rôle plus important que dans l'ensemble du département, ce qui s'explique probablement par le bon niveau d'équipement, abordé ci-dessous.

Tableau 52 : Population en résidence de 60-74 ans et de 75 ans et plus

Population en résidence ⁷²	Communauté de Communes du Bassin de Pompey		Département de Meurthe et Moselle	
	Volume	% de la population de la tranche d'âge	Volume	% de la population de la tranche d'âge
60-74 ans en résidence	109	2%	1 430	1%
75 ans et + en résidence	469	12%	5 923	9%

Source : INSEE, RP 2013 – traitement des tableaux détaillés

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey accueille 665 places d'hébergement pour les personnes âgées, soit un taux d'équipement de 174 places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus. Ce taux d'équipement, largement supérieur à celui du département, indique que le territoire est globalement assez bien équipé pour répondre aux besoins des personnes âgées.

La majorité des établissements sont des EHPAD et s'adressent donc à des personnes âgées dépendantes (549 places). Il pourrait cependant y avoir une réflexion sur le développement de places d'hébergement / solutions logement destinées aux personnes âgées autonomes (116 places actuellement en maison de retraite).

L'EHPAD de Faulx est actuellement en restructuration et en cours de regroupement sur un seul site. Les travaux permettent la création de 76 nouvelles chambres (financement PLS) qui viennent en contrepartie de la diminution du nombre de places en chambre double existantes préalablement.

Tableau 53 : Structures d'accueil des personnes âgées et taux d'équipement

Commune	Catégorie	Nombre de places	Nombre d'habitants de 75 ans et plus	Taux d'équipement (nombre de place pour 1000 habitants de 75 ans et plus)
Bouxières-aux-Dames	EHPAD	80	383	209
Champigneulles	Résidences autonomie (maison de retraite)	59	571	103
Faulx	EHPAD	170	191	888
Lay-St-Christophe	EHPAD	80	300	267
Pompey	EHPAD	190	697	396
	Résidences autonomie (maison de retraite)	57		
	EHPAD	29		
Communauté de Communes du Bassin de Pompey		665	3817	174
Département de Meurthe-et-Moselle		8 400	65 771	128

Source : FINESS, 2016

72 Individus dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale

Une expérimentation à venir pour une offre de logements autonomes dédiés aux personnes âgées

La délocalisation de l'EHPAD actuel de Faulx amène la commune et la Communauté de Communes du Bassin de Pompey à développer un projet d'habitat et de développement économique. Un des axes du projet consiste en la réalisation d'une résidence accompagnée (non retenue dans le cadre de l'appel à projet du département) et qui devrait permettre de compléter le parcours résidentiel des seniors par la mise sur le marché de 22 maisons accessibles.

L'adaptation des logements dans le parc social

Les locataires en titre de plus de 75 ans représentent 13% des locataires du parc des bailleurs sociaux sur la Communauté de Communes du Bassin de Pompey. La commune de Pompey et dans une moindre mesure celle de Saizerais (seuls 2 ménages sont concernés) doit faire face au vieillissement de sa population au sein du parc social. En effet, près de 18% des locataires en titre sur la commune de Pompey ont 75 ans ou plus.⁷³

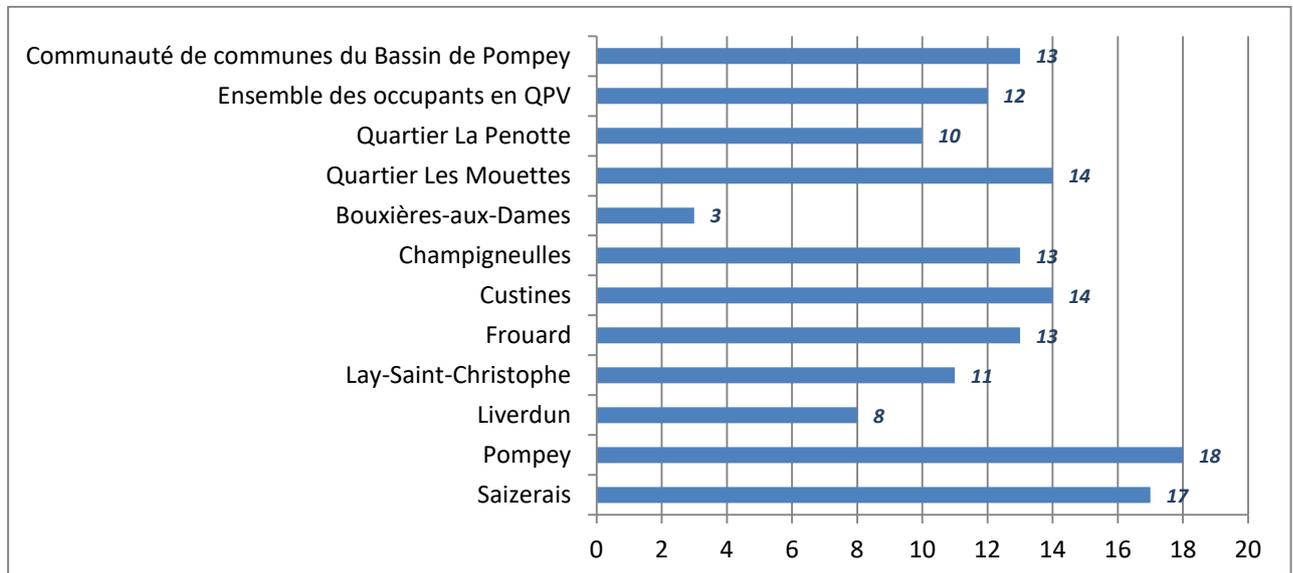


Figure 117 : Part des locataires en titre du parc social âgés de 75 ans ou plus (en %)

Source : OPS 2016

L'observatoire de l'accessibilité du parc social a diffusé des premiers résultats. Le tableau ci-dessous représente 24% des logements sociaux des bailleurs étudiés.

Il apparaît que 26% des logements recensés sont accessibles au sens de la loi de 2005 mais que la grande majorité des logements (46%) peut être proposée à des personnes à mobilité réduite mais ne sont en fait pas accessibles.

⁷³ Les logements-foyers/, les résidences sociales, les CHRS ne sont pas concernés par l'enquête OPS. Il est bien ici question de logements ordinaires.

Tableau 54 : Répartition par catégorie et par bailleur - Premiers résultats de l'observatoire de l'accessibilité du parc social

Bailleurs	Catégorie 1 <i>Accessible au sens de la loi de 2005 : Accessible au sens de la loi de 2005</i>	Catégorie 2 <i>Logements pouvant être proposé à personne en fauteuil mais datant d'avant 2005</i>	Catégorie 3 <i>Logements pouvant être proposés à PMR mais non accessible</i>	Total
Batigère Nord-Est	0	0	13	13
Est Habitat Construction	26	20	183	229
Logiest	21	2	0	21
Meurthe-et-Moselle Habitat	11	69	56	136
Société Lorraine D'habitat	90	46	0	136
Vilogia Maison Familiale Lorraine	1	35	25	61
TOTAL	149	170	277	596

Source : COPIL PLH 17/01/2017

Les logements recensés ont les caractéristiques suivantes :

- 60 % des logements recensés sont au rez-de-chaussée,
- 80% sont dans des logements collectifs,
- 5% des logements accessibles étaient vacants (596 logements),
- 2/3 des logements sont des T2/T3.

Au-delà de la question de l'adaptation, c'est donc celle de l'accessibilité qui peut se poser. Ces éléments seront à confirmer dans le futur lorsque l'état de l'ensemble du parc sera connu, notamment du point de vue territorial.

L'adaptation des logements dans le parc privé

Près de 80% des ménages composés d'une personne de plus de 65 ans sont propriétaires de leurs logements. L'enjeu du maintien à domicile se joue donc essentiellement dans le parc privé. C'est pour cela que les personnes âgées et leur maintien à domicile sont une des cibles prioritaires du PIG. Depuis 2014, ce sont ainsi 36 dossiers qui ont été déposés auprès de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey sur la thématique de l'autonomie. Ils représentent 12 logements par an.

Cependant, on note des difficultés à mobiliser les séniors locataires ou propriétaires sur l'adaptation préalable de leur logement. Une action de sensibilisation pour que les travaux interviennent en amont serait donc à mener.

Ce qu'il faut retenir :

- Près de 82% des personnes âgées de plus de 65 ans à 79 ans sont propriétaires de leurs logements, 77% des plus de 80 ans également, ce qui pose la question du vieillissement à domicile.
- **Les locataires en titre de plus de 75 ans représentent 13% des locataires du parc des bailleurs sociaux sur le Bassin de Pompey.** Est particulièrement concernée, la commune de Pompey (18% de ses locataires).
- Les premiers résultats de l'observatoire de l'accessibilité du parc social montrent un enjeu au-delà de l'adaptation intérieure des logements : celui de leur **accessibilité pour des personnes à mobilité réduite.**
- **Des difficultés** dans le cadre du PIG à **mobiliser les seniors locataires ou propriétaires sur l'adaptation préalable** de leur logement.
- 7% d'adultes handicapés et un peu plus de 120 enfants allocataires de l'AEH, **mais des besoins pour le public connaissant un handicap difficiles à appréhender.**
- **Un territoire plutôt bien équipé en structures d'accueil pour les personnes âgées** (un taux d'équipement de 174 places pour 1000 habitants de 75 ans et + contre 128 en Meurthe et Moselle).

8.3. Les populations fragiles

Une augmentation en 2015 du nombre d'allocataires CAF percevant le RSA sur la Communautés de Communes du Bassin de Pompey

En 2015, près de 1 320 allocataires de la CAF perçoivent le RSA sur la Communauté de Communes du Bassin de Pompey soit 21% des allocataires. Leur nombre et leur part relative a augmenté régulièrement depuis la mise en place du dispositif comme sur l'ensemble du département. Le rattrapage constaté ci-dessous pour l'année 2015 est le reflet d'une augmentation rapide du nombre d'allocataires au RSA (+8% sur un an contre 4% dans l'ensemble du département) et d'une baisse du nombre d'allocataires de la CAF (-2% sur un an contre une stabilité globale en Meurthe et Moselle).

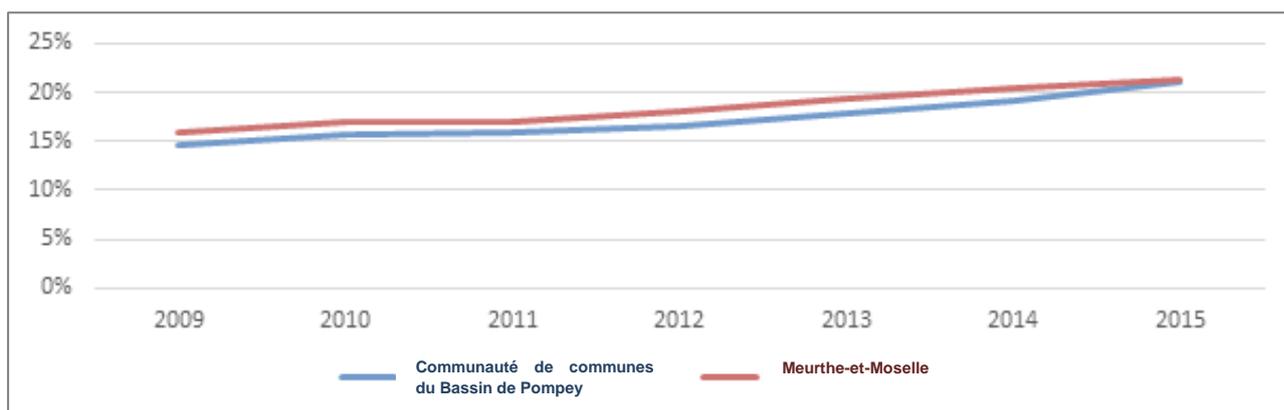


Figure 118 : Taux d'allocataires percevant le RSA au sein des allocataires de la CAF
Source : CNAF - opendata

Un parc social qui joue toujours son rôle d'accueil des plus modestes

Si l'on regarde le statut d'occupation des ménages ayant un niveau de revenu inférieur au seuil de pauvreté (pour rappel en 2013 : 8 489€ par an soit 707€ par mois), il apparaît que le parc social de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey joue toujours son rôle d'accueil des plus modestes (43%). Le deuxième segment du parc accueillant les populations les plus fragiles est celui des propriétaires occupants.

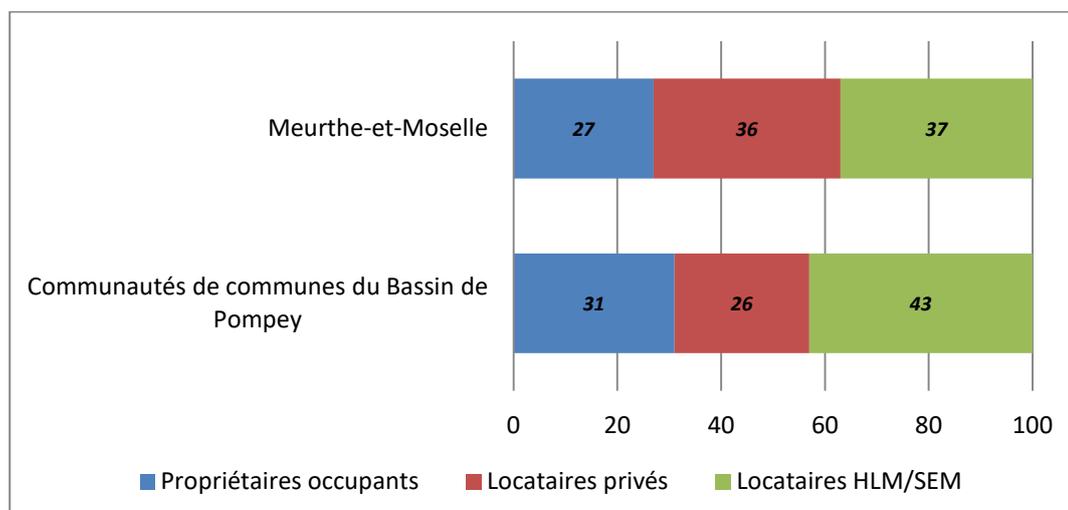


Figure 119 : Statut d'occupation des ménages sous le seuil de pauvreté
Source : Filocom 2013, MEDDE d'après DGFIP, traitement CD ROM PPPI Anah

Un suivi des ménages en difficulté dans leur logement via la Commission Territoriale Droit aux Logements

Le territoire a connu 5 recours DALO entre 2013 et 2016 sur les 223 du département de Meurthe-et-Moselle, dont 2 ont conduit à une labellisation. Le peu de recours engagés indique, pour le territoire, un faible enjeu sur cette problématique.

Pour autant la Commission Territoriale Droit aux logements a étudiée 28 situations de prévention contre les expulsions et de 10 nouvelles situations de demande de logements adaptés sur le territoire.

Dans le cadre des travaux de la CIL, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey sera amené à définir des publics prioritaires via le volet Accord Collectif Intercommunal (ACI) de sa future Convention Intercommunale d'Attributions (CIA).

Une mobilisation du Fond de Solidarité Logement et du Fond de Solidarité Energie

Le Fond de Solidarité pour le Logement (FSL) financé par le Conseil départemental, les bailleurs sociaux et deux fournisseurs d'énergie (EDF et Engie) accorde des aides financières (cautionnement, prêts, avances remboursables) aux ménages rencontrant des difficultés à payer leurs frais liés au logement : loyer, charges, assurance, énergie⁷⁴.

L'évolution des aides sur la Communauté de Communes du Bassin de Pompey montre comme dans l'ensemble de la Meurthe-et-Moselle une progression de celles liées aux difficultés à payer les dépenses d'énergie dans le logement (FSE). Ces dernières représentent en 2016, 64% des aides accordées sur la Communauté de Communes du Bassin de Pompey (en 2015, elles représentaient 60% des aides dans l'ensemble du département selon le PDALHPD).

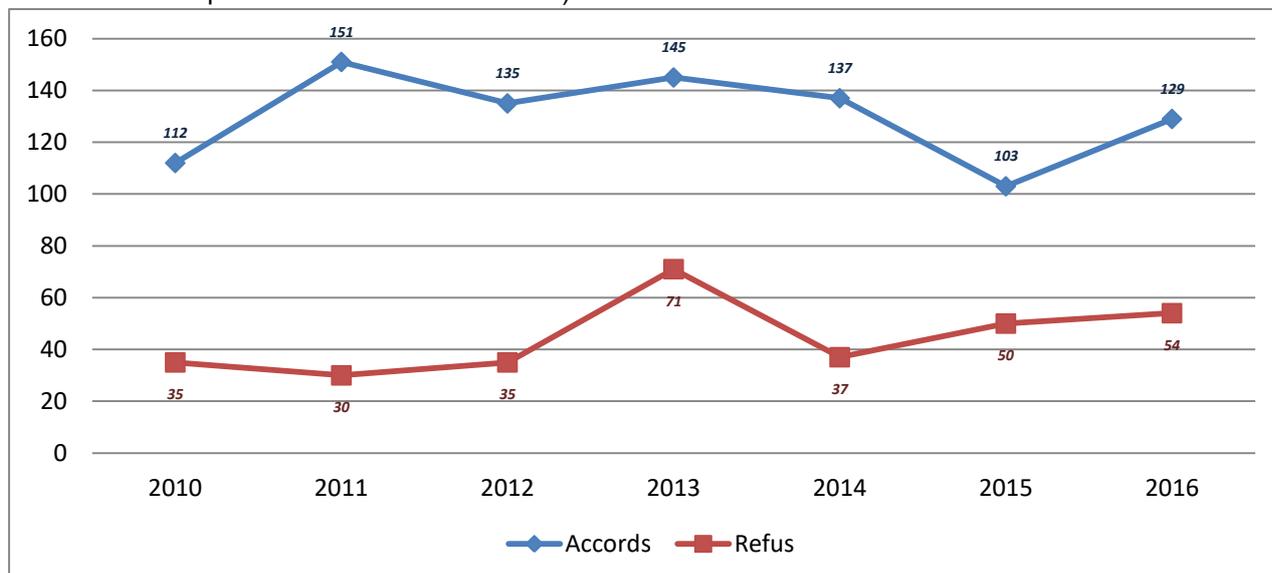


Figure 120 : Evolution des aides liées au logement (cautionnement, installation, impayés, ASSL, LA)

74 Ces aides sont à destination de locataires ou de résidents de foyers, en dessous d'un plafond prédéfini, qui s'élève, selon la composition familiale à RSA + 300€ (contre RSA + 200€ jusqu'en 2015).

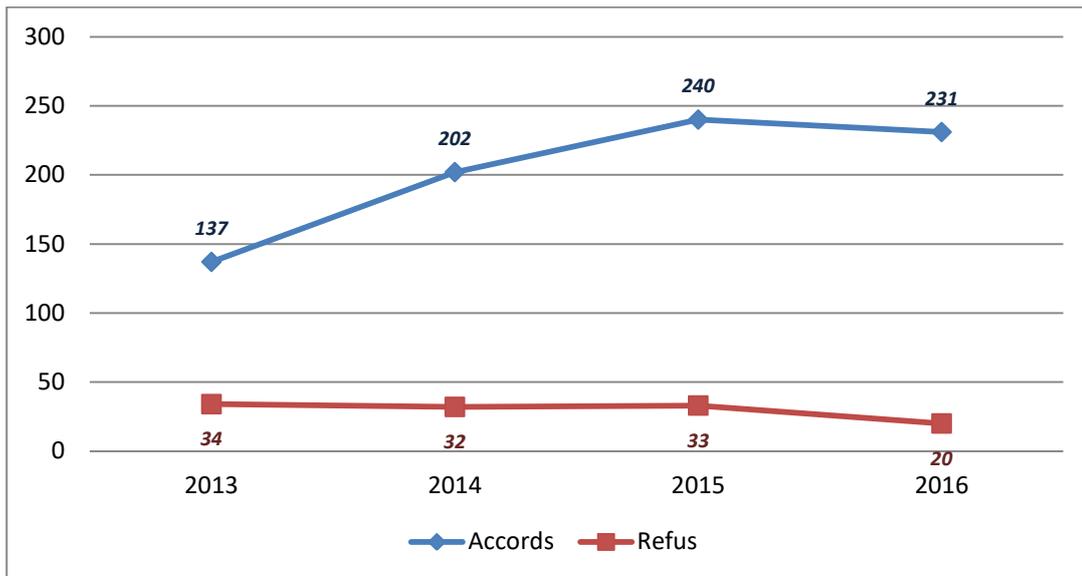


Figure 121 : Evolution des aides accordés par le FSL et le FSE

Source : FSL – FSE – CD 54 – traitement GTC

Comparativement à son poids démographique (6% de la population départementale), la Communauté de Communes du Bassin de Pompey mobilise un peu moins les aides départementales liées au FSE et FSL (autour de 4%).

Les aides liées au logement sur le territoire intercommunal concernent avant tout les frais d'installation dans le logement ainsi que le cautionnement. Les aides accordées pour les dépenses liées à l'énergie concernant presque exclusivement le gaz et l'électricité.

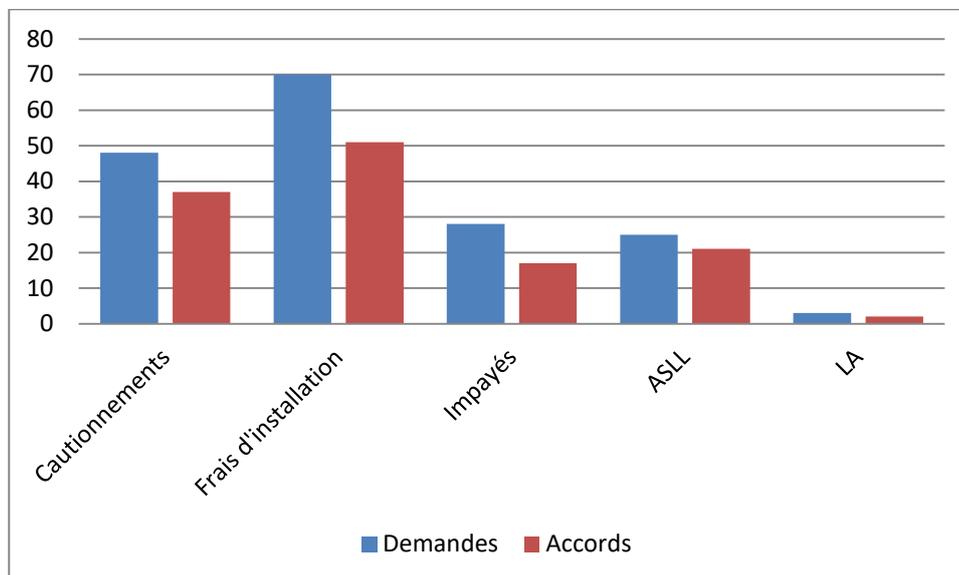


Figure 122 : Aides annuelles au Fond de Solidarité pour le Logement de 2010 à 2016 (inclus)

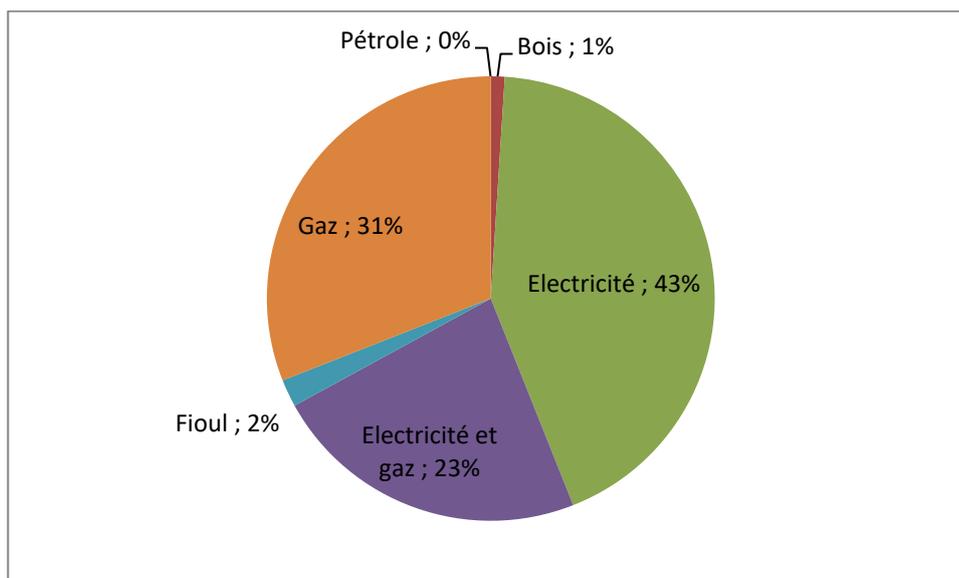


Figure 123 : Typologie des aides accordées par le FSL et le FSE par type d'énergie entre 2013 et 2016

Source : FSL – FSE – CD 54 – traitement GTC

La répartition des aides à l'énergie par commune⁷⁵ et la comparaison avec leurs poids démographiques respectifs montrent une mobilisation plus forte des communes les plus peuplées. Cela n'est pas étonnant compte-tenu de la caractéristique de leur parc et de l'existence de quelques poches de précarité. Par ailleurs, ce sont les communes qui ont probablement les services les plus équipés pour orienter les ménages.

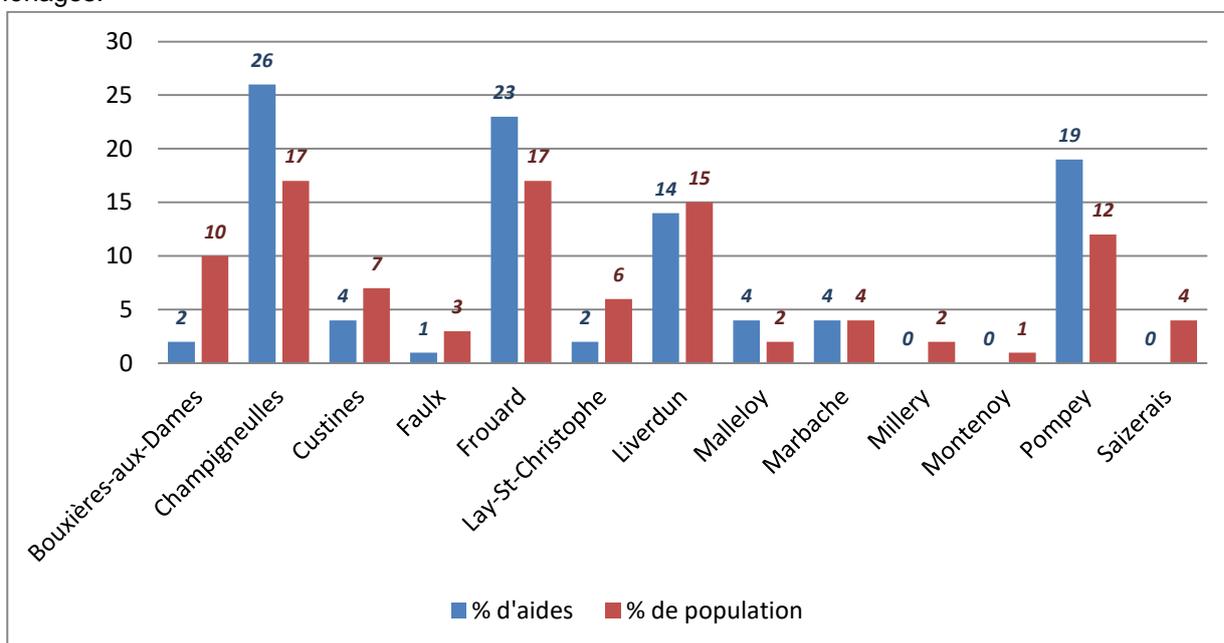


Figure 124 : Répartition des aides à l'énergie (FSE) et poids de population

Source : FSE – CD 54 – INSEE 2013 - traitement GTC

75 Cette information n'est pas disponible pour les aides FSL

Un territoire bien équipé en structure d'hébergement au regard de la loi du 25 mars 2009⁷⁶, toutes situées sur la commune de Pompey

La loi définit un objectif minimum d'une place d'hébergement par tranche de 2 000 habitants « pour les communes dont la population est au moins égale à 3 500 habitants et qui sont comprises, au sens du recensement général de la population, dans une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants ».

Sur la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, les communes concernées sont Bouxières-aux-Dames, Champigneulle, Frouard, Liverdun et Pompey ce qui représente 28 586 habitants en 2013 soit une obligation de 14 places.

Le territoire qui accueille actuellement 283 places d'hébergement pour les populations fragiles est donc au regard de cette obligation très bien équipé.

Les places sont réparties dans 4 structures toutes situées sur la commune de Pompey. **Signalons toutefois un enjeu de réhabilitation pour une partie de ces structures notamment pour l'ancienne résidence ADOMA (aujourd'hui CADA et Accueil d'Urgence pour les Demandeurs d'Asile).** Une actualisation de l'étude de 2012 sur les résidences sociales et les foyers de travailleurs migrants est en cours de réalisation par la DREAL et le CEREMA, les résultats devraient permettre de mieux cerner les besoins des structures du territoire (résultats attendus pour 2018 selon le PDALHPD).

Tableau 55 : Structures d'hébergements

Type d'hébergement	Capacité en nombre de places		% de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey au sein de l'offre départementale
	Pompey	Meurthe-et-Moselle	
Centre d'Accueil Demandeurs Asile (C.A.D.A.)	90	543	17
Autre Centre d'Accueil	28	169	17
Foyer Travailleurs Migrants non transformé en Résidence Soc.	130	1 233	11
Centre Hébergement et Réinsertion Sociale (C.H.R.S.)	35	708	5
TOTAL	283	2 653	11

Source : FINESS, 2016

⁷⁶ Article L312-5-3 du Code de la Construction et de l'Habitation

Ce qu'il faut retenir :

- Une augmentation en 2015 du nombre d'allocataires CAF percevant le RSA sur le Bassin de Pompey ;
- **Un parc social qui joue toujours son rôle d'accueil des plus modestes ;**
- Un suivi des ménages en difficulté dans leur logement via la **Commission Territoriale Droit aux Logements ;**
- **Une mobilisation des aides départementales via le FSL et le FSE** en progression comme dans l'ensemble du département sur les questions énergétiques ;
- **Un territoire bien équipé en structures d'hébergement (toutes situées sur la commune de Pompey) avec :**
 - o Un centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) ;
 - o Un foyer de travailleur Migrant ;
 - o Un Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).

8.4. Les gens du voyage

Des obligations respectées en termes d'aires d'accueil et d'aire de grand passage

Au titre du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage de 2012-2017, **la Communauté de Communes du Bassin de Pompey n'a pas reçu de nouvelles obligations de création de places en aires d'accueil.**

Pour rappel : « L'aire d'accueil des Gens du voyage » est destinée à l'accueil de petits groupes de familles ou à des individuels dont les durées de séjour sont variables et généralement courtes, pouvant aller jusqu'à quelques mois (SDAGV 2012-2017).

L'aire d'accueil, de 10 places, située sur la commune de Pompey a été mise en service en octobre 2007. Elle est gérée par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et a été occupé à environ 25 % entre 2011 et 2016.

Le schéma a par contre imposé de **nouveaux objectifs en matière d'aires de grand passage** : la réalisation d'une aire de 200 places sur le secteur central (aire à réaliser par les deux collectivités compétentes – Communautés de Communes de Pont-à-Mousson et de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey).

Pour rappel : les aires de grand passage sont destinées à répondre aux besoins de stationnement des Gens du voyage se déplaçant en grands groupes, avant, ou pendant et après des rassemblements traditionnels ou religieux.

Pour répondre à ce besoin, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a créé en 2015 l'aire tournante de grand passage avec Pont-à-Mousson située sur la commune de Frouard et exclusivement mobilisable en période estivale (délibération du 28 mai 2015). Cette aire est mobilisable sous certaines conditions liées aux risques inondations, étant située en zone inondable.

Les ménages en voie de sédentarisation

En 2010, le recensement réalisé par l'association Amitié Tsigane (présent dans le schéma) avait constaté 14 ménages en voie de sédentarisation sur la Communauté de Communes du Bassin de Pompey dont 12 caravanes positionnées sur des terrains appartenant à la famille.

Cette question n'est pas pour le moment traitée à l'échelle intercommunale et relève dans le PLH prorogé des communes.

Certaines ont entamé des démarches auprès de certaines familles et ont mis en place des procédures :

- Deux familles à Liverdun sont officiellement en voie de sédentarisation (travaux quasi- achevés) et des réflexions sont en cours avec deux autres familles.
- A Frouard, un lieu d'accueil temporaire a été identifié pour deux familles.

Signalons qu'il existe plusieurs types de réponses, mises en avant par le schéma départemental mais également le PDALPD de Meurthe-et-Moselle :

- **Les terrains familiaux** : contrairement aux aires d'accueil, ils ne sont pas assimilables à des équipements publics. Ils correspondent à un habitat privé qui peut être locatif ou en pleine propriété. Réalisés à l'initiative de personnes physiques ou de personnes morales publiques ou

privées, ces terrains familiaux constituent des opérations d'aménagement à caractère privé⁷⁷. Le terrain familial se compose a minima d'un espace de stationnement pour les caravanes et leur véhicule tracteur (avec un minimum de 75 m² par place caravane) et d'un équipement sanitaire (WC-douche). Il peut aussi inclure une pièce de vie en dur, aménageable en fonction des besoins de la famille.

- **L'habitat adapté** : l'habitat adapté désigne les opérations destinées à accueillir des familles ne souhaitant plus, ou ne pouvant plus voyager, sauf de façon épisodique, mais qui désirent garder au moins partiellement l'habitat en caravane. Ce terme désigne différentes expérimentations et opérations⁷⁸.
- **Le logement autonome** : il s'agit pour la famille d'accéder au logement par les voies traditionnelles (demande de logement social ou accession à la propriété ou accès au logement locatif privé). Cela nécessite un accompagnement des ménages importants.

Cette question devrait être un des axes de travail de la révision du schéma des Gens du voyage auquel la Communauté de Communes du Bassin de Pompey participe. La Communauté de Communes pourra s'appuyer sur le recensement des besoins en sédentarisation envisagé dans le cadre du PDALHPD (réalisation courant 2017).

Ce qu'il faut retenir :

- **La Communauté de communes du Bassin de Pompey respecte les obligations qui lui sont faites par le schéma d'accueil de gens du voyage en termes d'aires d'accueil. Il dispose :**
 - d'une aire d'accueil de 10 places, occupées à 25% en moyenne,
 - d'une aire de grand passage tournante avec le Bassin de Pont à Mousson.
- **La question des ménages en voie de sédentarisation est abordée directement par les communes** qui gèrent les quelques ménages concernés sur le territoire et ont mis en place des expérimentations.

77 Circulaire UHC/IUH1/26 no 2003-76 du 17 décembre 2003 relative aux terrains familiaux permettant l'installation des caravanes constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

78 Loi 5/07/2000 article 8 selon

9. Synthèse et enjeux sur l'habitat

Les points importants :

- Un environnement paysager de qualité et un axe ferroviaire qui rattache le territoire aux principales agglomérations, qui peuvent être source d'attractivité pour les marchés de l'habitat.
- Un parc locatif social détendu, concentré sur 5 communes (89% du parc).
- Une mise en place d'outils d'aménagement urbain et de foncier permettant de développer de nouvelles opérations d'une taille significative.
- Un Bassin qui s'est doté d'outils en matière d'amélioration et de développement de l'habitat.

Les points forts :

- Un niveau de construction de logements assez dynamique bien qu'irrégulier dans le temps.
- Un marché immobilier actif dans l'ancien.
- Une offre récente qui a contribué, via la part de logements collectifs, à une certaine densification du bâti.
- Un parc social qui joue son rôle d'accueil des ménages les plus modestes et des jeunes.

Les points faibles :

- Une absence de marché du logement neuf en promotion privée.
- Un parc immobilier plutôt ancien et énergivore.
- Une vacance qui augmente tout en restant à un taux limité.
- Un parc de logements à vocation familiale alors que la demande exprimée est davantage portée par de petits ménages.
- Une fragilité de l'occupation du parc social dans les quartiers en politique de la ville mais également sur Liverdun.
- L'accès au logement autonome semble plus difficile pour les jeunes du Bassin de Pompey que pour la majorité des référents.

Les enjeux :

Le maintien des équilibres démographiques du Bassin de Pompey (maintien voire amélioration d'une croissance démographique positive, capacité à préserver le solde naturel en maintenant l'attractivité par rapport aux familles avec enfants) passe aujourd'hui par **une plus grande diversification de l'habitat** avec un développement de l'accession sociale et à prix maîtrisés, du locatif intermédiaire de qualité, d'une offre plus ciblée vers les personnes âgées.

Les contraintes en matière de limitation des consommations foncières et donc aussi de coût croissant du foncier conduisent à la recherche de formes d'habitat plus denses mais répondant aussi à la demande d'espaces privatifs extérieurs (jardins, terrasses, intimité des parcelles,...) et de proximité des équipements et services et notamment des transports en commun.

Le développement de nouvelles unités d'habitation voire nouveaux quartiers, diversifiés dans leurs statuts d'occupation et formes urbaines, bien greffées sur, ou dans, les tissus urbains existants constitue un enjeu majeur.

Les défis à relever sont les suivants :

- Offrir des produits d'habitat adaptés à la demande et aux revenus alors que le marché de l'offre neuve en promotion privée est inexistant, le développement de ce marché n'étant pas sans implications, notamment financières, pour le Bassin.
- Articuler ces nouvelles unités d'habitation avec les transports en commun notamment avec les gares et arrêts existants, peu attractifs et pratiques.
- Reconquérir les tissus urbains anciens de médiocre qualité qu'il convient de requalifier, restructurer pour améliorer l'image globale des villes (notamment l'axe Champigneulles-Frouard-Pompey) et contribuer à leur densification. Ceci passe par un travail sur le logement mais aussi sur les espaces publics, la gestion des flux de circulation automobile.

La territorialisation des enjeux :

L'ensemble des communes est concerné par l'amélioration de l'habitat, facteur d'attractivité et d'image du territoire.

Concernant le développement de l'offre nouvelle, l'enjeu à souligner est la concurrence potentielle entre les différentes opérations et/ou produits ainsi que la gestion dans le temps de leurs livraisons compte-tenu d'un marché immobilier peu actif.



F. Evolution de la consommation foncière et perspectives

1. Consommation foncière

1.1. Approche générale de l'occupation des sols

L'occupation du sol actuelle dédiée aux espaces naturels est la plus importante dans la Communauté de Communes du Bassin de Pompey. En effet, les zones naturelles représentent plus de 51% du territoire du Bassin de Pompey alors qu'elles restent inférieures à 33% pour le département de la Meurthe-et-Moselle et à 38% pour le territoire français dans son ensemble.

Par ailleurs, la surface artificialisée de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey (23%) reste la plus faible par rapport aux autres éléments de l'occupation sol (zones agricoles et zones naturelles). Cependant, la part d'espaces artificialisés à l'échelle de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey est de loin supérieure à celle du département de la Meurthe-et-Moselle ou de la France : 23% contre respectivement 7 et 8% aux échelles supérieures.

La spécificité du territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey concerne **la faible part d'espaces agricoles** (26%) par rapport au département et au territoire national, respectivement 60 % et 54%.

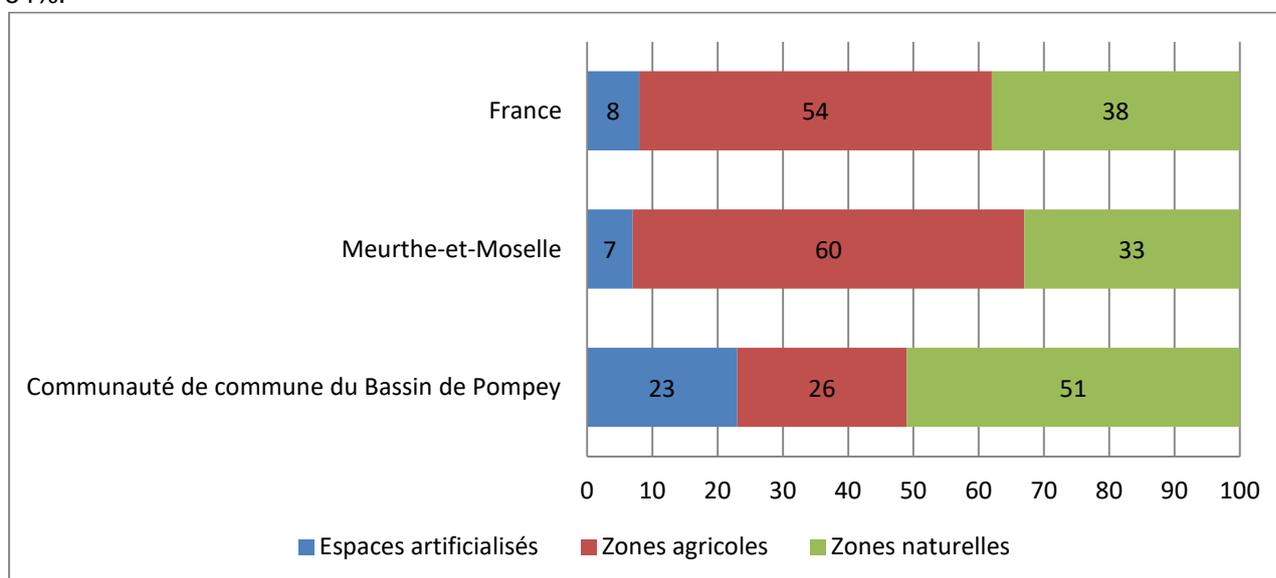


Figure 125 : Occupation du sol de la Communautés de Communes du Bassin de Pompey (données les plus récentes datant de 2012) en %

Source : SCoT 2013 pour la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et Corine Land Cover 2012 pour la Meurthe-et-Moselle et la France

Ces données confortent l'urbanisation relative de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et ainsi son rôle de pôle urbain d'équilibre participant à la dynamique de grandes villes voisines au premier rang desquelles Nancy. La Communauté de Communes du Bassin de Pompey se distingue de la Meurthe-et-Moselle et de la France qui gardent sur de grandes superficies un caractère très rural.

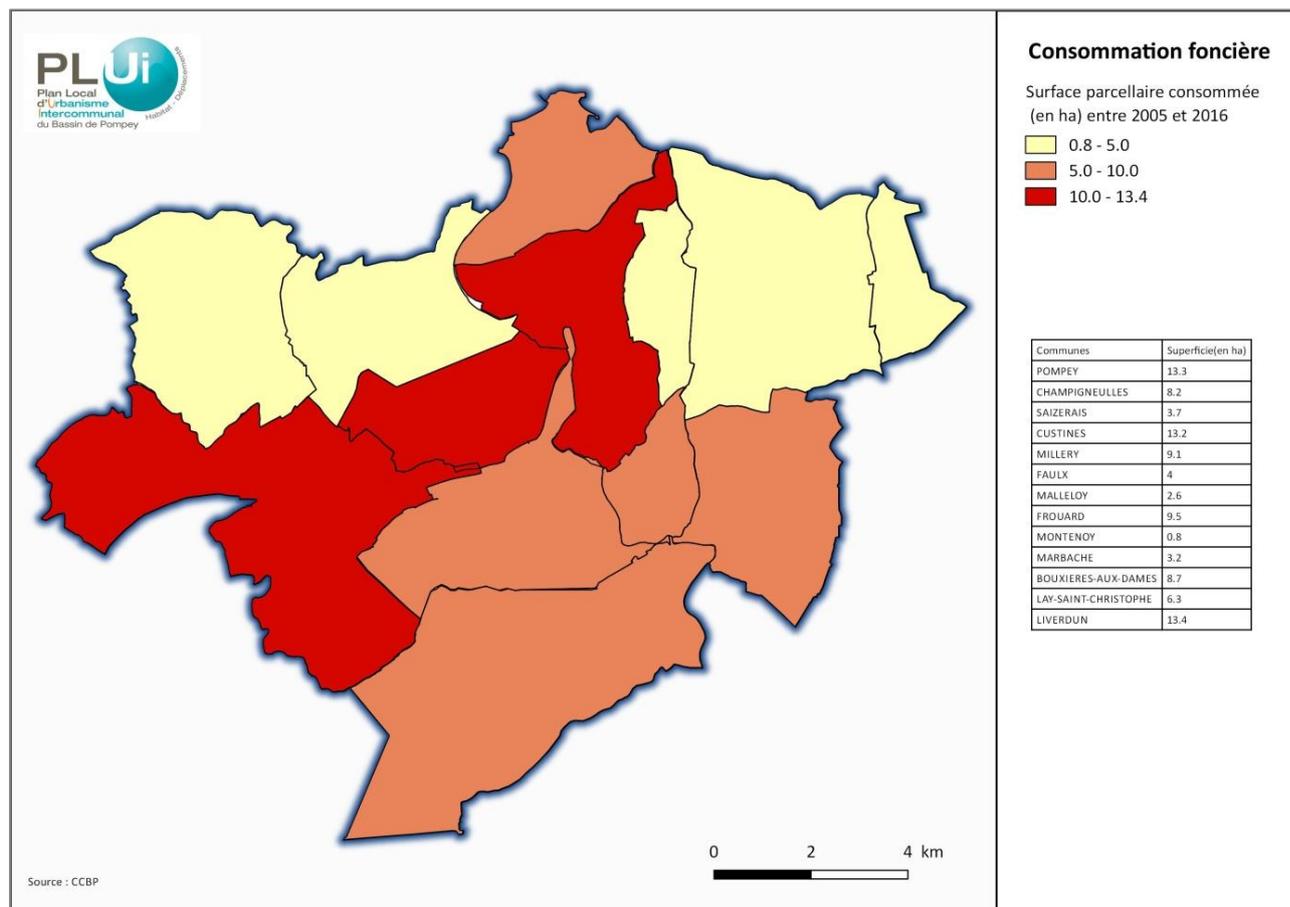
1.2. Analyse de la consommation foncière des 10 dernières années

Encart explicatif :

La consommation foncière présentée ci-dessous correspond à la consommation de la surface parcellaire (interstices urbains et extensions) ayant été urbanisée entre 2005 et 2016.

Au total ce sont **97 ha** d'espaces qui ont été consommés à l'échelle de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey entre 2005 et 2016.

Carte 46 : Evolution de la consommation foncière (surface parcellaire) entre 2005 et 2016



Les données de la consommation foncière nous permettent de classer les communes dans trois catégories :

- Liverdun, Pompey et Custines sont les communes ayant consommé le plus de surface parcellaire entre 13.2 et 13.4 ha ;
- Champigneulles, Frouard, Millery, Bouxieres-aux-dames et Lay-Saint-Christophe sont représentatives d'une catégorie intermédiaire ayant consommé entre 5.0 et 10.0 ha de surface parcellaire ;
- Montenois, Malleloy, Faulx, Marbache et Saizerais sont les communes ayant le moins consommé de surface parcellaire entre 0.8 et 5.0 ha.

Cette évolution de la consommation foncière montre que les communes les plus proches de la Métropole du Grand Nancy (Champigneulles et Frouard entre autres) ralentissent leur développement au profit des communes les plus rurales, signe du phénomène de périurbanisation.

Sur l'ensemble de l'intercommunalité entre 2005 et 2016, 97 ha d'espaces ont été consommés. Pour cette surface, il a été possible de distinguer la surface consommée en extension (57.3 ha) et en renouvellement (39.7ha). Ces surfaces représentent respectivement 0.4% et 0.3% du territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

Tableau 56 : Consommation parcellaire en extension ou en renouvellement

	Bouxières-aux-Dames	Champigneulle	Custines	Faulx	Frouard	Lay	Liverdun	Malleloy	Marbache	Millery	Montenoy	Pompey	Saizerais	Cumul à l'échelle de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey	Surface parcellaire consommée /Surface de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey
Consommation parcellaire extension (ha)	5,9	5,5	5,3	2,9	7,4	2,4	8,7	1	1,1	8,8	0,6	5,9	1,8	57,3	0,4%
Consommation parcellaire renouvellement ⁷⁹ (ha)	2,7	4	7,9	1,1	2	3,9	4,7	1,5	2	0,4	0,3	7,4	1,8	39,7	0,3%

Les communes de Millery, Frouard, Bouxières-aux-Dames ont surtout consommé en extension, entre 59 et 96%.

En revanche, les communes de Custines, Lay-Saint-Christophe, Malleloy et Marbache ont privilégié une consommation en renouvellement et consommé le moins en extension, entre 35 et 40%.

79 Les parcelles en renouvellement sont les parcelles situées à l'intérieur de la trame bâtie (ou tâche urbaine) de 2005 et ayant été bâties entre 2005 et 2016.

1.3. Analyse de la tâche urbaine

Encart explicatif :

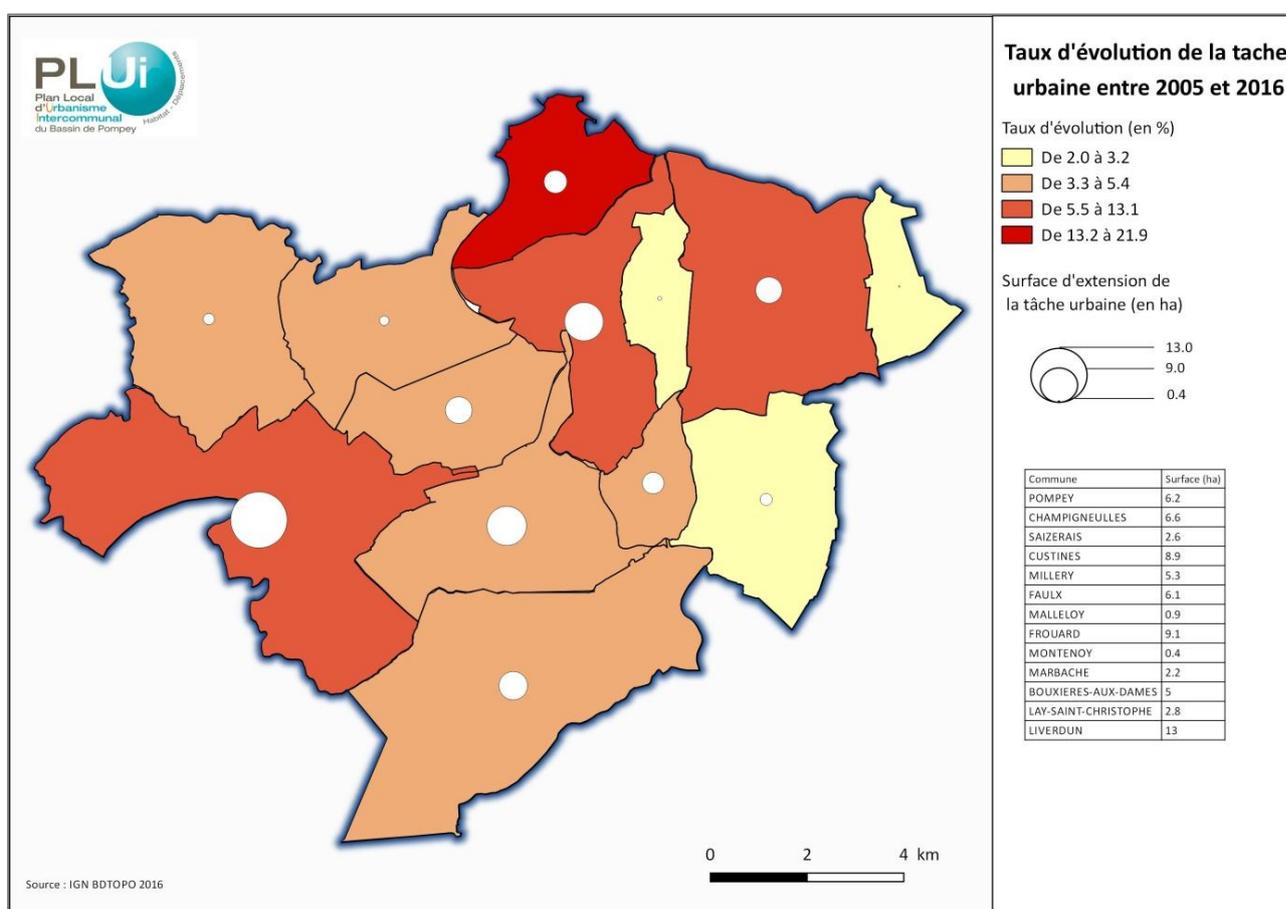
La **tâche urbaine** (ou enveloppe urbaine) correspond à l'expression graphique de l'étalement urbain, il s'agit du développement des zones urbaines à l'extérieur du tissu urbain préexistant.

Pour déterminer la tâche urbaine, ont été utilisés le logiciel SIG, les données issues du Cadastre et de la BDTOPO de l'IGN.

La méthode retenue consiste à appliquer la fonction de « dilatation » puis « d'érosion » sur la couche bâtie de 2005 et de 2016.

Une fois cette étape réalisée, il s'agit de mesurer les surfaces en extension de la tâche urbaine, c'est à dire la différence entre la tâche urbaine de 2005 et de 2016.

Carte 47: Analyse de la tâche urbaine (surface en extension) par commune entre 2005 et 2016



La carte ci-dessus a une double lecture :

- l'évolution de la tâche urbaine entre 2005 et 2016 ;
- la surface d'extension brute (en ha) de la tâche urbaine entre 2005 et 2016.

L'étude du taux d'évolution permet de faire ressortir la commune de Millery. Cette commune a augmenté sa surface urbanisée d'1/5^{ème} passant de 24.2 ha à 29.5 ha.

Liverdun possède la surface d'extension la plus importante de la communauté de communes avec 13 ha et un taux d'évolution approchant les 7.3 %.

Montenoy, Malleloy, Saizerais et Lay-St-Christophe, ont contenu la surface d'extension. Le taux d'évolution de leur tâche urbaine a le moins évolué : moins de 3.2% avec des surfaces d'extension inférieures à 2.8 ha. Ces communes se sont peu étendues pendant la période 2005-2016.

Entre 2005 et 2016 la tâche urbaine du bassin a augmenté de près de 70 ha. L'urbanisation du territoire s'est réalisée de manière hétérogène. En tête, la commune de Liverdun avec plus de 13 ha d'extension urbaine. En revanche, les communes plus rurales comme Montenoy et Malleloy ont vu respectivement leur tâche urbaine augmentée de 0,4 ha et 1 ha.

Il peut être intéressant de croiser les évolutions de la tâche urbaine et de la démographie.

Globalement, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a vu sa population gagner 50 habitants entre 2009 et 2014, dates des recensements légèrement différentes des dates d'observation de l'évaluation de la tâche urbaine, qui de 2005 à 2016 a augmenté de 70 ha.

On peut noter que les communes les plus consommatrices, notamment en extension n'ont pas forcément généré la croissance démographique la plus importante.

Par exemple, Liverdun, Millery ou Frouard, communes les plus consommatrices en extension avec respectivement 8.7, 8.8 et 7.4 ha en extension, ont vu leur croissance démographique limitée à respectivement 41.13 et 42 habitants, tout type d'urbanisation confondu.

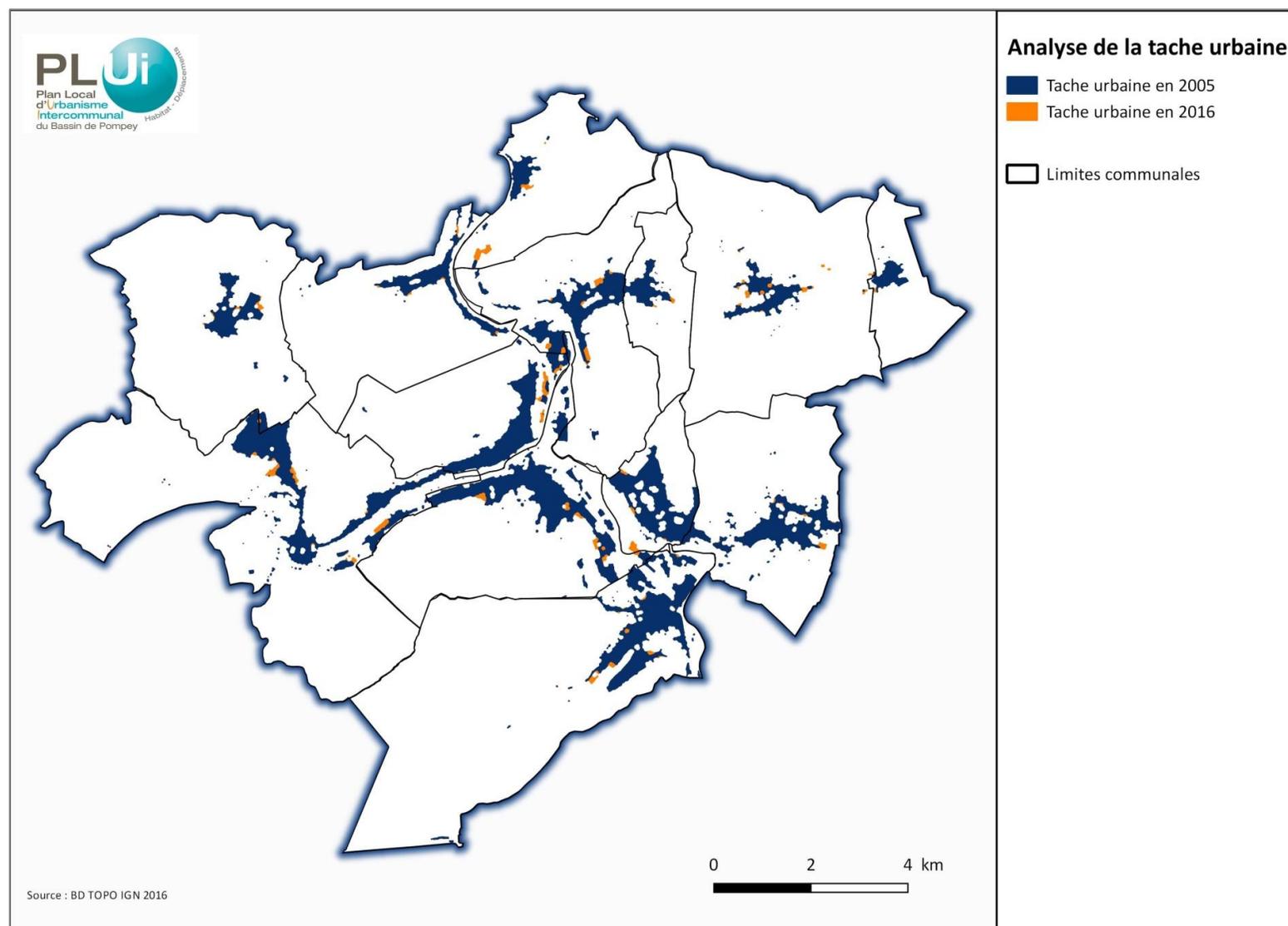
Pompey a consommé globalement 13.3 ha, dont 5.9 ha en extension, pour une perte de 183 habitants.

Alors que Saizerais avec une consommation en extension limitée à 1.8 ha a vu sa population gagner 70 habitants, tout type d'urbanisation confondu.

Custines qui a consommé en extension 5.3 ha a perdu 145 habitants, tout type d'urbanisation confondu.

On peut supposer l'importance de la forme urbaine plus ou moins dense ou la « commercialité » de l'offre résidentielle réalisée ou encore l'accueil d'activités et non de logements, à l'instar de Pompey Eiffel par exemple. Cette analyse est difficile à préciser à ce stade, compte tenu de la disparité des dates d'analyse.

Carte 48: Evolution de la tâche urbaine entre 2005 et 2016



La tâche urbaine en 2005 a une superficie de 1 202 ha et de 1 272 ha en 2016.

2. Consommation foncière

Le territoire de l'intercommunalité est couvert par différents documents d'urbanisme⁸⁰.

- 9 communes disposent d'un PLU,
- 4 communes sont en POS.

Tableau 57 : Les surfaces à urbaniser, restant à urbaniser et déjà urbanisées sur la Communauté de Communes du Bassin de Pompey

Commune	Documents d'urbanisme	Surface à urbaniser (ha)	Surface restante à urbaniser (ha)	Surface déjà urbanisée (ha)	Surface communale (ha)
Bouxières-aux-Dames	PLU (2012)	13,5	9,3	4,2	395
Champigneulle	POS (1999)	108,8	69,2	39,6	2 417
Custines	PLU (2008)	16,3	10,6	5,7	1 183
Faulx	PLU (2008)	10,1	7,5	2,6	1 727
Frouard	PLU (2007)	39,7	11,5	28,2	1 320
Lay	POS (1999)	11,9	8,4	3,5	1 162
Liverdun	PLU (2016)	8,8	8,8	0	2 525
Malleloy	POS (1999)	13,3	4,9	8,4	415
Marbache	PLU (2006)	10,8	9,8	1	1 074
Millery	PLU (2012)	6,2	6,2	0	756
Montenoy	POS (1992)	15,2	3,3	11,9	400
Pompey	PLU (2013)	12,1	4	8,1	814
Saizerais	PLU (2006)	10,2	9,7	0,5	1 454
TOTAL		276,9	163,2	113,7	15 642

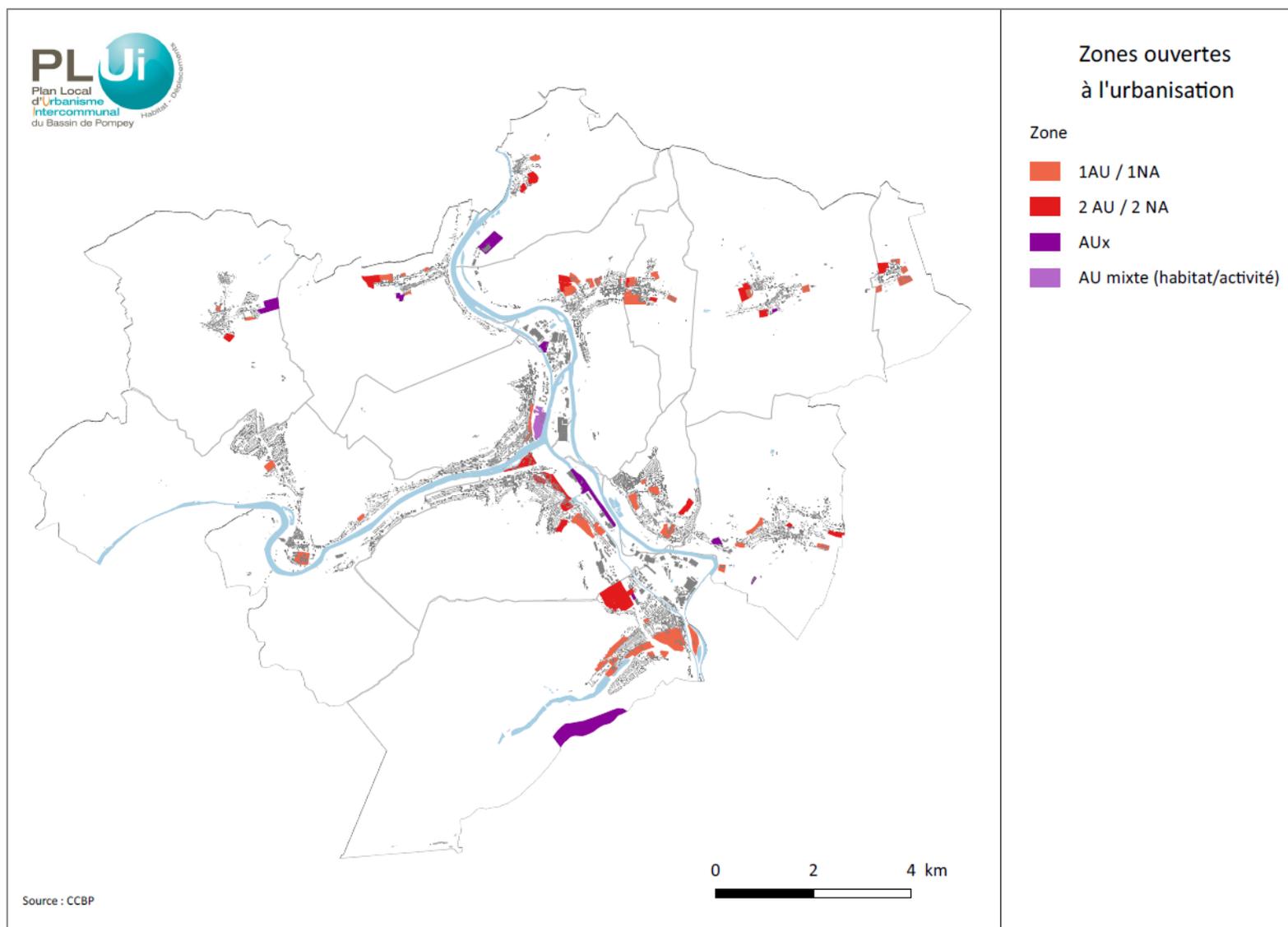
Au global ces zones AU représentent 277 hectares toutes destinations confondues (habitat, activité, équipement, etc.).

A fin 2016 les zones restant encore à urbaniser représentent près de **163 hectares** toutes destinations confondues, alors que **113 hectares** ont été urbanisés. Ces 113 hectares consommés correspondent à 0.7% de la surface totale de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

La consommation d'espace a été pour certaines communes nettement inférieures au potentiel mobilisable, ce qui peut traduire une difficulté au développement immobilier mais aussi une volonté politique de contenir ce développement.

80 Ces données ne sont pas à comparer avec l'analyse réalisée précédemment. Les périodes d'observation sont différentes : entre 2005 et 2016 pour la consommation foncière et entre 1992 et 2016 pour ces informations issues des documents d'urbanisme.

Carte 49: Représentation des zones à urbaniser de l'ensemble des zones à urbaniser figurant dans les documents d'urbanisme en 2017



3. Capacité de mutation et de densification

Les principes d'équilibre issus de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (loi SRU) et des lois dites « Grenelle » consistent à trouver un équilibre entre besoin de construction, protection des paysages et préservation des espaces naturels et agricoles.

Le principe relatif à une utilisation économe de l'espace et une préservation des ressources insiste sur le fait que l'espace urbanisable doit être déterminé à l'intérieur de la ville existante afin d'éviter le gaspillage de l'espace.

Ce principe a été renforcé par la Loi ALUR qui introduit au sein du Code de l'Urbanisme une exigence d'analyse des capacités de densification et mutation des espaces urbanisés d'un territoire.

3.1. Méthodologie

Cette analyse repose sur une double approche méthodologique :

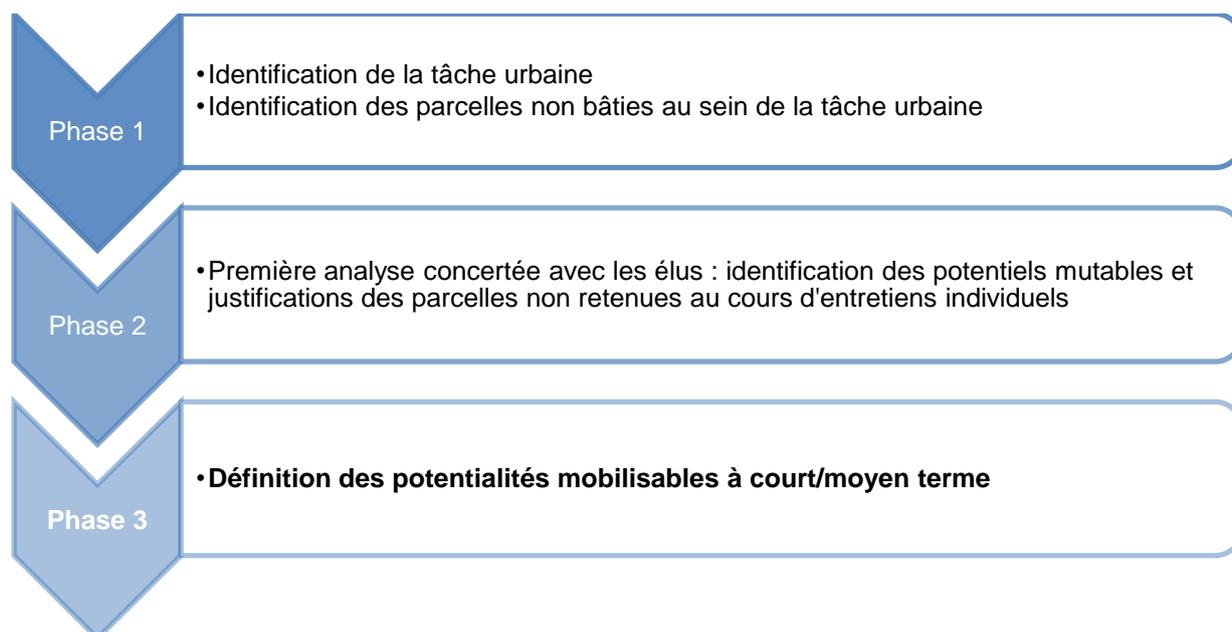
- Une approche théorique fondée sur l'utilisation des outils SIG disponibles ;
- Une approche concertée, issues des échanges avec élus réalisés en novembre et décembre 2016 avec des cartes en appui, localisant et commentant les projets.

Encart explicatif :

Un interstice urbain ou « dent creuse » est une parcelle non bâtie de minimum 100m² classée en zone U des différents PLU ou POS en vigueur en 2017.

Les interstices urbains ont été localisés et estimés à partir des parcelles de plus de 100m² dans les zones U des POS ou PLU, confrontées à la photo aérienne avec cadastre de 2016 (BDORTHO IGN).

Le croisement de ces deux approches peut être schématisé de la manière suivante.



3.2. Résultats

Approche quantitative

L'identification théorique en fin de phase de diagnostic a révélé près de 130 hectares de potentialités, présentées aux élus. Cette analyse, purement théorique ne tenait compte d'aucun relevé de terrain ou croisement d'enjeu. Certaines parcelles étaient par exemple affectées à des espaces verts, des délaissés routiers, des zones de PPRI, des secteurs à la topographie importante... Les échanges avec les élus ont permis d'ajuster ce premier travail.

Sur l'ensemble des 13 communes, **les interstices urbains en 2016 représentent 22.1 hectares.**

Pour chaque commune, les volumes a priori mobilisables sont les suivants :

Tableau 58 : Surface des interstices urbains et des friches sur la Communauté de Communes du Bassin de Pompey

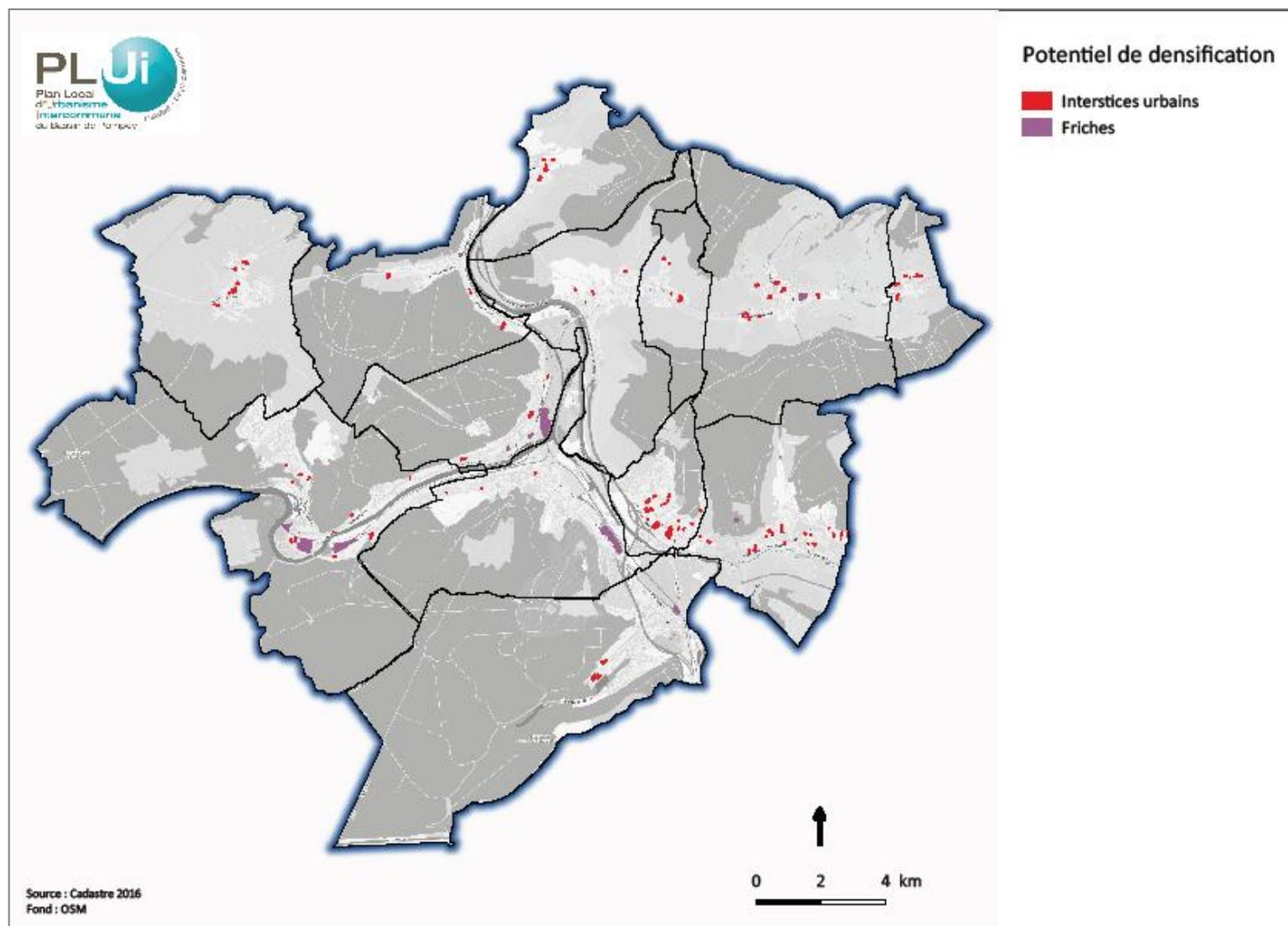
	Bouxières-aux-Dames	Champigneulle	Custines	Faulx	Frouard	Lay	Livredun	Malleloy	Marbache	Millery	Montenoy	Pompey	Saizerais	Total
Interstices urbains (ha)	5,1	1,8	0,4	3,3	0,2	2,7	1,9	1,2	1,0	0,8	1,4	1,1	1,2	22,1
Friches⁸¹ (ha)	0,0	0,7	0,0	1,7	5,8	0,4	10,5	0,0	0,2	0,0	0,0	8,1	0,0	27,4
Total	5,1	2,5	0,4	5,0	6,0	3,1	12,4	1,2	1,2	0,8	1,4	9,2	1,2	49,6

Toutes les communes ne disposent cependant pas des mêmes potentialités, au regard de leur configuration urbaine :

- Custines, Frouard et Millery disposent d'un faible potentiel de dents creuses observable entre 0.2 et 0.8 ha ;
- Livredun, Lay-Saint-Christophe, et Faulx disposent d'une surface potentielle de densification parmi les plus importantes entre 3.3 et 1.9 hectares.

81 Observatoire des friches établi pour la communauté de communes en 2017

Carte 50: Identification du potentiel de densification en 2017



Néanmoins, la localisation de ces potentialités théoriques met en évidence une certaine homogénéité sur l'ensemble du territoire.

4. Synthèse et enjeux sur l'évolution de la consommation foncière et des perspectives

Les points importants :

- **96,6 ha** de surfaces agricoles, naturelles et forestières consommées entre 2005 et 2016 pour une emprise au sol construite de **15,4 ha**, soit une densité moyenne de 16% (superficie de l'emprise du bâti/superficie du terrain).
- **Près de 60% de cette surface consommée s'est faite en extension**, avec une augmentation importante de la tâche urbaine.
- **Un territoire occupé en majorité par des espaces naturels**. Un rapport aujourd'hui quasi équivalent entre espaces agricoles et espaces bâtis qui illustre son identité de plus en plus marqué de territoire intermédiaire entre la grande ville et les espaces ruraux, avec une déconcentration des fonctions de l'agglomération nancéenne. Cela confirme sa vocation de pôle urbain d'équilibre.
- Environ **22 ha** de « dents creuses » encore disponibles au sein de la tache urbaine à fin 2016.

Les enjeux :

- Augmenter la densité de logements des zones de développement dans le respect de l'identité du territoire et du paysage.
- Renforcer les espaces intenses et denses afin de garantir la structuration du territoire.
- Constituer un réseau de villes et de villages assurant une cohésion spatiale et sociale en son sein pour une meilleure articulation avec les territoires extérieurs.
- Affiner la capacité de densification des cœurs de bourg : identification préalable des dents creuses ou îlots pouvant donner lieu à des projets de renouvellement urbains.



G. SYNTHÈSE DES ENJEUX TRANSVERSAUX

Enjeu 1 : le rayonnement et le caractère innovant du territoire

- La valorisation d'une situation géographique avantageuse en développant les infrastructures du territoire.
- La préservation et la valorisation des espaces naturels.
- Le développement de l'activité touristique, à travers la présence des rivières, des espaces naturels riches, la proximité de Nancy et Metz.
- Le rayonnement économique du territoire, via entre autre des activités innovantes.

Enjeu 2 : la confirmation d'un territoire de proximité(s) et de diversité

- L'organisation des complémentarités dans la trame multipolaire du territoire, avec une offre de proximité diversifiée en termes de logements, développement économique et d'accès aux équipements, commerces, services de proximité et infrastructures numériques.
- Le devenir des centres bourgs.
- La fluidité des connexions entre les différents pôles du territoire et avec les pôles voisins.
- La valorisation du cadre de vie naturel.

Enjeu 3 : la maîtrise du développement urbain et la valorisation du cadre de vie

- La composition du développement avec les risques et les nuisances, qu'ils soient d'origine d'activité humaine ou d'origine naturelle.
- Le maintien ou la restauration des équilibres migratoires.
- La régulation et la diversification de la production de logements dans le temps, en tenant compte de l'absence actuelle de marché de la promotion privé sur le secteur.
- La réponse à la diversité des besoins en équipements, logements, accès à l'emploi.
- La promotion de modes de déplacements diversifiés et sécurisés.
- L'attractivité et les équilibres de peuplement actuel et futur, avec la poursuite des interventions sur le parc existant.
- La veille sur les équilibres de peuplement actuel et futur du parc social et privé.
- La poursuite et le renforcement des interventions pour améliorer le parc de logements existant.



H. GLOSSAIRE

A.A.H. : Allocation Adulte Handicapé
 A.C.I. : Accord Collectif Intercommunal
 A.E.H. : Allocation Enfant Handicapé
 A.N.A.H. : Agence Nationale de l'Habitat
 A.N.R.U. : Agence Nationale de la Rénovation Urbaine
 A.U.D.A. : Accueil d'Urgence pour Demandeurs d'Asile
 C.A.D.A. : Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
 C.A.F. : Caisse d'Allocation Familiale
 C.C. : Communauté de Communes
 C.C.H. : Code de la Construction et de l'Habitat
 C.H.R.S. : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
 C.I.A. : Convention Intercommunale d'Attributions
 C.I.L. : Conférence Intercommunale du Logement
 C.L.L.A.J. : Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
 D.A.L.O. : Droit Au Logement Opposable
 D.G.F.i.P. : Direction Générale des Finances Publiques
 D.P.E. : Diagnostic de Performance Energétique
 E.C.L.N. : Enquête sur la Commercialisation des Logements Neufs
 E.H.P.A.D. : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
 E.P.C.I. : Etablissement de Coopération Intercommunale
 F.I.L.O.C.O.M. : Fichier des Logements par Communes
 F.I.N.E.S.S. : Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux
 F.S.E. : Fonds de Solidarité Energie
 F.S.L. : Fonds de Solidarité Logement
 F.T.M. : Foyer de Travailleurs Migrants
 I.N.S.E.E. : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
 O.A.P. : Orientation d'Aménagement et de Programmation
 O.P.H. : Office Public de l'Habitat
 O.P.S. : Occupation du Parc Social (Enquête)
 P.A.D.D. : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
 P.D.A.L.P.D. : Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
 P.D.U. : Plan de Déplacement Urbain
 P.I.G. : Programme d'Intérêt Général
 P.L.A.I. : Prêt Locatif Aidé d'Intégration
 P.L.H. : Programme Local de l'Habitat
 P.L.I. : Prêt Locatif Intermédiaire
 P.L.S. : Prêt Locatif Social
 P.L.U. : Plan Local d'Urbanisme
 P.L.U.I. : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
 P.L.U.I.-H. : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat (comprenant un volet PLH)
 P.L.U.I.-H.D. : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat et Déplacement (comprenant un volet PLH et PDU)
 P.L.U.S. : Prêt Locatif à Usage Social
 P.O.A. : Programme d'Orientations et d'Actions
 P.P.G.D.L.S.I.D. : Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs
 P.P.P.I. : Parc privé potentiellement indigne
 P.S.L.A. : Prêt Social Location-Accession
 Q.P.V. : Quartier en Politique de la Ville
 R.P. : Résidence principale
 R.P.L.S. : Répertoire sur le Parc Locatif Social
 R.P.P. : Résidence Principale Privée
 R.S.A. : Revenu de Solidarité Active

S.CO.T. : Schéma de Cohérence Territorial
S.D.A.G.V. : Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage
S.N.E. : Système National d'Enregistrement de la demande de logements
S.R.U. : Solidarité et Renouvellement Urbain
T.H. : Taxe d'habitation
U.C. : Unité de Consommation



I. SOMMAIRES DES FIGURES

FIGURE 1 : LE RECENSEMENT DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 10 000 HABITANTS	14
FIGURE 2 : ANNEE DE RECENSEMENT MOBILISEE POUR LES MILLESIMES 2013 ET 2014	14
FIGURE 3 : DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES DEPUIS 1968 JUSQUE 2013	16
FIGURE 4 : LES MOTEURS DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ENTRE 2008 ET 2013	17
FIGURE 5 : EVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES DEPUIS 2004	17
FIGURE 6 : EVOLUTION DU NOMBRE DE RESIDENCES PRINCIPALES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY	18
FIGURE 7 : EVOLUTION DU NOMBRE DE MENAGES SELON LE NOMBRE DE PERSONNES A CHARGE	19
FIGURE 8 : SOLDE MIGRATOIRE ANNUEL PAR TRANCHE D'AGE 2008-2013.....	20
FIGURE 9 : LES MOTEURS DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ENTRE 2008 ET 2013 PAR COMMUNE.....	21
FIGURE 10 : MIGRATIONS RESIDENTIELLES EN 2013 SELON LA TAILLE DU MENAGE	22
FIGURE 11 : MIGRATIONS RESIDENTIELLES EN 2013 PAR CATEGORIE D'AGE DU CHEF DE MENAGE	22
FIGURE 12 : TAILLE MOYENNE DES MENAGES ET DESSERREMENT	23
FIGURE 13 : TAILLE MOYENNE DES MENAGES.....	23
FIGURE 14 : PROGRESSION DU NOMBRE DE MENAGE	24
FIGURE 15 : PART ET EVOLUTION DES MOINS DE 20 ANS ET DES 75 ANS ET PLUS	24
FIGURE 16 : VARIATION DES MENAGES SELON LE TYPE DE MENAGE ET L'AGE DE LA PERSONNE DE REFERENCE 2008-2013 DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY	25
FIGURE 17 : VARIATION DE LA POPULATION DES MENAGES SELON L'AGE ET LE MODE DE COHABITATION DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY	25
FIGURE 18 : MIGRATIONS RESIDENTIELLES EN 2013 PAR STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT	27
FIGURE 19 : MIGRATIONS RESIDENTIELLES EN 2013 PAR TYPE DE LOGEMENT.....	27
FIGURE 20 : MIGRATIONS RESIDENTIELLES EN 2013 PAR CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE MENAGE	28
FIGURE 21 : LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NOMBRE D'EMPLOI ET ACTIFS OCCUPES.....	29
FIGURE 22 : EVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIE PRIVE ENTRE 2008 ET 2015.....	29
FIGURE 23 : REVENU DECLARE MEDIAN PAR MOIS ET PAR UNITE DE CONSOMMATION EN 2013.....	31
FIGURE 24 : TABLEAU DE PRESENTATION ENJEUX ET AXES STRATEGIQUES DU PROJET TERRITOIRE	43
FIGURE 25 : EVOLUTION PART MODALE TRANSPORT EN COMMUN.....	44
FIGURE 26 : FREQUENCE D'UTILISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN	45
FIGURE 27 : EVOLUTION DES PARTS MODALES ENTRE 2004 ET 2013	45
FIGURE 28 : EVOLUTION DU TAUX DE MOTORISATION DES MENAGES ENTRE 2004 ET 2013	46
FIGURE 29 : EVOLUTION DE LA FREQUENCE D'UTILISATION DE LA VOITURE ENTRE 2004 ET 2013	47
FIGURE 30: L'AMENAGEMENT DES HALTES FERROVIAIRES	68
FIGURE 31 : MAISON TERRITORIALE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION A FROUARD.....	93
FIGURE 32 : IRR SAINT CHRISTOPHE	95
FIGURE 33 : HOPITAL DE POMPEY	96
FIGURE 34 : VARIATION ANNUELLE DES EFFECTIFS SCOLAIRES SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY DE 2004 A 2016	105
FIGURE 35 : LYCEE BERTRAND SCHWARTZ ET COLLEGE GRANDVILLE	109
FIGURE 36 : PISCINE DE CHAMPIGNEULLES ET PISCINE EXTERIEURE DU NAUTIC PLUS	111
FIGURE 37 : THEATRE GERARD PHILIPPE ET LA PENOTTE EN FETE	115
FIGURE 38 : MEDIATHEQUE DE FROUARD	116
FIGURE 39 : COMPOSTERIE INTERCOMMUNALE	117
FIGURE 40 : COMPARAISON DES TAUX D'ACTIVITES ET D'EMPLOI EN 2014 (EN %).....	127
FIGURE 41 : EVALUATION DU TAUX D'ACTIVITES ENTRE 2006 ET 2014	128
FIGURE 42 : EVOLUTION DU TAUX D'EMPLOI ENTRE 2006 ET 2014	128
FIGURE 43 : TAUX DE CHOMAGE EN 2014.....	129
FIGURE 44 : EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE SELON LES SEXES ENTRE 2006 ET 2014	129

FIGURE 45 : EVOLUTION DES EMPLOIS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE ENTRE 2006 ET 2013.....	135
FIGURE 46 : COMPARAISON DES EMPLOIS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE EN 2014.....	136
FIGURE 47 : COMPARAISON DU NOMBRE DE CHOMEURS, DU NOMBRE D'ACTIFS; DU NOMBRE D'ACTIFS OCCUPES ET DU NOMBRE D'EMPLOIS ENTRE 2006 ET 2014.....	137
FIGURE 48 : EVOLUTION DU % DE SALARIES ET DE NON SALARIES ENTRE 2006 ET 2013.....	138
FIGURE 49 : EVOLUTION DES CREATIONS D'ENTREPRISES.....	139
FIGURE 50 : INDICATEUR DE CONCENTRATION DE L'EMPLOI.....	140
FIGURE 51 : COMPARAISON DE REPARTITION DE L'EMPLOI, DES CHOMEURS, DES ENTREPRISES ET DE LA POPULATION PAR COMMUNE EN 2013.....	142
FIGURE 52 : COMPARAISON DES CREATIONS D'ENTREPRISES (EN %).....	152
FIGURE 53 : EVOLUTION DES CREATIONS D'ENTREPRISES ENTRE 2012 ET 2015.....	153
FIGURE 54 : PART DES ENTREPRISES INDIVIDUELLES SUR LE TOTAL D'ENTREPRISES CREEES PAR AN.....	153
FIGURE 55 : COMPARAISON DES ENTREPRISES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE EN 2015.....	154
FIGURE 56 : LES PRINCIPALES DESTINATIONS D'ACHATS DES MENAGES DE LA ZONE DE POMPEY.....	160
FIGURE 57 : COMPARAISON DES TAUX DE POPULATION ET DE COMMERCES, SERVICES, PAR COMMUNE EN 2017.....	162
FIGURE 58 : EVOLUTION 2008-2017 DU NOMBRE DE COMMERCES ET DE SERVICES EN CENTRES-BOURGS.....	163
FIGURE 59 : COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITE EN 2017 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY.....	163
FIGURE 60 : KAYAK SUR LA MOSELLE.....	169
FIGURE 61 : OFFICE DE TOURISME DE LIVERDUN.....	174
FIGURE 62 : COMPARAISON DU NOMBRE D'HABITANTS PAR CHAMBRE D'HOTEL EN 2016.....	175
FIGURE 63 : SCHEMA COMPARATIF DES ORIENTATIONS DU SCOT ET DU PLH.....	186
FIGURE 64 : REPARTITION DU PARC DE LOGEMENTS EN 2013.....	188
FIGURE 65 : EVOLUTION DE LA POPULATION, DU NOMBRE DE LOGEMENT ET DU TAUX DE VACANCE.....	188
FIGURE 66 : REPARTITION DU PARC DE LOGEMENTS PAR TYPE DE CONSTRUCTION (EN %).....	190
FIGURE 67 : COMPARAISON ENTRE LA TAILLE DES MENAGES ET LA TAILLE DES LOHEMENTS.....	191
FIGURE 68 : REPARTITION DES RESIDENCES PRINCIPALES PAR TAILLE EN 2013.....	192
FIGURE 69 : REPARTITION DES RESIDENCES PRINCIPALES PAR STATUTS D'OCCUPATION EN 2013.....	192
FIGURE 70 : TYPOLOGIE ET ANCIENNETE DES LOGEMENTS DU PARC PRIVE ET DU PARC SOCIAL EN 2013.....	195
FIGURE 71 : COMBUSTIBLE PRINCIPAL DES RESIDENCES PRINCIPALES EN 2013.....	196
FIGURE 72 : LOGEMENTS CONSTRUITS ENTRE 1999 ET 2015 SELON LES DONNEES SITADEL.....	198
FIGURE 73 : INDICE DE CONSTRUCTION PAR AN POUR 1000 HABITANTS ENTRE 2008 ET 2016.....	198
FIGURE 74 : BILAN DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS – COPIL PLH DU 17 JANVIER 2017.....	199
FIGURE 75 : REPARTITION DE LA PRODUCTION NEUVE ENTRE 2011 ET 2014 PAR FORME URBAINE.....	200
FIGURE 76 : EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR COMMUNE DANS LES COMMUNES SRU DANS LES COMMUNES CONCERNEES.....	205
FIGURE 77 : REPARTITION DU PARC SOCIAL PAR BAILLEUR ET PAR COMMUNE AU 1 ^{ER} JANVIER 2016.....	209
FIGURE 78 : TYPOLOGIES DE LOGEMENTS DU PARC LOCATIF SOCIAL.....	210
FIGURE 79 : LOYER MOYEN DU PARC LOCATIF SOCIAL AU 01/01/2016 (EN €/M2 DE SURFACE HABITABLE).....	211
FIGURE 80 : REPARTITION DU PARC SOCIAL PAR TYPE DE FINANCEMENTS DES LOGEMENTS DU PARC LOCATIF SOCIAL AU 01/01/2016.....	212
FIGURE 81 : ETIQUETTE ENERGETIQUE DES LOGEMENTS DU PARC LOCATIF SOCIAL AU 01/01/2016.....	213
FIGURE 82 : TAUX DE VACANCE ET DE MOBILITE PAR COMMUNE DANS LE PARC LOCATIF SOCIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY.....	215
FIGURE 83 : REPARTITION AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY DES DEMANDEURS ET DU PARC SOCIAL (EN %).....	217
FIGURE 84 : ANCIENNETE DE LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY EN 2015.....	217
FIGURE 85 : SYNTHESE DU PORTRAIT DE LA DEMANDE ET DES DEMANDEURS EN 2015.....	218
FIGURE 86 : LES PREMIERS MOTIFS DE LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE EN 2015.....	219

FIGURE 87 : NIVEAU DE TENSION D'ACCES AU PARC LOCATIF SOCIAL EN 2015	220
FIGURE 88 : NIVEAU DE TENSION D'ACCES AU PARC SOCIAL SELON LE 1 ^{ER} MOTIF DE LA DEMANDE EN 2015.....	221
FIGURE 89 : NIVEAU DE TENSION D'ACCES AU PARC SOCIAL SELON L'AGE DU DEMANDEUR EN 2015.....	221
FIGURE 90 : NIVEAU DE TENSION D'ACCES AU PARC SOCIAL SELON LA TYPOLOGIE DES LOGEMENTS EN 2015	222
FIGURE 91 : NIVEAU DE TENSION D'ACCES AU PARC SOCIAL SELON LES RESSOURCES DES DEMANDEURS PAR RAPPORT AU PLAFOND HLM PLUS EN 2015	223
FIGURE 92 : INDICE DE VIGILANCE SOCIAL DE L'OCCUPATION DU PARC SOCIAL	226
FIGURE 93 : REPARTITION DES OCCUPANTS DU PARC SOCIAL EN FONCTION DES PLAFONDS PLUS	227
FIGURE 94 : REPARTITION DES EMMENAGES RECENTS DU PARC SOCIAL EN FONCTION DES PLAFONS PLUS.....	227
FIGURE 95 : COMPOSITION FAMILIALE DES OCCUPANTS DU PARC SOCIAL	228
FIGURE 96 : QPV DE CHAMPIGNEULLES - LES MOUETTES	230
FIGURE 97 : QPV DE FROUARD – LA PENOTTE	231
FIGURE 98 : DUREE DE LA VACANCE DANS LE PARC PRIVE.....	232
FIGURE 99 : EVOLUTION DU NOMBRE DE RESIDENCES PRINCIPALES PRIVEES EN PPPI DEPUIS 2005	234
FIGURE 100 : PART DU PARC PRIVE POTENTIELLEMENT INDIGNE DANS L'ENSEMBLE DU PARC PRIVE EN 2013.....	235
FIGURE 101 : NOMBRE DE RESIDENCES PRINCIPALES CLASSEES EN PPPI EN 2013	235
FIGURE 102 : POPULATION (EN NOMBRE D'HABITANTS) DU PPPI EN 2013.....	236
FIGURE 103 : PART DES PROPRIETAIRES OCCUPANTS ELIGIBLES AUX AIDES DE L'ANAH EN 2013.....	237
FIGURE 104 : SCHEMA DES POUVOIRS DE POLICE EN MATIERE DE PERIL ET D'INSALUBRITE.....	238
FIGURE 105 : COMMUNES DES SIGNALEMENTS DES PROBLEMATIQUES DE DEGRADATION DU BATI	238
FIGURE 106 : PRIX MOYENS (€/M2) DES LOGEMENTS COLLECTIFS NEUFS SUR L'ANNEE 2015	245
FIGURE 107 : EVOLUTION DES ENCOURS DE LOGEMENTS COLLECTIFS NEUFS	245
FIGURE 108 : PRIX MOYENS CONSTATES DES LOGEMENTS COLLECTIFS NEUFS DE LA METROPOLE DU GRAND NANCY	246
FIGURE 109 : EVOLUTION DU NIVEAU DE LOYERS (€/M ²) DE L'ENSEMBLE DES LOGEMENTS SELON CLAMEUR	248
FIGURE 110 : REPARTITION DES 15-29 ANS PAR TRANCHE D'AGE EN %	251
FIGURE 111 : STATUT D'OCCUPATION DES MOINS DE 30 ANS NE VIVANTS PLUS CHEZ LEURS PARENTS (HORS ENFANTS DES FAMILLES).....	252
FIGURE 112 : PART DES MOINS DE 35 ANS DISPOSANT DE LEUR PROPRE LOGEMENT SELON LEUR TRANCHE D'AGE	253
FIGURE 113 : PART DES LOCATAIRES EN TITRE DU PARC SOCIAL DE MOINS DE 30 ANS (EN %)	254
FIGURE 114 : EVOLUTION DU NOMBRE DE BENEFICIAIRES DE L'APA PAR GIR DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY	257
FIGURE 115 : EVOLUTION DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DE L'AAH ET DE L'AEH	258
FIGURE 116 : EVOLUTION DU NOMBRE DE BENEFICIAIRES DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP	258
FIGURE 117 : PART DES LOCATAIRES EN TITRE DU PARC SOCIAL AGES DE 75 ANS OU PLUS (EN %)	260
FIGURE 118 : TAUX D'ALLOCATAIRES PERCEVANT LE RSA AU SEIN DES ALLOCATAIRES DE LA CAF	263
FIGURE 119 : STATUT D'OCCUPATION DES MENAGES SOUS LE SEUIL DE PAUVRETE	263
FIGURE 120 : EVOLUTION DES AIDES LIEES AU LOGEMENT (CAUTIONNEMENT, INSTALLATION, IMPAYES, ASSL, LA)	264
FIGURE 121 : EVOLUTION DES AIDES ACCORDES PAR LE FSL ET LE FSE.....	265
FIGURE 122 : AIDES ANNUELLES AU FOND DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT DE 2010 A 2016 (INCLUS)	265
FIGURE 123 : TYPOLOGIE DES AIDES ACCORDEES PAR LE FSL ET LE FSE PAR TYPE D'ENERGIE ENTRE 2013 ET 2016 .	266
FIGURE 124 : REPARTITION DES AIDES A L'ENERGIE (FSE) ET POIDS DE POPULATION.....	266
FIGURE 125 : OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNAUTES DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY (DONNEES LES PLUS RECENTES DATANT DE 2012) EN %	275



J. SOMMAIRE DES CARTES

CARTE 1 : SOLDE ENTRE LES PERSONNES VENUES S'INSTALLER ET CELLES QUITTANT LE TERRITOIRE UN AN AUPARAVANT – FLUX D'ÉCHANGE SUPERIEUR A 10.....	26
CARTE 2 : INDICE DE CONCENTRATION DE L'EMPLOI	30
CARTE 3 : REVENUS MEDIAN MENSUEL PAR UNITE DE CONSOMMATION	33
CARTE 4 : ESTIMATION DU REVENU MEDIAN PAR UNITE DE CONSOMMATION EN 2010 A PARTIR DES DONNEES CARROYEES	34
CARTE 5 : CARTOGRAPHIE PROJETS D'INFRASTRUCTURES DU TERRITOIRE SCOT SUD 54–	42
CARTE 6 : LES LIEUX DE TRAVAIL DES HABITANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY....	48
CARTE 7 : LA POSITION GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY.....	52
CARTE 8 : LE RESEAU VIAIRE	54
CARTE 9 : LE RESEAU AUTOROUTIER SUR LE BASSIN DE POMPEY.....	56
CARTE 10 : LE RESEAU VIAIRE SECONDAIRE.....	58
CARTE 11 : LA LIAISON FROUARD-LIVERDUN.....	60
CARTE 13 : LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES.....	63
CARTE 14 : L'ACCESSIBILITE FERROVIAIRE	66
CARTE 15: LOCALISATION DES HALTES FERROVIAIRES	69
CARTE 16: PLAN DES RESEAUX DE TRANSPORTS EN COMMUN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY	72
CARTE 17 : RESEAU NAVIGABLE ET PRINCIPAUX PORTS FLUVIAUX.....	76
CARTE 18 : LES AMENAGEMENTS DEDIES AUX CYCLES	78
CARTE 19 : SCHEMA DIRECTEUR DES VOIES DOUCES - LIAISON REALISEES ET EN PROJETS.....	79
CARTE 20 : CARTOGRAPHIE DES EQUIPEMENTS DE GESTION INTERCOMMUNALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY	87
CARTE 21 : CARTOGRAPHIE DE L'OFFRE EN EQUIPEMENTS.	89
CARTE 22 : CARTOGRAPHIE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES STRUCTURANTS	91
CARTE 23 : CARTE DU NOMBRE DE MEDECINS POUR 10 000 HABITANTS	94
CARTE 24 : CARTOGRAPHIE DES EQUIPEMENTS DE SANTE DE LA COMMUNAUTES DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY	97
CARTE 25 : REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU TAUX DE COUVERTURE GLOBAL - ACCUEIL JEUNE ENFANT	100
CARTE 26 : CARTE DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES.....	103
CARTE 27 : POLES STRUCTURANTS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	112
CARTE 28 : CARTOGRAPHIE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS DE LA COMMUNAUTES DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY.....	113
CARTE 29 : CARTOGRAPHIE DE L'ECONOMIE PRESENTIELLE DANS LE SCOT SUD 54.....	124
CARTE 30 : CARTOGRAPHIE DU ROLE ET DE LA VOCATION DES ZAE	125
CARTE 31 : REPARTITION DU TAUX DE CHOMAGE	133
CARTE 32 : LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DU PETR VAL DE LORRAINE.....	144
CARTE 33 : LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY	145
CARTE 34 : PLATEFORME TRIMODALE FROUARD/CHAMPIGNEULLES.....	157
CARTE 35 : L'AGGLOMERATION COMMERCIALE DE NANCY.....	161
CARTE 36 : CARTOGRAPHIE DES LIEUX DE PRODUCTION LOCALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY	166
CARTE 37 : CARTOGRAPHIE DES ATOUTS TOURISTIQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY	171
CARTE 38 : PDIPR 54.....	175
CARTE 39 : CARTOGRAPHIE DES LIEUX D'HEBERGEMENT TOURISTIQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY DE 2016	178
CARTE 40 : PART DES MAISONS EN 2013	190

CARTE 41 : REPARTITION DES STATUTS D'OCCUPATION EN 2013 EN POURCENTAGE ET PAR COMMUNE	193
CARTE 42 : PART DE LOGEMENTS SOCIAUX AU SEIN DES RESIDENCES PRINCIPALES EN 2016	204
CARTE 43 : COPROPRIETES POTENTIELLEMENT FRAGILES SELON L'ANAH	240
CARTE 44 : PRIX MEDIANS DES APPARTEMENTS ET DES MAISONS DANS L'ANCIEN	242
CARTE 45 : PRIX MOYENS DES APPARTEMENTS ET DES MAISONS PAR COMMUNE	244
CARTE 46 : PROGRAMMES NEUFS DE LA METROPOLE DU GRAND NANCY	247
CARTE 47 : EVOLUTION DE LA CONSOMMATION FONCIERE (SURFACE PARCELLAIRE) ENTRE 2005 ET 2016.....	276
CARTE 48: ANALYSE DE LA TACHE URBAINE (SURFACE EN EXTENSION) PAR COMMUNE ENTRE 2005 ET 2016.....	278
CARTE 49: EVOLUTION DE LA TACHE URBAINE ENTRE 2005 ET 2016	280
CARTE 50: REPRESENTATION DES ZONES A URBANISER DE L'ENSEMBLE DES ZONES A URBANISER FIGURANT DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME EN 2017	283
CARTE 51: IDENTIFICATION DU POTENTIEL DE DENSIFICATION EN 2017	286



K. SOMMAIRE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : POPULATION MUNICIPALE AU 1ER JANVIER 2014.....	15
TABLEAU 2 : VARIATION PAR AN DES MENAGES SELON LE NOMBRE DE PERSONNES A CHARGE SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY.....	18
TABLEAU 3 : REVENUS DISPONIBLES DES MENAGES EN 2013.....	32
TABLEAU 4 : LES INDICATEURS DE MOBILITE SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY.....	49
TABLEAU 5 : LES POINTS DE CHARGE A DEVELOPPER SUR LE TERRITOIRE.....	51
TABLEAU 6 : NIVEAU DE TRAFIC DANS LES TRAVERSEES DES BOURGS.....	57
TABLEAU 7 : DESCRIPTION DE LA DESSERTE DE CINQ HALTES.....	66
TABLEAU 8 : DESCRIPTION DE L’OFFRE SUR LE RESEAU SIT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY.....	73
TABLEAU 9 : DESCRIPTIION DE L’OFFRE SUR LE RESEAU SUB NORD SUR LA COMMUNAUTES DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY.....	74
TABLEAU 10 : CAPACITE DES ETABLISSEMENT PAR TYPE D’ACCUEIL EN 2014.....	99
TABLEAU 11 : LES EFFECTIFS SCOLAIRES.....	104
TABLEAU 12 : TABLEAU DE COMPARAISON DU TAUX D'EQUIPEMENTS SPORTIFS.....	113
TABLEAU 13 : EVOLUTION DES DEMANDEURS EN FIN DE MOIS.....	130
TABLEAU 14 : EVOLUTION DES DEMANDEURS EN FIN DE MOIS PAR CLASSE D'AGE.....	130
TABLEAU 15 : ACTIVITE ET EMPLOI DE LA POPULATION DE 15 A 64 ANS PAR SEXE ET AGE EN 2014.....	131
TABLEAU 16 : DEMANDE D'EMPLOI EN FIN DE MOIS EN 2016 PAR ACTIVITE.....	131
TABLEAU 17 : LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS EN 2016 SELON LA QUALIFICATION.....	131
TABLEAU 18 : LES DEMANDEURS D’EMPLOI EN FIN DE MOIS EN 2016 SELON LA CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE	132
TABLEAU 19 : POPULATION ACTIVE DE 15 A 64 ANS SELON LA CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE.....	132
TABLEAU 20 : DEMANDEURS D’EMPLOI EN FIN DE MOIS PAR CATEGORIE ABC PAR COMMUNES - SITUATION A FIN DECEMBRE 2016 - DONNEES BRUTES.....	134
TABLEAU 21 : NOMBRE D’EMPLOIS SALARIES DE L'INTERCOMMUNALITE PAR GRANDS SECTEURS.....	138
TABLEAU 22 : COMPARAISON ENTRE LE NOMBRE D'ACTIFS AYANT UN EMPLOI ET LE NOMBRE D'EMPLOIS.....	140
TABLEAU 23 : CARACTERISTIQUES DES PRINCIPALES ZONES D’ACTIVITES EXISTANTES.....	146
TABLEAU 24 : CARACTERISTIQUES DES PRINCIPAUX SITES EN FRICHE OU INUTILISES.....	148
TABLEAU 25 : TRANSPORT INTERIEUR TERRESTRE DE MARCHANDISES PAR MODE.....	156
TABLEAU 26 : EFFECTIFS SALARIES DANS LE TRANSPORT DE MARCHANDISES.....	156
TABLEAU 27 : TABLEAU DES ESPACES NATURELS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY...	170
TABLEAU 28 : TABLEAU DU PATRIMOINE BATI DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY.....	172
TABLEAU 29 : NOMBRE ET CAPACITE DES HOTELS AU 1ER JANVIER 2017.....	176
TABLEAU 30 : EPOQUE DE CONSTRUCTION DES REDIENCES PRINCIPALES.....	194
TABLEAU 31 : COMBUSTIBLE PRINCIPAL DES RESIDENCES PRINCIPALES DU PARC PRIVE ET DU PARC SOCIAL EN 2013	197
TABLEAU 32 : POPULATION AU 01/01/2013.....	200
TABLEAU 33 : NOMBRE ET TAUX DE LOGEMENTS SOCIAUX SELON LES DONNEES SRU AU 1ER JANVIER 2016.....	203
TABLEAU 34 : LOGEMENTS SOCIAUX VENDUS DE 2009 A 2016.....	205
TABLEAU 35 : LES LOGEMENTS SOCIAUX FINANCES ENTRE 2011 ET 2016 – COPIL PLH 17 JANVIER 2017.....	207
TABLEAU 36 : NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX ET REPARTITION AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY.....	208
TABLEAU 37 : EVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR COMMUNE.....	216
TABLEAU 38 : SYNTHESE DES ELEMENTS DE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF SUR LE CADRE DE VIE ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN – CONTRAT DE VILLE.....	231
TABLEAU 39 : REPARTITION DES PROPRIETAIRES OCCUPANTS PAR TYPE DE LOGEMENTS.....	233
TABLEAU 40 : REPARTITION DES LOCATAIRES PRIVES PAR TYPE DE LOGEMENTS.....	233
TABLEAU 41 : LES MENAGES DU PARC PRIVE SOUS LE SEUIL DE PAUVRETE.....	234

TABLEAU 42 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MODESTES ET TRES MODESTES EN 2013	236
TABLEAU 43 : BILAN DU PIG PRESENTE LE 17 JANVIER 2017.....	239
TABLEAU 44 : COPROPRIETES POTENTIELLEMENT FRAGILE SELON L'ANAH	241
TABLEAU 45 : PRIX MEDIANS DE VENTE DES MAISONS ET DES APPARTEMENTS SELON DVF.....	243
TABLEAU 46 : NIVEAU DE LOYERS MEDIANS A LA RELOCATION.....	248
TABLEAU 47 : LES JEUNES DE 15 A 29 ANS	250
TABLEAU 48 : LES JEUNES DE 15 A 29 ANS PAR COMMUNE.....	250
TABLEAU 49 : STATUT D'OCCUPATION DES MENAGES COMPOSES D'AU MOINS UNE PERSONNE DE PLUS DE 65 ANS	256
TABLEAU 50 : NOMBRE D'ALLOCATAIRES DE L'AAH ET DE L'AEH.....	257
TABLEAU 51 : POPULATION EN RESIDENCE DE 60-74 ANS ET DE 75 ANS ET PLUS.....	259
TABLEAU 52 : STRUCTURES D'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES ET TAUX D'EQUIPEMENT	259
TABLEAU 53 : REPARTITION PAR CATEGORIE ET PAR BAILLEUR - PREMIERS RESULTATS DE L'OBSERVATOIRE DE L'ACCESSIBILITE DU PARC SOCIAL	261
TABLEAU 54 : STRUCTURES D'HEBERGEMENTS.....	267
TABLEAU 55 : CONSOMMATION PARCELLAIRE EN EXPENSION OU EN RENOUVELLEMENT	277
TABLEAU 56 : LES SURFACES A URBANISER, RESTANT A URBANISER ET DEJA URBANISEES SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY	282
TABLEAU 57 : SURFACE DES INTERSTICES URBAINS ET DES FRICHES SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY.....	285



L. ANNEXES

1. Synthèse des entretiens communaux pour la thématique Habitat

	Politique de l'habitat communautaire	Démographie	Equipements scolaires	Marché immobilier / du logement	Parc privé existant	Parc locatif social / logements communaux	Besoins spécifiques
Custines	Bénéfices sur les relations avec les bailleurs sociaux	Souhait des jeunes de rester à Custines, ils partent quelques années et reviennent sur la commune. Nécessité de développer des produits correspondant à leurs besoins. Nouveaux ménages venant s'installer sont principalement des jeunes et des jeunes familles de l'intercommunalité. Phénomène de vieillissement des lotissements et y compris dans le parc locatif même des locataires.	Un inventaire du patrimoine scolaire est en cours (école maternelle du centre et du Val des Faulx sont occupées à 50%). L'idée est de regrouper les écoles sur un seul et même site (Guingaux qui comprend périmètre protection de l'église). Cette décision doit passer au Conseil Municipal sous peu. Objectif d'avoir un ou 2 candidat(s) pour la MOE d'ici fin 2017. Ce projet serait couplé à celui de la redynamisation du centre-ville. Le regroupement des écoles anticipera le développement de l'offre de logements.	Un marché immobilier de la revente du parc individuel qui fonctionne bien. En contact avec Urbavenir sur le projet DERISTE. Un manque d'appartements en accession.	Un parc locatif relativement récent donc bien entretenu. Quelques logements vacants car en trop mauvais état pour être vendus ou loués. Une remise en l'état serait trop coûteuse pour les propriétaires. Des besoins en réhabilitation ponctuels et des besoins en adaptation pour les personnes vieillissantes souhaitant rester à domicile.	Opération de SLH rue Foulde a été trop dense et a marqué les riverains. Aujourd'hui lorsque l'on évoque l'aménagement, les riverains se méfient. Mutation interne sur les nouveaux logements MMH mais remplissage avec beaucoup de nouveaux locataires. Quelques grands logements sous occupés. Un travail sur les mutations internes pour libérer quelques grands logements ce qui implique un développement des petites typologies pour le relogement. Une réflexion en amont des projets sur la densité et les formes urbaines (partenariats avec les bailleurs sociaux). Projets de vente Impasse de Goudinot, Roger Foulde et Maurice Barrès (SLH)	Logement très social au 4 rue des Vieilles Halles. Projet de développer une offre à destination des personnes âgées (projet de foyer-résidence et de petits collectifs adaptés en accession).
Champigneulle	Des bénéfices tirés de la politique de l'habitat communautaire précédente (à voir pour préciser lesquels).	Vieillesse de la population dans les lotissements pavillonnaires --> Adaptation du parc ou création d'une offre nouvelle adaptée Nouveaux acquéreurs dans le parc existant sont majoritairement des jeunes familles		Un manque d'habitat collectif privé notamment pour les primo-accédants Développer du logement en centre-ville pour les seniors	Des besoins en requalification et rénovation urbaine sur l'arrière de la zone qui jouxte le canal. Présence d'habitations remarquables sur la ville : maisons des années 1930. Souhait de les identifier et de mettre des règles de protection en place pour préserver ce patrimoine (partenariat de la CAUE actuellement car la Ville subventionne les ravalements de façades). Besoins en réhabilitation / rénovation urbaine sur un secteur ciblé	La Ville autorise la vente de LLS aux occupants, ce qui permet de pallier le manque de logements collectifs en accession. Sur le quartier des Mouettes, BATIGERE a vendu des logements, après réhabilitation. De nouveaux bâtiments vont être mis en vente (MMH et BATIGERE). Il n'y a pas assez de recul pour évaluer les conditions de fonctionnement de ces nouvelles copropriétés.	Personnes âgées : besoins en petits logements adaptés en R+3 ou 4 à proximité des commerces et services. Du transport à la demande pour les personnes âgées.
Malleloy	Objectif démographique du projet de PLU était de 300 habitants en 10 ans		1 école de la maternelle à l'élémentaire (5 classes) à la limite de la fermeture de classe. 110 enfants cette année. Si besoin possibilité d'extension dans l'existant.		Logements vacants. Les logements se louent bien. Parc privé du centre bourg : 1 maison en ruine et potentiellement une autre qui a besoin d'être rénovée (façade essentiellement). Des besoins ponctuels en réhabilitation.	2 logements communaux occupés	Personnes âgées : besoins pour quelques personnes encore autonomes mais à la marge. Les petits collectifs projetés sur la Rochatte pourrait y répondre (sur le RDC) Projet de maison de retraite de type sénoriales mais pas réalisé.

	Politique de l'habitat communautaire	Démographie	Equipements scolaires	Marché immobilier / du logement	Parc privé existant	Parc locatif social / logements communaux	Besoins spécifiques
Faulx			Ecole a été refaite récemment. La taille correspond à la population. Baisse des effectifs scolaires (départ vers le collège) : une dizaine d'enfants en moins sur 2016-2017. 41 élèves qui viennent d'en dehors de la commune (dont hors CCBP) sur 153 élèves	Prix des terrains : 95 à 100€ /m² Demande en locatif, pas de mal à trouver des locataires --> Bon fonctionnement du marché locatif privé Besoins en petits logements notamment pour personnes âgées seules et décohabitants Peu de possibilités pour la primo-accession (peu de possibilités d'achat de vieilles maisons en cœur de bourg, il n'en reste plus beaucoup et engendre des problèmes de stationnement importants). Un manque de produits à destination des primo-accédants			
Pompey		Mutations au sein du tissu pavillonnaire qui engendrent des problèmes de stationnement	En période de baisse des effectifs scolaires. En surcapacité actuellement, des fermetures de classes			Batigère revend des LLS ce qui pose problème : travaux et séparation des réseaux SLH vend également des maisons de cité ouvrière La Ville donne des avis favorables pour que les maisons soient rénovées. Logements communaux conventionnés	Aire d'accueil des Gens du Voyage Projet de relocalisation de la structure d'hébergement pour malades Alzheimer ADOMA résidence transformée en CADA et AUDA : un problème de la ville en terme de qualité de logements Une épicerie sociale gérée par la CCAS avec un relai emploi Un logement d'urgence (avec la restructuration du patrimoine de la collectivité pour rationaliser les coûts, un autre pourrait voir le jour) Navette pour permettre aux personnes âgées d'aller sur les surfaces commerciales

	Politique de l'habitat communautaire	Démographie	Equipements scolaires	Marché immobilier / du logement	Parc privé existant	Parc locatif social / logements communaux	Besoins spécifiques
Marbache	Prime en faveur de l'habitat pour les ménages moyens (énergie et autres).	Le renouvellement de la population se fait dans le parc existant compte-tenu de l'absence de l'offre nouvelle. Les nouveaux acquéreurs sont principalement des jeunes actifs du territoire (Marbache est un carrefour d'axes routiers qui mènent aux différents pôles d'emploi locaux et supra-communaux).	Une baisse des effectifs scolaires. Il manque 6 élèves en élémentaire pour éviter la fermeture de classe (150 élèves au total). Restauration scolaire, accueil périscolaire (en régie à la commune) et halte-garderie (CCBP). --> Besoin d'attirer des familles avec enfants pour pérenniser les équipements scolaires	Des terrains à bâtir ont été mis en vente mais trop chers , ils n'ont pas trouvé preneur (entre 50 et 100€ /m², 100€ est un plafond trop élevé). L'offre de terrain à bâtir est limitée compte-tenu des contraintes. Un cadre de vie très attractif (axes routiers, gare, espaces naturels, taux d'imposition attractifs par rapport aux communes environnantes). --> Enjeu sur la maîtrise des coûts de l'urbanisation à vocation résidentielle --> Enjeu sur la maîtrise foncière --> Développer quelques logements de plus petite taille	Une durée d'inoccupation des logements de plus en plus longue. 2 cas de logements insalubres (procédure d'arrêt de péril).	Dégradations de certains logements et manque d'entretien. Intervention MMH. Pas de projet de développement de l'offre locative sociale par manque de moyens financiers. Parc de 10 logements communaux non conventionnés, plus de difficultés à louer les plus grands logements.	Difficultés des personnes âgées à accéder aux courses quotidiennes, ils se dirigent vers Pompey, Frouard. --> Besoin en logements pour personnes âgées en perte de mobilité du type maison de retraite
Bouxières-aux-Dames		Commune très résidentielle. Mutations au sein de lotissements pavillonnaires notamment Bellevue, très dense et souhait de la commune de dédensifier mais peu de moyens à disposition.	1 ouverture de classe l'an dernier alors que la tendance allait à la baisse.	Commune attractive notamment au regard de la desserte routière. Les ventes se font bien. Des biens accessibles à tous y compris des primo-accédants.		Loi SRU pour être à 20% il faudrait 320 logements donc difficile à atteindre. Les bailleurs ne veulent pas d'acquisition-amélioration pour de petites opérations. 1 seul logement communal souhait de le conventionner.	Résidence Poincaré pour personnes âgées a fait des réaménagements importants, la Ville a écrit pour comptabiliser 35 places à l'inventaire contradictoire 2016.
Montenoy		Les nouveaux arrivants sont des actifs extérieurs, des couples avec ou sans enfant(s).	Ecole en surcapacité, 2 classes 4 niveaux à préserver à tout prix.	Commune attractive, le peu de locatif qui existe marche très bien. Un manque de logements locatifs.		2 logements communaux occupés même si non conventionnés, avec un loyer un peu élevé et énergivores, nécessiteraient une adaptation.	Volonté de création de logements conventionnés en appartements, notamment pour personnes âgées
Liverdun		La commune est très pavillonnaire, avec un fort desserrement, un vieillissement... l'objectif est d'axer le développement sur des T2-T3, en cohérence avec le PLH, pour cibler les jeunes actifs et les étudiants (12 min de Nancy en TER, gare la plus empruntée de la CCBP).			Ville médiévale : le PLU a été rédigé en étroite collaboration avec l'ABF : il y a de grosses contraintes pour toute action dans cette partie de la ville. Il y a notamment une maison ancienne classée abandonnée qui serait à rénover	Projet Plaine Champagne avec MMH : uniquement du logement social sur la phase 1 (reconstitution d'une partie des démolitions du Rond-Chêne). 2e phase sera mixte (LLS, accession et libre). 17% de logements locatifs sociaux : le problème est où construire ? La loi impose que ce soit dans des dents creuses qui sont assez réduites sur la commune et la volonté est de diversifier l'habitat dans le quartier du Rond-chêne à forte vocation sociale. En tout, il y aura 50% de LLS sur Plaine Champagne en comptant la résidence séniors.	

	Politique de l'habitat communautaire	Démographie	Equipements scolaires	Marché immobilier / du logement	Parc privé existant	Parc locatif social / logements communaux	Besoins spécifiques
Millery		Commune résidentielle qui attire des jeunes avec enfants	1 école primaire qui accueille des élèves de Millery et de la commune d'à côté, avec une classe au bord de la fermeture. A priori, la fermeture serait plutôt dans la commune voisine.	Commune valorisée, il y a des difficultés croissantes pour les primo-accédants de trouver un terrain ou une maison, mais les prix restent corrects (100-120€ m/2), c'est plutôt le manque d'offre qui gêne.	La commune compte une vingtaine de logements en location privée qui se louent bien a priori. Volonté de la commune de développer un parc locatif.	3 logements communaux loués à des particuliers	Pour les personnes âgées, les gens restent chez eux jusqu'à l'âge de la maison de retraite et la perte d'autonomie, avant ils sont autonomes et ont de la famille qui les aide + services à la personne. Les personnes âgées sont attachées à leur village, elles ne partent que quand elles n'ont plus le choix --> éventualité de tout même penser à du logement adapté sur la commune pour permettre aux gens de rester dans le village dans un logement qui leur correspond mieux...
Lay-Saint-Christophe		Objectif de 2800 hab. maximum : volonté de ne pas trop grossir. Il y a eu une enquête avec une sociologue et les habitants ont exprimé la volonté de rester un petit village. Les équipements sont dimensionnés pour cette taille.	2 écoles avec de la marge : 1 avec 3/5 classes, l'autre avec 5/7. Problématique sur l'école du centre : bâtiment ancien de l'école communal qui nécessite des réaménagements (accès aux élèves handicapés, absence de préau, sanitaires vieillissants, pas de séparation entre réseaux de l'école et des anciens logements de fonctions...).	Marché très valorisé, inaccessible pour primo-accédants. Les familles qui s'installent sont plus âgées avec des enfants déjà au collège. plusieurs très belles propriétés classées		Plusieurs logements LLS : MMH sur l'ancien sanatorium avec logements collectifs à rénover MMH dans le centre en petites maisons individuelles Ancienne grange par EHC SLC rue du baron de Courcelles	Besoins pour les personnes âgées en adaptation /beaucoup de personnes de 80 voire 90 ans et plus
Frouard	Les problèmes rencontrés dans le parc privé ancien sont similaires à ceux observés à Pompey, c'est pourquoi la CCBP a lancé une étude sur la requalification du pôle urbain central et de ses tissus d'habitat ancien.	Le niveau de population de la commune tend maintenant à se stabiliser. Le développement à venir de la commune sera porté par la ZAC de la Croix des Hussards.	La commune compte 4 écoles maternelles, trois écoles élémentaires et un collège 600 mais dont les effectifs sont d'environ 300 élèves. Une école maternelle+élémentaire restructurée devrait permettre d'accueillir les enfants de la future ZAC de la Croix des Hussards. cette école se situe de la ZAC.	La ZAC de la Croix des Hussards est prévue pour actuellement environ 300 logements. Le profil des futurs logements (typologies, volumétries) fait actuellement l'objet de discussion au sein des élus. Un enjeu fort d'adapter le projet de la Croix des Hussards à la demande potentielle pour assurer une bonne commercialisation des logements.	Existence de marchands de sommeil et d'un parc dégradé; Ceux-ci sont plutôt des particuliers exploitant des filières ethniques. Il y a des plaintes de locataires. Il y a aussi des phénomènes de divisions de maisons en appartements. mais il est difficile d'imposer du stationnement car ces divisions ne font pas l'objet de permis de construire. Un enjeu important sur la requalification du parc privé ancien.		

	Politique de l'habitat communautaire	Démographie	Equipements scolaires	Marché immobilier / du logement	Parc privé existant	Parc locatif social / logements communaux	Besoins spécifiques
Saizerais		La commune a connu un très fort développement dans les dernières décennies. La Ville souhaite maintenir un certain développement mais équilibré et répondant aux différents besoins.	La maternelle et l'élémentaire sont assurés sur la commune et scolarisent environ 200 enfants à raison de 30 élèves par classe en maternelle et 25 en élémentaire. Mais le collège est situé à Dieulouard soit à 9 kms, ce qui est assez problématique pour les enfants.	La demande de terrains à bâtir est soutenue et s'effectue à des niveaux de prix élevés. Ils ont doublé en dix ans et s'établissent maintenant à environ 140€/m². la Ville souhaite poursuivre le développement d'une offre de terrains à bâtir en lotissement. Il existe encore des parcelles constructibles en zone U mais les propriétaires font de la rétention.	Il existe un cas de logement insalubre et quelques terrains à l'abandon. Il existe une bâtisse qui a été rénovée en appartements à vendre mais ils se sont révélés invendables.	Le parc locatif social est constitué par l'ensemble de MMH (13 logements) qui vit bien.	Demande de personnes âgées de maisons individuelles adaptées. La Ville a un projet de ce type d'une dizaine de logements mais souhaite s'assurer auparavant d'une étude précise des besoins.

2. Définitions des structures d'hébergement et logements accompagnés en Meurthe-et-

Offre d'hébergement en établissement pour les personnes en difficultés sociales – Des définitions

	Type d'offre	Nom de l'établissement	Missions	Publics	Nb de places 01/03/16	
HEBERGEMENT GENERALISTE	Urgence - stabilisation	Centre d'hébergement d'urgence (CHU)	Hébergement temporaire de personnes sans abri, orientés par le 115 et les dispositifs de veille sociale, dans l'attente d'une orientation vers une solution durable	Tout public sans logement en détresse	941 34 (stab)	
	Inertion CASF, art. L.312-1 8°	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)	Action socio-éducative pour aider à recouvrer une autonomie personnelle et sociale Prise en charge individualisée et globale par le biais d'un « projet d'insertion » Durée de séjour de 6 mois renouvelable	Tout public connaissant de graves difficultés d'ordre économique et social Certains CHRS sont spécialisés (femmes victimes de violence, personnes sous main de justice...)	708	
	Hébergement uniquement financé par l'ALT		Accueil d'urgence ou un séjour temporaire (moins de 6 mois).	« Personnes éprouvant en raison de leurs faibles ressources ou de leurs conditions d'existence, des difficultés particulières pour accéder à un logement ou s'y maintenir »	68	
HEBERGEMENT SPECIALISE	Accueil pour demandeurs d'asile et réfugiés	Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)	Accueil, hébergement et l'accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile	Personnes et familles ayant déposé une demande d'asile à l'OFPPRA	543	
	CASF, art. L.312-1 8°	Centre Provisoire d'Hébergement (CPH)	Accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle	Réfugiés statutaires particulièrement vulnérables	30	
	Hébergement d'urgence dédié aux demandeurs d'asile financé et piloté par les services centraux du ministère de l'intérieur et l'OFII	Accueil Temporaire - Service de l'Asile (AT-SA)		Hébergement, accompagnement administratif et social (demande d'asile, ouverture de droit sociaux, scolarisation), accompagnement à la sortie en fin de procédure	Personnes et familles ayant déposé une demande d'asile à l'OFPPRA	133
		HUDA				400
		HUDA hors DNHU				98
Accueil pour mères isolées CASF, L222-5	Centre maternel de l'ASE	Soutenir et assurer l'insertion des femmes enceintes et des mères en difficulté et sans soutien	Femmes enceintes et mères isolées avec enfants de moins de trois ans	69		
Soins résidentiels CASF, L312-1 9°	Lits Halte Santé Soins	Etablissement médico-social, proposant hébergement, soins médicaux et paramédicaux, accompagnement social, prestations d'animation et éducation sanitaires	Personnes à la rue sortant d'hospitalisation ou ayant besoin d'une alternative à l'hospitalisation	20		

3. Entretiens conduits avec les élus

Calendrier des RDV et acteurs rencontrés

DATE REUNION	COMMUNES	REPRESENTANTS	
07/12/16	Bouxières-aux-Dames	Mairie de Boixères aux Dames	Sabine RENAULT
		Mairie de Boixères aux Dames	Denis MACHADO
		Mairie de Boixères aux Dames	Pierre FLAMAND
		VERDI	Carole ROPARS
		VERDI	Aude LAMERANDT
		GTC	Léa GROSPELLIN
06/12/16	Champigneulle	Mairie de Champigneulle	Frédérique HALVICK
		Mairie de Champigneulle	Bernard VERGANCE
		Mairie de Champigneulle	Valentin DETHOU
		Mairie de Champigneulle	Agnès VIBERT
		Mairie de Champigneulle	Patrice LEONARD
		Mairie de Champigneulle	Pierre FELICANI
		VERDI	Carole ROPARS
		VERDI	Aude LAMERANDT
		GTC	Emmanuelle VALETTE
06/12/16	Custines	Bassin Pompey	L. SIMONIN
		Mairie de Custines	M. MAUCOTEL
		Mairie de Custines	M.VEJUX PAHLY
		VERDI	Aude LAMERANDT
		VERDI	Céline GRANJON
		VERDI	Carole ROPARS
06/12/16	Faulx	GTC	Léa GROSPELLIN
		Mairie de Faulx	M.GRANIEU
		Mairie de Faulx	JF BOUSSET
		Mairie de Faulx	Lionel RISSE
		Mairie de Faulx	Eric MASSON
		Mairie de Faulx	Pascal DURANG
		Mairie de Faulx	Carinne BECKER
		Mairie de Faulx	Armelle BERNARD
		VERDI	Carole ROPARS
		VERDI	Aude LAMERANDT
		VERDI	Céline GRANJON
		GTC	Léa GROSPELLIN
		14/12/16	Frouard
Mairie de Frouard	Marion PELTRAC		
VERDI	Carole ROPARS		
VERDI	Aude LAMERANDT		
VERDI	MATHIEU		
GTC	JM.CIPOLAT		

13/12/16	Lay-Saint-Christophe	Bassin Pompey	L. SIMONIN
		Lay-Saint-Christophe	P. MECLANT
		Lay-Saint-Christophe	Odile BEGORRE MAINE
		Lay-Saint-Christophe	Michel JACQUES
		VERDI	Carole ROPARS
		VERDI	Aude LAMERANDT
		GTC	Emmanuelle VALETTE
13/12/16	Liverdin	Bassin Pompey	L. SIMONIN
		Maire, adjoint, responsable urbanisme	
		VERDI	Carole ROPARS
		VERDI	Aude LAMERANDT
		GTC	Emmanuelle VALETTE
06/12/16	Malleloy	Bassin Pompey	L. SIMONIN
		Mairie de Malleloy	Françoise MAURICE
		Mairie de Malleloy	Etienne GEORGES
		Mairie de Malleloy	Frédérique CLAUDOU
		Mairie de Malleloy	Jeanine DOUGOUD
		Mairie de Malleloy	Solange LEBEL
		Mairie de Malleloy	Sylvain JOYEUX
		Mairie de Malleloy	Vincent FOLLEREAU
		Mairie de Malleloy	Alain TREVIGNO
		VERDI	Carole ROPARS
		VERDI	Aude LAMERANDT
		VERDI	Céline GRANJON
		GTC	Léa GROSPERRIN
		GTC	Emmanuelle VALETTE
07/12/16	Marbache	Commune Marbache	Jean-Jacques MAXAN
		Commune Marbache	Eric SCHMITT
		Commune Marbache	H.CHARPIN
		Commune Marbache	Martine GITZHOFFER
		VERDI	Carole ROPARS
		VERDI	Aude LAMERANDT
		VERDI	Céline GRANJON
		GTC	Léa GROSPERRIN
13/12/16	Millery	Mairie de Millery	Robert SAUCE
		Mairie de Millery	Catherine LEROY
		Mairie de Millery	Marie BEGEROT
		VERDI	Carole ROPARS
		VERDI	Aude LAMERANDT
13/12/16	Montenoy	Mairie de Montenoy	J.A. HILAIRE
		Mairie de Montenoy	G. CRINON
		Mairie de Montenoy	Pierre LAVIAUX
		Mairie de Montenoy	Martin CENIZO
		Mairie de Montenoy	Sébastien POINT
		VERDI	Carole ROPARS
		GTC	Emmanuelle VALETTE
07/12/16	Pompey	Mairie de Pompey	Julien REITZ
		Mairie de Pompey	Laurent Marie TROGRILIC
		Mairie de Pompey	Caroline NEYEN
		VERDI	Carole ROPARS
		VERDI	Aude LAMERANDT
		VERDI	Céline GRANJON
		GTC	Léa GROSPERRIN
14/12/16	Saizerais	Mairie de Saizerais	M.LEGGOI
		VERDI	Carole ROPARS
		VERDI	Aude LAMERANDT
		GTC	JM.CIPOLAT